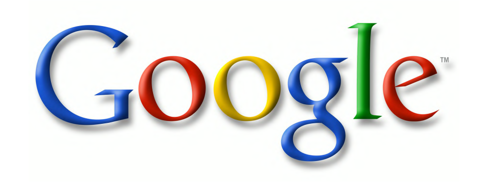
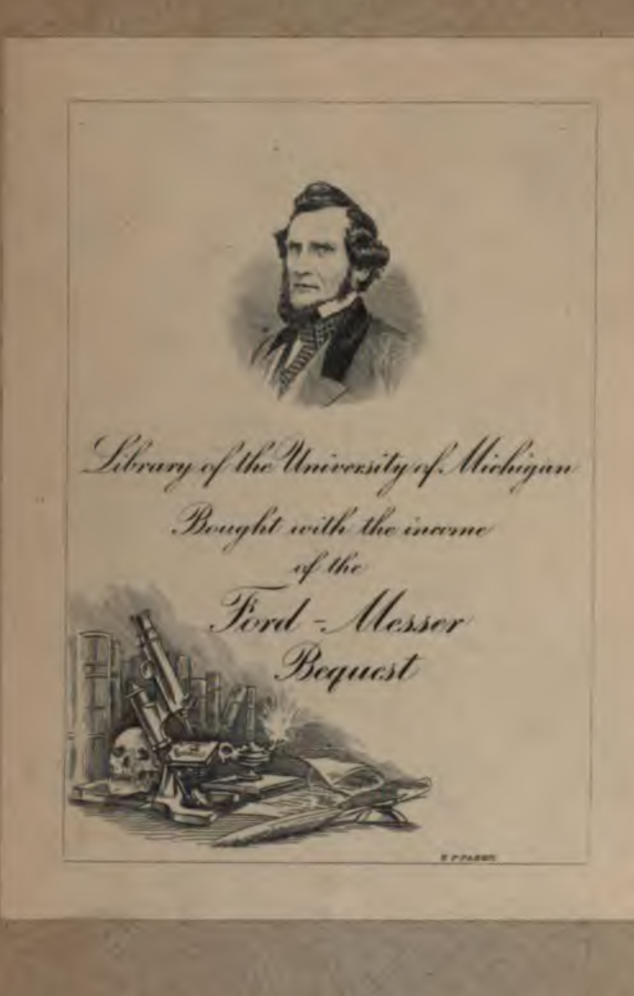



Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME V.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT.
Paris, rue de Grenelle-St-Honoré, 45.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1861

PAR

M. ERNEST DESJARDINS.

CINQUIÈME ANNÉE

TOME V.

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7,

—

1862

AVANT-PROPOS.

ÉTAT DE L'ACADEMIE AU 31 DÉCEMBRE 1861.

BUREAU DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1861.

MM. Mohl, président.
Le vicomte de Rougé, vice-président.
Guigniaut, secrétaire perpétuel.

MEMBRES.

Académiciens ordinaires.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1817	Naudet (Joseph)	Le comte Garran de Coulon.
1818	Jomard (Edme-François)	Visconti.
1824	Hase (Charles-Benoît)	Bernardi.
1832	Le comte Beugnot (Auguste-Arthur)	Thurot.
1832	Reinaud (Joseph-Toussaint)	De Chézy.
1833	Julien (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	Guizot (François-Pierre-Guillaume)	Le baron Dacier.
1834	Le Clerc (Joseph-Victor)	De Pougens.
1837	Guigniaut (Joseph-Daniel)	Van Praët.
1837	Paris (Alexis-Paulin)	Raynouard.
1838	Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore)	Le pr. de Talleyrand
1838	Magnin (Charles)	Le baron Silvestre de Sacy.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1839	LITTRÉ (Maximilien-Paul-Émile)	Pouqueville.
1839	BERGER DE XIVREY (Jules)	Éméric-David.
1841	VILLEMAIN (Abel-François)	Daunou.
1841	WAILLY (Joseph-Noël de)	Le marq. de Pastoret.
1842	SAULCY (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART de)	Mionnet.
1842	Le comte de LABORDE (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph)	Le comte Alexandre de Laborde.
1842	AMPÈRE (Jean-Jacques-Antoine)	Le baron de Gérando.
1844	MOHL (Jules)	Burnouf père.
1845	LABOULAYE (Édouard-René LEFEBVRE)	Fauriel.
1845	LA SAUSSAYE (J.-François-de-Paule-Louis de)	Mollevaut.
1849	RAVAISSON (Jean-Gaspard-Félix)	Letronne.
1849	CAUSSIN DE PERCEVAL (Armand-Pierre)	Le vicomte Le Prevost d'Iray.
1850	VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe)	Éd. Biot.
1850	WALLON (Henri-Alexandre)	Quatremère de Quincy.
1852	BRUNET DE PRESLE (Charles-Marie-Wladimir)	Le baron Walckenaër.
1853	ROSSIGNOL (Jean-Pierre)	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de ROUGÉ (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel)	Pardessus.
1854	EGGER (Émile)	Guérard.
1854	LONGPÉRIER (Henri-Adrien PREVOST de)	Le comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	REGNIER (Jacques-Auguste-Adolphe)	Langlois.
1856	RENAN (Joseph-Ernest)	Aug. Thierry.
1856	RENIER (Charles-Alphonse-Léon)	Fortoul.
1857	MAURY (Louis-Ferdinand-Alfred)	Dureau de la Malle.
1857	ALEXANDRE (Charles)	Boissonade.
1858	MUNK (Salomon)	Lajard.
1859	DELISLE (Léopold-Victor)	Quatremère (Étienne).
1860	BEULÉ (Charles-Ernest)	Lenormant.
1860	MILLER (Bénigne-Emmanuel-Clément)	Ph. Le Bas.

Secrétaire perpétuel.

1860	GUIGNIAUT (Joseph-Daniel)	Naudet.

Secrétaire perpétuel honoraire.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1860	NAUDET (Joseph)........................	

Académiciens libres.

1830	Le duc de LUYNES (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'ALBERT)......................	Schweighaeuser.
1839	VITET (Louis)............................	Michaud.
1841	BIOT (Jean-Baptiste)......................	Le comte Miot de Mélito.
1843	MÉRIMÉE (Prosper)........................	Le marquis de Fortia d'Urban.
1846	Le marquis de LA GRANGE (Adélaïde-Édouard LELIÈVRE)............................	Eyriès.
1854	CHERRIER (Joseph de)....................	Le marquis Séguier de St-Brisson.
1855	TEXIER (Charles-Félix-Marie).............	Le baron Barchou de Penhoën.
1858	Le vicomte de LA VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri HERSART)................	De Pétigny.
1859	DEHÈQUE (Félix-Désiré)..................	Aug. Le Prévost.
1860	Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (Ferdinand-Charles-Léon)..................	Monmerqué.

Associés étrangers.

1831	BOECKH (Auguste), à Berlin................	Jefferson.
1847	GRIMM (Jacob), à Berlin..................	Frédéric Jacobs.
1854	PEYRON (Amédée), à Turin................	Cardinal Maï.
1857	BOPP (Franz), à Berlin....................	Le bar. de Hammer-Purgstall.
1858	WELCKER (Théodore), à Bonn.............	Creuzer.
1860	GERHARD (Édouard), à Berlin.............	Le comte Borghesi.
1860	LASSEN (Christian), à Bonn...............	Wilson.
1860	CURETON (William), à Londres............	Lobeck.

Correspondants.

Une ordonnance royale du 6 *février* 1839 *a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.*

Le chevalier-comte DEMETRIUS VALSAMACHI, à Céphalonie.

WEISS, à Besançon, *Doubs*.

De CAUMONT (Arcisse), à Caen, *Calvados ;* et à Paris, rue de Richelieu nº 63.

QUARANTA (Bernard), à Naples.

Le baron CHAUDRUC de CRAZANNES, à Castel-Sarrasin, *Tarn-et-Garonne.*

A. LEGLAY, à Lille, *Nord.*

DEVILLE (Achille), à Alençon, *Orne.*

G. H. GEEL, à Leyde, *Pays-Bas.*

BERBRUGGER, à Alger, *Afrique.*

FLOQUET (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Évêque, *Calvados;* et à Paris, rue d'Anjou-Saint Honoré, nº 52.

GREPPO, à Belley, *Ain.*

PERTZ, à Berlin.

Eug. BORÉ, en Perse.

WRIGTH (Thomas), à Londres.

W. WACHSMUTH, à Leipzig.

Cel. CAVEDONI, à Modène.

Le baron de WITTE (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Anvers, et à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, nº 52.

BOTTA (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie; et à Paris, rue de l'Université, nº 22.

De LAPLANE (Édouard), à Sisteron, *Basses Alpes.*

RAWLINSON (colonel Henri Creswick), C. B., à Londres.

EICHHOFF, à Melun, *Seine-et-Marne*, et à Paris, quai Malaquais, nº 1.

HODGSON (Brian-Houghton), au Bengale.

J. ROULEZ, à Gand.

RANGABÉ (Rithzio), à Athènes.

AZÉMA DE MONTGRAVIER, à Montpellier, *Hérault.*

DES VERGERS (Marie-Joseph-Adolphe-Noël), à S. Lorenzo, près Rimini. et à Paris, rue Jacob, nº 54.

MINERVINI (Giulio), à Naples.

LAYARD (Austen H.), à Londres.

POLAIN (Mathieu-Lambert), à Liége.

MICHEL (Francisque), à Bordeaux, *Gironde.*

De Boissieu, à Lyon, *Rhône.*
Wolf (Ferd.), à Vienne (Autriche).
Éd. de Coussemaker, à Dunkerque, *Nord.*
Don Pascual de Gayangos, à Madrid.
Gorresio, à Turin, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 6.
Herculano (Carvalho), à Lisbonne.
Dinaux (Arthur), à Valenciennes.
Lepsius, à Berlin.
Max Muller, à Oxford.
Amari, à Florence.
De Morteuil, à Marseille, *Bouches-du-Rhône.*
Germain, à Montpellier, *Hérault.*
De Rossi (Giovanni Battista), à Rome.
Weil, à Heidelberg.
Bekker (Immanuel), à Berlin.
Mommsen (Théodore), à Berlin.
Birch (Samuel), à Londres.
Benfey, à Göttingen.
Diez, à Bonn.
Fleisher, à Bonn.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1861.

Trois correspondants étrangers, nommés associés étrangers pendant l'année 1860, ont été remplacés à la séance du 25 janvier 1861 :

Les correspondants nouveaux sont : MM. Birch (Samuel), à Londres, à la place de M. Gerhard ;—Benfey, à Gœttingen, à la place de M. Lassen ; — M. Diez, à Bonn, à la place de M. Cureton.

Un correspondant étranger est décédé pendant l'année 1861 : c'est M. Freytag, à Bonn. Il a été remplacé par M. Fleisher.

COMMISSIONS.

N. B. — MM. les membres du Bureau font partie de toutes les Commissions.

I. — Commissions permanentes (1).

1° *Commissions des inscriptions et médailles.* — MM. HASE, Léon RENIER, DE LONGPÉRIER, EGGER, NANTEUIL, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France.* — MM. LE CLERC, Paulin PARIS, LITTRÉ, RENAN.

II. — Commissions annuelles de 1861.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 4 janvier). — MM. NAUDET, JOMARD, HASE, LE CLERC, MAGNIN, VILLEMAIN, LABOULAYE, Ad. REGNIER.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance). — MM. JOMARD, HASE, VITET, MÉRIMÉE, DE LONGPÉRIER, Léon RENIER, MAURY, DELISLE.

3° *Commission de l'École française d'Athènes* (nommée à la même séance). — MM. HASE, BRUNET DE PRESLE, EGGER, BEULÉ, MILLER.

4° *Commission centrale administrative* (nommée à la même séance). — MM. GARCIN DE TASSY et WALLON.

III. — Commission des prix, en 1861.

1° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie* (nommée à la séance du 11 janvier). — La question proposée en 1859 est relative à l'*Administration d'Alfonse de Poitiers*. *Voy.* l'énoncé de la question plus bas : JUGEMENT DES CONCOURS. — MM. Le comte BEUGNOT, DE WAILLY, LABOULAYE, DELISLE.

---

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions, le 1er vol., p. 11 et suiv.

2° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits ;oyés au Concours pour le prix Bordin :* Sur *la langue et la littérature éthiopiennes. Voy.* l'énoncé plus bas : JUGEMENT DES CONCOURS (nommée à la séance du 11 janvier). — MM. REINAUD, CAUSSIN DE PERCEVAL, RENAN et MUNK.

3° *Commission chargée d'examiner les ouvrages imprimés envoyés au Concours des prix Gobert, et de soumettre leur proposition à l'Académie* (nommée à la séance du 14 décembre 1860). — MM. NAUDET, BEULÉ, le comte DE LASTEYRIE, MILLER.

4° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au Concours pour le prix de numismatique* (nommée à la séance du 11 janvier). — MM. le duc DE LUYNES, DE SAULCY, DE LA SAUSSAYE, DE LONGPÉRIER.

IV. — Commission mixte permanente.

Chargée de juger les ouvrages envoyés pour le Concours du prix de linguistique fondé par M. de Volney. — MM. DUPIN, MÉRIMÉE, PATIN, de l'Académie française; REINAUD, HASE et MOHL, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

ÉTAT

DES

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

A LA FIN DE L'ANNÉE 1861.

L'état des travaux de l'Académie à la fin de l'année 1859 est indiqué dans le Rapport semestriel de M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, lu à la séance du 10 janvier 1862. Ce Rapport est publié *in extenso* dans le Bulletin de janvier, nº 1er, de l'année 1862 (6e année).

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé en 1859, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1861, la question suivante :

Faire connaître l'administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, d'après les documents originaux qui existent principalement aux Archives de l'Empire, et rechercher en quoi elle se rapproche et en quoi elle diffère de celle de saint Louis.

Un seul Mémoire a été adressé à l'Académie.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur de ce Mémoire, M. Edgard Boutaric, archiviste aux Archives de l'Empire.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

(Le résultat du jugement de la Commission a été proclamé à la séance ordinaire du 19 juillet, et l'on verra la liste des récompenses, p. 181-183 de ce volume.)

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. B. Hauréau, pour la seconde partie du XV[e] volume du *Gallia Christiana*; in-f°.

Le second prix est décerné à M. Deloche, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*; 1 vol. in-4°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

(Voyez le Rapport de la Commission, p. 183-185 de ce volume.)

Le prix de numismatique (fondation Allier de Hauteroche) est décerné à M. Th. MOMMSEN, pour son ouvrage intitulé : *Geschichte des Roemischen Münzwesens*, 1860; gr. in-8°.

Une mention honorable est accordée à M. SABATIER, pour la *Description générale des médaillons contorniates...*; 1 vol. in-4°.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1861 la question suivante :

Faire l'histoire de la langue et de la littérature éthiopiennes ; dresser une liste aussi complète que possible des ouvrages originaux et des traductions qui existent en gheez ; déterminer les époques diverses du travail littéraire en Abyssinie ; énumérer les particularités de style qui permettent, à défaut de témoignages positifs, d'assigner une date aux livres écrits en gheez.

Un seul Mémoire a été adressé à l'Académie.

L'Académie décerne un encouragement de *deux mille francs* à l'auteur de ce Mémoire, M. Hermann ZOTEMBERG, de Trachenberg, Silésie (Prusse).

PRIX VOLNEY.

(Le résultat du jugement de la Commission mixte a été proclamé à la séance ordinaire du 26 juillet, p. 195-196 de ce volume.)

SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1862 ET 1863.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1862, la question suivante :

Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race

brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion commune; mettre en lumière les traits principaux de cette religion, sous le rapport des rites, des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles fables et qui fournissent une méthode assurée pour les comparer.

L'Académie a prorogé de 1860 à 1862 la question suivante :

Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

L'Académie a prorogé également de 1860 à 1862 la question suivante :

Déterminer, par un examen approfondi, ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques *(menhirs, dolmens, allées couvertes, tumuli, etc.). Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.*

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1863 la question nouvelle qui suit :

Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administration romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1862, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1861.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1860 et 1861 sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1862.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1862 la question suivante :

Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme ROLAND, TRISTAN, le VIEUX CHEVALIER, FLORE ET BLANCHEFLEUR, PIERRE DE PROVENCE *et quelques autres, ont été imités en grec depuis le douzième siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

Elle propose pour sujet du même concours en 1863 la question ainsi conçue :

Examen des sources du SPECULUM HISTORIALE *de Vincent de Beauvais.*

Distinguer les portions du SPECULUM *qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu. Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais.*

Chacun de ces prix sera de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

(Les conditions étant les mêmes tous les ans, voyez les volumes précédents.)

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, devait être décerné pour la première fois en 1860.

Deux Mémoires avaient été envoyés au concours. Aucun de ces Mémoires n'ayant paru digne du prix ni même de l'accessit, l'Académie, sur la proposition de la commission mixte chargée du jugement, et d'après les intentions du fondateur, a prorogé le concours jusqu'en 1863.

(Voyez pour les conditions des concours notre T. II, p. XXIX-XXX, et XXXI-XXXII.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voyez le T. II. p. XXXI.)

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Les questions proposées pour les travaux de l'Ecole française d'Athènes en 1860-1861 sont les mêmes que pour l'année 1859. (Voy. T. III, p. XXI.)

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'Ecole des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets

d'archiviste paléographe devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui suivra leur promotion ;

L'Académie déclare que les élèves de l'Ecole impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 28 février 1861, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont :

MM. Tourillon,
Lecoy de la Marche,
Faugeron,
Meyer,
Durande,
Lebrethon.

SÉANCES DE 1861.

(5e ANNÉE.)



COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,
PENDANT L'ANNÉE 1861.

MOIS DE JANVIER.

Séance du 4.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du Président et du Vice-Président de l'année 1861.

M. MOHL, vice-président de l'année 1860, est élu président.

M. le vicomte Emmanuel de ROUGÉ est élu vice-président.

Deux Mémoires ont été envoyés, l'un pour le concours du prix annuel, et l'autre pour le concours du prix Bordin.

M. le comte BEUGNOT s'excuse, par écrit, de ne pouvoir participer aux occupations de la commission des travaux littéraires par suite de l'affaiblissement de sa vue, dans le cas où l'Académie aurait l'intention de le nommer pour 1861.

M. Hauréau envoie une nouvelle livraison du tome XV du *Gallia Christiana*. Elle est encore incomplète, mais l'auteur espère pouvoir bientôt adresser à l'Académie les six exemplaires complets de cette livraison, requis pour le concours du prix Gobert, auquel il destine son travail.

M. Le Héricher, professeur de rhétorique au collége d'Avranches, envoie son ouvrage, encore incomplet, mais qui formera deux volumes in-8° et ayant pour titre : *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, etc. Destiné au concours du prix Volney.

M. Germain destine ses *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*, précédemment offerts, au concours des antiquités de la France.

M. Gautier Bidan adresse, pour le même concours, son ouvrage intitulé : *Cathédrale de Dol*, etc., in-8°.;

Pour le même concours, sont envoyés les ouvrages suivants :

Par M. Mougenot, à Nancy : *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve à Nancy*, in-8° ;

Par M. Ch. Loriquet : *Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, avec une dissertation sur le tombeau de Jovin*. Reims, 1860, 1 vol.;

Par M. Chavaudret, *Observations historiques sur la ville de Sancerre*. Bourges, 1860, in-8° (extrait des Mémoires, etc.);

Par M. Bourquelot : *Etudes sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commeree qui s'y faisait aux douzième, treizième et quatorzième siècles*. Manuscrit de 665 pages, petit in-4°;

Le Cartulaire de Saint-Jean en Vallée, près Chartres, Etudes du paysan bauceron aux douzième et treizième siècles, par MM. Ernest Menault et Henry de Monteyremar. Manuscrit in-4°;

Etudes sur l'ancien droit coutumier de la Saintonge et de l'Aunis, par M. Dangibaud. Manuscrit in-4° ;

Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, etc., par M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire. Paris et Angers, 1861, gr. in-8°;

Etudes sur les anciens registres de l'état civil, et, en particulier, sur ceux de la ville de Chartres, par M. Lucien Merlet, ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1861, in-8°;

Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances, par M. Léop. Quenault. Coutances, 1861, 1 vol. in-12;

La peinture sur verre au seizième siècle et à notre époque; Recherches sur les anciens procédés, par M. L. Charles. Décembre 1860, br. in-8°.

L'Académie procède à la nomination des commissions annuelles pour 1861 :

Commission des travaux littéraires : MM. NAUDET, JOMARD, HASE, LE CLERC, MAGNIN, VILLEMAIN, LABOULAYE, Adolphe REGNIER.

Commission des antiquités de la France : MM. JOMARD, HASE, VITET, MÉRIMÉE, DE LONGPÉRIER, Léon RENIER, MAURY, DELISLE.

Commission de l'Ecole française d'Athènes : MM. HASE, BRUNET DE PRESLE, EGGER, BEULÉ, MILLER.

Commission administrative : MM. GARCIN DE TASSY, WALLON.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, en mémoire de M. Ph. Le Bas, un exemplaire du tirage à part de son dernier travail : *Inscriptions grecques et latines recueillies par feu Hommaire de Hell* et expliquées par feu M. Ph. Le Bas.

Sont déposés sur le bureau, pour être offerts en dons, les ouvrages suivants :

Publication des œuvres de Bartolomeo Borghesi, *Rapport adressé à S. M. l'Empereur et rapport à Son Exc. le Ministre d'Etat.* (Extr. du *Moniteur* des 9 août et 10 décembre 1860.) In-8° ;

Histoire du parlement de Normandie, depuis sa translation à Caen (juin 1589) *jusqu'à son retour à Rouen* (avril 1594), par M. Jules Lair, ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1860, 1 vol. in-8° ;

Notice sur les Grands-Carmes de Metz et sur leur célèbre autel, par E. de Bouteillier. Br. in-8° ;

Rome et Anis, discours sur l'histoire de Notre-Dame du Puy-en-Vélai, ou l'Eglise angélique, par M. l'abbé Delaigne. Br. in-8° ;

Revue archéologique. Janvier 1861, in-8° ;

Bulletin monumental, par M. de Caumont. 26e vol., 1860, n° 8, in-8° ;

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet. Décembre 1860, in-8° ;

Revue de l'Orient. Décembre 1860, in-8° ;

Revue orientale et américaine. Décembre 1860, in-8° ;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1860, 4e livr., in-8° ;

Annales de la propagation de la foi. Janvier 1861, in-8° ;

M. Léon Renier fait hommage à l'Académie, au nom de l'illustre numismatiste de Modène, Monseigneur Celestino Cavedoni, correspondant de la Compagnie, d'un opuscule intitulé : *Cenni autentici intorno alla vita ed agli studj del conte* B. Borghesi. Modena, 1860, in-8°.

Séance du 11.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication à la Compagnie de la lettre adressée à M. le Président de l'Institut par M. le Ministre d'Etat, ainsi que du décret par lequel il est disposé qu'à partir de 1861, le prix biennal sera décerné par l'Institut, au nom de l'Empereur, dans la séance publique du 15 août, sur la désignation successive des cinq Académies, dans l'ordre spécial des travaux représentés par chacune d'elles, et qu'en aucun cas, ce prix ne pourra être partagé.

M. le maire de la ville d'Orléans adresse à M. le PRÉSIDENT une lettre par laquelle il exprime le désir que l'Académie lui envoie des *projets* d'inscriptions pour les côtés oriental et occidental de la statue équestre de Jeanne d'Arc.

Une discussion s'engage sur l'objet et les termes de cette lettre. Il en résulte que la Compagnie ne peut saisir sa Commission des inscriptions et médailles d'une demande ainsi conçue. La Commission approuve, modifie ou rejette les projets d'inscriptions qui lui sont soumis, mais elle ne compose point elle-même de projets ; elle fixe, dans sa compétence reconnue, les inscriptions dont la rédaction ou l'examen lui ont été demandés.

Il sera écrit dans ce sens au maire d'Orléans, qui sera prié d'envoyer à l'Académie les renseignements qui lui manquent.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit son *Rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie dans le cours du deuxième semestre de l'année* 1860.

« MESSIEURS,

« Je me flattais, au commencement du dernier semestre, d'une espérance qui ne s'est point réalisée, et j'éprouve le besoin de vous en faire sur-le-champ l'aveu, quoiqu'il n'ait pas dépendu de moi qu'il en fût autrement. Je croyais pouvoir déposer sur le bureau, avant le 1er janvier de cette nouvelle année, deux volumes de vos *Mémoires*, la première partie du tome XX, qui est l'*Histoire de l'Académie*, de 1852 à 1856, depuis longtemps sous presse, et la première partie du tome XXIV, dont la seconde, en terminant ce tome, me donnera le moyen de clore à la fois la livraison et la période suivantes par la continuation de votre Histoire jusqu'à la fin de 1860. Peu de semaines s'écouleront avant que je puisse aborder ce travail, et j'ai lieu de penser qu'alors j'aurai tenu un premier engagement qui n'est pas seulement le mien.

« J'ai eu du moins la satisfaction de vous présenter, presque coup sur coup, vers la fin de ce semestre, les deux nouveaux volumes de votre recueil des *Mémoires de divers savants* étrangers à l'Académie, que j'avais annoncés : la première partie du tome VI de la première série (*Sujets divers d'érudition*), et la première partie du tome IV de la seconde série, consacrée aux *Antiquités de la France*. De ces deux volumes, l'un renferme huit Mémoires, lus devant vous avec approbation, admis dans le

Recueil sur le jugement motivé de votre Commission des travaux littéraires; l'autre contient deux Mémoires seulement, mais considérables et honorés tous deux des plus hautes récompenses que décerne la Commission des antiquités nationales. Des plans, des cartes, des représentations de monuments divers enrichissent plusieurs de ces Mémoires, que l'Académie se plaît à encourager de toutes les manières, et dont l'un a contribué à conduire son auteur parmi nous (1).

« Après les Mémoires que vous composez ou que vous approuvez, viennent naturellement les *Notices et Extraits des Manuscrits*, recueil à la rédaction duquel concourent, avec les membres de l'Académie, d'autres savants que leurs travaux ont désignés à cet honneur. Le tome XVIII, deuxième partie, c'est-à-dire le texte des *Papyrus grecs de l'Egypte*, lourd héritage, il est vrai, avance lentement. Un petit nombre de feuilles seulement ont été tirées pendant le semestre; beaucoup, en revanche sont composées et en épreuves, que l'Imprimerie impériale réclame avec instance ainsi que la suite de la copie. Notre confrère, M. Brunet de Presle, fera droit, nous n'en doutons pas, à cette double réclamation, où nous sommes trop intéressés pour ne pas l'appuyer de toutes nos forces.

« Ce sera une bonne nouvelle pour l'Académie, mais qui ne l'étonnera point, d'apprendre qu'elle va voir se compléter bientôt les trois volumes publiés en arabe de la partie orientale du même recueil, par la publication successive des trois volumes correspondants, comprenant la traduction en français des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*. M. le baron de Slane, dégageant la parole que nous avions donnée en son nom, a livré la copie entière du premier de ces trois volumes, qui formera le tome XIX, première partie, des *Notices et Extraits*, et dont l'impression est commencée. Quant au volume nouveau de la partie occidentale, le tome XX, deuxième partie, qui a été mis sous presse, il y a peu de mois, il est parvenu à la vingt-deuxième feuille tirée ou à tirer, et la copie ne manque pas.

« Une autre bonne nouvelle, presque inespérée, c'est qu'en même temps que va être publiée la *Table occidentale*, depuis longtemps imprimée, des quatorze premiers tomes du Recueil important dont il s'agit, la partie française de la *Table orientale* est enfin reprise et déjà sous presse.

(1) *Les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge; nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait*, par Alfred Maury. Ce Mémoire avait obtenu, sous sa première forme, une médaille d'or au concours de 1854.

C'était la meilleure et assurément la plus honorable solution d'une difficulté dont votre Commission des travaux littéraires était plus préoccupée que jamais. Il est juste d'ajouter que cette solution est due en grande partie à l'intervention aussi efficace que dévouée de notre Président actuel.

« De ces travaux, dont les uns sont commis exclusivement aux soins de votre Secrétaire perpétuel, dont les autres se publient avec le concours actif de la Commission de travaux littéraires et de la Commission des Antiquités de la France, je passe à ceux qui sont confiés à des Commissions spéciales, quoique soumis encore à la direction ou à la surveillance de la Commission générale des publications.

« Nos grandes collections scientifiques, l'une des gloires de notre pays, marchent d'un pas toujours fort inégal, ce qui s'explique, pour quelques-unes, par l'inégalité même des difficultés que présentent, soit la préparation, soit la rédaction des matériaux, mais ne saurait malheureusement se dire de toutes.

« Le Recueil des *Historiens des Gaules et de la France* est toujours en avant, pour servir d'exemple aux autres, et nous en remercions de nouveau M. N. de Wailly. Grâce aux progrès accomplis dans le cours de ce semestre, cent trente-huit feuilles du tome XXII sont aujourd'hui tirées, cent cinquante en épreuve; le texte entier de la copie est livré. L'adjonction récente faite par l'Académie, de notre jeune confrère, M. Léopold Delisle, à son savant maître, ne peut qu'assurer encore mieux l'avenir de ce beau et utile travail.

« En attendant que son tour vienne d'y prendre une part active, M. Delisle lui-même poursuit laborieusement la préparation du *Recueil des Chartes et Diplômes* antérieurs à 1180. Sous sa consciencieuse et habile direction, se continue la revue des fonds d'archives, des cartulaires et de copies ou d'extraits qui peuvent contenir des pièces précédant l'avénement de Philippe-Auguste. Il espère pouvoir, d'ici à peu de mois, soumettre à l'Académie le tableau général des sources diplomatiques de l'histoire de France, pour la période comprise entre 752 et 1180. Dans ce dernier semestre, la collection de copies s'est accrue de quatre-vingt-quatre pièces. Elles ont été tirées d'un cartulaire de l'abbaye de Foigny, écrit au douzième siècle, que M. Peigné-Delacourt a bien voulu communiquer à la Commission.

« Le tome VII de la *Table des Chartes et Diplômes imprimés*, relatifs à l'histoire de France, s'avance de plus en plus vers sa fin, sous la direction de M. Ed. Laboulaye. Il a été porté de cent trente-six à cent quarante-six

feuilles tirées; quatre sont en composition, et, dès ce moment, l'on s'occupe des tables du volume.

« La publication du Recueil des *Historiens occidentaux des Croisades* continue de rivaliser avec celle des Historiens de France, pour l'activité persévérante des éditeurs, MM. H. Wallon et Ad. Regnier. Onze cahiers du tome III, formant vingt-deux feuilles, sont actuellement tirés; les cahiers douze à vingt-sept sont à tirer ou en épreuves; la fin de la copie du volume a été envoyée à l'imprimerie. Les travaux préparatoires du tome IV se font dès aujourd'hui, et la communication directe, pour la première fois obtenue, de deux manuscrits de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et par l'efficace intervention de M. le Ministre des affaires étrangères, y servira puissamment.

« Nous ne saurions dire que les *Historiens orientaux des Croisades*, dont la partie arabe doit être publiée par notre confrère M. Reinaud, aillent précisément du même train. Le tome Ier a marché seulement du soixante et onzième au soixante-quinzième ou soixante-seizième cahier, pour les feuilles tirées; cinq cahiers sont en composition, quatre en copie livrée, suivant la déclaration du savant éditeur, qui a préparé en outre la copie d'un grand nombre de feuilles du texte arabe à traduire et à imprimer.

« Pour les *Historiens arméniens*, autre portion de la série orientale du même et complexe Recueil des *Croisades*, M. Dulaurier en a été chargé par l'Académie, depuis quelque temps déjà, et elle continue à se féliciter de ce choix. Du premier tome, trente feuilles sont tirées, huit sont bonnes à tirer, un grand nombre en épreuves, au total quarante-six ou quarante-sept feuilles imprimées. Par là se terminera l'impression de la chronique de Matthieu d'Edesse et de Grégoire le Prêtre, son continuateur, embrassant les années 1096 à 1162, c'est-à-dire la première croisade.

« Quant aux *Historiens grecs*, notre situation est toute différente. Il faut le reconnaître, quoi qu'il en puisse coûter, tous les efforts de la Commission des travaux littéraires, toutes les combinaisons adoptées par l'Académie pour relever de l'espèce de paralysie chronique dont elle se trouve atteinte l'impression, depuis si longtemps commencée, de cette partie des *Historiens des Croisades*, qui ne peut cependant manquer à l'ensemble, ont échoué jusqu'ici. La Commission, qui s'en préoccupe avec une juste et nécessaire sollicitude, mettra bientôt la Compagnie en mesure d'aviser de nouveau, l'auxiliaire sur lequel avait cru pouvoir compter l'illustre helléniste chargé de la direction du Recueil, pour la préparation du texte

du premier tome dont il s'est réservé les prolégomènes, lui ayant fait défaut, et le collaborateur, en ce moment malade et absent, que l'Académie lui a désigné dans son propre sein pour le tome II, n'ayant rien fait connaître encore de son travail.

« Notre consolation de ce mauvais succès est d'avoir à terminer notre compte rendu par l'*Histoire littéraire de la France*, qui reste l'un de nos travaux les mieux dirigés et les plus activement menés. L'impression du tome XXIV, par lequel s'ouvrent les annales des lettres dans notre pays au quatorzième siècle, s'avance rapidement. Les feuilles une à trente sont tirées, trente et une à trente-huit en épreuves; en copie à l'imprimerie, trente-neuf à quarante-deux. Ces trois cents pages environ forment le commencement du Discours sur l'état des lettres, qui sert d'introduction à la longue série des notices sur les auteurs, et dont la copie est entièrement prête. La première partie du Discours, après des considérations générales sur la papauté et la royauté, de l'an 1301 à l'an 1400, se termine par deux des principaux faits littéraires qui caractérisent ce siècle : le nombre croissant des universités, et l'établissement des grandes bibliothèques laïques.

« Il me reste, Messieurs, à remercier ici la Commission des travaux littéraires de tout ce qu'elle a fait, de concert avec moi, avec tant de lumières à la fois et tant de bienveillance, pendant ce dernier semestre encore, pour la bonne direction, l'exacte surveillance, le contrôle aussi discret qu'habile des travaux de l'état généralement satisfaisant desquels je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte. »

M. de Lasteyrie, au nom de la Commission du prix Gobert, fait connaître la liste des ouvrages envoyés au concours pour 1861. Ce sont :

1° *Notice sur la ville de Vieux-Brisach*, par M. A. Coste, 1 vol. in-8° (retirée et transférée au concours des antiquités de la France);

2° L'*Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, par M. Caillet, 2 vol. in-12;

3° *Des vicissitudes de la France*, par M. R. de Larcy, 1 vol. in-8°;

4° *Histoire du comté de Chiny et des pays Haut-Wallons*, par M. Jeantin, 2 vol. in-8°; et, du même auteur, *Trois livraisons du manuel de la Meuse*;

5° *Le Panslavisme; confédération gallo-latine et celto-gauloise*, par M. Passard, 1 vol. in-8°;

6° *France et Angleterre*, par M. Ch. Menche de Loisne, 1 vol. in-8°;

7° *Gallia Christiana*, etc., t. XV, condidit Barth. Hauréau (2° fascicule), in-folio ;

8° *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, par M. Lièvre, 3 vol. in-8°.

L'ordre du jour appelle la nomination des trois commissions suivantes :

Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix ordinaire. (Sujet : L'*Administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse*) : MM. le comte Beugnot, de Wailly, Laboulaye, Delisle.

Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix Bordin. (Sujet : *Histoire de la langue et de la littérature éthiopienne*) : MM. Reinaud, Caussin de Perceval, Renan, Munk.

Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix de numismatique : MM. le duc de Luynes, de Saulcy, de la Saussaye et de Longperier.

L'Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône, par M. Louis Blancard, archiviste de ce département, est admise au concours des antiquités de la France pour la présente année, 1 vol. in-4°.

M. le vicomte de Rougé lit, en communication, une lettre de M. Auguste Mariette concernant les résultats des fouilles faites par lui sur l'emplacement de l'ancienne ville de Tanis dans la basse Egypte. (La suite de cette lecture et des observations auxquelles elle donne lieu de la part de M. le vicomte de Rougé est renvoyée à la prochaine séance.)

S. A. le Prince Louis-Lucien Bonaparte, par une lettre en date du 10 janvier, fait hommage à l'Académie d'une nouvelle série de traductions, par différents auteurs et en divers idiomes et dialectes de l'Europe, d'un certain nombre de livres de la Bible. Ces traductions, publiées aux frais du Prince et imprimées à Londres, sont :

En basque, le *Pentateuque*, le *Livre de Josué*, le *Livre des Juges*, le *Livre de Ruth* et le commencement des *Rois*, 1859, 1 vol. in-8° ;

En dialecte des bords de la Tyne (Northumberland), le *Chant de Salomon* (vers), 1860, in 8° ;

En gaëlique, les *Livres dits apocryphes, Esdras*, etc., 1860, in 8° ;

En dix dialectes différents de l'Ecosse et de l'Angleterre, le *Cantique des Cantiques*, 10 br. in-16;

En dialecte sicilien et du sud de la Sardaigne. Le même poëme, 2 br. in-16;

En dialecte génois, Bergamasque et Frioulais, l'*Evangile de saint Mathieu*, 3 br. in-16 ;

En dialecte du Northumberland, de la Sicile et du sud de la Sardaigne, le *Livre de Ruth*, 3. br. in-32.

Sont présentés de la part des auteurs par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL:

Du succin, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens, par M. Th.-Henri Martin, br. in-4. (Extrait du t. VI, 1re partie, des Mémoires de divers savants);

La science du beau étudiée dans ses principes, dans ses applications et dans son histoire, par Charles Lévêque, professeur chargé de cours au Collége de France, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 2 vol. in-8°;

Les hommes d'Homère. Essai sur les mœurs de la Grèce aux temps héroïques, par J. Delorme, 1 vol. in-8°. (Au nom de M. EGGER);

Cours de littérature française professé à la Faculté des lettres de Nancy, par M. Benoît, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes. Leçon d'ouverture sur la seconde moitié du dix-huitième siècle, br. in-8°.

Sont déposés sur le bureau :

Bullettino archeologico Sardo. Novembre et décembre 1860, in-8°;

Die Skene der alten zuanzigstes Programm zum Winckelmannfest der archeologischen Gesellschaft zu Berlin, von Ludwig Lohde, broch. in-4°;

Decem codicis argentei rediviva folia, cum foliis contiguis et intermediis edidit Andreas Uppström; broch. gr. in-4°;

Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances, par M. L. Quenault. (Complément d'un ouvrage envoyé au concours des antiquités.)

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal.

Séance du 18.

M. Castellani (le fils), est admis, sur l'autorisation du Bureau, à exposer et à expliquer devant l'Académie ses procédés d'imitation

de bijoux antiques trouvés en diverses parties de l'Italie et qui ont été reproduits par son père et par lui-même.

Recherches sur l'art de la joaillerie chez les anciens.

ANALYSE.

M. Castellani ne s'est pas occupé seulement du style et des formes élégantes qui distinguent les bijoux des anciens; il s'est proposé de retrouver, — pour les appliquer, —les procédés dont le secret était perdu.

Or les nécropoles d'Etrurie et de Grèce fournissent des spécimens d'orfévrerie que l'on ne parvient pas toujours à imiter et dont, bien souvent, on n'aperçoit pas même la structure, les moyens de fabrication usités autrefois n'ayant pu être suppléés.

Les artistes de la Grèce et de l'Etrurie avaient reçu des peuples de l'Orient la tradition, pour ainsi dire matérielle, du travail. Ils n'ont eu qu'à embellir, varier et ennoblir cette méthode manuelle par l'imagination et le goût.

L'époque romaine fut une décadence sensible, et l'on peut dire qu'il n'est pas un bijou de la grande période impériale qui ne soit très-inférieur aux produits de la Grèce et de l'Etrurie, à ces produits d'un art achevé et qui n'a rien d'archaïque que la date. Et quand les Romains en ont imité les formes, la gaucherie de l'exécution trahissait encore leur infériorité.

La décadence historique de l'Empire montre, dans les premiers essais de l'art chrétien et dans les derniers efforts de l'art païen, une telle grossièreté de forme et de procédés que le prix de la matière constitue seul la valeur des ornements.

L'art byzantin marque une nouvelle phase et une sorte de renaissance que favorise l'introduction de la méthode et du goût des Arabes. Mais l'emploi des émaux, des ciselures maladroites, et l'exubérance d'une ornementation sans choix, caractérisent cependant cette époque. Quant à la joaillerie des Goths et des Lombards,—dont les couronnes de Tolède du musée de Cluny sont un curieux spécimen,— il n'y a pas à en parler sous le rapport de l'art.

Après le dixième siècle, commence à poindre une lueur de progrès.

Théophile et son école nous en ont laissé le témoignage. L'art se dégage ensuite peu à peu et s'épanouit tout à coup en Italie avec Maso Finiguerra et Caradoso, enfin avec Benvenuto Cellini. C'était une école nouvelle, et que le mot de *Renaissance* ne nous abuse pas ici : c'étaient des procédés inconnus aux anciens et qui se signalent par l'emploi simultané de la ciselure, du burin, des nielles et des émaux. Le grand ciseleur de Florence ne paraît avoir eu aucune connaissance des modèles antiques de l'Etrurie et de la Grèce. A partir de Cellini l'art perdit tout son lustre, vint s'abâtardir entre les mains des Allemands et des Espagnols, et tomba enfin, à l'époque moderne, dans le domaine du commerce et de la spéculation. C'est contre cet abaissement universel que les Castellani ont résolu de réagir, en allant puiser leurs inspirations et chercher leurs modèles à la seule source pure du goût et de l'élégance. Ils furent frappés de la richesse et de la perfection des trésors d'orfévrerie que les fouilles de l'Etrurie mirent à la lumière. La découverte de la tombe de Regulini Galassi, à Cervetri, fut un événement de la plus haute importance. Vinrent ensuite celle de M. Campanari, à Toscanella, du marquis Campana, à Cœre, — d'Alessandro François, du prince Torlonia et de M. Noël des Vergers, à Vulci, — qui toutes fournirent de nouveaux modèles.

Les Castellani se mirent à l'œuvre et ils durent rechercher d'abord quels avaient été les procédés de travail employés par les artistes dont les œuvres étaient sous leurs yeux.

Ils reconnurent que leurs joyaux étaient fabriqués de pièces rapportées et superposées, au lieu de devoir leurs saillies au burin et à la ciselure. De là, une part plus grande faite à l'idée spontanée et à l'inspiration, au lieu de l'uniformité fatigante du poinçon ou du moulage.

L'exécution présentait des difficultés insurmontables en apparence pour la soudure des pièces de rapport, dont la ténuité et la délicatesse étaient infinies. Après avoir fait appel à la science des livres anciens et modernes, et essayé vainement de retrouver les procédés usités aux belles époques de l'orfévrerie, ils découvrirent, dans une petite localité des Marches, cachée au fond d'une gorge de l'Apennin, à Sant'Angelo in Vado, un souvenir, — conservé par une tradition

trente fois séculaire,— de ces précieux procédés de l'art étrusque. Les paysannes de ce village portent des colliers et des boucles d'oreilles appelées *navicelle*, et assez semblables pour le travail aux produits de la joaillerie antique. Les Castellani firent venir à Rome les ouvriers de Sant'Angelo. En combinant leur tradition avec les pratiques connues de l'orfévrerie moderne, et les découvertes chimiques dont l'application avait été faite par M. Castellani le père, ils obtinrent des résultats assez satisfaisants, sans prétendre toutefois avoir retrouvé les procédés anciens, qui demeurent supérieurs, puisqu'il est encore des œuvres dont la finesse ne peut être reproduite dans l'état actuel de la science et de l'art.

M. Castellani termine sa communication en priant les membres de l'Académie de venir à son aide par les savants conseils que ne peut manquer de leur suggérer la connaissance approfondie des auteurs anciens. Il se recommande à leur souvenir, si quelque passage de textes antiques venait à fournir de nouvelles lumières sur son art. (*Il expose ensuite aux regards de l'Académie les plus beaux spécimens sortis de son atelier, et figurant dans son merveilleux cabinet.*)

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de présenter trois candidats pour chacune des trois places de correspondants étrangers, devenues vacantes par suite de la promotion de MM. Gerhard, Lassen et Cureton au titre d'associés étrangers.

M. V. Le Clerc, rapporteur, commence par rappeler que, dans les élections faites à la fin de l'année 1860, il a été pourvu à quatre places de correspondants étrangers, dans quatre catégories distinctes des travaux de l'Académie : la philologie grecque, la philologie latine, l'épigraphie profane et chrétienne, enfin la littérature et l'histoire des Arabes, — par la nomination de MM. Im. Bekker, Th. Mommsen, de Rossi et Weil. La commission a pensé qu'il y avait lieu, cette fois, de pourvoir aux vacances à remplir dans la philologie aryenne, dans l'archéologie orientale, occidentale et classique, enfin dans l'étude du moyen âge. Elle a donc formé les trois listes suivantes, pour répondre aux nécessités de ces catégories, moins complétement représentées dans la série des correspondants.

La première liste (philologie aryenne) comprend trois noms :

MM. Benfey, à Göttingen; Westergaard, à Copenhague; Spiegel, à Erlangen. Ces trois savants se sont occupés à la fois avec succès du sanscrit, du zend, ainsi que des autres idiomes de l'Inde et de la Perse.— M. Benfey est surtout connu par son édition et sa traduction du *Samavéda*, accompagnées de notes érudites et d'un lexique expliquant les choses aussi bien que les mots. Ses deux grammaires sont aujourd'hui placées au premier rang par les sanscritistes les plus autorisés; enfin son dernier ouvrage est un titre considérable sous tous les rapports: c'est la traduction du grand recueil de fables indiennes, intitulé *Pantchatantra*, et surtout l'admirable introduction qui la précède (1er volume entier). Il avait préludé au travail de M. Lassen sur les *Antiquités de l'Inde* par l'article considérable sur l'*Inde*, publié, il y a plus de vingt ans, dans l'*Encyclopédie* de Halle, article qui est, à lui seul, un livre plein de savoir et d'intérêt. — M. Westergaard est, après feu E. Burnouf, un des savants qui ont fait le plus avancer l'étude de la langue et de la religion de Zoroastre, en publiant et en expliquant les monuments qui nous en restent dans le *Zendavesta*. Comme Anquetil-Duperron, il s'est rendu en Perse et dans l'Inde pour y converser avec les Guèbres, et il a rapporté de ces pays de nouveaux moyens d'interprétation des textes sacrés du *Parsisme*. Enfin M. Westergaard est un des savants qui ont préparé avec le plus de succès la solution du problème des inscriptions cunéiformes.—Quant à M. Spiegel, il s'est occupé principalement aussi du *Zendavesta*, qu'il a traduit en allemand et commenté avec autant de sagacité que d'érudition. Ses études comprennent les divers idiomes dérivés du Zend, sur lesquels il a fait des publications grammaticales très-importantes.

La seconde liste (ou liste archéologique) formée par la Commission, se compose de deux égyptologues et d'un épigraphiste de l'antiquité classique : MM. Birch (Samuel), à Londres; Brugsch, à Berlin, et M. Ritschl, à Bonn. — M. Ritschl, déjà recommandé à l'Académie et dont la candidature avait été présentée en troisième ligne, l'est aujourd'hui en seconde par la Commission. L'Europe savante sait combien l'illustre professeur de Bonn est consommé dans la connaissance des antiquités romaines, qu'il a éclairées, plus que personne peut-être, après Borghesi, par l'étude des inscriptions (principale-

ment législatives), aussi bien que par l'examen approfondi des auteurs classiques et la restitution qu'il a faite des fragments d'un grand nombre d'entre eux, notamment de Varron. — M. Birch, du *British Museum*, présenté en première ligne, unit, en un degré éminent, le mérite du philologue à celui de l'archéologue. Comme égyptologue, il a rendu les services les plus signalés à la science, et quelques-uns de ses essais d'interprétation restent comme des documents acquis à l'histoire de la vallée du Nil. Il est, de plus, profondément versé dans l'antiquité figurée, pour laquelle ses connaissances sont aussi étendues que variées. Les céramographes apprécient à toute sa valeur sa remarquable description des vases antiques du Musée Britannique. — M. Brugsch, que la Commission place au troisième rang, s'est consacré plus exclusivement à l'égyptologie, dont il est, avec M. Lepsius, le plus digne représentant en Allemagne. Philologue plein de sagacité, son titre principal est sa *grammaire démotique*, par laquelle il a permis de faire un pas considérable dans une voie à peine ouverte par Champollion. On lui doit des traductions nombreuses et estimées de textes hiéroglyphiques; il a composé enfin deux ouvrages récents, l'un sur les antiquités géographiques de l'Egypte, l'autre sur l'histoire ancienne de ce pays; ce dernier est écrit en français.

La Commission a cru qu'il était temps de proposer à la Compagnie, pour sa troisième liste, les noms de quelques savants qui se sont illustrés au delà du Rhin dans l'étude des langues, des littératures et de l'histoire de l'Europe celtique, germanique, slave, aussi bien que dans celle de notre moyen âge néo-latin. Elle présente en conséquence, pour la place laissée vacante par la nomination de M. Cureton, comme associé étranger : MM. Diez, à Bonn; Lorenz Diefenbach, à Francfort, et Schaffarik, à Prague. M. Diez a pris depuis longtemps le rang de chef d'école, et par son enseignement, et par ses publications, surtout par sa grammaire comparée des langues romanes, qui fait autorité. — Le second, M. Diefenbach, est un de ceux qui, dans ces derniers temps, ont le plus puissamment contribué à relever les études celtiques du discrédit où elles étaient tombées et à les faire entrer dans une nouvelle voie; il a fait en outre, comme on sait, d'importants travaux lexicographiques sur le moyen âge. — Le troisième, M. Schaffarik, auteur des *Antiquités slaves*, publiées en

langue tchèque et traduites en allemand (pour ne parler que du plus célèbre de ses ouvrages), passe à juste titre pour le plus savant historien de son pays, pour celui qui a jeté la plus vive lumière, et sur les origines, et sur les anciennes annales de la grande nation à laquelle il appartient.

La discussion des titres des candidats est renvoyée à la séance suivante.

M. le vicomte de Rougé achève, en communication, la lecture de la lettre suivante :

Lettre de M. Aug. Mariette sur les fouilles de Tanis (1).

ANALYSE.

Du Caire, 20 décembre 1860.

M. Mariette annonce qu'il vient d'achever sa seconde excursion dans le Delta, et principalement dans l'est de la basse Egypte. Ses ateliers fonctionnent sur sept points : à Saïs, à Tanis, à Thmuis, à Cynopolis, à Bubastis, à Athribitis et à Héliopolis.

La plupart de ces fouilles sont à peine ébauchées, il ne peut donc pas en présenter encore les résultats. Presque tout son temps est d'ailleurs réclamé par les préparatifs d'une prochaine expédition dans la haute Egypte. Il n'a pu mettre en ordre les notes qu'il a prises sur ses travaux, depuis sa dernière communication à l'Académie ; mais il a hâte d'annoncer à son savant correspondant les importants résultats fournis par les fouilles commencées à Tanis.

La question géographique doit d'abord être éclaircie par les textes. Champollion avait remarqué sur une statue provenant de Sân (l'ancienne Tanis) un nom de ville que l'illustre créateur de l'Egyptologie avait identifié avec Tanis. D'autre part, les observations philologiques de M. de Rougé sur la prononciation du signe figuré, dans d'autres mots, par la jambe, *tân*, ont révélé que l'assimilation proposée par Champollion (et dans laquelle se voyait aussi le signe de la jambe

(1) Cette lettre a été publiée *in extenso* dans la *Revue archéologique* du 1er février 1861 (avec 2 planches).

employé pour le nom de la ville dont il s'agit), était rigoureusement vraie, ainsi que l'identification de *Sân* avec Tanis. Mais une nouvelle remarque de M. de Rougé sur le papyrus Sallier établit que la prononciation de l'hiéroglyphe de la jambe, dans un groupe qui en modifiait la valeur, devait être *Hâ-ouar*, c'est-à-dire Avaris. Tanis et Avaris ne seraient donc qu'une seule et même ville.

Ce premier fait établi, il faut se reporter à la période pendant laquelle cette ville joua un si grand rôle. Rappeler le nom d'Avaris, c'est faire une allusion, devenue vulgaire, au temps des *Pasteurs*. A cette époque, que Manéthon a présentée comme si désastreuse pour l'Egypte, Avaris était la résidence principale de ces étrangers, et cette occupation n'aurait pas, d'après Manéthon, duré moins de 511 ans. D'autre part, le papyrus Sallier s'exprime ainsi : « Il arriva que le pays d'Egypte tomba aux mains des ennemis, et personne ne fut roi (du pays entier) à l'époque où cela arriva. Et voici que le roi Ra-Séqenen fut seul un *haq* de la haute Egypte. Les ennemis étaient dans la forteresse du Soleil (Héliopolis), et leur chef *Apépi*, à Avaris... Le roi Apépi se choisit le dieu *Sutech* comme seigneur, et ne fut serviteur d'aucun autre dieu existant dans le pays entier... Il lui bâtit un temple d'un bon travail, durant à toujours. »

Ce que M. Mariette devait donc chercher à Sân, Avaris ou Tanis, c'était le souvenir des rois *Pasteurs*, puis le dieu Sutech et les restes du temple, — l'époque de l'arrivée des conquérants et celui de leur expulsion, — enfin les traces que ces peuples ont dû laisser de leur civilisation dans un pays qu'ils auraient occupé pendant cinq siècles.

Le sol est couvert des légendes de Ramsès II ; mais comme elles ne rappellent que ses victoires, on n'y peut rien trouver sur les Pasteurs à l'époque de leur lutte avec Amosis. Or, les inscriptions qui rappellent les titres de ce roi ne nomment pas le dieu *Set*, dont le père de Ramsès portait cependant le nom, mais bien le dieu *Sutech*, c'est-à-dire la divinité par excellence des Hycsos, d'après le papyrus Sallier. Il est vrai que Sutech était aussi le dieu des Chétas, avec lesquels Ramsès II avait fait alliance ; mais s'il a choisi les murs d'Avaris pour y inscrire le nom de ce dieu, c'est que la population de ce pays avait dû rester sémitique et qu'il lui donnait, de fait, satisfaction en honorant la divinité de leur race. Ainsi les faits mêmes

qui semblent devoir dérouter l'observateur inattentif constatent, si l'on y prend garde, que, sous Ramsès II, le nom des Hycsos n'était pas encore oublié à Avaris.

M. Mariette mentionne ensuite le colosse jadis observé par Burton et qui avait été enseveli de nouveau. Cette statue rappelle d'une manière frappante le Sévek-Hotep III du Louvre. On y lit des légendes de trois époques : 1° une légende du temps de l'érection ; le nom propre a disparu, et le prénom est *Ra-Smenkh-Ka* ; 2° une légende sur l'épaule droite, qui se lit sans difficulté : « *Sutech, le dieu bienfaisant, Soleil... le fils du Soleil,* APAPI, *doué de la vie éternelle.* » C'est *Apapi!* c'est l'*Apophis* de Manéthon, le fameux roi hycsos, qui a fait graver là sa légende ; 3° enfin la légende disposée sur le dossier du siége, en quatre lignes verticales, est celle du grand Ramsès.

Ce monument est donc primitivement celui d'un roi antérieur à la dix-huitième dynastie et postérieur à la douzième. Ra-Smenkh-Ka est au moins contemporain des Nofré-Hotep et des Sévek-Hotep. La conformité de cette statue avec celle du Sévek-Hotep III du Louvre (XIIIe dynastie) est frappante. Or, si nous trouvons, à Avaris, un roi indigène de la treizième dynastie, il est impossible que les Pasteurs se soient emparés de l'Egypte à la fin de la douzième, comme le veulent Bunsen et Lepsius, et il faut admettre qu'une longue suite de rois nationaux règne sur toute l'Egypte entre cette douzième dynastie et l'arrivée des Hycsos. Il est donc nécessaire de placer les 511 ans de domination qu'on attribue aux Pasteurs entre la quatorzième dynastie et le commencement de la dix-huitième. Il résulte en outre des faits qui précèdent que les terribles Hycsos n'ont pas tout renversé ni tout détruit, puisque Apophis a décoré de son cartouche la statue d'un roi indigène, et qu'il s'identifie avec le dieu Soleil, ce qui ne paraît pas être la marque d'une persécution bien acharnée contre les dieux de l'Egypte. Salatis, le premier roi hycsos, a respecté les statues de rois, puisque celle-ci est arrivée intacte jusqu'à Ramsès le Grand. M. Mariette va plus loin, et croit pouvoir affirmer que le temple de Sutech, le dieu par excellence des Pasteurs, et qui fut bâti par Apophis, dut être enrichi des images des Pharaons indigènes, que ces rois étrangers sont accusés d'avoir anéantis.

L'éminent archéologue a encore découvert, à Tanis ou Avaris, quatre

sphinx au centre de l'avenue qui conduisait au sanctuaire du temple. Deux dessins sont joints à sa lettre et représentent : 1° la tête vue de face de l'un de ces sphinx, et 2° le sphinx entier vu de profil. Or la face en est modelée avec une énergie singulière, et présente un caractère de sévérité et de noblesse auquel on ne saurait rien comparer dans l'art égyptien. Il n'existe pas de type qui diffère plus de l'art national par le style et les traits que cette figure au nez arqué, aux pommettes saillantes, aux lèvres épaisses. Il est impossible de méconnaître dans ces portraits une influence étrangère et inconnue à l'Egypte, quoique ces quatre monuments soient, par leur ensemble, visiblement égyptiens. On lit sur l'épaule les cartouches de Ramsès II et de Ménéphtah. Mais on distingue, à côté, un cartouche martelé. Or on peut fort heureusement lire sous le martelage : « *Sutech, le Dieu bienfaisant.* » Quant au nom du roi, il est illisible; toutefois, la disposition de cette légende est évidemment la même que celle qu'on lit sur le colosse de Ra-Smenkh-Ka. Il est donc hors de doute que les sphinx d'Avaris sont les produits de la civilisation originale des Pasteurs et la révélation unique d'un art jusqu'à présent inconnu. Le papyrus Sallier nous apprend qu'Apophis éleva un temple à Sutech, et ces sphinx sont dus vraisemblablement à la piété du roi hycsos envers cette divinité.

M. Mariette tire de l'inappréciable découverte qu'il vient de faire une autre conséquence non moins curieuse. Les habitants de Sân, de Menzaleh et des environs de l'ancienne Avaris présentent, aujourd'hui encore, un aspect tout différent de celui des Egyptiens de la vallée du Nil. Leur tête accuse un caractère sémitique très-prononcé, et l'on y reconnaît, à ne pas se tromper, une similitude frappante avec le type si fortement caractérisé des sphinx découverts. Les Pasteurs n'auraient donc point quitté l'Egypte ! et s'ils s'y trouvent encore, il faut donc qu'Amosis ne les ait point expulsés entièrement il y a 36 siècles.

Autre conséquence : si Apophis est le Pharaon de la Genèse, comme tout le fait supposer, c'est bien lui, c'est l'Apapi dont nous avons le portrait, qui aurait élevé Joseph à la dignité de ministre. « Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Egypte... et « nul ne remuera le pied ni la main dans le pays que par votre

« commandement. » (Genèse, C. XLI). Les sphinx de Tanis, ainsi reconnus comme contemporains de Joseph et que M. Mariette vient de rendre à la lumière, auraient pu être exécutés par les ordres du fils de Jacob.

M. le vicomte de Rougé fait suivre cette lecture de quelques observations sur les opinions émises par l'auteur des fouilles. Le complément de ces remarques est renvoyé à la séance suivante. (Nous en donnerons ici l'analyse complète, pour ne pas séparer ces observations du Mémoire qui y a donné lieu.)

Observations de M. le vicomte de Rougé *sur la lettre précédente.*

ANALYSE.

M. Mariette, en constatant qu'Apapi a inscrit sa légende sur le colosse de Ra-Smenkh-Ka, roi postérieur à Sévek-Hotep III, a reculé, avec certitude, la limite de l'invasion des Hycsos, qui ne peut plus être placée désormais avant la fin de la treizième, et probablement de la quatorzième dynastie.

Quant au séjour des Pasteurs et à leurs effroyables dévastations, l'opinion commune doit être complétement modifiée, et M. Mariette a pleinement raison sur ce point encore. Leurs ravages sont assez semblables à celui de Cambyse. Ils n'ont point détruit les temples, ni renversé les statues, ni même martelé les cartouches des rois indigènes; mais ils ont respecté les usages égyptiens et vénéré leurs dieux en adoptant leurs noms, honoré les statues royales en les décorant de leurs propres cartouches.

Il faut donc, d'après ces découvertes, soumettre les monuments martelés de nos musées à un nouvel et scrupuleux examen. M. de Rougé a déjà constaté qu'un martelage, habilement opéré sur l'épaule droite du grand sphinx du Louvre, cachait la légende d'un roi pasteur, qui aura, par conséquent, usurpé lui-même le monument d'un roi indigène de la douzième ou de la treizième dynastie, et le nom de Ménéphtah aura été gravé sur la poitrine, en surcharge, à la place d'un cartouche plus ancien. Le sphinx qui porte les noms de Ramsès II est certainement usurpé de même et doit dater de la même

époque. Le colosse en granit noir doit être considéré également comme plus ancien que Ramsès II, dont il porte les légendes.

M. Mariette n'ose se prononcer relativement à l'époque du départ des Pasteurs, mais M. de Rougé ne saurait partager ses scrupules. Il fait remarquer que l'inscription du tombeau d'Ahmès dit positivement qu'Avaris (Ha-Ouar) fut prise l'an six du règne d'Amosis, et que ce roi indigène poursuivit les Pasteurs jusqu'à Scharahan, ville située, sans doute, sur les limites de l'Egypte et de la Palestine. Or, Aménophis fit la guerre, quelque temps après, au nord, contre des peuples d'autres races que les Pasteurs, dont le nom ne reparaît plus. Amosis aurait donc bien accompli la restauration du pouvoir national. Cela n'exclurait pas l'idée d'une transaction, presque pacifique, entre les rois hycsos et les rois indigènes, transaction à la suite de laquelle la population agricole serait restée dans le pays, et le dieu Sutech, à Avaris.

Mais M. de Rougé ne croit pas volontiers que les quatre sphinx aient été originairement élevés par *Apapi*, parce que les fondateurs ne mettent point d'ordinaire leurs cartouches sur l'épaule des statues, mais bien sur la poitrine et dans la place la plus honorable. Quant au caractère sémitique de la tête, et quant à l'origine hycsos de ces monuments, elle paraît incontestable au savant professeur du Collége de France. Mais pour croire qu'Apapi est le Pharaon de Joseph, rien ne lui semble moins prouvé.

M. Mariette a raison de voir dans *Ha-Ouar*, ou Avaris, le nom égyptien, et dans Tanis, ou *Tsoan*, ou *Sân*, le nom sémitique appliqué à la même ville. Ces mots expriment la même idée : *Tsoan*, « *départ*, » *Ha-Ouar*, « demeure du départ, » mot très-significatif, comme on voit, quand il s'agit d'Avaris et de Pasteurs.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Viollet-le-Duc, le tome V de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du onzième au seizième siècle.* Paris, 1861, in 8°. Pour le concours des antiquités de la Franc e(année 1862);

Par M. l'abbé Sauret, *Essai historique sur la ville d'Embrun*. Gap, 1861, 1 vol. in-8°. Pour le même concours;

Par M. Charles Thurot, professeur à la Faculté des lettres de Clermont,

Études sur Aristote : politique, dialectique, rhétorique. Paris, 1860, 1 vol. in-8°;

Par M. de Koehne, extrait de la *Revue de numismatique belge*, sous la forme d'une lettre, de Saint-Pétersbourg, 20 décembre 1860, et relative à la discussion soulevée au sujet de l'attribution à Oley d'un monument russe du cabinet royal de Stockholm. Br. in-8°;

Revue numismatique, nouv. série. Novembre et décembre 1860, in-8°;

Annales de philosophie chrétienne. Décembre 1860, in-8°.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage à l'Académie d'un nouvel ouvrage de M. Joachim Menant, tout à fait digne, selon le savant conservateur du Louvre, des précédents travaux du même auteur. Il est intitulé : *les Noms propres assyriens; Recherches sur la formation des expressions idéographiques.* Paris, 1861, gr. in-8°.

M. BERGER DE XIVREY offre, de la part de l'auteur, M. Ch. Schoebel, son *Examen critique du déchiffrement des inscriptions cunéiformes assyriennes, par M. J. Oppert.* Paris, 1861, br. in-8°.

M. JOMARD fait hommage, au nom de M. Richard Cortambert, de son *Essai sur la chevelure des différents peuples.* (Extr. de la *Revue orientale et américaine.*) Paris, 1861, in-8°. L'auteur, dit le savant et vénérable président de la commission centrale de la Société de géographie de Paris, a divisé son sujet en trois parties : l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes; — les peuples anciens étudiés par l'auteur, sous le rapport de leur chevelure, sont les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs et les Romains; — les peuples du moyen âge et contemporains passés en revue sont les races des cinq parties du monde : la race blanche, la race nègre, la race mongolique et les races polynésiennes. M. Cortambert fils relève l'erreur, assez générale, de ceux qui voient dans la couleur noire des cheveux un caractère propre aux habitants des pays chauds.

Séance du 25.

M. le chevalier Giovanni Battista de Rossi, par une lettre de Rome, en date du 18 janvier, exprime les sentiments de gratitude qu'il éprouve pour l'honneur que lui a fait l'Académie en le nommant correspondant étranger.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des

listes de candidats présentés par la commission pour les trois vacances à remplir sur la liste des correspondants étrangers.

La séance redevient publique, et l'Académie passe au scrutin.

M. Samuel Birch est élu correspondant étranger à Londres, en remplacement de M. Gerhard, nommé associé étranger ;

M. Benfey est élu correspondant étranger à Göttingen, en remplacement de M. Lassen, nommé associé étranger ;

M. Diez est élu correspondant étranger à Bonn, en remplacement de M. Cureton, nommé associé étranger.

M. Théophile Zebrawski, président de la section archéologique de la société littéraire de Cracovie, dans une lettre du 27 décembre dernier, adressée à l'Académie, conteste l'attribution qui a été faite (*Mémoire de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1842, p. 115) d'une monnaie représentant, au droit, une tête vue de face, surmontée et accostée de petites croix, flanquée vers le bas de deux espèces de crosses. Au-dessous, sont deux lettres séparées par un fleuron, ou une croisille ; l'une peut être une L, l'autre, un E ; ce sont, probablement, les deux premières lettres du mot LEMOVECAS (Limoges). — Au revers, on lit : ABBONE MONET. Dans le champ, est une croix grecque à double montant. M. Zebrawski voit, dans la figure, la tête d'une sainte ; dans les deux lettres, 2 B. Il lit, au revers : MONETABBONE (MONETA. Beatae. BONaE). Les deux lettres de la *face* indiquent le même personnage. Le savant polonais avoue cependant que, pour fonder son hypothèse, il faudrait que l'existence d'une abbaye de sainte Bonne, en France, fût prouvée.

M. de Longpérier établit que la monnaie dont il s'agit est un tiers de sol d'or mérovingien, qu'elle appartient en effet aux *Lemovices*, qu'elle fait partie d'une série numismatique bien connue, où *Abbon* est fréquemment donné comme monétaire. L'explication proposée par M. Th. Zebrawski lui semble donc arbitraire.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas à Nancy adresse, avec une lettre étendue, trois exemplaires d'un Mémoire rédigé par un des membres fondateurs de la Société asiatique de Paris. Ce Mémoire a pour titre : *des Alphabets européens appliqués au sanscrit*, ou *Recherche du meilleur mode de vulgarisation de la langue et de la littérature clas-*

sique de l'Inde ancienne. Les auteurs de la lettre, sans demander à l'Académie un jugement formel, se bornent à signaler à son attention le système de transcription proposé et développé dans cet écrit.

Il sera répondu que la Compagnie continue de suivre avec le plus vif intérêt les efforts que fait l'Académie de Nancy pour aider à la diffusion d'une branche si importante des études philologiques.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, au nom de l'auteur, M. Stanislas JULIEN, de l'ouvrage intitulé : *Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois.* 1 vol. in-8°, 1861.

M. GARCIN DE TASSY présente, au nom de l'auteur, M. E. de Pressensé, une *Notice sur les travaux de M. Bunsen.* (Extr. de la *Revue chrétienne* du 15 décembre 1860.)

Sont offerts, en outre, les ouvrages suivants :

*La Suède au seizième siècle : Histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave Ier*, par M. A. de Flaux. Paris, 1861, 1 vol. in-8° ;

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Strasbourg, à Rouen, à Saint-Lô et à Vire, en 1859. 26e session. In-8° ;

Mémoire adressé à MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la joaillerie chez les anciens, par M. A. Castellani (de Rome). Br. in-4°.

M. EGGER communique verbalement à l'Académie des nouvelles de l'exploration scientifique en Syrie dont M. RENAN a été chargé par S. M. l'EMPEREUR. Il résulte des renseignements sommaires contenus dans une lettre récente du savant orientaliste, et datée d'Amschît, à trois kilomètres de Byblos, que les fouilles sur le territoire de cette ville antique touchent à leur fin et qu'elles ont déjà donné des résultats précieux pour l'histoire des arts et de la religion de l'ancienne Phénicie. Les travaux de la mission, qui vont se poursuivre par l'exploration des terrains de Sidon, de Tyr et de Dertosa, s'accomplissent partout avec le concours le plus empressé des populations indigènes et des autorités civiles et militaires qui représentent la France dans ce pays.

M. JOMARD fait à la Compagnie une communication verbale sur des antiquités remarquables trouvées par M. G. Lejean, chargé par S. M. l'EMPEREUR d'une mission scientifique au Nil Blanc, non loin

du Kordofan, au lieu dit Abou-Haraz. M. Lejean espère, à son retour du Nil, visiter d'autres ruines plus considérables, déjà signalées par M. Ignatius Pallme, et qui paraissent situées à Cab-Behull, dans le voisinage du Darfour. Notre voyageur signale lui-même une très-grande branche du Nil, à plusieurs journées à l'occident du fleuve, et qui paraît se jeter dans l'affluent du Bahr-el-Abyad au dixième degré de latitude (1).

M. Geffroy commence, en communication, la lecture d'un premier Mémoire sur les institutions et les mœurs du paganisme scandinave, intitulé : *L'Islande avant le christianisme*, *d'après les Gragas et les Sagas*.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 1er.

M. Lassen écrit, de Bonn, à l'Académie pour la remercier de l'avoir élu membre associé étranger, en remplacement de M. Wilson. C'est, à ses yeux, la plus belle récompense de ses travaux.

M. Th. Mommsen, nommé correspondant étranger à Berlin, en remplacement de M. le baron de Bunsen, offre également à l'Académie ses remercîments pour le titre dont elle l'a jugé digne. Il aime à en rapporter surtout la cause à ses travaux épigraphiques et principalement à la direction du *Corpus inscriptionum latinarum*, dont il est chargé. Il se rappelle que ce grand recueil, qui se poursuit aujourd'hui sous les auspices de l'Académie de Berlin, avait dû être primitivement exécuté par la commission française formée sous le ministère de M. Villemain, à qui appartient en principe l'initiative de ce travail. A cette époque, M. Mommsen avait offert sa collaboration à la France ; et les savants français, de leur côté, ne sauraient aujourd'hui demeurer étrangers à la noble entreprise du grand Recueil dû à la collaboration de MM. Mommsen, Henzen et de Rossi.

(1) Nous avons publié, dans le *Moniteur* du 20 janvier, une lettre détaillée sur les mêmes antiquités, adressée de Khartoum, par M. Lejean.

M. Polain, correspondant de l'Académie, lui annonce, par une lettre du 31 janvier, qu'il lui fait hommage : 1° du t. II du *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, in-f° ; 2° de la *Liste chronologique des édits et ordonnances de Liége*, de 1507 *à* 1684, in-f°.

M. le maire de la ville d'Orléans, par une lettre en réponse à celle qui lui aurait été écrite au nom de l'Académie, lui adresse tous les renseignements relatifs aux inscriptions réclamées pour la statue de Jeanne d'Arc. (Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.)

M. le maire d'Alais fait hommage à l'Académie de l'ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, publié sous les auspices de la municipalité. Alais, 1860, in-8° A cette occasion, M. le maire appelle l'attention de l'Académie sur les chartes d'Alais de l'année 1200, qui se recommandent à elle d'une manière toute particulière.

M. Biot fait hommage à l'Académie du recueil des articles qu'il a publiés dans le *Journal des Savants* (août, octobre, novembre et décembre 1860), sur l'ouvrage intitulé : *Translation of the Sûrya siddhânta*, etc., traité classique d'astronomie indienne, traduction avec notes par le Rév. E. R. Burgess ; 1 vol. in-8°. New-Haven (Connecticut). Le savant et illustre doyen des cinq Académies de l'Institut s'exprime en ces termes : « Dans les derniers mois de 1859, j'eus l'honneur d'offrir à l'Académie une série d'études sur l'astronomie indienne, dont l'occasion m'avait été fournie par la publication d'un traité usuel de cette astronomie, récemment composé et imprimé à Ceylan par un missionnaire américain, M. Hocsington, pour l'instruction des jeunes Hindoux. J'avais groupé autour de ce cadre les documents originaux recueillis par les orientalistes de la Société de Calcutta, surtout les extraits qu'ils ont donnés sur le *Sûrya Siddhânta*, ce livre sacré que les Hindoux considèrent comme le Code immuable des doctrines astronomiques qu'ils prétendent avoir été établies chez eux par leurs anciens sages depuis un temps immémorial. De cet exemple était résulté un tableau qui, dans sa fidélité, offrait le plus complet contraste avec le caractère d'originalité et l'antiquité séculaire que Bailly et la plupart des écrivains du dix-huitième siècle avaient attribué à la science indienne. J'ai pu, depuis, confirmer ces premiers résultats et les étendre, en les appuyant, non pas sur des extraits, mais sur le texte même du *Sûrya Siddhânta*, dont la Société orientale d'Amérique vient de publier une traduction anglaise. C'est

ce nouveau travail que j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter à l'Académie. Je n'aurais jamais osé l'entreprendre si l'assistance bienveillante, infatigable, de M. Ad. Regnier ne m'avait donné la possibilité de remonter immédiatement de la traduction au texte sanscrit toutes les fois que j'en sentais le besoin. Et ceci m'offre une nouvelle occasion de remercier l'Académie pour la faveur qu'elle m'a faite en m'accordant un titre de confraternité dont je puis me prévaloir pour réclamer de ses membres d'aussi utiles secours. »

M. le vicomte de Rougé poursuit et termine les observations que lui a suggérées la lettre de M. Aug. Mariette (*Voy.* la séance du 18 janvier dernier).

M. Jomard se félicite des fruits qu'ont portés et que ne peuvent manquer de porter encore les instructions données par l'Académie à M. Mariette sur la demande de Saïd-Pacha, vice-roi d'Egypte, instructions où Sân (Tanis) était signalée, entre autres localités du Delta, à l'habile explorateur.

L'Académie se forme en comité secret pour délibérer sur une question dont a été saisie d'abord la Commission des travaux littéraires.

La séance redevient publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Recherches sur le véritable auteur du plan de la ville neuve de Nancy, 1 vol. in-8°, 1861, ouvrage envoyé en temps utile par l'auteur, M. Mougenot, pour le concours des antiquités de la France de cette année ;

Par M. Elie de la Primaudaie, avec la même destination, mais pour le concours de l'an prochain, l'ouvrage intitulé : *Le Commerce et la Navigation de l'Algérie avant la conquête française.* Paris, 1861, in-8°.

Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet (98e à 104e lettre); brochure in-8° ;

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1858-1859. Poitiers, 1860, in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestre, 1860, in-8° ;

Il libro della Sapienza, con alcuni nuovi importanti studj sopra la divina Commedia, etc. Dal March. Giovanni Eroli di Narni, 1859, in-8°;

Micellanea storica Narnese, compilata per G. M. Eroli ; vol. I et II, 4 fascic. ; in-8°, Narni ;

Abécédaire héraldique, ou *Notions générales sur le blason*, par MM. de Caumont et Bouet. Caen, 1861 ; in-8°.

Séance du 8.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture commencée par M. Geffroy sur l'*Islande avant le christianisme d'après les Gragas et les Sagas.*

Différentes observations sont adressées, dans le cours de cette lecture, à M. Geffroy, par MM. Laboulaye et Reinaud. Des explications sont données par l'auteur : les unes et les autres seront consignées à leur place, à la suite de l'analyse que nous donnerons de ce Mémoire, dès que la lecture en sera terminée.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux anciens et modernes, par M. A.-P. Pihan, prote de la typographie orientale à l'imprimerie impériale. Paris, 1860 ; 1 vol. in-8°. (Renvoyé à la Commission mixte du prix Volney, pour 1861) ;

Dictionnaire historique et statistique du Cantal, par M. Deribier du Chatelet ; 5 vol. gr. in-8°. Aurillac, 1859. (Pour le concours des antiquités de la France) ;

Dissertation sur l'occupation de Grenoble au dixième siècle par une nation païenne, par M. Ch. Revillout. Grenoble, 1860 ; br. in-8°. (Pour le même concours) ;

Recueil des ordonnances de la principauté de Liége, 3e série 1684-1794 ; 2 vol. (10 mars 1744 — 5 juin 1794), par M. Polain, correspondant de l'Académie. Bruxelles, 1860, in-f° ;

Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége, de 1507 à 1684 ; 1 vol. in-f° ;

Al. Muffassel. Opus de re grammatica arabicum, auctore Abu'l-Kazim Mahmûd Bin' Omar Zamah Sario, ad fidem codicum manuscriptorum ; edidit S. P. Broch. Christiania, 1859 ; in-8°. (Voy. plus bas l'examen de cet ouvrage, par M. Reinaud.)

Karlamagnus Saga ok Kappa Hans-Fortællinger om Keiser Karl magnus og hans Jævninger ok udgivet, af C. Unger ; 1re partie. Christiania, 1859 ; in-8° ;

Trondheim dom Kirke. (*The kathedral of Trondheim*), imprimé, par ordre du gouvernement, en norwégien et en anglais, le texte par le professeur Munck, les gravures par l'architecte Schirmer. Christiania, 1859; 1 vol. gr. in-f°.

Revue archéologique, nouvelle série, 2e année, février 1861; in-f°;

Revue historique du droit français et étranger, novembre et décembre 1860;

Le Cabinet historique, 12e livraison, décembre 1860, et 1re livraison, janvier 1861;

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, janvier 1861;

Revue de l'art chrétien, janvier 1861; in-8°.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. H. Caffiaux, docteur ès lettres, de l'ouvrage intitulé : *De l'oraison funèbre dans la Grèce païenne.* Valenciennes, 1861, in-8°, « ouvrage où sont réunis et commentés avec beaucoup de savoir tous les souvenirs et tous les monuments du genre dans toutes ses variétés, et terminé par un appendice dans lequel on remarque, entre autres morceaux, un essai de restitution de textes altérés ou perdus d'Hypéride. »

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la délibération commencée le 1er février, et pour entendre diverses propositions de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Séance du 15.

M. LE CLERC demande la parole sur le procès-verbal pour signaler à l'Académie les mérites par lesquels se recommande le tome II de la 3e série des ordonnances de la principauté de Liége, qui lui a été offert, dans la dernière séance, de la part de M. Polain, son correspondant.

M. REINAUD lit une note qui a été demandée par l'Académie sur un ouvrage offert dans la séance du 1er février. Elle a pour titre :

Al. Mufassel, ou *le méthodique Traité de grammaire arabe*, par Zamakhschari, *publié à Christiania, en Norwége, par M. Broch ; 1 vol. in-8° de 230 pages.*

« Zamakhschari est un écrivain de la première moitié du douzième siècle

de notre ère, qui était né sur les bords de l'Oxus et qui a laissé une grande réputation parmi les nations musulmanes, en qualité de commentateur du Coran, de grammairien, de géographe, etc. J'ai eu occasion de parler de lui dans ma notice sur Mahomet et dans ma notice sur les dictionnaires géographiques arabes.

« Le traité dont il s'agit ici est un résumé des principes de la langue arabe, fait à l'aide des traités antérieurs, notamment du livre de Sibouayah, mais où les règles sont présentées sous un point de vue un peu différent, en ce qui concerne la scolastique qui dominait alors dans les écoles arabes. Il a mérité de servir de guide à la plupart des traités du même genre venus plus tard. Il est surprenant que l'illustre Silvestre de SACY, qui, dans son *Anthologie grammaticale arabe*, a donné un échantillon des principaux traités arabes, ait oublié celui-ci.

« Le volume que nous annonçons est le premier livre arabe qui ait été imprimé en Norwége ; il a été publié sous les auspices de l'Université de Christiania, et c'est cette savante institution qui en adresse un exemplaire à l'Académie. L'éditeur, M. Broch, est l'élève de M. Holmboë, l'un des professeurs de l'Université, et qui, lui-même, a étudié autrefois à Paris. Pour son édition, M. Broch a mis à contribution les manuscrits de Leipsig, Berlin, Gotha, Paris et Copenhague, et il a profité de tous les progrès que les études orientales ont faits en Europe depuis l'enseignement de Silvestre de SACY. Le texte est un texte critique, et il est accompagné de quatre tables. La première est une table des matières d'après l'ordre des pages de l'impression. La deuxième est un relevé, par ordre alphabétique, des vers cités comme exemples dans le cours de l'ouvrage, et dont plusieurs se retrouvent dans les traités postérieurs. La troisième est l'index des noms d'hommes, de femmes et de tribus qui se rencontrent dans le livre. Enfin, la quatrième est l'index des termes techniques et autres mots employés dans l'ouvrage. On n'éprouve qu'un regret : c'est que, ainsi que l'a déjà fait remarquer M. Mehren, professeur de langues orientales à Copenhague (1), l'éditeur n'ait pas ajouté, sous forme d'appendice, quelques éclaircissements en latin sur les principales variantes des manuscrits et sur les passages qui fournissent matière à difficulté, soit que la difficulté provienne de l'auteur, soit qu'elle provienne des copistes.

« Cette publication donne une idée favorable de l'état des études arabes à l'Université de Christiania. Puisque M. Broch a si bien commencé, il pourrait couronner sa carrière d'éditeur par une publication au moins

(1) *Journal asiatique de Paris*, cahier de juin 1860, pages 583 et suivantes.

aussi utile et d'une portée plus considérable. Il s'agit du traité de Sibouayah, rédigé dès le huitième siècle de notre ère, et qui, lorsqu'il parut, excita une telle sensation parmi les Musulmans, qu'ils lui donnèrent, comme au Coran, le titre de *Livre* par excellence. Ce traité, celui de Zamakhschari et le poëme connu sous le nom de *Alfyya*, constituent le corps le plus autorisé des grammaires arabes. Il existe trois éditions de l'*Alfyya ;* voilà le *Mufassel* imprimé ; c'est le moment de s'occuper du *Livre* par excellence. On en conserve un exemplaire à la Bibliothèque impériale de Paris. »

M. Miller est nommé membre de la commission des historiens grecs des croisades.

M. Deloche adresse, à titre d'éclaircissement, cinq exemplaires d'un numéro du *Bulletin de la Société de géographie*, et autant d'un extrait de la *Revue européenne*, renfermant des explications complémentaires sur le sujet de son Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, qui a obtenu le 2e prix Gobert et qui est resté au concours pour cette année.

M. Jeantin, qui a présenté au même concours, pour l'année 1861, son *Histoire de l'ancien comté de Chiny* et les trois premières livraisons de son *Manuel de la Meuse*, envoie, à titre de complément, les 4e et 5e livraisons du même *Manuel*.

Renvoi de ces divers documents à la commission.

MM. d'Hautefeuille et Louis Bénard envoient, pour un concours qu'ils ne spécifient pas, leur ouvrage intitulé : *Histoire de Boulogne sur-Mer*. 2 vol. in-12. 1860.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Ch. Robert : 1° *Notes sur des monnaies austrasiennes inédites*. In-8° ; — 2° *Monnaies de Mâcon*. In-8° (extr. de la *Revue numismatique*) ;

Par l'Académie d'Arras : 1° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXX, XXXI, 1re et 2e part., XXXII. 4 vol. in-8° ; — 2° *Etudes sur les Almanachs de l'Artois*, par M. Aug. Parenty, supplément au XXXIe vol. de ses Mémoires. Br. in-8° ; — 3° *Ambassade en Espagne et en Portugal* (1582) de R. P. en Dieu D. Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, par Philippe de Caverel, religieux de Saint-Vaast. Arras, 1860, in-8° ;

Journal asiatique, 5e série, t. XVI. Octobre et novembre 1860 ;

Revue orientale et américaine. Janvier 1861 ;

Annales de philosophie chrétienne. Janvier 1861 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de France. 1860, 3e trimestre; *Bulletin monumental*, par M. de Caumont. 27e vol., n° 1.

M. Edw. Falkener, avec l'autorisation du bureau, met sous les yeux de l'Académie les dessins photographiques et chromolithographiques dans lesquels il a essayé de restaurer le Parthénon tel qu'il le conçoit, avec la statue chryséléphantine de la Minerve de Phidias; il y ajoute d'autres dessins pris en Asie Mineure, dans lesquels il a également entrepris de restituer, à l'aide de la photographie, le temple d'Ephèse.

M. le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part du même archéologue, déjà bien connu d'elle par ses précédents ouvrages, son livre intitulé : *Dœdalus, or the causes and principles of the excellence of greck sculpture.* Londres, 1860, in-8°, avec des planches photographiques, chromolithographiques, et divers dessins. — L'idée fondamentale de ce livre est de rapprocher des principaux chefs-d'œuvre antiques un certain nombre de productions de l'art moderne, pour démontrer, par une analyse comparative, la supériorité des premiers.

M. le Secrétaire perpétuel présente ensuite à l'Académie une publication à laquelle se rattachent, dit-il, les plus tristes et les plus honorables souvenirs : *Beaux-Arts et Voyages*, par feu Ch. Lenormant, précédés d'une lettre de M. Guizot. 2 vol. in-8°. Paris, 1861.

M. Garcin de Tassy fait hommage du discours qu'il a prononcé à l'ouverture de son cours d'hindoustani, le 7 février 1861. Br. in-8°.

M. Geffroy continue la lecture, en communication, de son Mémoire intitulé : *l'Islande avant le christianisme, d'après les Grâgâs et les Sagas.*

(Observations de MM. Laboulaye et de Saulcy, dont nous reproduirons les principales après l'analyse du Mémoire, quand la lecture en sera terminée.)

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

Séance du 22.

Sa Majesté l'Empereur ayant témoigné le désir que le *Rapport* qui lui a été adressé par M. Ernest Renan, sur les premiers résultats

de ses recherches dans l'ancienne Phénicie, fût communiqué à l'Académie des inscriptions avant toute publication, la parole est donnée à M. L. Renier pour en faire la lecture :

Mission scientifique de M. Ernest Renan *en Orient.* (Exploration de l'ancienne Phénicie.)

Rapport à l'Empereur.

ANALYSE.

Amschit, 30 janvier 1861.

Pour que les intentions de Sa Majesté soient pleinement remplies, la mission devra partager son travail en quatre campagnes de fouilles : 1° celle de Ruad (*Aradus*), Tortose (*Antaradus*) et Amrit (*Marathus*), trois localités voisines entre elles ; — 2° celle de Gébeil (*Byblos*) ; — 3° celle de Saïda (*Sidon*) ; — 4° celle de Sour (*Tyr*) ; et, comme appendice de ces quatre campagnes, deux voyages sans fouilles : 1° exploration du Liban, surtout au point de vue de l'épigraphie grecque ; 2° voyage en Palestine, ce pays devant être considéré comme annexe de la Phénicie sous le rapport de l'histoire de l'art.

I. *Byblos.* — C'était le point le plus inexploré, et c'est par celui-là que M. Renan a commencé. Son travail est à peu près terminé à Gébeil, l'ancienne *Byblos*, et l'exploration de la côte de Tripoli à Saïda est achevée ; celle de la partie du Liban située au-dessus de Gébeil est fort avancée.

Les ruines apparentes de Byblos (1) ; celles qu'un sol tourmenté laisse entrevoir ou deviner comme des couches superposées de débris ; ce château qui semble l'œuvre des géants de la primitive antiquité ; les légendes, qui font de cette ville la plus ancienne du monde ; les souvenirs qui associent les Giblites aux travaux de Salomon ; l'importance que prit cette ville pendant la renaissance phénicienne et toute religieuse qui signale, pour ce pays, le siècle des Antonins ; l'ouvrage inappréciable de Philon de Byblos (Sanchoniathon), dont Gebal fut le berceau et est encore le commentaire : —

(1) L'ancien nom de Byblos était *Gebal*, identique au nom moderne. Byblos est l'altération grecque de ce nom. (*Note de* M. E. Renan.)

tout se réunit pour piquer la curiosité de l'orientaliste et lui inspirer l'envie de soulever la poussière qui couvre tant de restes et sans doute de si curieux secrets. Mais on reconnaît bientôt que ce n'est malheureusement pas le temps seul qui a fait ces ruines. Centre d'un paganisme dangereux, Byblos dut être anéantie par le christianisme triomphant. Ces milliers de colonnes brisées à dessein sont le douloureux témoignage des splendeurs païennes et des colères qui les ont détruites. L'invasion musulmane acheva la dépopulation du pays, et les croisés, en se rendant maîtres de *Gibelet*, n'y trouvèrent guère que des ruines, d'où les Génois tirèrent la ville féodale qui subsiste aujourd'hui. Il y a cent ans cependant, Gébeil offrait encore des tas de pierres riches d'inscriptions et de sculptures, et de précieux tombeaux demeurés intacts. Mais les constructions de Beyrouth et d'Amschît ont absorbé ces derniers témoins. Pour achever cette longue histoire de destruction, des nuées d'antiquaires, dangereux parasites, exploitent depuis vingt ans ce pays. On ne voit nulle part, avec autant d'évidence, combien la puérile et mesquine curiosité de l'amateur est ennemie de la légitime et féconde curiosité du savant.

M. Renan n'a retrouvé qu'une seule inscription sémitique; mais, la pierre qui la porte étant privée de ses deux extrémités, l'interprétation en sera toujours impossible. Elle a, du reste, au plus haut degré, pour la paléographie et pour l'histoire, l'intérêt qui lui manque pour la philologie. Les caractères de cette pierre n'appartiennent pas à l'alphabet phénicien, mais ils présentent une certaine analogie avec les lettres de l'alphabet samaritain et de l'hébreu archaïque. Or, une série de faits considérables établit déjà l'étroite fraternité des Hébreux avec les Giblites. Qui sait si cette pierre mutilée n'est pas le spécimen le plus approchant qui nous reste de l'écriture des Hébreux? De nombreux tombeaux de Gébeil, qui remontent à l'époque chananéenne, ne portent aucune inscription, et il paraît démontré à M. Renan que ces peuples écrivaient très-peu sur la pierre. Il en est malheureusement de même de toutes les nations phéniciennes. C'est à l'époque où les rapports de la Phénicie avec la Grèce ont commencé à s'établir que l'habitude de graver la pierre dut se propager sur les côtes de la Phénicie. Peut-être le monument d'Esch-

moun-Ezer ne remonte-t-il pas bien plus haut (1). On peut affirmer du moins que les monuments publics restèrent anépigraphes jusqu'à l'époque grecque.

Pour ce qui regarde l'art phénicien, M. RENAN a réuni un assez grand nombre de monuments pour démontrer que ces peuples ont eu un style d'architecture original et très-caractérisé.

La grosse tour de Gébeil, réputée d'origine phénicienne par les voyageurs, a dû attirer d'abord l'attention du savant orientaliste. La taille colossale des blocs, dont le plus grand mesure 5m60, leur appareil en bossage, l'aspect de prodigieuse vétusté qu'ils présentent, la masse étonnante du monument, en font quelque chose d'unique et comme un reste d'un autre monde. Mais, à côté de cela, d'autres indices semblaient rapprocher de vingt siècles l'époque de la fondation de cette tour et laisser le champ des hypothèses s'élargir entre Salomon et saint Louis. Or, ayant ouvert des tranchées aux environs de la tour, M. RENAN trouva, à une grande profondeur, des pierres en bossages et semblables aux constructions de cette tour. L'une d'elles s'est trouvée au-dessous d'une mosaïque de l'époque romaine. De plus, Semar-Gébeil, village voisin de là, possède les restes d'une citadelle dont les pierres, plus petites, sont taillées de même; or les travaux primitifs gigantesques, dirigés dans le roc, les monnaies grecques fort anciennes engagées dans la ruine, et surtout les sculptures archaïques du rocher analogues à celles du Nahr-el-Kelb, ne pouvaient laisser aucun doute à l'éminent auteur de l'Histoire des *Langues sémitiques* sur l'époque de ce monument, contemporain de la grosse tour. C'est à l'extrémité de l'un de ces ouvrages taillés dans le roc qu'il trouva les restes d'une construction dont le caractère d'extrême vétusté était incontestable. Or l'appareil en bossage de ce vieux mur était exactement celui de la tour: c'est le même procédé d'ajustage des blocs, au moyen de petites pierres en équerres, taillées elles-mêmes en bossage.

C'est à bon droit que M. de SAULCY a vu dans cette disposition le

(1) Les renseignements donnés récemment par quelques journaux sur un sarcophage trouvé à Saïda et couvert d'inscriptions phéniciennes sont complément erronés. (*Note de* M. E. RENAN.)

trait dominant du vieux style phénicien; c'est avec raison que MM. Walcott, Melchior de Vogüé et Van de Velde ont rapproché la tour de Gébeil de celle d'Hippicus, à Jérusalem, et remarqué, que les nations giblites qui construisirent les ouvrages de Salomon durent apporter en Palestine leur style national. Voilà bien ces *grandes pierres*, ces *pierres équarries*, ces *pierres de grand prix* dont parle l'historien biblique (*Livre des Rois*, I, v. 32; — ou III, v. 18, selon la *Vulgate*). Ces blocs énormes des angles sont les *pierres angulaires*, les *coins taillés*, qui jouaient un rôle si essentiel dans l'architecture hébraïque (*Psaumes*, CXLIV, 12). La tour de Gébeil est donc un des ouvrages les plus anciens qui existent (l'Egypte mise à part); c'est ce vieux rempart de *Kronos* (*El*), dont parle Sanchoniathon, qui valut à Byblos la réputation d'être la plus vieille ville du monde.

Les croisés auront relevé toute la citadelle, sauf la vieille tour restée debout. Sans doute auront-ils respecté le plan de l'antique forteresse.

On trouve d'ailleurs à Byblos d'autres restes très-anciens de cette architecture. Une superbe grotte *architecturée*, située dans la vallée d'Assouba, voisine de la ville, fournirait un excellent modèle au peintre qui voudrait représenter la Mahphélah d'Abraham. Quelques-uns des travaux du vieux port creusés dans le roc sont parfaitement conservés. Des dessins en ont été levés par la Mission.

Tout ce qui précède n'a trait qu'aux monuments apparents au-dessus du sol. M. Renan a cherché d'autres monuments par des fouilles.

Une construction phénicienne d'un haut intérêt a été découverte sur la colline du vieux château. Elle se compose d'une base carrée, massive, en pierres colossales. Aux environs, des détails qui permettront à l'architecte de restituer sur le papier l'édifice primitif: chapiteau, ornementation entière d'un des ordres du monument, etc., enfin, et surtout, un bas-relief représentant un lion du style le plus caractérisé et qui semble une réduction d'une des dalles du palais de Ninive. Les grandes ruines du village de Maschnaka vinrent donner une grande consistance au système de construction, et plus encore au style phénicien d'ornementation, dont M. Renan avait pu

se former une première idée d'après les fouilles de la colline de Byblos. Le savant orientaliste a pu concevoir ce genre d'édifice comme un dé entouré de colonnes posant sur un large socle, et servant de base à un pyramidion. C'est un édifice tout semblable qui figure sur une monnaie de Byblos frappée sous Macrin, et représentant un des temples principaux de la ville dans les traits les plus minutieux de sa physionomie. M. Renan, en considérant la situation dominante de l'édifice dont il a retrouvé les débris, est porté à l'identifier avec celui qui figure sur la médaille romaine.

Les ornements retrouvés sont très-fins et très-délicats, mais de peu de relief. Ils ne sont probablement pas très-anciens. On sait que dans les édifices de Salomon les parties ornées étaient en bois et en métal (*Rois*, I, VI, 18). L'usage du marbre et du granit d'Egypte paraît marquer un âge postérieur. La colonne paraît avoir eu une certaine pesanteur. Les murs sont si beaux qu'ils justifient dans leurs débris mêmes la renommée des Giblites, dont le nom était devenu synonyme de *maçons*, *tailleurs de pierre*. On comprend d'ailleurs comment les constructions colossales ont disparu, transformées, aux âges suivants, en vaste carrière offrant des matériaux préparés pour les travaux modernes.

Quant aux sépultures, aucun peuple n'y apporta plus d'originalité et de grandeur que les Phéniciens. Les belles fictions d'Ezéchiel pour représenter la descente aux enfers des morts illustres trouvent à Byblos leur rigoureuse explication. Ces sépultures, presque toujours taillées dans le roc, affectent les formes les plus variées. Les tombes placées à l'entrée de la vallée d'Assouba, sorte de vallée de Josaphat de Byblos, ont un caractère primitif et grandiose. Les plus anciennes sont, au sentiment de M. Renan, celles qui affectent la forme d'auges gigantesques fermées par une dalle épaisse, souvent taillée en prisme triangulaire, mais sans inscriptions et sans ornements. Rien de plus frappant que ces grottes désolées, où l'œuvre lente des stalactites a recouvert les dévastations des siècles. D'autres ont fourni de riches ornements, des modèles excellents de cette décoration végétale préférée des Phéniciens et des Hébreux. On suit les transitions de cet art funéraire jusqu'à l'époque romaine. On remarque dans quelques caveaux des soupiraux cylindriques creu-

sés dans le roc avant le caveau lui-même, pour apporter l'air et la lumière dans la grotte. M. Renan a trouvé deux sépultures seulement qui n'eussent point été violées. Les travaux accomplis dans la nécropole de Gébeil révéleront toutes les phases d'un art qui fut le premier chez les Phéniciens, et qui s'est développé à Byblos avec une originalité et une variété qui n'ont nulle part été égalées.

Quelques sculptures, un lion d'un style très-caractérisé, une Astarté syrienne, une Vénus grecque d'un excellent travail, de petits objets en nombre, des médailles rares avec légendes phéniciennes, sont les résultats matériels complémentaires des fouilles de Byblos.

Un fait d'une haute importance, déjà facile à constater d'après le traité *De la Déesse de Syrie* et Sanchoniathon, se dégagera pleinement de l'ensemble des fouilles et des observations de M. Renan sur ce point de la Syrie : c'est l'influence prononcée de l'Egypte sur l'art et les cultes de Byblos. Un beau sphynx en granit d'Egypte a laissé des débris reconnaissables ; des pierres égyptiennes gravées abondent. On a trouvé, enfin, une statuette en granit noir et le cippe d'une Θεὰ Νεσεπτειτίς qui ont paru au savant voyageur avoir la même origine.

La grande difficulté pour le classement de ces monuments est la question de date, la physionomie indigène ayant persisté aux époques grecques et même romaines ; l'épigraphie offre seule un criterium presque infaillible de canon chronologique : or, il est certain que les Giblites devinrent épigraphiles seulement au temps de leurs rapports avec la Grèce. De là une limite qui fournit un point de repère décisif. Deux pierres trouvées, l'une à Gébeil, l'autre à Eddé, village voisin, accusent un style égypto-phénicien très-prononcé. C'étaient deux frontons monolithes avec l'emblème du globe ailé environné de serpents, etc. ; mais l'un porte une inscription grecque, témoignant que le temple a été construit par un certain Dionysius. Ces deux monuments, probablement du temps d'Hadrien, sont, aux yeux de M. Renan, les pierres angulaires de la chronologie de l'art phénicien, et résoudront, selon lui, la question, si controversée, de l'âge du livre qui porte le nom de Sanchoniathon.

En résumé, le savant orientaliste croit qu'il faut faire trois divisions dans les monuments anciens de la Phénicie : 1° les vieux

monuments, antérieurs à toute influence grecque, comme la tour de Gébeil ; 2° les monuments mixtes où les habitudes, les idées, le style propre de la Phénicie ont laissé leurs traces, mais qui sont de l'époque grecque ou romaine, et où l'influence de ces deux arts est sensible ; 3° les monuments purement grecs ou romains.

Le nombre total des inscriptions grecques et latines est de 53. Trois d'entre elles semblent se rapporter à ces fameux mystères de Byblos, qui avaient tant de vogue et de célébrité. Ces documents épigraphiques jetteront un grand jour sur l'histoire religieuse et politique de la ville et sur les races qui paraissent s'y être succédé.

Byblos, dans son ensemble, apparaît à M. Renan comme la Jérusalem du Liban, essentiellement distincte par conséquent, ainsi que l'a pensé M. Movers, de Tyr, de Sidon et d'Aradus. Le nom de Dieu à Byblos était *El*, *Adonaï*, et peut-être *Schaddaï*, comme chez les Juifs. Les Giblites avaient un temple portatif traîné par deux bœufs, comme l'arche des Hébreux. Byblos était une ville sainte, une ville de pèlerinage et sans commerce ; le gouvernement était aux mains des *anciens* et des *prêtres*. Une inscription parle de ces *sénateurs-pontifes*.

Un plan exact de la ville a été levé, et un journal des fouilles est conservé par le chef de la mission.

II. *Exploration de la côte et de la montagne*, *visite à Maschnaka*, *Anefé*, *Semar-Gébeil et Sarba*. — Maschnaka, situé dans une région presque inaccessible, au-dessus des précipices qui bordent le Nahr'-Ibrahim, a conservé des fragments d'antiquités phéniciennes, les plus importants que M. Renan ait encore vus. Il en rapportera les dessins et les pièces les plus transportables, et il se borne à parler de l'impression d'étonnement et d'admiration que produisit sur son esprit ce vaste gisement de ruines, ces tombeaux taillés au sommet des rochers, et ces débris de constructions originales.

Le village d'Anefé, entre Tripoli et Batroun, ne lui cause guère moins de surprise. Le cap entier, composé de roches taillées, offre une série de travaux phéniciens, grottes sépulcrales, demeures, piscines, bains, où l'on pénétrait par des conduits souterrains. Ces singuliers travaux se rattachent à des constructions en gros blocs dont il reste encore une partie adhérente au rocher. Les travaux du port,

rapprochés de ceux de Byblos, donnent une idée complète de ce qui constituait un port phénicien, de préférence situé sur des caps, et différent absolument, par conséquent, de l'idée que nous nous faisions d'un port.

Semar-Gébeil est une autre précieuse relique du plus ancien art phénicien. La tour est sœur de celle de Byblos. Les bases des tours et les fossés taillés dans le roc ont un aspect extraordinaire.

Sarba est aussi une vieille localité phénicienne, avec ses grands travaux dans le roc, ses tombeaux sur la colline et son temple en pierres colossales.

Ainsi, les travaux gigantesques dans le roc sont le trait caractéristique de l'ancienne Phénicie.

Toute cette côte offre l'aspect d'une vaste carrière, présentant encore, dans toute sa fraîcheur, la marque de la scie et du ciseau.

M. Renan se contente de citer les antiquités phéniciennes de *Heldua*, *Porphyrion* et *Calamus*, déjà vues, et bien vues, par MM. de Saulcy et de Vogüé.

Les monuments archaïques de la région de Tripoli ont un caractère à part, et ont rappelé à M. de Vogüé les dolmen celtiques; mais là n'est point la vraie Phénicie. C'est exclusivement dans les grandes villes de la côte, sorte de comptoirs d'une race marchande établie au milieu d'autochthones de race inférieure, qu'il faut chercher l'art, l'écriture et le génie phéniciens.

Ce qu'on peut trouver dans le Liban, ce sont les restes d'un des monuments religieux les plus curieux de l'histoire de l'humanité. Ces cultes, vieux comme le monde, mais transformés et altérés, eurent, au commencement de l'ère chrétienne, une vogue extraordinaire. Byblos fut une ville toute religieuse, et le Liban une terre sainte. C'est le dernier effort du paganisme et la forme sous laquelle il se présenta à l'imagination des auteurs chrétiens. Chaque sommet de la chaîne était couronné d'un temple dont la destruction violente a été poussée jusqu'à la minutie, comme les traces le prouvent encore aujourd'hui. Le Liban exerçait un grand charme sur les esprits, comme en témoignent Ammien Marcellin, Julien, Lucien, Théodoret. C'était le dernier refuge des crimes d'Athalie et de Jézabel. Toutes les chapelles chrétiennes élevées à la place des temples détruits en

conservent des débris, et l'autel est souvent le Βῶμος ancien avec son inscription.

L'épigraphie continuera largement à rendre la mission fructueuse. Le grand dieu de ces contrées était, d'après Philon de Byblos, *Samemroum* Ὑψουράνιος (le Dieu qui règne du haut du ciel). Les inscriptions découvertes portent : Ζεὺς ἐπουράνιος, Ζεὺς μέγιστος, Ζεὺς οὐράνιος, ὕψιστος, Σααρναῖος, Ἐπήκοος, noms qui répondent pour la plupart à des termes sacramentels de la langue phénicienne.

Tout fait espérer à M. RENAN que l'exploration de la Phénicie, qu'il poursuit activement, ajoutera quelques faits nouveaux à ce qui nous est donné de savoir du monde antique, et qu'elle ne restera pas au-dessous de l'importance qu'y attache si justement S. M. l'EMPEREUR.

A l'occasion de cette lecture, M. le vicomte DE ROUGÉ, vice-président, remarque que les soupiraux observés par M. RENAN, et qui ont été pratiqués dans la masse des rochers où ont été creusées les sépultures de la nécropole de Byblos, rappellent sensiblement ceux des pyramides d'Egypte.

M. TEXIER déclare que cet usage a été suivi dans tout l'Orient, et qu'on ne peut guère induire d'une telle analogie aucun rapprochement historique important, attendu que ces mêmes soupiraux s'observent également dans la plupart des sépultures anciennes et modernes de l'Asie Mineure.

M. le vicomte DE ROUGÉ insiste ensuite sur l'utilité qu'il y aurait à recueillir toutes les observations propres à amener la solution d'un problème très-intéressant : c'est celui qui est relatif à la provenance du fameux sarcophage d'Eschmoun-Ezer (Louvre) et à sa date. Il croit qu'il serait peut-être à propos d'explorer les roches voisines du lieu où ce monument a été découvert. D'autre part, on constaterait ici la nature géologique de la pierre dans laquelle a été taillé ce monument, et on la comparerait aux carrières de la Syrie. On saurait par ce moyen si sa provenance est vraiment asiatique ou si elle est égyptienne, comme le ciseau et les ornements sembleraient le faire croire.

M. DE LONGPÉRIER. « Le sarcophage d'Eschmoun-Ezer est en basalte. »

M. DE SAULCY. « Les carrières de basalte noir sont très-abondantes en Syrie et en Palestine. » Le même savant ajoute que M. RENAN, en explorant la région du Liban, devrait visiter en détail les ruines, considérables et presque intactes, de villes d'une haute antiquité qui y ont été signalées, notamment les constructions purement cyclopéennes, qui peuvent présenter les débris de la ville d'Azor.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL croit répondre aux sentiments de l'Académie en annonçant qu'il offrira, par une lettre, écrite en son nom, à l'EMPEREUR, le témoignage de sa respectueuse gratitude pour la pensée qu'a eue Sa Majesté de faire profiter la Compagnie, avant le public, de l'importante communication qu'elle vient d'entendre.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce qu'il a reçu de M. ALEXANDRE une lettre datée d'Hyères, le 15 février, et renfermant une inscription latine et grecque assez curieuse, récemment découverte à Fréjus. Cette lecture est envoyée à la séance suivante.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par l'Académie impériale des sciences de Vienne : 1° *Denkschriften philosophisch-historischer Klasse*. IV Band. fol., 1853; — 2° *Sitzungsberitchte philosophisch*, etc. XXXIV Band. II, III Heft. (avril et mai 1860); XXXV B. I, II Heft. (juin, juillet); in-8°; — 3° *Fontes rerum Austriacarum*, 2° Abtheil. XX B. in-8° 1860; — 4° *Archiv für Kunde Oesterreischischer Geschichts-Quellen*. B. XXIV, 2. XXV; 1 und 2, in-8°, 1860;

Par l'Académie royale des sciences de Bavière : 1° *Abhandlungen hist. Klasse*. B. VIII. 3° Abtheil; IX, Abth. 2, in-4°, 1860; — 2° *Gedachtnisrede auf Fr. V. Thiersch*, 1860, in-4°;

Par M. Ambr. Calta Yousouf-Bey : *Les Aventures de Télémaque traduites en arménien* par le donateur, 1 vol. gr. in-fol. avec figures et vignettes sur bois. Paris, 1860.

Par M. Ed. Foucaux : *Légende d'Ilvala et Vatapi* (épisode du Mahabharata, traduit pour la première fois). (Extr. de la *Revue de l'Orient*). Broch. in-8°;

La Zaouia de Chellata, par M. le baron Henri Aucapitaine, br. in-8°. Genève, 1860;

Par la Société littéraire de Lyon : 1° *Tableau statistique du personnel*

et des travaux de cette Société, in-8°; — 2° *Eloge historique d'Ed. Servan de Sugny*, par Ant.-Gasp. Bellin. Lyon, 1861, in-8°;

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, nov., déc. 1860, in-8°;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1860, in-8°.

MOIS DE MARS.

Séance du 1er.

MM. Samuel Birch et Th. Benfey adressent à l'Académie leurs remercîments pour leur élection au titre de correspondants étrangers.

La lettre de M. ALEXANDRE, écrite d'Hyères, est lue ainsi que l'inscription qu'elle renferme et que le savant auteur des *Oracula Sibyllina* a traduite et commentée. Cette inscription se compose d'une dédicace en latin et de deux distiques en grec. Elle est gravée sur un petit monument funéraire (dont M. ALEXANDRE envoie le dessin) qui a été trouvé à Fréjus dans les travaux du chemin de fer, à la fin de janvier dernier.

M. Léon RENIER donne lecture d'une nouvelle lettre de M. Ernest RENAN, chargé par S. M. l'EMPEREUR, d'une mission scientifique en Syrie. Cette lettre est datée de *Saïda* (Sidon) où le jeune savant orientaliste a commencé les fouilles, en confiant la continuation de celles de *Gébaïl* (Byblos) à plusieurs de nos officiers qui se sont intéressés à ses recherches et aux travaux de la mission.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL : 1° au nom de M. le comte de Bertou, son livre intitulé : *Le mont Hor, le tombeau d'Aaron*, *Cadès*, étude sur l'histoire des Israélites dans le désert (Mémoire lu à l'Académie par feu M. Ch. LENORMANT, au nom de l'auteur). Paris, 1860, in-8°, avec une carte de l'itinéraire des Israélites;

2° Au nom de M. Alfred Jacobs : *L'Océanie nouvelle, colonies, migrations*, mélanges. Paris, 1861, in-12.

Revue archéologique, nouvelle série, 2e année, mars 1861, in-8°.

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet, février 1861, in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1860. Châlons-sur-Marne, in-8°.

M. le comte BEUGNOT fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. de Mas-Latrie, de l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, d'après un Mémoire couronné par l'Académie, t. I. Paris, 1861, in-8°. Le savant académicien fait ressortir les mérites de ce travail longtemps médité et préparé par la publication successive de deux volumes considérables, renfermant les documents originaux sur lesquels se fonde le récit présenté aujourd'hui à la Compagnie et au public sous une forme sévèrement historique. Il espère que le complément nécessaire de cette histoire, et la carte qui doit accompagner l'ouvrage ne se feront pas longtemps attendre.

M. le vicomte DE ROUGÉ offre, de la part de M. Théodule Devéria, sa lettre à M. Cailliaud, sur un *Ostracon égyptien* (extr. du t. XXV des *Mémoires* de la Société des antiquaires de France). L'auteur de cette lettre a commenté avec beaucoup de savoir l'inscription hiératique tracée sur ce petit monument qu'il rapporte au temps de la XIXe dynastie. C'est le reçu d'une redevance établie sous forme de dîme, dès ces anciens temps, sur la pêche, en certaines parties de l'Egypte qui y sont citées, et montant, pour le nombre de poissons exprimés, à un ou plusieurs *kiti* d'or. Dix de ces *kiti* formaient la livre égyptienne, d'après les documents rapprochés par M. Devéria. Il fait observer, à ce propos, que M. Chabas, de son côté, est arrivé à ce même résultat, à l'aide d'autres textes. M. Chabas, en effet, a pu fixer la valeur du *kiti* et de la livre égyptienne au moyen d'un poids antique dont il a récemment publié l'inscription hiéroglyphique. (*Revue archéologique* de 1861, n° 1.)

M. le vicomte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ commence, en communication, la lecture d'un Mémoire intitulé : *Recherches sur l'origine de l'enchanteur Merlin.*

M. Geffroy continue la lecture de ses *Etudes sur l'Islande avant le christianisme d'après les Grägås et les Sagas.*

Séance du 8.

M. MILLER demande, à l'occasion du procès-verbal, à faire quel-

ques observations sur l'inscription récemment découverte à Fréjus et envoyée par M. ALEXANDRE.

On fait remarquer à M. MILLER que, M. ALEXANDRE annonçant son prochain retour, il paraît plus naturel d'attendre qu'il soit présent pour ouvrir une discussion sur cet objet.

M. F. DE LASTEYRIE fait une première lecture d'un *Mémoire sur quelques monuments de l'art primitif des peuples de la Grande-Bretagne.*

(Sur le désir exprimé par l'auteur de ce Mémoire, nous n'en donnerons l'analyse qu'après la seconde lecture.)

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum (841) [Fontenoy-en-Puisaie], par M. Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1860, in-8°.

Recherches sur la noblesse maternelle, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1861, in-8°.

Archéologie. — Hachettes diluviennes du bassin de la Somme; rapport par M. l'abbé Cochet. Br. in-8. Paris, 1860.

Notices sur les monnaies de Noyon, par le docteur Alexandre Colson. Noyon, 1860, br. in-8°.

Revue numismatique, nouvelle série, n° 1, janvier et février 1861.

Bulletin monumenlal, par M. de Caumont, 3e série, t. VII, n° 2.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestre, 1860, Orléans, 1861.

M. Geffroy termine la première série de ses études intitulées :

L'Islande avant le christianisme d'après les Grägås et les Sagas.

ANALYSE.

Le travail entrepris par M. Geffroy a pour objet une étude faite principalement, d'après le Grägäs et la Saga de Nial, sur les institutions et les mœurs de l'Islande païenne. Ce tableau doit offrir un fidèle résumé des institutions et des mœurs du paganisme scandinave en général, et comme un reflet des institutions germaniques primitives conservées pures du double contact du christianisme et de la civilisation classique.

La première série de lectures empruntées à ce travail comprend : 1° Une exposition du sujet ; 2° un récit des circonstances historiques formant le cadre de ce sujet ; 3° une étude sur l'*Althing* islandais considéré comme une assemblée législative et politique ; 4° une étude sur l'*Althing* islandais considéré comme assemblée ou comme cour judiciaire.

Vers la fin du neuvième siècle, au moment où le vieux paganisme oriental des nations scandinaves allait succomber sous l'ascendant du christianisme, l'Islande a été pour la civilisation incomplète et informe, mais puissante et féconde, dont le reste du Nord était éclairé, un asile qui est resté longtemps à peu près inviolable, ayant été colonisée par les chefs scandinaves qui, jaloux de leur indépendance, fuyaient la tyrannie de Gorm l'Ancien en Danemark, celle d'Ingiald Illräda en Suède, celle d'Harald Harfager en Norvége. Transplantées en Islande, les mœurs et les institutions scandinaves s'y sont assises, régularisées et comme condensées ; les premiers parmi tous les peuples du Nord, les Islandais se sont servis de l'écriture, introduite au lendemain de la conversion au christianisme, pour rédiger leurs coutumes, leurs lois, l'histoire de leurs principales familles, pour fixer enfin ce que la tradition orale avait seule jusqu'alors conservé et transmis. Leurs annales, comme celles d'Are Frode et comme le Landnama-Bok, leurs sagas ou récits historiques, leur grand recueil de coutumes et de lois enfin connu sous le nom de Grágás, sont aussi les premiers livres qui nous instruisent de la civilisation de l'extrême Nord.

Bien que les deux plus anciens manuscrits que nous en ayons soient sans doute seulement du commencement du quatorzième siècle, le Grágás a été rédigé sous la forme qu'ils reproduisent, ou à peu près, dans l'année 1118.

Les plus anciennes Sagas datent de la seconde moitié du onzième siècle. La Saga de Nial est de ce temps. Racontant l'histoire de plusieurs procès célèbres dans les souvenirs islandais et qui ont eu lieu au dixième siècle, elle est, pour ce qui concerne l'organisation judiciaire et la procédure, un commentaire vivant du Grágás, si bien que les formules légales sont souvent identiques dans l'un et l'autre monument.

Quant à la langue dans laquelle ces livres sont écrits, c'est l'ancienne langue Norrène, source des idiomes scandinaves modernes, que trois caractères principaux distinguent des idiomes purement germaniques : la postposition de l'article, la formation du passif par la simple addition de la lettre *s* et la terminaison constante des infinitifs actifs par une voyelle. Cette langue primitive du Nord est restée en usage jusqu'au quatorzième siècle ; elle a duré comme langue savante servant en particulier à la traduction de nos poëmes français du douzième et du treizième siècle, du *Tristan*, en 1226, de l'*Elis et Rosamunde*, du *Tondalus*, etc.

Les *Schedae* d'Are Frode et le *Landnama-Bok* permettaient de rendre compte de la manière dont s'était accomplie la prise de possession du sol par les colons islandais ; l'auteur en a reproduit tous les principaux traits, afin de conclure plus tard, sauf certaines différences, à la manière dont s'était faite l'occupation du sol dans le nord de l'Europe par l'immigration scandinave.

Au mouvement de centralisation qui, dans la péninsule scandinave, avait rendu la royauté toute puissante, a correspondu en Islande, après l'œuvre de législation d'Ulfliot et la division de l'île en quatre grands districts, la création de l'*Althing* ou de l'Assemblée générale et nationale dans la célèbre et magnifique plaine de Thingvalla.

L'*Althing*, sous la direction du *Lôgsôgumadr*, principal magistrat et comme président de la république, réunit une fois par an, en été, tous les hommes libres sous la conduite de leurs magistrats ou *goder*. On y discute, on y proclame, on y redit, chaque année, par l'organe du *Lôgsôgumadr*, toutes les lois, et par là cette Assemblée est toute politique ; nul grand changement ne survient dans la république sans avoir reçu l'approbation de l'*Althing*. De plus, les réunions de l'*Althing*, comme celles du *mâl* germanique, sont des rendez-vous périodiques où se traitent les affaires privées, où se passent les contrats, où se célèbrent les jeux publics, où se fait la publicité, où le renom s'acquiert... Mais ce sont aussi des occasions de guerres privées et des champs de bataille.

Pendant que l'Assemblée législative et politique siége sur un tertre nommé la *Montagne de la loi;* sur un monticule voisin dans

cette même plaine de Thingvalla siégent, en une autre Assemblée, les quatre grands tribunaux représentant les quatre districts de l'île. C'est ainsi que l'*Althing* se subdivise et forme, sous le nom de *Lögretta*, une seconde Assemblée toute judiciaire. Il est possible de reconstruire, à l'aide des indications éparses, quelquefois obscures, du Grägäs, l'aspect intérieur de cette Assemblée. D'ailleurs, la Saga de Nial intervient ici comme un vivant commentaire. Retraçant avec un extrême détail des procès restés célèbres, elle nous dit expressément comment doit se comporter le demandeur et comment doit répondre le défendeur, comment se font citation, dénonciation de la cause, convocation des témoins, convocation des *qvidr*, délibération des juges, *domar*, et prononcé du jugement. Elle nous dit les formules juridiques qui ont été prononcées, et nous les retrouvons identiquement dans le Grágás. Elle nous introduit, en un mot, au milieu même des tribunaux dont le Grágás nous a retracé les règles.

Après avoir exposé ces règles et après les avoir commentées à l'aide des récits de la Saga, l'auteur a cherché quels étaient les principes de la procédure islandaise, quels moyens de preuves judiciaires elle invoquait. Cet examen l'a conduit à décrire dans l'institution des *qvidr* (*kveda*, dire, prononcer un avis) comparée à celle des *domar*, certains éléments primitifs du jury moderne, à retrouver peut-être la première enveloppe, toute religieuse, du duel, à faire connaître enfin quelle sorte d'épreuves judiciaires les anciens Islandais avaient pratiquées avant que la civilisation chrétienne leur apportât celles que l'Europe a employées pendant tout le moyen âge.

Pendant le cours de cette lecture, plusieurs membres ont fait à l'auteur du Mémoire quelques observations. Une de ces observations, portant sur le fond même du travail, doit être mentionnée ici.

M. Laboulaye a remarqué que beaucoup de points rapportés par M. Geffroy sur les anciennes *Coutumes* de l'Islande, car il faut se refuser à accorder à ces sortes d'usages le nom de *lois*, ont un caractère très-général, et il est frappé pour son compte de leur confor-

mité avec les coutumes de l'ancienne Germanie, dont il fait lui-même une étude spéciale dans son cours du Collége de France à propos de la *loi salique*. Peut-être l'auteur aurait-il pu mentionner ce rapport et insister sur le côté intéressant que présentent de telles analogies. Elles ont une haute importance aux yeux de l'éloquent professeur.

M. Geffroy a répondu, en développant ses idées sur ce point, que l'intérêt des travaux qu'il a entrepris sur l'Islande, et plus généralement sur le monde scandinave, ne l'abuse pas au point de leur subordonner la civilisation germanique. Il n'a même pas prétendu établir de parallélisme, et il compte rattacher, dans un complément ethnologique et historique, ces études scandinaves au grand mouvement de la vieille Germanie. C'est là, il est heureux de le reconnaître avec l'éloquent et savant professeur de législation comparée, qu'est pour lui le principal intérêt de ses travaux, et il se propose de le faire ressortir comme conclusion aux études dont il n'a fait connaître à l'Académie qu'une première série.

M. de Saulcy adresse à M. Geffroy, dans le cours de ces lectures, quelques observations de détail sur la topographie de l'Islande que le savant membre a visitée.

Séance du 15.

M. H. Diez, récemment élu correspondant à Bonn, prie M. le Secrétaire perpétuel de se rendre l'interprète de sa gratitude envers l'Académie pour l'honneur qu'elle lui a fait.

M. Alexandre étant de retour et présent à la séance, M. Miller demande la parole pour proposer une lecture et une interprétation de deux passages de l'inscription récemment trouvée à Fréjus. Voici d'abord l'inscription :

C. VIBIO · LIGVRI
MAXSVMA
MATER · FECIT
ΤΟΝ ΤΑΦΟΝ ΗΡΓΑΖΟΝΤΟ ΓΕΡΑΙΟ
ΤΕΡΟΙC Ο ΔΕ ΔΑΙΜΩΝ
ΝΗΠΙΟΝ ΑΝΤΕΒΟΛΗC ΕΠΤΑΕΤΕC
ΚΑΙΜΑΤΙ CΥΝΓΕΝΕΕC ΓΕΝΕΤΑΙΤΕ
ΟΜΟΥ ΟΝ ΕΘΡΕΨΑΝ ΕΘΑΨΑΝ
ΓΑΙΟΝ Ω ΜΕΡΟΠΩΝ ΕΛΠΙΔΕC
ΟΥ ΜΟΝΙΜΟΙ

Ce qui se lit :

C. Vibio Liguri Maxsuma mater fecit.

Τὸν τάφον ἠργάζοντο γεραιοτέροις · ὁ δὲ Δαίμων
Νήπιον ἀντεβόλησ' ἑπταετὲς κλίματι
Συγγενέες γενέται τε ὁμοῦ ὃν ἔθρεψαν ἔθαψαν
Γάϊον' ὦ μερόπων ἐλπίδες οὐ μόνιμοι.

L'interprétation de M. Miller étant différente, sur deux points, de celle que M. Alexandre avait proposée, une discussion s'engage à ce sujet.

A la suite de cette discussion, M. Alexandre ayant accepté, en partie, les interprétations de M. Miller, la lecture définitive de l'inscription a été adoptée ainsi que nous l'avons donnée plus haut.

M. Alexandre déclare qu'il tiendra compte des observations qui lui ont été adressées, pour son travail ultérieur (1).

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Mélanges de numismatique et de philologie, par W. H. Waddington. Paris, 1861, in 8°;

Journal asiatique, décembre 1860;

Annales de la propagation de la Foi, mars 1861;

Le Cabinet historique, publié par M. L. Paris, février 1861;

XXI

(1) Le savant helléniste a donné son explication dans la *Revue archéologique* du 1er mai 1861.

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, du livre intitulé : *Une Tétrade* ou *drame*, *hymne*, *roman et poëme*, traduit, pour la première fois, du sanscrit en français, par Hippolyte Fauche. Paris, 1861, in-8°, dédié au savant membre qui fait la présentation. « Le drame du *Mrichakâtica*, ou *le Petit Chariot de Soudraka*, est déjà connu par différentes traductions ou imitations; mais c'est la première fois qu'il est directement traduit du sanscrit en français. — *Le Mahimna Stava*, hymne à la grandeur infinie de *Puschpadouta*, est un poëme en l'honneur de *Siva*, qui se distingue par l'énergie du style, la beauté des images et l'élévation des pensées. Il n'existe pas de poëme sanscrit dans lequel le polythéisme indien, né du symbolisme local, soit ramené d'une manière plus habile au monothéisme. Cet hymne a été traduit en hindoustani et la chose est à remarquer, car, en général, les Sivaïtes ne se servent que du sanscrit dans leurs livres, à l'opposé des Vaïschnavas, qui emploient la langue indienne moderne; et, fait plus curieux encore, il a été traduit en anglais par un Hindou, qui a puisé dans cette lecture même les premiers motifs de sa conversion au christianisme. Il est aujourd'hui ministre anglican; c'est le Rév. Krischna Mohan Baneryya. L'ouvrage n'avait pas encore été traduit en français. »

M. Deville, correspondant regnicole, commence la lecture d'un *Mémoire sur les monnaies de la famille de l'empereur Gallien*, lecture qui donne lieu à différentes observations de MM. Beulé, Laboulaye et Léon Renier.

M. F. Lenormant communique une inscription en caractères grecs archaïques trouvée à Eleusis, et qui est de nature à répandre une lumière nouvelle sur les rites des sacrifices célébrés dans les mystères. Il commence la lecture d'une note où il essaye d'expliquer, en le restituant, le texte de ce monument épigraphique.

Séance du 22.

M. le vicomte Hersart de la Villemarqué continue et termine la lecture de son travail intitulé :

Recherches sur l'origine de l'enchanteur Merlin.

ANALYSE.

Les derniers représentants de la race celtique sont toujours, comme

au temps de César, superstitieux à l'excès, « *admodum dediti superstitionibus.* » Les traditions païennes qu'ils conservent ont des racines beaucoup plus profondes et beaucoup plus anciennes qu'on ne le croit. Ainsi, c'est aux écrivains latins qu'on doit demander l'origine de ce personnage singulier appelé par les anciens Bretons *Marthin;* par les Gallois modernes, *Myrdhin;* par les Armoricains, *Marzin;* par les Ecossais, *Melziar* ou *Meller*, et par les Français, Merlin.

Le dieu *Marsus*, petit-fils du soleil, né d'un génie avec la déesse suprême de la magie, dans une île enchantée de l'Hespérie, savait distinguer la vertu des plantes, en composer des remèdes et guérir surtout la morsure des serpents. Les *Marses* croyaient lui devoir leur origine. Aussi bien étaient-ils enchanteurs et sorciers eux-mêmes, comme il ressort des témoignages des auteurs latins (Pline, l. II, c. 85, et l. VII, c. 2; Cicéron, *de Divin.*, l. I, c. 58, etc.); si bien que les gens de ce pays étaient les Bohémiens de l'ancienne Italie.

Aux premiers siècles du christianisme, les gens instruits de la Germanie considéraient les Marses comme des enchanteurs de serpents. Cette tradition se perpétue jusqu'au sixième siècle en Gaule, jusqu'au neuvième siècle en Grande-Bretagne. Or, le nom de *Marse* est, pour l'auteur du Mémoire, le prototype du *Marthin* ou *Marzin* breton.

Ce qui caractérise, d'autre part, la décadence de l'olympe celtique, c'est la substitution des petites divinités, des génies familiers aux grandes divinités, Theutatès, Hésus, Bélen. C'est à eux que s'adresse le plus grand nombre des *ex-voto* qui nous sont parvenus. Ce sont les âmes des ancêtres, les protecteurs du foyer, des enfants surtout. Ils ne se bornaient pas à les protéger : ils cherchaient volontiers à en augmenter le nombre. C'est ce que rapporte saint Augustin lui-même. La tradition de l'église de Chartres atteste que le culte de la Sainte-Vierge y fut substitué à celui d'une jeune vierge carnute, mère d'un dieu par l'opération d'un esprit. Cet esprit s'appelle *Dux* depuis le troisième siècle jusqu'à nos jours. On chante encore aujourd'hui des chansons en son honneur. Ce mythe antique d'un génie uni à une vierge pour enfanter un être mystérieux n'a cessé de défrayer les récits du foyer celtique et les chants des nourrices.

L'auteur traduit ici une ballade bretonne où il est dit que la vierge

s'est endormie dans une caverne et que l'esprit *Duz* s'est approché d'elle sous la forme d'une tourterelle, et qu'elle a conçu et enfanté un prodige, en breton *Marz*. Comme les Marses de l'antiquité, il connaît la vertu des plantes et ne craint pas les serpents ; on l'appelle *Marzin*, et il n'y a que le Dieu des chrétiens qui soit plus savant que lui. Les anciens Gallois en firent un saint national ; les Irlandais, un dieu, et les menues gens, en France, l'appelaient leur dieu.

Il existe chez les Gallois un autre petit génie de l'air qui descend sur la terre pour s'incarner comme Duz, et ils l'appellent *Marddin* ; il a toujours existé, il voit tout, il sait tout et peut prendre toutes les formes. C'est encore le *Marsus* des Romains.

Le *Marzin* d'Armorique a trois royaumes : l'un plein de fleurs, l'autre de fruits d'or, le dernier de pygmées aimant la joie et le rire. Son royaume était jadis l'île de Bretagne; tout lui appartenait depuis l'origine du monde. Un loup familier lui tenait compagnie. Les habitants, ses sujets, étaient petits, bien faits, blonds, montés sur des chevaux hauts comme des lévriers ; ils ne pratiquaient aucun culte que celui de la vérité ; ils vivaient de fruits et de lait, et passaient le temps à entendre une délicieuse musique, mais le crépuscule était perpétuel. *Marzin* leur enseigna les arts et fabriqua lui-même cette fameuse épée qu'Arthur doit venir prendre au fond de la mer. Elle apparaît parfois au-dessus de l'eau et effraye l'étranger d'un sinistre éclair. *Marzin* la brandit parfois d'une main invisible. Il a quitté la terre sur un navire de cristal voguant à la recherche des îles fortunées. Il a disparu ainsi aux accords de neuf harpes bardiques entre les flots et les nuages, dans un abîme de lumière, à l'horizon des mers.

MM. P. Paris et V. Le Clerc adressent à M. le vicomte de la Villemarqué quelques observations sur la date qu'il assigne aux documents employés par lui pour rédiger ce travail, documents qui ne sont à leurs yeux que des traditions, et que le savant Breton pense pourtant pouvoir faire remonter au douzième, quelques-uns même jusqu'au neuvième siècle.

M. Villemain regrette que l'auteur du Mémoire n'ait pas eu l'idée de rapprocher les traditions qu'il a recueillies et mises en lumière de certains passages de Milton et d'autres grands poëtes anglais qui

ont certainement eu connaissance de ces légendes et de ces récits héroïques des Bretons.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Notice biographique sur Auguste Le Prévost, académicien libre (inscriptions et belles-lettres), par Antoine Passy, membre de l'Institut; br. in-8°.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant regnicole, envoie, pour le concours des antiquités de la France, sa *Notice sur la voie antique de Toulouse à Agen, non décrite dans les itinéraires romains.* (Extr. du Recueil de la Société d'agric., sciences et arts d'Agen ; br. in-8°.)

M. Le Pasteur, L. L. à Saint-André de Lancize (Lozère), adresse un manuscrit de six feuilles petit in-4°, intitulé : *Le Patois cévénol, grammaire raisonnée*, destiné au même concours.

Recherches historiques et critiques sur S. Regnobert, grand évêque de Bayeux, par M. l'abbé Do, chanoine honoraire, etc. Caen, 1861; in-8°, pour le même concours.

Les Seigneurs de Nogent-le-Roi et les abbés de Coulombs, etc., par M. Marre, inspecteur des écoles ; 1 vol. in-12, 1861. (Impression d'un Mémoire manuscrit admis au concours des antiquités pour 1861.) Renvoi à la commission.

Secondo Supplemento al Catalogo delle antiche monete consolari, etc., el S. Cav. Gennaro Riccio, Napoli, 1861, in-4°.

Rapport sur les ouvrages de numismatique de M. Vanhende, par C. Verly; br. in-8°. Lille, 1861.

Deux Ordonnances inédites de Philippe-le-Bel, par Ch. Duvivier, une feuille in-8°. (Extr. du T. I de la *Revue d'histoire et d'archéologie.*)

Revue de l'Orient, etc. Février 1861.

Bulletin monumental, n° 3, 1861.

Revue de l'Art chrétien. Mars 1861.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1860, n° 4.

M. Paulin Paris fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Les Miracles de la Sainte-Vierge traduits et mis en vers par Gautier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne, et religieux bénédictin de Saint-Médard-lez-Soissons*, publiés par M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, etc., avec une introduction, des notes explicatives et un glossaire accompagné de nombreuses miniatures et d'un très-curieux frontispice; 1 vol. in-4°. Paris, 1857.

« M. le secrétaire perpétuel présente trois fascicules, n°s 5 à 10, de

la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, renfermant la suite de l'exposé fait par M. Ernest Desjardins des *Découvertes de M. Mariette en Egypte*, exposé qui a été rédigé d'après les communications, soit publiées, soit inédites, de l'auteur de ces découvertes, et d'après ses entretiens ou sa correspondance. M. Ernest Desjardins a donné, pour complément à ce travail, un tableau sommaire de l'histoire des dynasties, des arts, de la religion de l'ancienne Egypte, telle qu'elle résulte des monuments et des recherches auxquelles ils ont donné lieu, particulièrement en France et dans l'école où Champollion a trouvé, de nos jours, des disciples si dignes de lui. Il est curieux de rapprocher, dès à présent, le résumé qu'a essayé de cette histoire M. Ernest Desjardins de l'ouvrage récent publié en Allemagne, mais en langue française, par M. Brugsch. » (Extr. du procès-verbal.)

M. Deville continue et termine la lecture de son travail intitulé :

Mémoire sur les monnaies de la famille de l'empereur Gallien.

ANALYSE.

La famille de Gallien était fort nombreuse, et il reste encore à l'éclaircir par la numismatique.

Les historiens et les monuments nous font connaître seulement deux fils confondus par presque tous sous le nom de *Salonin*, deux filles : Julia, dont l'existence est révélée par une inscription, et Galla (actes des martyrs), un frère de cet empereur, Valérien le jeune, et une cousine germaine, Galliena.

Les numismates n'ont pu trouver jusqu'à ce jour qu'un fils de Gallien, Salonin. Il a même absorbé les médailles que l'on avait attribuées, avant Eckhel, à Valérien le jeune, frère de Gallien. On parle encore d'un Gallienus, qui serait fils de Gallien, sans autre justification.

Tels sont les seuls résultats obtenus jusqu'à ce jour. M. Deville espère y ajouter.

Valérien associa à l'empire Gallien et le fils aîné de celui-ci, l'un avec le titre d'Auguste, l'autre avec le titre de César (*Voy.* Aurelius Victor). Or, Gallien avait deux fils que l'on a confondus. Lorsque cet empereur faisait la guerre à Ingenuus, Postumus fit égorger l'aîné, Cornélius, en 260. Gallien lui substitua alors son second fils,

Saloninus, d'après le même historien, ce qui entraînait le titre de César. Ce fait est confirmé par Trebellius Pollio et par une inscription trouvée à Sétif.

Il existe des médailles à l'effigie d'un fils de Gallien et à la légende, au revers, de VICTORIA PARTHICA. Or, comme elles ont été frappées au temps où Valérien attaquait les Parthes, et où le second fils de Gallien n'était pas encore substitué à son frère aîné, le personnage figuré sur ces médailles ne saurait être que ce même fils aîné, c'est-à-dire Cornélius. De plus, le Sénat ayant accordé les honneurs divins au fils aîné de Gallien, des médailles au revers de la *Consécration* furent frappées en son honneur. Zonare nous apprend que le Sénat condamna à mort le second fils de Gallien, dès qu'on apprit la mort de son père à Milan, en 268; par conséquent, ce second fils n'eut point de médailles à *consécration*. Donc, celles qui existent avec ce revers ne peuvent être attribués qu'à l'aîné.

M. Deville passe ensuite en revue les médailles connues d'un fils de Gallien aux deux types de la *Victoire parthique* et de la *Consécration*, convaincu qu'elles ne sauraient s'appliquer qu'au fils aîné. Une de ces monnaies nous donne, dans la légende, les noms complets du jeune César : *Caius*, *Publius*, *Licinius*, CORNELIUS, *Saloninus*, *Valerianus*, les trois premiers de son père, le quatrième et le cinquième de sa mère, le dernier de son aïeul.

M. Deville met d'autres médailles en regard de celles-ci. Elles portent les noms de SALONINUS *Valerianus Caesar*, — SALONINUS *Valerianus nobilis Caesar*. Le type de la figure est tout différent de celui qu'offrent les précédentes. Il y eut des Salonins d'or comme nous l'apprend Trebellius Pollio. Le même historien rapporte qu'on voyait de son temps, à Rome, une statue sur laquelle on lisait : *Gallieno juniori Salonino.*

Passant ensuite à l'examen des médailles de Valérien le Jeune, frère de Gallien, M. Deville combat le sentiment d'Eckhel qui refuse à ce prince les titres donnant droit de monnayage. Il remarque que le tombeau existant à Milan du temps de Trebellius Pollio portait *Valerianus imperator*, et que cet écrivain ayant démontré l'impossibilité d'attribuer cette sépulture à Valérien, père de Gallien, et l'ayant restituée au frère de cet empereur, il en résulte que ce Valérien avait

droit de frapper des médailles en son nom. Or Eckhel, qui n'ignorait pas ce passage, déclare que le titre d'*imperator* n'impliquait pas la puissance impériale, et il allègue l'exemple de Drusus l'Ancien qui reçut ce titre sous Auguste sans participer au pouvoir qu'il semble supposer. L'auteur du Mémoire repousse cette analogie en s'appuyant sur l'exemple des auteurs. Si Auguste, dit-il, qui ménagea avec tant d'art le passage du régime républicain au régime impérial, n'absorba pas immédiatement en lui seul le nom d'*imperator*, il ne fit que de très-rares exceptions en faveur d'Agrippa, son gendre, puis de ses deux beaux-fils, Drusus et Tibère. Le caractère du généralat commençait donc à s'effacer. Auguste l'avait accordé à trois de ses proches. Tibère ne l'accorda qu'à un seul, qui fut le dernier. (1) : « Tiberius Blæso postremum. » (Tacite, Ann. I, 3.)

---

(1) Quand on nommait, sous la République, un gouverneur de province, il recevait du Sénat l'*imperium*, c'est-à-dire : 1° le commandement de toutes les troupes de la province ; 2° tous les pouvoirs judiciaires ; 3° tous les pouvoirs administratifs. Quant au titre d'*imperator*, il ne le prenait que quand il avait remporté une victoire ; c'était l'armée qui le lui décernait. Telle est l'origine de l'*imperium*, qui était le pouvoir, et du nom d'*imperator*, qui n'était qu'un titre. Le principal pouvoir des empereurs résulta, sous Auguste et ses successeurs, de l'*imperium* universel, c'est-à-dire du commandement de toutes les armées et de la réunion de tous les pouvoirs attribués, sous la République, aux gouverneurs de province. Or l'empereur fut proconsul de toutes les provinces impériales, qu'il faisait gouverner par ses légats. Quant aux provinces sénatoriales, elles étaient administrées par des proconsuls que nommait le Sénat et qui n'avaient plus l'*imperium*, parce qu'il n'y avait pas lieu d'exercer de commandement militaire, jamais les légions ne se trouvant dans les provinces du Sénat. Auguste avait fait une seule dérogation à ce principe en faveur de la province sénatoriale d'Afrique où se trouvait une armée. Le proconsul, quoiqu'il fût l'homme du Sénat, était général de cette armée. Il avait l'*imperium* et pouvait par conséquent être nommé *imperator* par ses troupes. C'était une concession sans danger faite par le pouvoir nouveau à l'aristocratie sénatoriale. Nous disons sans danger, car le proconsul d'Afrique n'avait pas de flotte.

Cette dérogation ne dura que jusqu'à Caligula. Sous la République, on perdait le titre d'*imperator* quand on recevait les honneurs du triomphe. Il en fut de même sous l'Empire pour les proconsuls d'Afrique. Caligula, jaloux de ce titre d'*imperator*, ne permit plus qu'il fût conféré aux proconsuls d'Afrique et il leur enleva, en conséquence, le commandement de l'armée qui continua à résider dans cette province, et il le donna à un de ses

Valérien le Jeune dut donc recevoir le titre d'*imperator*, soit d
son père, soit de son frère. C'est ce Valérien qui est mentionné da
le discours que Trebellius Pollio met dans la bouche du consulai
Arellius Fuscus, quelque temps après la mort du fils aîné de Gallie
en 261. « Gallienum et Valerianum et Saloninum imperatores no
tros, etc. » M. Deville croit qu'il ne peut être question ici du père
Gallien, qui était prisonnier des Perses et dont le nom aurait dû êt
cité, suivant lui, avant celui de son fils,— ni du fils aîné de Galli
qui était mort depuis deux ans ; il ne peut donc s'agir que du frè
de cet empereur. Or Trebellius Pollio dit que le nom de Valerian
figurait dans les fastes consulaires au temps de la captivité de l'em
pereur Valérien et ne peut convenir qu'à Valérien le Jeune, frère
Gallien. On trouve que l'un des consuls *éponymes* de l'année 265
Publius Licinius Valerianus. Ce sont bien les noms que Valérien
Jeune tenait de son père.

Les monnaies qui représentent, avec ces noms, un empereur q
n'est ni très-vieux, comme Valérien le père, ni très-jeune, comm
Salonin, le petit-fils, doivent donc être, selon M. Deville, attribué
à Valérien le Jeune, frère de Gallien. Il n'hésite donc pas à
accorder une médaille d'argent à la légende P. LIC. VALERIANV
CAES, et au revers : IOVI.CRESCENTI (Jupiter monté sur la chè
Amalthée) ; les traits du personnage accusent 25 à 30 ans. Une au
médaille en billon porte IMP. P. LIC. VALERIANVS. N. CAES,
au revers l'empereur debout, un globe dans la main droite, la *ha*
dans la gauche ; à ses pieds un captif accroupi, avec la légend
PRINC. IVVENT.

---

légats. De sorte qu'à partir de cette époque, il y eut un des quatre lé
du proconsul d'Afrique qui prit le commandement des légions au nom
César et devint, de fait, le légat de l'empereur.

Voilà pourquoi l'on trouve avant Caligula le titre d'*imperator* donn
d'autres qu'à l'empereur et pourquoi l'on n'en a plus d'exemple dan
suite. Mais ce titre était fort différent de celui des Césars. Ceux-ci ava
l'*imperium* dans tout l'empire romain ; le proconsul d'Afrique ne l'a
que dans sa province.

(*Note* rédigée, en partie, d'après les indications orales de MM. L
Renier et Henzen.) E. D.

D'après le Mémoire dont on vient de lire l'analyse, voici quel serait le tableau généalogique des membres de la famille de Gallien dont on posséderait des médailles :

P. L. Valerianus Augustus, imperator, prisonnier des Perses, en 260.

P. L. Gallienus, Augustus, imperator, épouse Cornélia Salonina, et meurt en 268.

Caius Publius Licinius Cornelius Saloninus Valerianus, César de 253 à 260, tué par ordre de Postumus en 260. (Médailles.)

Gallienus Junior, Saloninus Valerianus, César substitué à son frère en 260 et mort la même année que son père, en 268. (Médailles.)

Publius Licinius Valerianus Cæsar, ou Valérien le jeune (dont on aurait des médailles), frère de père de Gallien.

MM. Léon Renier et Beulé adressent quelques observations à M. Deville : le premier, sur les faits révélés par les inscriptions et dont l'auteur du Mémoire ne paraît pas tenir assez compte; le second, touchant l'authenticité des médailles sur lesquelles il s'appuie.

M. De Longpérier rappelle, à cette occasion, l'explication donnée par M. Lenormant d'une de ces monnaies qui représenterait, d'après lui, Gallien lui-même sous la figure d'une femme, et avec une terminaison féminine donnée à son nom dans une intention satirique. Cette médaille est, du reste, une copie fidèle d'une monnaie antérieure où cet empereur paraît avec une figure virile.

M. François Lenormant termine la lecture commencée de son travail intitulé :

Explication d'une inscription récemment trouvée à Eleusis et relative aux rites des mystères.

ANALYSE.

Cette inscription, en caractères archaïques, découverte dans les fouilles faites par M. François Lenormant, pendant l'été de 1860, est ainsi conçue :

.... ΚΑΙ ///// ΟΙΔΕΜΟΙ : ΗΟΙΕΓΑRΑΙΒΑΤΕ
... N : TOSHIEROΓOIOS : EΛEYSINION : KAI
... EI : HERMEIENAΛONIOI : XARISIN : AIΛA
... N : ARTEMIΔI : AIΛA : TEΛESIΔROMOI : TRIΓ
... XOI : ΘEOIN : TRITTOAN : BOARXON : ENTEI : EOR

Elle est tracée sur un fragment d'une plinthe allongée en marbre pentélique, haute de 23 centimètres et longue présentement de 88, mais qui, entière, devait avoir des proportions beaucoup plus considérables dans ce sens et qui devait supporter une série d'offrandes. La forme des lettres indique une date antérieure au siècle de Périclès.

M. F. Lenormant propose la restitution suivante, qu'il appuie d'arguments ayant, à ses yeux, la valeur de preuves :

Κατὰ τὰ δόξαντα τῇ Βουλῇ] καὶ[τ]ῷ Δήμῳ, οἱ ἐπ' ἀρᾷ βατη.....
.... ἐτίμησα]ν τοὺς ἱεροποιοὺς 'Ελευσινίων καὶ.....
θύσαντας κουροτρόφῳ Γ]ῇ, Ερμῇ ἐναγωνίῳ, Χάρισιν αἶγα.....
.... ν, 'Αρτέμιδι αἶγα, Τελεσιδρόμῳ, Τριπ[τολέμῳ αἶγα, πλουτοδότῃ 'Ιάκ]χῳ, Θεοῖν τριττώαν βόαρχον, ἐν τῇ ἑορ[τῇ.

Suivant la décision du Sénat et du Peuple, ceux qui ont le droit de maudire les impies ont honoré par..... les hiéropées des Eleusinies et des....., qui ont sacrifié à Gé Courotrophos, à Hermès Enagonius et aux Grâces, une chèvre,.... à Artémis, une chèvre, à Télésidrome et à Triptolème, une chèvre, à Iacchus, distributeur des richesses et aux Grandes Déesses une trittye commençant par un bœuf, lors de la fête.

Ce texte se rapporte incontestablement au sacrifice que, d'après Pollux, les dix hiéropées officiels accomplissaient tous les cinq ans à Eleusis au nom de la République. On y trouve l'indication des divinités à qui le sacrifice était offert et des victimes qu'on immolait en leur honneur ; et, circonstance remarquable, les divinités sont en grande partie les mêmes que celles à qui s'adresse l'invocation des Thesmophories telle que la formule nous en a été conservée par Aristophane.

Mais une autre circonstance mérite d'y appeler l'attention. La mention de divinités — aussi manifestement agonistiques qu'Hermès Enagonius et que ce Télésidrome, inconnu d'ailleurs, qui semble un protecteur spécial de la course, — parmi les dieux et les héros à qui était dédié le sacrifice quinquennal, rend désormais incontestable la relation de ce sacrifice avec les jeux gymniques d'Eleusis,

relation déjà entrevue par M. Guigniaut. Dès lors, on doit aussi forcément adopter l'opinion de M. Preller qui pensait que les jeux Eleusiniens avaient lieu de cinq en cinq ans, comme les Panathénées et d'autres encore. Une inscription d'Eleusis, différente de celle-ci, indique d'une manière positive que, dans les années où ils se célébraient, ces jeux coïncidaient avec les jours des mystères, μυστηριώτιδες ἡμέραι. Le sacrifice solennel des hiéropées était donc, lui aussi, une cérémonie qui, de cinq en cinq ans, se joignait aux Eleusinies. Ce dernier résultat a une grande importance, car il prouve avec quelle justesse de vues Ottfried Müller avait supposé que les grands mystères n'étaient célébrés dans l'origine que tous les cinq ans, à la différence des petits mystères d'Agrae; de même que les grandes Panathénées étaient quinquennales, tandis que les petites étaient annuelles, et que le sacrifice quinquennal mentionné par Pollux était demeuré comme une dernière trace de l'institution primitive. C'est également à cette antique célébration des mystères tous les cinq ans seulement, déjà tombée en désuétude au temps d'Hérodote, que devait se rapporter le *quinquennium* d'épreuves et d'attente entre la première et la seconde initiation, remis en usage pour donner plus de gravité et d'importance aux mystères, alors que les progrès du christianisme menacèrent d'une manière tout à fait redoutable cette institution. Il a été signalé par Tertullien. En général, comme l'a remarqué M. Guigniaut, « les fêtes les plus antiques et « les plus solennelles aimaient les plus longues périodes. »

Séance du 27.

(Remplaçant la séance du vendredi saint, 29 mars.)

M. le vicomte de Rougé lit, en communication, un Mémoire intitulé :

Etude sur le 64e chapitre du Rituel funéraire des anciens Egyptiens. (1).

Ce livre sacré portait le titre de : *La Sortie au jour.* C'était un

(1). Ce travail sera publié prochainement dans la *Revue archéologique*, comme faisant suite aux études du même savant, déjà parues dans ce recueil, sur le *Rituel funéraire.*

ensemble d'hymnes et de prières relatives à la destinée de l'âme après la mort, et on lui doit les documents les plus précieux sur les croyances religieuses de la vieille Egypte.

Le chapitre 64 est un des plus intéressants du livre funéraire, et il renferme un hymne spécialement consacré à la résurrection de l'homme. Le titre de ce chapitre est le même que celui du livre funéraire entier : *Portes de la Sortie au jour*, c'est-à-dire, circonstances qui accompagnent la transfiguration lumineuse de l'âme lorsque le jugement favorable d'Osiris lui accorde la vie éternelle.

Osiris joue le rôle principal dans la doctrine funéraire, et est à la fois le père, le modèle, le juge et le sauveur de l'homme. En vertu de la légende qui racontait sa vie bienfaisante, sa mort violente et sa résurrection, il devenait le type auquel l'Egyptien devait s'unir et s'assimiler dans la prière pour obtenir d'être associé à son triomphe sur la mort.

Dans ses prières, l'Egyptien ajoutait à son nom celui d'Osiris.

Le soleil est le symbole visible de cette doctrine, et sa course apparente, son coucher, son aurore, justifient cette assimilation symbolique. M. DE ROUGÉ donne ensuite la traduction littérale du chapitre 64, traduction qui n'est pas susceptible d'être analysée, et dont chaque mot a une valeur qu'il n'est pas permis d'altérer. Dans ce curieux fragment du Rituel, l'homme commence son hymne par assimiler la course infernale de son âme au cours du soleil. A l'exemple du dieu, il va parcourir les constellations ; il salue l'esprit qui préside à l'armée céleste avec les paroles mystiques révélées par l'initiation. Les âmes des bienheureux sont rangées dans la zone céleste. Le dieu *Schou*, à la nature duquel l'âme veut participer, est la lumière considérée comme source de la force céleste.

Le défunt rappelle le jugement favorable prononcé pour lui, les grâces d'Osiris et ses propres pleurs ou son expiation.

Le phénix plusieurs fois mentionné se rapporte à l'accomplissement des périodes solaires. L'âme justifiée s'en attribue toutes les circonstances. Sa présence sur les monuments est une promesse de résurrection.

Cette résurrection était une *nouvelle naissance*. L'espace céleste

était *la mère*. Le scarabée, symbole de la génération divine, devient, pour l'âme du défunt, le type de la mystérieuse opération qui va l'enfanter à la vie éternelle. Le mort est parti les pieds en avant ; le phénix naît à la vie éternelle la tête la première.

L'âme régénérée est identifiée avec Horus, fils éternel de la divinité suprême. Ce dieu est particulièrement assimilé au soleil, qui, en se donnant, par sa propre force, une naissance perpétuellement renouvelée, est devenu la vivante image de la génération divine.

L'âme devant être réunie au corps et associée à son immortalité, le chapitre 64 traite de la période du corps parvenu à l'époque de son rajeunissement.

Ce chapitre serait entré dans la liturgie dès le règne de Menkérès, 25 siècles au moins avant notre ère, s'il faut en croire l'appendice qui lui est joint dans les manuscrits du Rituel.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. de SAULCY, au nom de l'auteur, M. le comte de Vogüé : 1° le recueil, in-f°, des planches de son ouvrage sur les *Eglises de la Terre-Sainte*, qui a obtenu la première médaille au concours des antiquités de la France de 1860. Ce recueil est formé de 28 planches en noir, 2 en or et en couleurs, représentant les mosaïques dans la nef de la basilique de la Nativité à Bethléem, 2 figurant d'abord le plan de Jérusalem d'après les dessins les plus récents (1859), puis le plan de la ville sainte, de l'an 1308, d'après les voyages de Marino Sanuto ; — 2° une dissertation d'une grande importance sur une nouvelle série de *monnaies juives* portant le nom d'*Eléazar le prêtre*, regardé par l'auteur de ce travail comme l'Eléazar fils de Simon qui prit une si grande part à l'insurrection des Juifs sous Néron et Vespasien. Br. in-8°. (Extrait de la *Revue numismatique*.)

Sont offerts à l'Académie par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

Notice sur Charles LENORMANT, par J. de Witte, br. in-12. Bruxelles, 1861;

Select Papyri in the hieratic character from the collections of the British Museum. Part II, pl. 1-XIX, containing Abbot and d'Orbiney papyri. London, 1860 ; in-f°, avec une préface rédigée par M. Birch ;

Les quatre ouvrages suivants, en espagnol, accompagnés d'une lettre d'envoi de l'auteur, don José Güell y Renté :

Nicta de Rey, *legenda historica*. Paris, 1858, gr. in-8° ;

Lagrimas del Corazon. Paris, 1860, gr. in-8°;

Legendas de un alma triste. Paris, 1860, in-12;

Tradiciones de America. Paris, 1861, in-12.

Bulletin monumental, n° 4, 1861, in-8°.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France, les ouvrages suivants :

Du martyre de 2,200 *chrétiens mis à mort en l'année* 362, *et inhumés sur le territoire de Pompey* (Meurthe). Nancy, 1860 ; in-8° (avec une lettre de l'auteur, M. Louis Collenot, maire d'Amance, 1re ville de Lorraine);

Etude historique sur Hugues Geraldi, par M. Dufour, avocat, membre du conseil général du Lot ; in-4°.

Pour le concours du prix Volney :

L'Alphabet universel déduit du mécanisme de la parole, restitution de l'Alphabet primitif, par Em. Fournery. Paris. 1861, manuscrit petit in-f°.

M. Edouard Fleury, président de la Société académique de Laon, est autorisé à lire un travail intitulé :

La mosaïque de Reims. — Les Jeux du Cirque (1).

ANALYSE.

M. Fleury annonce d'abord que, dans l'étude qu'il va lire, on

(1) Peut-être le nom de *jeux de l'arène* conviendrait-il mieux ici. Dans la mosaïque dont il est question, et dont les dessins, fort intéressants, ont été mis sous les yeux de l'Académie par M. Fleury, on ne voit pas trace des courses de chars, qui étaient, comme on sait, le principal exercice des jeux du cirque. On n'y voit, au contraire, figurer que des animaux et des gladiateurs, ce qui paraît indiquer exclusivement le genre de spectacles offerts au public ancien dans l'*amphithéâtre* ou l'*arène.* Il est vrai qu'on a vu donner la chasse aux bêtes féroces dans le cirque, et que, dans les auteurs, le mot *circenses* semble désigner à la fois les deux genres de représentations. On sait, de plus, que des monuments comme celui d'Italica offrent à la fois des courses et des préparatifs de combats ; mais il est certain qu'il était exceptionnel de voir combattre dans les cirques, dont la forme oblongue de l'hippodrome, aussi bien que la disposition des gradins, qui distribuait les spectateurs sur un espace infiniment prolongé, et aurait privé le plus grand nombre de la vue des incidents du combat; il est certain, disons-nous, que toutes ces circonstances réunies nous empêchent d'attribuer aux jeux du cirque les scènes exclusivement

verra figurer un certain nombre de localités ignorées jusqu'à présent, et qui rayonnent autour de Reims, pris comme centre. A Nisy-le-Comte (*Minaticum*), à Bazoches (*Basilica* du martyrologe), à Vailly (*Vasiliacum*), à Fimes (*Fines*), enfin à Soissons (*Augùsta Suessionum*), apparaissent des traces importantes de l'art et de la civilisation des Romains : Reims et Soissons éveillent à juste titre les souvenirs les plus importants de l'époque romaine de la Gaule. Des découvertes déjà anciennes ont signalé cette contrée à l'attention des archéologues. Mais ce qui est moins connu, ce sont les résultats des fouilles qu'a faites sans relâche, depuis dix ans, la Société académique de Laon.

On avait été averti, dès l'année 1851, par une inscription, qu'il devait exister un théâtre près de Nizy-le-Comte. On ne l'a pas encore trouvé ; mais on a découvert, à l'est de cette localité, en 1852, une immense construction dont trois salles sont pavées de mosaïques bicolores (noir et blanc), une habitation somptueuse détruite par un incendie, cours à portiques, puits rempli de sculptures, galeries immenses peintes à fresques, et sans équivalentes en France. Ces fouilles durèrent six ans.

En 1858 fut trouvée la belle mosaïque de Blanzy, dont le conseil général de l'Aisne ordonna la conservation, et qui fut transportée par masses énormes dans le musée que fonde la ville de Laon.

Au mois de novembre 1859, la tranchée du chemin de fer des Ardennes, dans sa section de Reims à Soissons, mit au jour, sur le territoire de Bazoches, au milieu de débris et de substructions romaines, une remarquable mosaïque polychrome, jeu de compas

consacrées à retracer les combats de gladiateurs et de bêtes. Il faudrait tout au moins que quelques particularités des représentations figurées rappelassent les courses de l'hippodrome, On sait qu'aux grandes fêtes séculaires données par Philippe pour le millième anniversaire de la fondation de Rome, on chassa 32 éléphants, 70 lions, et que mille couples de gladiateurs combattirent. Une pareille représentation ne pouvait avoir lieu que dans le grand cirque. Aussi a-t-on cité cette circonstance avec une intention qui en démontre l'exception, et cette exception même nous semble confirmer la règle. E. D.

ingénieux, dans lequel les paraboles, les ovales, les cercles, se croisent avec art; malheureusement les eaux avaient détruit le mortier, et l'on ne possède plus aujourd'hui que le dessin de cette mosaïque.

Dans les fossés de la petite ville de Vailly, on avait également découvert, il y a vingt-cinq ans environ, des mosaïques, mais d'un art plus grossier.

Enfin, en novembre 1860, Reims a ausi apporté son tribut, qui dépasse en importance archéologique tous les précédents.

C'est encore une mosaïque qui fut découverte aux environs de l'arc de triomphe romain de la porte Mars, par les ouvriers que la mairie de Reims employait à niveler le sol des boulevards. Cette mosaïque n'a pas moins de 92 mètres carrés. M. Fleury, malgré l'attribution qu'on en avait faite d'abord à l'époque carlovingienne, n'a pas hésité, à première vue, à la considérer comme romaine et comme antérieure à Constantin. Sa conservation est remarquable. On peut ajouter que la richesse de l'ornementation et les détails intéressants qu'elle offre à l'archéologie en font un monument de la plus haute importance. Cette mosaïque est rectangulaire : 8 mètres 60 centimètres de largeur sur 10 mètres 85 centimètres de longueur.

Le motif principal d'encadrement est une branche de feuillage enroulée. Sur les côtés longs règne une grecque très-fine qui forme une bordure intérieure. Dans le cadre ont été assemblées des lignes formant des combinaisons élégantes par leur entre-croisement, et, sur le fond, sont semés 35 médaillons carrés présentés alternativement droits ou en losanges, sur 7 lignes, de 5 sur chaque ligne. Les uns ont 30 cent. de côté, et les seconds 1 mètre 15 cent. ils renferment des sujets vivants ainsi disposés. Ce sont les détails isolés et *individuels* des jeux de l'amphithéâtre.

1. Belluaire armé de l'épieu.	2. Lion lancé.	3. Belluaire de face.	4. Lionne lancée.	5. Belluaire armé de l'épieu.
6. Cerf pris au piége.	7. Belluaire tenant une corde.	8. Panthère bondissante.	9. Belluaire tenant une corde.	10. Sanglier expirant.
11. Belluaire armé d'un javelot.	12. Taureau lancé.	13. (Détruit.)	14. Chien lancé.	15. Belluaire agitant un voile et armé d'une lance (1).
16. Belluaire courant avec un arc.	17. (Détruit.)	18. (Détruit.)	19. Cerf fuyant.	20. Biche fuyant.
21. Belluaire casqué se fendant à fond.	22. Loup. (?)	23. Belluaire armé d'une lance (?)	24. (Détruit.)	25. Belluaire.
26. Onagre ou zèbre.	27. Belluaire armé d'une fourche à 3 dents.	28. Belluaire armé d'un fouet et d'un voile.	29. Belluaire armé d'un bouclier et d'un dard.	30. Panoplie.
31. Lion courant.	32. Gladiateur ou belluaire armé de l'épée et du bouclier.	33. Gladiateur désarmé, la main levée et le *pouce suppliant.*	34. Gladiateur ou belluaire armé de l'épée et du petit bouclier.	35. Gladiateur ou belluaire armé de l'épée et du petit bouclier.

(1) M. Fleury remarque que le fer de cette lance est à crochets, et rappelle certaines pertuisanes du moyen âge. La lance dont il s'agit, et dont

Le dessin de ces figures accuse de l'énergie, du mouvement, et quelquefois de l'art; mais c'est surtout par les renseignements archéologiques qu'elle fournit que cette découverte est d'un grand intérêt pour la science.

M. Joly donne ensuite diverses explications des médaillons. Il établit sans peine qu'il s'agit de scènes de combats entre belluaires et bêtes, et de luttes de gladiateurs entre eux. Il y voit les jeux du cirque plutôt que les jeux de l'arène. Il reconnaît dans les personnages quelques-unes des variétés de gladiateurs connus sous les noms de *hiplomachi* (armés de toutes pièces), de *dimacharii* (à deux épées), de *retiarii*, de *secutores*, de *lanistæ*, etc. Le combattant armé du trident (médaillon 27) lui rappelle le mot de Juvénal sur le descendant des Gracques qui combattait dans l'arène : « *Movet ecce tridentem.* » Il développe le motif connu du médaillon 33, et pense que la panoplie (n° 30) n'est que la réunion des armes usitées dans les combats de l'amphithéâtre. Il croit enfin que la présence des lions, des lionnes, des panthères, du sanglier, des cerfs, des taureaux et des chiens marque qu'il s'agit de chasses exceptionnellement données dans le cirque, et non des spectacles de combats donnés dans l'arène. il compare les scènes de la mosaïque de Reims à celles que nous font connaître les bas-reliefs du tombeau de Scaurus à Pompéi, la mosaïque de la villa Albani et celle de la villa Borghèse (1).

le dessin a été mis sous les yeux de l'Académie, se retrouve dans des bas-reliefs du troisième siècle. *Voy.*, par exemple, la pierre à double face du tombeau que l'affranchi Euthales, ancien *lorarius* (esclave chargé d'écarter la foule du passage des magistrats municipaux avec un fouet), a élevé à son maître, L. Sulpicius Nepos, pierre sur laquelle Euthales s'est fait représenter lui-même avec ses insignes de loraire. La lance qu'il tient de la main gauche, et qui est représentée encore en relief sur le côté de la pierre, est identique à celle du belluaire dont il s'agit. (Musée des antiques de Parme.) — *Iscrizioni vellejati* de de Lama, p. 69.

(1) M. Fleury n'a voulu citer qu'un très-petit nombre de monuments représentant des sujets analogues. On sait qu'il en existe beaucoup. Sans rappeler celui d'Italica. *Voy.* les découvertes mentionnées et décrites dans le *Bulletin et les Annales de l'Institut archéologique de Rome : Bas-relief Torlonia*, *Annali*, 1842, p. 12-21 et pl. 38 du 3e vol.; — Mosaïque de Torrenuova, *Bulletin*, 1834, p. 193-196; — Scène de gladiateurs, *Bullet.*, 1853, p. 130, etc.

Dans la dernière partie, M. Fleury établit que cette mosaïque romaine doit être du troisième siècle.

M. Ménant commence la lecture d'un *Mémoire sur la méthode du déchiffrement des inscriptions cunéiformes assyriennes.*

COMPLÉMENT

De la séance du 25 janvier 1861.

(Appendice à la page 24.)

M. V. Le Clerc présente à l'Académie, au nom de M. Gaston Boissier, l'ouvrage intitulé : *Etude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron.* Paris, 1861, 1 vol. in-8°. Ce travail, dans sa première forme de Mémoire manuscrit, a obtenu le prix Bordin en 1859. L'Académie se rappelle assurément que cette question très-intéressante avait été mise au concours, surtout à la demande et d'après les développements de M. Laboulaye, qui, dans son cours du Collége de France, avait eu l'occasion de montrer toute l'importance des ouvrages et des fragments épars du célèbre polygraphe romain. Les concurrents avaient donc à produire devant l'Académie un travail de synthèse historique et de critique littéraire. M. Gaston Boissier, dans la publication dont il s'agit, a donné plus d'étendue à son premier travail, et il s'est appliqué à faire mieux ressortir encore toute l'importance du sujet proposé.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la 2e livraison de l'ouvrage intitulé : *Die Texte der in den*, Monumenta graphica medii ævi, *enthaltenen Schrifttafeln.* Herausgegeben von Dr Th. Sickel. Vienne, 1860, gr. in-4°. Les 3e et 4e livraisons des planches de cet ouvrage lui ont été postérieurement remises. Elles se composent chacune de 20 planches in-folio contenant la reproduction en *fac-simile*, exécutée avec une rare perfection, d'un grand nombre de spécimens de manuscrits, de chartes, de diplômes, etc., puisés dans les principales bibliothèques de l'empire d'Autriche. Le texte accompagnant ces livraisons de planches, ainsi que la première, n'est pas encore parvenu à l'Académie.

A été déposé sur le bureau l'ouvrage intitulé : *Recherches concernant principalement l'ordre de la noblesse à l'Assemblée bailliagère de la province du Forez, convoquée à Montbrison en mars* 1789, *pour l'élection des députés aux Etats généraux du royaume.* Lyon, 1860, in-4°.

L'auteur est M. d'Assier de Valenches.

FIN DU PREMIER TRIMESTRE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

MOIS D'AVRIL.

Séance du 5.

M. VINCENT a la parole pour une communication écrite de M. Maissiat.

*Nouvelle indication relative à l'emplacement de l'*ALESIA *de César.*

ANALYSE.

M. Maissiat, agrégé et bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris, rappelle qu'il a fait déposer sur le bureau de l'Académie, à la séance du 9 octobre 1857, un pli cacheté dont le dépôt a été accepté par la Compagnie. Il revendique, dans ce manuscrit, la connaissance du texte d'Orose ou d'Eutrope, remontant, selon lui, à Suétone et dont M. Delacroix, de Besançon, a fait usage dans une brochure récente relative à Alaise (la même qui doit être présentée dans la séance de ce jour). M. Maissiat entre, à cette occasion, dans le détail des indications contenues dans son pli cacheté, au sujet de la position entièrement nouvelle qu'il croit devoir assigner à l'*Alesia* de César, sur le plateau de l'antique *Izarnore* ou *Izernore*, dans le département de l'Ain, et il donne l'analyse du travail étendu auquel il s'est livré pour justifier son opinion. Il conclut en demandant l'autorisation de le lire devant l'Académie dans une de ses prochaines séances, et de faire entre ses mains un nouveau dépôt, celui de son avant-dernier manuscrit corrigé, ce qui le mettrait à l'abri du soupçon de plagiat pour les documents employés par lui et que d'autres personnes pourraient publier.

M. Vincent dépose en conséquence, sur le bureau de l'Académie, un volumineux paquet cacheté renfermant l'exposé de M. Maissiat.

L'Académie remet à statuer dans sa prochaine séance sur l'acceptation du nouveau dépôt et sur l'ouverture de l'ancien.

M. Egger communique à la Compagnie, d'après une lettre datée de Sour (l'ancienne Tyr), le 22 mars 1861, quelques renseignements nouveaux sur la mission de M. E. Renan en Syrie, accomplie par ordre de S. M. l'Empereur. Ces renseignements portent à onze le nombre des sarcophages découverts jusqu'ici, et qui forment une série très-instructive où l'on suivra le développement de l'art phénicien depuis le style égyptien jusqu'au style grec. Malheureusement, de ces onze sarcophages, déposés présentement à Saïda, entre les mains des autorités françaises, aucun ne porte d'inscription. Il en est de même des débris d'un magnifique sépulcre trouvé dans une des dernières explorations à Kneifé, sur le territoire de la tribu d'Azer. D'autres fouilles, entreprises à Kabs-Hiram, à deux lieues de Tyr, ont mis au jour le pavé en mosaïque, parfaitement conservé, d'une église construite, selon le témoignage positif de l'inscription qui s'y lit encore, l'an 657 de notre ère. Cette belle mosaïque ne mesure pas moins de m. 14,33 sur m. 10,50. Elle offre une série de 74 médaillons représentant 20 têtes d'hommes ou de femmes qui symbolisent les douze mois, les quatre vents et les quatre saisons; des fruits, des animaux, etc. (Un plan sommaire de cette mosaïque est communiqué à la *Revue archéologique.*)

M. Egger fait une seconde communication à l'Académie. Elle est relative à des inscriptions grecques nouvellement publiées ou découvertes. Un certain nombre de ces inscriptions se trouvent dans les premiers numéros d'un Recueil qui paraît à Athènes, depuis quelques mois, sous le titre de Φιλίστωρ et dans les numéros, plus récents, de l'*Ephéméride archéologique*. Elles ont été trouvées sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Démétrius Catiphoris et contiennent, entre autres documents importants pour l'histoire des institutions athéniennes, différents actes relatifs à l'*éphébie*, c'est-à-dire à l'organisation des gymnases, aux magistrats qui y président, aux élèves qui s'y exercent, aux travaux et même aux études littéraires de ces éphèbes. M. Pittakis reconnaît (Ἐφημερίς, nos 4033-4038) ce qu'il doit à la collaboration de notre jeune compatriote, M. Carl Wescher, membre de l'Ecole française d'Athènes, pour l'interprétation de ces précieux monuments.

Une lettre écrite d'Athènes, par M. Wescher, au savant académicien, son ancien maître, a pour but de compléter ces renseignements. M. Egger, sans préjudice des communications officielles et plus étendues que la Compagnie devra recevoir un jour par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'instruction publique, a jugé qu'il était utile et intéressant de prendre acte des principaux résultats acquis et des *projets* de M. Wescher pour le travail d'ensemble qu'il prépare sur l'*éphébie athénienne*. Des neuf grandes tables de marbre, dont plusieurs se composent de trente ou quarante fragments, huit *hermès* à portraits avec des inscriptions, dont plusieurs sont en vers et fourniront, soit un supplément, soit des corrections pour l'*anthologie grecque* (parmi ces dernières il en est une qui nous fait connaître le médecin Argius, auteur d'un nouveau et souverain remède contre la goutte) : tel est le fondement neuf et solide des études auxquelles se livre M. Wescher, et dont il était d'autant plus important de fixer dès aujourd'hui le caractère et la portée que déjà, à Athènes même, des antiquaires habiles ont commencé à interpréter quelques-uns de ces monuments.

M. Egger croit pouvoir ajouter que, pour répondre à ses conseils et aux intentions de l'Académie, M. Wescher s'engage dans la voie des recherches comparatives sur le grec ancien et le grec moderne, recherches qui font l'objet d'une des questions les plus négligées du programme que la Compagnie a rédigé, et renouvelle ou conserve tous les ans, pour les membres de l'Ecole. C'est M. Beulé qui avait ouvert cette voie, étant lui-même à Athènes; mais personne ne l'y avait encore suivi.

M. le Secrétaire perpétuel, tout en reconnaissant l'opportunité et l'utilité de la communication qui vient d'être faite par M. Egger, exprime le regret que les résultats déjà obtenus par M. Wescher n'aient pas été portés à la connaissance de l'Académie par la voie officielle, en vertu de la juridiction littéraire dont elle est investie sur l'Ecole d'Athènes. Il regarde, en conséquence, comme un devoir d'intervenir auprès de M. le Ministre et de rappeler que l'Académie, qui n'a pas eu à s'occuper l'an dernier des travaux de l'Ecole par suite de circonstances connues, n'a reçu encore aucun des Mé-

moires qu'elle est en droit d'attendre d'Athènes, et dont il importe que la commission compétente soit saisie en temps utile pour les examiner avec la maturité nécessaire et pour en préparer le rapport. (*Voir les observations sur le procès-verbal à la séance suivante.*)

Divers ouvrages sont adressés à l'Académie pour différents concours : 1° pour le concours du prix Volney :

Par M. Marre, inspecteur des écoles : un manuscrit de 43 pages in-4°, renfermant la 1re et la 2e partie d'un *Essai de grammaire élémentaire malaye*, *accompagné d'un petit vocabulaire des mots malays francisés*;

Par M. Barb, à Vienne (Autriche) : *Die Transcription des persischen Alphabetes.* Wienn, 1861 ;

Par M. Lorenz Diefenbach : *Origines Europeœ; Die alten Voelker Europas mit ihren Sippen und Nachbarn.* Frankfurt, A. M., 1861, in-8° ;

Par M. *** : *Essai historique sur la langue chinoise* (avec une épigraphe sur un pli cacheté) : « Linguis rerum origo revelabitur. » Manuscrit in-8° de 336 pages.

2° Pour le concours du prix Gobert, et comme complément annoncé :

Le 2e fascicule du t. XV du *Gallia Christiana*, par M. B. Hauréau, p. 262 à 475 pour l'histoire ; p. 130 à 255 pour les *Instrumenta.*

3° Pour le concours des antiquités de la France, s'il y a lieu à l'admission :

Par M. Souquet : six brochures in-8° : I. *Histoire des églises d'Etaples.* Amiens, 1855; — II. *Du Château d'Etaples.* Id., 1855; — III. *Notice sur l'échevinage et le bailliage d'Etaples.* Id., 1856 ; — IV. *Recherches sur les hommes célèbres d'Etaples.* Montreuil, 1857; — V. *Histoire militaire et navale d'Etaples.* — Id., 1856 ; — VI. *Histoire des rues d'Etaples.* Amiens, 1860 (cette dernière seule portant une date qui la rend admissible au concours. Il sera statué sur les autres).

Par M. Couaraze de Laa : *les Chants du Béarn et de la Bigorre*, etc. Tarbes, 1861 (l'auteur n'a pas nettement désigné le concours auquel il compte envoyer son travail. Il lui en sera écrit).

Par M. Ch. de Montigny : *le Maréchal de Biron*, sa vie, son procès, sa mort. Paris, 1861, in-12 (même demande à adresser à l'auteur).

Par M. Parrot : *Histoire de la ville de Nice.* Manuscrit petit in-folio (même demande).

Par M. Fr. Filon : *Histoire des Etats d'Artois*, etc. 1 vol. in-8°. Paris, 1861 (même demande).

Sont offerts à l'Académie :

Par M. Alfred MAURY : *la Terre et l'Homme*, etc. (2e édition, revue et corrigée). 1 vol. in-12. 1861.

Par M. Max Müller, correspondant de la Compagnie à Oxford : *A History of ancient sanskrit literature* (2e édition, revue). 1 vol. in-8°.

Par M. Delacroix : *Alaise à la barre de l'Institut*. Besançon, 1861, « brochure in-8°, accompagnée d'une lettre encore plus extraordinaire que le titre de l'ouvrage, et dont il ne paraît pas conforme à la dignité de l'Académie de donner lecture. »

Journal asiatique. Janvier 1861.

Revue archéologique. Nouvelle série, année 1861.

Revue du droit français et étranger. Janvier, février, 1861.

Annales de philosophie chrétienne. Février, 1861.

Le Cabinet historique. Mars 1861.

M. JOMARD fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *le Fleuve Amour*, par M. C. de Sabir. Paris, 1861, in-4°. « Il paraît, pour la première fois en France, dit le vénérable président de la commission centrale de la Société de géographie, un ouvrage relatif aux expéditions russes faites sur les rives du fleuve Amour. Ce livre est l'ouvrage d'un savant russe qui l'a écrit et publié en langue française. Indépendamment de l'intérêt géographique qui s'attache à un livre dans lequel nous trouvons des détails absolument neufs sur le cours du grand fleuve, et une carte coloriée, également nouvelle, sur le pays et tout le bassin de l'Amour jusqu'à son embouchure par le 53e degré, M. JOMARD signale à l'Académie l'existence d'idoles et de monuments que M. Sabir a dessinés et insérés dans son ouvrage. Ces idoles, quoique de travail assez grossier, méritent quelque attention, parce qu'elles portent des signes dont on ignore encore aujourd'hui la nature et la valeur. Ces monuments sont attribués aux anciens Chinois. M. de Sabir s'est attaché à faire connaître les mœurs et les usages des tribus qui habitent ces régions reculées, notamment les Manègres, les Mandchoux, les Mangounes, les Gholdes, etc. Les dessins distribués dans l'ouvrage ne laissent pas d'ajouter beaucoup d'importance à cette publication. »

M. Ménant poursuit la communication, commencée dans la dernière séance, sur la méthode du déchiffrement des inscriptions cunéiformes assyriennes.

Séance du 12.

M. Egger fait quelques observations sur la partie du procès-verbal qui est relative à l'Ecole d'Athènes et aux paroles que M. le Secrétaire perpétuel a prononcées à l'occasion de la communication des premiers résultats du travail épigraphique de M. Wescher, membre de cette Ecole.

M. le Secrétaire perpétuel répond d'une manière complétement rassurante aux craintes exprimées par M. Egger, quant aux suites que pourrait avoir pour M. Wescher, auprès du Ministre de l'instruction publique, la démarche annoncée à la dernière séance. Cette démarche ne peut avoir d'autre but que de presser l'envoi des travaux de l'École et d'exprimer le regret qu'aucune communication officielle à ce sujet n'ait été faite à l'Académie depuis longtemps.

M. Alexandre trace sur le tableau une inscription latine découverte récemment dans les travaux exécutés à Fréjus. Il tente une restitution de ce monument épigraphique. La discussion à laquelle doit donner lieu cette communication est renvoyée à la séance suivante.

Ont été offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône : un nouvel exemplaire complété de son *Iconographie des sceaux et bulles* conservés aux archives de ce département, ouvrage admis au concours des antiquités de la France pour 1861. 1 vol. gr. in-4°, avec un portefeuille renfermant les planches. Marseille, 1860.

Par M. L. Polain, correspondant de l'Académie : *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 3e série, 2e vol. (10 mars 1744 au 5 juin 1794) in-folio (2e exemplaire).

Bibliographie des œuvres imprimées de Bartolomeo Borghesi, 2e édition, Imprimerie impériale, distribuée à tous les membres de l'Académie, par M. Ernest Desjardins, secrétaire de la commission de publication.

Rapport verbal fait au conseil de la Société française d'archéologie, etc., par M. de Caumont, correspondant de la Compagnie.

Par M. Max. Deloche : *Etude sur la géographie historique de la Gaule, spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge.*

Ouvrage couronné par l'Académie. Paris, 1861. (Extr. du t. IV, 1re partie, de la 2e série des Mémoires des savants étrangers.)

Par le même : *de la Forêt royale de Ligurium*, etc. Broch. in-8° avec une carte. (Extr. du t. XXIV des Mémoires des antiquaires de France.)

Par M. le vicomte Ferd. de Roisin, de Bruxelles, Dr de l'Université de Bonn, avec une lettre dont il sera donné lecture dans la prochaine séance: 1° *la Cathédrale de Trèves, du quatrième au dix-neuvième siècle*. Paris, 1861, in-4°; — 2° *Essai sur les cours d'amour*, traduit de l'allemand de Fr. Diez, et annoté par M. de Roisin. Paris et Lille, 1842, in-8°; — 3° *la Poésie des troubadours*, traduit de l'allemand du même savant, et annoté par le même. Paris et Lille, 1845, in-8°.

Par M. P. Allut : *l'Accueil de madame de La Guiche à Lyon*, etc. Lyon, 1861, in-8°.

Notes sur un manuscrit sur l'état de la France vers la fin du dix-septième siècle. 1 feuille in-8°, signé I. A. N. mars 1861.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 2e série, t. Ier, 1re partie, 1860, in-8°. Agen, 1861.

Les Livres liturgiques de l'Eglise d'Agen, considérés comme monuments historiques (2e dissertation de J. Labrunie), publiés et annotés par M. Ad. Mazen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

M. le Président propose à l'Académie d'accepter le nouveau dépôt du manuscrit de M. Maissiat (*voy.* la séance précédente). Le dépôt est accepté et sera fait dans les formes ordinaires. L'ouverture de l'ancien dépôt ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation formelle et directe de l'auteur.

M. Ménant continue et termine la lecture de son travail intitulé :

Sur la Méthode de déchiffrement des inscriptions cunéiformes assyriennes.

ANALYSE.

Les écritures en caractères cunéiformes de la Perse ont fait connaître des inscriptions écrites sur trois colonnes, et l'on a constaté que ces trois colonnes reproduisaient le même texte, mais que chacune d'elles présentait une langue différente. La première colonne, l'ancienne langue des Perses; — la seconde, la médo-scy-

thique; — la troisième, l'assyrien. Ces trois langues ne représentent cependant que deux systèmes graphiques : — la première, un système phonétique et littéral, qu'on a désigné sous le nom d'*écriture arienne;* — la seconde et la troisième, un système syllabique et idéographique commun à un grand nombre de peuples de la haute Asie, et qu'on a désigné sous le nom d'*écriture anarienne.*

Il a été possible de constater que la langue qui a servi à traduire les textes perses dans la troisième colonne des inscriptions de l'Iran servait aussi à la rédaction des nombreuses inscriptions sorties des fouilles récentes de Ninive et de Babylone. Il n'y a dans le texte de ces diverses localités que des différences graphiques, dont il a été facile de se rendre compte par un travail de comparaison auquel le contenu des textes est resté complétement étranger.

La connaissance du texte perse des inscriptions trilingues a été le résultat d'une intuition heureuse. Grotefend, un savant de Hanovre, a, pour ainsi dire, deviné les premiers mots, qui ont ouvert la voie aux recherches si glorieusement continuées par les Rawlinson, les Lassen et les Burnouf. Lorsque la connaissance du texte perse a été achevée, ce résultat a été considéré comme le point de départ des travaux qui se sont accomplis sur les deux autres langues, et par conséquent sur l'assyrien. On s'aperçut promptement que les noms propres compris dans le texte arien, et il y en avait quatre-vingt-dix, étaient en général assez fidèlement *transcrits* en assyrien. On chercha dès lors, à l'aide de ces noms propres, à reconstituer un alphabet pour lire cette langue nouvelle : les noms propres, du reste, étaient faciles à retrouver, car ils étaient invariablement précédés d'un caractère spécial qui semblait les indiquer à l'attention.

Cependant tous ces noms ne donnèrent pas les mêmes résultats; les noms perses transcrits en assyrien permirent de retrouver des *caractères syllabiques* dont la valeur se corroborait par la lecture de ces différents noms, mais les noms assyriens jetaient les recherches dans la plus déplorable confusion, et on s'aperçut enfin que l'écriture assyrienne comportait deux systèmes, un système phonétique et un système idéographique : il fallait chercher la loi de ces deux systèmes représentés par les mêmes caractères, car, suivant leur rôle, ils recevaient des valeurs différentes, et il n'était pas possible de les leur accorder au hasard.

Le système phonétique, à lui seul, offrait déjà des difficultés énormes ; il fut constaté d'abord que les signes représentaient des syllabes et non pas des lettres, soit des syllabes simples, telles que *ma*, *da*, *ra*, etc., soit des syllabes complexes telles que *sar*, *tam*, *kam*, etc. Enfin le colonel Rawlinson reconnut le premier que ces signes avaient des valeurs *polyphones*, c'est-à-dire que le même signe pouvait représenter à la fois plusieurs articulations syllabiques différentes. Cette découverte frappa de discrédit les traductions les plus sérieuses, et il a fallu que l'évidence vînt démontrer l'existence de ce fait aux yeux des hommes spéciaux pour qu'ils l'acceptassent après un mûr examen. Aujourd'hui il n'est plus révoqué en doute que par les hommes étrangers à ces études.

Cependant la difficulté première de ce fait, inouï, si l'on veut, dans le système graphique des différents peuples, avait été exagérée. Le colonel Rawlinson avait confondu dans un grand nombre de cas les valeurs polyphones avec des valeurs idéographiques. M. Ménant s'est surtout attaché à bien déterminer la distinction qui doit séparer ces deux ordres de faits. Il a établi que la polyphonie se réduisait en définitive aux différentes valeurs phonétiques des signes qui représentent des *syllabes complexes*, et que les signes qui représentent des syllabes simples, échappant à cette incertitude de valeur, peuvent servir de base pour résoudre toutes les difficultés de la polyphonie. C'est sur cette observation qu'il a établi un *syllabaire* qui paraît capable de répondre à tous les besoins de l'idiome assyrien. Il suffit en effet, pour avoir la véritable articulation d'un groupe qui renferme le signe d'une syllabe complexe, plus ou moins polyphone, de trouver le même mot écrit avec les éléments simples qui doivent le traduire, car alors toute équivoque disparaît et l'articulation phonétique est assurée. Aussi bien la véritable difficulté réside-t-elle beaucoup plus dans l'embarras qui doit résulter d'un signe ou d'une suite de signes pouvant être pris avec leur rôle phonétique ou avec leur rôle idéographique.

M. Ménant a démontré que la formation des groupes n'avait rien d'arbitraire et que l'orthographe assyrienne avait des lois qui présidaient à l'agencement des signes syllabiques, de même que l'idéographie avait des lois spéciales qui présidaient à l'enchaînement des

groupes idéographiques. Il en résulte que les groupes ont des aspects différents, suivant qu'on doit les rapporter à l'un ou à l'autre des systèmes qui pèsent sur la rédaction des textes assyriens. Ce sont ces lois qui font l'objet principal de la communication de M. Ménant.

Au surplus, le Mémoire de M. Ménant n'est que le résumé d'un travail étendu qui doit donner la clef du mécanisme du système graphique des Assyriens, et ce n'est pas en le résumant encore que nous pouvons espérer de donner une idée des recherches et des rapprochements auxquels l'auteur a dû se livrer pour formuler des lois dont l'application seule peut justifier l'efficacité; mais il est permis, en voyant l'ordre et la clarté qui président aux démonstrations de M. Ménant, de croire que ses travaux pourront contribuer utilement aux progrès des études assyriennes.

M. le duc de Roussillon lit à l'Académie un travail intitulé :

Mémoire sur la direction des voies romaines dans le pays des SARDONES.

ANALYSE.

L'auteur rappelle d'abord la découverte qu'il a faite de deux voies romaines distinctes partant de Narbonne, traversant le pays des Sardones et les Pyrénées sur deux passages différents, pour aller se rejoindre à Juncaria, ville des Indigetes, maintenant la *Jonquera* : l'une est la voie de la *Salanca*, l'autre la voie *dels Aspres*.

Il a indiqué les jalons, pour la première, entre Ruscino, maintenant *Castel-Roussillon*, et Juncaria, la *Jonquera*, ainsi qu'il suit : tout le long de l'étang dit de *Saint-Nazaire*, côté occidental, par le *Mas Rocabruna ;* traversée du torrent *le Réart* à gué; puis bifurcation de la voie : la branche la plus ancienne vers *Latour Bas Elne*, (ou *Aziliach* sous la domination romaine), à travers *Salis*, maintenant *Saint-Cyprien*, et jusqu'à *Sainte-Eugénie de Tresmals*. Là elle formait un coude, et, remontant le long de la rive gauche du *Tech*, elle se rendait au pont du *Bercal*, où elle rejoignait l'autre branche, qui n'était qu'une rectification plus moderne, et plus courte de

2 milles romains effectuée, entre l'époque de l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, à travers MOSSELLOS et ILLIBERIS (maintenant *Elne*) où fut alors établie la station. Traversant le *Tech* sur le pont précité (à peu près le gué actuel dit *Pas de Pasau*) elle se rendait à ce village appelé SUCURNIA sous la domination romaine. De là, en ligne droite vers *Soreda*, elle côtoyait la rivière dite de *Taxo*, par la rive gauche. A la hauteur de *Soreda* elle laissait la direction nord-sud pour prendre celle de l'ouest-est; traversait ladite rivière sur un pont et commençait à gravir la montagne, qu'elle suivait parallèlement jusqu'à la station AD CENTURIONES, ou mieux AD CENTENARIUM, située au lieu, maintenant la *Pave*, alors appelé *aqui me dexi* (là je m'arrête), traversait le torrent et contournait le piton qui domine l'*église de Sainte-Madeleine*. Puis, gravissant toujours, elle se développait à travers *los masos d'Argelès*, vers l'église actuelle de *Saint-Laurent del Mont*, vers la tour de *la Massana* jusqu'au SUMMUM PYRENÆUM, dont les traces existent encore sur le *Pic de Sallefora*, sous le nom de *Castell-Serradillo*, CASTRUM SUMMUM. L'enceinte est au niveau du sol, carrée; les deux côtés, Nord et Sud, ont chacun 30 mètres de long ; les deux autres, Est et Ouest, 25 mètres chacun. Elle se trouve sur le territoire d'*Argelès-sur-Mer*, à l'extrême limite du sol français.

Quittant cette station, la voie contournait le *Pic de Sallefora* (sortir dehors) et entrait sur le sol de l'Ibérie pour se diriger vers le village, maintenant de *Requesens*, nom qu'il tient du château ainsi appelé construit par un roi visigoth régnant dès 653 (Recosindus), et qui a absorbé le nom vulgaire primitif, celui de *Dotcèna* ou Douzaine, indiquant la distance de 12 milles romains, qui fut traduit DECIANA; de même que le nom de la station VIGESIMUM, près de Narbonne, est la traduction de *Ventenat*, vingtième. Enfin la voie de la *Salanca* allait, à JUNCARIA, rejoindre la voie *dels Aspres* qui entrait par le col de *Panissars*.

Séance du 19.

M. le comte F. de Lasteyrie achève la seconde lecture de son travail intitulé :

Mémoire sur quelques monuments de l'art primitif des peuples de la Grande-Bretagne.

ANALYSE.

Pendant longtemps on n'a su des peuples primitifs de la Grande-Bretagne que ce qu'en rapportait César. Quelques monuments sont venus depuis peu s'ajouter à ces premières et insuffisantes informations.

On voit aujourd'hui, au Musée Britannique, une plaque de cuivre émaillé qui a été trouvée à Londres même, dans le lit de la Tamise. L'auteur du Mémoire en fait la description. Sa forme rappelle le galbe d'un autel antique. L'ornementation consiste en un fronton soutenu par deux colonnes torses entre lesquelles se développent un certain nombre de courbes symétriques formant un gracieux dessin. Au-dessus et au-dessous est répétée une décoration sans doute symbolique, et composée d'un vase flanqué de deux serpents et de deux griffons ou panthères. Enfin la partie supérieure est formée d'une sorte de frise très-large que figurent des courbes régulières et symétriques. L'émail est de quatre couleurs, bleu, vert, rouge et blanc; ce dernier étant presque entièrement tombé. Cette plaque n'est pas achevée. Sa surface polie était destinée à être dorée et les bords n'ont pas même été ébarbés, mais repliés à angle droit. Elle doit donc être le produit d'une industrie locale.

La présence de griffons ou de panthères et de vases à serpents indique évidemment des emblèmes religieux, ce que confirme la forme même de ce petit monument qui, en outre, a dû être scellé ou fixé à la face antérieure d'un bloc de pierre ou de bois, tel qu'un autel domestique. Ce qui frappe dans l'ornementation c'est la diversité du style. Le fronton et les deux colonnes appartiennent à l'art

romain dégénéré, mais facile à reconnaître. Les ornements intérieurs sont au contraire des produits d'un art indigène qui n'a d'analogue nulle part.

Or, au temps de César, les Gaulois étaient habiles métallurgistes. On sait par le fameux passage du livre Ier des 'Εἰκόνες de Philostrate, qu'ils connaissaient et pratiquaient les procédés de l'émaillerie à une époque où les Romains paraissent les avoir ignorés. M. de Lasteyrie suppose que les vainqueurs auraient emprunté aux Bretons l'art dont la plaque qu'il étudie offrirait un spécimen mixte, moitié breton, moitié romain.

Quant à ces ornements curvilignes qui, selon lui, appartiennent exclusivement à l'art indigène, ils se résument dans la combinaison de trois courbes à intersections irrégulières, produisant une sorte de palme, qui ne diffère de celle de l'Inde qu'en ce que l'un des trois segments est concave au lieu d'être convexe (ici le lecteur appuie sa démonstration d'une explication graphique faite au tableau).

Cet exemple de la palme à segment concave se retrouve encore dans d'autres monuments, tels que des pièces de harnais de la plus haute antiquité et de la même provenance.

L'auteur du Mémoire cherche à établir ensuite l'antériorité de l'art dont la plaque du British Museum nous laisse le témoignage sur l'époque de la conquête romaine. Elle est la seule qui nous représente le mélange des deux styles. Elle ne saurait appartenir à l'art gallo-romain, car les couleurs des émaux à cette époque sont toutes différentes.

Dans des armes bretonnes récemment découvertes en Angleterre, M. de Lasteyrie a retrouvé les combinaisons des trois courbes indéfinies qui constituent, suivant lui, un des types de l'art celtique. Sur les anciennes pièces de monnaies celtiques des *Iceni* (originaires du Kent), de Dubnovillaunus, contemporain d'Auguste, on retrouve les palmes ou tout au moins les croissants qui figurent aussi sur la plaque émaillée.

Sur pas un des monuments postérieurs à l'époque celtique, ces ornements ne figurent. Suivent les conclusions faciles à tirer de ce qui précède.

Une lettre de M. le baron Roisin, docteur de l'Université de Bonn, accompagnant les trois ouvrages qui ont été présentés dans la séance précédente, fait ressortir l'une des idées principales de son livre intitulé : *La cathédrale de Trèves du quatrième au dix-neuvième siècle;* à savoir, l'influence de l'art gothique français et celle des colonies cisterciennes (venues de Clairvaux). Selon lui, et de l'avis des archéologues allemands, les moines de Cîteaux ont été les vrais missionnaires de l'art gothique sur le Rhin et au delà. L'église ogivale de Trèves, jadis annexe du Dôme et qui a fait école en Allemagne, a eu pour prototype l'église de Saint-Yved de Braine, dans le Soissonnais. — L'auteur de cette lettre, se fondant sur vingt années de travaux littéraires et archéologiques consacrés principalement au moyen âge, exprime le vœu de se voir porté sur la liste des candidats aux places de correspondants qui deviendraient vacantes.

M. le maire d'Orléans remercie l'Académie, par une lettre du 10 avril, des inscriptions qu'elle a bien voulu composer pour le monument de Jeanne d'Arc.

M. le Secrétaire perpétuel exprime, à cette occasion, le regret que, par une anticipation fâcheuse et dont il n'y a pas d'exemple, les inscriptions aient été publiées dans un *journal* d'Orléans et reproduites par le *Moniteur universel* et le *Journal de l'instruction publique* avec les fautes commises dans cette première et indiscrète publication. Il sera écrit au maire d'Orléans pour lui témoigner ce regret au nom de l'Académie entière.

M. de Girardot, secrétaire général de la Seine-Inférieure, fait connaître que deux chartes antérieures à 1180, et provenant de l'abbaye de Ferrières en Gâtinais, sont conservées en original par les soins de M. le comte de Brosses. Avis en sera donné à M. Delisle.

M. Jeantin, président du tribunal civil de Montmédy, envoie six exemplaires des 6e et 7e livraisons de son *Manuel de la Meuse*, comme complément des précédentes, admises au concours du prix Gobert, avec un autre ouvrage de l'auteur.

M. Lehéricher, professeur à Avranches, adresse des observations sur

son ouvrage intitulé : *Glossaire normand*, etc., admis au concours du prix Volney.

M. Bénard, en son nom et au nom de M. d'Hautefeuille, fait savoir que leur ouvrage intitulé : *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, est destiné au concours du prix Gobert. Renvoi à l'année 1862.

Ont été offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Fréd. Bursotti, avec une lettre de Naples datée du 13 avril, six exemplaires de son discours intitulé : *Dell' autorità che ebbe lo stato sopra gli studj presso gli antichi*. Napoli 1861, in-8°. Conformément au désir exprimé par l'auteur, un des exemplaires est remis à M. Littré.

Le 24e fascicule de l'ouvrage intitulé : *Delle inscrizioni veneziane raccolte ed illustrate* da Emm. Anton. Cicogna di Venezia, etc. In-4°.

M. V. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de M. Th. Wright, son correspondant, de deux ouvrages intitulés, l'un : *The Celt, the Roman, and the Saxon a history of the early inhabitants of Britain*, etc., orné de nombreuses gravures sur bois. Londres, 1861, in-8° ; — l'autre : *Essays on archeological subjects*, etc.; 2 vol. in-8°. Londres, 1861. Le savant académicien fait ressortir les mérites divers de ces deux ouvrages, qui répandent de vives lumières sur un grand nombre de points de l'histoire, des mœurs et de la littérature du moyen âge européen.

M. Egger présente au nom de l'auteur, M. Ruelle, la dissertation intitulée : *Le Philosophe Damascius*, étude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de neuf morceaux inédits extraits du *Traité des premiers principes*, et traduits en latin, in-8°, 1861. Le savant académicien rappelle que Kopp n'avait publié, dans l'année 1826, que la première moitié de ce fameux Traité. Il en a signalé lui-même la suite dans deux manuscrits de la Bibliothèque impériale dès 1836, et c'est de cette suite que sont tirés ces extraits. M. Egger signale ensuite l'importance du travail de M. Ruelle pour l'histoire de la philosophie, et particulièrement de la philosophie orientale. Les renseignements qu'on y peut puiser, en l'absence d'une édition complète, sont dignes de toute l'attention de la Compagnie.

M. Paulin Paris fait hommage, au nom de M. A. de Terrebasse, de sa *Notice sur le tombeau de saint Mamert, instituteur des Rogations*, récemment découvert dans l'ancienne église de Saint-Pierre, à Vienne. 1861, in-8°.

M. Jomard lit, en communication, un travail intitulé :

Une remarque à propos du Cynocéphale égyptien.

ANALYSE.

Horapollon nous apprend que le Cynocéphale, lorsqu'il était re-

présenté debout, les mains levées vers le ciel, signifiait le lever de la lune; mais l'auteur n'entre dans aucun détail sur la composition même de cette figure. Or, on sait que les naturalistes ont donné le nom de Cynocéphale à plusieurs espèces de singes de grande taille. Le *Chocma* est l'espèce de singes qui se rapproche le plus de celle qui est figurée sur les monuments de l'ancienne Egypte. Les voyageurs l'ont fréquemment rencontré en Afrique et lui ont reconnu la faculté de marcher debout. Les artistes égyptiens l'ont le plus souvent représenté assis sur son séant. Toutefois il existe à Thèbes un monument à quatre faces où il est figuré les mains levées vers le ciel et tel que l'a décrit Horapollon. Ce monument est connu, mais M. Jomard croit qu'on n'a pas encore remarqué la direction suivant laquelle il est orienté. Or cette direction est celle qu'indique Horapollon. Il regarde le levant. La figure du Cynocéphale est quatre fois répétée sur une seule et même face du monument, celle qui est tournée vers l'Orient. La face opposée est nue et ne porte aucune espèce de figure. Ne peut-on pas supposer que ces quatre Cynocéphales se rapportent aux quatre phases de la lune? Le monument dont il s'agit est l'obélisque oriental du palais de Louqsor dont on possède les moules (1).

On sait que le Cynocéphale était consacré à l'Hermès égyptien, à *Thoth*, le dieu qui présidait aux lettres et aux sciences exactes. Le nom de cet animal était *Apé*, selon Champollion; il était surtout honoré à Hermopolis.

M. le vicomte de Rougé fait remarquer au vénérable auteur de la note qui vient d'être lue, que ce ne sont pas des moulages seulement que l'on possède des Cynocéphales, mais que l'on en a un original au Louvre (Salle Henri IV) et qu'il n'est autre qu'une des faces de la base de l'obélisque qui est sur la place de la Concorde.

M. de Saulcy. Les trois autres faces sont dans l'arsenal de Toulon.

M. le vicome de Rougé. Quant au nombre quatre, c'est le *nombre sacré* par excellence dans les rites religieux de l'ancienne Egypte.

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie une pièce de

(1) Ce moule est à l'exposition des Beaux-Arts de 1861.

plomb qui vient d'être découverte à Alise-Sainte-Reine, par M. Philibert Beaune, maire de Vesvre, lequel a fait exécuter des fouilles au point le plus élevé du mont Auxois, appelé *la Porte.* Cette pièce est une tessère ou monnaie de plomb de moyen module. D'un côté l'on voit un *Mercure*, nu, debout, placé sur un *édicule*, tenant une bourse de la main droite et un caducée sur le bras gauche ; au revers, un rameau entouré de la légende circulaire : ALISIENS (*Alisiensium*). L'existence de cette pièce dont le sens est si clair, a donné à M. de Longpérier l'idée de rechercher s'il ne s'en trouverait pas d'analogues dans les collections. Une reconnaissance rapide lui a montré dans l'ouvrage de Ficoroni publié à Rome, en 1740, sous ce titre : *I piombi antichi*, deux pièces au type du Mercure debout, l'une desquelles présente les lettres ALS, *matres lectionis* du nom des Alisiens ; la seconde ne porte qu'un A, initiale du même nom. Ces trois monnaies sont de modules différents, et le nombre des caractères diminue en proportion de l'étendue des flans métalliques. Ficoroni n'avait donné aucune explication de ces deux derniers plombs ; mais il suffit de les rapprocher de la pièce découverte à Alise pour reconnaître qu'ils appartiennent à la même fabrication et au même système. Le plomb nouvellement retrouvé se rapporte au style des monnaies impériales et la série montre l'importance de cette colonie à une époque reculée.

A la séance précédente, M. Alexandre avait donné connaissance à l'Académie d'une inscription récemment découverte à Fréjus :

BARICBALO·AMIC..
...RIPPRIMA·AN...
XL·ERES·EX·TESTAM
ENTO · F· ET · SIBI

L'auteur de cette communication l'avait accompagnée de quelques explications qui ont été reprises et discutées dans cette séance. M. Miller en a proposé une lecture après M. Alexandre, et la discussion est demeurée sans conclusion. Il paraît nécessaire d'avoir un estampage des deux premières lignes.

M. Egger reprend la lecture, longtemps interrompue, du Mémoire de M. de Koutorga *Sur la chronologie des guerres médiques.*

Séance du 26.

M. Egger continue la lecture du Mémoire de M. de Koutorga *Sur la chronologie des guerres médiques.*

Sur un passage de ce Mémoire, M. Munk fait observer que l'identité de Xerxès et de l'Assuérus de la Bible est aujourd'hui à peu près reconnue. Il serait à souhaiter que ce point fût signalé à l'auteur.

M. Maissiat, en réponse à la lettre qui lui avait été écrite, remercie l'Académie d'avoir bien voulu accepter le second dépôt cacheté dont il a été précédemment question.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Académie, adresse trois exemplaires d'une brochure intitulée : *Coup d'œil rétrospectif sur l'état des études classiques et de la culture des lettres dans l'Aquitaine* (*Novempopulanie*) *sous la domination romaine*, in-8°. Pour le concours des antiquités de la France.

M. Chaverondier, docteur en droit, envoie pour le même concours deux exemplaires de son livre, intitulé : *Inventaire des titres du comté de Forez fait*, *en* 1532, par Jacques Luillier, auditeur de la chambre des Comptes de Paris, avec appendice. 2 vol. in-8°. Roanne, 1860.

M. Jonain annonce, par une lettre, l'envoi de sa traduction du *Roland* de Thérouald qui n'est point parvenue, du moins jusqu'à présent.

M. Parrot fait connaître que son manuscrit, sur l'*Histoire de Nice*, est destiné au concours des antiquités de la France.

M. Filon, professeur d'histoire au collége d'Arras, forme le même vœu pour son *Histoire des Etats d'Artois.*

M. Michalowski offre sa dissertation intitulée : *Le slave et le breton*, in-8° (Extrait des Mémoires de la Société de Saint-Etienne.

M. Edouard Foucaux fait hommage de l'ouvrage intitulé : *Vikramorvaci*, drame en cinq actes, par Kalidasa, traduit du sanscrit, 1 vol. in-8°.

M. l'abbé Corblet fait hommage de deux brochures in-8°, intitulées : 1° *Recueil des documents inédits concernant la Picardie*, par Victor de Beauvillé. Compte rendu du donateur; 2° *Etude historique sur les loteries*. Paris, 1861.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 22° année, 5° série, t. II, 3° livr. Janvier-février 1861, br. in-8°.



MOIS DE MAI.

Séance du 3.

M. le maire d'Orléans écrit à l'Académie, à la date du 1er mai, pour qu'elle veuille bien désigner dans le sein de la commission des inscriptions et médailles une députation qui assiste à l'inauguration des reliefs du monument de Jeanne d'Arc, pour lequel ont été rédigées les inscriptions demandées par l'édilité au nom de la ville.

L'Académie décide à la majorité qu'il n'y aura pas de députation officielle, ce qui n'empêchera pas les membres qui ont reçu des invitations personnelles et ceux qui désireraient se rendre à la cérémonie d'y assister.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XX, 1re partie, de ses *Mémoires*, comprenant son histoire et celle de ses travaux durant la période de 1853 à 1856, et formant le complément des trois livraisons de *Mémoires* proprement dits, publiés par M. Naudet, de 1854 à 1857. C'est à lui en grande partie que doit encore revenir l'honneur de cette publication, dont il avait réuni et mis en œuvre la plupart des matériaux.

M. le baron de Witte, correspondant de l'Académie, obtient la parole pour lire une note qu'il a reçue de M. W.-H. Waddington, datée de Beyrouth, 8 avril dernier.

Note relative aux tablettes ou stèles assyriennes et égyptiennes du Nahr-el-Kelb.

« J'ai profité de mon séjour à Beyrouth pour examiner avec soin ces monuments intéressants, et pour obtenir des données certaines sur l'origine égyptienne de quelques-uns d'entre eux : les photographies qui accompagnent cette note me semblent décider la question, et prouver encore une fois qu'Hérodote a raison, lorsqu'il parle des stèles égyptiennes de la Palestine et de la Syrie.

« Il y a en tout neuf stèles au Nahr-el Kelb, sculptées sur les rochers

qui bordent l'ancienne voie, les unes sur la route même, les autres sur les rochers qui la dominent. En partant du bord de la rivière, elles se rencontrent dans l'ordre suivant :

« 1er *groupe*. Sur le bord même de la route, en face du café Turc :

« *N*° 1. Stèle carrée, de la même forme et avec la même moulure cannelée sur la corniche que le n° 6, et par conséquent égyptienne; mais il m'a été impossible d'y distinguer ni signes, ni figures. Cette stèle ne doit être bien éclairée que le matin de bonne heure.

« *N*° 2. Stèle carrée, mais sous la corniche cannelée on distingue la silhouette d'une figure assyrienne; cette stèle est très-fruste.

« *N*° 3. Stèle semblable à la précédente, et extrêmement fruste.

« Ces trois stèles sont à quelques pieds l'une de l'autre.

« *N*° 4. Stèle isolée, sur un rocher au-dessus de la route, et à trente mètres environ du n° 3. Cette stèle est cintrée par le haut, et contient une figure assyrienne passablement conservée.

« 2e *groupe*. Sur les rochers au-dessus de la route, et presque au sommet de la passe :

« *N*° 5. A une cinquantaine de mètres du n° 4, stèle cintrée, avec figure assyrienne assez distincte; (on voit le dos de la figure dans la photographie du n° 6).

« *N*° 6. Cette stèle est contiguë à la précédente; elle est carrée, avec une corniche à moulures cannelées : au-dessous des moulures, il y a le disque ailé. Dans le champ de la stèle on voit parfaitement deux petites figures égyptiennes, debout en face l'une de l'autre, et il y a peut-être une petite figure accroupie au milieu. Au-dessous, et surtout sur les deux montants qui forment l'encadrement, on voit des traces nombreuses et certaines d'hiéroglyphes; mais pour distinguer un cartouche ou un groupe complet, il faudrait une connaissance du sujet que je ne possède pas, et, dans tous les cas, ce serait difficile et douteux. (Voir la photographie.)

« *N*° 7. Stèle assyrienne semblable au n° 5 et isolée; elle est à une vingtaine de mètres de la précédente.

« *N*° 8. Stèle égyptienne, semblable au n° 6, et à environ cinquante mètres de la précédente. (Voir la photographie qui en donne la forme, et où on aperçoit la silhouette de la figure de gauche.) Sur cette stèle, les figures ne sont pas les mêmes que celles du n° 6; elles sont coiffées d'une sorte de *pschent;* la figure de gauche est debout et au repos; celle de droite est en marche, le bras gauche étendu et le bras droit levé comme pour frapper. La photographie de cette stèle ne peut servir qu'à montrer qu'elle est semblable au n° 6; c'est exactement le même style, mêmes

moulures, même disque ailé, même forme; on y voit des traces d'hiéroglyphes. Aux quatre coins de cette stèle, aussi bien que des deux autres égyptiennes, il y a des trous comme pour recevoir des gonds ou des attaches en métal : comme les stèles sont elles-mêmes sculptées, on ne peut admettre que ces attaches aient soutenu des plaques en marbre destinées à recevoir des sculptures et des inscriptions; aussi est-il fort difficile de se rendre compte de leur but, et je n'en vois aucune explication, même plausible.

« *N*o 9. Contiguë à la précédente est la stèle qui porte une inscription cunéiforme, et dont il existe un moulage au Louvre.

« Il me reste à expliquer pourquoi des témoins oculaires, également dignes de foi, ont, les uns affirmé, les autres nié l'existence de monuments égyptiens au Nahr-el-Kelb. Cela tient uniquement à la façon dont ils sont éclairés et à la quantité de lumière qu'ils reçoivent. C'est le 4 avril que j'ai fait cette course, et je suis resté au Nahr-el-Kelb presque toute la journée et jusqu'au coucher du soleil. Le groupe supérieur de stèles (nos 5 à 9) est orienté à peu près au Nord-Ouest, de sorte qu'il ne reçoit les rayons directs du soleil que tout à fait à la fin du jour. Ce n'est que vers cinq heures que le no 6 a pu être photographié; quant au no 8, il n'a jamais été éclairé par des rayons directs, parce qu'il est tourné un peu plus vers le Nord, et qu'il y a dans le voisinage des rochers qui interceptent les rayons du soleil, lorsqu'il est près de descendre à l'horizon. Dans deux mois d'ici, vers le solstice d'été, au moment où le soleil se couche le plus vers le Nord-Ouest, on pourrait photographier le no 8, et peut-être pourrai-je le faire faire, mais dans ce moment c'est impossible, et c'est d'autant plus regrettable que les figures y sont au moins aussi distinctes que sur le no 6.

« Pendant toute la matinée ces stèles étaient complétement dans l'ombre, et je ne pouvais absolument rien y distinguer; vers trois heures, j'ai pu distinguer les figures du no 6, et enfin, quand elles ont été éclairées par les rayons obliques du soleil, elles me sont apparues avec une parfaite netteté. Je dois ajouter que les deux photographies sont dues à l'obligeance de M. George Hachette, qui a bien voulu se charger, dans l'intérêt de la science, de cette tâche ingrate et pénible.

« Beyrouth, 8 avril 1861. »

Ont été déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Par M. Couaraze de Laa, professeur au lycée de Tarbes, une brochure intitulée : *Notice archéologique et historique sur deux monuments de-*

l'époque gauloise et de l'époque gallo-romaine dans la vallée d'Ossan en Béarn. Tarbes, 1859, br. in-8°. Cette brochure est accompagnée d'une note manuscrite dans laquelle l'auteur signale d'autres monuments de l'époque celtique qu'il a découverts depuis dans le même arrondissement. Il désire que cet opuscule et la note qui l'accompagne soient joints à son travail récemment présenté sur *les Chants du Béarn et de la Bigorre*, qu'il destine au concours des antiquités de la France.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. GARCIN DE TASSY, son livre intitulé : *Description des monuments de Delhi en 1852, d'après le texte hindoustani de Sayid Ahmad Khan*. 1 vol. in-8°, 1861 ;

Au nom de M. William CURETON, associé étranger de l'Académie, son ouvrage ayant pour titre : *History of the martyrs in Palestine by Eusebius bishop of Caesarea, discovered in a very ancient Syriac manuscript, edited and translated into English*, etc. 1 vol. in-8°, 1861. M. W. CURETON, présent à la séance, reçoit les remercîments de ses confrères;

De la part de M. J. Muir : *Original sanskrit texts on the origin and history of the people of India, their religion and institutions;* collected, translated into English, and illustrated by remarks, etc. 3° partie, 1 vol. in-8°, 1861, avec un index à part pour les 1re et 2° parties.

Au nom de M. Aug. Jal : *la Flotte de César*, — *le ξυστὸν ναύμαχον d'Homère*, — *Virgilius nauticus : Etudes sur la marine antique*, 1 vol. in-12, 1861. La composition de ces trois écrits n'est pas du même temps. Le premier est beaucoup plus récent que les deux autres, dont l'un a été lu devant la Compagnie il y a quelques années. Ils se trouvent reproduits ici à l'occasion de la publication du travail sur *la Flotte de César*, dont l'opportunité est expliquée par l'intérêt particulier que S. M. l'EMPEREUR prend à ces études d'archéologie maritime. Ce Mémoire est donc le fruit d'une rencontre heureuse entre le projet récemment effectué par la construction de la trirème antique d'Asnières et les recherches que M. Jal n'avait cessé de poursuivre depuis si longtemps et avec une si rare patience;

De la part de M. Huillard-Bréholles : *Louis XI, protecteur de la confédération italienne*, Br. in-8° (extrait de la Revue des Sociétés savantes, mars 1861);

Au nom de M. Poulain de Bossay : *Recherches sur la topographie de Tyr*. Br. in-8° (extrait du Bulletin de la Société de géographie, février 1861).

M. LE VICE-PRÉSIDENT présente à l'Académie les trois ouvrages suivants publiés par l'Académie d'Arras :

1° *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras jusqu'à la fin du douzième siècle*, par M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai, Arras, 1859, in-8°;

2° *Ambassade en Espagne et en Portugal* (en 1582) *de R. P. en Dieu Dom Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast*, etc., par Phil. de Caverel, religieux de Saint-Vaast. Arras, 1861, 1 vol. in-8°;

3° *Bauduin de Fer, comte de Flandre et les Pierres d'Acq*, par M. le comte A. d'Héricourt. Br. in-8°, 1861 (extrait du XXXIII° vol. des Mémoires de l'Académie d'Arras).

M. MUNK fait hommage à l'Académie, de la part de la Société israélite des livres religieux et moraux, du *Dictionnaire hébreu-français* qu'elle vient de faire paraître. « Cette Société, dit-il, a pour but de publier, dans l'intérêt de la jeunesse israélite, des livres moraux et religieux, qu'elle cède à des prix modérés à ceux qui peuvent les acheter, et qu'elle donne gratuitement aux pauvres. Elle a cru ne pas s'écarter de son but en publiant un dictionnaire hébreu-français, ouvrage qui manquait jusqu'ici, et qui peut servir à propager l'étude la langue hébraïque et de l'Ecriture sainte. Elle a chargé de ce travail M. Sander, savant hébraïsant allemand, et M. Trenel, ancien directeur de l'Ecole centrale rabbinique de Metz, et maintenant directeur du Séminaire israélite de Paris. Comme on le pense bien, les auteurs ont dû se servir des travaux de Gesenius, mais leur dictionnaire n'est cependant pas une traduction de celui de Gesenius, et ils ont cherché, au contraire, à produire un ouvrage original. S'ils ont cru devoir supprimer, comme hors-d'œuvre, les nombreux détails étymologiques ou philologiques donnés par Gesenius, ils ont, en revanche, enrichi la plupart des articles de leur dictionnaire de nombreux exemples tirés de la Bible, et ils ont choisi surtout les passages les plus difficiles; de sorte que leur ouvrage peut, jusqu'à un certain point, tenir lieu de *commentaire* du livre sacré. Les auteurs se sont servis d'ailleurs des commentaires rabbiniques les plus renommés du moyen âge, non pas de ceux du genre dogmatique ou allégorique, mais des commentaires purement grammaticaux et rationnels, et notamment de ceux d'Ibn Ezra et de David Kimchi, sans cependant négliger les résultats obtenus par les recherches des orientalistes modernes. Mais il importe de faire ressortir un point particulier par lequel ce dictionnaire se distingue de tous les autres ouvrages de ce genre. Les dictionnaires hébreux ne renferment d'ordinaire que les mots hébreux ou chaldéens contenus dans la Bible : MM. Sander

et Trénel, ayant en vue avant tout les intérêts religieux et moraux de la jeunesse israélite, ont accueilli dans leur ouvrage tous les mots du rituel des prières israélites. On sait que ces prières remontent en partie jusqu'à l'époque des Machabées, et même jusqu'à celle d'Esdras, c'est-à-dire jusqu'à une époque où la langue hébraïque était encore parlée. Aussi y trouve-t-on des mots qui, quoique parfaitement hébreux, manquent cependant dans les livres bibliques, soit qu'on n'ait pas eu occasion de les y employer, comme, par exemple, le mot 'HÉROUTH, *liberté*, qu'on rencontre fréquemment sur les monnaies machabéennes; soit qu'ils désignent des choses qui n'existaient pas dans les temps bibliques, comme, par exemple, le mot SCHA'AH, *heure*, car le jour n'était pas divisé en heures chez les Hébreux avant l'exil de Babylone. Enfin ce nouveau dictionnaire renferme aussi les mots du traité ABÔTH, recueil de sentences morales des anciens Pères de la Synagogue, qui fait partie de la *Mischnâ*, et qui est ordinairement joint aux rituels des prières, comme lecture édifiante. Or, comme ce traité renferme les noms des principaux docteurs de la Mischnâ, M. Ulmann, grand rabbin du consistoire central des israélites, qui, comme président de la Société, s'est chargé de la révision de l'ouvrage, y a joint, comme appendice, des notices plus ou moins développées sur tous ces docteurs. On voit que le nouveau dictionnaire se présente, sous plus d'un rapport, comme un ouvrage entièrement neuf.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants:

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. T. VII. Aix, 1 vol. in-8°, 1861;

Séance publique de la même Académie. Br. in-8°, 1861;

Revue archéologique. Mai 1861, br. in-8°;

Annales de philosophie chrétienne. Mars 1861, br. in-8°.

M. EGGER continue la lecture du Mémoire de M. de Koutorga sur la *Chronologie des guerres médiques*.

M. A. MAURY communique à l'Académie, au nom et de la part de l'EMPEREUR, la dernière lettre que S. M. a reçue de M. E. RENAN, chef de la mission scientifique de Syrie.

Le savant orientaliste revient d'abord sur l'importance de la mosaïque dont il a précédemment parlé. « C'est, dit-il, un travail original et charmant. » Il en enverra le dessin et demande dès à présent à la faire transporter.

Amrît est le premier point de la Syrie pour les grands monuments

phéniciens. Le *temple* est probablement l'édifice qui rappelle le mieux celui de Jérusalem.

Un amphithéâtre taillé dans le roc est unique. Il en a fait déblayer les caveaux situés au-dessous de trois grandes pyramides monolithes.

Ruad est également un point important, mais tout ce qui n'est pas le roc nu est couvert de maisons et de jardins très-petits. La population est la plus fanatique de toute la Syrie. La descente des marins du *Colbert* y a provoqué une véritable émeute. Un habitant qui avait consenti à laisser extraire du mur de sa maison un cippe à inscription, un autre qui avait offert son jardin, se sont dédits sous la menace des fanatiques. Le gouverneur turc, loin de parvenir à se faire respecter, a été battu sous les yeux mêmes de M. Renan. La mission a dû procéder de vive force et a fait desceller la pierre à inscription. Elle a procédé dans les terrains vagues de l'île sous la protection d'une chaloupe armée, mais les bons endroits sont dans les jardins. Il est regrettable que des inscriptions égypto-phéniciennes qui en avaient été tirées, il y a quelques années, aient échappé à la mission. Le propriétaire avait proposé de les vendre, mais il n'a plus voulu entendre parler d'aucun prix sous les menaces terribles des exaltés. C'est du reste l'histoire de toute la Syrie. Une dizaine de fanatiques, par ces menaces d'incendie et d'assassinat, tiennent sous la terreur des populations entières. Le gouvernement turc, au milieu de tout cela, est représenté par un mudhir ivrogne ou idiot, bafoué par ses prétendus administrés. M. Renan ne désespère pas cependant de ses pierres de Ruad. Il a proposé de les enlever de force en les payant plus que leur valeur ; mais le commandant du *Colbert* n'est point entré dans cette idée.

Les fouilles ouvertes à Oumm-el-Awamid ont été très-fécondes. Une inscription phénicienne est enfin sortie du sol. Elle est de forme circulaire, tracée autour d'une sorte de gnomon, mais elle est malheureusement incomplète. Les temples de l'Acropole sont du style ionique le plus pur et comparable à celui des petits temples de l'Acropole d'Athènes. Le reste de la ville est en style égyptien. Outre les fragments vus et dessinés, mais non toujours bien rapprochés par M. de Vogüé, la mission a obtenu un lion et une tête humaine

en ronde-bosse, deux grands lions en bas-relief, plusieurs autres sculptures, et les fouilles ne sont qu'à leur début sur ce point.

M. Vallet de Viriville, professeur à l'Ecole des Chartes, lit, à titre de communication, un fragment historique intitulé :

Jeanne Darc a-t-elle été prise par fortune de guerre ou par trahison (1).

ANALYSE.

L'épisode choisi par l'auteur de cette communication a pour sujet la prise de Jeanne à Compiègne par les Anglo-Bourguignons, le 24 mai 1430 (car M. Vallet de Viriville fixe au 24 mai, veille de l'Ascension, la véritable date de cet événement, que la plupart des historiens modernes placent au 23).

Depuis des siècles, une controverse importante et qui dure encore, s'est élevée parmi les historiens. Jeanne, en cette circonstance, succomba-t-elle simplement dans une rencontre malheureuse? subit-elle de la sorte un revers attaché à la fortune des combats? ou bien fut-elle victime d'une trahison? Cette dernière explication se fit jour dans les esprits dès l'époque même de l'événement. La plupart des anciens historiens s'y sont rangés. En ces dernières années seulement, un critique des plus distingués et d'une autorité toute spéciale en cette matière a plaidé la cause de Guillaume de Flavy. Capitaine de Compiègne à la date de cet épisode, Guillaume de Flavy était prévenu d'avoir traîtreusement livré l'héroïne à ses ennemis et de lui avoir fermé toute retraite. M. J. Quicherat, dans son impartialité, avait cru devoir l'absoudre, faute de preuves suffisantes, et M. Vallet de Viriville, à son tour, avait embrassé jusqu'à ce jour l'opinion de M. Quicherat. Mais de récentes recherches ont contraint le nouvel historien de Charles VII à revenir sur cette adhésion. « Même aux yeux des juges les plus favorables, dit M. Vallet de Viriville, Guillaume de Flavy n'a jamais été considéré comme étant à l'abri de tout soupçon. On s'accorde généralement à reconnaître que Jeanne fut environnée, pour ainsi

(1) Ce morceau est extrait d'un ouvrage qui aura pour titre : *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, 1403-1461.

dire, dès les premiers pas de sa carrière, par une odieuse et perfide machination. G. de la Trémouille, premier ministre ou premier favori de Charles VII et le chancelier Regnault de Chartres en furent les agents hypocrites et tout-puissants. Mais on ignorait les liens de connivence qui pouvaient rattacher dans cette circonstance Guillaume de Flavy à ces deux ennemis de l'héroïne. Regnault de Chartres, ainsi que Guillaume de Flavy, possédait diverses seigneuries sur le territoire de Compiègne. Guillaume de Flavy, d'après les généalogistes, était l'oncle du chancelier, Hector de Chartres, père de Regnault, ayant épousé une sœur de Guillaume. Quant à la Trémouille, Flavy, depuis plusieurs années, jouait auprès de lui le rôle de créature et d'affidé; chargé par lui de diverses missions intimes, politiques et secrètes. Lors de la soumission de Compiègne, Flavy servait comme officier, dans *la compagnie*, c'est-à-dire sous le commandement de la Trémouille. Flavy étant un gentilhomme du pays, les habitants de Compiègne, en signant leur capitulation, le demandèrent au roi pour gouverneur militaire de leur ville. Mais la Trémouille s'y opposa. Il se décerna, à lui-même cette position, qu'il entendait se réserver et fit seulement aux bourgeois cette concession de leur donner Flavy pour lieutenant. Guillaume de Flavy était donc à l'attache et à la dévotion de la Trémouille. Lorsque la Pucelle fut prise, Regnauld de Chartres, *alter ego* de la Trémouille, se trouvait lui-même à Compiègne. Telles sont les notions nouvelles qu'a réunies M. Vallet de Viriville, et qui, selon lui, doivent combler l'intervalle qui sépare les opinions opposées sur ce fameux épisode. Il espère qu'on s'expliquera parfaitement désormais quelles influences agirent sur Guillaume de Flavy dans cette mémorable circonstance.

Séance du 10.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le tome XV des *Notices et extraits des manuscrits* contenant la *Table alphabétique des matières* renfermées dans les 14 premiers, pour la partie occidentale; la partie orientale, qui est sous presse, devra prendre place en tête de ce tome et le complétera.



M. Léopold DELISLE a la parole pour faire connaître, en qualité de rapporteur, les conclusions de la commission du concours de 1861 pour le prix ordinaire à décerner sur ce sujet : *Recherches sur l'administration d'Alfonse Comte de Poitiers et de Toulouse, frère de Saint-Louis.*

Un seul Mémoire a été envoyé au concours avec la devise : « Mutato nomine de te fabula narratur. »

M. LE RAPPORTEUR, au nom de la commission, composée avec lui de MM. le comte BEUGNOT, Natalis de VAILLY et LABOULAYE, déclare qu'après avoir examiné ce Mémoire, qui lui a paru avoir satisfait à toutes les conditions essentielles du programme, elle a été d'avis de lui décerner le prix.

M. LE PRÉSIDENT ouvre le billet cacheté et annonce que le prix annuel de l'Académie pour 1861 est décerné à M. G. Boutaric, archiviste aux archives de l'Empire.

Fouilles d'Alise-Sainte-Reine.

« M. de SAULCY rend compte à l'Académie des fouilles qui, sous sa direction et avec l'aide de MM. le général Creuly et Alexandre Bertrand, membres de la commission de la topographie des Gaules, ont été entreprises à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) dans les derniers jours du mois d'avril. Ces fouilles avaient pour but principal de rechercher les traces que les travaux de César avaient pu laisser dans la plaine qui s'étend au pied du mont Auxois, sous le nom de *plaine des Laumes*. Les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants et de nature à avancer beaucoup la solution définitive de la question de controverse touchant la position d'*Alesia*.

« Un procès-verbal en règle dressé devant M. le maire d'Alise, signé de quatre ouvriers et de huit autres personnes présentes aux fouilles constate, en effet, qu'à quarante-cinq mètres à gauche de la route qui conduit des *Laumes* à *Vitteaux*, sur le terrain dépendant de la ferme de l'Epineuse, et appartenant à M. de Gasc, en face de l'arête de partage des eaux du premier contre-fort du mont Auxois, ont été reconnus sur trois points différents, avec des circonstances qui ne permettent pas de conserver le moindre doute sur leur caractère, les vestiges d'un large fossé creusé avec soin à une époque extrêmement reculée, et dont les talus, taillés dans une marne bleuâtre très-compacte, sont encore intacts.

Dans la couche de gravier et de sable mélangé de vase qui comblait les fossés se sont fréquemment rencontrés des tessons de poteries antiques, des fragments de briques grossières, des débris de bois carbonisé, un morceau de plaque courbé, en fer fortement oxydé, et quelques ossements qui paraissent appartenir à des chevaux ou à des bœufs.

« De plus, au point où ce fossé, en se prolongeant dans la direction indiquée par les fouilles, devait couper l'Oserain, et où se rencontre aujourd'hui un canal de dérivation des eaux dit *Fausse Rivière*, ont été recueillies dans la vase les armes suivantes, presque toutes émoussées et brisées comme après un violent combat, à savoir :

17 pointes de javelots ou lances de diverses grandeurs;
3 sabots ou garniture inférieure desdits javelots ou lances;
3 haches ou coins gaulois;
1 lame de couteau avec douille d'une grandeur et d'une forme qui la font regarder comme une arme analogue à nos baïonnettes;
2 tronçons d'épée;
1 poignée d'épée;
28 anneaux fermés de diverses grandeurs;
1 longue épingle;

Le tout en bronze et portant tous les caractères d'armes gauloises.

« Dans des tranchées ouvertes dans la plaine, en avant du fossé reconnu, du côté du mont Auxois, a, en outre, été trouvée une pointe hameçonnée en fer extrêmement curieuse, en ce qu'elle représente exactement les *hami ferrei* de César, auxquels les soldats romains donnaient le nom de *stimuli*. Trois autres pointes d'une conservation plus parfaite encore et de même forme ont été retirées des décombres d'une vieille construction romaine sur le plateau du mont Auxois, où, conjecture M. de SAULCY, elles avaient été apportées, attachées aux pieux dans lesquels César les avait fait enfoncer (1). Ces pieux ne pouvaient manquer d'être recueillis par les habitants d'*Alesia*, dans un pays où, comme le constate le récit de César, le bois était rare. Tous ces objets sont déposés au musée d'Alise.

Enfin, les fouilles ont mis au jour deux fibules de bronze argenté et neuf creusets d'orfévre en terre réfractaire sur lesquels les traces d'un

(1) On se rappelle que M. François Lenormant avait déjà retrouvé les *stimuli* de César; mais ils n'avaient aucun rapport avec ceux dont il s'agit ici. *Voy. fig.* 11, Pl. IV de son *Mémoire sur l'Alesia des Commentaires de César* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. T. VI, 1re série, 1re partie.)

feu violent étaient très-sensibles. Or, on sait que Pline (Liv. XXXIV, ch. 48, 3) nous apprend qu'*Alesia* était célèbre par l'habileté de ses orfévres, qui avaient inventé l'art d'appliquer l'argent sur le bronze : *Argentum æreis operibus incoquere.*

L'identité d'Alise-Sainte-Reine et d'*Alesia* semble donc ressortir avec évidence du rapprochement de tous ces faits nouveaux. Quant à ceux, dit M. de Saulcy, qui veulent que le mont Auxois n'ait pu contenir les quatre-vingt mille hommes de Vercingétorix, je leur ferai seulement remarquer que le mont Auxois compte 97 hectares de superficie habitable. Jérusalem n'en avait que 94, et l'on sait qu'il y périt pendant le siége au moins six cent mille âmes, en s'arrêtant à l'évaluation la moins forte.

J'ajouterai, dit en terminant M. de Saulcy, pour montrer à quel point le récit de César est exact, que les armes dont je viens de parler ont été trouvées précisément au point que M. le général Creuly, aidé seulement des Commentaires et de la topographie du pays, avait indiquée déjà depuis longtemps comme le point où les lignes de César devaient traverser l'Oserain.

M. le secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° au nom de M. Laboulaye, l'article extrait de la *Revue nationale*, et intitulé : *Charles Lenormant*, br. in-8°. « C'est, dit-il, un nouvel et frappant hommage à la mémoire d'un confrère si regrettable et si regretté, et cet hommage ne sera pas le dernier. »

2° Au nom de M. Jomard, sa *Notice sur deux excursions faites par M. Auguste Guimard dans l'intérieur de la Patagonie* (extr. du *Bulletin de la Société de géographie*, mars 1861), br. in-8°.

3° Au nom de l'Académie de Belgique : I. *Chronique des ducs de Brabant*, par Edmond de Dynter (en six livres), publiée d'après le manuscrit de Corsendorck, avec des notes et l'ancienne traduction française de Jehan Vauquelin, par P.-R. X. de Ram, t. I, 1re partie, comprenant l'introduction, les opuscules de Dynter et la table analytique des matières. Bruxelles, 1854-1860, 1 vol. in-4°. (Faisant partie de la collection des Chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.) — II. *Alexanders Geesten van Jacob van Maerlant*, avec une introduction, les variantes des manuscrits, des remarques et un glossaire (le tout en flamand), publié pour la première fois au nom de l'Académie des sciences, lettres et arts de Belgique, par F.-A. Snellaert, membre de cette Académie, 1re partie. Bruxelles, 1860, gr. in-8°. — III. *Glossarium of Maerlants Rymbybel vervolg en slot van het derde deel*, par David,

membre de l'Académie royale de Bruxelles, 1861, br. gr. in-8°. — IV. *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire* ou *Recueil de ses bulletins*, 2e série, t. Ier, 4e Bulletin ; t. IIe, 1er et 2e Bulletins ; t. IIIe, 3e Bulletin : en tout, 3 fascicules in-8°. Bruxelles, 1860-1861.

Est envoyé à l'Académie, avec une lettre de l'auteur, un écrit intitulé : *Stœchiophonie* ou *la Langue simplifiée*, par H.-J.-P. Parrat, ancien professeur, 2e édition. Soleure, 1861, in-8°, et la traduction allemande du même ouvrage, par J. Mathys, in-8°.

A été remis par M. Reinaud l'ouvrage suivant : *Histoire de la ville de Fayl-Billot, et Notice sur les villages du canton*, par l'abbé Briffaut, vicaire de Fayl-Billot. Besançon, 1860, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage paraît destiné au concours des antiquités de la France, ce qui sera éclairci.

Ont été encore déposés sur le bureau :

Roland, poëme héroïque de Théroulde, trouvère du onzième siècle, traduit en vers français par P. Jônain, sur le texte et la version en prose de F. Génin, 1861, in-12 ;

Deniers de Balscha III, prince de Montenegro et de Zenta, article de M. François Lenormant (extr. de la *Revue numismatique*, nouv. série, t. VI, 1861), br. in-8° ;

Revue numismatique, publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouv. série, t. VIe, 1861. Paris, no 2, mars et avril, br. in-8° ;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1860, 4e trimestre. Paris, br. in-8°.

Annales de la propagation de la foi, mai 1861.

M. A. Maury fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le comte Giancarlo Conestabile, des nos I et III du *Bullettino degli scavi della Società Colombaria*, in-8°, renfermant les résultats des fouilles exécutées sur le territoire de Chiusi en 1859, fouilles qui ont produit un certain nombre d'inscriptions étrusques savamment interprétées par le célèbre érudit de Pérouse.

M. Paulin Paris lit, à titre de communication, une notice intitulée :

Le Mistère de la Résurrection de Notre Seigneur en quatre journées (manuscrit no 7297, fin du quinzième siècle).

ANALYSE.

Le *Mistère* dont il s'agit diffère entièrement de celui que les

frères Parfait ont analysé dans le premier volume de leur *Histoire du théâtre français*, et il n'a été imprimé qu'une fois pour le célèbre libraire A. Vérard. Dans cette édition, Jean Michel est désigné comme l'auteur de ce poëme, quoiqu'il n'ait fait que retoucher à une composition plus ancienne. Brunet s'est trompé, à ce qu'il semble : 1° en ne signalant que deux Mistères de la *Résurrection*, 2° en confondant celui de l'édition Vérard avec celui qui a été analysé par les frères Parfait, et en attribuant à Jean Michel les deux productions.

On connaît aujourd'hui au moins trois Mistères de la *Résurrection* : celui dont M. Jubinal a donné un long fragment et qui peut remonter au treizième siècle, celui que les frères Parfait et M. Louis Paris ont analysé et celui de l'édition Vérard, qui n'a jamais été analysé et qui fait l'objet de cette communication.

Voici ce qu'on lit à la suite du texte imprimé : « *Cy finist le mistère de la Résurrection de Nostre Seigneur Jhesu-Crist composé par Jehan Michel et joué à Angers triomphamment devant le roy de Cecile; imprimé à Paris par Anthoni Verard, libraire, demourant sur le Pont Nostre-Dame, à l'enseigne de Saint-Jehan l'esvangéliste, ou au Palais au premier pilier, devant la chappelle où l'on chante la messe de Messeigneurs les Présidens.* »

Le manuscrit en dit moins long, mais il donne une date : « *Finis misterii Resurrectionis Domini Jhesu-Christi, die XII° mensis januarii anno M° quadringentesimo nonagesimo primo, per manus Domini Nicholai* Bouguier *grafficati.* »

La représentation commençait par un « sermon de la devision du premier jour de la *Résurrection de Nostre Seigneur Jhesu-Christ*, et, premièrement le thème pour toute la *Résurrection.* » Dans cette première partie, l'auteur semble s'excuser d'avoir traité un sujet qui réclamait les lumières d'un clerc et d'un docteur. Ces paroles n'eussent eu aucune application ni même aucun sens sous la plume de maître Jean Michel, docte et scientifique personne, clerc et médecin du roi Charles VIII.

Outre le sermon qui ouvre chacune des journées, le maître du *jeu* faisait encore plusieurs allocutions à l'assemblée. Il congédiait pour « l'heure de disner » ceux qui avaient « volenté de repaistre. » A

la fin de la première journée, on avertit les spectateurs qu'on continuera le lendemain :

Pour ce venez assez matin,
Car si Dieu plaist, on jouera,
Tout comme le jour durera,
Ou assez près, sur la matière
Qui moult sera belle et planière.
Dieu vous doint si très bonne nuyct.
Que rien qui soit ne vous ennuyt.

M. Paris, donnant ensuite l'analyse du drame lui-même, montre, dans la première journée, les démons avertis de la prochaine descente de Jésus dans les Enfers et se préparant à une vigoureuse défense. « Icy tous les diables, excepté Sathan, portent coleuvrynes et aultres ferremens en Enfer et ferment leurs portes... et l'âme de Jhesus avec les quatre anges... et l'âme du bon larron vont en enfer, et dit l'âme de Jhesus, en frappant la porte d'Enfer avec la croix :

ANIMA CHRISTI.

Prince d'Enfer, ouvrez vos portes,
Si entrera le roy de gloire
....

LUCIFER.

Non ferons; car elles sont fortes,
Il n'i entrera pas encoire.

ANIMA CHRISTI.

Prince d'Enfer, ouvrez vos portes,
Si entrera le roý de gloire.

LUCIFER.

Qui est ce roy tant glorieux ?

MICHEL.

C'est un seigneur fort et puissant...

GABRIEL.

Voire et sur tous victorieux.

LUCIFER.

Qui est ce roy tant glorieux ?

RAPHAEL.

C'est le roy des vertus des cieux,
Sur tous aultres seigneurisant.

LUCIFER.

Qui est ce roy tant glorieux?

URIEL.

C'est un seigneur fort et puissant.

(Icy l'âme de Jhesus rompt les portes avec la croix et entre avec les quatre anges et l'âme du bon larron; et lors les âmes du limbe chantent mélodieusement cette hymne : *Conditor alme siderum.* Puis l'âme de Jhesus se doit arrester emprès la chambre du limbe tant que les dyables s'en veullent fouyr.) »

Le texte du manuscrit porte ensuite : « Icy l'âme de Jhesus doit bouter Sathan de dessus la marche du puits, dedans, et doit cryer Sathan horriblement... et doit estre fait le dict puits en telle manière qu'il semble par dehors estre maçonné de pierre de taille noire, et que on ait pourveu dedans séparation sans que on l'apperçoive. En l'une des parties l'âme de Jhesus gectera les diables, et, par l'autre, se gectera souffre, flambes, canons, tonnères et aultres tempestes terribles, tant que Sathan et les autres y soient tous gectés. Après laquelle chose soit fait silence, et lors l'âme de Jhesus doibt rompre avec la croix l'uys de la tour du limbe... »

Plus loin « l'âme d'Adam commencera à chanter cestuy respons : *Libera me, Domine, de viis Inferni...* et les âmes bien chantans lui aideront à chanter les respons... »

Jhesus adresse ensuite un discours aux âmes innocentes retenues dans le limbe, et, sans transition aucune, nous revenons sur la terre pour assister à un dialogue bouffon entre Saudret, varlet, et un aveugle qui est son maître. Cela ne peut s'expliquer que comme intermède pour occuper le spectateur pendant le silence qui doit suivre le discours de Jésus. (« Et demoure encore l'âme de Jhesus ès limbes tant que ceux qui s'ensuivent aient parlé. ») Or ceux qui s'ensuivent sont *Cayphas* et les juifs du conseil des prêtres. Des galeries des spectateurs on voyait, à la fois, le limbe au-dessus des murs d'Enfer, et, au delà de l'Enfer, d'un côté, la maison de Caïphe,

où les Juifs étaient réunis en conseil; de l'autre, la salle de réception de Pilate. Après avoir passé de la maison de Caïphe à celle de Pilate, les Juifs allaient au lieu où se « pourmènent les chevaliers. » Le scribe Isaac vient leur mander de la part de Pilate qu'ils aient à faire la garde autour du sépulcre de Jésus. Ils y consentent après avoir longtemps discuté leur salaire; un de ces chevaliers qui doivent faire faction au sépulcre se plaint d'un gros rhume.

Dans les scènes suivantes, Joseph d'Arimathie sort de chez lui, monte sur un âne et descend devant la maison de Caïphe. Il est interrogé et condamné à la prison perpétuelle. Caïphe envoie ensuite chercher des maçons et des ouvriers. La prison est en vue : par un mouvement de scène, la grille s'ouvre, Joseph entre et vient parler aux spectateurs par la fenêtre. L'aveugle et son varlet reparaissent « et qui vouldra cy finera la première journée. » L'aveugle et le varlet se querellent, puis se réconcilient et entonnent finalement une chanson sur les joies du mariage que M. Paris cite presqu'en entier, et dont le lecteur appréciera la grâce et le tour tout *gaulois* dans les passages que nous en extrayons.

« Or, faites paix, ma bonne gent,
Et vous verrez présentement
Une chanson nouvelle,
Des biens qu'on a communément
En maryage vrayement
C'est chose bonne et belle!
Ce ne sont point mots controuvés
Ne plaies de menterie,
Mais sont certains et esprouvés,
Je le vous certiffie.

Quant homme vient en sa maison,
Tot ou tard en quelque saison,
Sa femme l'uys lui euvre,
Et s'en luy a fait des raisons,
Elle l'ouste de marrisson,
Et le couche et le cueuvre,
Le feu luy fait et puis luy cuyt
La belle poire molle.
. . . .

. . . .

. . . .
Les trippes lave et fait boudins.
Le beurre et le fromaige,
Poullaille nourrist et poussins,
Et oyselets en caige.
. . . .

Le lict despièce et le refaict,
Son mary deschausse de faict,
S'il est yvre ou malade,
Et pour le baigner de l'eau tret
Et de folye le retrait.
. . . .
. . . .

Ses petits enfans luy nourrit,
Dont, se l'ung pleure, l'autre rit,
L'autre l'accolle ou baise,
Et s'il advient qu'il se marryt,
De rien qu'on luy ait fait ou dit
Sa femme le rapaise.
Moult vault femme en fais et dis,
Soit riche, basse ou haulte,
Mariez-vous, grands et petis,
Et verrez si c'est faulte. »

La seconde journée nous ramène au limbe où l'âme de Jésus était restée depuis le milieu de la première journée. « Icy l'âme de Jhesus, dit le manuscrit, accompagniée de Michiel, Raphael et Uriel, prend l'âme de Adam par la main, et Adam prend sa femme, et ainsi se prend l'un l'autre jusques à la dernière âme. Si les meyne hors d'Enfer jusques à ung champ devant le Paradis terrestre. » Il donne sa croix au bon larron et lui dit d'aller frapper au guichet du Paradis. A peine a-t-il frappé que *Séraph*, le gardien, tenant une épée blanche à la main, parle à l'âme du bon larron par-dessus le mur, qui laisse voir des arbres fleuris et d'autres chargés de fruits, et particulièrement de cerises, de prunes, de pommes, de poires, d'oranges, de figues, de grenades et de raisins. Après avoir

introduit les âmes innocentes dans le Paradis, l'âme de Jésus va reprendre son corps sous terre, au tombeau (changement de décors à vue). Peut-être faisait-on défiler les tableaux à mesure des besoins de la scène.

Saint Jean a une entretien avec Notre-Dame (la Vierge Marie), puis il essaye de rassembler les autres disciples. « Il arrive en l'ostel où estaient les apostres, assez loin de l'ostel de la Vierge Marie. »

On voit reparaître l'aveugle et son valet, et cette scène a fourni peut-être la première donnée de la fameuse scène où *Scapin enveloppe* Géronte dans le fameux sac.

L'aveugle, *Cecus*, prie son valet, Saudret, de le conduire au tombeau du prophète qui pourra peut-être lui rendre la vue ; mais Saudret ne tient pas à la guérison de celui qu'il trompe et dont il espère d'autant plus de profit qu'il exploite sa cécité. Il se fait d'abord payer ses gages pour conduire son maître où il souhaite d'aller.

CECUS.

Saches, que se tu me sers bien,
Tu auras encore du bien
Par mon moyen de quelque part.

SAUDRET.

Dieu! que vous estes grant flatart,
Je vous congnois come pain tendre ;
Allons! Dieu nous vueille deffendre
De tout mal et de tout péril.

CECUS.

Amen! Saudret, ainsy-soit-il!
Et me vueille ma clarté rendre.

SAUDRET.

Maistre?

CECUS.

Quoi?

SAUDRET.

Il nous fault deffendre
Ou fouyr, ou nous sommes mors.

CECUS.

Pourquoy?

SAUDRET.

Autour du corps
Sont gens armés de pieds en cappe.

CECUS.

N'allons point en lieu où l'en frappe,
Ie te requier.

SAUDRET.

Fuyez, fuyez,
Ou sinon nous somes tuez,
Car je n'y voy remède plus
Si non de faire un *vidimus*
A la mort!!! *Benedicite!*
Venez tost ou en vérité
Je vous lerray...

CECUS.

Nous suyvent-ils?

SAUDRET.

Las! je ne sçay,
Venez tost, ou je vous lerray,
Par la foy que je tien de Dieu,
A Dea, il n'y a point de jeu,
D'estre cy tué maintenant.
Ce sont Anglois certainement
Qui nous tûront, soit droit ou tort.
(*Saudret mutet vocem et dicat adhuc:*)
A mort, à mort! — Vous futy mort,
Saint George! vous demourry-cy!
(*Saudret loquatur suam primam vocem:*)
Las! Messeigneurs, et qu'est-ce-cy?
Voulez-vous tuer ce pouvre homme
Qui s'en vient tout fin droit de Rome
Pour impétrer ung grand pardon?

CECUS.

Las! je vous requier en pardon

Que me laissés, soit bel ou lait.
(*Saudret mutet iterum vocem et dicat :*)
Par saint Triguar, vostre varlet
Et vous, mourity sans delay.
(*Loquatur Saudret suam primam vocem et dicat :*)
Las! mon maistre, deffendez-moy
Ou je mourray sans plus attendre.

CECUS.

Las! Monseigneur, veuillés nous prendre
A rençon, je le vous requier,
Je vous donray sans varier
Dix beaulx sols, je vous certiffie.

SAUDRET.

(*Saudret mutet suam vocem :*)
Donne dix sols et en futy
Monstre les my, sans plus rasler.

CECUS.

Vey-les là, sans plus babiller
Et vous suffise de les prendre.

SAUDRET.

(*Saudret mutet vocem suam :*)
Bien garde-ty vous de mesprendre
Bigot, lare, adieu vous dy.

CECUS.

Sangbieu! je suy tout estourdy
Le dyable y ait part en la guerre!
Ce sont des archiers d'Angleterre
Qui nous ont ainsi ravallés.

SAUDRET.

Encores n'y voulois aller,
Mais nous l'avons échappé belle!
Cheminons par cette sentelle.
Pour sçavoir s'ils viennent ou non.

CECUS.

Tu ne voys rien?

SAUDRET.

Ce ne fays-mon,
Je croy que vous n'avez plus garde.

CECUS.

Il est bien gardé qui Dieu garde!
Dieu soyt loué de l'eschappée,
Je n'eus oncques si grant vesée
De paour come a ceste fois.

Après cela, on retourne au Paradis, d'où l'âme de Carinus et celle de Léontius partent pour les lieux où sont enterrés leurs corps afin qu'elles ressuscitent avec Jésus quand il en sera temps. Suit la grande scène de la Résurrection avec « esclers, escrois, tonnerre et tremblement de terre vers la croix, vers le tombeau, vers les lieux de Jhérusalem et vers les hotels de Pilate, Cayphe, Anne et le prince des pharisiens, par canons, souffres et autres tempestes; et tomberont les quatre chevaliers qui garderont Jhesu-Crist et ne se porront lever... et Jhesus party du tombeau, les chevaliers se lèveront et iront dénuncer la resurrection aux évesques et aux Juifs. »

Jésus ressuscité va délivrer Joseph d'Arimathie de sa prison. « (Icy, poursuit le manuscrit, se lèvera la tour par engin de fil d'archal subtillement fait et Jhesus prent Joseph par la main et le meyne en sa cité d'Arimathie.) »

La *troisième journée* commence par le voyage des deux pèlerins à Emmaüs et finit par une scène grotesque entre l'aveugle et son valet. Ils s'injurient et se défient en combat singulier. Mais qui sera juge? un passant imaginaire que Saudret feint d'arrêter en contrefaisant sa voix. Cecus est facilement battu et demande grâce. Il ne l'obtient qu'en achevant de vider sa bourse au profit du faux juge du camp.

La *quatrième journée* nous montre l'apparition de Jésus à ses apôtres, l'incrédulité et le repentir de Thomas, l'embarquement des disciples sur le lac de Tibériade où Pierre commande les manœuvres, en parlant «*basbort, trebort!*» Ils jettent deux fois leurs filets vainement : Jésus leur apparaît sous la figure d'un voyageur, ils tirent cent quarante-trois poissons, et, à la troisième fois, saint Pierre

va sur l'eau vers Jésus. — Dans une nouvelle scène familière, l'aveugle et son valet vont demander l'aumône à l'apothicaire qui a fourni les onguents que les trois Marie ont répandus sur le linceul de Jésus. L'apothicaire leur donne de quoi boire, et ils vont frapper à la porte d'une taverne. Ils refusent de payer leur écot, et le maître de la taverne les en tient quitte pour une chanson joyeuse. Le *Mistère* se termine enfin par l'ascension qui se faisait à l'aide d'une savante machine et avec un grand éclat.

M. P. Paris remarque, en terminant, que cette mise en scène compliquée s'est modifiée en Angleterre au commencement du dix-septième siècle, et que les grands drames de Shakspeare se jouaient dans les mêmes salles qui avaient servi la veille ou devaient servir le lendemain à la représentation des Mistères, d'où l'on peut conclure peut-être que les moyens matériels, les machines et, en un mot, tout l'appareil de la mise en scène étaient les mêmes pour les drames shakspeariens que pour les Mistères.

M. Egger, au nom de M. de Koutorga, poursuit la lecture de son *Mémoire sur la chronologie des guerres médiques.*

Séance du 17.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport fait au nom de la commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. Alexandre Wattemare adresse à l'Académie, au nom du gouvernement des Pays-Bas, et en vertu du système d'échange international dont il est l'auteur, une série d'ouvrages dont l'ensemble forme 72 volumes, et dont voici la liste : *Mnémosyne*, *Bibliotheca philologica Batava*, appendix ad. vol. II-VIII et vol. IX, nos 1, 2, 3 ; 5 vol. in-8°; — *L'Ancien et le Nouveau Testament traduits en langue dajak*, Amsterdam, 1858, 3 vol. in-8°; — *Versuch. Grammaire dajak*, par Haderland, Amst., 1858, 1 vol. in-8° ; — *Dajacksch. Dictionnaire dajak-hollandais*, par Haderland, 1859, 1 vol. in-8° ; — *Makassaarsche. Grammaire macassare*, par Mathes, 1858, 1 vol. in-8°; — *Makassaarsche. Dictionnaire hollandais-macassar*, par Mathes, 1859 ;—*Makassaarsche. Chrestomathie macassare*, par Mathes, 1860, 1 vol. in-8°; — *Spiegel. Miroir historique*, par Jacob

van Maërlant, 1er vol., nos 1, 2, 3, t. III, nos 1-5; Leyde, 1857-59, 8 vol. in-4o; — *Tydschrift. Revue des Indes néerlandaises*, Batavia, 1830-1850 (histoire, langues, antiquités, mœurs, etc., des possessions hollandaises dans l'archipel indien), 51 vol. in-8o.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à la Compagnie, au nom de M. Roget, baron de Belloguet, de l'ouvrage intitulé : *Ethnogénie gauloise*, ou *Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes. — Introduction, preuves physiologiques. —Types gaulois et celto-bretons* (avec une planche). Paris, 1861, in-8o. « L'Académie connaît déjà la première partie de ce savant ouvrage, où les preuves philologiques qui établissent la thèse soutenue par l'auteur de l'unité des Gaulois et des Celtes, et de leur parenté avec divers peuples que l'on a distingués d'eux, sont développées au long. Cette seconde partie, dont la 2e section (Des types gaulois suivant les auteurs anciens) a été lue en communication devant elle, n'est pas moins digne d'attention que celle qui l'a précédée. L'auteur n'a reculé devant aucun des aspects de la question qu'il s'est spécialement proposé d'y résoudre, et il en a approfondi les points principaux avec une érudition aussi consciencieuse qu'étendue. »

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. (Procès-verbaux des séances.) 3e vol., 4e cahier. Bruxelles, 1859, br. in-8o;

Mémoire de l'Académie du Gard. Année 1860. Nîmes, br. in-8o;

Journal asiatique, 5e série, t. XVII, no 66, février, mars 1861. Paris, br. in-8o ;

Bulletin monumental, par M. de Caumont, 3e série, t. VII, 27e vol. de la collection, no 5. Br. in-8o, 1861 ;

Le Cabinet historique, revue mensuelle sous la direction de M. L. Paris, VIIe année, 4e livr., avril 1861. Paris, br. in-8o ;

Second rapport du secrétaire de la commission de publioation des œuvres complètes de B. Borghesi, br. in-8o. Paris, 1861 ;

Les nos 11 et 12 de la Revue générale de l'architecture et des travaux publics, publiée sous la direction de M. César Daly, formant le complément de l'année et du volume, dont les dix premiers numéros, précédemment offerts, renferment la série complète des articles de M. Ernest Desjardins sur les *Découvertes de M. Mariette en Egypte* et un résumé sommaire de l'*Histoire de l'ancienne Egypte d'après les monuments.*

M. l'abbé Brifaut destine son ouvrage sur l'*Histoire de la ville de*

Fayl-Billot, précédemment offert, au concours des antiquités de la France pour 1861.

M. Texier lit en communication des *Notes géographiques sur un voyage en Asie Mineure*.

M. Egger, à propos du Mémoire de M. de Koutorga, sur la *Chronologie des guerres médiques*, lit une Note dont il est l'auteur, et qui a pour objet l'avénement d'Artaxercès au trône de Perse. (Nous donnerons *in extenso* cette note de M. Egger, renfermant la réponse et les réflexions de ce savant sur les observations qui ont été faites par MM. Munk et Wallon au sujet de cette lecture. Elle trouvera place naturellement après l'analyse du Mémoire de M. de Koutorga.)

M. Egger reprend ensuite la lecture du Mémoire de M. de Koutorga qui vient d'être rappelé.

Séance du 24.

M. Albert Way, sociétaire de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne, écrit à l'Académie, à la date du 22 mai, au nom de S. G. le duc de Northumberland, pour lui faire hommage de l'ouvrage intitulé : *The Roman Wall and illustrations of the principal vestiges of Roman occupation in the north of England, consisting of plans of the military works, the stations, camps, ancient ways, and other remains of the earlier periods in the northern counties;* from original surveys made by direction of his Grace the Duke of Northumberland, K. G. patron of the Society of antiquaries of Newcastle upon-Tyne, by Henry Mac Lauchlan, honorary member of the archeological institute of Great Britain and Ireland, etc., 1857, 1 vol. gr. in-f°; accompagné : 1° d'un *Memoir written during a survey of the roman wall through the counties of Northumberland and Cumberland in the years* 1852-1854, par le même, 1858; 2° d'un second *Memoir written during a survey of the watling street, from the tees to the scotch border in the years* 1850 *and* 1851, etc., par le même, 1852. Ces deux Mémoires réunis en 1 vol. in-8°. (London, — for private circulation.) M. Albert Way est prié de transmettre à S. G. les remercîments de l'Académie pour le beau et utile travail dû à sa haute direction. Elle apprend avec plaisir que le savant secrétaire de l'Institut archéologique de Londres est chargé de donner, sous les mêmes auspices, à ce levé topographique, un complément épigraphique sous le

titre de *Corpus inscriptionum valli Romani*, comprenant un très-grand nombre d'inscriptions et de pierres sculptées ayant rapport à la muraille de la Grande-Bretagne.

M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, fait remettre à l'Académie, par l'entremise de M. de Witte, en exprimant le vœu d'être inscrit sur la liste des correspondants étrangers de la Compagnie : 1° *Actes généraux de* 1600, 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1849; — 2° *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, in-4°. Bruxelles, 1846; — *Rapport sur les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre*, à Lille, 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1841 ; — 3° *Rapport sur les archives des ducs de Bourgogne à Dijon*, 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1843; — 4° *Relations des ambassadeurs vénitiens sous Charles-Quint et Philippe II*, 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1855; — 5° *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, 1 vol. in-8°. 1859 ; — 6° *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*. Lettres inédites publiées d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas, 3 vol. in-8°. Bruxelles, 1854; — 7° *Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas aux Etats de ces provinces*, 1 vol. in-8°. Bruxelles et Leipzig, 1851 ; — 8° *la Captivité de François Ier et le traité de Madrid*, br. in-8°. Bruxelles, Gand et Leipzig, 1860.

M. Ed. Dulaurier adresse à M. le Président, à la date du 27 courant, une lettre par laquelle il le prie d'offrir à l'Académie, au nom et de la part de S. G. le comte Christophe de Lazareff, conseiller privé et chambellan de S. M. le Tzar, les ouvrages suivants, imprimés, aux frais de M. de Lazareff, à sa typographie orientale : 1° *Collection d'actes et documents relatifs à l'histoire des Arméniens en Russie, comprenant les oukazes et rescrits des souverains russes en leur faveur, à partir du règne du Tzar Alexei Mickaïlovitch jusqu'aux premières années de l'Empereur Nicolas*. Moscou, 1833, 3 vol. in-4° (en russe); — 2° *Dictionnaire arménien-russe*, par M. Khoudabascheff. Moscou, 1838, 2 vol. gr. in-8°; — 3° *Précis de l'histoire de la nation arménienne depuis son origine jusqu'à ces derniers temps*, par Serge Glinka. Moscou, 1832, 2 vol. in-8° (en russe); — 4° *Exposé sommaire de la foi de l'Eglise arménienne par demandes et réponses*, in-12. Moscou, 1850 (en arménien); — 5° *Exposé dogmatique de la croyance de l'Eglise arménienne avec les témoignages des Pères et Docteurs à l'appui*, par M. le professeur de théologie Msêr Grégoire Msêriants, in-8°. Moscou, 1850 (en arménien); — 6° *Récit de la transmigration de 40,000 Arméniens du territoire persan sur le territoire russe, pendant la campagne de la Russie*

contre la Perse en 1828, in-8°. Moscou, 1832 (en arménien); — 7° *Histoire de l'Albanie arménienne de Moïse Gangaldouni, auteur du neuvième siècle*, édition de M. Nikita Ossipitch Emyn, professeur à l'institut Lazareff de l'Ecole des langues orientales de Moscou, in-8°. Moscou, 1860 (texte arménien, 1er vol., le seul paru); — 8° *Traité de rhétorique*, par Mgr l'archevêque Michel Salantian, in-8°. Moscou, 1836 (en arménien); — 9° *le Jardin des roses, ou Gulistan du poëte persan Sa'di*, traduction de M. Nazariants, docteur ès lettres orientales, in-8°. Moscou, 1857 (en russe); — 10° *Moïse de Khoren, auteur arménien du cinquième siècle*. Nouvelle traduction russe par M. N. Oss. Emyn, in-8°. Moscou, 1858.

M. Al. Wattemare, par une lettre du 24 mai, adresse un exemplaire du *Catalogue raisonné d'une collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord, de* 1652 *à* 1858, offertes à la Bibliothèque impériale, 1 vol. in-12. Paris, 1861.

M. Ch. de Montigny destine son ouvrage sur le *Maréchal Biron*, précédemment offert, au concours des antiquités de la France.

Sont présentés par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL les ouvrages suivants :

Mutanabbii carmina cum commentario Vahidii ex libris manuscriptis qui Vindobonæ, Gothæ, Lugduni Batavorum atque Berolini asservantur, primum edidit, indicibus instruxit, varias lectiones adnotavit, Fr. Dieterici Dr, etc. Fascic. Vus et ultimus. Berolini, 1861, in-8°;

M. REINAUD est prié de vouloir bien, dans la prochaine séance, communiquer à l'Académie une notice sur cette importante publication, aujourd'hui terminée;

Copie rectifiée du milliaire de Tongres, par M. le général Creuly. Paris, 1861, br. in-8°;

Les tombelles et les ruines du massif et des environs d'Alaise, 3e rapport fait à la Société d'émulation du Doubs, au nom de la commission chargée de diriger les fouilles, par Aug. Castan, br. in-8°. Besançon, 1861;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre 1861;

Revue orientale et américaine. Mars 1861;

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des conclusions du rapport présenté au nom de la commission du prix Gobert.

La séance redevient publique pour le vote.

Le premier prix Gobert est décerné à M. Barthélemy Hauréau pour le tome XV du *Gallia Christiana*.

Le second prix est décerné à M. Maximilien Deloche pour le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*.

M. Texier poursuit et achève sa communication qu'on peut intituler :

Notes géographiques d'un voyage en Asie Mineure.

ANALYSE.

Première communication. — *L'île de Besbiscus* (Calolimus). — *La ville de Dascylium et le lac Dascylitis.* — *La ville et le lac d'Apollonias* (Aboullenia). — *Le Rhyndacus.*

Sous ce titre sont renfermées des notes géographiques sur la position de ces différents lieux ; mais, ces notes ne concluant pas, quant à présent, nous ne pouvons les analyser ici.

La seconde communication a trait à des sujets très-divers : — I. *Chrysopolis*, *Scutari*, (*Uskudar*).

A dix stades environ de Chalcédoine, et dans le territoire appelé *Chalcedonia*, se trouvait l'arsenal des Chalcédoniens (Xénoph. *Annal.*, VI, 6. 36). Il s'appelait *Chrysopolis*, et l'emplacement en est occupé par la ville moderne de Scutari (appelée Uskudar par les Turcs).

Le nom de Scutari, qu'on ne trouve pas dans les auteurs anciens, vient sans doute de ce que cette ville renfermait un corps de *scutarii*, porte-boucliers, créés avec les *sagitarii* par l'empereur Valens, et placés sous les ordres du maître des milices pour l'Orient (*Notitia Dign. imp. Rom.*, p. 59). Selon M. de Hammer, le nom *Uskudar* est persan et correspond au mot *astandar*, que Xénophon emploie pour désigner les courriers impériaux, les *angari* des Perses. Sous le gouvernement des rois de Perse, en effet, une station de courriers avait été établie à Chrysopolis, et l'on sait que cette institution fut conservée sous l'empire romain ; Auguste établit une corporation de *veredarii*, qui avaient leur station à 50 milles de distance

(*Observation de* M. LE CLERC) (1). Là on trouvait des chevaux de rechange et des voitures à deux roues (*birotæ*) et à quatre (*rhedæ*). Le nombre des chevaux ou mulets à atteler devait être fixé par les règlements (*Code théodosien* VIII). Les voitures à 2 roues ne pouvaient porter que 500. Outre ces transports par voitures, il y avait les chevaux de course, appelés *veredi*, qui franchissaient de grandes distances (Procop. de *Bello Persico*, l. II). Chaque station devait être garnie de 20 chevaux. Les particuliers pouvaient faire usage des postes impériales moyennant une permission du *Præfectus prætorio*, qui délivrait des diplômes. Pline, préteur de Bithynie, paraît avoir été très-difficile pour la délivrance de ces permis de poste (X, 18). — (*Observation de* M LABOULAYE) (2).

L'auteur suit l'histoire du service des postes sous la décadence du Bas-Empire et même sous le gouvernement turc.

II. *La pyramide de Cassius Asclépiodotus.*

On trouve, à 4 kilomètres de Nicée, la pyramide de Cassius, appelée dans le pays *Bech tasch* (les cinq pierres). Avant d'y arriver, on trouve un sarcophage de m. 2, 60 de large, sur m. 4, 35 de long, taillé dans un seul bloc de pierre calcaire, en forme d'édicule. La

(1) *Observation de* M. LE CLERC.

Les détails auxquels a rapport ce passage de la notice lue par M. TEXIER sont consignés, avec toutes les explications désirables, dans le Mémoire de M. NAUDET intitulé : *De l'Administration des postes chez les Romains* (lu en 1844 et 1845, extr. du t. XXIII, 2e partie des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). On y voit la différence des *veredi*, chevaux marqués dans le brevet de poste, et des *paraveredi*, chevaux additionnels. *Veredarii* s'applique aux courriers, etc. Mais tous les règlements connus sont de beaucoup postérieurs à Auguste.

(2) *Observation de* M. LABOULAYE.

Il importe de bien distinguer les époques. C'est involontairement sans doute que l'auteur du Mémoire rapproche dans ce paragraphe les faits contemporains de Pline le jeune de ces attributions très-postérieures du *præfectus prætorio*. Les règlements et les particularités relatives aux postes de l'Empire ne nous sont guère connus que par le *Code théodosien*, et l'on sait que l'administration du préfet du prétoire, au temps de Trajan, n'avait aucun rapport avec ce service.

pyramide de Cassius est construite en calcaire gris de la contrée. Elle se compose d'un soubassement carré, couronné par une corniche, et sur lequel s'élève un obélisque de forme triangulaire composé de six blocs de pierre. Il en reste cinq (*bech tasch*). La base porte une moulure dans le style attique. On lit au-dessus de la plinthe de l'obélisque, du côté du couchant : *C. Cassius, fils d'Asclépiodotus, a vécu* 83 *ans.* Or, Asclépiodotus, « l'homme le plus riche de la Bithynie, » était ami du poëte Valérius Soranus, contemporain de Cicéron et de César et qui fut condamné à mort. Asclépiodotus fut envoyé en exil (Tacite. *Annal.* XVI, 33), pour n'avoir pas abandonné son ami dans le malheur.

M. Texier lit ensuite quelques notes sur le *caractère de la mosquée turque :*

III. *Caractère de la mosquée turque.*

Il y a longtemps qu'on a dit que les Turcs n'avaient point d'architecture originale, et que les descendants des tribus tartares élevées sous la tente du nomade s'étaient bornés à reproduire les types des monuments arabes ou bizantins ; mais, chez les Arabes eux-mêmes, Mahomet n'avait point prescrit de forme spéciale pour les lieux consacrés à la prière ; aussi, les premiers *djami* (lieux d'assemblée) étaient-ils des enceintes carrées sur un côté desquelles était une pierre debout indiquant l'orientation vers la Mecque. Plus tard, ils firent autour de l'endroit consacré de vastes portiques entourés de pilastres ou de colonnes ; au milieu était une cour appelée *harem* (lieu fermé). La niche indiquant la direction de la Mecque était désignée sous le nom de *mihrab*. Ils imitaient, dans cette disposition et dans les ornements décoratifs, les monuments égyptiens et byzantins. Un grand nombre de mosquées arabes et turques, construites sur le mode primitif, subsistent encore au Caire, à Adana, à Tarsous, à Alger, à Tlemcem ; elles sont toutes antérieures à la prise de Constantinople, en 1453.

La seconde époque de l'architecture musulmane, qui commence avec l'empire des Seldjoucides, des églises chrétiennes bizantines ayant été converties en mosquées, on vit se multiplier les édifices du culte mahométan sur le modèle de ces anciennes églises ; le pen-

dentif n'y est pas encore bien accusé, la coupole est basse et percée de fenêtres, les ornements sont de style arabe. Exemple : les mosquées d'Iconium, celles du sultan Mourad et du sultan Bayazid à Brousse. Cependant, Mahomet II s'étant emparé de Constantinople, une révolution importante se produisit dans l'architecture musulmane. Sainte-Sophie, appropriée au culte de l'Islam, devint le modèle unique de toutes les mosquées de l'empire. On ne peut citer aucune mosquée datant d'une époque postérieure à 1453 qui soit bâtie en portiques, et toute mosquée dont le dôme est percé de fenêtres est certainement postérieure à cette date.

Quant aux minarets, tours carrées ou rondes qui accompagnaient le corps principal de l'édifice, et qui donnent tant d'élégance et de caractère aux villes de l'Orient, ils sont d'une origine antérieure, et ils paraissent avoir été importés chez les Turcs par les architectes persans, qui les avaient imités eux-mêmes des minarets de l'Inde. Mahmoud le Ghasnévide (997-1028) passe chez les Orientaux pour l'inventeur de cette forme de minaret ; mais il régnait, comme on sait, en Perse. Les Mongols et le prince Djiham-Schah, qui bâtit à Tabriz cette magnifique mosquée émaillée, avaient transporté le goût de ces constructions dans toute la Perse, où elle ne cessa de dominer depuis. Les Turcs ont toujours suivi ce modèle.

Quant à l'arc aigu des Turcs, ce n'est pas une ogive engendrée par l'intersection des cintres, mais c'est un arc plein dont la partie aiguë est produite par deux tangentes. Ils ont rejeté l'arc en fer à cheval, c'est-à-dire à centre surhaussé, qui est si répandu dans le monde arabe et byzantin.

La grande mosquée Oulan Djami, à Brousse, fondée par le sultan Mourad (Amurat I, 1360-1389), continuée par Bayazid (Bajazet I, Ilderim, 1389-1402), et terminée par Mohammet I (Mahomet I, 1413-1421), forme un vaste quadrilatère de 500 mètres de côté, divisé à l'intérieur en 25 compartiments, chacun couronné par une coupole, à l'exception de celui du milieu, qui est à ciel ouvert et distribue la lumière dans tout l'édifice. Au milieu de cette petite cour intérieure est un bassin de marbre alimenté par une fontaine d'une eau limpide. Une grille de bronze en ferme l'entrée aux oiseaux. Les murailles du pourtour sont percées de fenêtres correspondant à chaque

travée. Deux grands minarets s'élèvent à droite et à gauche de la porte principale. A l'intérieur, la chaire à prêcher, ou *minaber*, était l'œuvre d'un sculpteur renommé. Les piliers étaient décorés d'arabesques entrelaçant les *suza* du Coran qui célèbrent les vertus d'Allah; ces ornements ont disparu sous le badigeon. Enfin, la niche appelée *mihrab* est orientée vers la Mecque. Tel est l'édifice qu'on peut considérer comme le type de l'architecture des Turcs pendant la période qui sépare la fondation de leur empire en Asie Mineure de la prise de Constantinople.

IV. M. Texier termine enfin sa communication par des notes de voyages sur l'*Olympe de Mysie* et sur les habitations d'été des Tartares, appelées *Yaëla*, ainsi que sur les vieilles habitudes nomades qui subsistent encore dans ce pays.

M. Egger continue la lecture du Mémoire de M. de Koutorga sur la *Chronologie des guerres médiques.*

Séance du 31.

Il est donné lecture de la partie précédemment réservée de la lettre de M. Wattemare, en date du 24 mai, par laquelle il sollicite une manifestation des Académies auprès de M. le Ministre d'Etat en faveur de l'œuvre d'échanges internationaux qu'il a entreprise, et qui a déjà singulièrement contribué à enrichir la bibliothèque de l'Institut, mais qui, dit-il, ne saurait se soutenir sans l'aide du Gouvernement.

La lettre et le vœu qu'elle renferme seront examinés par la commission des travaux littéraires, qui donnera son avis après qu'il aura été pris connaissance des résolutions qui peuvent avoir été adoptées par les autres Académies.

M. Charronnet, archiviste des Hautes-Alpes, par une lettre du 29 mai, fait hommage à l'Académie de deux exemplaires de son ouvrage intitulé: *Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes*, 1560-1789, ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable au concours des Antiquités de la France en 1859; 1 vol. in-8°. Gap, 1861.

M. Th. Lebreton, par une lettre en date du 27, offre à l'Académie un exemplaire de la *Biographie normande*, etc.; 3 volumes in-8°. Rouen, 1861.

M. le Secrétaire perpétuel propose, en l'absence de M. Jomard, président de la commission des Antiquités de la France, de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance le choix de deux membres pour remplacer temporairement dans la commission MM. de Longpérier et L. Renier, l'un en voyage, l'autre en mission par les ordres de S. M. l'Empereur.

M. Egger poursuit et termine la lecture, en communication, du Mémoire de M. de Koutorga, professeur à la Faculté des lettres de Saint-Pétersbourg, intitulé :

De la chronologie des guerres médiques.

ANALYSE.

Le but de l'auteur est de porter la lumière sur quelques points obscurs de l'histoire d'Athènes pendant les guerres médiques, et principalement de fixer la chronologie qui appartient à ces guerres. Les limites dans lesquelles se renferme cette partie du Mémoire sont l'archontat de Thémistocle et la bataille de l'Eurymédon. Outre l'abondance des textes anciens, on a encore pour étudier cette époque les travaux des Sigonius, des Scaliger, des Petau, des Dodwell, des Corsini, et, parmi les contemporains, ceux de MM. Biot, Ideler, Boeckh, Krüger et Clinton. Malgré tant de ressources originales et critiques, on rencontre dans la chronologie des obstacles qui paraissent tenir surtout au système artificiel adopté par Diodore. Chaque peuple, chaque Etat ayant sa chronologie propre, les historiens anciens eux-mêmes ont senti le défaut de cette multiplicité de computs et ont essayé d'adopter une ère commune ; or, ils ont choisi les *olympiades* comme étant la plus populaire et offrant la vérification la plus facile, les noms des σταδιοδρόμοι ou σταδιονῖκαι ayant été conservés de tout temps à Olympie. On donnait leurs noms avec le numéro de l'olympiade, et un grand nombre d'écrivains répandirent la liste complète des Stadiodromes, ἀναγραφὴ Ὀλυμπιονικῶν. On ajouta cepen-

dant à ces indications quatriennales celle de la liste annuelle des archontes éponymes d'Athènes ; mais cette adjonction chronologique n'eut lieu qu'assez tard : Hérodote n'y a recours qu'une seule fois, et l'adoption n'en devint générale qu'au siècle des Ptolémées. Les écrivains d'Alexandrie adoptèrent l'ère de Nabonassar pour l'histoire d'Orient, et combinèrent l'ère olympique avec la liste des éponymes pour l'histoire grecque : ce système a toujours été suivi depuis. Malheureusement la précieuse histoire de Diodore de Sicile, contemporain de J.-César, est le seul de ces travaux chronologiques anciens qui nous soit parvenu, et encore avons-nous à y regretter des lacunes considérables Cette histoire méthodique et chronologique est la seule en effet qui fournisse toujours l'indication : 1° des olympiades; 2° des vainqueurs du stade; 3° des éponymes, et 4° des consuls romains. Malgré ces droits sérieux au titre de fondateur de la chronologie historique, Diodore a été souvent et vivement attaqué depuis le seizième siècle (malgré la chaleureuse défense d'Henri Estienne) jusqu'à nos jours; mais les erreurs relevées par Sigonius, Scaliger, Dodwell, etc., ne proviennent, selon M. de Kourtorga, que de ce que les procédés chronologiques de l'historien grec n'ont pas été compris. Le savant de Saint-Pétersbourg entreprend de les expliquer.

Il établit d'abord qu'il n'y avait point concordance entre le commencement de l'année olympique, qui était au milieu de l'été, et l'année athénienne; or, il faut savoir que le début de l'année athénienne n'eut lieu dans cette saison, sous l'archonte Méton, qu'à partir de 432 av. J.-C. Avant Méton, par conséquent au temps des guerres médiques, l'année commençait, à Athènes, dans le mois gamélion. Diodore ne l'ignorait pas, mais il a tenu à conserver l'unité dans son système chronologique, et, pour les guerres médiques, il compte les années athéniennes en les faisant commencer, comme les années olympiques, au milieu de l'été. Il a donc volontairement sacrifié l'exactitude à l'uniformité. Ce procédé vicieux le conduisit à porter atteinte à la série des archontes, et il en a sciemment supprimé un. D'après Diodore, la fuite de Thémistocle en Perse, l'expédition de Cimon et la victoire de l'Eurymédon auraient eu lieu sous le règne de Xerxès, tandis que, d'après Thucydide, ces faits doivent être placés sous celui d'Artaxercès Longue-Main. Cette erreur capitale de Diodore a été la

source de beaucoup d'autres qui ont jeté la plus grande confusion dans l'histoire des guerres médiques.

On lui reproche encore avec raison d'avoir dramatiquement groupé des faits éloignés par la date, et d'avoir ainsi, sinon commis, du moins propagé des méprises fort regrettables. Mais l'auteur du Mémoire a constaté que l'année olympique, placée par Diodore en tête des divisions de son récit, se rapporte, non au commencement, mais à la fin de cette division. En appliquant partout cette méthode d'éclaircissement beaucoup d'erreurs apparentes se dissipent, et les concordances avec Thucydide et Plutarque s'établissent facilement. C'est à établir cet accord et à fixer une chronologie définitive des guerres médiques que s'est appliqué M. de Koutorga, dans les treize chapitres qui suivent cette *introduction*. Tout le travail se divise en deux parties : dans la première, sont traités des principes et des faits qui servent de base à la chronologie, et, dans la seconde, sont discutés les faits relatifs aux principaux personnages qui ont pris une part active dans les guerres médiques : Pausanias, Aristide, Cimon et Thémistocle.

Il nous est impossible d'entrer dans l'analyse du détail de ce long travail, qui n'a pas moins de 200 pages, et dans lequel l'auteur cherche avec méthode et savoir à établir la thèse exposée dans son Introduction. Cette Introduction elle-même, dont on peut prendre une idée exacte par ce qui précède, énonce clairement l'objet de ce Mémoire, et met en lumière son côté le plus neuf. La découverte, qui consiste à expliquer et à justifier la chronologie de Diodore, fait véritablement le fond du travail. Les chapitres n'en sont que l'application et la démonstration détaillée, et ils échappent par ce seul fait à l'analyse. Il serait bien impossible, sans déflorer ce Mémoire et sans donner à notre sommaire des proportions inusitées, de suivre l'auteur dans de pareils développements; force nous est donc de nous borner à reproduire en terminant l'intitulé des chapitres :

1re Partie. — *Chapitre* I. Commencement de l'année athénienne en hiver, à l'époque des guerres médiques; — *Chapitre* II. Série des archontes éponymes d'Athènes pendant les guerres médiques; — *Chapitre* III. Avénement au trône du roi de Perse Artaxercès Longue-Main; — *Chapitre* IV. Insurrection des Egyptiens contre Artaxercès Longue-Main; — *Chapitre* V. Recherches chronologiques sur le règne de Gélon, tyran de Syracuse.

IIe PARTIE. — *Chapitre* I. Pausanias; — *Chapitre* II. Aristide; — *Chapitre* III. Cimon; — *Chapitre* IV. Actes politiques de Thémistocle; — *Chapitre* V. Chorégie et ostracisme de Thémistocle; — *Chapitre* VI. Fuite de Thémistocle en Perse; — *Chapitre* VII. Date de la mort de Thémistocle; — *Chapitre* VIII *et dernier*. Date de la naissance de Thémistocle.

Dans le cours de cette lecture, qui a occupé plusieurs séances, des observations ont été adressées à l'auteur du Mémoire qui était absent; mais le savant MEMBRE qui a consenti à être le lecteur officieux du Mémoire, M. EGGER, a dû les lui transmettre.

On se souvient que, dans une des séances précédentes, M. MUNK avait rappelé, à l'occasion de cette lecture, que l'Assuérus de la Bible était certainement le fameux Xerxès de l'histoire profane. Cette observation, et d'autres encore qu'a suggérées la lecture du Mémoire, de M. Koutorga, ont conduit M. EGGER à intervenir pour son propre compte, et il a lu à cette occasion une note que nous reproduisons ici *in extenso*.

Note de M. EGGER *sur l'avénement d'Artaxerxès au trône de Perse, à propos du Mémoire de M. de Koutorga sur la chronologie des guerres médiques.*

« Il existe dans l'antiquité, au sujet de l'arrivée de Thémistocle en Perse et de l'avénement d'Artaxerxès, deux opinions que Plutarque connaît et qu'il expose avec leurs autorités respectives, que des chronographes plus récents ont en vain essayé de concilier (1).

« Suivant la première opinion, qui s'appuie avant tout sur les graves témoignages de Charon de Lampsaque et de Thucydide, Thémistocle arriva en Asie l'an 475 avant notre ère, lorsque Artaxerxès Longuemain venait de succéder à son frère Xerxès. Suivant d'autres autorités, dont la principale, ou plutôt la seule considérable, est Diodore de Sicile, ces deux événements seraient de dix années postérieurs.

« Dans son savant Mémoire, M. de Koutorga démontre très-bien que 475, date visiblement préférée par Plutarque, est aussi la seule qui s'accorde avec les autres documents relatifs à l'exil de Thémistocle, et qu'en

(1) Voir dans Finckh, *de Themistoclis vita*, etc. (Gottingæ, 1849, in-8°). p. 110, l'énumération des auteurs qui appuient chacune des deux opinions.

tenant cette date pour certaine, la chronologie de cette période de l'histoire grecque cesse d'offrir les difficultés qu'on a cru y voir, ces difficultés provenant toutes du prétendu synchronisme qu'on a voulu établir entre l'arrivée de Thémistocle en Perse et l'avénement d'Artaxerxès au trône.

« En ce qui concerne la chronologie des guerres médiques, nous admettons sans réserve les vues toutes conciliantes de M. de Koutorga; mais, à l'égard de Xerxès et d'Artaxerxès, la divergence des opinions demeure un fait incontestable et soulève un problème chronologique qui mérite d'être spécialement discuté.

« Comment Diodore, les auteurs sur lesquels il s'appuie et ceux qui l'ont suivi ont-ils pu être amenés à faire régner Xerxès dix ans de plus que ne font Thucydide et Charon de Lampsaque? Si l'on découvrait la cause de l'erreur, on serait bien près de résoudre le problème en question. En tout cas, il est toujours intéressant pour la critique de remonter à l'origine des erreurs, même quand elle ne peut pas les corriger avec certitude. Essayons donc, sur ce point, d'aller un peu plus loin que n'a voulu faire M. de Koutorga.

« Thucydide (1) raconte, avec la précision qui lui est familière, comment le général athénien se fit précéder auprès d'Artaxerxès, nouvellement appelé au trône (νεωστὶ βασιλεύοντα) par une lettre dont il paraît reproduire la teneur même, et où Thémistocle se présentait comme un *bienfaiteur* de la Perse pour les services qu'il lui avait rendus à la fin de la dernière campagne. Mais Diodore et Plutarque, malgré quelques divergences de détail, s'accordent pour nous présenter comme moins prompt et moins facile le rapprochement du roi persan et du héros de Salamine. Un Grec de l'Asie, Nicogène l'Eolien, selon Plutarque, Lysithéidès, selon Diodore, s'entremit d'abord entre la cour de Perse et Thémistocle, et même, selon Plutarque, il fallut que Thémistocle se contentât d'abord d'entrer en pourparlers avec le satrape Artabane, ce qui, pour le dire en passant, est bien conforme aux coutumes de l'Orient. Le Grec qui servit d'intermédiaire dans cette négociation, Lysithéidès, était, suivant Diodore, un hôte particulier de Thémistocle. « Or, ajoute en propres termes l'historien, ce Lysithéidès était ami du roi Xerxès, et lors du passage de Xerxès (en Grèce), il avait hébergé toute l'armée des Perses (2). » Dans la phrase grecque dont j'ai donné ici un véritable calque, je prie que l'on remarque l'étrange

(1) I, 127-128.

(2) Ce qui est certain, c'est que le traducteur latin a évité la répétition en employant, pour le second Ξέρξου, le pronom *ejus*.

répétition du mot *Xerxès*, et je demande si, au contraire, la phrase ne serait pas beaucoup plus naturelle en supposant que, fort anciennement peut-être, Ξέρξου a été interpolé dans la première partie par quelqu'un qui tenait pour la prolongation du règne de ce prince (1). Pour que Lysithéidès fût l'ami d'Artaxerxès, il suffisait qu'il eût rendu des services à son père. On sait par Hérodote, on sait par le livre d'Esther et par Thucydide lui-même quelle autorité s'attachait en Perse à ce célèbre registre des *orosanges* ou εὐεργέται (bienfaiteurs de la dynastie). D'un règne à un autre, le service rendu n'était pas oublié; il assurait les mêmes droits à la reconnaissance du souverain qui l'avait reçu ou à celle de ses successeurs.

« Ainsi le Grec Nicogène ou Lysithéidès, auquel la tradition rapportée par Diodore et Plutarque attribue cette utile entreprise en faveur de Thémistocle, ami de deux princes, dont l'un succède à l'autre sur le trône de Perse, forme, pour ainsi dire, le trait d'union entre les deux récits contradictoires de Thucydide et de Diodore. Son nom, en effet, se rattachait à l'histoire des deux règnes; en pensant à lui, il était facile de passer de l'un à l'autre. Une fois l'erreur accréditée par quelque maladresse qui peut remonter bien au delà de Diodore, peut-être à Ephore ou à Dinon, écrivains souvent peu critiques, peut-être surtout à Clitarque, dont s'autorise le biographe de Thémistocle, en faveur de l'opinion adoptée par Diodore, et dont pourtant Quintilien a dit *Clitarchi probatur ingenium, fides infamatur* (2); une fois, dis-je, cette erreur admise, on conçoit que des auteurs peu scrupuleux en chronologie et trop curieux de légendes dramatiques l'aient accommodé tant bien que mal avec d'autres récits plus ou moins fabuleux sur une aventure assez romanesque par elle-même. On s'expliquerait ainsi l'historiette conservée par Diodore sur le prétendu procès que Mandane, sœur de Xerxès, fit faire à Thémistocle, et d'où il sortit vainqueur. Cette anecdote ne s'accorde pas avec le texte tel qu'il résulte de la correction que nous proposons; mais elle se rattache peut-être à une rédaction ancienne où puisait Diodore et où le texte était déjà altéré par suite d'une confusion entre les deux princes qui furent successivement les amis de Nicogène ou de Lysithéidès.

(1) Diodore XI, 56. Cf. Hérodote VII, 27, qui attribue à un Lydien nommé Sythius le même prodige d'hospitalité généreuse, Plutarque, *Vie de Thémistocle*, chap. 27.

(2) *Instit. orat.* X, 1, § 74. Cicéron, *Brutus*, C. II, relève précisément, dans les récits de Clitarque, un mensonge relatif à la mort de Thémistocle.

Discussion.

Après avoir lu cette note et l'avoir, sur la demande d'un de ses confrères, éclaircie par quelques développements, M. Egger revient à une observation présentée, dans une séance précédente, par M. Munk, au sujet de la durée du règne de Xerxès, telle qu'elle résulte des calculs de M. de Koutorga. Le savant russe, en effet, a omis de noter et de discuter le témoignage du *Livre d'Esther*, témoignage que permet d'invoquer l'identité généralement reconnue des noms d'*Assuérus* et de *Xerxès* (1). Tandis que Thucydide, Charon et les chronographes mentionnés par Plutarque, semblent réduire à onze ans le règne de Xerxès, le*Livre d'Esther* suppose que le célèbre massacre des Juifs fut résolu le 1er mois de la 12e année du règne du prince, et devait être accompli le 12e mois de cette même année; or, à moins d'admettre qu'Assuérus monta précisément sur le trône le premier jour d'une année persane, ce 12e mois devait tomber dans la 13e année de son règne. Ainsi, le calcul biblique serait plus favorable à la chronologie de Diodore.

A cette grave objection M. Egger croit pouvoir répondre.

1° Que l'identification, si bien établie qu'elle soit, des noms d'Assuérus et de Xerxès ne suffit pas pour donner au *Livre d'Esther* une autorité péremptoire dans la discussion du problème qu'il s'agit de résoudre :

2° Que la différence, d'ailleurs peu considérable, de onze à douze et même à treize ans entre les données bibliques et la chronologie de Thucydide peut être au moins atténuée, sinon effacée, en tenant compte d'une méthode souvent suivie chez les anciens pour la supputation des règnes. Ainsi, dans la chronologie des Ptolémées d'Egypte, on sait que toute année dont la moindre partie est comprise dans le règne d'un prince y compte comme entière dans la supputation officielle. Suivant ce système, douze années *nominales* pourraient, à la rigueur, ne représenter que dix années *effectives*, plus quelques jours répartis entre l'année de l'avénement et celle de la mort d'un même prince. Cette considération réduirait de beaucoup le désaccord signalé.

3° D'ailleurs, l'origine d'un tel désaccord peut remonter jusqu'aux années mêmes du règne de Darius, dont le calcul mériterait, ce semble, d'être soumis à un nouvel et attentif examen.

M. Munk, sans croire que ces remarques réfutent complétement l'objection qu'il a présentée, ne croit pas devoir donner suite à la discussion,

(1) Voir *La Palestine* (1845), par S. Munk, p. 468.

surtout vu l'absence de M. de Koutorga. Il suffit, pour le moment, que le texte omis dans le Mémoire du savant russe soit rappelé à l'attention des personnes qui liront son travail.

M. Egger communiqne à l'Académie une nouvelle lettre de M. Wescher, membre de l'Ecole française d'Athènes, sur les fouilles entreprises à Delphes par lui et l'un de ses collègues, fouilles qui paraissent devoir fournir un riche complément épigraphique à celles qui furent faites par O. Müller et ses compagnons il y a vingt ans. L'Académie en jugera dès qu'elle aura reçu les Mémoires attendus des membres de l'Ecole.

M. le baron de Witte, correspondant étranger, communique à l'Académie deux camées trouvés dans un tombeau de Kertch, en Crimée, et qui appartiennent à M. Dallas, médecin grec établi à Odessa. Ces deux camées représentent des bustes, et il est évident que ce sont des portraits de rois. L'un, d'un âge avancé, avec une longue barbe, a la tête ceinte du diadème; on pourrait y reconnaître, mais ce n'est qu'une simple hypothèse, un des rois du Bosphore qui régnèrent pendant le quatrième siècle avant Jésus-Christ, par exemple, Périsade I[er], qui occupa le trône de l'an 348 à l'an 411. Démosthène, dans ses harangues, nomme plusieurs des rois du Bosphore avec lesquels les Athéniens entretenaient des relations.

Le second camée représente un personnage jeune, la tête ceinte d'une couronne de laurier comme Apollon. Les traits de ce personnage ont quelque ressemblance avec ceux de Mithridate III, qui régna au Bosphore de l'an 42 à l'an 49 après Jésus-Christ.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

MOIS DE JUIN.

Séance du 7.

Sont nommés membres temporaires de la commission des antiquités de la France, pour remplacer MM. de Longpérier et L. Re-

NIER, provisoirement empêchés pour cause d'absence : MM. DEHÈQUE et le comte F. DE LASTEYRIE.

M. REYNAUD lit le rapport suivant, qui lui a été demandé, au nom de l'Académie, sur un ouvrage présenté dans l'avant-dernière séance :

Rapport sur l'ouvrage intitulé :

Mutanabbii carmina cum commentario Vahidii, ou *Texte arabe des poésies de Motenabbi, avec le commentaire arabe de Ouahidi*, édition publiée par M. Frédéric Dieterici, professeur de langues orientales. Berlin, in-4°, 879 et XIII pages.

« Le nom de Motenabbi est déjà connu de l'Europe savante. Reiske, il y a un siècle environ, publia divers fragments du recueil de ses poésies, et Silvestre de SACY en fit connaître quelques autres dans sa *Chrestomathie arabe*. D'un autre côté, il a paru, en 1814, à Calcutta, une édition du texte entier, et M. le baron de HAMMER en a publié une traduction allemande en 1822.

« Motenabbi florissait dans le dixième siècle de notre ère. Il naquit dans les environs de l'ancienne Babylone, et il séjourna à Damas, à Alep, en Égypte et à Schiraz. A l'époque où il vint au monde, le goût avait commencé à s'altérer chez ses compatriotes; les idées, à la fois simples et grandes des poëtes des premiers temps, avaient fait place à l'esprit d'affectation et de singularité; aux expressions fortes et vraies s'étaient trop souvent substitués les mots à double entente et les termes les moins usités. Motenabbi naquit avec un vif sentiment de la poésie, des passions ardentes et le désir immodéré de se faire un nom. Les populations arabes, de tout temps si sensibles aux charmes des vers, se laissèrent facilement gagner par le feu qui l'animait; les chefs et les rois recherchèrent ses louanges, et il ne tarda pas à prendre place à la tête des poëtes de son temps. Les applaudissements furent tels qu'il en perdit, pour ainsi dire, la tête, et, qu'à l'exemple de Mahomet, qui avait essayé d'appuyer la divinité de sa mission sur l'éclat extraordinaire du style du Coran, il se prétendit inspiré de Dieu. C'est ce qu'indique son nom ou plutôt son surnom de Motenabbi, mot qui, en arabe, signifie *qui se dit doué du don de prophétie*.

« La gloire de Motenabbi ne finit pas avec lui. Ses vers continuèrent à être populaires, et, au temps du grand Saladin, les divers princes de sa famille, qui se piquaient de littérature, tenaient à honneur de pouvoir les

citer à l'occasion. Malheureusement, Motenabbi, bien loin de se mettre au-dessus du goût de ses contemporains, avait exagéré leurs défauts, et l'autorité de son nom ne fit que rendre définitive une décadence qui, depuis quelque temps, entraînait les esprits.

« Si Motenabbi se rapproche quelquefois des auteurs de *Moallacas* par la richesse des expressions ainsi que par l'éclat des pensées, il se rend souvent obscur à force de recherche et de subtilité. A l'exemple de Dante, mais pour d'autres causes, il ne fut pas toujours compris de ses contemporains eux-mêmes. Aussi les commentaires ne se firent-ils pas attendre. Un amateur cité par Ibn-Kallekan se vantait d'en avoir lu pour sa part plus de cinquante.

« Le commentaire qui a conservé le plus de réputation en Orient est celui qui a pour auteur un écrivain connu sous le nom de Ouahidi, lequel florissait un siècle environ après Motenabbi. Le mérite de ce commentaire, c'est la sobriété des remarques, le goût qui a présidé aux observations littéraires et l'intelligence parfaite des règles de la grammaire.

« Les poésies de Motenabbi ont été considérées de tout temps, même par les personnes qui ne partageaient pas ses goûts en littérature, comme un excellent sujet d'études pour la philologie arabe. Le commentaire de Ouahidi ajoute au prix du texte non-seulement comme un instrument sûr pour l'intelligence des paroles, mais encore comme un trésor de remarques grammaticales, philologiques et littéraires. La publication que vient d'accomplir M. Dieterici était donc devenue un besoin dans l'état actuel des études orientales en Europe.

« Chez les Arabes, les Persans et les Turcs, tous les vers d'une pièce de poésie se terminent ordinairement par la même lettre de l'alphabet, et l'on est dans l'usage de disposer les pièces d'après l'ordre de ces lettres finales. C'est ce qui s'appelle du nom de *Divan*, mot qui se dit en général d'une réunion de personnes ou de choses rangées dans un ordre quelconque. Cette disposition permet à celui qui a une pièce, ou même un vers, à chercher dans un recueil de poésies de le retrouver à l'instant, ce qui n'est pas indifférent. La poésie orientale présente en général de grandes difficultés pour le sens, et souvent il est impossible aux indigènes eux-mêmes de s'y reconnaître, s'ils n'ont à leur disposition un commentaire ou du moins le contexte. Ici les pièces sont classées dans l'ordre chronologique de leur apparition; mais si le lecteur a de la peine à retrouver une pièce quelconque, il a l'avantage de pouvoir suivre les produits successifs du poëte depuis son enfance jusqu'à sa mort, c'est-à-dire

pendant un espace d'environ quarante ans: et comme ce poëte, qui ne se contentait pas du suffrage du vulgaire, s'attacha successivement au service des personnages les plus considérables de la Syrie, de l'Egypte et de la Perse, le lecteur s'initie à la connaissance des hommes et des choses de l'Orient, à une époque féconde en événements.

« La copie qui a servi à cette édition fut faite, il y a une dizaine d'années, au Caire, par M. Dieterici, qui, depuis cette époque, a pu la perfectionner à l'aide des exemplaires de Vienne, de Gotha, de Leyde et de Berlin. L'entreprise était par elle-même difficile, et l'on sait que, pour la publication de textes inédits, il est rare qu'un seul manuscrit suffise à fournir un texte satisfaisant. Sous ce rapport, M. Dieterici ne s'est mis à l'œuvre que muni de tous les secours nécessaires. En ce qui concerne ses efforts personnels, il n'a rien négligé pour donner un texte complet et correct.

« Au texte et au commentaire viennent s'ajouter plusieurs index: index des personnages dont Motenabbi a parlé, index des pièces de vers d'après l'ordre de leurs lettres finales, etc. L'index des lettres finales a pour objet de remédier aux inconvénients du classement adopté dans le corps du volume, et met le lecteur à même de retrouver la pièce ou même le vers qu'il cherche. Rien n'a été oublié par l'auteur de ce qui pouvait faciliter l'usage de sa publication, et ce gros volume, par son utilité et son importance, peut prendre place à côté de l'édition du *Hamasa*, de M. Freytag, et de celle des *Séances de Hariri*, par Silvestre de Sacy. »

M. le Secrétaire perpétuel présente :

I. Au nom de l'Académie royale des sciences de Lisbonne (avec deux lettres d'envoi du secrétaire général, J.-M. Latino Coëlho, en date des 1er et 16 mai), les volumes suivants des publications de cette Académie :

1° *Annaes das sciencias e lettras publicados debaixo dos auspicios da Academia real das sciencias.* Sciencias moraes, politicas et bellas-lettras, 2e classe. Tomo I e II, 1° anno, desde a n° de Julho de 1857 até novembro de 1858. Lisboa, 1857, 1858, 1859. 17 livr. in-8°;

2° *Portugaliæ inscriptiones Romanas* edidit Levy Maria Jordâo, vol. I. Olisipone, 1859, 1 vol. in-4°;

3° et 4° *Portugaliæ monumenta historica a sæculo octavo post Chr. usque ad XVum; Leges et consuetudines.* Vol. II, fasciculus I., Olisipone, 1858; et fasciculi II et III. 1860-1861;

5° *Lendas da India*, por Gaspar Correa. Livro primeiro, t. I, part. I

et II, 2 vol. in-4°. Lisboa, 1858-1859; e livro segundo, t. II, part. I, 1 vol. in-4°. Lisboa, 1860;

6° *Collecção de opusculos reimpressos relativos a historia das navegações, viagens e conquistas dos Portuguezes*, t. I, n° III; *Historia da provincia Santa-Cruz*, feita por Pero de Magalhães de Gandaro, br. in-8°. Lisboa, 1858;

Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal, etc., colligido e coordenado pelo visconde de Santarem e continuado e dirigido pelo señor Luiz Augusto Rebello da Silva. Tom. XVI, XVII e XVIII. Lisboa, 1858, 1859, 1860, 3 vol. in-8°.

II. Au nom de la famille de feu M. Etienne Quatremère : *Notice sur M. Etienne* Quatremère, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1861, br. in-4°. (Extr. du *Journal des savants* de novembre 1857, nouveau tirage.)

III. Au nom de M. Louis Ménard, docteur ès lettres :

1° *De Sacra Poesi Græcorum*. Paris, 1860, br. in-8°;

2° *De la Morale avant les philosophes*. Paris, 1860, 1 vol. in-8°;

3° *De la Poésie sacrée des Grecs*, br. in-8°, 1861 (reproduction en français de la première des deux thèses susmentionnées, « soutenues avec beaucoup de distinction devant la Faculté des lettres de Paris en 1860 »).

IV. Au nom de M. Fr. Lenormant : *Histoire des massacres de Syrie en* 1860. Paris, 1861, 1 vol. in-8°, « que l'auteur prend la liberté d'offrir à l'Académie (ce sont ses expressions), comme rédigé principalement sur des documents arabes originaux et non traduits jusqu'ici. »

V. *Notice sur la tribu des Ait Fraouçen*, par le baron H. Aucapitaine, br. in-8°. (Extr. du n° 24 de la *Revue africaine*.)

VI. *Revue archéologique*. Juin 1861.

VII. *Sujets de prix proposés par l'Académie impériale de Toulouse* pour les années 1862, 1863 et 1864. 1 f. in-8°.

M. Munk fait hommage à l'Académie, au nom de M. l'abbé Bargès, professeur à la Faculté de théologie de Paris, d'un ouvrage publié par ce savant sous le titre suivant : *Libri Psalmorum David regis et prophetæ, versio a Rabbi Yapeth Ben Heli Bessorensi Karaitâ, auctore decimi seculi arabice concinnata, quam ad communem sacrarum litterarum et linguarum orientalium studiosorum utilitatem punctis vocalibus insignivit et latinitate donavit*, J.-J.-L. Bargès, theologiæ doctor, etc.; Lutetiæ Parisiorum, 1861 (1 vol. gr. in-8°). Cette édition pourrait

d'abord paraître superflue, car on ne manque pas de psautiers arabes. On en trouve, en effet, non-seulement dans les traductions en arabe de toute l'Ecriture sainte que renferment les Bibles polyglottes de Paris et de Londres, mais nous possédons plusieurs traductions séparées des Psaumes en cette langue. Néanmoins la publication de l'abbé Bargès a tout l'intérêt de la nouveauté et offre un document très-curieux et très-utile pour l'exégèse biblique. Car toutes les versions arabes des Bibles polyglottes sont, à l'exception du Pentateuque, émanées de sources secondaires, faites sur la version grecque ou syriaque. Il en est de même de tous les psautiers arabes publiés jusqu'à ce jour. La version arabe du *Pentateuque* a seule été faite sur le texte hébreu original par Rabbi Saadia Gaon, mort en 942. Le célèbre Paulus, professeur à Heidelberg, publia, en 1790, sur un manuscrit de la Bodléienne, une édition peu correcte de la version arabe du prophète Isaïe due au même Rabbi Saadia. Il y a quelques années, M. le professeur Kuenen, à Leyde, publia la version arabe du *Pentateuque* samaritain par Abou-Saïd. Ces trois ouvrages sont tout ce que l'on possède jusqu'ici en fait de versions arabes faites sur l'original hébreu. M. l'abbé Bargès rend donc un véritable service à la littérature biblique en publiant la version arabe des Psaumes due à Japheth Ben-Ali, et, ce qui donne encore un intérêt plus particulier à cette publication, c'est qu'aux versions publiées jusqu'ici, et qui ont pour auteurs un Rabbanite et un Samaritain, elle en ajoute une nouvelle émanée d'un auteur de la secte des *karaïtes* (ou *textuaires*). On sait que cette secte, qui se forma vers le milieu du huitième siècle à Bagdad, rejette l'autorité du Talmud, sans cependant repousser les traditions rabbiniques en général, comme le faisaient les anciens Sadducéens. Elle combat seulement les traditions qui contredisent les textes bibliques. Elle veut que le texte de la Bible soit toujours expliqué d'une manière rationnelle et conformément aux règles de la grammaire. Aussi bien les karaïtes ont-ils fondé véritablement la science de la grammaire hébraïque et de l'exégèse raisonnée, et ont-ils été les premiers à créer une théologie juive et à donner aux dogmes juifs une base philosophique?

Les docteurs rabbanites ne furent d'abord que leurs imitateurs pour les surpasser ensuite. Les karaïtes eurent au moyen âge des écoles importantes au Caire, à Jérusalem et dans d'autres villes de l'Orient; leur littérature florissait au dixième siècle surtout. Cette secte, dépassée par le rabbanisme, a presque entièrement disparu de l'Asie et de l'Afrique. Elle ne subsiste plus que dans un petit troupeau de 200 individus au Caire et à Jérusalem; mais on en trouve plusieurs milliers en Crimée. Ils forment

diverses communautés à Odessa, à Eupatoria, à Baktscheseraï, etc. Ils parlent entre eux un dialecte tartare qu'ils écrivent en caractères hébraïques, leurs familles sont mêlées d'éléments juifs et tartares, et je ne doute pas, ajoute M. MUNK, qu'ils ne représentent les derniers restes du peuple *Khazare*, qui, depuis le huitième siècle, s'était, en grande partie, converti au judaïsme. Quant à Rabbi Japheth, c'est une erreur très-répandue de croire qu'il florissait au douzième siècle et qu'il avait été le précepteur du célèbre Ybn-Ezra. Dans un voyage que M. MUNK fit en Egypte en 1840, il découvrit, chez les karaïtes du Caire, une grande partie des versions arabes de Japheth, accompagnées d'un commentaire considérable, et il put établir que cet auteur écrivait entre 950 et 960. C'est sur ces manuscrits rapportés par M. MUNK d'Egypte, et qui sont écrits en caractères hébraïques, que l'abbé Bargès a copié, en caractères arabes, la version des Psaumes qu'il vient de publier. Cette version est loin d'avoir l'élégance de celle de Saadia; elle rend mot à mot le texte hébreu, et sa fidélité servile la rend parfois inintelligible. L'abbé Bargès a eu soin heureusement de l'accompagner d'une traduction latine très-exacte. Il a parfois expliqué par des notes les passages difficiles en s'aidant du commentaire que Japheth a joint à sa version. Cet ouvrage sera lu avec intérêt et fruit par les amateurs des études bibliques. Il est dédié à M. GARCIN DE TASSY.

Découverte de deux couronnes de rois visigoths.

M. MAURY communique à l'Académie, de la part de M. MÉRIMÉE, empêché d'assister à la séance, une lettre adressée au spirituel écrivain, par M. Valentin Carderera, peintre de Sa Majesté Catholique, et datée de Madrid, 29 mai. Dans cette lettre, on annonce la découverte à Guadamar, localité que M. MÉRIMÉE suppose avoir été désignée au lieu de Guarrazar, deux nouvelles couronnes visigothiques : l'une, de petite dimension, fut apportée à la reine d'Espagne par un paysan du village de Guadamar. Elle présente, gravée au centre, une légende qui paraît se lire : *Sancto Stephano hoc munusculum offert Theodosius abas*. La reine en fit l'acquisition ; elle chargea ensuite l'intendant don Antonio Florès de se rendre à Guadamar pour demander s'il avait été trouvé d'autres couronnes ou objets analogues. Il reconnut, en effet, entre les mains des paysans, des restes de couronnes, de croix, etc., et, parmi ces débris, l'objet

le plus remarquable était une couronne presque semblable à celle de Recesvinte, quoiqu'elle fût de plus grand diamètre. Elle n'était pas ornée d'autant de perles et ne présentait pas, comme elle, une sorte de pommeau qui permît de la saisir plus commodément, mais on y a reconnu des fragments de lettres dont le rapprochement permet de lire : INTHILANVS REX OFERET. M. Mérimée fait remarquer que cette lecture est certainement fautive et que l'inscription doit porter le nom de SWINTILA. M. Valentin Carderera ajoute, d'ailleurs, que la couronne doit être de Swintila et qu'elle est, par conséquent, plus ancienne que celle de Recesvinte. Son ornementation rappelle celle du musée de Cluny ; ceux des ornements qui subsistent sont d'une grande richesse. On remarque au milieu deux croix très-curieuses aux bras desquelles sont attachées des pendeloques de perles, de saphirs et d'autres pierres précieuses ; une autre couronne, dont M. Carderera donne un croquis, porte des lettres qui n'ont pu être déchiffrées. On a découvert depuis une grande quantité de pendeloques analogues, de beaux saphirs, une boîte pleine de perles, de pierres de diverses natures, parmi lesquelles il faut surtout signaler trois magnifiques saphirs et une très-belle émeraude sur laquelle est gravé en creux, d'un travail très-barbare, un sujet qui paraît être l'*Annonciation*. Cette seconde couronne est, comme celle du musée de Cluny, de l'or le plus pur.

M. le comte de Lasteyrie appelle l'attention de l'Académie sur l'importance des inscriptions qui se lisent sur les objets découverts. On y trouve, en effet, le nom du roi Swintila, fait intéressant à constater en présence de l'opinion émise par certains archéologues, que les objets découverts provenaient du trésor de Tolède. Les historiens arabes nous apprennent, en effet, que ce trésor possédait une série de couronnes votives portant chacune le nom d'un des rois de la dynastie wisitgothe, et dont les Maures s'emparèrent lors de la prise de la ville. Celles qu'on trouve aujourd'hui proviennent donc d'une autre origine. La seconde inscription : *Sancto Stephano* est curieuse à rapprocher de celle du musée de Cluny : *Sanctæ Mariæ*. Si ces objets précieux proviennent du même lieu, comme l'annonce M. Mérimée, ce serait une circonstance très-importante à élucider. Enfin M. le comte de Lasteyrie, à la seule vue du croquis

envoyé, remarque un caractère et un style très-différents de ceux auxquels appartiennent les monuments jusqu'ici connus du trésor de Guarrazar ; mais c'est à peine s'il est permis, sur un dessin aussi insuffisant, de tirer d'autre induction que celle de l'importance assurée de la découverte.

M. Egger lit, en communication, un travail intitulé :

Observations historiques sur l'institution qui correspondait, chez les anciens, à notre ÉTAT CIVIL, *et explication de l'inscription grecque inédite d'une plaque de bronze provenant de la Phénicie.*

ANALYSE.

L'inscription, en quatre lignes, de la plaque de bronze est ainsi conçue :

Ἀπολλοφάνης | Ἑστιαίου τοῦ | Βασιλείδου | φρατρία (ou φρατρίαρχος?)
Ἀθηνᾶς ἀκρ[αίας]

M. Egger croit pouvoir y reconnaître un σύμβολον athénien, ou plaque portant les indications qui constituaient à Athènes l'état civil d'un citoyen de naissance libre, inscrit, selon l'usage, dans l'une des douze *phratries*. En conséquence de cette lecture, et pour donner plus de vraisemblance à son déchiffrement du monogramme d'où il tire le mot φρατρία, le savant académicien s'est livré à quelques recherches sur les formalités à la fois civiles et religieuses qui, d'après la loi athénienne, servaient à constater la naissance, la majorité et le mariage, et dont on trouve le témoignage explicite chez les orateurs attiques, surtout dans les discours d'Isée. Comme d'ailleurs le mot σύμβολον a été appliqué, chez les anciens, à des pièces de genres très-divers, M. Egger a réuni et classé les principaux sens de ce mot avant de se décider pour l'application qu'il en fait au petit monument dont il s'agit.

Le Mémoire se termine par quelques rapprochements avec les témoignages qui nous sont parvenus sur l'*état civil* chez les Romains. M. Egger ne croit pas qu'un *état civil*, régulièrement tenu et présentant des caractères analogues à celui de nos Etats modernes, ait

existé à Rome. Cette opinion donne lieu à une discussion dans le sein de l'Académie.

DISCUSSION.

M. Le Clerc ne saurait partager cette opinion, et croit que plusieurs passages des auteurs donneraient au fait contesté par son savant confrère une certaine réalité.

M. Egger cite lui-même le témoignage de Juvénal, dont un passage semble impliquer, en effet, l'existence de registres publics. Mais ce vers du poëte satirique du temps de l'empire ne suffit pas à ses yeux pour établir ce fait d'une manière rigoureuse.

M. Maury cite, à l'appui de l'opinion de M. Le Clerc, le passage de Denys d'Halicarnasse, qui, en parlant du règne de Servius-Tullius, mentionne l'inscription faite du nom et de la fortune des citoyens dans un temple de Rome. (*Voy.* l. IV, c. 15.)

M. Ampère rappelle qu'il s'agit même de trois inscriptions pour chaque citoyen dans trois temples : une faite à la naissance, une à l'âge où l'on prenait la robe virile, et la troisième à la mort ; ce qui semble supposer un registre de l'état civil très-complet.

La discussion porte ensuite sur le caractère plus ou moins officiel et civil que pouvaient avoir de pareilles inscriptions déposées dans un temple.

M. Egger s'étonne de voir que plus on avance dans l'histoire romaine et moins on rencontre de témoignages relatifs à l'inscription sur des registres analogues à ceux de notre état civil moderne.

M. Maury attribue la cause de cette rareté de témoignages aux difficultés de toute sorte que rencontrait aux grandes époques de la conquête, et, plus tard, sous l'empire, l'inscription des provinciaux.

M. Egger persiste à voir, dans l'inscription dont parle Denys d'Halicarnasse, un fait plutôt religieux que civil.

M. Brunet de Presle croit que, sous la république surtout, où la religion était une, nationale, et, par le fait, exclusive, l'inscription dans le temple des noms des citoyens devait avoir un caractère tout civil.

Cette discussion se prolonge encore sur ce point, et M Egger maintient, en principe, son explication, en se réservant d'introduire dans son Mémoire quelques modifications de détail résultant de nouvelles études sur la matière, et des appréciations qu'ont pu suggérer à son esprit les observations de ses confrères dans la discussion qui vient de s'engager.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL prie le savant auteur du Mémoire qui vient d'être lu, puisqu'il fait part à la Compagnie de l'intention où il est de soumettre son travail à une nouvelle élaboration, de vouloir bien le réserver pour en faire une seconde lecture, et en préparer ainsi l'insertion éventuelle dans le recueil des *Mémoires* de l'Académie.

Séance du 14.

M. de SAULCY fait une nouvelle communication relative aux fouilles d'Alise, poursuivies par les ordres de S. M. l'EMPEREUR.

Dernières fouilles faites à Alise-Sainte-Reine.

« Lorsque j'ai eu l'honneur, dit M. de SAULCY, d'entretenir l'Académie des premiers résultats de nos fouilles d'Alise, je lui avais annoncé la découverte d'un fossé bien tracé et bien conservé. Qu'était ce fossé, et quel rôle avait-il joué dans l'ensemble des lignes de César? Nos fouilles postérieures nous l'ont appris. C'était l'un des deux fossés juxtaposés et courant parallèlement autour de la place bloquée (*Comment.* VII, c. 72). A 400 pieds en avant devait passer l'avant-fossé à parois verticales; il ne pouvait avoir qu'une profondeur très-médiocre; il a dû par conséquent s'oblitérer, et c'est ce qui est arrivé; nous n'en avons pas trouvé de trace. Les deux fossés parallèles, formant système en avant du *vallum*, étaient situés à 4 mètres, d'axe en axe. Celui des deux qui fait face à *Alesia* est le plus considérable comme dimension. Des tranchées espacées de 20 mètres en 20 mètres, normalement à l'axe des deux fossés, les ont mis à découvert sur une étendue de quelques centaines de mètres déjà. C'est dans la dernière de ces tranchées, la plus rapprochée du chemin de fer, qu'il a été découvert une magnifique épée romaine de fer, dans son fourreau. La lame a juste deux pieds romains de longueur.

« Restait à trouver la circonvallation destinée à faire tête à l'armée extérieure ou de secours. A 181 mètres, en arrière des fossés accouplés, a été retrouvé ce fossé de circonvallation. Il est plus large et plus profond que les deux autres. On l'explore en ce moment, et il nous apprendra certainement beaucoup de choses importantes.

« César nous dit que la montagne, placée au nord de l'*oppidum* investi, avait une étendue trop considérable pour pouvoir être embrassée dans les lignes romaines. Effectivement, les fossés accouplés vont piquer droit sur le flanc de cette montagne (c'est le mont Réa), dont César abandonne la presque totalité aux tentatives de l'ennemi. »

M. de SAULCY ajoute qu'après avoir mis au jour les ouvrages romains dans la *planities* d'Alise-Sainte-Reine, supposée l'*Alesia* de César, les explorateurs se proposent d'aller en quête d'ouvrages semblables dans la *planities* de l'*Alesia* franc-comtoise ; et, s'ils n'y trouvent rien de pareil, la conséquence sera facile à tirer pour tous les juges non prévenus. En attendant il ne faut pas qu'on puisse dire que la commission ait rien négligé de ce qui pouvait éclairer la question sous tous ses aspects.

Nouvelles de la mission de M. RENAN *en Syrie.*

M. A. MAURY donne lecture à l'Académie de plusieurs passages d'une lettre écrite de Beyrouth par M. E. RENAN, chef de la mission scientifique de Syrie. Dans cette lettre adressée à S. M. l'EMPEREUR, en date du 1er juin, M. RENAN rend compte des dernières fouilles qui ont été exécutées sous sa direction.

Oum-el-Awamid n'a cessé de donner de beaux résultats. Deux nouvelles inscriptions phéniciennes, parfaitement conservées, ont été découvertes. Toutes deux sont votives et offrent de très-curieuses particularités sur la religion des Phéniciens. Il y aura là, dit M. RENAN, matière à d'intéressantes discussions. Il a été trouvé, au même endroit, beaucoup de sculptures, mais dans un mauvais état de conservation. Le style égyptien domine à Oum-el-Awamid, mais l'acropole, en style grec, paraît même imitée de celle d'Athènes. Cette ville était comme une banlieue de Tyr. Sur l'épitaphe d'un personnage inhumé en ce lieu, on lit Τύριος. Quant aux maisons que M. Melchior de Vogüé avait crues cyclopéennes, elles sont modernes.

La fameuse mosaïque (dont il a été question dans les précédentes lettres de M. RENAN) sera transportée en France.

Les fouilles d'Amrît ont présenté des résultats tout particuliers. La mission s'est occupée d'abord des déblaiements des cinq grands monuments déjà remarqués par les voyageurs, et elle a pu fixer de la manière la plus précise leur forme et leur destination. Trois d'entre eux affectent la forme de fuseaux et sont, sans contredit, funéraires. Les caveaux qu'ils recouvraient ont été déblayés. Le monu-

ment, en forme de niche, posé dans une cour carrée, est un temple ou plutôt une arche (*theba*), dans le goût de celles des Hébreux et de la *caaba* des Arabes; une des inscriptions d'Oum-el-Awamid jette beaucoup de jour sur ce point. Le gros monument carré, perdu dans les broussailles et qui a si fort embarrassé les voyageurs, est un mausolée de famille.

Les fouilles en ont révélé la disposition intérieure, et l'on a trouvé, au pied de l'édifice, son couronnement en forme de pyramidion. A ces monuments, dont l'existence était connue, sont venus s'en ajouter quatre nouveaux : 1° un amphithéâtre taillé dans le roc et absolument unique en son genre; 2° un autre fuseau sépulcral, renversé et brisé, mais dont on peut lever le dessin très-facilement; 3° une maison entière monolithe, c'est-à-dire taillée dans le roc avec toutes ses dispositions intérieures; 4° deux *cellas* égyptiennes monolithes, situées vis-à-vis l'une de l'autre, avec leurs sculptures égyptiennes très-bien conservées. M. Renan a fait déblayer encore un grand nombre de très-beaux caveaux funéraires. Quand tout cela sera dessiné, il en résultera un ensemble incomparable de monuments certainement phéniciens. M. Tobois, excellent dessinateur, a saisi tout d'abord le caractère original de ces monuments. M. Lockroy peindra à l'huile les murs de Ruad et ceux de Tortose, dont ni la photographie ni le dessin ne peuvent rendre la physionomie.

Aux résultats des fouilles d'Amrît, qui sont surtout *monumentaux*, vient s'ajouter un grand nombre de petits objets, d'intérêt varié, provenant des tombeaux, et, en outre, un très-beau sarcophage à gaîne, dans le goût de ceux de Saïda, non plus en marbre, mais en basalte rougeâtre.

La mission a acquis toutes les pierres à inscriptions de Ruad pour lesquelles on avait rencontré tant de difficultés. Ces pierres offrent de charmants spécimens d'art égypto-phénicien, des inscriptions hiéroglyphiques et une dizaine d'inscriptions grecques.

Il reste à M. Renan à visiter toute la région du haut Liban. Deux mois encore sont jugés nécessaires pour l'entier accomplissement du plan que le jeune et savant orientaliste s'était tracé.

M. Félix Clément écrit à l'Académie, à la date du 6 juin, pour lui faire hommage de son nouveau livre ayant pour titre : *Histoire générale de la musique religieuse*, 1 vol. in-8°, Paris, 1861; et d'un *Choix des principales séquences du moyen âge tirées des manuscrits*, 1 vol. in 8°, Paris, 1861, ouvrage destiné par l'auteur au concours des antiquités de la France.

M. Boutiot, de la Société académique de l'Aube, par une lettre du 13, adresse, pour le même concours, son ouvrage intitulé : *Etudes sur la géographie ancienne, appliquées au département de l'Aube*, 1 vol. in-8°. Paris et Troyes, 1861.

A été déposé sur le bureau un livre présumé avoir la même destination, sous le titre : *Dordogne. Noms anciens de lieux du département*, par M. le vicomte A. de Gourgues, 1 vol. gr. in-8°. Bordeaux, 1861. L'auteur sera consulté sur la destination qu'il compte donner à son livre.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. Lassen, de la première moitié ou partie du tome IVe de son *Indische Alterthumskunde*, renfermant l'histoire du *Dekhan*, de l'Inde ultérieure et de l'archipel Indien, depuis l'an 319 après J.-C., jusqu'aux mahométans et aux Portugais. Leipzig et Londres, 1861, 1 vol. in-8°. M. Lassen sera remercié au nom de ses confrères, qui le voient avec une vive sympathie toucher à la fin de sa grande et belle entreprise, en dépit des cruels obstacles que lui suscite l'état de sa santé épuisée par le travail.

M. Freytag, correspondant étranger, adresse à l'Académie son livre intitulé : *Einleitung in das Studium der Arabischen Sprache*, etc. Bonn, 1861, 1 vol. in-8°.

Sont adressés à l'Académie ou déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne, *les Comptes rendus de ses séances pour la classe d'histoire et de philosophie*, vol. XXXV, cah. 3 et 4, octobre et novembre 1860, in-8°.

Die Landtafel des Markgrafthumes Märhen, XIX, XX et XXI (dernière livraison, renfermant les XII, XIII et XIV livres de la *Cuda* de Brünn), 1861, in-fol., avec planches coloriées.

Notice sur un coffret d'argent exécuté pour Franz de Sickingen, par A. Chabouillet. Paris, 1861, br. in-8°. (Extr. de la *Rev. archéol.)*

Note sur deux médailles de plomb relatives à Jeanne Darc, par M. Vallet de Viriville. Paris, 1861, br. in-8°. (Extr. de la même *Revue.*)

Bullettino archeologico Sardo. Janvier et février. Cagliari, 1861, br. in-8°.

Annales de philosophie chrétienne. Avril 1861, br. in-8°.

M. Vallet de Viriville commence, en communication, la lecture d'*un Passage d'une histoire de Charles VII contenant la relation du procès de Jeanne Darc.*

« Cette lecture donne lieu à différentes observations recommandées à la plus sérieuse attention de l'auteur. »

Séance du 21.

M. le comte Ferdinand de LASTEYRIE fait à l'Académie une communication sur le sujet suivant :

Couronne votive en bronze de la collection de M. Mayer à Liverpool.

ANALYSE.

M. le comte de LASTEYRIE donne d'abord le dessin de cette couronne. Au moment, dit-il, où de nouvelles couronnes, provenant des rois visigoths, viennent d'être découvertes en Espagne, il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ces somptueux monuments un objet très-évidemment analogue quant à la destination, mais complétement différent sous le rapport de la matière, de la forme et de l'origine.

La couronne du musée Mayer, en simple bronze, sans traces de dorure et suspendue à quatre chaînes de même métal, porte une inscription, découpée à jour, ainsi conçue :

HERCVLANVS BOTVM SOLBIT A+ωET.

Point de doutes, par conséquent, relativement à son usage, et guère plus touchant son origine. Le nom et la forme de l'inscription sont parfaitement romains. Cependant le caractère des lettres et la forme losangée de l'A semblent indiquer que ce monument ne remonte pas plus haut que le cinquième siècle.

Les dernières lettres présentent seules quelques difficultés à l'interprétation. L'ω pourrait, au premier aspect, être confondu avec un W à panse arrondie, si ce dernier caractère n'appartenait à une toute autre époque. Il faut ajouter qu'une fracture accidentelle de la bordure peut donner quelque doute sur l'existence de la croix; néanmoins la lecture A + ω lui semble à peu près certaine. Il ne peut expliquer ET. En résumé, M. de Lasteyrie signale la couronne de Liverpool comme un point de comparaison important dans un travail d'ensemble sur les monuments de ce genre.

Par une lettre adressée à M. le Président, en date du 13 juin, M. Maunier fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Etudes étymologiques, historiques et comparatives, sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, 1 vol. in-8°, Paris, 1861, destiné au concours des antiquités de la France.

Par une lettre adressée également à M. le Président, M. Ballin, archiviste, fait hommage, au nom de l'Académie de Rouen, du *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1859-1860, 1 vol. in-8°. Rouen, 1860.

Le Secrétaire perpétuel présente à la Compagnie, de la part de son ancien et illustre correspondant, Mgr Celestino Cavedoni de Modène, l'opuscule intitulé : *Nuove osservazioni sopra le antiche monete della Cirenaica*, br. in-8°. (Extr. du t. IX des Opuscules religieux, littéraires et moraux imprimés à Modène.)

Au nom de M. Henri Weil, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Besançon, la 3e section du vol. Ier de sa *Récension des tragédies d'Eschyle,* section renfermant les *Euménides*, 1 vol. in-8°. Giessen, 1861. Cette récension, entièrement nouvelle, est accompagnée de notes critiques et exégétiques.

La Vérité sur Alise-Sainte-Reine; lettre à M. Alphonse Delacroix, par Paul Bial, br. in-8°. Paris, 1861, avec 3 planches lithographiées.

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet, 5e année, n° 6. Juin 1861.

Le Cabinet historique, sous la direction de M. L. Paris, 7e année, 5e livr. Mai 1861.

M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'il vient de recevoir, avec une lettre du 16 courant, le manuscrit du Mémoire de M. J. Ménant, dont quelques fragments ont été lus devant l'Académie en avril dernier. Ce

manuscrit est intitulé : *le Syllabaire assyrien*, exposé des éléments du système phonétique de l'écriture anarienne, et il est divisé en 4 fascicules in-folio formant 527 pages. M. Ménant exprime dans sa lettre le désir que son Etude soit soumise à la commission des travaux littéraires pour être imprimée, s'il y a lieu, dans le *Recueil des Mémoires des savants étrangers*. — Renvoi à la commission.

Il est donné communication sommaire d'une réclamation insérée dans un journal de Naples au sujet d'une mesure administrative récente qui prononce la dissolution de la Société archéologique de cette ville, en vue de réunir dans un seul corps les trois Académies existant séparément. Une lettre signée, *Un membre de l'Académie d'archéologie de Naples*, a été adressée, en même temps que l'article, à M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dans le but de provoquer une manifestation collective des autres Académies contre la mesure en question.

L'Académie partage le sentiment de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL qui pense qu'il n'appartient pas à la Compagnie d'intervenir dans une question étrangère à ses travaux, en fût-elle saisie d'une manière plus régulière et plus convenable.

M. Paulin PARIS lit, à titre de communication, un travail auquel on peut donner le titre suivant :

Extraits de ses notices sur divers manuscrits de la Bibliothèque impériale.

ANALYSE.

I. — *L'Advocatie Notre-Dame*, manuscrit n° 73573. Vol. in-4° de 72 feuillets, 2 colonnes (fonds Colbert, n° 2501).

Le manuscrit dont il s'agit est du quatorzième siècle (*Observation de M.* LE CLERC) (1).

(1) *Observation de M.* LE CLERC.

Le poëme dont il s'agit a été imprimé, du moins en partie, sous ce titre : *L'Advocatie Notre-Dame, ou la vierge Marie plaidant contre le diable, poëme du quatorzième siècle, en langue franco-normande, attribué à Jean de Justice, chantre et chanoine de Bayeux, fondateur du collége de Justice à Paris, en 1353. Extr. d'un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux, par Alph. Chassant.* Andelys, impr. de Mouton aîné ; Paris, libr. d'Aubry, 1855, in-12 de XV et 72 pages. On peut ajouter qu'il existait deux exemplaires de *l'Advocatie Notre-Dame* dans la bibliothèque de Charles V. Ils sont mentionnés dans le catalogue de cette collection.

Le poëme de l'*Advocatie Notre-Dame*, parfaitement versifié, pourrait bien être, selon M. Paris, de Jean de Meun. C'est le plaidoyer de l'avocat du diable réclamant devant la sainte Trinité la possession de l'homme contre l'avocate de l'homme lui-même, la vierge Marie, qui finit par avoir gain de cause. Satan et Notre-Dame emploient chacun les arguments les plus forts, et le poëte a mis la colère et la violence sur les lèvres de Marie, tandis que Satanas paraît relativement modéré. Il raisonne; la vierge éclate, pleure et se déchire les flancs, découvre son sein, etc.

Jésus-Christ, en rachetant l'homme, a violé le droit de possession de Lucifer, et c'est pour réclamer un bien justement acquis que le parlement infernal arrête qu'il y a lieu d'intenter une action en possession devant la Justice céleste. Un procureur est désigné à cet effet, mais Jésus, en le voyant, s'enquiert s'il a assigné les parties, et l'on ajourne au vendredi suivant pour leur comparution. Ce jour de vendredi déplaît fort à Satanas; mais on passe outre. La cause étant appelée au jour indiqué, personne ne se présente pour défendre l'homme; la parole est au demandeur dont le plaidoyer, très-ferme et très-suivi, fait frémir tous les saints du paradis. Personne n'étant de force à réfuter ces arguments, la vierge Marie s'habille noblement, se rend à la salle de justice accompagnée des bienheureux qui l'encouragent à soutenir le mieux possible la cause de l'homme. Ainsi le fait-elle avec une action, une chaleur et des démonstrations peu communes :

Onc advocat ne advocate
Sa cause ensi ne deffendi.

Le démon a beau faire, il est forcé de confesser sa défaite et l'homme est renvoyé de la plainte.

II. — *Traité du péché d'avarice chez les gens des trois états*, n° 7379³, 1 vol. in-4° de 86 feuillets. Quinzième siècle. (Fonds Colbert, n° 4244.)

Cet ouvrage, qui n'a pas de titre, mais auquel le savant membre a donné celui qu'on vient de lire, d'après l'objet du traité, est une invective violente contre les désordres des trois états au temps où vivait l'auteur.

Il dit qu'il a été autrefois en cour de Rome et « y a plus veu avarice et simonie dominer qu'en nulle autre part. » Il passe en revue les désordres de l'Eglise, en fait une description trop crue, et s'en plaint dans des termes trop énergiques pour que nous osions nous permettre d'en reproduire ici même l'analyse.

Passant au fait de la noblesse, il lui reproche d'abandonner le soin des affaires publiques à des subalternes, de dormir jusqu'à midi, de faire dire la messe chez soi au lieu d'aller à l'Eglise, « et font de l'ostel de négociation, plain de péché, le temple de Dieu. Et puis le font disner, car il a bien gaigné, et en souper aussi pareillement, et puis toute la nuyct dancer et jouer aux dez et renyer Dieu jusques au jour, et font comme les Sarrasins qui font toutes leurs festes et toutes leurs diableries de nuyct et non pas de jour pour ce que ce sont œuvres de diables. »

Il divise ensuite l'état du commun en trois classes : les clercs, hommes de plume, de musique, de médecine, ce qui comprenait les barbiers, hommes de lois, procureurs, tabellions, etc.; la seconde classe est composée des gens de négoce, et la troisième de « toutes manières de gens qui œuvrent manuellement la terre. » Ce sont les moins maltraités dans le tableau satirique, dont quelques parties, citées par M. Paris, sont tracées avec une verve singulière et une rare indépendance qu'on ne se permettrait pas aujourd'hui.

Ce manuscrit a dû être écrit vers 1480. Il est parlé au f° 67 de cartes à jouer.

III. — *Inventaire de six cents quarante dessins de l'Ecole de Raphaël et autres peintres d'Italie et des Pays-Bas.* N° 7230² (fonds Cangé, n° 16).

Ce volume contient la description de tous les dessins vendus, en 1671, au roi par le sieur Jaback, le plus habile et le plus passionné collecteur de son temps. C'est à l'hôtel de Gramont que la collection avait été déposée par l'ordre de Colbert, le 9 février 1671. Le possesseur de cette collection, qui tâche de la faire acquérir par l'Etat, en appelle au jugement de Lebrun. La deuxième collection Jaback fut achetée 220,000 livres et se composait de 101 tableaux et de 5,542 dessins. Au-dessous de l'ordonnance de payement, en date

du 29 mars 1671, se trouve une note qui semble mentionner les origines de la collection du roi jusqu'à l'an 1671 : cette liste comprend les deux collections de MM. Jaback, celles de Mazarin, Le Légat, Richelieu, le cardinal Anthoine, Fouquet, le prince Pamphile, de la Feuille (mars 1671), Oursel, Mignié, Guiet.

Le manuscrit renferme un rapport à Colbert, sans doute de Lebrun et Perrault. Ce rapport contient les renseignements les plus curieux sur les dessins et l'estimation qu'on en fait.

Tous ces dessins, aujourd'hui considérés comme autant de cartons originaux des peintres dont ils seraient la première pensée, n'auraient pas eu, d'après le travail de M. P. Paris, ce caractère, aux yeux des commissaires ni de M. Jaback lui-même qui avait cependant intérêt, comme on le pense, à en rehausser le mérite et la valeur.

M. Maissiat, inscrit à l'ordre du jour pour faire une communication sur l'emplacement d'*Alesia*, est absent.

Séance du 28.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la séance publique annuelle.

M. Egger est nommé en qualité de lecteur.

On passe à la nomination de deux commissions chargées de proposer chacune trois sujets entre lesquels l'Académie devra en choisir un : 1° pour le *prix annuel ordinaire*; 2° pour le *prix Bordin.*

L'Académie décide que les sujets devront être choisis : 1° pour le prix ordinaire, dans l'histoire ou l'archéologie classique; 2° pour le prix Bordin, soit dans la littérature grecque, soit dans l'histoire ou l'archéologie du moyen âge.

Sont nommés : 1° pour le sujet du prix ordinaire, MM. Naudet, Hase, Le Clerc et Egger;

2° Pour le sujet du prix Bordin, MM. Hase, de Longpérier, Delisle et Miller.

M. Dehèque remplacera M. Miller qui s'excuse pour cause d'empêchement.

M. MAURY a la parole pour donner, au nom de L'EMPEREUR, communication à l'Académie du 2e rapport de M. E. RENAN (1).

Second rapport de M. Ernest RENAN, *chargé d'une mission scientifique en Syrie par S. M.* L'EMPEREUR.

ANALYSE.

Les fouilles de *Saïda* (Sidon) et de *Sour* (Tyr) peuvent être considérées comme presque terminées.

I. *Saïda.*

Saïda n'a conservé au-dessus du sol presque aucune trace de son passé phénicien. Tout ce qui est apparent rappelle une ville brillante de l'époque romaine et byzantine ; mais une vraie Sidon souterraine a été découverte il y a quelques années. La plaine située à l'est de la ville renferme une des plus précieuses nécropoles de l'antiquité. On sait que la caverne d'Apollon (*Mughâret Abloun*), qui forme comme le point culminant de cette plaine, a donné à la science, en 1855, le sarcophage d'Eschmounazar, que l'on admire au Louvre. Or, les fouilles de M. RENAN n'ont découvert aucun autre sarcophage à inscription, et le monument de Paris demeure unique en son genre. On peut affirmer que dans un rayon de 60 mètres de l'endroit où avait été trouvé cette sépulture, il n'y a aucune inscription à chercher. Mais on découvrit un sarcophage imitant, beaucoup plus complétement que tous ceux qui sont connus, les formes du corps humain, avec des bras détachés de la *gaîne*, la chlamyde sur l'épaule, une main tenant un vase,—détails exécutés avec un soin qui ne manque pas d'élégance, mais qui paraît antérieur à l'époque grecque.

M. RENAN a fait attaquer les surfaces environnantes, et principalement à l'est de la caverne d'Apollon. Sur ce point les caveaux phéniciens offrent un grand intérêt. Le roc y est percé d'une série continue de chambres séparées souvent par des cloisons extrêmement

(1) Publié, *in extenso*, depuis, dans le *Moniteur* des 8 et 11 juillet, dans le *Journal des Débats* des 15 et 16 juillet et dans le *Journal général de l'instruction publique*, des 17 et 20 juillet, nos 57 et 58.

minces. Le style, très-divers, de ces caveaux peut les faire répartir en trois classes : 1° les rectangulaires, s'ouvrant à la surface du sol par un puits de 3 à 4 mètres de long sur 1 ou 2 de large ; au bas, deux chambres rectangulaires où étaient placés les sarcophages ; point d'ornement ; des entailles dans les parois du puits pour y descendre en s'aidant des pieds et des mains. Dans un seul cas, plusieurs chambres ont été trouvées communiquant entre elles et présentant l'aspect d'une véritable catacombe ; — 2° Caveaux en voûte, offrant des niches latérales pour les sarcophages, avec des soupiraux ronds ; — 3° Caveaux peints, décorés selon le goût de l'époque romaine, avec des inscriptions grecques.

Les caveaux rectangulaires sont certainement les plus anciens. Ils répondent rigoureusement aux images bibliques. Cette bouche béante du puits, qui semblait toujours appeler de nouvelles proies, a donné lieu à l'image si fréquente chez les Hébreux : « *La bouche du puits l'a dévoré.* » Ces caveaux offrent seuls de grands sarcophages en marbre, en forme de gaînes et à têtes sculptées.

Les caveaux cintrés offrent le plus souvent des sarcophages en terre cuite ou des cuves ornées de guirlandes à couvercle arrondi.

Quant aux caveaux peints, ils renferment uniquement des sarcophages en forme de cuves et ornés de riches sculptures, toutes du même genre : têtes de lion ou de panthère d'un beau style, relevant des guirlandes massives ; des masques aux extrémités.

M. Renan rapporte sept sarcophages de marbre tirés des caveaux rectangulaires. Joints à ceux du Louvre, ils formeront une série lumineuse qui permettra d'établir entre eux une rigoureuse chronologie et jettera un jour décisif sur l'histoire de l'art phénicien. Le plus archaïque, selon le savant orientaliste, est une gaîne aux formes aplaties, une vraie momie qu'on dirait venue d'Egypte toute taillée. Le plus moderne offre une tête d'homme où l'influence grecque paraît incontestable. Entre ces deux, les autres sarcophages présentent une série non interrompue de transitions. Leur état de conservation est admirable.

La Syrie n'ayant pas de marbres, l'importation de ces matériaux exclut la pensée d'une très-haute antiquité. L'influence de l'Egypte est évidente. La momie est le point de départ de cette série chro-

nologique de spécimens, et la statuaire grecque en marque le point d'arrivée. Ils doivent être attribués à la longue période qui sépare a fin de la domination assyrienne de l'époque des Séleucides. M. Renan ayant découvert des restes de toiles qui avaient servi à l'embaumement, il a pu en conclure que les pratiques de l'ensevelissement étaient empruntées à l'Egypte. Il y a peut-être quelque analogie entre les sculptures de ces sarcophages et celles de Ninive (dernière époque) et de Persépolis. Aucune inscription : ce qui s'explique par leur emplacement, qui les dérobait à tous les regards. Celui d'Eschmounazar, au contraire, était exposé aux yeux des passants. Il existe aussi dans les caveaux rectangulaires des sarcophages tout unis, sans sculptures et composés simplement d'une cuve en marbre blanc, avec couvercle triangulaire très-surbaissé.

M. Renan en rapporte un exemplaire. Il rapporte également un grand nombre de petits objets usuels trouvés dans les divers tombeaux, et quelques bonnes monnaies phéniciennes. Il a acquis enfin, au prix du métal, un sarcophage en plomb d'un joli travail.

Les fouilles ont laissé parfaitement dégagée la nécropole elle-même, et permettent de se rendre compte de ce curieux travail souterrain.

II. *Sour* (Tyr).

Aucune grande ville n'a peut-être laissé moins de traces du rôle qu'elle a joué dans l'antiquité que Tyr. Pour retrouver la vieille cité il faut percer un ou deux mètres de décombres. Mais autant les fouilles de Tyr paraissent devoir être ingrates, autant les environs offrent des endroits pleins de tentations pour l'archéologue. Néanmoins, M. Renan commença par attaquer différents points écartés de l'ancienne Tyr : Raj-el-Aïn, Burdj-el-Hawé, Kabr-Hiram, Oum-el-Awamid, dans le but surtout d'éclaircir la topographie de cette ancienne capitale commerciale du monde.

Le jeune savant a d'abord reconnu, à l'aide d'une tranchée profonde exécutée dans la partie culminante de l'île, un entassement de débris et d'objets funéraires. Il y en a aussi dans la plaine près de l'aqueduc, et enfin sur la route de Sour à Maschouk, où une série de grands et beaux sarcophages a été découverte, tous de même forme : cuve

rectangulaire, à parois très-épaisses, couvercle prismatique très-massif, à angle supérieur très-aigu, oreillons arrondis aux quatre coins et aucun ornement. On en trouve enfin sur toute la chaîne de collines qui limite la plaine de Tyr à l'est, et surtout à El-Awwatin, dont les rochers crayeux sont, à la lettre, évidés sur un espace d'un quart de lieue par le percement de chambres sépulcrales. C'est la plus vaste nécropole de la Phénicie.

M. Renan, s'appliquant à rectifier la topographie de Tyr, a reconnu que l'île de Tyr n'avait jamais été plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui. Quant à l'île de Melkarth, il faut la voir dans le promontoire sud-ouest de l'île actuelle. Les fouilles faites sur ce promontoire n'ont rien révélé d'important, mais elles ont mis au jour quelques sculptures, une jolie tête égyptienne en terre cuite, un bas-relief présentant une génisse broutant une gerbe et plusieurs inscriptions grecques. (On ne possédait encore aucune inscription de Tyr.)

La mission fut attirée vers le monument connu sous le nom de *Tombeau d'Hiram*, à deux heures de Tyr ; M. Renan y reconnut les restes d'une ville ou d'un village, avec tous les accessoires d'une exploitation agricole. C'est à 300 mètres de ce monument, beaucoup moins ancien qu'il ne le paraît d'abord, que le savant voyageur découvrit la mosaïque (dont il a été précédemment parlé à l'Académie). Elle a 14 mètres 32 centimètres de long, sur 10 mètres 42 centimètres de large. C'est le pavé d'une petite église byzantine consacrée à saint Christophe l'an 701 (ère d'Antioche, c'est-à-dire 652 après Jésus-Christ), sous le chorévêque Georges et le diacre Cyrus, au nom des laboureurs et des fruitiers du pays. Cette localité était une banlieue de Tyr. Elle sera transportée à Paris. Le dessin en est charmant et les détails très-soignés.

Le mérite d'avoir signalé l'importance archéologique du quartier appelé Oum-el-Awamid appartient à M. de Saulcy. Trois points attirèrent l'attention du jeune orientaliste : 1° une acropole dominant la plaine, avec des colonnes d'ordre dorique ; 2° une construction égyptienne ; 3° un grand nombre de maisons d'un aspect cyclopéen. L'acropole était un composé artificiel des anciennes constructions, sous les ruines desquelles les hommes des temps modernes s'étaient abrités ; mais M. Renan ne tarda pas à reconnaître dans ces débris,

non des restes d'édifices romains, comme l'a cru M. de Vogüé, mais bien d'édifices grecs de l'époque la plus pure. Les constructions égyptiennes ont paru au savant voyageur avoir un caractère tout à fait archaïque. Il en rapporte des sculptures très-curieuses; enfin, les constructions soi-disant cyclopéennes de M. de Vogüé sont les produits modernes de la grossière industrie des misérables populations réfugiées en ce lieu. Ces masures sont composées, en effet, de débris d'édifices anciens employés à contre-sens; c'est en démolissant ces murs *cyclopéens* que M. Renan a trouvé quelques-uns des morceaux les plus précieux qu'il rapporte, et notamment trois inscriptions phéniciennes d'un inappréciable intérêt. Oum-el-Awamid est le point de la côte où l'antiquité phénicienne est le mieux conservée. Il faudra y revenir et examiner avec soin toutes les pierres employées dans la construction des maisons. Le *Palætyron* est encore à explorer.

III. *Exploration épigraphique et géographique.*

Le sombre fanatisme des habitants fut, dans la région de Sour et de Saïda, un obstacle très-sérieux. Le mauvais vouloir des Métualis paralysa souvent les efforts de la mission. Les temples y sont très-rares. Il semble que le fameux temple insulaire de Melkarth ait eu le même caractère central et exclusif que celui de Jérusalem pour la Palestine; mais on y voit partout des ruines d'établissements agricoles. La Phénicie est le seul pays du monde où l'industrie ait laissé des restes grandioses. Les Phéniciens construisaient un pressoir pour l'éternité.

Les environs de Saïda ont donné beaucoup d'inscriptions grecques et latines dont quelques-unes ont un véritable intérêt. L'étude des belles grottes peintes de Helalié a été faite, et M. Renan a fait lever des dessins de trois médaillons représentant le mythe de Psyché, sujet favori des sépultures grecques de Sidon.

La grotte située au nord de la Kasmié, et signalée par M. de Bertou, est couverte de *graffiti* en caractères phéniciens, grecs, sémitiques, qui établiront, d'après M. Renan, que cette grotte n'était autre chose qu'un temple dédié à Moloch et à Astarté.

La nécropole d'Aldoun a été reconnue pour être de l'époque chrétienne. Il faut se rappeler que les cinquième et sixième siècles furent très-florissants pour la Syrie. Quatre ou cinq villes se pressaient dans cette région et devaient avoir leurs nécropoles près de là : *Sarepta*, *Ornithopolis*, *Ad Nonum*, *Leontopolis*. Des sculptures de tombeaux que le chef de la mission croit avoir appartenu à la nécropole de Sarepta seront rapportées en France.

Le village de Kana (ce n'est pas Cana en Galilée) est le centre d'une région archéologique d'un grand intérêt. C'est là qu'on trouve les plus belles sépultures tyriennes. La masse en est imposante, mais les sculptures qui en ont été détachées ne pourront nous donner une idée que des détails. On trouve des reliefs très-grossiers sculptés dans les roches de tous les environs.

La petite cella égyptienne de Wadi-Aschour, avec son globe ailé et sa sculpture analogue à celle d'Oum-el-Awamid, est une précieuse révélation de la cause et du progrès de l'art égyptien en Phénicie. (Un moulage en plâtre en sera rapporté.)

Au delà des montagnes qui limitent à l'orient l'horizon de Tyr s'ouvre un autre cycle d'antiquités. Les sarcophages, toujours massifs et grandioses, sont plus ornés; on rencontre fréquemment des doubles cuves; on découvre enfin des chambres sépulcrales, bâties en arceaux au-dessus du sol, dans un style gréco-romain.

Au sud, suivant une ligne très-déterminée, les temples cessent et les synagogues commencent.

Aïn-Ibl a de beaux caveaux, dont un avec inscriptions grecques; Yather a de grands travaux dans le roc; Yarôn, des ruines dans le style d'Oum-el-Awamid. Près d'Aïn-Ibl se trouvent : 1° Douair, qui a, comme Oum-el-Awamid, une grande porte à chambranle de deux pièces monolithes, se distingue par une des plus belles sculptures de la Syrie; c'est un bas-relief, représentant Baal-Soleil et la Lune, ou Astarté, entouré d'inscriptions grecques. Cette énorme pierre sera enlevée et transférée au Louvre, où elle figurera certainement comme le plus curieux monument que l'on possède des cultes syriens; 2° Schalaboun est *Schaalabbin* de la Bible (*Jos.* XIX, 42 ; *Jud.* I, 35 ; I *Reg.*, IV, 9); elle possède de grosses constructions en pierres colossales et d'admirables sarcophages sculptés.

C'est, d'après une inscription, un cheik arabe, ***devenu fermier***, qui éleva le monument de Douair : Σαλαμανὴς οἰκονόμος κλειτὸς ἡγεμών. On y voit sculptées des armes, moitié romaines, moitié arabes.

A Kadès, la même civilisation mixte apparaît en des monuments d'une grandeur extraordinaire et, selon M. Renan, malgré l'opinion du voyageur Robinson, tout à fait tyriens et nullement juifs. Josèphe fait bien de cette ville une cité tyrienne (*Bell. Jud.*, II, 18, 1; — IV. 2, 2). La région juive ou galiléenne commence, pour notre savant compatriote, à Kefer-Berim et Kayroun, où les synagogues apparaissent avec un style très-caractérisé et des inscriptions grecques ou hébraïques. Nabartein, Jish (*Giscala*), Mirôn (*Mero*), Tell-Hum (*Capharnaüm*), Irbid (*Arbela*), présentent des monuments de ce genre, très-bien conservés. « On attache, dit M. Renan, une valeur de premier ordre à ces édifices, construits probablement vers le temps des Hérodes ou des derniers Machabées, quand on songe aux discussions dont ils ont été les témoins et aux pieds qui ont pu en fouler le sol. » Mais le savant voyageur réserve pour son troisième rapport le compte rendu de son voyage en Palestine.

M. Renan parle, en terminant, du massif de montagnes qui forme sur la côte le cap Blanc et le cap Nathoura. Ce pays a été peu exploré, et les voyageurs ne paraissent pas en avoir saisi le vrai caractère. Il est presque désert et n'a jamais renfermé de ville importante, mais c'est là qu'on trouve les restes frappants de ces villages ou métairies dont le pays de Tyr était autrefois couvert.

« Je ne connais pas, dit M. Renan, d'aspects plus pittoresques que ceux auxquels donnent lieu ces mamelons de ruines d'une absolue virginité, perdus dans des bois dont la fraîcheur produit en Syrie l'effet le plus inattendu. Frappés par une même catastrophe dont le coup a dû être instantané, sortis totalement du mouvement du monde depuis le jour où la vie fut brusquement interrompue dans leur sein, ces villages, dont les noms ont conservé pour les habitants du pays toute leur individualité, Mariamîn, Medinet en Nahas, Kneifedh, Varîn, Ermed, Belat, comptent parmi les ruines qui, tout en restant mystérieuses, réveillent le plus d'intuitions historiques. Aucune inscription n'y a été découverte; au premier moment on voudrait rapporter à l'antiquité chananéenne ces murs

d'une étrange vétusté, ces pressoirs gigantesques, ces tombeaux grandioses, ces citernes d'une construction si recherchée. Puis on se rappelle qu'en Phénicie le style colossal s'est continué presque jusqu'à l'époque chrétienne. Deux ou trois de ces villages, d'ailleurs, possèdent des monuments figurés, dont la date se laisse entrevoir. A Kneifedh, ce sont les restes d'un monument en style ionique, de l'époque romaine, et un très-beau sarcophage couvert de sculptures égypto-phéniciennes. J'ai cru ce monument, bien qu'il ait été mutilé de la façon la plus barbare par les chercheurs de trésors, digne d'être transporté en France. Les sculptures égyptiennes feraient songer à une assez haute antiquité; mais les armes qui sont sculptées à l'extrémité du sarcophage rappellent celles que l'on voit sur les tombes de Schalaboun. A Belat, une colonnade dorique, fort analogue aux restes du même ordre qui se voient à Oum-el-Awamid, reporterait plutôt à l'époque des Séleucides. Mais à Ermed et à Varîn, les restes de sculptures et de mosaïque rappellent l'époque romaine. A Hamrin, une colonne isolée, probablement funéraire, accuse la totale décadence du goût phénicien.

« Au milieu de cette énigmatique antiquité, le moyen âge sarrasin et le moyen âge chrétien se révèlent tout à coup par deux de leurs plus belles ruines, Kalaat-Schamma et Kalaat-Kurein (le Mont-Fort des croisés). Une partie de Kalaat-Kurein est en gros blocs taillés en bossage. Je réserve ce point important, comme aussi tout ce qui concerne Athlith (Castellum peregrinorum), et d'autres monuments du même genre pour un troisième rapport, où je reprendrai la question de l'architecture en bossage, que j'ai déjà touchée à propos de Gébeil, mais dont j'ai compris que la clef devait être cherchée à Tortose et à Jérusalem. »

FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE.

ERRATA.

Dans la communication faite à l'Académie par M. de Longpérier, à la séance du 19 avril (p. 89) et ayant pour objet l'explication d'une pièce de plomb découverte à Alise-Sainte-Reine, à la ligne 5, au lieu de « *sur* un édicule, » lisez : *sous* un édicule; » — et à la dernière ligne de la même analyse, au lieu de « l'importance de cette *colonie*, lisez : « l'importance de cette *localité*. »

TROISIÈME TRIMESTRE.

MOIS DE JUILLET.

Séance du 5.

M. Mohl, président de l'Académie, au nom de la commission chargée de l'examen du Mémoire envoyé pour le concours du prix Bordin en 1859, sur l'histoire de la langue et de la littérature éthiopienne, fait le rapport suivant :

« La commission n'a reçu qu'un seul Mémoire enregistré sous le n° 1 et portant l'épigraphe : *Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont connu* (Voltaire). L'auteur a fait preuve de connaissances solides de la langue et de la littérature éthiopienne, et d'une bonne et sage méthode ; mais la commission a trouvé que quelques parties du sujet n'ont pas été assez développées, ce qu'on peut attribuer à la trop grande étendue de la question telle qu'elle a été proposée et à l'insuffisance des documents que l'auteur a eus à sa disposition. Dans cette situation, la commission est d'avis d'accorder à l'auteur du Mémoire, comme marque d'estime et d'approbation, un encouragement de 2000 fr. et de retirer du concours le sujet, sauf à le proposer de nouveau plus tard, en scindant la question. »

Le billet cacheté étant ouvert, M. le Président proclame le nom de l'auteur, M. Herman Zotemberg, de Frachenberg en Silésie prussienne.

M. Egger fait un rapport au nom de la commission chargée de préparer trois sujets, entre lesquels l'Académie aura à choisir celui qui doit être mis au concours pour le prix annuel ordinaire à décerner en 1863.

Les trois sujets proposés par la commission sont :

1° *Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient ; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur con-*

stitution autonome, de leur condition sous l'administration romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident.

2° Recomposer d'après les monuments de tout genre l'histoire de la vie et du gouvernement d'Antonin le Pieux.

3° Déterminer d'après les historiens, les monuments, les voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis le onzième siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupèrent la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Epire, la Thessalie et la Grèce proprement dite; comparer, sous le rapport du nombre et de la langue, ces peuplades avec la race hellénique et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles.

Après une courte discussion, l'Académie décide que la première question proposée par la commission sera mise au concours pour le prix annuel de 1863.

M. Delisle, rapporteur de la commission chargée de proposer trois sujets pour le prix Bordin de 1863, expose que, l'Académie ayant décidé que la question porterait, soit sur la littérature grecque, soit sur l'histoire et l'archéologie du moyen âge, la commission croit devoir proposer deux séries distinctes de deux questions chacune :

I. *Antiquité.* — 1° Etude critique sur les auteurs de l'*Histoire Auguste :* On ne négligera pas les inscriptions ni les monnaies qui appuient ou infirment le témoignage de ces historiens.

2° Etude critique sur les problèmes d'Aristote considérés au point de vue de la morale, des lettres et des arts. Le travail comprendra l'examen des problèmes, édités pour la première fois en 1857 dans le *Scriptorum Græcorum bibliotheca.*

II. *Moyen âge.* — 1° *Examen des sources du* Speculum historiale *de Vincent de Beauvais. Distinguer les portions du* Speculum *qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu. Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits, et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais.*

2° Etude sur les radicaux et les désinences des noms de lieu en

France. Rechercher à quelles langues appartiennent les éléments qui entrent le plus ordinairement dans la formation des noms de lieu de chaque province. En déterminer la signification. Exposer les modifications qu'ont subies les radicaux et les désinences suivant les temps et les pays. L'Académie demande que les étymologies reposent sur la connaissance approfondie des langues auxquelles elles sont empruntées.

On remarque que la première question de la première catégorie est d'une trop grande étendue et qu'elle gagnerait à être scindée.

La question mise au concours pour le prix Bordin de 1863 est la première de la deuxième catégorie, sur le *Speculum de Vincent de Beauvais.*

M. le vicomte de ROUGÉ lit en communication une note intitulée : *Stèle de Toutmès III, découverte à Karnak par M. Mariette, en* 1859, *et copiée par M. Th. Devéria : — Discours d'Ammon-Ra, seigneur des trônes du monde.*

Avant de lire la traduction qu'il a faite de ce document, le savant professeur du Collége de France fait part à l'Académie de l'étonnement qu'il éprouve de voir publier la stèle relative à Toutmès III dans un très-récent travail de M. Birch, correspondant de l'Académie et conservateur au *British museum* (1), sans que le savant anglais mentionne même M. Mariette, qui a fait la découverte de ce monument et qui a fait part à l'Académie de l'intérêt qu'il présente aux séances des 17 et 24 août 1859. Il est vrai que le Mémoire de M. Mariette n'a pas été publié : mais on en trouve une analyse assez complète dans les comptes rendus des séances de l'Académie (*Revue de l'Instruction publique*) (2). Ce n'est pas la seule publicité que

(1) *On a historical tablet of the reign of Thothmes III, recently discouvered at Thèbes, communicated to the Society of antiquaries*, by Samuel Birch. From archæologia, vol. XXXVIII, 16 p. in-4°. London, 1861.

(2) *Revue de l'Instruction publique*, 19e année, n° 24, 15 septembre 1859, pages 376-379. Article signé du pseudonyme *Beffroy de Reigny.*

Cet article est l'analyse du Mémoire lu, par M. Mariette, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, aux séances des 17 et 24 août 1859.

Il y est parlé des découvertes de M. Mariette à Karnak (p. 377, col. 2 et 3), et il y est dit notamment que trois monuments relatifs au règne de

cette communication ait reçue, puisque le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome et le *Moniteur universel* l'ont mentionnée (1); mais c'est surtout la *Revue de l'architecture* de M. César Daly qui a donné des détails très-circonstanciés sur la découverte de la stèle de Toutmès, car M. Ernest Desjardins, qui a consacré 90 colonnes dans ce recueil à faire connaître l'œuvre de M. Aug. Mariette, a reproduit à peu près (colonnes 59-60 du T. XVIII) les termes du Mémoire et l'essai de traduction rapide que M. Mariette en avait tenté pour donner une idée de ce curieux monument (2). La priorité est donc parfaitement établie. M. Harris, après avoir

Toutmès III y ont été mis au jour : 1° Le complément du *mur numérique* ; 2° le *Pilône contenant deux listes des pays soumis par Toutmès III*; 3° la stèle de granit dont il s'agit. Voici le passage qui s'y rapporte :

« Le troisième monument important est une stèle de granit de 2 mè-
« tres de hauteur, représentant l'Egypte personnifiée, tenant dans sa main
« les flèches et la hache d'armes et accompagnant Toutmès III qui se
« présente devant Ammon. Suit une inscription de vingt-cinq lignes :
« c'est Ammon lui-même qui prend la parole, et constate, par une glori-
« fication louangeuse, les victoires du roi. Nous avons lieu d'espérer que
« M. de Rougé joindra ce petit poëme héroïque à sa publication. M. Ma-
« riette aurait voulu parler des autres résultats des fouilles de Karnak,
« mais il se contente de mentionner encore une table à libations signée
« d'un roi inconnu jusqu'ici : Ameni-Entef-Aménemha. »

Cet article a été reproduit par le *Pays* (*in extenso*).

(1) *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica* (Rome), n° XI, di novembre, 1859. (p. 209-213). Article signé *Ernest Desjardins* et intitulé : I Scavi. *Dernières découvertes de M. Mariette en Egypte.* Les principaux résultats des fouilles y sont mentionnés. — Le *Moniteur universel* des 2 et 3 juillet 1860 avait également publié un article signé *Ernest Desjardins*, et intitulé : *L'ancienne Egypte. La science française depuis Champollion. M. Auguste Mariette.* Les mêmes découvertes de Karnak y sont mentionnées.

(2) *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* (César Daly). Année 1860.

Articles très-développés publiés sous ce titre : *Découvertes de M. Mariette en Egypte. Ensemble de son œuvre. L'histoire de l'ancienne Egypte refaite d'après ses monuments.*

Les livraisons 2-3 de l'année 1860-61, qui ont paru vers le mois d'octobre 1860, renferment un compte rendu détaillé des découvertes de M. Mariette à Karnak relatives aux monuments de Toutmès III, et établissent très-nettement la priorité de ses travaux et le mérite de sa découverte. (Voy. colonnes 59, 60 du vol. XVIII.)

examiné la stèle que M. Mariette avait déposée à Karnak dans le lieu même où il l'avait découverte, en a pris un estampage qu'il a communiqué à un de ses compatriotes, lequel a envoyé ce texte à M. Birch. M. Harris ne pouvait ignorer que la découverte de Karnak était due à M. Mariette.

(On comprendra qu'il nous soit impossible d'analyser une traduction. Le travail de M. de Rougé sera lu, le 14 août, à la séance solennelle des cinq Académies.)

Les explications orales dont M. le vicomte de Rougé a accompagné la lecture de sa traduction ont donné lieu dans le sein de l'Académie à une discussion à laquelle ont pris part MM. Ampère, Maury et le vicomte de Rougé lui-même, sur les représentations mithriaques, leur origine et le peu de probabilité du lien qui les unirait aux cultes égyptiens. Les savants membres sont demeurés d'accord avec leur confrère sur la nature toute fortuite des rapports qu'on peut découvrir entre les deux cultes, leurs dogmes, leurs rites et leurs représentations.

M. le secrétaire perpétuel présente à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

Description des antiquités et objets d'art composant le cabinet de M. L. Fould, par A. Chabouillet, 1 vol. in-folio. Paris, 1861.

A selection from the historical inscriptions of Chaldea, Assyria et Babylonia, prepared for publication by major-général sir H.-C. Rawlinson, K.-C.-B. assited by Edwin Norris, sec. r. as. soc. London, 1861, 1 vol. in-folio.

Monographie clinique de l'affection catarrhale, par J. Fuster, professeur de clinique médicale à la Faculté de Montpellier. Montpellier, 1861, 1 vol. in-8°.

L'Expédition de Siam au dix-septième siècle, par Etienne Gallois (Extrait du *Moniteur universel* des 10, 11, 12 et 13 août 1853.) Paris, 1853, brochure in-8°.

Sont déposés sur le bureau :

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 22e année, 5e série, tome 2, 4e livraison, mars-avril 1861.

Revue archéologique, nouvelle série, 2e année ; VII. Juillet 1861.

Revue historique du droit français et étranger, 7e année, 2e livraison. Mars-avril 1861.

Annales de la propagation de la Foi, juillet 1861, n° 197.

Sont adressés pour le Concours des antiquités de la France de 1862 :

Dordogne. Noms anciens des lieux du département, par M. le vicomte A. de Gourgues. Bordeaux, 1861, 1 vol grand in-8°.

Histoire de sainte Geneviève, patronne de Paris, suivie d'une histoire des reliques de la sainte, par Lefeuve. Paris, 1861, 1 vol. in-8°.

M. Egger fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Plougoulm, conseiller à la cour de cassation, de l'ouvrage intitulé : *Œuvres politiques de Démosthène*, t. II, Paris, 1861, 1 vol. grand in-8°. « Le volume actuellement publié de la traduction d'un savant magistrat, traduction remarquable par la fermeté et l'élégance du style, et faite sur des textes longtemps et profondément étudiés, doit être suivie du tome III, qui contiendra les discours d'Eschine et de Démosthène *sur la Couronne*, et l'ouvrage entier, complété par un tome Ier qui renfermera l'histoire de Philippe et de Démosthène et les harangues qui ont précédé les *Philippiques*. »

M. Léon Renier communique à l'Académie une lettre qu'il a reçue de Delphes :

Lettre de M. Carle Wescher sur les dernières découvertes faites à Delphes (Castri).

6 juin 1861.

ANALYSE.

M. Wescher annonce que les fouilles qu'il a entreprises avec son collègue, M. Foucart, ont complétement réussi et approchent de leur terme. Les jeunes archéologues ont retrouvé le *Murus inscriptus* sur une longueur de plus de 35 mètres. Il présente l'aspect le plus curieux : les lignes polygonales, au lieu de se couper à angles, comme il arrive d'ordinaire dans le genre cyclopéen, décrivent les courbes les plus capricieuses. La pierre, quand elle est nettoyée, présente un aspect bleuâtre d'un effet étrange. La partie basse de ce mur forme saillie, le haut est couronné de quelques assises helléniques. L'élévation totale est de 3 mètres environ. Il supporte un terrassement de 1 mètre, sur lequel la grande route du village est tracée, et, immédiatement au-dessus, se trouvent les maisons de Castri ; de sorte que ce magnifique soubassement qui supportait, il y a deux mille ans, le temple d'Apollon, sert encore aujourd'hui de base au misé-

rable village qui en tient la place. Il faudra, pour faire le déblaiement total, démolir la maison du capitaine Frango, à droite de la fouille; quant à l'angle oriental, il a été déblayé par Ottfried Müller en 1840.

Toute la surface du mur, sauf de rares intervalles, est couverte d'inscriptions. Dans la partie déjà déblayée leur nombre s'élève à plus de quatre cents.

Ces inscriptions concernent : 1° des droits de cité conférés par la ville de Delphes à des étrangers; 2° des actes d'affranchissement dont la série est considérable et présente les clauses les plus diverses et les plus curieuses; 3° une liste des πρόξενοι de Delphes, avec l'indication des noms des archontes et des sénateurs delphiens en fonctions au moment où la προξενία a été conférée. Cette liste, fort intéressante, commence par ces mots :

ΤΟΙ ΔΕ ΔΕΛΦΩΝ ΠΡΟΞΕΝΟΙ,

puis, Αρχοντος ***, *** Βουλευόντων, etc., et, après l'indication du semestre (car les sénateurs étaient semestriels), se trouve le nom du πρόξενος avec le nom de son père et l'indication de son origine. Parmi les πρόξενοι, il y a, non-seulement des Grecs d'Asie, d'Europe et d'Afrique, mais aussi des Italiens et même des Romains; ainsi, on lit :

ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΞΕΝΩΝΟΣ ΤΟΥ ΑΤΕΙΣΙΔΑ,
ΒΟΥΛΕΥΟΝΤΩΝ ΤΑΝ ΔΕΥΤΕΡΑΝ ΕΞΑΜΗΝΟΝ
ΚΛΕΟΔΑΜΟΥ, ΞΕΝΩΝΟΣ, ΔΕΞΙΚΡΑΤΕΟΣ
ΤΙΤΟΣ ΚΟΙΓΚΤΙΟΣ ΤΙΤΟΥ ΥΙΟΣ ΡΩΜΑΙΟΣ;

et sous le même archontat :

ΛΕΥΚΙΟΣ ΑΚΙΛΙΟΣ ΚΑΙΣΩΝΟΣ ΥΙΟΣ ΡΩΜΑΙΟΣ

et, encore sous le même archontat :

ΜΑΑΡΚΟΣ ΑΙΜΥΛΙΟΣ ΛΕΠΕΔΟΣ ΜΑΑΡΚΟΥ ΥΙΟΣ ΡΩΜΑΙΟΣ.

Les Italiens sont originaires de Brindes, de Canose, etc., les

Grecs, d'Athènes, de Corinthe, de Sicyone, de Thèbes, d'Élatée, de Coronée, de Tarente, de Rhegium, d'Agrigente, d'Alexandrie (en Egypte), d'Alexandria-Troas, d'Assos, de Smyrne, d'Ilium novum, de Larisse, de Pella, etc. M. Vescher estime que ces fastes delphiques devront tenir le premier rang dans leurs découvertes.

Les affranchissements sont également très-curieux : on trouve, par exemple, un intendant du roi Attale qui affranchit, en la consacrant au dieu Pythien, une maîtresse de son souverain :

Στραταγέοντος Φαινέα μηνὸς Πανάμου, ἐν Δελφοῖς δὲ ἄρχοντος Ἐμμενίδα μηνὸς Βουκατίου, | ἐπὶ τοῖς δὲ ἀπέδοτο Δαμέας ὁ παρὰ τοῦ βασιλέως Ἀττάλου ὁ ἐπὶ τῶν ἔργων τῶν βασιλικῶν | Ἀρτεμίδωραν τὰν βασιλικὰν παιδισκὰν τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Πυθίωι, | ἀργυρίου στατήρων τεσσαράκοντα τριῶν,... κ. τ. λ.

Parmi les esclaves affranchis, il y a non-seulement des Juifs, des Syriens, des Lydiens, des Cappadociens, des Sarmathes, tous voués au servage, mais des Grecs, des Lacédémoniens; et, ce qui est encore plus curieux, des Galates, et notamment des Italiens, enfin une Romaine!

Στραταγέοντος Ἀρχεδάμου μηνὸς Δίου, ἐν Δελφοῖς δὲ ἄρχοντος Φαίνιος μηνὸς Ποιτροπίου, | ἐπὶ τοῖς δὲ ἀπέδοτο Μενοίτας Κριτολάου Θρονίευς τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Πυθίωι σῶμα γυναικεῖον αἷ ὄνομα Βιβίᾳ τὸ γένος Ῥωμαίαν...

Les inscriptions donneront une série considérable de synchronismes entre les stratéges étoliens, les archontes de Delphes, les agonothètes des Locriens, les stratéges de la Phocide et de l'Achaïe. On pourra également en tirer le calendrier de ces différents peuples. Enfin il y a des clauses très-curieuses : l'argent est donné par l'esclave au maître sur le seuil du temple. Il est encore dit que la vente a lieu près de l'autel d'Apollon. Lorsque l'esclave doit rester auprès du maître jusqu'à la mort de ce dernier, un tribunal décidera des différends qui pourront s'élever entre eux, et les prêtres d'Apollon figureront dans ce tribunal au nombre des juges. Souvent l'acte de vente reste déposé entre les mains des prêtres.

Ces inscriptions paraissent remonter au temps de la ligue étolienne, car les stratéges étoliens y figurent souvent comme magistrats éponymes.

Quelques-unes sont très-bien gravées, d'autres à peine indiquées au trait. On trouve des débris d'inscriptions jusque sur les deux premières assises helléniques. Toutes sont très-curieuses par l'orthographe et les formes grammaticales. M. Vescher compte les étudier à ce point de vue et en tirer quelques inductions nouvelles pour l'histoire de la langue, de la prononciation et de l'épigraphie grecques.

Outre le mur dont il vient d'être parlé, les jeunes archéologues ont trouvé :

1° Presque toutes les pièces d'un monument rond (exèdre ou *tholus*) dont les parois portent également des actes d'affranchissement;

2° Une colonne honorifique, en place, non loin du mur même, avec cette inscription sur le socle :

ΔΕΛΦΟΙ ΑΠΕΔΩΚΑΝ
ΝΑΞΙΟΙΣ ΤΑΝ ΠΡΟΜΑΝΤΗΙΑΝ
ΚΑΤ ΤΑ ΑΡΧΑΙΑ ΑΡΧΟΝΤΟΣ
ΘΕΟΛΥΤΟΥ ΒΟΥΛΕΥΟΝΤΟΣ
ΕΠΙΓΕΝΕΟΣ.

Cette inscription paraît être de la meilleure époque. Aux termes de ce document intéressant, les habitants de Delphes ont donc accordé aux habitants de Naxos, selon d'anciennes conventions, le droit de consulter les premiers l'oracle.

3° Un sphinx en marbre conforme à la description de Sophocle, corps de lion, ailes d'aigle; mais la tête ne s'est pas retrouvée. On voit sur les épaules du monstre les traces d'une chevelure de femme (1 mètre et demi de longueur, 1 mètre de haut);

4° Des tambours de colonnes;

5° En dehors des fouilles, une inscription archaïque, gravée sur un rocher. C'est probablement une offrande, car elle s'est rencontrée

dans les environs du chemin de Castalie, où se trouvaient les ἀναθήματα. On lit :

ΟΙ ΠΕΝΤΕ ΚΑΙ ΔΕΚΑ
. . . .
. . . ΣΥΝΜΑΧΟ. . . . . .
. . . . ΕΠΙ ΤΡΙΧΑ ΑΡΧΟΝ
. . . ΑΠΕΔΕΙΞΑΝ ΜΝΑ
. ΔΕΚΑ ΤΕΤΟΡΕΣ ΚΑ. . (τεσσαρες)
ΗΕΜΙΜΝΑΙΟΝ ΚΑ
Ι ΔΡΑΧΜΑΣ ΠΕΝΤΕ
. ΟΝΤΑ ΚΑΙ Ε ΕΞ (*Les lettres sont très-archaïques.*)

Beaucoup d'autres monuments encore, dit M. Léon Renier, signalent la belle et productive campagne archéologique des deux jeunes savants, qui ont conquis à la science, par leur inappréciable découverte, plusieurs centaines d'inscriptions inédites fort intéressantes pour la plupart. C'est, sans comparaison, le plus beau résultat obtenu pour l'épigraphie, et on peut ajouter, pour l'histoire, depuis la fondation de l'Ecole d'Athènes.

M. Léon Renier donne ensuite lecture, au nom de S. M. l'Empereur, de la lettre suivante :

Pharsale (Fersala), 12 juin 1861.

Lettre de M. Heuzey, chargé par S. M. l'Empereur *d'une mission scientifique en Macédoine, en Thessalie et en Illyrie.*

« Sire,

« La dépêche télégraphique relative aux *tumuli* de Pharsale nous a trouvés au pied du mont Olympe occupés à diriger des fouilles sur deux points à la fois. Cette seconde partie de nos travaux présentait ceci de particulier, que nous opérions dans un pays déjà exploré par moi plusieurs années auparavant. J'avais découvert, dans le voisinage des antiques cités de *Dium* et de *Pydna*, diverses ruines qui m'avaient paru mériter d'être étudiées de plus près la pioche à la main ; mais, voyageant alors avec le modeste équipage d'un membre de l'École d'Athènes, il avait fallu me contenter de voir sans toucher à rien.

« La mission de Votre Majesté ne me fournissait pas seulement l'occasion de tirer parti de ces premières découvertes, elle m'en faisait un devoir.

« De Cavala, nous nous sommes dirigés vers la côte de Piérie, en nous arrêtant seulement sur notre route à Salonique, où j'avais à voir notre consul et le pacha gouverneur de la province. Pour étudier cette grande ville, très-connue et très-mal connue, il faudrait une mission spéciale, y résidant à poste fixe et pouvant y dépenser beaucoup de temps et d'argent. C'était pour nous une trop grosse entreprise. Nous n'avons pas perdu, cependant, nos quatre jours de station. M. Daumet (1) s'est empressé d'étudier plusieurs monuments qui n'avaient encore été l'objet d'aucun travail sérieux. Pour moi, j'ai continué ma récolte d'inscriptions. Je rapporte même un petit bas-relief d'époque romaine, mais très-curieux par la rareté du sujet qu'il représente : une *dame* des temps anciens s'est fait sculpter sur son tombeau dans sa *tenue de promenade;* elle est suivie de ses femmes, qui tiennent au-dessus de sa tête un large parasol.

« Nous avons quitté Salonique en emportant ce monument avec l'autorisation du pacha, Hussein-Effendi, membre du tribunal criminel, propriétaire des terrains sur lesquels nous voulions opérer. Notre magistrat ottoman, charmé des jours de vacances et de villégiature que nous lui procurions, nous a donné, dans son village de Kourino, la plus cordiale hospitalité, en nous accordant pour nos travaux toutes les facilités désirables. Nous nous sommes attaqués d'abord aux deux énormes *tumuli* qui s'élèvent sur le champ de bataille de Pydna. Je voulais faire déblayer sous la plus grande de ces tombes (elle n'a pas moins de 60 mètres de diamètre) une chambre sépulcrale ornée de peintures que j'avais trouvée, lors de mon premier voyage, à demi comblée par des éboulements. Nos fouilles ont bientôt découvert deux beaux lits funèbres en pierre revêtue de stuc, assez semblables à ceux que l'on rencontre dans les tombeaux de l'Etrurie, mais d'une forme beaucoup plus élégante et d'un style purement grec. De fines volutes, des feuillages délicats encadrent, sur chaque lit, une figure d'animal sculptée en relief. Sur l'un veille un lion, sur l'autre s'enroule un serpent. Sur le sol gisaient les restes brisés de deux portes de marbre d'un style sévère, décorées de têtes de lion en bronze, et faites avec tant d'art qu'elles pouvaient s'ou-

(1) M. Daumet a obtenu le grand prix de Rome pour l'architecture. Il s'est fait connaître déjà par sa belle *Restitution* de la fameuse *villa* d'Hadrien à Tivoli.

vrir à deux battants, en tournant sur leurs gonds, comme des portes ordinaires. Malheureusement, les *tumuli* de Pydna ne contenaient pas d'autres constructions du même genre. Dix marins, débarqués par ordre du commandant de la *Biche*, y ont en vain creusé de véritables *tunnels* ils n'ont trouvé que des ossements enfouis sous d'épaisses couches de terre. Par une disposition singulière, la chambre sépulcrale occupait seulement un coin de la colline artificielle. Elle paraît y avoir été construite après coup et à loisir pour y déposer les corps de quelques personnages de distinction qu'on voulait séparer de la foule des morts. Le tombeau, soigneusement étudié par M. Daumet, avec ses peintures, ses stucs, ses enduits coloriés, qui recouvrent jusqu'au sol et jusqu'aux marches des escaliers, formera un chapitre intéressant de notre travail. Si les nobles morts qui y reposaient étaient des Romains tués dans la bataille, la décoration de leur sépulture avait été certainement confiée à des artistes du pays. Nous n'avons là ni un tombeau romain ni un tombeau grec, mais un spécimen de l'architecture funéraire chez les Macédoniens.

« J'ai hâte d'arriver, Sire, à une découverte autrement importante, et qui peut devenir le plus beau fruit de notre mission. Il s'agit d'un temple grec que nous avons à moitié tiré de terre et qui mériterait d'en être tiré tout entier. J'avais déjà signalé de beaux fragments ioniques et doriques entassés autour de l'église de la Sainte-Trinité, près du village de Palatitza. A peine descendus sur la côte de Piérie, et pendant que nos marins perçaient les *tumuli*, je me suis empressé de conduire M. Daumet sur le lieu de ma découverte. Il a été frappé comme moi, dès la première vue, du beau caractère des débris épars sur le sol. La pureté et la belle exécution du dorique, les courbes élégantes des chapiteaux ioniques lui rappelaient les meilleures traditions de l'époque grecque et justifiaient à ses yeux toutes nos espérances ; mais la curiosité était excitée au plus haut point par la disposition très-particulière de l'ionique, qui présente deux ordres de demi-colonnes opposées et adossées deux par deux à un pilastre commun. Il y avait là évidemment, comme à l'*Erechthéon* d'Athènes, comme au *temple de Phigalie*, une de ces dispositions originales et nouvelles qui déroutent toutes les conjectures et que des fouilles seules peuvent expliquer.

« Nous avons mis à l'œuvre sur-le-champ une quinzaine de paysans et nous avons vu sortir de terre, dès les premiers coups de pioche, des tuiles peintes, des fragments d'antéfixes d'un joli travail, preuve certaine que nous nous trouvions sur l'emplacement même de l'édifice antique. Il suffisait de retourner les pierres pour retrouver à chaque instant des débris

du plus grand intérêt, qui, dessinés aussitôt et mesurés par M. Daumet, nous ont révélé successivement tout le détail des ordres et de l'ornementation. Après cinq jours de fouilles, nous avions découvert les premières assises de tout un angle de la *cella*, parfaitement construite et décorée de larges bandes d'un fin relief. Sur les deux faces du monument, d'énormes seuils de marbre blanc, ornés de belles moulures ioniques, marquaient l'emplacement de portes monumentales. En même temps, le dallage antique était reconnu sur quatre points différents. Dans d'autres directions, se montraient de nouvelles lignes de murs et l'extrémité d'une construction en demi-cercle. C'était un plan très-compliqué, très-différent des plans ordinaires, qui commençaient à se dessiner à nos yeux.

« Nos fouilles ont établi un fait, c'est qu'il existe, sous la colline de Palatitza, une construction ou plutôt un ensemble de constructions antiques d'un haut intérêt, probablement contemporaines de Philippe et d'Alexandre, et des plus beaux temps de la Macédoine. C'est, à coup sûr, le seul exemple important qui puisse nous montrer tout ce que l'architecture grecque, transportée sur les bords de l'Haliacmon et du Lydias, y conservait encore de sa pureté et de son élégance primitive. Mais quelle était la destination de l'édifice et sa disposition générale ? Le temple était-il seul ? n'était-il pas entouré de propylées et de portiques ? était-ce même un temple ?... Le coin de ruines que nous avons mis à découvert ne décide aucune de ces questions. L'emploi simultané du dorique et des deux ordres ioniques, la combinaison des demi-colonnes opposées, la succession des larges portes qui perçaient comme à jour le mur de la *cella* restent comme autant d'énigmes et forment un des plus curieux problèmes qui puissent exercer la science divinatoire de l'architecte. Pour éclaircir le mystère, pour connaître ce sanctuaire macédonien, construit sur les pentes boisées des monts Piériens, au bord de l'Haliacmon et de la grande plaine d'Emathie, il suffisait de deux ou trois semaines de travail.....

« Nous sommes partis pour nous rendre à Pharsale avant les grandes chaleurs emportant, comme preuve de notre découverte, quelques débris choisis, non parmi les plus beaux, mais parmi les plus portatifs.

« Nous voici enfin sur le champ de bataille de Pharsale. Nous avons devant nous une quinzaine de *tumuli*, tous plus grands que ceux de *Pydna*. C'est assez pour nous occuper jusqu'au mois de juillet. *Dyrrachium* n'est plus abordable avant le mois d'octobre, à cause de la fièvre pernicieuse qui y sévit pendant tout l'été. L'étude des opérations de César sur la côte de l'Adriatique, et notre longue course vers Monastir, sont deux parties de notre programme tout à fait compromises si notre voyage doit finir avant le mois d'août.

« Je compte adresser prochainement à Votre Majesté les premières nouvelles de nos opérations à Pharsale.

« Je suis, etc. HEUZEY. »

Séance du 12.

Par une lettre datée de Bordeaux, le 6 juillet, et adressée à MM. les PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE et MEMBRES de l'Académie, M. Charles Grellet-Balguerie transmet, « scellé des sceaux de justice, un dépôt et un objet adressé par un inconnu pour ne l'ouvrir que le 16 septembre prochain, sauf avis contraire de l'auteur ou avis de la mort de l'expéditeur. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL a la parole pour la lecture suivante :

Rapport sur les travaux des commissions de publication de cette Académie, pendant le premier semestre de l'année 1861.

« Messieurs,

« Grâce au zèle croissant des membres de vos commissions de publication, à l'impulsion et au concours dévoué de la commission des travaux littéraires, ceux de ces travaux qui nous viennent de la succession des Bénédictins et de la confiance du gouvernement, l'impression et la préparation de nos grandes collections historiques ont accompli, pendant ce semestre, un notable progrès. Aucun ne se trouve plus complétement en arrière. C'est un résultat dont vous permettrez à votre Secrétaire perpétuel de vous féliciter et de se féliciter avant tout.

« Le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* poursuit son cours avec une activité soutenue. Le tome XXII, compte cent quatre-vingts feuilles tirées ou à tirer, quarante-deux de plus qu'à la fin du précédent semestre; presque autant en épreuves; le reste en composition ou en copie. L'éditeur, M. N. de WAILLY, doit commencer dans le courant du semestre prochain le travail considérable des Tables du volume, qui exigera un certain délai.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*, par les soins de MM. H. WALLON et Ad. REGNIER, s'est avancé de vingt-deux à soixante-quatre feuilles tirées; les feuilles bonnes à tirer, en épreuves, ou en placards, portent ce dernier chiffre à quatre-vingt-quatre au moins; le reste

du volume est en composition. Les travaux préparatoires du tome IV se continuent.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même recueil, pour la partie arabe, confiée à M. Reinaud, qui s'est donné pour collaborateur M. Defrémery, reste au soixante-seizième cahier tiré (152 feuilles); trois cahiers ou six feuilles sont bons à tirer, la matière de six cahiers environ en placards, celle de deux cahiers de plus en composition.

« Quant aux *Historiens arméniens* des croisades dont l'Académie a chargé M. Dulaurier, le total des feuilles imprimées du tome Ier s'élève aujourd'hui à soixante tirées, à tirer ou en épreuves, au lieu de quarante-six, sans parler d'un certain nombre en placards.

« Je suis assez heureux pour annoncer à l'Académie que la mesure qu'elle a prise en associant notre nouveau confrère, M. Miller, à M. Alexandre, sous la direction de M. Hase, afin de relever la section du Recueil des Croisades qui doit comprendre les *Historiens grecs*, a complétement réussi. Ces messieurs ont présenté un plan de travail, qui a été adopté par la commission des travaux littéraires, pour la disposition et l'exécution de cette section grecque, laquelle formera un seul tome en deux volumes. L'impression de la partie du premier volume faisant suite aux *Prolégomènes* dès longtemps imprimés, mais non terminés, de M. Hase, marche avec activité par les soins de M. Miller, et M. Alexandre prépare avec non moins de zèle la troisième partie. L'Académie apprendra avec satisfaction l'issue d'une difficulté qui avait excité plus d'une fois la sollicitude de mon prédécesseur et la sienne.

« Le tome VII de la *Table des chartes et diplômes* imprimés de notre histoire reste au même point depuis six mois, l'impression étant nécessairement suspendue par le classement des matériaux de la table générale de l'ouvrage, que M. Ed. Laboulaye nous promet pour la fin de cette année.

« Il nous est annoncé par M. L. Delisle que la revue générale des sources à consulter, la réunion des matériaux à employer, pour le *Recueil des chartes et diplômes* non imprimés, antérieurs à 1180, touche à son terme. L'auxiliaire zélé, attaché aux travaux de la commission, M. Luce, est allé explorer les archives de la Seine-Inférieure et les autres dépôts de Rouen; il en a rapporté quatre cent soixante copies, qui toutes ont été prises sur les textes originaux. En ce moment, il est occupé au dépouillement des archives départementales existant au ministère de l'intérieur, pour lequel toute facilité lui a été donnée, sur notre demande, par ordre de M. le comte de Persigny.

« Si nous avons eu beaucoup à nous louer du concours prêté à M. Luce par M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, nous devons dire que l'administration municipale d'Avranches a bien voulu nous confier le précieux cartulaire du Mont-Saint-Michel, dans lequel ont été transcrits cent quarante et un documents.

« Enfin, M. Redet, archiviste du département de la Vienne, a, de son propre mouvement, dressé à notre intention un excellent inventaire de toutes les pièces antérieures à l'année 1180, qui existent à Poitiers, soit dans les archives de la préfecture, soit à la bibliothèque communale, soit au musée de la Société des antiquaires de l'Ouest, et aussi dans le cabinet de M. de Boismorand.

« L'*Histoire littéraire de la France* est toujours conduite par votre commission avec la même persévérance et la même activité. Tout en préparant la longue série de ses notices sur la vie et les œuvres de chacun des écrivains français du quatorzième siècle, elle continue de surveiller l'impression du tome XXIVe de tout l'ouvrage, où des considérations générales précéderont, selon l'ancien plan, les notices particulières.

« Le *Discours sur l'état des Lettres*, dont elle a confié la rédaction à M. Victor Le Clerc, qui s'en occupe depuis près de vingt ans au milieu de beaucoup d'autres travaux pour les quatre derniers volumes du treizième siècle, est maintenant imprimé jusqu'à la soixantième feuille. Ces pages en comprennent déjà toute la première partie, sur l'esprit général du quatorzième siècle, et presque toute la seconde, sur les principaux genres en prose et en vers qui, sans produire rien d'égal aux grandes compositions des deux siècles précédents, ne laissent pas d'attester que les œuvres des contemporains de Philippe le Bel et de Charles V, moins littéraires que théologiques et politiques, n'ont pas été sans fruit pour la gloire de la France.

« Si l'absence de M. Ernest Renan, chargé d'une importante mission scientifique dans l'ancienne Phénicie, devait se prolonger, le *Discours sur l'état des Arts*, dont il avait, à son départ, écrit plus de la moitié, ne pourrait être probablement terminé que l'année prochaine, et le *Discours sur l'état des Lettres* serait d'abord publié.

« En passant à des travaux d'un ordre différent, et divers entre eux, tous importants pour les progrès de l'érudition historique et littéraire, trois volumes des *Notices et Extraits des manuscrits* sont actuellement sous presse, dont deux ne tarderont pas à être publiés, non pas toutefois le plus anciennement commencé, la deuxième partie du tome XVIII, contenant le texte des *Papyrus grecs de l'Egypte*, qui n'en est encore qu'à

la trentième feuille. Notre confrère, M. BRUNET de PRESLE, entendra, nous avons le droit de l'espérer, ce nouvel appel à son zèle, en faveur d'un travail de si grand souvenir pour nous, de si grand intérêt pour la science.

« En revanche, le tome XIX, première partie, du même recueil, l'un des trois volumes qui doivent renfermer la traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, autre héritage tombé en déchéance d'un de nos plus savants confrères, s'imprime avec régularité. M. de Slane, substitué pour ce travail difficile à M. E. QUATREMÈRE, et qui s'en acquitte à la satisfaction de la commission des travaux littéraires, est parvenu, dans le dernier semestre, à vingt et une feuilles tirées ou bonnes à tirer; onze feuilles sont en composition, et, la copie étant livrée, on s'assure que vingt et une ou vingt-deux feuilles encore termineront cette première partie, sans compter l'introduction, qui contiendra huit à neuf feuilles.

« Le tome XX, deuxième partie, des *Notices*, avance également vers son terme. Commencé il n'y a guère plus d'un an, par les extraits de divers documents historiques et littéraires du moyen âge, dus à trois savants étrangers à l'Académie, il finira avant peu de mois par un travail considérable de notre confrère M. DELISLE, travail qui est sous presse, et qui se rapporte, à titre de pièces justificatives et de complément, à un savant Mémoire lu dans vos séances sur les jugements de l'Échiquier de Normandie.

« J'ai pu, il y a quelques semaines, vous présenter, par suite d'une décision de la commission des travaux littéraires, un volume qui se rattache, avec une utilité depuis longtemps sentie, au recueil dont il vient d'être question. C'est le tome XV de ce recueil, ou du moins l'une des deux parties de ce tome, contenant la *partie occidentale*, imprimée il y a des années, et dont la publication ne pouvait plus être retardée, de la *Table alphabétique* des matières renfermées dans les quatorze premiers tomes des *Notices et Extraits*, partie rédigée par feu M. Longueville le père. Quant à la rédaction de la section française de la *partie orientale* de cette même Table, dont la section orientale proprement dite est aussi depuis longtemps imprimée, reprise par M. Latouche à la fin de l'année dernière, elle marche lentement et l'impression plus lentement encore. La lettre A est seulement commencée, et la lettre B en préparation. Heureusement les nombreuses difficultés soulevées par le plan et la méthode de ce travail paraissent enfin levées.

« J'ai eu la satisfaction de pouvoir vous présenter également, dans une de vos dernières séances, le tome XX, première partie, de vos *Mémoires*,

embrassant l'histoire de l'Académie et celle de ses travaux durant la période écoulée de 1853 à 1856. Je vous ai dit en même temps que ce volume avait été presque entièrement préparé et plus qu'à moitié imprimé par les soins de M. NAUDET, mon prédécesseur. Je n'ai donc fait qu'acquitter une dette de plus envers lui.

« Bientôt va commencer l'impression du tome XXII du même recueil, tous les éléments de la rédaction de ce volume, qui contiendra la *Table* des tomes XII à XXI de la seconde série de vos *Mémoires*, rédaction déjà fort avancée, se trouvant actuellement sous la main de M. Longueville le fils, chargé de ce travail sous la direction de vos délégués.

« Et cependant, la publication de vos *Mémoires*, attendue de toute l'Europe savante, ne souffrira, j'espère, ni interruption ni langueur, ce qui dépend de vous, Messieurs, plus encore que de votre Secrétaire. Le tome XXIV, première partie, entièrement imprimé, pourra vous être présenté dès la prochaine séance, et je suis en mesure de commencer avant peu l'impression de la seconde partie de ce tome, qui fermera la période que devra ouvrir ensuite, selon l'ordre adopté par vous, l'*Histoire de l'Académie* et de ses travaux, de 1857 à 1860. Je m'en occupe dès à présent. »

L'Académie, sur la proposition de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, fixe le jour de la prochaine séance publique au vendredi 9 août.

M. A. MAURY fait la communication suivante à l'Académie :

Extraits d'une lettre, adressée de Kisba, près Tripoli,
par M. Ernest RENAN.

« 28 juin 1861.

« Je viens d'achever ma dernière grosse campagne : l'exploration du haut Liban. Il ne me reste plus que de petites courses à faire dans la région moyenne, puis à présider à nos embarquements d'objets.

« Je suis content de mes courses d'Aphaca, Kalaat, Falahra, Aleura, lac Leimon, Baalbeck, Eden. J'y ai trouvé beaucoup d'inscriptions grecques et latines et une classe de ruines qui demanderaient une mission à elles seules. Ce sont les temples *romano-syriens* dans le goût de Kalaat, Falahra, ce type retrouvé identiquement le même à Afliaca, à Janouh, au lac Leimon. Ils sont parfaitement conservés, je veux dire seulement renversés, mais pas une pierre n'y manque, vu qu'on n'a guère bâti aux en-

virons. Mais tout cela n'a rien de phénicien. Il y a sur le rocher du passage d'Akoura de vieilles inscriptions qui paraissent gravées dans le système hiéroglyphique assyrien dont le cunéiforme est sorti. Je ne vous cacherai pas cependant qu'en somme, je suis plus porté maintenant que je ne l'étais en commençant à rabaisser l'âge des monuments. La haute antiquité a laissé ici peu de chose. La vieille Syrie ne connaissait guère d'autres temples que de *hauts-lieux* informes ou des trous dans les rochers. La dimension des pierres ne prouve rien. Le temple de Jupiter à Baalbek, dont l'âge moderne n'est pas contesté, renferme des pierres supérieures en dimension à toutes nos constructions de Gébeil, de Jérusalem, le τρίλιθον de Baalbek excepté. Je traiterai de tout cela dans mon *troisième rapport*.

« Une curieuse classe d'inscriptions latines qu'on trouve très-fréquemment dans la région du haut Nahr Ibrahim, du côté d'Aphaca et d'Assura, se compose essentiellement des lettres suivantes, ligaturées avec quelques variantes ou additions :

IMPHAD AVG

« Cette inscription se trouve dans la région susdite, toujours écrite sur de grands rochers unis. Les lettres, de 30 centimètres environ, sont profondément incisées dans le roc. J'en ai plus de vingt types, et je sais qu'il en existe d'autres, que je prendrai. Je lis :

IMPerator HADrianus AUGustus.

« Ce sont, je pense, les cartes de visite du César voyageur.

« Je laisse bien des choses derrière moi, mais ce sont choses qui exigent seulement un supplément de voyage; si j'étais assez heureux pour faire la Chypre, tout pourrait aller ensemble.

« Gaillardot et Thobois sont fort malades. Je n'ai pas besoin de vous dire que les intérêts de la mission ne seront pas sacrifiés. »

A la suite de cette communication, M. Texier signale le point suivant, sur lequel il serait désirable que l'attention de M. Renan fût appelée. A 8 heures de marche de Beyrouth, sur le groupe de montagnes qui sépare cette ville du Nahr-El-Kelb, il y a un couvent de Saint-Antoine, connu dans le pays sous le nom de Deir-el-Kalaah. C'est la localité que, d'après une inscription, on peut identifier avec *Cavésus* ΔΕCΠΟΤΑ ΚΑΥΕCΟΥ. Il y a un groupe de temples romains écrou-

lés, un temple phénicien debout, plusieurs inscriptions en l'honneur de Baal Melkart.

M. JOMARD, l'un des membres de la commission mixte nommée par l'Institut, sur la demande de M. le Ministre de l'intérieur, pour examiner les méthodes d'enseignement à l'usage des sourds-muets et les derniers ouvrages publiés sur cette question, rend compte du travail de la commission, travail aujourd'hui terminé. Le rapport est sur le point d'être adressé au gouvernement; connaissance en a été donnée, au commencement de ce mois, à la réunion générale de l'Institut, par M. FRANCK, rapporteur de la commission. (Les membres de cette commission sont : MM. NISARD, DUMAS, FRANCK et JOMARD.)

M. EGGER fait à l'Académie une communication complémentaire de la notice lue par lui à la séance du 7 juin.

Appendice à la communication faite par M. EGGER à la séance du 7 juin, et relative à une ***inscription grecque inédite concernant l'état civil chez les Athéniens.***

ANALYSE.

La tessère précédemment communiquée était ainsi conçue :

Ἀπολλοφάνης | ἑστιαίου τοῦ | Βασιλείδου | φρατρία Ἀθηνᾶς ἀκρ[αίας]

M. EGGER vient de recevoir de M. CURETON, associé étranger de l'Académie à Londres, une autre tessère également inédite, et qui présente une certaine analogie avec celle qui fait l'objet de sa notice; elle porte :

ΑΝΤΙΓΟΝΟΣ
ΗΡΙΦΩΝΤΟΣ
ΚΥΝΙΤΗΣ

Le nom du père, celui du fils, et, très-probablement, celui du dème, qui devra être ajouté à la liste des dèmes déjà connus. Le savant professeur de la Faculté des lettres de Paris donne, à cette occasion, quelques explications sur les noms de cette inscription. Il ne lui paraît pas que le mot de la seconde ligne doive être considéré comme un composé de Ἥρα, *Junon*, attendu que les substantifs ainsi

terminés ne se composent pas avec les noms des divinités, du moins il n'en connaît pas d'exemple. Il remarque que les noms des dèmes ne se terminent pas d'ordinaire comme le mot de la troisième ligne ; on connaît deux noms propres à Athènes qui ont quelque affinité avec ΚΥΝΙΤΗΣ ; c'est Κυννεῖος et Κυννίδαι. M. Egger insiste enfin sur la rareté et l'intérêt de ces sortes de tessères.

M. de Longpérier rappelle à M. Egger qu'il a été publié un certain nombre de tessères dans la collection des Mémoires de l'*Académie pontificale d'archéologie.* Il croit se rappeler que les articles qui les accompagnent sont du célèbre savant suédois Akerblat.

M. Egger pense qu'il s'agit de σύμβολα à l'usage des juges, qui sont connus de lui, et qu'il aura occasion de citer en passant dans son travail définitif ; ils se trouvent assurément dans le *Corpus* de Boeckh.

M. Egger conserve la parole pour une communication intitulée :

Rapport de M. Mantellier, conseiller à la cour d'Orléans et directeur du Musée historique de l'Orléanais, à M. le préfet du Loiret, *sur une découverte d'objets en bronze faite à Neuvy-en-Sullias.*

Analyse.

Ces objets sont : 1° un *cheval* de 65 centimètres, avec une bride formée de chaînettes et de lanières en bronze, libres, une crinière mobile, et rien qui indique qu'il ait supporté un cavalier, quoiqu'il ait dû s'en trouver un primitivement. Le socle porte, gravée en creux, l'inscription suivante :

AVG . RVDIOBO . SACRVM
CVR CASSICIATE D S P D
SER . ESVMAGIVS . SACROVIB . SERIOMAGLIVS . SEVERVS
F C

que l'auteur du rapport lit : AVG[usto] . RVDIOBO . SACRVM | CVR-[ia (ou CVRator)] CASSICIATE D[e] S[ua] P[ecunia] D[edicavit] (ou D[edit]) | SER[vius]. [ESVMAGIVS . SACROVIB . SER[vus]IOMAGLIVS. SEVERVS | F[aciendum] C[uraverunt]— *Consacré à Rudiobus Augus-*

tus. La curie (ou le curateur) *Cassiciate l'a dédié de ses deniers. Servius Esumagius, Sacrovib, Servus Iomaglius Severus l'ont fait exécuter.* Rudiobus serait le nom d'une divinité locale. Ce monument serait un ex-voto. M. Mantellier ne donne d'ailleurs cette explication que sous toutes réserves. — On a encore trouvé à Neuvy : 2° un *Cerf* (170 millim.) ; 3° un *Taureau* (même grandeur) ; 4° une *Femme nue* (80 millim.) ; 5° *Homme nu et imberbe* (88 millim.) ; 6° un *Guerrier* (103 millim.) ; 7° *Femme nue et suppliante* (103 millim.) ; 8° *Homme nu et imberbe* (116 millim.) ; 9° *Femme nue, le bras gauche ramené derrière la tête* (139 millim.) ; 10° *Homme nu, barbe en collier* (200 millim.) ; un mot est gravé sur la cuisse droite : SOLVTO ; 11° *Jupiter drapé et chaussé de sandales* (135 millim.) ; 12° *Homme debout imberbe*, vêtu d'une tunique, tête et jambes nues ; 13° *Hercule enfant* (ou le *Génie de la force*) posé sur sa massue, adossé à un poteau du sommet duquel partent deux guirlandes de lierre qui, se rattachant au socle, forment cadre à la statue. Il tient trois fruits dans la main droite (145 millim.). Ce petit monument, qui mesure en tout 218 millimètres, paraît avoir fait partie d'une représentation plus importante et avoir été détaché d'un ensemble disparu. — Les nos 14, 15, 16 offrent des débris de sangliers ; le n° 17, des débris d'un taureau ou génisse ; le n° 18 un poisson ; le n° 19, une trompette ou *tuba* de 1 mètre 44 centimètres. Elle est composée de plusieurs pièces qui s'emboîtent les unes dans les autres (1) ; le n° 20, trois vases avec manches plats ; le n° 21, une palmette de 250 millimètres, et d'autres objets de moindre importance.

L'ensemble de ces objets présente une médiocre exécution artistique ; mais le *Cheval*, l'*Hercule enfant*, le *Cerf* et la *Trompette* ont un très-sérieux intérêt archéologique. L'auteur du rapport sollicite, en terminant, le préfet du Loiret de s'opposer à la dispersion de ces objets et de les acquérir pour le musée d'Orléans.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie :

De la part de l'auteur, M. Max Müller, son correspondant à Oxford,

(1) Cette découverte est très-importante. On sait que la belle *tuba* du Musée de Saumur était, jusqu'à ce jour, unique.

d'un nouvel ouvrage intitulé : *Lectures on the science of language*. London, 1861, 1 vol. in-8°. « Cet ouvrage, où les questions les plus générales de l'étude des langues et de leur histoire sont abordées, paraît digne de la haute réputation philologique de son auteur. »

De la part de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, le tome XVIII, partie 2e du *Journal* qu'elle publie. Londres, 1861, 1 vol. in-8°.

Au nom de M. Mallet, une *Notice biographique sur Jouffroy* (Extrait de la Nouvelle Biographie générale, publiée par M. Firmin Didot). Paris, 1861, format in-8°.

De la part de l'auteur, *Notice sur le temple des druides d'Uzès*, par M. V. de Baumefort. Lyon, 1861, format grand in-8°.

Envoyé par M. le Ministre de l'instruction publique, *Bullettino archeologico sardo*. 7e année, mars-avril. Cagliari, 1861, format in-8°.

Ont été déposés sur le bureau :

Revue numismatique. Nouvelle série, tome VI, année 1861, n° 3, mai et juin.

Bulletin monumental, 3e série, tome VII, 27e vol., n° 6.

Annales de philosophie chrétienne, 32e année, 5e série, tome III, n° 17, mai 1861.

M. Texier commence, en communication, la lecture de *Remarques sur l'origine des Grecs et sur les questions connexes*.

« Ces remarques donnent lieu à de nombreuses observations de la part de ses confrères. »

Séance du 19.

M. Léopold Delisle, rapporteur de la commission des antiquités de la France, a la parole pour faire connaître la liste des récompenses annuelles :

MÉDAILLES.

1re médaille. M. Bourquelot, pour ses *Etudes manuscrites sur les foires de Champagne*.

2e médaille. M. Quantin, pour le *Cartulaire général de l'Yonne* (2 vol. in-4°).

3° MÉDAILLE. Partagée entre M. Tudot, pour le livre intitulé : *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, in-4°, — et M. Matty de Latour, pour un Mémoire manuscrit intitulé : *Voies romaines, système de construction et d'entretien. — Mode de construction de la voie romaine de Besançon à Langres.*

RAPPEL DE MÉDAILLE.

Un rappel de médaille est accordé à M. Célestin Port, auteur d'un *Inventaire des archives municipales d'Angers.*

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

1° M. Germain, pour ses *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*, 2 vol. in-4°;

2° M. Blancard, pour l'*Iconographie des sceaux des archives des Bouches-du-Rhône ;*

3° M. Troyon, pour un travail sur les *Habitations lacustres des temps anciens et modernes ;*

4° M. de Baecker, pour sa *Grammaire comparée des langues de la France ;*

5° M. Cénac-Moncaut, pour l'*Histoire des peuples et des Etats pyrénéens*, 5 vol. in-8° ;

6° M. Menault, pour son travail manuscrit sur le *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée ;*

7° M. Chazaud, éditeur des *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude ;*

8° M. Carro, pour une notice manuscrite *Sur la topographie primitive de la ville de Meaux*, avec une carte;

9° M. Renault, pour sa *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances.*

MENTIONS HONORABLES.

(Les noms qui suivent sont inscrits par ordre alphabétique.)

M. Aillery, pour le *Pouillé de l'évêché de Luçon ;*

M. Barbat, pour l'*Histoire de Châlons ;*

M. de Boisvillette, pour une partie de la *Statistique archéologique* du département d'Eure-et-Loir;

M. Boyer, pour un *Mémoire sur le champ du Mensonge ;*

M. Bretagne, pour ses *Recherches sur les peignes liturgiques ;*

M. Canat, pour son travail sur *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne ;*

M. Darsy, pour son opuscule sur *Picquigny et ses seigneurs ;*

M. Fleury, pour *cinq Mémoires relatifs à l'histoire et aux antiquités de plusieurs lieux du département de l'Aisne ;*

M. Frère, pour le *Manuel du bibliographe normand ;*

M. Garnier, pour la *Bibliographie de Louis de Bourbon, évêque, prince de Liége ;*

M. Gautier, pour son travail sur la *Cathédrale de Dol ;*

M. Jandet, pour ses *Recherches sur Pontus de Tyard ;*

M. Lepage, pour le *Dictionnaire géographique de la Meurthe ;*

M. Michon, pour les *Documents qu'il a publiés sur la grande peste de* 1348 ;

M. de Rostaing, pour le manuscrit intitulé : *Ports celtiques — Etude géographique sur les ports de Coriallo, Cabilo et Iktin ;*

M. Schmidt, pour l'*Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg.*

M. de LONGPÉRIER, rapporteur, au nom de la commission de numismatique, lit le rapport suivant :

Rapport sur le concours annuel du prix de numismatique.

« Deux ouvrages ont été envoyés au concours :

« Le n° 1, intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur,* par M. Renier-Chalon, 1860, in-4°, 147 p., 2 planches;

« Le n° 2, *Description générale des médaillons contorniates,* par J. Sabatier. 1860, in-4°, 148 p., 19 pl.

« La commission a joint à ces ouvrages, conformément à un usage traditionnel, un volume publié par M. T. Mommsen, sous le titre de : *Geschichte des Rœmischen Münzwesens* (*Histoire du système monétaire des Romains*). 1860, in-8°, 932 p.

« Le livre de M. Renier-Chalon est une monographie dans laquelle l'auteur a réuni avec soin les empreintes et la description de 272 monnaies, dont la plus ancienne appartient au comte Albert III (1037-1105), et les 22 dernières à l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel (1711-1714). L'auteur a donné pour chaque règne une courte notice historique, puis la mention et l'analyse des documents retrouvés et des textes qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire des monnaies, enfin le catalogue de toutes

les pièces frappées à Namur qui existent dans les diverses collections de Belgique et d'autres pays, en discutant leur attribution.

« La commission se plaît à reconnaître le zèle dont l'auteur a fait preuve dans la recherche et la classification des monnaies qu'il a entrepris de décrire. Sa monographie concourt au travail d'élucidation qui se poursuit dans toute l'Europe, et qui est à la fois accueilli et efficacement encouragé par les personnes qui possèdent des collections numismatiques.

« L'ouvrage de M. Sabatier offre un intérêt plus général. Sigebert Havercamp avait, en 1722, publié un traité spécial sur les médaillons contorniates, et, en 1798, Eckhel, avec sa supériorité ordinaire, avait consacré 76 colonnes de son admirable livre à établir la *doctrine* de ces médaillons, qui furent fabriqués pendant le quatrième siècle de notre ère et les premières années du cinquième, pour consacrer le souvenir des victoires remportées dans le cirque, dans l'amphithéâtre et sur le théâtre. On sait que c'est à ces monuments que nous devons les portraits de Térence, d'Horace, de Salluste, d'Apulée, d'Apollonius de Tyanes, du philosophe Anaxarque, et une quantité considérable de représentations curieuses pour l'étude des mœurs romaines.

« Havercamp avait décrit 85 médaillons. Divers auteurs en ont publié quelques autres. M. Sabatier a pu en réunir 240, et encore a-t-il oublié celui qui représente Térence, et qui est conservé au musée de Gotha.

« Peut-être l'auteur, qui a déjà mis au jour d'assez nombreux travaux sur la numismatique, et dont il faut encore louer le zèle incontestable, s'est-il un peu trop hâté pour cette nouvelle publication. Les commentaires qu'il a entremêlés à la description des médaillons contorniates laissent souvent à désirer, lorsqu'ils ne sont pas empruntés à Eckhel, et l'on regrette de trouver parfois des explications indispensables remplacées par de longs détails sur des faits déjà bien connus. Néanmoins, M. Sabatier a rendu service aux études archéologiques, et il faut lui savoir gré des efforts qu'il a faits dans cette intention.

« L'Académie a couronné, en 1850, un ouvrage de M. le Dr Th. Mommsen (aujourd'hui son correspondant) intitulé : *Ueber das Rœmische Münzwesen*. Le même savant a publié depuis cette époque un Mémoire intitulé : *Ueber den Werfall des Rœmischen Münzwesens* (*de la Décadence du système monétaire des Romains*), et un autre encore : *Die Follarmünzen*, qui a suivi les premiers de très-près. La commission rappelle ces écrits, qui montrent que leur auteur apporte une grande persévérance dans ses études sur les monnaies romaines. Après dix ans consacrés à

des recherches continuelles sur le même sujet, il nous donne maintenant une *Histoire du système monétaire des Romains*, immense travail qui ne forme pas moins de 932 pages gr. in-8°.

« M. le docteur Th. Mommsen a réuni tous les textes, tous les genres de documents qui peuvent faire apprécier l'origine du système, les diverses phases par lesquelles il a passé sous les rois, la république et l'empire. Il a cru, avec raison, devoir faire précéder son exposé d'un long aperçu sur les systèmes italiotes. Il montre ensuite l'influence du système romain dans les provinces conquises, en Espagne, en Gaule, en Norique, en Asie, en Afrique, et cela lui donne occasion de passer en revue les séries numismatiques propres à chacune de ces contrées. A-t-il dit le dernier mot sur la monnaie primitive de Rome? Des monuments mis en lumière depuis la publication de son livre ne viendront-ils pas modifier en quelques points les opinions de l'auteur, et surtout les convictions des antiquaires appelés à faire usage de son beau travail? C'est ce que la commission ne voudrait pas affirmer. Mais elle reconnaît du moins sans hésitation dans le livre, tel qui est, une œuvre d'une grande utilité, très-savante, très-riche en renseignements, très-digne (à part quelques vivacités de langage tout à fait inutiles) de l'éminent érudit qui nous fournit incessamment des preuves de son activité.

« La commission propose, en conséquence, de décerner le prix à l'ouvrage de M. le Dr Théod. Mommsen, et une mention honorable à la *Description générale des médaillons contorniates* de M. Sabatier. »

M. Maissiat lit, à titre de communication, la première partie d'un Mémoire relatif à la géographie comparée de la région orientale du bassin du Rhône, pouvant servir d'éclaircissement à la 1re et à la 7e campagne de Jules César dans la Gaule. Ce travail est précédé d'une *Introduction*, qui se divise elle-même en deux parties. La première partie est intitulé :

Introduction.

§ I. *Orographie de la région comprise entre le Rhône et la Saône. — Répartition des cités gauloises qui l'occupaient.*

ANALYSE.

Le plan de l'auteur a été d'étudier comparativement la première et la septième campagne de César, dans la pensée que le proconsul,

en faisant route pour se rapprocher de la province, peut-être même pour sortir de la Gaule celtique dans la septième campagne, aurait pu chercher à repasser les monts Jura par la même voie qu'il avait suivie en sens inverse quand il pénétrait en Gaule ; et que la connaissance de cette voie suivie dans la première campagne pourrait aider à retrouver sa trace, et éclairer sa marche dans la septième.

La méthode adoptée dans ce travail est celle-ci : partir de quelque point de *repère* incontestable (par exemple de Genève, pour la première campagne), puis suivre le texte en en faisant l'application pas à pas, de manière que l'Académie ait toujours sous les yeux la question entière, et non une opinion personnelle composée d'extraits du texte. Si une difficulté se présente dans l'interprétation du texte, s'arrêter pour la résoudre par le rapprochement d'autres passages, puis reprendre la suite au même point.

L'auteur fait ressortir l'importance de l'orographie dans l'application des Commentaires, spécialement dans les régions où les obstacles naturels, toujours présents, et les voies primitives, encore reconnaissables, limitent nécessairement le nombre des solutions possibles, surtout s'il se rencontre, comme dans les monts Jura, des points de passage obligés, notés par César et faciles à reconnaître. César d'ailleurs, ayant décrit le théâtre des événements *de visu*, avec une rare perfection de style, lorsqu'il lui est arrivé d'ajouter des détails concernant les objets, d'indiquer les dimensions et l'orientation des lieux, il en doit résulter une orographie tellement caractérisée que le doute ne puisse plus persister concernant l'identité d'un lieu historique et du lieu comparé qu'on a sous les yeux. C'est proprement une question d'orographie.

La chaîne des monts Jura vient du nord au sud, parallèlement au cours de la Saône, à gauche, à quelque distance de cette rivière, pour aboutir au Rhône, entre Lyon et Genève, en repoussant le fleuve qui vient de l'est, et le forçant à faire un contour au sud, pour gagner l'ouest, jusqu'à Lyon, où il reçoit la Saône. Les monts Jura, dans cette région méridionale, sont composés de trois massifs parallèles, qui constituent une triple barrière à franchir, de l'est à l'ouest, pour passer de la vallée du Rhône et du pays allobroge, près Genève, dans la vallée de la Saône.

Le *Jura oriental*, ou *grand Jura*, est une première crête longitudinale unique, la plus élevée de toutes. C'est le *Jura de César*, en y comprenant (ce qui est essentiel) une suite de cette crête en Savoie (la montagne aux Vaches, ou du Wuache, ou de Chaumont), laquelle se termine en promontoire, à Chaumont, près Frangy, sur le torrent des Usses. On ne pouvait le traverser, à l'époque de César, que par une *cassure profonde* qui livre passage au Rhône, où est placé le *fort de l'Ecluse* et où passe aujourd'hui la route impériale n° 84.

Le *massif moyen*, enclavé entre la Valserine, le Rhône et l'Ain, est très-épais, très-élevé, et se prolonge au sud beaucoup plus loin que le précédent, savoir, jusqu'à Cordon, point extrême de son vaste promontoire accidenté.

Le *massif occidental* est peu élevé ; son promontoire, à Pont-d'Ain, se trouve par la même latitude que celui du grand Jura à Chaumont : on traverse facilement, sur plusieurs points, ce *Jura occidental.*

Le *Jura moyen* ne peut guère être traversé que par *deux cassures transversales profondes*, dont l'une est suivie aujourd'hui par le chemin de fer de Lyon à Genève, depuis Ambérieux jusqu'à Ropillon ; l'autre est le *défilé de Nantua*, que suit la route impériale n° 84, depuis le point de *la Cluse*, à l'extrémité occidentale du lac de Nantua, jusqu'à *Bellegarde*, sur la *perte du Rhône.*

Le Rhône, qui séparait la Gaule celtique du pays allobroge, contourne les monts Jura, à leur pied, comme un immense fossé extérieur. Dans la région accidentée de la perte du Rhône, on peut, on a pu de tout temps, sans difficulté, passer le fleuve sur trois points rapprochés, qui sont la *perte du Rhône*, le *pont de Grezin* en amont, la *planche d'Arlod* en aval. Ceci est important au point de vue de la première campagne et surtout de la septième. Cette région, en effet, offrait à César le passage du Rhône assuré quant aux ponts, et praticable en tout temps, même en présence de l'ennemi, devant ou derrière soi.

La facilité de traverser le Rhône en cette région a occasionné la propagation de la population allobroge sur la rive droite. (Un fait semblable a eu lieu en amont du Léman chez les Nantuates.)

La traversée des Alpes qui correspond à cette région existe par Aoste, la Tarentaise, Montmeillan; de là, une voie traditionnelle, facile, mène par Chambéry, Aix-les-Bains, Rumilly, Frangy, au pied du promontoire du grand Jura; là, on peut éviter le grand Jura en prenant à gauche et coupant droit, par la Sencine, sur la *perte du Rhône* (où l'on arrive en deux heures); on y passe le fleuve, et l'on suit le défilé de Nantua. Lorsqu'on est ainsi parvenu au point de *la Cluse*, trois voies antiques divergent : l'une pousse droit à l'ouest, par Bourg-en-Bresse, sur Mâcon; les deux autres tendent au nord-ouest, l'une par Yzernore, Thoirette, Arinthod, Orgelet, Lons-le-Saulnier; l'autre par Alex, Oyonnax, Dortan, Jeurre, Moyrans, Lons-le-Saulnier. En sorte que la voie est double de la Cluse à Lons-le-Saulnier, pour aller déboucher des monts Jura dans ce pays fertile de la vallée de la Saône, où les Eduens, les Séquanes et les Lingons se touchaient, c'est-à-dire dans le cœur de la Gaule celtique, orographiquement parlant.

En définitive, cette grande voie naturelle *du nord de l'Italie en Gaule*, sur laquelle le Rhône ni le Jura ne font obstacle, dut, suivant l'auteur, être la *voie stratégique suivie par les Romains*, *dirigés par César*, *dans la guerre de Gaule.*

Elle est *jalonnée de traces romaines* à partir du point d'entrée en Gaule celtique.

L'orographie est un élément de détermination des cités gauloises, comme des provinces françaises qui ont précédé la division actuelle en départements.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

De la part de l'Académie royale des sciences de Munich : *Sitzungsberichte der Königl. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu München.* 1861, I. Heft 1, br, in-8°;

De la part de l'auteur : *l'Euxenipea d'Iperide pubblicata da Domenico Comparetti, Romano* (con *fac-simile*). Pisa, 1861, 1 vol. in-4°;

De la part de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin, le tome II, 3e série, de ses travaux, 1858-1859. Saint-Quentin, 1860, 1 vol. in-8°;

Fables et poésies, par J. Héré. Paris et Saint-Quentin, 1860, 1 vol. in-8°;

Le Cabinet historique, 7e année, 8e livraison. Juin 1861.
Liste des membres de la Société de géographie en 1861.

M. V. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. Alfred Jacobs, de l'ouvrage intitulé : *Histoire des Francs. Grégoirè de Tours et Frédégaire*, traduction de M. Guizot, nouvelle édition entièrement revue et augmentée de la géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire, par Alfred Jacobs. 2 tomes in-8o. Le premier de ces volumes commence par un avertissement de l'illustre auteur de l'*Histoire de la civilisation en France*, et les termes en sont extrêmement honorables pour le jeune savant qui a conçu l'idée de cette nouvelle édition. L'éloge qui y est fait de son travail est pleinement justifié par la lecture, et si quelque chose est capable d'ajouter à l'estime qu'elle inspire pour l'auteur, c'est la modestie pleine de délicatesse avec laquelle il a placé ce travail sous le patronage de M. Guizot. M. Jacobs a étudié avec le plus grand soin les travaux de ses devanciers : d'Anville, Sanson, Pardessus, Walckenaer, Leprévost et Guérard, dont M. Jacobs s'honore d'avoir été l'élève. On se rappelle que la géographie de Grégoire de Tours avait été présentée par l'auteur, sous forme de thèse, à la Faculté des lettres et y avait obtenu un légitime succès. Mais M. Jacobs a soumis ce travail à un remaniement sérieux et en a fait disparaître, en très-grande partie, le trop de hardiesse de certaines conjectures, qui étaient le brillant défaut d'une jeunesse ardente et pleine d'amour pour la science. Une carte bien faite accompagne ce travail, et est d'un grand secours pour l'intelligence de Grégoire de Tours.

M. de Longpérier, au nom de l'auteur, M. E. Breton, offre à l'Académie un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Athènes décrite et dessinée*, par E. Breton, suivie d'un *Voyage dans le Péloponèse*. Paris, 1862 (*sic*), 1 vol. gr. in-8o. Le savant conservateur du Louvre, regrettant l'absence de M. Beulé, à qui revenait naturellement la tâche d'en faire valoir les mérites pour les deux parties dont il se compose, rend du moins témoignage de l'exactitude des descriptions et de la beauté d'exécution des planches, qui représentent fidèlement les monuments d'Athènes et ceux du Péloponèse dans leur état actuel.

M. J. Quicherat, professeur à l'Ecole des chartes, lit en communication une notice intitulée :

*Sur un point topographique du texte de César dans la question d'*Alesia.

ANALYSE.

On a parlé beaucoup des fossés de retranchement découverts de puis peu au pied du mont Auxois. M. Paul Bial, professeur à l'Ecol d'artillerie de Besançon, et militaire fort instruit, vient de publie une brochure relativement à ces fossés, dont l'apparition semble avoi une importance décisive dans la question. Il les a vus, les a mesu rés, car les auteurs de la nouvelle avaient omis ce point. Or, 1° au lieu des trois fossés dont il est parlé dans César, dont l'un était *fond de cuve* et les deux autres *talutés*, il n'en a trouvé que deux en talus; 2° au lieu de trouver pour les fossés en talus 15 pieds de large sur autant de profondeur, comme le veut le texte de César soit 4m35 (le pied romain étant de 0,29 centimètres), il s'es aperçu que les fossés découverts sont d'inégale largeur et d'inégal profondeur : les largeurs sont 2m90 et 2m50, les profondeurs 0m8 et 1m30,

FOSSÉS D'APRÈS CÉSAR.			FOSSÉS TROUVÉS A ALISE.		
Nombre.	*Profondeur.*	*Largeur.*	*Nombre.*	*Profondeur.*	*Largeur*
3	15 p. (4m35)	15 p. (4m35)	2	de 2m50 à 2m90	de 0m50 à 1m30

Il en a conclu que les fossés découverts au pied du mont Auxoi n'étaient pas ceux qui sont décrits dans les *Commentaires*. Cett démonstration paraît bonne à M. J. Quicherat. Mais il aura recour à une autre tirée d'un passage de César, auquel personne n'a encor pris garde.

Devant *Alesia* régnait une plaine d'environ 3,000 pas (l. VII, 69 et 70). Or, devant le mont Auxois, entre l'extrémité de ce mont et les hauteurs qui lui font face à l'occident, il y a la plaine des Laumes, au sujet de laquelle on peut admettre qu'elle répond à celle que César indique, car, en un sens, elle a 4 kilomètres, qui font peu de chose de plus que 3 milles romains.

César a investi la place. Les Gaulois d'*Alesia*, croyant avoir bon marché des Romains à la faveur du travail qui les tient dispersés, font sortir leur cavalerie; la cavalerie romaine se présente, et un combat a lieu dans cette plaine de 3,000 pas. Les Gaulois sont défaits, renvoient leur cavalerie pour presser dans toute la Gaule l'ar

rivée de l'armée de secours. César fait d'abord une contrevallation pour emprisonner *Alesia;* il fait ensuite une circonvallation pour se mettre à couvert de cette armée de secours dont il est menacé. On dit qu'on a fouillé et que l'on a trouvé, à 181 mètres des fossés accouplés, les vestiges de cette circonvallation. Or, nous savons par le chapitre 79 du livre VII de César que cette ligne n'était qu'à un mille (1 kilomètre 1/2) des quartiers que les Gaulois auxiliaires établirent plus tard sur les hauteurs en face d'*Alesia;* on a donc sondé beaucoup trop près de la ville, et l'opération n'a pas été bien dirigée. La pente, pour arriver à ces hauteurs, est de 1 kilomètre. La distance des quartiers gaulois extérieurs à la circonvallation étant de 1 kilomètre 1/2, il reste 1/2 kilomètre de plaine pour la manœuvre et la circulation des Gaulois du dehors. Or, César nous fait connaître que, le lendemain du jour où ces Gaulois avaient pris leurs positions, ils font descendre leur cavalerie dans la plaine. Voici les termes de César: « Les chefs gaulois, ayant fait sortir leur cavalerie des quartiers, remplissent la totalité de cette plaine que nous avons signalée ci-dessus comme ayant une étendue de 3 milles en longueur. — *Equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem, quam in longitudinem III millia passuum patere demonstravimus, complent....* » (VII, c. 79.)

Mais l'application du siége au site d'Alise vient de nous montrer qu'après la construction des lignes romaines, toute la plaine des Laumes, moins 1/2 kilomètre, aurait été fermée par les travaux. Comment donc la bataille peut-elle avoir eu lieu dans la totalité de la plaine des Laumes?

Donc la plaine de 3 milles de long qui régnait devant *Alesia* n'a pas été entamée par les travaux de César, et cette plaine a dû avoir 3 milles d'étendue jusqu'à la capitulation, comme le jour de l'arrivée des Romains; donc, lorsque César dit que la circonvallation était à 1 mille des quartiers des Gaulois auxiliaires, il ne peut s'agir dans ce passage des circonvallations de la plaine de 3.000 pas.

Il n'est pas étonnant d'ailleurs qu'on ait trouvé des fossés de retranchement devant une ville sur l'emplacement de laquelle on trouve par endroits trois couches de ruines, c'est-à-dire le témoignage qu'elle a été trois fois détruite, par conséquent trois fois

assiégée. Comment peut-on ignorer encore, après six ans de discussion, ce point capital, que les Romains avaient laissé la plaine libre de tous travaux : « *Omnem planitiem complent?* » Ce seul fait rend impossible l'identification d'*Alesia* à Alise-Sainte-Reine.

Il y a donc, dans le système des partisans d'Alise, une grande erreur et une impossibilité manifeste qui est engendrée par l'illusion où l'on est relativement aux écrivains de l'antiquité. On prend pour des descriptions rigoureuses et complètes certains traits esquissés comme ceux que César nous donne au début de l'épisode, mais on ne prend pas garde que, dans la suite de la narration, se présentent d'autres détails qu'il n'est pas permis de négliger, et l'on est forcé de modifier ces prétendues descriptions par l'ensemble des traits épars dans tout l'épisode. Aussi bien le genre descriptif n'est-il point à l'usage des historiens anciens. (Objection de M. Le Clerc.) (1).

La conclusion de cette notice est donc la suivante :

Le fait énoncé par César, que la plaine de 3 milles resta libre de tout retranchement jusqu'à la fin du siége, exclut absolument la plaine des Laumes, attendu que les retranchements du blocus du mont Auxois n'ont pu passer ailleurs que dans cette plaine et que le texte de César nous empêche de les y placer. Le champ de bataille du chapitre 79 est de 3,000 pas, et n'est autre que la plaine dont il est parlé au début de l'épisode. Or, il ne reste que 500 mètres entre les vestiges découverts et la pente des montagnes soi-disant occupées par les Gaulois auxiliaires. La formule à laquelle doit répondre le site de l'antique *Alesia* est celle-ci : 1° une ville

(1) *Objection de M.* Le Clerc.

Il faut peut-être se montrer moins absolu, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris. Salluste, par exemple, dans *Jugurtha,* s'est étendu très-longuement sur la description de *Cirta*, et ne nous permet pas de méconnaître aujourd'hui cette ville dans la moderne Constantine. Polybe et d'autres encore ont fait intentionnellement des récits très-descriptifs dans l'histoire des guerres qu'ils ont racontées.

M. Egger s'associe à l'observation de M. Le Clerc et cite d'autres exemples, tirés d'Arien, de Plutarque, etc.

M. Maury trouve que l'exemple de César lui-même, dans l'épisode dont il s'agit, dément les observations de M. Quicherat.

située sur une colline très-élevée; 2° entre deux cours d'eau; 3° avec une plaine d'une lieue de long par devant, et dans une position telle que la ville pût être investie sans qu'il y eût de retranchements dans la plaine, lorsque cependant les Romains avaient des lignes à l'opposite de cette plaine, et que, là, leur circonvallation n'était éloignée que de 1,500 mètres du camp des Gaulois auxiliaires. Comme ces conditions ne se présentent pas dans la plaine des Laumes, Alise n'est pas *Alesia*, et « j'affirme, dit en terminant le savant professeur, qu'un pareil lieu n'existe, ni dans l'Auxois, ni dans aucun autre quartier de la Bourgogne. »

Discussion.

M. Maury, en qualité de secrétaire de la commission de la carte des Gaules, prend la parole pour combattre les conclusions de M. Quicherat. Mais il ne peut s'écarter du point de vue général, n'ayant pas été prévenu de l'incident de détail qui vient de se produire sur la topographie d'*Alesia.* Il regrette que M. de Saulcy ne soit pas présent, lui qui a dirigé les travaux au pied du mont Auxois. Il se propose néanmoins de répondre dans la prochaine séance au Mémoire qui vient d'être lu. Sa conviction est parfaitement établie en faveur d'Alise. Elle est partagée par M. le général Creuly, aussi savant dans l'art militaire qu'habile et expérimenté dans l'interprétation des textes latins, par M. le colonel de Coynart, et il paraît, à M. Maury, que les connaissances spéciales des militaires sont d'un grand secours dans la question. Il ne faut pas prendre trop à la rigueur certains détails des textes. On découvrirait des impossibilités partout. On en viendrait à contester que Paris soit l'antique Lutèce. Lorsqu'un ensemble respectable de faits sont groupés en faveur d'une identification, on est souvent forcé de s'en contenter. Si M. Quicherat n'avait de vives sympathies pour Alaise, qui réunit en sa faveur, il faut le dire, un bien moins grand nombre de preuves, et qui présente des impossibilités bien plus réelles qu'Alise, il ne serait point aussi exigeant pour le mont Auxois.

M. J. Quicherat demande au savant auteur des *Religions de la Grèce* pourquoi il sonde ses intentions et scrute ses préférences. Il n'a pas prononcé le nom d'Alaise. Il s'agit de l'interprétation d'un

passage de César, de son application à Alise-Sainte-Reine, et il désire, quant à lui, ne pas s'écarter de ce point du texte qui fait l'objet de sa communication. Il demande donc qu'on lui explique la difficulté dont il s'agit.

M. de Rougé, vice-président, occupant le fauteuil, croit qu'il faut circonscrire le débat sur le seul point traité dans le Mémoire de M. Quicherat. Les explications annoncées par M. Maury, comme réponses à la notice qu'on vient d'entendre, seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance du 26.

M. le vicomte de Rougé est nommé au scrutin, à la majorité des voix, lecteur de l'Académie pour la séance publique annuelle de l'Institut fixée au 14 août prochain : *Traduction et commentaire de l'inscription d'une stèle du règne de Toutmès III découverte à Thèbes, en* 1859, *par M. Mariette.*

Les commissaires chargés de vérifier les comptes de l'Académie pour l'année 1860 sont : MM. Brunet, de Presle et Egger, réélus.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXIVe, 1re partie, de ses Mémoires, renfermant :

1° *Mémoire historique sur les traités publics dans l'antiquité, depuis les temps héroïques de la Grèce jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne*, par M. Egger ;

2° *Mémoire sur l'âge du livre intitulé : Agriculture nabathéenne*, par M. E. Renan ;

3° *Mémoire sur les antiquités du Bosphore cimmérien*, par feu Ch. Lenormant ;

4° *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*, par M. Léopold Delisle ;

5° *Mémoire sur les représentations qui avaient lieu dans les mystères d'Eleusis*, par feu Ch. Lenormant.

M. Reinaud, au nom de la commission mixte du prix Volney, lit le rapport suivant :

RAPPORT SUR LE CONCOURS DU PRIX DE LINGUISTIQUE FONDÉ PAR M. DE VOLNEY.

La commission avait annoncé, pour le concours de 1861, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr. à l'ouvrage de PHILOLOGIE COMPARÉE qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Neuf ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours :

N° I. *Ueber die nabathäischen Inschriften, von Petra, Hauran, vornehmlich des Sinai-Halbensel und über die Münz Legenden nabathäischer Könige*, par M. A. Lévy; br. in-8°.

N° II. *Manuscrit pictographique américain*, précédé d'une *Notice sur l'idéographie des Peaux-Rouges*, par M. l'abbé Domenech; Paris, 1860 ; in-8°.

N° III. *Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, par M. Le Héricher, professeur de rhétorique au collége d'Avranches; 2 vol. in-8°.

N° IV. *Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux anciens et modernes*, par M. A.-P. Pihan, prote de la typographie orientale à l'Imprimerie impériale; Paris, 1860 ; 1 vol. in-8°.

N° V. *L'Alphabet universel déduit du mécanisme de la parole. — Restitution de l'alphabet primitif*, manuscrit in-fol., par M. Fournery.

N° VI. *Origines Europeæ. — Die alten Völker Europas*, etc., par Lorenz Diefenbach; Francfort, 1861 ; in-8°.

N° VII. *Essai sur la langue chinoise*, par M. Léon de Rosny.

N° VIII. *Première partie d'un Essai de grammaire élémentaire malaye, accompagné d'un petit vocabulaire des mots malays francisés*, manuscrit, par M. Marre.

N° IX. *Die Transcription des persischen alphabetes*, par M. H. Barb; Vienne, 1861 ; 1 vol. in-8°.

Plusieurs de ces ouvrages attestent beaucoup de zèle et d'intelligence, et la commission est persuadée que la science y trouvera son

profit, mais aucun ne lui a paru remplir toutes les conditions requises; les uns ne sont pas achevés dans toutes leurs parties, les autres ne se distinguent point par des vues suffisamment originales.

La commission a particulièrement remarqué le n° VII, qui est un essai historique sur la langue chinoise, par M. de Rosny, et, voulant témoigner de son désir de voir l'auteur mener à fin l'ouvrage qu'il a entrepris, elle lui accorde, pour ce motif, une somme de 1,200 francs.

La commission a été aussi frappée du jour que l'auteur du n° VI a jeté sur les origines celtiques, et elle accorde à M. Diefenbach une mention très-honorable.

La commission accorde une mention honorable :

1° A M. Lévy, auteur de la Dissertation sur les inscriptions nabathéennes;

2° A M. Le Héricher, auteur du Glossaire normand, anglais et français;

3° A M. Barb, auteur d'un Essai de transcription de l'alphabet persan.

Enfin la commission accorde un encouragement de 500 francs à M. Pihan, pour son Exposé des signes de numération.

M. Maury a la parole pour répondre à la communication faite par M. Quicherat à la dernière séance.

Discussion sur la question d'Alesia.

ANALYSE.

M. Maury commence par rappeler la phrase du texte sur laquelle repose l'argument principal de M. Quicherat :

« Postera die, equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem, « quam in longitudinem tria millia passuum patere demonstravi- « mus, complent, pedestresque copias paulum ab eo loco abditas in « locis superioribus constituunt. » (VII, 79.)

M. Quicherat s'est appuyé sur ce passage pour établir que les fossés découverts dans la plaine des Laumes ne pouvaient avoir été ceux de César, car, prétend-il, la cavalerie n'avait pu occuper la

totalité d'une plaine déjà en partie coupée par les lignes de contrevallation et de circonvallation. Le savant membre fait observer : 1° qu'on ne saurait prendre à la lettre le mot *complent*, attendu qu'un combat de cavalerie, qui suppose des mouvements rapides, ne peut avoir lieu qu'autant que l'espace n'est pas complétement rempli ; 2° que, entre l'extrémité de la plaine, masquée par le village de Vinarey et les fossés qui ont été découverts, il existe un espace de 2,400 mètres environ, très-suffisant pour que le combat de cavalerie mentionné par César, après l'arrivée de l'armée des Gaulois auxiliaires, ait été livré. D'ailleurs, la lecture des *Commentaires* nous montre que, toutes les fois que la superficie d'une plaine est évaluée par César, le mot *longitudo* doit s'entendre dans le sens de la *longitude*. Cette remarque, appliquée au passage en question, nous montre que l'espace de 3 milles romains (4440 m.) doit être compté presque parallèlement aux lignes en allant jusqu'à Ménetreux, et alors la plaine restée libre après l'exécution des fossés de circonvallation présentait encore une ouverture de 4,000 mètres très-suffisante pour le combat.

L'expression *munitiones campestres* prouve d'ailleurs suffisamment que les fossés avaient été creusés dans la plaine des Laumes, et César nous dit formellement que la cavalerie arrivait jusqu'à ces lignes. Du moment qu'on admet qu'Alise-Sainte-Reine a été assiégée, il faut nécessairement, pour qu'on l'ait attaquée, que des tranchées aient été ouvertes dans la plaine.

Quant à la profondeur des fossés, M. Maury convient qu'elle n'est pas conforme au texte ; mais tous les hommes du métier savent que les travaux exécutés à la hâte répondent rarement aux ordres donnés, et que les mesures ne sont jamais, sur tous les points, celles des projets. Il faudrait d'ailleurs, pour répondre d'une manière définitive, que les fouilles eussent été assez complètes pour fournir la largeur des fossés dans tout leur parcours.

M. de Saulcy ajoute quelques observations à celles de M. Maury pour expliquer que la vallée de la Braine offre un espace très-suffisant pour le combat de cavalerie dont il s'agit au chap. 79 du liv. VII.

M. Maissiat continue la lecture, en communication, de son travail sur la Géographie comparée de la partie orientale du bassin du Rhône, pour servir à l'intelligence de la première et de la septième campagne de J. César dans les Gaules.

Introduction (suite).

§ II. *Cités gauloises qui occupaient la région comprise entre le Rhône et la Saône* : HELVÈTES, SÉQUANES, ALLOBROGES D'OUTRE-RHÔNE, SÉBURIENS, EDUENS, AMBARRES, AMBIVARÈTES.

ANALYSE.

Divers textes de César exigent qu'on place les cinq premiers de ces peuples sur la rive droite du Rhône, à partir du Léman jusqu'au confluent de la Saône, dans le même ordre que ci-dessus.

1° Les *Helvètes* s'étendaient en aval du Léman jusqu'à la passe du fort de l'Ecluse, d'après ce texte : « Helvetii continentur una ex parte flumine Rheno latissimo atque altissimo, qui agrum Helvetium a Germanis dividit; altera ex parte, monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos et Helvetios; tertia, lacu Lemano et flumine Rhodano, qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit. » (I, 2.)

2° Les *Séquanes* s'étendaient depuis la passe du fort de l'Ecluse jusqu'au confluent de la Valserine, d'après ces textes : « Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire possent : unum per Sequanos, angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum, quo vix singuli carri ducerentur; mons autem altissimus « impendebat ut facile perpauci prohibere possent (I, 6). » Præsertim quum Sequanos a provincia nostra Rhodanus divideret. » (I, 33.)

3° Les *Allobroges* avaient des villages et des propriétés au delà du Rhône, sur la partie inférieure de la rive séquane du fleuve, à l'endroit où sont aujourd'hui les trois villages de Léaz, Grezin, Vauchy, dont les propriétés sont adjacentes au pont de Grezin et à la perte du Rhône, d'après ces textes : « Helvetii jam per angustias et fines Sequanorum suas copias transduxerant, et in Æduorum fines pervenerant (I, 11). Item Allobroges qui trans Rhodanum vicos pos-

sessiones que habebant, fuga se ad Cæsarem recipiunt et demonstrant sibi, præter agri solem nil esse reliqui. » (*Ibid.*)

4° Les *Séburiens* (non les Ségusiaves du Forez) étaient placés le long du Rhône, comme aujourd'hui le Bugey (y compris le Valromey), depuis le confluent de la Valserine jusqu'au confluent de l'Ain, d'après ce texte : « Ab Allobrogibus in Seburianos exercitum ducit: hi sunt, intra provinciam, trans Rhodanum primi. » (I, 10.)

5° Les *Eduens Ambarres* s'étendaient depuis le confluent de l'Ain jusqu'au confluent de la Saône, d'après ces textes : « Eodem tempore quo Ædui, Ambarri quoque consanguinei et necessarii Æduorum (I, 11).... (a Vienna) neque diurno neque nocturno itinere intermisso, per fines Æduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hiemabant.... (VII, 9). Æduis, Seburianisque qui sunt finitimi provinciæ X millia peditum imperat.... bellumque inferre Allobrogibus jubet. Altera ex parte, Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios.... mittit. » (VII, 64.)

D'après ces données, qui le guident comme des jalons plantés sur la frontière de la province, tout le long du Rhône, l'auteur propose de compléter la géographie (au temps de César) de la région comprise entre le Rhône et la Saône, de la manière suivante :

Le versant oriental du grand Jura jusqu'au Rhône appartenait au pays *helvète*.

Le versant occidental du grand Jura, jusqu'au Rhône et à la Valserine, appartenait au pays *séquane*. Il faut prolonger ainsi le territoire de l'ancienne Franche-Comté jusqu'au Rhône, et cela suffit pour qu'il représente le pays séquane des commentaires.

Les *Allobroges* d'outre-Rhône se trouvaient à cette extrémité méridionale du territoire séquane, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les trois villages de Léaz, Grezin, Vauchy, dont les propriétés sont adjacentes au pont de Grezin et à la perte du Rhône.

Les *Séburiens* dont parle César occupaient le massif moyen des monts Jura compris entre le Rhône, l'Ain et la frontière séquane, soit l'ancien Bugey, y compris le Valromey.

Quant au reste de la région, savoir, l'espace compris entre la Saône, le Rhône, l'Ain et la frontière séquane, une ligne idéale menée de Thoissey à Pont-d'Ain peut, comme l'ont pensé de Veyle

et de Lateypounière, servir de démarcation approximative entre les *Eduens* proprement dits, au nord de cette ligne, et les *Eduens-Ambarres*, au sud.

Il est néanmoins probable que ces délimitations tranchées comportaient des nuances ; par exemple, la petite plaine du Bas-Bugey paraît avoir appartenu aux *Ambarres*, à en juger par les noms locaux…., mais l'ensemble concorde avec les commentaires.

Des auteurs ont pensé que les *Ambivarètes* du texte : « Imperant Æduis atque eorum clientibus, Seburianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus (Brannoviis) millia XXXV…. » (VII,75), n'étaient autres que les *Ambarres* dont le nom présenterait ici une forme variée. Cette même variation se retrouve-t-elle sur le terrain, dans la zone reconnue des *Ambarres?* On y voit le village de Varambon, près Pont-d'Ain. Ce nom Varambon, en négligeant la finale, pourrait-il, par un déplacement de syllabe, rappeler les Ambivarètes, comme Lérida rappelle l'antique Illerda, les Illergètes?

La présentation des livres est renvoyée à la première séance du mois d'août.

MOIS D'AOUT.

Séance du 2.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport fait par M. Maury, au nom de la Commission des antiquités de la France. Nouveau renvoi de la présentation des livres.

Séance publique annuelle du 9.

Présidence de M. Mohl.

M. le Président ouvre la séance, à deux heures, par le discours d'usage, dans lequel il proclame les prix décernés et annonce les sujets de prix proposés.

(Les uns et les autres sont connus par les comptes rendus précédents des séances ordinaires.)

M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, a la parole pour lire une *Notice historique sur la vie et les travaux de M.* C. Fauriel.

(Cette Notice, déjà publiée *in extenso* à la typographie de Firmin Didot, sera reproduite, également *in extenso*, dans l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

M. A. Maury lit ensuite son *Rapport, au nom de la commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours pour* 1861.

(Ce rapport, publié *in extenso* à la typographie Firmin Didot, a été inséré, également *in extenso*, au *Moniteur* du 10 août. Les résultats du jugement de la commission, consignés dans ce rapport, ont d'ailleurs été publiés précédemment dans nos comptes rendus des séances ordinaires. — Voy. la séance du 19 juillet.)

L'heure avancée a empêché M. Egger de lire l'*Extrait d'un Mémoire sur l'état civil chez les Athéniens*, qui était porté à l'ordre du jour de cette séance.

(Nous avons donné précédemment une idée sommaire de la communication qui a servi de base à ce travail. — Voy. la séance du 7 juin.)

Séance publique annuelle des cinq Académies, du 14.

A cette séance, ont été proclamés les résultats du prix Volney, déjà communiqués à la séance ordinaire du 26 juillet.

A la même séance, M. le vicomte de Rougé a lu un travail intitulé :

Note sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Egypte par les ordres de S. A. le vice-roi.

« Il n'existe aucun pays qui ait été sillonné par de plus vastes et de plus nombreuses explorations que la vallée du Nil. Telle est, cependant, l'abondance des monuments que vingt siècles ont entassés dans cette contrée, et telle est la richesse des souvenirs historiques par lesquels notre attention s'y trouve invinciblement attirée, qu'on peut y signaler, chaque année, quelque découverte nouvelle. Le Sérapéum conquis par les investigations patientes et hardies de M. Mariette sortait naguère du linceul épais des sables, et nous avons pu pénétrer, à la suite du savant archéologue français, dans la tombe des Apis. De nouvelles recherches,

secondées par la municifeuce de notre savant confrère, M. le duc de Luynes, rendirent bientôt à la lumière le temple construit auprès du grand sphinx, et nous fit connaître un premier exemple de l'architecture sacrée sous les dynasties les plus anciennes.

« L'heureux succès de ces fouilles, conduites avec tant de persévérance et de sagacité, devint, pour le prince éclairé qui gouverne l'Egypte, une révélation des richesses que renfermait encore le sol de son pays. Le vice-roi comprit ce que pouvait devenir, sous la direction de notre habile compatriote, une exploration complète des monuments antiques. Aujourd'hui, les vastes enceintes des temples sont fouillées méthodiquement, les cours et les salles comblées par les débris sont dégagées; les tableaux historiques apparaissent de nouveau sur les murailles et les inscriptions, les bas-reliefs et les statues surgissent en foule au milieu des décombres.

« Dans ce pays, où les monuments, chargés d'écriture, formaient comme de grandes annales sans cesse déroulées devant les yeux, il n'est pas une muraille qui n'apporte à l'histoire quelque témoignage précieux. Aussi toutes les périodes de la longue existence du peuple égyptien ont-elles reçu des éclaircissements depuis que M. Mariette préside aux travaux ordonnés par le vice-roi. Il est cependant deux époques spéciales sur lesquelles de plus vives lumières ont été jetées, et qui méritent d'attirer l'attention, tant par la grande place qu'elles occupent dans l'histoire antique que par la nouveauté des conclusions qui découlent naturellement de ces documents inattendus. Je veux parler des sphinx et des statues colossales sortis récemment des fouilles de Tanis, et des inscriptions ou des tableaux historiques trouvés autour du sanctuaire de Karnak.

« De ces découvertes, les premières se rapportent particulièrement à la grande invasion des peuples pasteurs et au royaume qu'ils avaient fondé dans la basse Egypte; les autres agrandissent nos connaissances sur l'époque qui suivit l'expulsion de ces envahisseurs, et qui fut la plus glorieuse de toutes pour la nation égyptienne.

« Si rien n'est mieux attesté dans l'histoire ancienne que le fait même d'une invasion accomplie en Egypte, environ deux mille ans avant notre ère, par des peuples auxquels tous les témoignages donnent le nom de *pasteurs*, rien n'était plus obscur, jusqu'ici, que les circonstances de cette révolution et son véritable caractère. D'où venait cette migration guerrière qui put si facilement vaincre les forces d'un empire ancien et puissant? Etait-ce une horde barbare, ne s'occupant que de piller ou de renverser les temples, comme les Egyptiens, leurs victimes, les en accu-

saient dans leurs annales? Jusqu'où s'étendit leur domination? et devons-nous croire qu'elle ait violemment interrompu le cours de la civilisation et les traditions sacrées de la religion, des sciences et des arts? Quelle est, enfin, l'époque de leur arrivée et celle de leur expulsion, et à quel Pharaon revient la gloire d'en avoir délivré le pays? Toutes ces questions étaient restées sans réponse précise, même depuis que la découverte de Champollion avait vivifié les sources les plus authentiques de l'histoire. Toutes les difficultés se pressaient sur le même point et semblaient y serrer un nœud inextricable au milieu de la série des dynasties pharaoniques et des monuments qu'elles avaient élevés.

« Les fouilles de Tanis permettent de répondre à presque toutes les questions que nous venons de poser; elles viennent de jeter une première lumière sur l'arrivée des *Pasteurs*. On a pu tout d'abord constater que les rois de cette race avaient fait graver leurs noms, en hiéroglyphes, sur des monuments élevés par les souverains indigènes de la douzième et de la treizième dynastie. Si ces faits se multiplient, comme on peut l'espérer, l'époque relative de l'invasion se précisera d'elle-même; mais nous pouvons affirmer, dès aujourd'hui, qu'elle est de beaucoup postérieure aux Pharaons de la famille d'Amménemès qui compose la douzième dynastie, et dont les monuments attestent, d'ailleurs, l'empire le plus florissant. Les nouveaux conquérants étaient arrivés par l'isthme de Suez, et les Egyptiens eux-mêmes les nomment, dans leurs inscriptions, *les pasteurs d'Asie*. Leur religion nous renseigne également sur la question de leur origine; ils adoraient le même Dieu que les fils de *Chet*, c'est-à-dire ce peuple belliqueux que la Bible nous désigne un peu plus tard comme le plus important parmi les tribus chananéennes. Ce Dieu des Chananéens et des pasteurs portait les noms de *Baal* et de *Soutekh*; il nous est représenté sous l'emblème d'un quadrupède féroce aux longues oreilles dressées. Les Egyptiens identifièrent le dieu de leurs ennemis avec leur Typhon, l'ennemi d'Osiris, le génie du désordre et de la violence. Rien de plus naturel que cette réaction, et c'est ainsi que les mêmes dieux cananéens devinrent également des démons pour les Israélites. Les rois pasteurs avaient établi le siége de leur gouvernement dans une ville que les historiens grecs nomment *Avaris*. La véritable forme égyptienne de ce nom était *Ha-Ouar*. La lecture nous en a été donnée par les papyrus historiques, et c'est ce même nom qu'on rencontre sur tous les monuments de Tanis : en sorte qu'il est aujourd'hui certain que les deux noms d'*Ha-Ouar* et de Tanis, l'un égyptien, l'autre emprunté aux langues cananéennes, appartinrent successivement à la même ville, qui servit de capitale à des dynasties pharaoniques, après avoir été la forteresse des pasteurs.

« Les fouilles de Tanis ont fait apparaître une quantité de beaux monuments élevés par les Pharaons du plus ancien empire. Les rois pasteurs se les étaient, en quelque sorte, appropriés, en y faisant graver leurs légendes : on reconnaît encore le nom d'Apophis, l'un de ces rois dont les historiens nous avaient conservé le souvenir, sur plusieurs statues et sur les sphinx de Tanis; on peut aussi distinguer les traces d'une légende semblable sur la base et sur l'épaule droite de notre grand sphinx du musée du Louvre, qui provient lui-même de Tanis. Loin de détruire entièrement les temples, comme les annales égyptiennes semblent en accuser les pasteurs, Apophis se montra plutôt amateur éclairé des monuments antiques; il ne fit même pas effacer les écussons des Pharaons, suivant l'usage constamment suivi en Egypte après chaque révolution; il se bornait à placer son nom à côté de ceux de ses devanciers. Les personnages qui apparaissent à Tanis comme de véritables Vandales sont *Ramsès II* et son fils *Ménéphthah*, qui firent effacer partout les cartouches plus anciens pour y substituer leurs propres légendes.

Non-seulement les rois pasteurs respectèrent les monuments de Tanis, mais on doit à leurs propres règnes des sphinx de la plus grande beauté, où l'art égyptien de l'ancienne école est conservé dans toute sa grandeur. Le corps de ces sphinx est entièrement semblable aux plus beaux morceaux de ce genre exécutés sous les Pharaons; mais les traits du visage, complétement différents du type égyptien, et l'ajustement de la tête royale, attestent un modèle choisi dans un peuple étranger à la race et aux costumes pharaoniques. Au-dessus de la face humaine apparaissent de véritables oreilles de lion, et la crinière est disposée de manière à former autour du visage comme une auréole lumineuse.

« Ces beaux sphinx sont, sans aucun doute, l'œuvre des rois pasteurs, et les cartouches d'Apophis se lisent encore sur leurs épaules, malgré le soin qu'on mit plus tard à les marteler. Il faut donc reconnaître qu'après les premiers désordres, suite inévitable de toute invasion étrangère, le vainqueur fut promptement pénétré par la civilisation supérieure de la nation qu'il avait subjuguée, et que les arts égyptiens continuèrent à fleurir dans la Basse-Egypte, et surtout au sein même d'Avaris.

« Nous ne savons pas si les rois pasteurs possédaient une écriture nationale, mais les nouvelles découvertes montrent clairement qu'ils ont employé les hiéroglyphes, au moins comme écriture officielle et monumentale. Ils se firent attribuer les titres nationaux propres aux Pharaons, préludant ainsi à la politique que devaient suivre plus tard Cambyse, Darius, Alexandre, ainsi que les Ptolémées et les Césars, qui prirent tous

le titre de *Fils du Soleil*, et se donnèrent pour les successeurs légitimes des anciens Pharaons.

« Les conquêtes de la civilisation et la pratique des arts ne subirent donc pas, du fait des pasteurs, une de ces longues interruptions après lesquelles un peuple doit reconquérir lentement tous les degrés qu'il a perdus ; et nous comprenons maintenant plus facilement comment les chefs-d'œuvre de l'art égyptien purent éclore dès le règne de Toutmès I, c'est-à-dire presque aussitôt après la restauration d'une dynastie nationale. Six grands sphinx de granit rose ont déjà été rencontrés à Tanis, et l'on ne doit pas douter que la suite des fouilles ne nous apporte de nouveaux monuments de l'époque d'Apophis, car nous savons, par un manuscrit égyptien, que ce roi s'occupait d'élever un temple au dieu *Soutekh*. Ce texte précieux qui nous rappelle l'état de dépendance dans lequel Apophis tenait toutes les parties de l'Egypte, et les tributs qu'on lui payait, nous montre en même temps le roi pasteur fidèle à son dieu et refusant tout hommage aux divinités égyptiennes. Quelques années après, une inscription gravée dans les tombeaux d'Elithyia nous apprend que la guerre s'était élevée entre les princes égyptiens et les pasteurs. Amosis, roi de la Thébaïde, après divers combats sanglants, finit par réduire Avaris, dans la sixième année de son règne, et il poursuivit les pasteurs jusque dans la Palestine.

« C'est ainsi que les monuments trouvés à Tanis, se joignant aux documents que nous venons de citer, nous permettent de tracer l'histoire générale de cette grande invasion, et de lui restituer sa véritable physionomie. Les pasteurs, liés par leur patrie primitive et par la religion aux peuples Cananéens, se présentent à nous comme une race guerrière, intelligente, et qui avait su employer à son profit les artistes égyptiens. Ils emportèrent certainement dans leur retraite les germes des progrès qu'avait déposés chez eux la culture supérieure d'une nation depuis longtemps exercée aux arts et à la littérature. Mais les leçons que les pasteurs asiatiques ont reçues des Egyptiens se rattachent directement à une des questions les plus intéressantes de l'histoire, à la découverte à laquelle appartient le premier rang parmi les moyens de progrès conquis par l'esprit humain : je veux parler de l'invention de l'alphabet.

« Les travaux persévérants de la science moderne ont rattaché solidement tous nos systèmes alphabétiques à ces lettres antiques en usage chez les peuples sémitiques, et dont la Grèce, dans la fidélité de ses souvenirs mythologiques, reportait le bienfait à Cadmus le Phénicien. Or, en comparant lettre à lettre les caractères alphabétiques usités dans l'écri-

ture cursive des Egyptiens vers l'époque des pasteurs avec les plus anciennes lettres phéniciennes, nous avons trouvé une série de ressemblances tellement frappantes qu'il est impossible de les considérer comme l'effet du hasard. Nous n'hésitons pas à croire que l'alphabet primitif des Sémites a été emprunté de toutes pièces aux scribes égyptiens avec lesquels les pasteurs étaient en rapports journaliers pour les affaires publiques ou commerciales. Laissant de côté tout l'appareil symbolique, les Pasteurs chananéens se bornèrent à emprunter à leurs voisins les éléments purement alphabétiques. Ces mêmes lettres, peu altérées, ont été transmises de peuple en peuple et d'âge en âge, avec les modifications successivement imposées par le génie des races et de leurs langages divers. C'est ainsi que l'invention et la diffusion des lettres, sans lesquelles on ne peut concevoir ni l'héritage intellectuel de l'homme, ni la perpétuité de ses conquêtes, se rattachent directement aux plus anciens rapports des Cananéens avec l'Egypte, et surtout a la grande invasion sur laquelle les monuments de Tanis viennent de jeter un jour inattendu.

« Amosis, après avoir délivré son pays des pasteurs, dut encore porter ses armes du côté de l'Ethiopie, puis il dirigea tous ses soins vers la restauration des temples, qu'une longue guerre intérieure avait nécessairement laissés dans un état désastreux; c'est ce qu'attestent les inscriptions des dernières années de son règne.

« Nous savons peu de chose d'Aménophis I, son successeur; il s'attacha sans doute à ramener l'ordre et la richesse dans une contrée si longtemps soumise aux exactions des étrangers. Sa mémoire est surtout vénérée au point de vue religieux, mais on peut affirmer hardiment qu'il fut un sage administrateur. En effet, Toutmès I, son successeur, trouva des ressources suffisantes pour conduire ses armées victorieuses jusque dans la Mésopotamie, inaugurant ainsi la série des grands guerriers qui assurèrent l'empire du monde aux *Pharaons* durant plusieurs siècles. Toutefois, les conquêtes de Toutmès I furent abandonnées pendant la minorité de ses fils, et il était réservé à Toutmès III d'établir solidement les bases de la domination égyptienne en Asie.

« Les succès éclatants du règne de Toutmès III sont consignés dans des annales dont la série couvrait toute l'enceinte intérieure du sanctuaire de Karnak. Nous devons aux investigations de M. Mariette des portions considérables de ces annales. En les rapprochant des fragments déjà connus, nous avons pu en coordonner tout l'ensemble, et rendre aux faits partiels leur véritable place et toute leur importance. Toutmès III, retenu longtemps sous la dépendance d'une régente, nous apparaît, dans la vingt

deuxième année de son règne, à la tête d'une armée qu'il a rassemblée sur les frontières de la Palestine. Il marchait contre les peuples syriens qui, depuis l'Euphrate jusqu'aux limites de l'Egypte, s'étaient confédérés contre lui. L'armée asiatique fut défaite près de Mageddo, et tous les princes rassemblés dans cette place furent forcés de se rendre au Pharaon victorieux. Les révoltes successives ne firent qu'agrandir les conquêtes de Toutmès III, et, après un règne de quarante-quatre ans, et après quinze expéditions, conduites par le Pharaon lui-même jusqu'au cœur de l'Asie, il put léguer à ses successeurs un empire incontesté. Toute l'Asie occidentale lui payait de riches tributs. Les Annales énumèrent les noms des principaux chefs de ces contrées, parmi lesquels on voit apparaître Babel, Ninive et Assour. Toutmès III paraît avoir également établi sur la Méditerranée un empire très-étendu, qui précéda celui des Phéniciens, et dont l'histoire avait perdu le souvenir.

« Une foule de monuments nouveaux élevés sous son règne sont sortis des fouilles de Karnak; mais il en est deux qui méritent une mention toute particulière de notre part. Le premier est un tableau où étaient retracées les images de deux cent trente peuples vaincus. Chaque personnage y est figuré avec son costume, sa couleur et le trait caractéristique de sa race, que les artistes égyptiens, si exercés à copier la nature, ont toujours merveilleusement saisis. Cent quinze noms forment une première liste, qui comprend les familles éthiopiennes et quelques nations situées vers l'Arabie ou vers les côtes mauritaniennes. La seconde liste, bien plus curieuse pour nous, est formée de toutes les tribus réunies dans l'armée vaincue à Mageddo. Nous y trouvons, d'une part, *Damas*, *Hamath* et les villes syriennes, depuis la vallée de l'Oronte jusqu'au sud du Liban; et de l'autre, *Mageddo*, *Hazor*, *Gérare*, *Taanak* et toutes les villes royales des Cananéens, célèbres par la lutte qu'elles soutinrent plus tard contre les Israélites. C'est ici que les livres saints nous apportent un secours inestimable, et de ces textes antiques, comparés aux monuments, jaillissent à chaque instant des lumières inattendues sur l'histoire et la géographie pendant l'âge des patriarches de la famille d'Abraham.

« Un second monument, trouvé également à Karnak, complète l'idée que nous pouvons nous faire de la puissance de Toutmès III, après ses grandes campagnes d'Asie. Laissant de côté les listes partielles des peuples vaincus, cette nouvelle inscription s'attache à nous donner une vue d'ensemble sur l'immense domaine soumis au Pharaon. La forme littéraire de ce document mérite une égale attention. L'auteur met dans la bouche d'Ammon, le dieu suprême de Thèbes, une sorte de description

des conquêtes de Toutmès. Au milieu de son discours, écrit dans le style pompeux dont les inscriptions officielles nous ont apporté beaucoup d'exemples, on rencontre dix vers, ou versets, exactement appareillés quant à la coupe des mots et la disposition des idées. On reconnaît facilement, dans les morceaux de cette espèce, le type primitif du parallélisme des idées et des oppositions, qui forme l'essence du style poétique des Hébreux. La poésie primitive préludait, par ces recherches de langage, aux formes plus savantes et plus harmonieuses qu'elle a revêtues chez des nations arrivées plus tard à leurs âges littéraires.

« Dans un tableau sculpté au sommet du monument, Toutmès III offre l'encens et la libation au dieu Ammon, qui est censé lui adresser l'allocution suivante :

« Paroles d'Ammon-Ra, seigneur des trônes du monde : — Viens à « moi; tressaille de joie en voyant mes faveurs, oh ! mon fils vengeur, « *Ra-men-Khéper* (Toutmès), doué d'une vie éternelle! Je resplendis par « ton amour, mon cœur se dilate à ton heureuse arrivée dans mon tem- « ple. Mes mains ont rempli tes membres des forces de la vie, tes grâces « plaisent à..... Tu m'as établi dans ma demeure, je t'apporte et je te « donne la victoire et la puissance sur toutes les nations. J'ai répandu ta « crainte dans toutes les contrées, et ta terreur s'étend jusqu'aux limites « des supports du ciel. J'ai agrandi l'épouvante que tu jettes dans leurs « flancs; j'ai fait retentir tes rugissements parmi tous les barbares; les « princes de toutes les nations sont pressés dans ta main. J'ai moi-même « étendu mon bras; j'ai lié pour toi et serré en un faisceau les peuples « de Nubie en myriades et en milliers, les nations du Nord en millions « (de captifs). J'ai précipité tes ennemis sous tes sandales et tu as écrasé « les chefs au cœur obstiné. Ainsi que je l'ai ordonné, le monde, dans sa « longueur et dans sa largeur, l'Occident et l'Orient, te servent de de- « meure. Tu as pénétré chez tous les peuples, le cœur tranquille; aucun « n'a pu résister à tes ordres, c'est moi-même qui t'ai conduit quand tu « les approchais. Tu as traversé les eaux de la grande enceinte et la Mé- « sopotamie (1) dans ta force et ta puissance. Je t'ai ordonné de faire « entendre tes rugissements jusque dans leurs cavernes, et j'ai privé leurs « narines des souffles de la vie. J'ai fait pénétrer tes victoires dans leurs « cœurs; mon esprit divin qui réside sur ton front les a bouleversés, il a « ramené captifs (les nomades?) liés par leurs chevelures; il a dévoré « dans ses flammes ceux qui résident (dans les ports?); il a tranché la

(1) *Naharaïn.*

« tête des Asiatiques (1) sans qu'ils pussent résister, détruisant jusqu'à la « race de ceux qu'il saisissait. J'ai donné à tes conquêtes le tour du « monde entier. Mon diadème a répandu sa lumière sur tes sujets, aucun « rebelle ne s'élèvera contre toi sous la zone du ciel. Ils viennent tous, « le dos chargé de leurs tributs, se courber devant ta majesté, comme je « l'ai ordonné. J'ai énervé (les ennemis confédérés?) sous ton règne; « leurs cœurs sont desséchés et leurs membres tremblants.

« Verset 1. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les princes de « Tahi (Syrie); je les ai jetés sous tes pieds à travers leurs contrées. Je « leur ai fait voir ta majesté tel qu'un seigneur radieux, projetant ta lu- « mière sur leurs faces, comme mon image.

« 2. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les habitants de l'Asie, « tu as réduit en captivité les princes des Rotennou (Assyriens). Je leur « ai fait voir ta majesté revêtue de ses ornements; tu saisissais tes armes « et combattais sur ton char.

« 3. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les peuples de l'Orient, « tu as marché dans les provinces de la terre sacrée (2). Je leur ai mon- « tré ta majesté semblable à l'astre (3) qui sème la chaleur de ses feux et « répand sa rosée.

« 4. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les peuples d'Occi- « dent; *Kefa* et *Asi* (4) sont sous ta terreur. Je leur ai fait voir ta ma- « jesté telle qu'un jeune taureau, au cœur ferme, aux cornes aiguës, au- « quel on ne peut résister.

« 5. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les habitants (des « ports?); les contrées de (Maten?) tremblent de crainte devant toi. Je « leur ai fait voir ta majesté semblable au (crocodile?), maître terrible « des eaux, qu'on ne peut approcher.

« 6. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les habitants des îles; « ceux qui résident au milieu de la mer sont atteints par tes rugissements. « Je leur ai montré ta majesté semblable à un vengeur qui se dresse sur « le dos de sa victime.

« 7. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les Libyens (5). Les « îles des (*Tanau?*) sont en ton pouvoir; je leur ai montré ta majesté

(1) *Amou*.
(2) *Ta-nuter*.
(3) *Seschet* (?).
(4) Les îles de *Chypre*, *Candie*, etc.
(5) *Tahennou*, peuples à l'ouest de l'Egypte.

« semblable à un lion furieux, se couchant sur leurs cadavres, à travers « leurs vallées.

« 8. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les extrémités de la « mer ; le tour de la grande zone des eaux est serré dans ta main. Je leur « ai montré ta majesté semblable à l'épervier qui plane et qui, dans son « regard, saisit tout ce qu'il veut.

« 9. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper ceux qui résident dans « leur.....; tu as réduit en captivité les habitants (des sables?). Je leur ai « fait voir ta majesté semblable au chacal du Midi, explorateur habile qui « traverse les deux régions.

« 10. — Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les peuples de Nu- « bie ; ta puissance s'étend jusqu'à..... Je leur ai fait voir ta majesté sem- « blable à tes deux frères divins (1) ; j'ai réuni leurs bras sur toi pour te « donner leur puissance.

« Tes deux sœurs (2), je les ai placées derrière toi pour te secou- « rir. Mes bras sont levés pour repousser de toi tous les maux. C'est « moi qui te protége, ô mon fils chéri ! Horus, taureau valeureux qui « règne dans la Thébaïde, toi que j'ai engendré (en vérité?), Toutmès, « doué d'une vie éternelle. (Tu as?) rempli tous mes désirs : tu as élevé « mon temple en constructions éternelles, tu l'as rendu plus vaste qu'il « n'en avait jamais existé. La porte principale..... (lacune du monu- « ment)..... plus magnifique qu'aucun des souverains tes prédécesseurs. « Je t'ai ordonné de la faire et j'en suis satisfait. — Je suis établi sur le « trône d'*Horus* pour des milliers d'années, étant ton image vivante..... « pour l'éternité. »

« Ces derniers mots paraissent être la réponse du roi, car *Horus*, suivant les traditions mythologiques, avait régné en Egypte, après sa victoire sur le Typhon.

« En examinant avec soin les indications renfermées dans ces dix versets, on s'aperçoit que l'auteur de cette allocution parcourt successivement les quatre points cardinaux, et qu'il a choisi les peuples les plus importants dans chaque direction. C'est bien le monde entier, autant du moins qu'il leur était connu, que les flatteurs de Toutmès prétendaient renfermer dans le cercle de son empire. Nous avons cependant de la peine à croire, même sur la parole d'Ammon, que les forces navales de l'Egypte eussent dès lors pénétré jusqu'à l'Océan ; mais il faut reconnaître

(1) *Set* et *Horus*, les deux dieux guerriers.
(2) Les déesses *Isis* et *Nephthys*, sœurs d'*Horus* et de *Set*.

que des peuples tributaires assez nombreux étaient placés du côté du couchant; et ce fait est de nature à donner de la valeur aux récits mythologiques des Hellènes touchant les anciennes colonies venues d'Egypte sur divers points des côtes de la Méditerranée.

« Indépendamment de ces grands monuments historiques, les objets de toute nature que les fouilles ont accumulés dans le musée du vice-roi dépassent le nombre de 18,000, et cette riche collection pourra donner matière à de sérieuses études pendant bien des années. Nous avons dû nous borner à signaler à votre attention les points les plus saillants; mais nous ne pouvons néanmoins nous résoudre à passer sous silence les papyrus nouvellement réunis au musée du Caire. Les livres de l'Egypte antique! il y a quelques années, à peine osions-nous prononcer ces mots devant vous! mais aujourd'hui, grâce aux progrès de la science, nous pouvons l'affirmer, sans craindre les démentis de l'ignorance ou même les doutes raisonnés de la critique : oui, nous possédons des manuscrits rédigés vers l'époque où Moïse recevait dans le palais du Pharaon les éléments des lettres et des arts égyptiens. D'autres écrits, provenant d'un âge bien plus ancien encore, nous ont également été conservés. Une littérature abondante et variée, dont les tombeaux nous ont gardé de curieux échantillons, florissait en Egypte au temps des Hébreux : hymnes sacrés, fragments épiques, documents civils ou judiciaires, livres de recettes médicales ou de formules magiques, lettres privées, traités de morale, contes et légendes, ou compositions purement littéraires, telle est la variété des sujets que l'on rencontre dans l'ensemble des papyrus antiques. De ces vieux livres, nous pouvons traduire aujourd'hui des portions plus ou moins considérables, suivant la difficulté des sujets ou les obscurités du style. Permettez-nous, en terminant, de consacrer ici quelques lignes à l'un des nouveaux papyrus qui font partie de la collection du vice-roi. Il s'agit d'un recueil de préceptes relatifs à la morale et à la conduite prudente, honorable et religieuse, qui doit distinguer l'homme bien élevé. Nous connaissions déjà quelques modèles de ce genre d'ouvrages. Les conseils que contient le papyrus du musée du Caire sont adressés par un hiérogrammate nommé *Ani* à son fils *Chonshotep*. Voici la traduction d'un paragraphe qui ne nous a pas semblé indigne de l'estime accordée par les Grecs à nos sages Egyptiens :

« Le sein de l'homme est comme la salle du tribunal, qui contient
« toutes sortes de réponses; fais un choix de parolesgracieuses, et que le
« mal reste enfermé en toi. Celui qui répond durement repousse.....;
« l'homme à la parole douce est aimé. Garde-toi de donner une réponse

« frauduleuse à celui qui t'interroge; Dieu discerne la vérité, et son « châtiment vient. En apportant tes offrandes à ton Dieu, garde-toi de « faire ce qu'il défend!..... Si tu te diriges en son nom, il donnera à « tes esprits une condition élevée, car il agrandit ceux qui le glorifient. »

« Dans le paragraphe suivant, l'auteur s'adresse au dieu *Schou*, ou la lumière du soleil. Ce symbole éclatant de l'action divine était depuis longtemps identifié avec le Dieu créateur lui-même, et l'Egyptien ne distinguait plus nettement, dans ses hommages, l'astre qu'il voyait chaque jour du Dieu suprême, « unique, invisible, inaccessible, générateur éter-« nel, existant par lui-même et créateur de tous les êtres, » dont les hymnes les plus antiques nous apportent cependant toutes ces sublimes définitions :

« *Schou* est le Dieu de ce monde, dit notre manuscrit; il est au-dessus « des cieux, et ses images sont sur la terre. L'encens leur est offert « chaque jour, lorsqu'il éclate à son lever. C'est lui qui multiplie les « pains, c'est lui qui t'a donné ta mère..... Elle a porté de nombreux « (enfants) et je n'en ai pas (perdu?). Elle t'a enfanté lorsque les mois « furent accomplis; suspendu à son col, elle a mis sa mamelle dans ta « bouche pendant trois ans. (Les soins les plus rebutants n'ont pas dé-« goûté son cœur?) Et lorsque j'ai dit : Allons, il faut le mettre à l'école, « lorsque tu apprenais les écritures, chaque jour elle était chez ton maî-« tre, apportant les pains et les boissons de sa maison. Tu es (grandi?), « tu t'es marié et tu as pris ta maison. Tourne tes yeux vers les enfants « qui te sont nés; agis en toute chose comme l'a fait ta mère, et rends-« leur (les soins) qu'elle t'a portés. Elle n'a pas levé ses mains vers le « Dieu, que (déjà) ses prières sont exaucées. »

« La condition élevée que les Egyptiens accordaient à la femme, *à la maîtresse de maison*, comme elle est habituellement qualifiée, se reconnaît facilement dans tous les monuments privés. L'épouse et la sœur sont constamment associées à tous les actes de la vie civile et religieuse, et le nom d'un personnage est presque toujours suivi du nom de sa mère. Ces habitudes expliquent les sentiments délicats exprimés dans notre papyrus. Peut-être nos études favorites influencent-elles ici notre jugement; mais il nous semble retrouver, dans les conseils de notre hiérogrammate et dans cette peinture des sentiments de la famille prise au plus près de la nature, quelque chose de cette majesté douce et de ce sentiment profondément humain qui nous charme dans les récits de la Genèse. »

Les autres communications faites à cette séance sont étrangères à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Séance du 16.

M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, fait connaître, par une lettre adressée à M. le Président, la nécessité où il est de s'absenter pour cause de santé, et le choix qu'il fait de M. Wallon pour le remplacer, comme secrétaire délégué, pendant la durée de son absence.

M. le Ministre d'Etat écrit à l'Académie pour lui communiquer la liste des élèves à l'Ecole impériale des chartes qui ont obtenu le titre d'archivistes paléographes, et dont les noms, aux termes des arrêtés ministériels, doivent être proclamés à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions.

M. le vicomte de Rougé fait une lecture en communication sur un *Texte hiéroglyphique donnant la liste des peuples vaincus par Toutmès III.*

MM. Egger, Maury, Brunet de Presle, Munk, de Wailly, Jomard, font à l'auteur diverses questions ou observations qui provoquent de sa part plusieurs éclaircissements nouveaux.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Sur les eaux thermales de Bou-Chater, dans la régence de Tunis, par M. Guyon. (Extr. des Comptes rendus de l'Académie des sciences. Séance du 8 juillet 1861.) Paris, 1861, broch. in-4°.

On a historical tablet of the reign of Thothmes III recently discovered at Thebes. Communicated to the Society of antiquaries by Samuel Birch, esq. F. S. A. London, 1861, br. in-4°.

Elogio accademico del Cav. prof. Vincenzo Cardaro Clarenza, pronunizato dal Cav. Agatino Longo. Catania, 1861, br. in-4°.

Les seigneurs de Muno, par M. Renier-Chalon. Bruxelles, 1861, broch. in-8°.

Joscelin de Dinan, seigneur de Ludlowen, Shroppshire (douzième siècle), par A. de Barthélemy. Br. in 8°.

Les tragédies de Sénèque ont-elles été représentées? par G. Boissier. (Extr. du *Journal gén. de l'inst. publ.*) Paris, 1861, br. in-8°.

Des divisions territoriales du Quercy aux neuvième, dixième et onzième siècles, par M. Max. Deloche. Paris, 1861, br. in-8°. (Extr. des Nouv. Annales des voyages, de juin 1861.)

Revista trimensal do Instituto historico fundado no Rio de Janeiro, tome XXIII. Rio de Janeiro, 1861, 1. vol. in-8°.

Journal asiatique, nos 67 et 68. Avril, mai, juin 1861.

Revue archéologique. Août 1861.

Revue de l'art chrétien, n° 7. Juillet 1861.

Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn), 4e année. Castres, 1861, 1 vol. in-8°. (Procès-verbaux des séances.)

Travaux de l'Académie impériale de Reims, 1859-1860, nos 3 et 4. Reims, 1861, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trim. de 1861.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er et 2e trim. de 1861, n° 38. Orléans, 1861, br. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1861, nos 1 et 2.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. III, 3e bulletin.

Tillog til « den Berlingske Tidende. » 1/4 de feuille.

Manuale bibliographum, par S. Calvary. 1 vol. in-8°.

M. le vicomte de Rougé offre à l'Académie, au nom de M. l'abbé Bargès, *une Notice sur un autel chrétien antique.*

M. Egger offre à l'Académie les trois ouvrages suivants:

1° Au nom de M. le général Creuly, une brochure intitulée : *les Descendants immédiats d'Eporedix, d'après une inscription d'Autun et autres documents.* (Extr. de la *Revue archéol.*) Paris, 1861, br. in-8°, « extrait intéressant pour l'épigraphie gallo-romaine et pour l'histoire des familles gauloises. »

2° Au nom de M. Henri Chevreul, *le Traité de la vénerie, par feu M. Budé, traduit du latin en français, par Loys le Roy, dit Regius.* Paris, 1861, 1 vol. in-8°. Traduction tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Institut, et à laquelle l'auteur a joint une Notice intéressante sur G. Budé et L. le Roy. M. Egger pense que le texte sera lu avec profit par les amateurs du vieux français, et que le livre, par les mérites de l'exécution, se fera goûter des bibliophiles.

3° Au nom de M. Delesse, ingénieur des mines, un *Traité sur l'azote et les matières organiques dans l'écorce terrestre.* Paris, 1861, 1 vol. in-8°. Le savant membre signale l'intérêt que peut avoir ce livre pour les études archéologiques. Le travail de M. Delesse propose, en effet, aux archéologues un moyen de déterminer l'ancienneté relative des débris de corps organisés que l'on retrouve souvent parmi les monuments anti-

ques. L'auteur ne s'est pas dissimulé l'incertitude qui domine les résultats obtenus jusqu'à ce jour par ses nombreuses et patientes recherches. Il croit néanmoins qu'il est utile d'attirer l'attention des antiquaires sur certaines difficultés trop longtemps négligées.

M. Jomard fait remarquer, à cette occasion, que l'Académie a déjà témoigné de l'intérêt qu'elle prend aux recherches de cette nature. C'est ainsi qu'à l'occasion des découvertes faites à Abbeville par M. Boucher de Perthes, il y a une douzaine d'années, elle désigna un de ses membres pour se joindre à ceux de l'Académie des sciences chargés de visiter les débris recueillis par cet antiquaire dans cette localité.

Plusieurs membres appuient ces observations. M. N. de Wailly ne croit pas qu'on puisse jamais arriver à un résultat bien satisfaisant à la suite de recherches de la nature de celles qui sont indiquées dans l'ouvrage de M. Delesse.

M. de Rougé, qui préside la séance, pense qu'on doit tenir grand compte des efforts tentés dans cette voie.

La discussion se résume dans ce sens, plus favorable à l'auteur, à la condition de ne point donner aux analyses chimiques le premier rang dans les déterminations de ce genre, et de se rappeler combien de circonstances de toute sorte peuvent, en un temps donné, hâter ou retarder la décomposition des corps enfouis dans la terre.

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre le rapport de M. Brunet de Presle sur les comptes annuels de la Compagnie.

Séance du 23.

La ville de Napoléon-Vendée demande que l'Académie lui fasse don de ses publications.

Renvoi à la commission des travaux littéraires.

M. Chasereau envoie à l'Académie l'empreinte de plusieurs inscriptions tracées sur des briques d'origine romaine. Il prie l'Académie de lui en faire connaître le sens. Ces empreintes sont déposées au secrétariat, et mises à la disposition des membres qui voudront en prendre connaissance.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Glossaire explicatif, étymologique et comparatif de l'ancienne Bresse châlonnaise, et notamment du canton de Saint-Germain-du-Bois, par Jules Guillemin (extr. des Mémoires de la Société d'hist. et d'archéol. de Châlon-sur-Saône). 1861, br. in-4°.

Bougeoir romain. Des chandelles et bougies, chandeliers, bougeoirs et lanternes chez les Romains, par M. Eugène Chatel. Caen, 1861, br. in-4°.

Mémoires pour la construction du fort de l'Annonciade. Document publié par M. Croisollet, notaire à Rumilly (Haute-Savoie), br. in-8°.

Sur l'avenir qui reste à la poésie (décembre 1860). Morceau lu à la conférence littéraire de Nancy. Nancy, 1861, br. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, etc., de Béziers (Hérault). Compte rendu de la séance publique tenue le 9 mai 1861. Béziers, 1861, br. in-8°.

Le Cabinet historique, 7e année, 7e livraison, juillet 1861.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1861, 1er trimestre.

M. LE CLERC offre à l'Académie le 4e volume, 3e série, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.* Ce volume renferme les Mémoires suivants :

1° *Saint-Martin-sur-Renelle, ancienne eglise paroissiale de Rouen, supprimée en* 1791, par M. de La Quérière (1 planc. gravée); 2° *Pierres tombales des anciens sénéchaux de Neubourg et de leurs femmes, dans l'église de Sainte-Opportune-du-Bosc*, par M. Thaurin; 3° *Voies romaines de la Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet (avec une carte archéologique du département de la Seine-Inférieure, aux époques gauloise, romaine et franque, dressée par F.-N. Leroy); 4° *Documents inédits sur le siége de Cherbourg en* 1378, recueillis et annotés par M. de Pontaumont; 5° *Etudes sur Fervaques*, par M. Demiau de Crouzilhac; le *droit du colombier sous la coutume de Normandie*, par M. J. Cauvet; 6° *Une nouvelle visite à Pitres*, par M. l'abbé Cochet; 7° *Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les titres et le duché d'Estouville*, par M. le vicomte Robert d'Estaintot; 8° *Bougeoir romain trouvé dans les fouilles du vieil Évreux;* des chandelles de suif, des bougies de cire, des cierges, des candélabres, des chandeliers, des bougeoirs et des lanternes chez les Romains, par M. Eug. Châtel.

Le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris appelle particulièrement l'attention de l'Académie sur le Mémoire de M. de Pontaumont concernant des documents inédits sur le siége de Cherbourg en 1378. Ce

travail présente un véritable intérêt par la question même qu'il soulève. L'histoire de la marine française pendant le quatorzième siècle est encore incomplète, et des documents très-curieux mériteraient d'être mis en lumière. On sait combien Charles V avait à cœur l'extension de ce moyen de défense contre l'Angleterre. Après sa mort, arrivée en 1380, le gouvernement, malgré les vues personnelles et intéressées du duc d'Anjou, conserva quelque temps encore les heureuses traditions de Charles V, dont les ministres étaient restés aux ffaires. Un projet de traité de 1381, sous le roi Charles VI, pièce très-curieuse figurant dans le *Voyage littéraire* de Martène et Durand, nous révèle toute l'importance que le gouvernement français attachait à la prospérité de la marine nationale, et toute la sollicitude dont il entourait ses premiers progrès. On lit dans ce projet : « Veut le roi en toute manière que le castel de Chier bourg lui demeure « dans le traité de la paix. »

M. Le Clerc fait ressortir encore l'intérêt qui recommande les publications de l'infatigable archéologue, M. l'abbé Cochet; seulement on ne comprend pas l'étonnement que paraît éprouver M. Cochet en trouvant des carreaux de vitre dans un tombeau romain. On sait qu'il se trouve à Pompéi des carreaux de vitre encore en place.

Le savant membre signale encore le travail de M. Châtel sur le bougeoir romain.

M. Egger offre à l'Académie deux ouvrages :

1° Au nom de M. Jules Girard, un *Mémoire sur Hypéride, sa vie et son éloquence.* « Ce morceau, qui reproduit, avec de notables modifications, une partie du Mémoire couronné l'an dernier par l'Académie, ne peut que faire désirer l'entière publication des recherches littéraires de l'auteur sur Hypéride. »

2° Le tome V de la *traduction de Dion Cassius*, traduction commencée, comme on sait, par feu M. Gros, et que M. Boissée continue aujourd'hui, ayant reçu de Mme veuve Gros les collations à peu près complètes des manuscrits faites par les soins de son mari. Ce travail important, poursuivi sur un plan plus restreint par M. Boissée, arrivera prochainement à son terme.

M. le vicomte de Rougé, après avoir quitté le fauteuil de la présidence, qu'il cède à M. Jomard, continue la lecture de son Mémoire communiqué sur une *Liste de peuples vaincus par Toutmès III.*

M. Vallet de Viriville lit à l'Académie un nouveau fragment de son *Histoire de Charles VII.* Il est intitulé :

Que pouvait faire le gouvernement de Charles VII, une fois la Pucelle mise en procès à Rouen, pour l'enlever aux Anglais et la sauver?

ANALYSE.

Un Ministre de la monarchie, M. de L'Averdy, sur la fin du siècle dernier, a discuté ce problème dans un Mémoire demeuré célèbre. Ce Mémoire se trouve joint aux dissertations qui accompagnent la notice des procès de la Pucelle; œuvre publiée en 1790 et qui fait partie de la collection intitulée : *Notice des manuscrits... du roi*, etc., in-4°. M. de L'Averdy, forcé de convenir que Charles VII n'a rien fait pour sauver celle à qui il devait la couronne, s'efforça de prouver qu'il ne pouvait rien faire, et telle est sa conclusion. Cette doctrine, évidemment dictée au Ministre académicien par un sentiment de respect pour la monarchie, a été discutée et réfutée unanimement par tous les historiens qui se sont succédé depuis M. de L'Averdy. L'auteur du Mémoire, sans s'attacher à répéter cette réfutation, traite la matière de nouveau en s'aidant des documents nouvellement acquis à l'histoire.

Selon M. Vallet de Viriville, trois moyens s'offraient à Charles VII, ou à son gouvernement, pour sauver la Pucelle, après sa captivité. Le premier consistait à négocier diplomatiquement sa rançon à l'aide des prisonniers qu'elle-même avait faits aux Anglais. Ce moyen, qui ne fut point tenté en temps opportun, n'était plus applicable après le commencement des débats judiciaires. Deux voies restaient alors ouvertes, et l'auteur du Mémoire, pour mettre ce double fait en lumière, s'appuie sur des arguments en partie connus, en partie négligés ou ignorés par les précédents historiens de la Pucelle.

L'une de ces voies consistait dans la force ouverte, ou la guerre. Charles VII, pour délivrer la Pucelle, n'avait pas seulement son armée victorieuse; cette armée qui avait conduit le roi de Bourges Reims, et de Reims à *Beauvais* et à *Saint-Denis*, c'est-à-dire à deux

pas du gouvernement anglais et de Rouen, sa véritable capitale. Les archives de Poitiers, d'Orléans, de la Rochelle, etc., attestent que ces villes conservaient à l'héroïne, même après sa captivité, une sympathie, un dévouement enthousiaste. Les milices de ces villes ne pouvaient se mettre en mouvement que sur l'ordre du gouvernement royal. Elles n'attendaient qu'un signe à cet égard. Mais ce signal ne fut pas donné.

L'autre moyen consistait dans une action judiciaire à intenter contre les juges de Rouen. La désunion, l'incertitude, régnaient parmi ces prêtres, ces magistrats prévaricateurs. L'inquisition, les Dominicains, répugnaient à ce procès. R. de Chartres, chancelier de France, était le supérieur ecclésiastique de P. Cauchon, comme archevêque de Reims et métropolitain de Beauvais. Pierre Cauchon se riait d'un appel à interjeter *par l'accusée*, soit au métropolitain, soit à Rome. Aussi lui fit-il l'offre de ce double appel. En effet, le Code d'Eymeric donnait aux juges d'hérésie un pouvoir à peu près discrétionnaire sur l'appel des prévenus à l'égard de Rome. Quant à R. de Chartres, il ne se souciait nullement de racheter ou de délivrer la Pucelle. Ses sentiments à cet égard nous sont aujourd'hui connus et ne furent pas sans doute ignorés de l'évêque de Beauvais. Mais la question eût complétement changé de face : 1° si Jeanne eût appelé de ses juges, non pas au pape, dont l'inquisition était le délégué ou mandataire, mais au *concile* de Bâle, alors assemblé. Aussi, dans l'une des séances, un Dominicain, *ami* de Jeanne, commençait à lui expliquer ce qu'était le *concile*... : « Taisez-vous, de par le diable ! » lui dit alors P. Cauchon en l'interrompant. En second lieu, cet appel pouvait être porté ou interjeté, soit devant le pape, soit devant le concile, non pas par la prévenue, mais par le métropolitain, R. de Chartres.

Si Jeanne, dit en concluant M. Vallet de Viriville, succomba, c'est que personne n'essaya de la sauver. La Trimouille, au *temporel*, et R. de Chartres, pour le *spirituel*, s'opposèrent à ce qu'un pareil effort fût tenté.

Séance du 30.

M. Matty de Latour adresse à l'Académie ses remercîments pour la distinction dont a été honoré son travail, et il y ajoute une sorte de requête dans laquelle il semble croire que la Compagnie ait la pensée de se mettre en instance auprès de M. le Ministre des travaux publics, dans le but d'obtenir pour lui que Son Excellence le charge de poursuivre, dans toute la France, les études sur les voies romaines qu'il a commencées en Franche-Comté. On se rappelle, en effet, que M. Matty de Latour a obtenu le partage de la 3e médaille au concours des antiquités de la France de cette année pour son livre intitulé : *Voies romaines. — Système de construction et d'entretien. — Mode de construction de la voie romaine de Besançon à Langres.* Aujourd'hui, l'auteur de ce travail présente à l'Académie tout un plan d'organisation du service nouveau, qui pourrait être établi sous sa direction au ministère.

M. Jomard rappelle que la commission des antiquités de la France, en exprimant un simple vœu, reproduit par l'organe de son rapporteur, n'avait jamais entendu provoquer une démarche de l'Académie dans le sens indiqué par M. Matty de Latour.

Plusieurs membres ajoutent que, si la commission avait eu cette pensée, l'Académie n'aurait pu l'accueillir, une requête de ce genre étant aussi contraire à ses usages qu'étrangère à ses attributions. Les termes du rapport de M. Maury ne pouvaient d'ailleurs donner lieu à aucune méprise. C'était un vœu et un désir, rien de plus. Il sera répondu en ce sens à M. Matty de Latour.

M. le vicomte de Rougé achève en communication la lecture de son Mémoire intitulé :

Texte hiéroglyphique donnant la liste des peuples vaincus par Toutmès III.

ANALYSE.

M. Mariette, dans sa campagne de 1858-1859, a mis au jour, sur un des pylônes de Karnak, une liste des peuples soumis par Toutmès III. Ce pylône se trouve entre le grand obélisque de la

régente Hatasou et le fameux sanctuaire. Toutmès III est, comme on sait, le plus célèbre conquérant de la dix-huitième dynastie (vers le dix-septième siècle avant J.-C.). Sur ce pylône sont gravées deux listes des pays qu'il a soumis dans deux directions différentes : il s'agit, d'une part, des peuples éthiopiens, — et, de l'autre, des *Rotennou* supérieurs, vaincus dans la forteresse de *Maketa-la-Mauvaise* (Mageddo, des *Septante*). Ce sont des peuples d'Asie. Chaque liste de peuples est figurée par 115 personnages, dont les noms géographiques sont renfermés dans les cartouches qui les accompagnent. Ce tableau offre donc, dans son ensemble, 230 appellations inconnues jusqu'à présent, qui s'appliquent à des lieux de l'Asie et de l'Afrique, 250 ans environ avant Moïse, et qui, bien interprétés, doivent répandre une vive lumière sur la géographie de ces contrées à une époque aussi reculée.

Pour ce qui regarde la première liste, celle des 115 peuples éthiopiens, elle est loin d'avoir l'importance de l'autre. Malgré la tentative de M. Birch, pour comparer leurs noms à ceux de l'inscription d'Adulis, on est obligé d'avouer que l'intérêt historique de ces peuples, la place minime qu'ils occupent, même aux âges pharaoniques, enfin la pauvreté des documents qui les concernent, doivent faire considérer la liste éthiopienne comme secondaire. Voici sous quel titre elle s'offre aux regards :

« Réunion des nations du Midi, des peuples de *Kens* (Nubie) et « de *Went-hen-Newer* défaits par Sa Majesté. On ne connaît pas « le nombre des victimes que le roi fit parmi eux. Il ramena captives, « à Thèbes, toutes les populations pour remplir [les domaines] de « son père Ammon. Voici que toutes les nations furent soumises à « Sa Majesté d'après les ordres de son père Ammon. »

M. Birch a donné une transcription de ces 115 noms d'après une liste qui diffère de la copie communiquée par M. Mariette à l'auteur du présent Mémoire : M. le vicomte de Rougé se borne à donner, à son tour, une transcription de la liste des peuples méridionaux.

Passant à la seconde liste, encore inédite, le savant égyptologue passe en revue successivement les cartouches des peuples asiatiques ; il soumet chacun de ces noms géographiques à un examen

approfondi et il établit, d'après les règles d'une méthode philologique certaine, les identifications des mots coptes avec les noms sémitiques de Palestine et de Syrie.

Cette liste, ainsi que l'établit le titre, comprend les 115 nations ou tribus de l'armée confédérée vaincue par Toutmès III à Mageddo. — Traduction littérale : « *Congregatio gentium Ruten superiorum, quos clausit rex in urbe Maketa pessima. Adduxit rex liberos eorum captos vivos.....* »

On sait déjà que la grande nation des *Rotennou* se divisait en *supérieurs* et *inférieurs*. La liste du pylône de Karnak montre les Rotennou supérieurs comme dominant dans toute la partie élevée de la Syrie et dans la Palestine.

Il manque malheureusement 28 noms à la liste, mais, telle qu'elle nous est parvenue, elle est du plus haut intérêt, puisqu'elle nous offre un tableau géographique authentique de la Palestine au temps des patriarches de la famille d'Abraham.

Il y a assurément, parmi ces noms, quelques-uns qui n'appartiennent pas à la nation des Rotennou, mais ils se rapportent aux peuples ralliés autour de cette tribu puissante. Il importe de faire précéder le travail d'identification de ces noms géographiques de quelques remarques que nous résumons ici.

Les trois principales places citées comme siége spécial des Rotennou supérieurs, et connues par d'autres monuments, étaient *Hurenkar*, *Anaugas* et *Januâa*, qui n'apparaissent pas dans la portion conservée de la liste de Karnak.

M. de Rougé, résumant les faits de la campagne de l'an 23, du règne de Toutmès III, tels qu'ils ressortent de l'autre grande inscription de Karnak, rappelle que l'Egypte avait perdu en Asie le fruit des conquêtes de Toutmès I[er], et que la Syrie était occupée par une confédération hostile qui embrassait tous les pays compris entre la Mésopotamie et la Palestine. Toutmès III était resté seulement en possession de la forte place de *Gaza*. Cette ville devint la base de ses opérations. Il en sortit le 5 du mois Pachons, et, le 16, il campait à *Jahama* (nom sémitique, non identifié jusqu'à présent). C'est là qu'il apprend que la confédération ennemie a pris position à Mageddo et que le prince de *Kadès* a réuni en cet endroit les for-

ces de toutes les tribus qui s'étendent jusqu'au *Nahareïn*. Vient ensuite la délibération, dans le conseil royal, sur la route la plus sûre pour aller à l'ennemi. Il y avait : 1° la *grande route* passant à *Aalana* et dans un défilé dangereux. On cite, à propos de cette route, le nom de *Taânaka*, ville royale des Chananéens, voisine de Mageddo (*Josué*, 12, 23), plus tard comprise dans la tribu d'Issachar; 2° un chemin plus long à l'aide duquel on devait tourner l'ennemi. Le roi choisit la voie directe. Trois jours plus tard, le camp était à *Aalana*, qu'il faut chercher dans la région montagneuse au sud de Mageddo, à une demi-journée de marche de la vallée qui s'ouvre devant cette ville. Le nom, purement sémitique de ce lieu, indique d'ailleurs une montée : *via ascendens*. Or, le texte dit précisément qu'en partant d'*Aalana*, l'armée gagna avec peine un col difficile à franchir. Le roi Toutmès déboucha ensuite dans la plaine, vers la septième heure du jour, près du ruisseau de *Kina*, qui est reconnaissable dans le cours d'eau qui traverse la plaine, au sud de Mageddo, et qui servit de limite, dans des âges plus modernes, aux territoires de Manassés et d'Ephraïm. L'ennemi est battu; Mageddo, où étaient enfermés les princes, se rend, et ce fait d'armes décide du succès de la campagne. Il n'y eut que 83 morts et 340 prisonniers. 2,132 chevaux et 924 chars de guerre firent partie du butin. Les deux versants des montagnes furent soumis à Toutmès. Il ramène de la côte qu'il ravage 2,500 prisonniers, et prend les trois villes des *Rotennou* : *Januâa*, *Anaukas* et *Havenkar*, que nous avons citées plus haut.

On sait, par une autre inscription, que Toutmès revint en Egypte après cette expédition, et qu'il fit don au temple d'Ammon des revenus des domaines royaux confisqués par lui dans le territoire de ces trois villes.

Les conquêtes successives de Toutmès III reculèrent les frontières de son empire jusqu'à Ninive. Mais la victoire de Mageddo fut celle qui établit sa prépondérance dans les contrées de la Syrie. L'année suivante, en effet, les tributs des chefs d'*Assour*, joints à ceux des Rotennou, sont déposés aux pieds du Pharaon, frère glorieux d'Hatasou.

Quant à la liste du pylône de Karnak, comprenant les peuples

confédérés à Mageddo, elle nous donne certainement les noms des tribus qui s'étaient jointes au chef des Rotennou supérieurs, dont la domination s'étendait depuis le sud de la Palestine jusqu'à la Mésopotamie. C'est donc entre ces limites qu'il convient de les chercher.

Pour faciliter encore son travail d'identification, le savant professeur du Collége de France rappelle quelles sont les règles fidèlement observées par les hiérogrammates dans la transcription des noms sémitiques en égyptien. Ces règles, remarquées d'abord par M. Hincks, avec la perspicacité qui distingue le savant irlandais, ont déjà été heureusement appliquées par M. Brugsch dans le tome II de sa géographie.

M. le vicomte de Rougé a lui-même repris et exposé ces principes fondamentaux, en les modifiant, dans son travail sur l'*Origine égyptienne de l'alphabet phénicien* (1). Le savant conservateur du Louvre résume ses observations en un tableau alphabétique des lettres équivalentes en copte et en hébreu. (Ce point capital de la discussion devra être lu avec les caractères, dont la reproduction est indispensable à l'intelligence du tableau, dans la *Revue archéologique*, où le travail sera donné *in extenso*.)

Chacune des villes figurées sur la liste a son nom entouré d'une enceinte crénelée, et cette sorte d'écusson est placée au-dessus d'un personnage qui, par son profil, son ajustement et la couleur de sa peau, reproduit les traits caractéristiques de sa race. Suit l'explication analytique des cartouches géographiques; en voici le résultat :

(Nota. — Le premier mot est le nom copte de la liste de Karnak; le second est le nom hébreu identifié.)

1. [*Ka*] *tesu*, — קדשׁ *Qédosch* (sanctuaire). *Kédès*, près de l'Oronte, entre Homs et Bibleh.
2. *Maketi*, — מְגִדּוֹ, *Mageddo*, où, bien des siècles plus tard, fut tué Josias.

(1) Inédit, lu à l'Académie des inscriptions. La première lecture a été achevée à la séance du 15 juillet 1859. L'analyse de ce Mémoire a été faite dans notre compte rendu, 7e bulletin de la 3e année, *Revue de l'instruction publique* du 8 septembre 1859, no 23, 19e année, p. 357-359.

3. *H..aï*, peut-être *Hauï*, — חוים. Ce serait une des populations chananéennes les plus importantes, les *Kivvim.*
4. *Ketasuna*, (sans identification connue avec les noms bibliques).
5. *Anšu* (id.).
6. *Texexu*, — טבחת, *Tebekhat*, voisine de Hamath et de Kadès, et d'où l'on tira de l'airain pour le temple.
7. *Kamata*, — קמון *Kamon*, qui reçut la sépulture de Jaïr. Elle était dans le pays de Galaad (?).
8. *Tutina*, — דדן, nom appliqué à deux peuples dans la Bible : le 25e ch. de la Genèse nous donne ce nom pour le second fils d'Abraham et de Céthurah. Ce fils, tige de trois tribus importantes, s'établit, au dire des interprètes, au N. de l'Arabie.
9. *Ravana*,— לבנה, *Libnah*, ville royale chananéenne très-connue.
10. *Keret-Sensena*,— קרת (ville), et סנסנה, *Sansannah.* Elle faisait partie des villes de Juda situées au Midi. Son nom signifie *les Palmiers.*
11. *Marama*, — lieu qui donna son nom au lac *Merom* מרום (Josué, 11, 5).
12. *Tameska*, — דמשק *Dammeseq* : c'est la célèbre ville de *Damas*, et c'est la première fois qu'elle est mentionnée.
13. *Atara*, — *Adra*, métropole de la Batanée, Ἄδρα de Ptolémée, *Edri*; dans la Bible : אדרעי.
14. *Auvir*,— אבל, Abel (prairie). Désignation de plusieurs villes en Palestine.
15. *Hamtu*, — חמת רבה *Hamath la Grande*, sur l'Oronte.
16. *Akitua* (inconnue),

....

(1re lacune de 16 à 24).

....

24. *Masaxa.* — Le mot répond à מסח (expulsio). M. de Rougé ne connaît aucune ville de ce nom.
25. *Kaanau*, — קנה, *Kanah*, ville de la tribu d'Aser.

15

26. *Aarana*, — place située à une journée de marche au sud de Mageddo (aucune mention dans la Bible. Elle est très-connue par les monuments égyptiens).

27. *Astartu*, — עַשְׁתְּרוֹת־קַרְנַיִם, mentionnée dès le temps d'Abraham.

28. *Anaurpaa*; — si *an* est une forme de l'article, on aurait le radical, רפא, *Rpa*, qui a fourni le nom célèbre des רפאים, *Réphaïm*. On peut rapprocher aussi *An-Arpa* d'*Arpaksad*, אַרְפַּכְשַׁד, qui avait donné son nom à toute une région,

29. *Makata*, — מַקֵּדָה, *Makeda*, ville royale des Chananéens (en faisant une correction à la copie égyptienne).

30. *Ruisa*, — לַיִשׁ, *Laïsch*, citée au *Liv. des Juges* (18, 7).

31. *Hutar*, — חָצוֹר, sans doute *Hazor*, la ville que Salomon fit fortifier.

32. *Pahur*, — peut-être la célèbre בֵּית־פְּעוֹר, *Beth-Péhor*, demeure du dieu de Moab, dont le culte attira les Israélites par la prostitution des jeunes filles.

33. *Kennarut*, — כִּנֶּרֶת, *Kinnereth*, au bord du lac du même nom, appelée dans l'Evangile Génézareth. Déjà mentionnée dans le *Deutéronome* (3, 17). La transcription égyptienne est beaucoup plus fidèle que celle des Grecs.

34.. *Samana* (inconnue).

35. *Atamm* — : plusieurs noms conviennent ici; peut-être אֲדָמִי, *Adami*, ville de la tribu de Nephtali. (Liv. de Josué, 19, 33.)

36. *Kasuna*, — קִשְׁיוֹן, *Kischion*, ville de la tribu d'Issachar (Josué, 19, 20), attribution certaine.

37. *Sanama*, — שׁוּנֵם, *Schounem*. Tribu d'Issachar.

38. *Masaar*, — מִשְׁאָל, *Mischeal*, ville lévitique, située sur les limites de la tribu d'Azor (Josué, 19, 26, 51).

39. *Aksap*, — אַכְשָׁף *Akschaph*, ville royale des Chananéens, assignée plus tard à la tribu d'Azer.

....

(Lacune de 39 à 47).

....

47. *Rasati*.... (la fin du mot manque).

48. *Kerimana* (leçon douteuse), — peut-être le *Carmel*.

49. *Bar*, — בְּאֵר, qui signifie *puteus*, doit faire partie du mot suivant, le graveur égyptien ayant sans doute mal fait sa coupure.

49 et 50. *Bar-semas-atuma*, — בְּאֵר־שֶׁמֶשׁ, *Ber-schemesch*, signifiant « le puits du soleil. » *Atuma* doit être identifiée avec la célèbre — אֲדָמָה, *Adamah*, de la tribu de Nephtali.

51. *Anuxertu*, — אֲנָחֲרָת, *Anakharat*, ville attribuée à la tribu d'Issachar (*Josué*, 19, 19), transcription rigoureuse.

52 et 53. *Apra*, répété deux fois.—Il y a en effet deux villes de ce nom dans la Palestine, l'une dans la tribu de Manassé, l'autre dans celle de Benjamin : עָפְרָה, *Aphrah*.

54. *Xasavu*,—חֶשְׁבּוֹן, *Hesebon*, capitale des Amorrhéens, au temps de Moïse.

55. *Tasurat* (inconnue).

56. *Neḳavu*, — נֶגֶב, *Negeb*, le Midi, mot employé dans la Genèse pour désigner nominalement la région méridionale de la Palestine (13, 3).

57. *Asuxen* (inconnu).

58. *Ranama*, — רִמּוֹן *Rimmon*, nom d'un dieu syrien et de plusieurs cités chananéennes. (?)

59. *Jarṭa*,— non-mentionnée dans la Bible, mais les ruines appelées par les Arabes *Jerza*, et peu éloignées de Gaza, conviennent à cette localité.

60. *Maaxasa*. (Ville inconnue.)

61. *Japu*, — יָפוֹ, *Joppé*.

62. *Kenatu* (inconnue).

....

(Lacune de 62 à 72).

....

72. *Savetuna*. On sait par le récit de la campagne de Ramsès II que cette place était située au nord du Liban, et probablement dans la vallée de l'Oronte. Son identification en hébreu serait *Schabbaton* « la grande demeure. »

73. *Taiai.* M. Munk fait remarquer à M. de Rougé que ce mot est exactement celui par lequel les Syriens ont désigné les *Arabes*.)

74 et 75. (Il ne reste que des fragments de lettres.)

76. *Har*, — הַר, « montagne » : peut-être faut-il le joindre au suivant.

77. *Jasap-ar*, — *Jaschab-el* (sedes Dei).

78. *Rakata* (inconnu).

79. *Kerer*, — גְּרָר. La ville d'Abimelek.

88. *Har-ar*,—הַר־אֵל, *Har.-El* « montagne de Dieu ». Mais quelle montagne est ici désignée ? Cartouche précieux, comme témoignage du nom de *El* donné à Dieu à cette époque reculée.

81. *Rabbau*,— רַבָּה, *Rabbah*, peut-être la capitale de Ammonites.

82. *Numaana* (inconnue).

83. *Neâmana* (douteuse), — transcription : נעמן, *naaman*.

84. *Maramam* (localité inconnue).

85. *Ani* pour *aïn*, — עַין, joint certainement au mot suivant, qui n'est pas lisible.

....

(Lacune de 86 à 95).

....

95. Incomplet.

96. *Tapun* [*ta*]. Elle peut être rapprochée de *Téphon*, citée au I[er] livre des Macchabées (9, 50) parmi les villes dont Simon et Jonathas relevèrent les fortifications.

97. *Auvir*, — אָבֵל, *Abel*, peut-être la célèbre *Abila*.

98. *Jartu* (inconnue).

99. *Har-kar* — (id.). La première partie du nom peut être rapprochée de חַוְרָן, *Hauran*.

100. *Jaâkav-aar*.—La transcription hébraïque est יַעֲקֹב־אֵל, *Jaëkob-ël*, nom exactement composé comme *Israël*. Peut-être est-il permis de supposer que ce nom de localité conserve le souvenir d'un des établissements de Jacob en Palestine. Il est à remarquer que la famille de ce patriarche ne

devait pas être en Egypte depuis un temps considérable sous le règne de Toutmès III.

101. *Kauta.* — Peut-être le nom des *Kuthéens* pourrait-il être proposé ici.

102. *Katir.* — Nom purement hébreu, mais ne s'appliquant à aucune localité connue.

103. *Rabbatu.* — Forme qui correspond à la forme *Rabbath.* Ce doit être la capitale des Ammonites : רַבַּת־בְּנֵי־עַמּוֹן, *Rabbath bné âmmon.*

104. *Makratu.* — La transcription donne מִקְלָט *Miqlât*, qui signifie *asile*, refuge établi pour les meurtriers. (Aucune localité connue sous ce nom).

105. *Aameku.* — C'est le mot עֵמֶק (*vallée*). Il peut correspondre à בֵּית־הָעֵמֶק, *Beth-haémeq*, ville de la tribu d'Aser..

106. *Sarta*, — nom reproduit exactement par le nom arabe d'une localité voisine de Damas.

107. *Baratu*, — peut-être *Beyrout.*

108. *Bat-saar.* — La transcription rigoureuse est בֵּית־שְׁאוֹל, *Beth-Schéoul*, la Demeure du tombeau. (Aucune localité connue ne porte ce nom).

. . . .

(Lacune de 108 à 115).

Le savant conservateur du Louvre présente comme conclusion de ce travail une double remarque : la première, c'est le caractère purement sémitique de tous les noms de peuples compris dans la confédération que les armes de Toutmès III avaient vaincue à Mageddo, confédération dont l'importance et l'étendue peut être assez complétement déterminée par les identifications qu'on vient de lire. L'hébreu pur était donc la langue dominante des populations de la Palestine au temps d'Abraham, dont la famille a dû modifier son idiome araméen au sein des populations où elle s'était fixée ; la seconde, c'est l'emploi presque exclusif du mot אֵל, *El*, pour désigner la Divinité. L'introduction dans ces contrées de ce mot ne peut donc en aucune façon être attribuée à la famille d'Abraham. On ne rencontre dans toute la liste que *Aschtaroth* dont le nom se

rapporte à une autre divinité. Mais il n'en sera plus ainsi quelques années plus tard, lorsque le peuple de *Chet* jouera le premier rôle dans ces contrées. Dans le traité d'alliance entre Ramsès et le prince de *Chét*, on trouve, au contraire, les témoignages d'une idolâtrie qui embrassait toute la nature.

Sont offerts en don à l'Académie les ouvrages suivants :

Les monuments de l'histoire de France, par M. Hennin, t. VI, 1422-1483. Paris, 1861. 1 vol. in-8°.

Phidias, sa vie et ses ouvrages, par Louis Ronchaud. Paris, 1861. 1 vol. in-8°.

La Bhagavad-Gîta, ou le Chant des bienheureux, poëme indien, traduit par M. E. Burnouf. Paris et Nancy, 1861. 1 vol. in-8°.

Deux dynasties françaises chez les Slaves méridionaux, aux quatorzième et quinzième siècles, par F. Lenormant. Paris, 1861. Br. in-8°.

Revue d'Aquitaine. Journal historique de Guienne, Gascogne, Béarn, Navarre, etc. Directeur, J. Noulens, 5e année, t. V. Condom, 1861. 1 vol. in-8°. Destiné au concours des antiquités de la France.

The life of Mahomet with introductory chapters on the original sources for the biography of Mahomet and on the pre-islamite history of Arabia, by W. Muir, esq. London, 1861. 4 vol. in-8°.

Mittheilungen der K. K. Centralcommission zur Erforschung und Erhaltung der Bandenkmale herausgegeben unter Leitung des K. K. Sectionschefs und Präses der K. K. Centralcommission. Karl Freiherrn von Czoernig. Redact. Karl Weiss; 4e et 5e année, 1859-1860. Vienne. 24 livr. in-4°.

Jahrbuch der Kaiser. Königl. Centralcommission zur Erforschung und Erhaltung der Bandenkmale, 4e et 5e année, 1860 et 1861. Vienne. 2 vol. in-4°.

Collezione delle opere, memorie e scritti varii di Giuseppe Novi. (Extr. du journal *la Guerra*, t. I, 1861.) Br. in-8°.

Iscrizioni, monumenti e vico scoperti da Giuseppe Novi. Napoli, 1861. Br. in-8°.

Annales de philosophie chrétienne, n° 18. Juin 1861.

M. le vicomte de Rougé fait hommage à l'Académie, au nom de M. Munk, du second volume de son édition de *Maïmonide, le Guide des égarés, Traité de théologie et de philosophie, par Moïse Ben Maïmoun, dit Maïmonide*, publié, pour la première fois, dans l'original arabe, et accompagné d'une traduction française et de notes critiques, littéraires et explicatives, par S. Munk, t. II. Paris, 1861. 1 vol. in-8°.

Sur la proposition de M. Egger, agréée par l'Académie, M. Carle Wescher, membre de l'Ecole française d'Athènes, récemment chargé, ainsi que M. Foucart, par M. le Ministre de l'instruction publique, sur l'initiative de M. le directeur de l'Ecole, d'une mission épigraphique et archéologique à Delphes, présente à la Compagnie plusieurs spécimens des nombreux estampages et des copies d'inscriptions qu'il a recueillies. Invité à entrer dans quelques détails au sujet de ces inscriptions[1], M. Wescher donne à l'Académie les explications suivantes :

Communication orale de M. Carle Wescher, relative aux recherches et aux découvertes faites par lui et par M. Foucart, à Delphes, pendant la campagne de 1861.

ANALYSE.

La communication que j'ai l'honneur de faire à l'Académie (dit M. Wescher à peu près dans ces termes) a pour objet les fouilles récentes de Delphes. Ces fouilles, entreprises au nom de l'Ecole française d'Athènes, se sont terminées dans les premiers jours de juillet, après une laborieuse campagne de trois mois. Chargé spécialement, dans la mission que je partageais avec mon collègue, M. Foucart, de la partie épigraphique de l'expédition, je suis en mesure de faire connaître à l'Académie le nombre, l'origine et la valeur des inscriptions découvertes dans ces fouilles. Quant aux résultats topogrophiques et archéologiques, ils seront développés par mon collègue dans le Mémoire détaillé qu'il prépare en ce moment.

Le chiffre de ces inscriptions s'élève à environ *cinq cents*. Elles proviennent pour la plupart du mur pélasgique ou polygonal qui servait dans l'antiquité de soubassement au temple d'Apollon Pythien, et qui supporte encore aujourd'hui le misérable village bâti sur les ruines de ce temple. Cette antique muraille, ensevelie sous terre dans la plus grande partie de sa longueur, était à peine connue. Elle avait été déblayée, au mois de juillet 1840, sur une étendue de 9 à 10 mètres seulement, par Ottfried Müller. C'est à peu près le dixième de la longueur totale.

Les circonstances ne nous ont pas permis de reprendre les traces du savant antiquaire allemand, et de commencer nos travaux à l'endroit où s'étaient arrêtés les siens. Une habitation considérable, appuyée sur la portion du mur adjacente à la fouille de Müller, dérobe encore cette partie aux recherches des archéologues. C'est beaucoup plus loin,

à une distance de trente mètres du théâtre de ces premières investigations, que nous avons cherché et trouvé le prolongement du mur. Il a fallu creuser à plus d'un mètre de profondeur pour rencontrer les premières assises, et à cinq mètres pour dégager la base. La hauteur du mur est d'environ trois mètres : sa longueur, dans notre fouille seulement, est de quarante mètres. Sa conservation est parfaite : il n'y manque pas une pierre. Les blocs dont il est construit sont énormes et décrivent les courbes les plus capricieuses : couronné au sommet par quelques assises helléniques, il présente à la base une sorte de saillie ou renflement qui ajoute encore à son aspect d'imposante solidité. Partout, sauf dans quelques rares endroits, il est couvert d'inscriptions. On en rencontre jusque sur les assises helléniques. Appelé à recueillir ces textes précieux, j'ai pensé qu'il ne fallait rien négliger pour arriver à la plus rigoureuse exactitude. Aussi ai-je cru devoir joindre à des copies faites avec soin, et plusieurs fois revues, les estampages du mur tout entier. Je vais avoir l'honneur, en analysant les inscriptions, de faire passer quelques-unes de ces empreintes sous les yeux de l'Académie.

A première vue, et avant tout examen approfondi, les inscriptions paraissent beaucoup plus récentes que la muraille elle-même. Celle-ci, construite avec le plus grand soin, est du genre polygonal, et appartient à la meilleure époque de l'art grec primitif : les inscriptions, au contraire, par la forme même des lettres, accusent la fin de la période macédonienne. Elles offrent, par leur aspect, une grande variété : les unes, gravées avec soin sur la pierre polie et préparée d'avance, se lisent facilement ; d'autres, à peine indiquées au trait sur la pierre brute et inégale, sont difficiles à déchiffrer. La grandeur et la forme des lettres sont loin d'être partout les mêmes : l'orthographe n'est pas moins variable, et fournira, par les fautes mêmes du graveur, écrivant comme on prononçait de son temps, des renseignements utiles pour l'histoire de la langue et de la prononciation grecques. Le dialecte dans lequel ces inscriptions sont écrites, moitié éolien, moitié dorien, appartient à cet idiome mélangé qu'on appelle quelquefois *éolo-dorique*, et qui, après avoir été répandu anciennement dans une grande partie du Péloponèse et de la Grèce du Nord, semble être devenu une des principales sources du grec moderne.

Les inscriptions peuvent être classées, d'après leur contenu, en *trois* grandes séries :

1° Les actes publics, soit du conseil amphictionique (1), soit de la cité de Delphes ;

(1) En écrivant *amphiction* et *amphictionique*, M. Wescher suit l'orthographe des inscriptions.

2° Les inscriptions relatives aux jeux sacrés ;
3° Les actes d'affranchissement.

I.

Dans la première classe, celle des *actes publics* de l'amphictionie et de la cité de Delphes, on peut faire rentrer :

1° *Les Décrets ou* δόγματα *des Amphictions.*

Il y a des Décrets des Amphictions décernant des honneurs à des particuliers. Citons un décret qui confère l'immunité de toutes charges à un magistrat de Delphes, à cause du soin qu'il a pris de la panoplie consacrée par les Amphictions, ainsi que du gymnase, des prisons, et de l'*Œuvre* du temple :

« Ἔδοξε τοῖς συνέδροις Αθανίωνι Πάτρωνος Δελφῶι τὰν ἀσφαλείαν εἶμεν καὶ ἀτε-
« λείαν πάντων καὶ ἀσυλίαν..... ἐπιμελομένῳ τᾶς πανοπλίας ἂν Αμφικτίονες ἀνα-
« τίθεντι καὶ τοῦ γυμνασίου καὶ τῶν ἐργαστηρίων..... καὶ τοῦ ναοποιίου ἐπιμελο-
« μένῳ.

Un décret semblable a pour objet de récompenser deux citoyens d'Ægium (en Achaïe) des services rendus par eux à l'assemblée des Amphictions :

« Ἐπὶ Νικάρχου ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς, πυλαίας ὀπωρινῆς, ἱερομνημονούντων Αἰτώ-
« λων..... ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσι, ἐπειδὴ Θευκλῆς Τιμολόχου καὶ Κλεόμαχος Αρχε-
« λάου Αἰγιεῖς χρείας παρέχονται τοῖς Αμφικτίοσι δέδοσθαι αὐτοῖς καὶ ἐγγόνοις ἀσφα-
λείαν....., etc.

2° *Les Décrets de la ville de Delphes ou* ψηφίσματα.

Les décrets ou ψηφίσματα de la cité de Delphes ont en général pour objet de conférer le droit de cité ou d'autres droits à des étrangers qui ont bien mérité de la ville et du temple. — Ainsi l'un de ces décrets accorde divers droits honorifiques à des Syracusains, à un Arcadien, à des habitants d'Ephèse, à un habitant de Cnide. — Un autre décret est rendu en faveur d'un Sicilien de Tauroménium :

« Ἔδοξε ταῖ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν ἀγόραι τελείαι Ἀγάθαρχον Μένωνος Ταυρομενί-
« ταν πρόξενον εἶμεν.

Un autre décret honore un habitant d'Amathonte. Mentionnons encore celui de ces actes qui confère des honneurs publics à un habitant de Paphos, inscrit au nombre des bienfaiteurs de la cité à cause de sa piété envers le dieu et le temple, et aussi à cause de sa bienveillance constante

envers la ville de Delphes en général, et particulièrement envers ceux des Delphiens qu'il a eu occasion de rencontrer.

« Ἔδοξε ταῖ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν ἀγόραι τελεί[α]ι σὺν ψάφοις ταῖς ἐννόμοις · ἐπειδὴ
« Στασικράτης, Ονησικράτους Πάφιος διατελεῖ τάτε ποτὶ τὸν θεὸν καὶ τὸ ἱερὸν εὐσε-
« βέων καὶ ταῖ πόλει κοιναῖ καὶ τοῖς ἐντυγχανόντοις ἀ[ε]ὶ καθ' ἰδίαν Δελφῶν φιλαν-
« θρώπως χρείμενος, ἀναγράψαι Στασικρατῆ καὶ αὐτὸν καὶ ἐκγόνους εὐεργέτας τᾶς
« πόλιος..... etc.

Ces actes publics sont en général précédés de la formule de consécration ΘΕΟΙ. Au-dessus d'un seul, on lit : ΘΕΟΣ ΤΥΧΗ. D'autres fois, c'est ΘΕΟΣ ΤΥΧΑΝ ΑΓΑΘΑΝ.

Liste des proxènes.

Dans les actes publics nous faisons rentrer la liste des *proxènes* (πρόξενοι). Cette liste, distincte des ψηφίσματα ou décrets proprement dits, énumère les étrangers qui furent, à une certaine époque, unis au sanctuaire de Delphes par le lien de l'hospitalité. Elle commence par ces mots, tracés en grands caractères :

ΤΟΙ ΔΕ ΔΕΛΦΩΝ ΠΡΟΞΕΝΟΙ

Elle indique ensuite, sous chaque archontat, après l'indication de l'archonte et des sénateurs semestriels, les noms des étrangers devenus hôtes et amis de la cité sainte. Ce sont de véritables fastes delphiques. On voit par cette liste combien la conquête d'Alexandre avait contribué, en portant partout la langue et les arts de la Grèce, à rapprocher les peuples. Les *Proxènes* de Delphes appartiennent à toutes les parties du monde alors civilisé, depuis Panticapée, reléguée au fond de la mer Noire, jusqu'à Alexandrie, placée à l'entrée du Nil; depuis les Eoliens asiatiques d'Assos jusqu'aux Italiens de Brindes, de Rhégium, de Tarente; depuis les citoyens d'Athènes, de Thèbes, de Corinthe, jusqu'aux Grecs établis à Marseille. Car, dans ce dénombrement, où figurent les principales villes du bassin de la Méditerranée, la Gaule, représentée par Marseille, a sa place. On lit en effet, au début de la liste, les noms de quatre Marseillais:

« ..... Θεόδωρος Ηρώνακτος, Κλεόδαμος
« Καΐκου, Κρινίας Πυθίας, Πυθία Κρινία,
Μασσαλιῶται.

Les Romains eux-mêmes ne dédaignèrent pas cet honneur. Plusieurs figurent sur la liste des proxènes, et parmi eux un *Titus Quinctius*, qui

paraît être le célèbre Titus Quinctius Flamininus, celui-là même qui joua un si grand rôle lors de l'asservissement de la Grèce.

La liste des proxènes est fort longue : elle comprend plus de cent vingt noms différents.

II.

Incriptions relatives aux Σωτήρια.

La seconde classe des inscriptions est formée par les documents relatifs aux jeux appelés Σωτήρια, qui se célébraient à Delphes en mémoire de la défaite des Gaulois, repoussés miraculeusement, croyait-on, des abords du sanctuaire qu'ils avaient voulu profaner. Le nom de ces jeux avait été connu de l'illustre *Boeckh ;* mais, en l'absence de documents, il conjectura qu'ils se célébraient à Antioche et qu'ils avaient été fondés par Antiochus Soter. L'année dernière, une inscription découverte à Athènes, dans les fouilles du gymnase de Ptolémée, nous apprit que ces jeux avaient été institués à frais communs par les Athéniens et par les Etoliens en souvenir de la défaite des Gaulois ; mais cette inscription, malheureusement mutilée, n'indiquait pas l'organisation de ces fêtes. Aujourd'hui, grâce aux documents que nous venons d'exhumer à Delphes, cette organisation est révélée dans tous ses détails. C'était un ἀγὼν μουσικός, un concours de poésie et de musique. Le rôle de chaque artiste, musicien ou poëte, est indiqué, en même temps que son nom et son origine.

Après l'indication de l'archonte et celle des hiéromnémons (ces derniers sont en grande partie des Etoliens), on lit ces mots :

Οἱ δὲ ἠγωνίσαντο τὸν ἀγῶνα
τῶν Σωτηρίων.

Viennent ensuite les noms des artistes, musiciens, acteurs ou poëtes : ce sont d'abord les rhapsodes (ῥαψῳδοι), puis les joueurs de cithare et ceux qui chantent en s'accompagnant de cet instrument (κιθαρισταί, κιθαρῳδοι), les joueurs de flûte (αὐληταὶ), les tragédiens (τραγῳδοι), les poëtes auteurs de *prosodies* ou hymnes de procession (ποιηταὶ προσοδιῶν). La composition des chœurs est indiquée : il y a des chœurs d'enfants (παῖδες χορευταί), des chœurs d'hommes (ἄνδρες χορευταί ou χόροι ἀνδρῶν), enfin un chœur comique (χορευταὶ κωμικοὶ). La liste se termine toujours par l'indication des *costumiers*, ἱματιομισθαί.

Il est curieux de considérer l'origine des divers personnages qui prenaient part à ces fêtes, car leur patrie est régulièrement indiquée. Les

chanteurs sont, pour la plupart, des Arcadiens; les joueurs de flûte viennent souvent de Thèbes; les personnages du chœur comique appartiennent à Athènes, à Sicyone, à Mégare; quant aux costumiers, ce sont en général des Epirotes ou des Salaminiens.

Ces listes, fort étendues, sont au nombre de quatre, et se rapportent à quatre archontats différents; ce qui prouve que ces jeux ont été célébrés à Delphes au moins quatre fois.

III.

Actes d'affranchissement.

La troisième série comprend les actes d'affranchissement. Le nombre de ces documents est très-considérable : il atteint le chiffre de *quatre cents.* Nous y trouvons d'amples détails sur les conditions et les rites de la vente faite à Apollon.

Les *conditions* de la vente varient d'une inscription à l'autre. Tantôt la liberté est absolue, tantôt elle est subordonnée à certaines exigences. Souvent l'esclave doit rester auprès du maître jusqu'à la mort de ce dernier, et le soigner dans ses vieux jours; quelquefois il est astreint à nourrir un autre esclave; ailleurs, il doit accompagner le maître dans un voyage (ainsi nous trouvons une jeune esclave, nommée Euporia, affranchie par son maître à condition de le suivre en Macédoine (παραπεμψάτω δε Εὐπορία Ἄσανδρον εἰς Μακεδονίαν καὶ ἔστω οὕτω ελευθέρα); ailleurs encore, l'esclave doit aider son maître dans l'exercice d'une profession, de la médecine par exemple (εἰ δὲ χρείαν ἔχοι Διονύσιος, συνιατρευέτω Δάμων μετ' αὐτοῦ ἔτη πέντε, λαμβάνων τὰ ἐν τὰν τροφὰν πάντα). Dans une autre inscription, l'esclave, qui est un foulon (γναφεύς), doit enseigner son métier (τὰν γναφικὰν) à de jeunes compagnons d'esclavage. Les exigences du maître poursuivent l'esclave même du fond de la tombe : parfois il est défendu au serviteur affranchi de s'éloigner de la ville où le maître est mort; il doit visiter et entretenir sa tombe, et couronner son image, deux fois par mois, de roses et de lauriers (στεφανούτω δὲ κατὰ μῆνα, νουμηνίᾳ καὶ ἑβδόμᾳ, τὰν Φίλονος εἰκόνα δαφνίνῳ στεφανῳ πλεκτῷ).

Toutefois, tel est l'attrait de la liberté que l'affranchissement, même ainsi restreint, était encore très-recherché. Le grand nombre des actes de ce genre trouvés à Delphes le montre. D'ailleurs la loi (nos inscriptions le prouvent) offrait des garanties à l'esclave. Un tribunal est institué pour juger les différends qui peuvent s'élever entre l'ancien maître et le nouvel affranchi : tous deux nomment les juges d'un commun accord (κριθέντω ἐν ἀνδροῖς τριοῖς οὕς συνείλοντο). Tous deux également prêtent le

serment au dieu, devant le grand autel (ὤμοσαν ποτί τωῖ βώμωι καὶ αὐταῖ ἁμέραι ἐναντὶ τῶν ἱερέων καὶ τῶν μαρτύρων).

Le prix de la vente varie beaucoup, depuis deux et trois mines jusqu'à neuf et même dix mines. La moyenne est de 4 mines. Une femme, un enfant, ne se vendent souvent que deux mines. La Romaine *Vibia* est estimée à 3 mines. Une joueuse de flûte (τεχνῆτιν αὐλητρίδα) est évaluée à 10 mines. Des Galates, des Lacédémoniens, sont vendus 4, quelquefois 5 mines. En général, quand l'esclave sait une profession, sa valeur augmente. Les vendeurs, même les plus riches, semblent n'avoir pas dédaigné de recevoir l'argent de leurs esclaves. Ainsi une courtisane, esclave du roi *Attale*, est vendue au dieu par l'intendant de son maître moyennant 43 statères d'argent.

Les *rites* de la vente sont indiqués dans plusieurs inscriptions. La scène se passe à l'entrée du temple, entre l'autel extérieur et la grande porte (« Τὸ ἀργύριον ἔλαβε ἐν τῷ ναῷ ἐπὶ τοῦ ὀδοῦ κατὰ τὸ μέγα θύρωμα » et ailleurs « ἀνὰ μέσον τοῦ ναοῦ καὶ τοῦ βώμου). C'est là qu'en présence des prêtres, des archontes, des garants de la vente (βεβαιωτῆρες) et des témoins, l'esclave est solennellement vendu au dieu. C'est là aussi que le serment est prononcé.

Quelquefois, cette cérémonie semble n'avoir pas eu lieu. C'est quand l'esclave est affranchi par disposition testamentaire. Parmi les actes d'affranchissement gravés sur les murs de Delphes se trouvent trois testaments. L'un d'eux est très-intéressant. L'Etolien Alcésippe, de Calydon, en même temps qu'il affranchit ses esclaves, fait un legs à la ville de Delphes, à condition qu'elle instituera des jeux annuels en son honneur.

L'*origine* de l'esclave est en général indiquée. Il faut citer : 1° un Juif et une Juive ; 2° des Grecs, notamment des Lacédémoniens ; 3° des Italiens ; 4° une Romaine ; 5° des Gaulois.

Quant aux maîtres, ils appartiennent en général à la Phocide, à l'Etolie, à la Locride, c'est-à-dire à la Grèce du Nord. Une fois, c'est la ville de Delphes elle-même qui affranchit un esclave.

Les magistrats *éponymes* sont, outre les *archontes* de Delphes, les *stratéges* de l'Etolie, de la Phocide, de l'Achaïe, de la Béotie, les *agonothètes* des Locriens, et, une fois seulement, un *stratége* athénien. L'indication des mois est empruntée aux calendriers de ces divers Etats : on pourra en établir la concordance à l'aide du calendrier athénien.

Indépendamment des inscriptions lues sur le mur, j'aurais à citer un assez grand nombre de documents du même genre, recueillis soit dans les fouilles, soit hors des fouilles. Je me contente de mentionner : 1° l'importante inscription du *monument des Naxiens*. Ce monument, encore en

place, a été déblayé par nous : il fut élevé, d'après l'inscription, en souvenir du droit de préséance dans la consultation de l'oracle, accordé par les habitants de *Delphes* à ceux de *Naxos;* 2° les inscriptions d'un *monument rond*, également déblayé par nous. L'une d'elles a rapport à la soumission de la ville d'*Héraclée* par les *Etoliens*, alors à l'apogée de leur puissance; 3° une inscription archaïque gravée à grands traits sur un rocher, près de Castalie. La forme de plusieurs lettres rappelle l'alphabet latin, qui, on le sait, se rapproche du plus ancien alphabet grec. Je crois trouver dans cette inscription, entre autres faits de langue, le δίγαμμα éolique.

En présence d'un tel nombre de documents inédits, il ne saurait entrer dans ma pensée d'en donner en quelques mots une analyse complète. Je croirai ma tâche accomplie si je soumets des textes exacts aux maîtres de la science, en leur laissant le soin de les interpréter. Je n'ai voulu aujourd'hui qu'appeler leur attention sur la valeur des nouveaux trésors que cette Grèce, si souvent explorée et encore si riche, vient offrir à leurs savantes appréciations.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 6.

M. Vivien de Saint-Martin lit, à titre de communication, une note intitulée :

Sur la géographie ancienne de la Tripolitaine.

ANALYSE.

Un voyageur allemand, M. le baron de Krafft, qui a le projet de visiter le pays Tibbou, et, s'il se peut, de pénétrer jusqu'au Ouadây, théâtre présumé de la triste fin de Vogel, a visité l'an dernier la régence de Tripoli. Outre les impressions personnelles qu'il en a rapportées sur le pays et les habitants, M. de Krafft, en parcourant d'un œil très-rapide ce que l'on a écrit sur la géographie ancienne de cette contrée littorale, assez mal connue encore, y a cru voir de grandes erreurs dans les identifications admises, même pour les positions principales, et il a essayé de rectifier ces erreurs. Une

note qu'il écrivit à ce sujet fut simultanément insérée, il y a quelques mois, dans deux des recueils périodiques les plus importants de la France et de l'Allemagne, la *Revue archéologique*, aujourd'hui dirigée par M. Alfred MAURY, et les *Mittheilungen* du D[r] Petermann, à Gotha. Le nom du voyageur et l'intérêt scientifique du sujet pouvaient autoriser une confiance sans examen; les journaux scientifiques sont d'ailleurs des arènes ouvertes où chacun répond de ses œuvres.

La côte tripolitaine qui borde le fond de ce vaste enfoncement du littoral africain qu'on nommait autrefois les Syrtes eut jadis trois villes notables : à l'ouest, sur la petite Syrte, *Sabrata*, qu'on trouve aussi nommée *Abroton;* au milieu de la côte, *Oëa*, qui fut une colonie romaine; à l'est, près de la grande Syrte, *Leptis*, surnommée *Magna*, ou la Grande (pour la distinguer d'une autre Leptis du pays de Carthage), et dont le premier nom, qui lui fut donné par des colons grecs au temps de la prospérité de Cyrène, fut *Neapolis*, ou la Ville-Neuve. Depuis longtemps on a reconnu le site de Sabrata dans une localité ruinée, à l'ouest de Tripoli, localité que les marins ont baptisée du nom de Tripoli-Vecchio, mais dont le vrai nom, conservé par les anciennes relations arabes, est Sarbat. *Oëa* a été identifiée avec la ville actuelle de Tripoli, et *Leptis* avec la bourgade de Lébidah. Ce sont ces identifications que M. Krafft a taxées d'inexactes, et qu'il a voulu rectifier.

Il n'a pas contredit l'identité de *Leptis* et de Lébidah, mais il a contesté celle de Neapolis et de *Oëa*. Il a placé Neapolis à Tripoli, *Oëa* à un lieu appelé Zaouya, à l'ouest de Tripoli, et, faisant d'*Abroton* une localité distincte de *Sabrata*, il l'a transportée, par l'interprétation erronée d'un texte ancien, à l'autre extrémité de la Tripolitaine, non loin de Lébidah.

M. Vivien de Saint-Martin propose au contraire de maintenir les identifications acceptées dans la science. La comparaison de tous les textes anciens, complétés par les données arabes et par les études locales de récents explorateurs, a établi, selon le savant auteur de la présente communication, la parfaite légitimité de toutes les identifications contestées par le voyageur allemand.

Cette réfutation n'occupe, du reste, qu'une partie du Mémoire.

Plusieurs explorateurs savants annonçant l'intention de consacrer à la région de Tripoli un examen archéologique plus complet qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, M. Vivien de Saint-Martin a pensé faire une chose utile en soumettant de nouveau à une étude comparée tous les textes sur lesquels repose notre connaissance de l'ancienne géographie de la Tripolitaine.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Bulletin monumental, 3ᵉ série, t. VII, 27ᵉ vol. de la collection, nº 7.

Revue de l'art chrétien, 5ᵉ année, nº 8. Août 1861.

Annales de philosophie chrétienne, nº 19. Juillet 1861.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes. Mai et juin 1861.

Revue archéologique, nouvelle série, 2ᵉ année. Septembre 1861.

Annales de la propagation de la foi. Septembre 1861, nº 198.

Séance du 13.

M. le Ministre de l'instruction publique demande à l'Académie de lui envoyer le plus tôt possible le programme des questions qu'elle doit rédiger, et qui doivent être proposées, avec l'agrément du Ministre, aux élèves de l'Ecole française d'Athènes.

Sont offerts à l'Académie :

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VII. Sens, 1861, in-8º.

Ecoles agricoles de réforme de Ruysselede et de Beernen, 10ᵉ rapport, 1858-1859. Bruxelles, 1861, br. in-4º.

M. Delisle fait une première lecture d'une notice intitulée : *Sur le Recueil historique présenté à Philippe le Long, par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denys*. (Analysée après la seconde lecture.)

M. François Lenormant commence la lecture d'un premier Mémoire intitulé : *de l'Origine et de la formation de l'alphabet grec.*

Séance du 20.

M. le Secrétaire délégué communique à l'Académie une lettre de M. Perrot, datée d'Angora. Le jeune voyageur, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, a été chargé, par S. M. l'Empereur, d'une mission scientifique en Asie Mineure.

Découverte d'un fragment considérable du testament d'Auguste à Angora, par M. Perrot, en mission par les ordres de S. M. l'Empereur.

Avant de donner l'extrait de la lettre de M. Perrot, il importe de rappeler que le monument dont il s'agit, connu dans la science sous le nom de *Testament d'Auguste*, ou d'*Inscription d'Ancyre*, avait été l'objet de travaux très-intéressants, pour la partie déjà trouvée de ce texte en latin et en grec, et de recherches assidues, mais infructueuses, pour la portion considérable qui restait à découvrir. Les uns et les autres ont été mentionnés, avec la méthode et la clarté que l'on connaît, par M. Egger, à la fin de son livre sur les *Historiens d'Auguste*. Le savant professeur a fait l'historique de ce monument jusqu'au temps où son ouvrage a été publié. Il a fait la part de chacun en attribuant, comme il était juste, à Hamilton la première place; enfin, il a publié le texte tel qu'il résulte de la découverte du savant anglais.

M. Le Bas, dans le t. II de son *Histoire romaine*, a repris la question depuis, en y ajoutant l'indication des travaux qui étaient postérieurs à la publication de M. Egger.

Il est à propos d'ajouter que deux missions, l'une donnée par le gouvernement belge, l'autre par l'Académie de Berlin, et ayant pour but de rechercher les fragments qui nous manquaient du *Testament d'Auguste*, n'avaient produit aucun résultat, malgré la sagacité des savants qui avaient été chargés de ce soin.

Extrait de la lettre de M. Perrot.

« Angora, 18 août 1861.

« ..... J'ai enfin une véritable découverte épigraphique à vous an-

noncer. Nous avons trouvé, en visitant les abords du temple, toute la première partie de la traduction grecque du testament d'Auguste, dont Hamilton a copié la fin. Nous nous sommes assuré qu'elle existait dans un état de conservation, derrière un mur en briques crues, qui forme le fond de la maison d'un Turc. Nous avons acheté ce mur et nous l'avons démoli. En travaillant du matin au soir, pendant cinq jours, j'ai enfin terminé ma copie hier. J'ai huit colonnes complètes, non pas comme celles d'Hamilton, ou du moins comme plusieurs d'entre elles (des commencements seulement ou des fins de colonnes); cela me conduit jusqu'au milieu de la troisième colonne du latin, en comblant bien des lacunes du texte original, beaucoup plus mutilé qu'on ne l'a cru d'après les copies qui ont servi jusqu'ici de matière aux restaurations. Les quatre premières colonnes de mon texte grec contiennent aussi des lacunes; mais, à la quatrième et aux trois suivantes, il manque à peine un mot çà et là. Je ne puis vous dire tout ce que cela nous apprend de faits nouveaux sur la vie d'Auguste, sur les honneurs qu'il avait reçus, etc. Il y a, à la fin de la première colonne du latin une longue lacune à laquelle répondent deux des colonnes du texte grec. Il parle du *pouvoir absolu* (αὐτεξούσιον ἀρχήν), qu'il a refusé, de *la préfecture annonæ*, qu'il a exercée, *du consulat à vie*, dont il n'a pas voulu, de la *préfecture des mœurs*, de son titre de *prince du sénat*, toutes choses qui manquent dans le latin. Il y donne la date de son testament. Grâce à ces suppléments, je pourrai ajouter bien plus que je n'osais l'espérer à la connaissance et à l'interprétation vraie de cet important monument épigraphique.

« Je suis en ce moment en négociation pour avoir aussi la maison suivante, qui contiendrait le milieu de l'inscription. Celle qu'a autrefois partiellement fait abattre Hamilton ne renferme que la fin. Le texte qu'il donne commence à la table IV du latin. J'ai donc probablement deux colonnes de grec à retrouver pour rétablir tout le texte de cette inscription. J'y arriverai, je l'espère (1).

« Quant au texte latin, il est plus gâté encore que je ne me figurais. Il y a pourtant, malgré tout ce qu'il a souffert, beaucoup à gagner à une lecture attentive. Le grand défaut des copies qui ont servi jusqu'ici me paraît avoir été moins l'inexactitude, quoiqu'elles contiennent toutes des fautes faciles à corriger, que l'absence de toute indication exacte de la longueur des lacunes. Ceux qui ont travaillé à les combler, quelle que fût leur sagacité, ont été exposés ainsi à mettre une phrase là où il y

(1) Elles ont été découvertes depuis. Le monument est complet.

avait deux mots, deux mots là où il y avait une phrase. Pour éviter ce défaut, voici à quoi nous nous sommes arrêtés. Un estampage général est impossible : 1° pour l'inscription latine, à cause des trous profonds qui y sont pratiqués en plusieurs endroits, au point que la surface se dérobe et s'enfonce à plusieurs centimètres de profondeur; 2° pour l'inscription grecque, à cause des poutres que nous sommes obligés de laisser dressées contre le mur afin de contenir le toit de la maison. Mais nous rapporterons, outre des parties estampées, qui donneront la forme des caractères, quelque chose qui permettra de mesurer et de remplir les vides avec une exactitude presque mathématique. M. Guillaume a eu la patience de mettre à l'échelle, pierre par pierre, en indiquant les moindres cassures, avec leur vraie largeur, toutes les surfaces qui portent des inscriptions, c'est-à-dire les deux faces du pronaos et le mur extérieur de la cella. Sur ces feuilles, je mettrai à leur place les deux inscriptions le compas à la main. Ce sera comme un état actuel, une vraie photographie de l'inscription.

« On m'annonce beaucoup de ruines dans le pays qui est au sud et à l'ouest d'Angora. Dès que je vais avoir copié l'inscription latine, laissant M. Guillaume achever ses dessins, je remonterai à cheval et j'irai explorer toute cette région peu connue. »

« L'Académie entend avec le plus vif intérêt cette communication, qui promet un si précieux complément à l'histoire d'Auguste (1). »

(1) Le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, n° IX, septembre, fait suivre la même communication de M. Perrot des réflexions suivantes :

« Alle notizie relevantissime contenute nella lettera precedente, e che risguardano il monumento storico più importante dell' epoca imperiale, noto soto il nome del *Monumentum Ancyrianum*, osiamo appena aggiungere altro fuor che i più caldi rallegramenti di un successo tanto splendido che da se solo è più che sufficiente a compensare di tutte le spese e tutte le fatiche d'un simile viaggio. »

Nous ajouterons que ce n'est pas un signe de médiocre importance que la place considérable occupée dans le célèbre Recueil de Rome, — aujourd'hui sans contredit le plus autorisé qui soit au monde pour les études archéologiques, — par l'érudition française que semblent ranimer une puissante émulation et de hauts encouragements. Dans ce Bulletin des découvertes scientifiques, voyez M. Mariette en Égypte (mission du vice-roi Seïd-Pacha); MM. Heuzey et Daumet (mission de l'Empereur); MM. Wescher et Foucart (mission de M. le Ministre de l'instruction publique); MM. Perrot et Guillaume (mission de l'Empereur), etc. Voy. plus particulièrement les bulletins de *juin*, *juillet*, *août* et *septembre* de cette année.

M. François Lenormant continue la lecture de son premier *Mémoire sur l'origine et la formation de l'alphabet grec.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Relation des sièges et des blocus de La Mothe (1634-1642-1645), par Du Boys de Riocour, avec une introduction, par M. J. Simonnet. Chaumont, 1861, 1 vol. in-4°. Pour le concours des antiquités nationales.

Précis sur la critique historique, par M. Hahn. Saint-Germain-en-Laye, 1861, 1 br. in-8°.

La civilisation japonaise, par L. de Rosny. (Extr. du Bulletin de la Société de géographie.) Br. in-8°.

Note sur les monnaies provinoises des comtes de Champagne, par M. Ch. Robert. Reims, 1861, br. in-8°.

Congrès archéologique de France, XXVII° session. Paris, 1861, 1 vol. in 8°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, etc., de Toulouse, t. V. Toulouse, 1861, 1 vol. in-8°.

Revue de numismatique, t. VI, 1861, n° 4. Juillet et août.

Revue orientale et américaine, n° 32. Mai-juin, 1861.

Annales de philosophie chrétienne, n° 20. Août 1861.

Della maniera d'interpretare le pitture ne' vasi fittili antichi, per Donati. Firenze, 1861, br. in-8°.

Séance du 27.

M. le Secrétaire délégué donne lecture d'une lettre de M. Greller Balguerie relative au paquet cacheté qu'il a déposé, avec l'assentiment de l'Académie, le 12 juillet 1861, pour être ouvert le 16 septembre de cette même année.

Le paquet est ouvert. Il contient une note qui a pour objet d'établir que *Cassinogilune* n'est pas Casseneuil, ni même Casseuil, mais Caudrot, ou « *Quodrot : Urbs quo Drot*..... alors à l'embouchure du Dropt. » L'auteur déclare qu'il y a trouvé les deux églises vues par Aimoin en 1004. Il donne plusieurs détails dans une seconde note jointe à sa lettre, et promet d'envoyer incessamment un Mémoire et des plans qui justifieront sa découverte.

M. le Secrétaire délégué lit la lettre suivante, qui lui est adressée par le R. P. Dutau, de la Compagnie de Jésus :

Lettre du R. P. Dutau sur les découvertes du R. P. Alexandre Bourquenoud en Syrie.

« Permettez-moi d'avoir recours à votre entremise pour faire agréer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'hommage d'un Mémoire du R. P. Alexandre Bourquenoud sur les monuments du culte d'Adonis dans le territoire de Palæbyblos. L'intérêt que l'Académie a témoigné pour la mission scientifique de M. E. Renan m'a fait espérer qu'elle accueillerait ce travail avec quelque bienveillance.

« Dès l'année 1857, le P. Bourquenoud, missionnaire de la Compagnie de Jésus en Syrie, suivait à peu près la même ligne d'exploration qu'achève de parcourir aujourd'hui votre savant confrère. Comme lui, il visitait le territoire de l'antique Byblos, s'avançait jusqu'à Maschnaka, et redescendait vers cette plage, fameuse dans l'histoire des voyages, où l'on cherche encore le site de l'ancienne Tyr. Le missionnaire, unissant au zèle de l'apôtre celui de l'archéologue, étudiait la contrée et recueillait un ensemble d'observations qui ne sont pas sans intérêt. A l'exception d'un *Mémoire sur les ruines de Séleucie de Syrie*, publié l'année dernière dans les *Etudes de théologie, de philosophie et d'histoire*, et mentionné honorablement par le *Journal des savants* (février 1861), ces notes étaient jusqu'à présent restées inédites.

« L'attention que la mission de M. Renan a excitée pour les antiquités de la Syrie m'a fait juger le moment opportun de mettre ces travaux au jour. Malgré l'activité aussi éclairée que consciencieuse de M. Renan, malgré l'heureux concours qu'il a trouvé en Syrie, il est, en effet, permis de penser, sans porter atteinte à son zèle et à ses lumières, que, sur un sol si riche en souvenirs et en monuments de tout genre, plus d'un point important aura pu échapper à ses recherches. — C'est ainsi, par exemple, que, dans les rapports adressés à S. M. l'Empereur, en date des mois de février et de juillet, l'habile explorateur ne fait aucune mention de ce monument curieux appelé le *Lion du Ghiné*, qui fait l'objet principal du Mémoire du P. Bourquenoud ; et quand M. Renan signale, *comme un point archéologique du premier ordre et inexploré jusqu'à lui* (*V.* Rapp. à l'Empereur, *Moniteur*, 27 février 1861), le village de Maschnaka, il indique à peine les sept stèles que le P. Bourquenoud y a découvertes, il y a

près de cinq années, et dont les dessins et l'interprétation sont joints à son étude sur les stèles du Ghiné.

« J'ai donc lieu d'espérer que ce Mémoire, résultat modeste des observations rapides d'un missionnaire, ne paraîtra pas, au jugement de l'Académie, indigne d'ajouter quelques éléments de plus aux importantes découvertes que promettent les rapports de M. RENAN.

« Chargé de la publication des travaux du P. Bourquenoud, que ses occupations fixent en Allemagne, je me suis cru d'ailleurs obligé de remplir le devoir que sa confiance m'impose. Dans la prévision du retour prochain de M. E. RENAN, je devais au nom et à l'honneur de mon laborieux confrère de n'épargner aucun soin pour mettre à l'abri de tout soupçon le mérite personnel de ses découvertes ; et, avec toute la déférence due au zèle scientifique de M. RENAN, je n'ai point hésité à m'adresser dans cette vue à la haute impartialité de l'Académie.

« Veuillez agréer, Monsieur le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'hommage de mon profond respect.

A. DUTAU,
De la Compagnie de Jésus.

« *P. S.* Ayant encore entre les mains quelques travaux du P. Bourquenoud sur les antiquités de la Syrie, je serais heureux que l'Académie voulût bien m'autoriser, Monsieur le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, à les soumettre à votre signature pour en constater la date ; à mesure que je les publierai dans la suite, je déposerai le manuscrit au secrétariat de l'Académie, afin que les personnes intéressées puissent le comparer avec le texte publié.

« Paris, 22 septembre 1861. »

L'Académie agrée la proposition.

M. HASE offre à l'Académie, au nom de M. Ferd. Wolff, son correspondant, un Mémoire sur le *Roman du Renart le Contrefait*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale et royale de Vienne.

M. JOMARD offre à l'Académie la dernière livraison de ses *Monuments de la géographie*, qui clôt la première série de l'ouvrage. Elle contient : 1° la dernière feuille de la *Mappemonde de Sébastien Cabot*, pilote-major de Charles-Quint, datée de 1534, partie qui renferme la côte N.-O. de l'Amérique. Cette grande carte est d'une excessive rareté. La Bibliothèque impériale en possède un exemplaire venant de Munich. Ortelius, en 1570, en avait vu un autre ;

2° La *Mappemonde de Gerard Mercator*, de 1573, qui n'est guèr

moins rare que celle de Sébastien Cabot, car Mercator et Ortelius sont les premiers auteurs qui aient publié des atlas ou collections de cartes géographiques. L'une des huit feuilles de la Mappemonde renferme l'explication du système de *projection*, qui porta depuis le nom de Mercator, et qui a été adopté par la marine de toutes les nations.

M. Léopold Delisle fait la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Sur le Recueil historique présenté à Philippe le Bon par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denys.*

ANALYSE.

La compilation connue sous le nom de *Grandes Chroniques* n'est pas le seul témoignage du soin que les religieux de Saint-Denis apportèrent, pendant plusieurs siècles, à recueillir les faits importants de l'histoire de France. Une nouvelle preuve de leur zèle à accomplir cette noble tâche nous est fournie par une composition dont la vie de saint Denis forme le sujet principal, et dont le texte est contenu dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque impériale. M. Delisle se propose de déterminer la date et de faire connaître l'auteur, le plan, la valeur et les différentes copies de ce recueil. Plusieurs passages de la préface, rapprochés d'une chronique qui a paru pour la première fois dans le tome XXI des Historiens de la France, montrent que l'ouvrage a été offert à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis. Le livre est divisé en trois parties : Vie de saint Denis, depuis sa naissance jusqu'à la prédication de saint Paul à Athènes ; — Vie de saint Denis, depuis sa conversion au christianisme jusqu'à sa mort ; — Abrégé de l'histoire de France, principalement dans ses rapports avec le culte de saint Denis. Cette troisième partie offre un véritable intérêt : elle renferme un portrait de Philippe le Bel qui mérite de fixer l'attention des historiens.

De ce recueil, André Duchesne a tiré quatre fragments relatifs aux règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII, de saint Louis et de Philippe le Hardi. Deux de ces fragments ont été reproduits dans le tome XX de D. Bouquet. Un cinquième fragment, se rapportant au règne de Philippe le Bel, a paru pour la première fois dans le tome XXI de cette collection.

M. Delisle fait connaître les trois manuscrits du recueil que possède la Bibliothèque impériale :

1° N° 2090-2092 du fonds français : c'est sans doute l'exemplaire qui fut présenté à Philippe le Long; le texte latin y est accompagné d'une version française ajoutée après coup; la troisième partie de l'ouvrage manque; le manuscrit est orné de peintures très-remarquables;

2° N° 1082 du fonds latin de Saint-Germain; écrit par la même main que le n° 2090-2092, il ne renferme que la fin de la troisième partie. Il se termine par une pièce de vers dans laquelle se trouvent ces mots : *Guillelmi pennula Scoti librum scripsit de patroni vita et gestis regum*;

3° N° 5286 du fonds latin, un peu plus récent que les deux précédents, orné de dessins, mais dépourvu de la version française.

L'ouvrage a été donné comme anonyme par André Duchesne et par les éditeurs du tome XX des Historiens de France. Les auteurs du catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque du roi l'attribuent à l'abbé Gilles; M. de Wailly a mis sous le nom de Guillaume l'Escot le morceau qu'il a fait entrer dans le tome XXI des Historiens. M. Delisle essaye de démontrer que Guillaume l'Escot est un simple copiste et que le véritable auteur est Yves, moine de Saint-Denis, dont le nom a été indiqué par Félibien dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis.

Discussion.

M. Le Clerc a rappelé, à la suite de la première lecture (séance du 13), que dom Félibien et dom Doublet avaient déjà mentionné l'auteur de ce recueil comme un des chronographes de la France au quatorzième siècle.

M. N. de Wailly avait signalé l'importance de cette chronique pour le règne de Philippe le Bel, qui lui est contemporain.

A l'occasion de la seconde lecture, M. Le Clerc ajoute, à ses précédentes observations, que le moine Yves, auteur de la chronique dont il s'agit, est mentionné dans le 3e volume de l'Histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebœuf, mais il pense que l'auteur, de même que Lelong et Fontette, n'en parle que d'après Félibien.

M. Delisle dit que, selon toute apparence, Félibien citait Yves comme auteur de la chronique, sans avoir vu l'ouvrage; car il fait des deux parties dont il se compose deux ouvrages différents.

M. de Wailly appuie cette observation, Yves n'étant connu que par la tradition de l'abbaye de Saint-Denys.

M. François Lenormant achève, à titre de communication, la première partie d'un travail intitulé :

Etude sur l'òrigine et la formation de l'alphabet grec.

1re Partie. — Introduction. — *Mémoire sur la colonie de Cadmus en Béotie.*

ANALYSE.

Une tradition constante chez tous les auteurs de l'antiquité attribue à Cadmus la transmission de l'alphabet des Phéniciens aux Grecs, et, avant d'examiner, à l'aide de documents paléographiques, la manière dont cette transmission a été faite et les changements subis par l'écriture des fils de Chanaan pour s'adapter à l'idiome des Hellènes, M. F. Lenormant a voulu rechercher ce qu'il pouvait y avoir d'historique dans le personnage du héros Cadmus et dans les récits relatifs à l'établissement d'une colonie phénicienne en Béotie.

Il commence par exposer la légende de Cadmus avec toutes les variantes qu'y apportent les mythographes, puis il essaye de discerner dans cette légende la part de l'histoire de celle du mythe. Cadmus, pour M. F. Lenormant, est la personnification du colon phénicien qui s'établit d'abord en Crète, ensuite dans les îles de l'Archipel et le long des côtes jusqu'en Thrace; qui, cherchant un établissement fixe sur une terre fertile, pénètre dans l'intérieur jusqu'en Béotie, où il fonde une ville malgré la résistance acharnée et persévérante des indigènes, lesquels finissent par l'expulser; qui enfin s'avance jusqu'aux rives de la mer Adriatique en Illyrie. Le nom même de Cadmus est une désignation générale empruntée aux langues de l'Orient, qui indique nettement l'origine asiatique de la colonie béotienne et marque la situation du pays d'où venait cette

colonie par rapport à la Grèce. *Qedem*, en effet, dans les idiomes sémitiques, signifie *l'Orient*, — et *Qadmon*, *l'Oriental*.

Le nom de Cadmus ne contient pas seulement, du reste, une désignation géographique ; c'est une épithète du dieu jeune et générateur, personnifiant dans toutes les religions orientales le rajeunissement perpétuel de la nature. Aussi les auteurs anciens nous montrent-ils Cadmus adoré comme dieu en Phénicie aussi bien qu'en Grèce. Un des Cabires de Samothrace s'appelle Cadmilus, nom qui ne diffère de celui de Cadmus que par l'addition, comme composante, du mot *El*, *dieu*. Ottfried Müller a établi l'identité de ce Cadmilus avec l'Hermès ithyphallique des Pélasges. Ainsi Cadmus est en même temps : *l'Oriental*, le chef de la principale colonie phénicienne en Grèce, et l'un des dieux dont le culte fut apporté par cette colonie. Sous cette dernière face, il représente le principe actif de la nature avec la forme naïvement brutale sous laquelle l'adoraient les Phéniciens, et c'est pour cela qu'il est toujours associé à des déesses ou à des héroïnes qui en représentent le principe passif, car sa sœur Europe et son épouse Harmonie ne sont que des formes héroïques de la Vénus asiatique. En outre, le serpent de Mars que tue Cadmus et avec lequel il s'identifie, étant lui-même changé en serpent à la fin de sa vie, rappelle et le mythe égypto-phénicien d'après lequel Thoth ou Taaut était un être *ophiomorphe*, et le *vieux dragon*, γέρων ὀφίων, adoré en Phénicie.

Mais Ottfried Müller a voulu voir dans Cadmus un personnage mythologique propre aux Pélasges et sans provenance orientale. Par suite, il a contesté l'existence d'une colonie phénicienne en Béotie et l'antiquité des établissements chananéens sur les côtes de la Grèce.

Les arguments sur lesquels s'appuyait Ottfried Müller étaient au nombre de quatre :

1° Le silence des plus anciens poëtes sur Cadmus et les colons phéniciens ;

2° La certitude que les établissements des Phéniciens sur les côtes de la Grèce n'ont pu avoir lieu que très-postérieurement à la guerre de Troie ;

3° L'origine béotienne et pélasgique des noms de Cadmus et de Phœnix ;

4° La situation méditerranée de la ville de Thèbes, laquelle exclut toute idée d'un établissement pour le commerce maritime.

M. F. Lenormant cherche à réfuter ces divers arguments.

Sur le premier point, il démontre qu'Homère n'a pas raconté la légende de Cadmus, parce que sa descendance était déjà éteinte lors de la guerre de Troie, et que les Thébains ne figuraient pas au siége; mais il s'applique à montrer que le grand poëte de l'Ionie connaissait cette légende, puisque à plusieurs reprises il y a fait des allusions manifestes.

Le second argument était tiré d'une mention de la suprématie des Phéniciens sur mer, en 841 avant notre ère, plus de trois siècles après la guerre de Troie, dans le fragment conservé des *Thalassocraties* de Castor de Rhodes. M. F. Lenormant examine la valeur de ce document et il la regarde comme nulle. Suivant son opinion, qu'il appuie sur de nombreux arguments, la liste de Castor ne serait qu'une suite de non-sens historiques. Enfin, dans le cas spécial de la colonie de Cadmus, elle ne prouverait rien; car, de ce que les Phéniciens, dans un siècle qui correspond à celui de la grande prospérité de Tyr, ont pu dominer un moment de nouveau sur les mers de la Grèce, il ne s'ensuivrait pas qu'ils n'aient point, plusieurs centaines d'années auparavant, au temps de la prospérité de Sidon, régné plus longtemps et plus paisiblement en maîtres sur ces mers.

Quant à l'argument *onomastique*, les observations sur le caractère essentiellement oriental du nom de Cadmus y ont déjà répondu. En outre, quand on examine les épithètes divines propres à la religion de Thèbes, on reconnaît que jusqu'aux derniers temps du paganisme, le culte, dans cette cité, conserva l'empreinte profonde et ineffaçable de ses instituteurs chananéens; et non-seulement Cadmus, mais encore d'autres personnages de sa race s'offrent dans les auteurs avec des noms qui, malgré la tendance des Grecs à altérer les appellations étrangères, ont encore une physionomie entièrement asiatique. Ainsi, Minerve était adorée sous le nom d'Onga ou Onka, à la fois à Thèbes et en Phénicie. Hésychius indique dans la cité de Cadmus le culte d'un Ζεὺς Ἐλιεύς ou ὕψιστος identique au *El Elioun* des Chananéens. L'Apollon Isménien offre, non-seulement dans son nom, mais dans tous les détails de son culte, et particulièrement

dans l'importance qu'y avait l'*ogdoade*, la plus frappante analogie avec *Esmoun*. Enfin, Mélicerte, rattaché dans les traditions mythologiques à la race de Cadmus, ne serait autre que le Melkarth tyrien.

Sur la quatrième question soulevée par les arguments d'Ottfried Müller, M. F. Lenormant esquisse un tableau des diverses colonies phéniciennes dans les mers de la Grèce, et recherche les traces monumentales qu'elles ont pu laisser de leur passage.

Il montre les Chananéens occupant d'abord la Crète, puis Rhodes, où M. Saltzmann a retrouvé leurs monuments dans la nécropole de Camirus. Après Rhodes, Théra et Mélos sont colonisées; les témoignages des anciens sont formels à cet égard. En outre, l'auteur du Mémoire attribue aux Phéniciens établis dans ces îles certains vases tout à fait primitifs et d'un art entièrement asiatique qui se rencontrent dans les plus anciens tombeaux de Mélos et de Théra. Bory Saint-Vincent en a découvert sous des couches de laves remontant au dixième siècle avant notre ère. M. F. Lenormant s'étend longuement sur cette espèce de poterie, et établit les caractères qui la distinguent des plus anciens vases proprement grecs.

Passant au comptoir chananéen de Cythère, il rappelle les traditions relatives à l'introduction du culte de la Vénus asiatique dans cette île, et il signale, sur l'îlot voisin de Cerigotto, les ruines, visitées par lui dans son second voyage en Grèce, d'une ville très-ancienne dont les édifices offrent la plus frappante analogie avec les constructions rurales antiques qui se rencontrent fréquemment en Phénicie. Il montre ensuite les postes sidoniens répandus dans tout l'archipel, à Oliaros, à Paros, à Nisyros, à Cos, à Gyaros, à Anaphé, à Ios, à Céos et à Syros. Dans ces diverses îles, les établissements des fils de Chanaan ont laissé comme souvenirs de leur existence des figurines d'Astarté en marbre, presque semblables aux fameuses idoles de Sardaigne, et dont la fabrication devait être concentrée soit à Oliaros, soit à Paros.

Mais les Phéniciens ne se bornèrent pas à occuper les îles de l'archipel: ils fondèrent aussi des comptoirs sur le continent hellénique. Le long de toute la côte du golfe Saronique, les traces de ces comptoirs sont évidentes. A Athènes, nous trouvons le culte d'Aphrodite Uranie, c'est-à-dire de la Vénus asiatique, très-ancien-

nement constitué, et une famille d'Eupatrides s'appelait *les Phéniciens*, Φοίνικες. Le nom de l'île de Salamine rappelle celui de Salamis de Chypre, et paraît de même dérivé de la racine *Salom*. En outre, dans cette île, les traditions locales offrent une reproduction exacte de la légende de Cadmus, où le héros se nomme Cychrée, nom qui rappelle celui de l'Adonis Γίγγρας. A Mégare, M. F. Lenormant a découvert le long des murs cyclopéens de l'acropole de la Carie, dans l'intérieur de la ville hellénique, un tombeau d'une date certainement contemporaine des siècles héroïques, et où presque tous les objets appartenaient à l'art phénicien. Ces objets sont maintenant au Musée du Louvre. Une série de terres cuites de diverses époques, rapportées également par le jeune voyageur, prouvent, à n'en pas douter, que l'Aphrodite Epistrophia de Mégare n'était qu'une forme hellénisée de l'Astarté phénicienne. A Egine, dans les plus anciens tombeaux, on a trouvé des scarabées phéniciens. Enfin, à Corinthe, l'antiquité et l'importance du culte de Mélicerte, c'est-à-dire de Melkarth, indique son ancien comptoir chananéen.

Toutes ces colonies ont le caractère commun de simples établissements commerciaux. Celle de la Béotie a une physionomie à part ; c'est un établissement fixe, complet et agricole : aussi rencontre-t-elle une beaucoup plus grande résistance de la part des indigènes. La lutte des Spartes représente, sous une forme mythique, la discorde soulevée parmi les premiers habitants du pays par l'arrivée des colons étrangers. Pausanias nous a conservé à ce sujet une tradition purement historique sans mélange d'idées religieuses. D'après cet auteur, lors de la venue de Cadmus, la Béotie était habitée par les Aones et les Hyantes. Ces derniers essayèrent de résister aux envahisseurs, mais furent vaincus et expulsés du pays. Les Aones, au contraire, instruits par leur exemple, se soumirent et se mêlèrent aux Phéniciens.

Cependant cette soumission ne fut pas bien complète, car toute l'histoire des Cadméens nous offre une série de luttes et d'alternatives de suprématie entre l'élément indigène et l'élément étranger. Cadmus, Polydorus, Labdacus, Laïus, Œdipe, représentent dans cette histoire l'élément phénicien. Echion, Penthée, Nyctée,

Amphion et Zéthus, l'élément national. La guerre des Sept-chefs contre Thèbes est un des principaux épisodes de cette lutte. L'expédition dirigée par Polynice échoue; mais la guerre contre Thèbes n'est pas seulement pour les Grecs l'occasion de servir l'ambition d'un des descendants de Cadmus; c'est celle de briser la puissance de la dynastie étrangère. Comme telle, c'est une cause nationale, et on doit y voir le premier acte de cette lutte de la Grèce pour s'affranchir de la suprématie asiatique, lutte dont le second acte se termine à la prise de Troie, et le troisième à l'expulsiou des Pélopides par les Doriens. Aussi, dix ans après l'échec des Sept-chefs, voyons-nous les Epigones revenir sous les murs de Thèbes, et, cette fois, la puissance des Cadméens est détruite sans retour. Le plus grand nombre des descendants des colons de Chanaan se retirent avec Laodamas. Le fils de Polynice, Thersandre, est bien, il est vrai, venu sur le trône, mais son pouvoir n'est que précaire. Il essaye de faire oublier son origine étrangère en s'associant à l'expédition des Grecs contre Troie, mais il est tué en Mysie au début de la guerre. Alors les Thébains adoptent la forme du gouvernement républicain. Un moment Tisamène, fils de Thersandre, essaye de ressaisir le sceptre et de restaurer la dynastie cadméenne; mais poursuivi, dit-on, par les Furies, il est obligé de s'enfuir chez les Doriens, du pays desquels son descendant Théras ne revient un peu plus tard que pour aller se fixer au milieu de la population de Théra, tout entière d'origine phénicienne.

Après avoir ainsi revendiqué le caractère positivement historique de la colonie phénicienne de la Béotie, M. F. Lenormant recherche si l'on peut en établir la date d'une manière au moins approximative.

Cette date dépend en grande partie de celle de la guerre de Troie. M. F. Lenormant examine donc et compare entre eux les différents chiffres produits par les auteurs anciens pour l'époque des événements chantés par Homère. D'accord avec Volney, il attribue la préférence à la date de 1023 avant Jésus-Christ, donnée par Ménandre et par Ctésias, qui ne se fonde pas, comme toutes les autres, sur un simple calcul arbitraire de générations, mais sur les annales fixes et régulières d'une ville de l'Asie, et que confirme un double synchronisme avec l'histoire de la Phénicie et celle de l'Assyrie.

Mais, en prenant pour point de départ la date de 1023, si l'on accepte pour exact le chiffre de cent quatre-vingt-dix-huit années, indiqué par Hérodote comme la durée du temps écoulé entre Cadmus et la guerre de Troie, on arrive à un résultat impossible. On tombe en 1221, à une époque où aucune colonie phénicienne n'a pu être fondée dans l'intervalle d'anéantissement de la puissance chananéenne par les Philistins, entre la destruction de Sidon, en 1254, et la fondation de Tyr, en 1209. Les chiffres d'Hérodote sont donc évidemment trop restreints; et, en effet, toutes les vraisemblances historiques s'accordent à montrer que plus de deux siècles ont dû se passer entre la venue d'une colonie phénicienne en Béotie et la chute d'Ilion.

L'époque qui semble à M. F. Lenormant la plus vraisemblable pour y placer l'établissement des Phéniciens en Béotie et la fondation de Thèbes est l'intervalle séculaire entre 1350 et 1254 avant J.-C., c'est-à-dire l'ère de la prospérité florissante de Sidon. Des raisons très-fortes lui paraissent militer en faveur de cette opinion.

1° Il faut distinguer dans les colonies parties des pays phéniciens deux périodes bien distinctes : celle des colonies sidoniennes et celle des colonies tyriennes. La direction où s'étendirent principalement les secondes est bien connue : c'est la partie occidentale de la Méditerranée, le littoral nord de l'Afrique, l'Espagne et la Sicile. Les Sidoniens avaient bien pénétré sur quelques points de cette région, fondé en Afrique Hippone et Cambé, là où fut plus tard Carthage; mais le grand courant de leurs navigations s'était porté d'un autre côté, en Cilicie, en Chypre, en Crète. Les colonies de la Grèce se rattachent à ce dernier ensemble, et la tradition hellénique faisant aller Cadmus en Crète et lui donnant pour frère le fondateur des établissements de la Cilicie s'accorde complétement avec la vraisemblance géographique.

2° Si l'on admet les données d'Homère sur la situation des choses dans la Grèce au temps de la guerre de Troie, on y voit clairement que dès lors les Phéniciens n'étaient plus les maîtres exclusifs de la mer. Les Grecs, à leur exemple, s'étaient créé une marine, et ils usaient de représailles en faisant des courses jusque sur la côte de Phénicie. Les enfants de Chanaan parcouraient encore la mer Egée,

mais en simples commerçants, et non plus en dominateurs; leurs produits manufacturés étaient célèbres et fort recherchés. De plus, ils profitaient des discordes des Grecs entre eux pour vendre aux uns les esclaves enlevés aux autres. Mais pour les trouver établis partout possesseurs exclusifs de la navigation, il fallait remonter bien plus haut dans les souvenirs.

3° A l'époque du retour des Héraclides, c'est-à-dire quatre-vingts ans seulement après la prise de Troie, les Doriens ne trouvèrent plus de Phéniciens qu'à Théra, à Mélos et à Thasos. Partout ailleurs les Cariens avaient pris leur place. On n'a aucune donnée sur l'âge où commença cette thalassocratie carienne; mais ses débuts seraient difficiles à placer si l'on attribuait aux Tyriens les colonies phéniciennes de la Grèce. Entre la fondation de Tyr et le règne de Hiram ou de ses premiers successeurs, il n'y a pas pour cette ville de période d'affaiblissement où elle ait pu perdre ses colonies. Au contraire, l'anéantissement de comptoirs sidoniens se place tout naturellement dans le temps où les navigations phéniciennes cessèrent pendant près de cinquante ans, sous la prépondérance des Philistins, entre la ruine de Sidon et la fondation de Tyr.

4° La colonie de la Béotie constitue, avec celle de la Cilicie, le seul établissement agricole et occupant tout un grand pays qu'aient jamais fondé les Phéniciens. Or, un semblable établissement n'a pu avoir lieu que dans la période sidonienne. En effet, la puissance de Sidon coïncida avec le moment où les tribus chananéennes, refoulées par les Israélites, se virent obligées d'abandonner en grande partie l'intérieur des terres, où elles vivaient de la vie agricole, pour faire place aux envahisseurs, et de se réfugier chez leurs frères du littoral, qui débutaient dans la carrière des expéditions maritimes. A la suite de la conquête de la terre promise par les Hébreux, il devait y avoir dans les premiers temps autour de Sidon et sur tout le littoral phénicien un trop-plein de population habituée à l'agriculture, chassée des plaines, qu'il importait de transporter ailleurs et de fixer dans des pays où elle pût prospérer. C'est seulement cette cause qui dut porter les Phéniciens à établir des émigrants dans une contrée uniquement propre à l'agriculture, comme la plaine de Thèbes,

Un fait absolument semblable se produisit plusieurs siècles après dans l'histoire de la Grèce. Les Ioniens, refoulés dans l'Attique par l'invasion dorienne, s'y trouvèrent infiniment trop nombreux pour pouvoir y vivre tous. Il fallut qu'une partie se décidât à quitter l'Europe et à aller chercher une nouvelle patrie sur la côte de l'Asie Mineure, où ils fondèrent les magnifiques cités de l'Ionie. Ainsi, dans les annales de l'humanité, des causes identiques produisent, en vertu d'une loi qui semble immuable, les mêmes résultats.

Sont déposés sur le bureau de l'Académie pour le concours des antiquités de la France de 1862 :

Mares, *Maies ou Mortes*, par M. Maud'heux père, broch. in-8°. Epinal. (Extr. des Annales de la Société d'émulation des Vosges, t. X, IIIe cahier, 1860.)

Documents inédits sur la guerre des Rustauds, publiés et commentés par M. Henri Lepage. Nancy, 1861, 1 vol. in-8°.

Une feuille à ajouter à la brochure de M. Collenot admise au concours des antiquités de la France pour 1862, et ayant pour titre : *du Martyre de* 2,200 *chrétiens*, etc.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Bourgade souterraine celtique et gallo-romaine découverte, en 1860 et 1861, à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), par l'abbé Barranger. Paris, 1861, in-8°.

Mémoire lu au congrès archéologique de France dans la séance du 20 *août* 1860, par G. Souquet. 1 feuille in-8°.

Journal historique du droit français et étranger, 3e et 4e livraisons 1861.

Journal asiatique, n° 69. Juillet 1861.

FIN DU TROISIÈME TRIMESTRE.

QUATRIÈME TRIMESTRE.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 4.

Par une lettre de Saint-Pétersbourg, en date du 24 mai 1861, M. A. Linewitch, secrétaire de la Commission impériale archéologique, au nom de S. Exc. M. le comte Strogonoff, président de cette Commission, transmet à M. le Secrétaire perpétuel, pour l'Académie, un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année* 1859, Saint-Pétersbourg, 1860. 1 vol. in-4°, avec un atlas in-fol. de 6 pl. (peinture de vases, bijoux, terres-cuites, plans et coupes de tombeaux où ont été découverts ces monuments dans les fouilles exécutées près de Kertch en 1858).

M. le pasteur Liebitch, par une lettre datée de Saint-André-de-Lancize du 28 septembre, envoie à l'Académie un certain nombre de pièces justificatives manuscrites destinées à être jointes à sa grammaire du patois cévenol, précédemment soumise à la Commission des antiquités de la France. « Ce sont, dit-il, des documents recueillis sur les lieux mêmes dans la bouche d'illettrés et d'enfants. » Il fait ressortir l'intérêt de « ces produits de la veine populaire, » comme il les appelle. Il en a déjà publié des fragments. Ceux-ci lui paraissent devoir, à plusieurs égards, appeler l'attention de l'Académie. Ces feuilles seront jointes au précédent envoi de M. Liebitch.

Un Mémoire manuscrit, petit in-fol., transcrit par M. Jules Cernesson, sur la bataille de *Fontenet-en-Auxois*, est envoyé à la Commission des antiquités de la France pour le concours de 1862.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de son correspondant, M. Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, de son ouvrage intitulé : *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette, rédigé d'après les documents originaux et accompagné de pièces justificatives inédites*. Montpellier, 1861, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est un complément, plein de savoir

et d'intérêt, de l'*Histoire du commerce de Montpellier*, par le même auteur, ouvrage couronné par l'Académie il y a quelques années. On remarque, dans les nombreuses pièces inédites qui l'accompagnent, beaucoup de lettres de rois de France, dont quelques-unes ont une importance plus que locale.

Sont offerts, en outre, les ouvrages suivants : *Les Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône*, t. II, nº 2. Vesoul, 1861, in-8º;

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet. Septembre 1861.

M. le baron de Witte, correspondant de l'Académie, lui fait hommage, au nom de la famille de feu M. Ch. LENORMANT, du *Commentaire* qu'il a laissé *sur le Cratyle de Platon*, qui avait été lu par lui devant la Compagnie, il y a quelques années. Ce n'est, à vrai dire, qu'un fragment d'une œuvre plus étendue demeurée malheureusement inachevée, et qui devait comprendre, outre le commentaire du *Cratyle*, celui de l'*Euthyphron* et du dernier livre de la *République*. L'ouvrage tel qu'il est, précédé du texte soigneusement édité, a été imprimé à Athènes avec la coopération de MM. Rhangabé et Dragoumis, et il reste comme un monument ajouté à tant d'autres de la variété de son érudition et de l'activité singulière de son esprit.

M. François Lenormant commence la lecture de son deuxième *Mémoire sur l'histoire et l'origine de l'alphabet grec.*

(Observation de M. EGGER, qui trouvera place après l'analyse de ce Mémoire).

M. le duc de Roussillon commence la lecture d'un second *Mémoire sur la direction des trois voies romaines dans le pays des Sardones.*

(Observations de MM. de WAILLY et MAURY.)

Séance du 11.

M. François Lenormant offre à l'Académie le moulage d'une stèle araméo-égyptienne analogue à celle de Carpentras. Cette stèle, second monument jusqu'ici connu de son espèce, a été découverte par M. Lenormant à Rome dans le musée égyptien du Vatican, où elle avait passé jusqu'ici pour démotique.

Les bas-reliefs de la stèle représentent les scènes funéraires habi-

tuelles sur les monuments sépulcraux de l'Egypte. L'inscription, en lettres araméennes, signifie :

Onkh Khoui, fils de Tahhbès, prêtre du dieu Osiris.

Le titre du personnage est, sous une forme masculine, identiquement semblable à celui de la femme à qui était consacrée la stèle de Carpentras.

M. Egger fait à l'Académie la lecture suivante :

Note complémentaire sur les tessères.

« La lecture et la double publication que j'ai faite de mes recherches sur la plaque d'Apollophanes devait avoir pour effet d'éveiller l'attention sur les pièces du même genre qui, faute d'explications suffisantes, restaient plus ou moins méconnues dans les collections publiques ou particulières. Devançant moi-même une curiosité que je n'étais d'ailleurs pas sûr d'éveiller par le fait seul de ma modeste publication, j'avais demandé à Londres et à Berlin des renseignements sur les *symbola* et les *tessères* que je supposai pouvoir y être retrouvées. M. Cureton m'a répondu de Londres, par l'envoi du χαλκεῖον d'Antigonus, dont j'ai reproduit le texte dans mon Mémoire. Une autre pièce, dont je connaissais l'inscription latine, publiée par Tomasini (1), par Reinesius (2), par Beger (3), dans le Recueil d'Orelli (4), m'était signalée, par une note de M. Henzen sur le n° 2474 de ce dernier Recueil, comme appartenant aujourd'hui au musée de Berlin. Pour la mieux connaître et pour m'éclairer pleinement sur son état actuel et son authenticité, il m'était naturel de consulter l'éminent archéologue M. Gerhard, notre nouveau confrère. Je dois aujourd'hui à son obligeance un des-

(1) *De Tesseris hospitalitatis*. 1647. in-4°, p. 151 ; texte reproduit sans changement dans l'ouvrage de Tomasini, au tome IX des *Antiquitates Græcæ* de Gronovius.

(2) *Inscr. ant.*, p. 1016. (Appendix n° 8.) 1682.

(3) *Thesaurus Brandeburgensis*, t. II, p. 412; copie assez exacte, au jugement de M. T. Gerhard.

(4) *Inscr. Lat.*, n° 2474, où l'éditeur en suspecte l'authenticité. C'est la note de M. Henzen, dans son précieux *Supplementum*, qui m'a d'abord rassuré sur ce sujet.

sin en raccourci du monument entier et une empreinte, en papier de plomb, de la plaque de bronze qui porte l'inscription. Je place l'un et l'autre sous les yeux de la Compagnie.

Me voici donc en mesure d'ajouter avec sécurité un document de plus à ceux que j'avais déjà réunis autour du petit bronze d'Apollophanes. Malheureusement je ne puis pas encore déterminer précisément la destination originaire de ce document. Le texte de l'inscription, incorrect sur un ou deux points, ne me présente qu'un sens général assez obscur. Le petit buste de femme, qui surmonte la plaque gravée et qui paraît y avoir été rattaché dès le temps de la dédicace, ne me sert en rien à l'éclaircir. M. Gerhard croit y reconnaître une tête de Junon ; mais sa prudence, que je dois imiter, n'y voit pas le moindre trait de lumière pour éclairer l'intention du donateur. Si donc je me permets aujourd'hui de soumettre à l'Académie les données de ce petit problème archéologique, ce n'est pas que j'en veuille proposer une solution encore trop conjecturale pour n'être pas prématurée. Je veux seulement faire appel à la critique et à l'érudition de mes confrères. J'espère aussi que le texte ci-joint, rappelé ainsi à l'attention du public compétent en ces matières, provoquera des communications et des rapprochements qui tourneront au profit de la science.

Copie du texte, d'après l'original, communiqué par M. Gerhard :

TESSERAM. PAGA
NICAM. L. VERA
TIVS. FELICISSI
MVS. PATRONVS
PAGANIS. PAGI ·
TOLENTINES. HOS
TIAS. LVSTR. ET. TESSR — *Sic.*
AER. EX. VOTO. L. DD.

V. ID. MAS. FELICIT.

La plaque est un carré d'environ 12 centimètres de côté.

M. Maury communique à l'Académie l'aperçu d'un *Mémoire* qu'il se propose de soumettre plus tard à la Compagnie dans tous ses développements, *touchant la Constitution de Servius-Tullius.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne, avec une lettre du secrétaire général, M. Schrotter : 1° *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* Philosophisch, historische classe; XXXV Band. V. Heft, 1860. December; XXXVI Band 1 et 2 Heft, 1861. Januer et Februar. 3 br. in-8°;

2° *Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* Phil. Hist. classe. Elfter Band. Wien, 1861 ;

3° *Archiv fuer Kund oesterr. Geschichtsquellen.* Band 26, Heft 1 et 2. Wien, 1861, 1 vol. in-8° ;

4° *Fontes rerum Austriacarum.* Band XIX. Wien, 1859, in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France : *L'Histoire de la Bibliothèque Mazarine depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par A. Franklin. Paris, 1 vol. in-8°.

Pour le même concours : *Essai historique sur le prieuré de Saint-Vigor-le-Grand*, par l'abbé Faucon. Bayeux, 1861, 1 vol. in-8°.

De la part de M. de Caumont, correspondant de l'Académie : *La Table générale analytique et raisonnée des matières contenues dans les dix volumes formant la 2e série* (t. XI à XXII) du *Bulletin monumental*, par M. l'abbé Auber. Paris et Caen, 1861, 1 vol. in-8°.

De l'unité des races humaines, par M. Ladevi-Roche. Bordeaux, 1861. br. in-8°.

Revue archéologique, n° 10. Octobre 1861.

M. N. de Wailly fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Edgard Boutaric, des deux ouvrages suivants :

1° *La France sous Philippe le Bel.* Paris, 1861, 1 vol. in-8°, ouvrage auquel l'Académie a décerné le prix Bordin en 1858, et qui a été considérablement revu et modifié par l'auteur;

2° *Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel.* Paris, 1861, 1 vol. in-4°. (Extr. du t. XX, 2e part. des *Notices et extr. des mss.*, publiés par l'Académie.)

M. François Lenormant reprend et termine la lecture de son *deuxième Mémoire sur l'histoire de l'alphabet grec.*

(L'analyse en sera donnée après la lecture du travail qui comprendra, dans son entier, trois Mémoires.)

Séance du 18.

M. EGGER donne des nouvelles de M. RENAN, cruellement éprouvé dans ses affections pendant sa mission de Syrie, et atteint lui-même d'une maladie très-grave dont le plus grand danger semble heureusement avoir disparu aujourd'hui.

M. EGGER lit ensuite une note intitulée : *Révision critique d'un témoignage de Cicéron concernant les artistes grecs.*

ANALYSE.

Ce témoignage (Voy. les *Tusculanes*, I, 15) a été déjà plus d'une fois discuté, et particulièrement devant l'Académie. Néanmoins, M. EGGER pense que les observations, nouvelles à quelques égards, que ce passage lui a suggérées, pouvaient être utilement soumises au jugement de ses confrères. Il s'agit de la prétendue loi ou de l'usage qui interdisait aux artistes grecs d'inscrire leurs noms sur leurs ouvrages. Le savant professeur signale la contradiction de cette prétendue loi avec le témoignage des monuments; il écarte du débat un texe de Plutarque (*Périclès*, XIII) qu'on a souvent rapproché du texte de Cicéron, et il appuie, comme étant très-vraisemblable à ses yeux, la conjecture d'Ernesti, qui, dans ce texte, substituait le mot *nomen* à la négation *non*. Enfin, il conclut en signalant sur ce point d'histoire ancienne deux traditions très-distinctes selon lui : la tradition grecque, très-favorable à l'inscription du nom des artistes, et la tradition romaine, qui consacre presque partout l'omission de ces noms sur les monuments.

DISCUSSION.

MM. V. LE CLERC, LABOULAYE, BRUNET DE PRESLE prennent successivement la parole sur cette communication; ces deux derniers savants, pour suggérer à M. EGGER quelques changements ou additions à la note qu'il vient de lire; et M. LE CLERC, pour remarquer : 1° que l'interdiction dont il s'agit peut avoir été accidentelle et particulière; 2° que le passage de

Valère-Maxime (VIII, 14, 2), cité à la fin de la note de M. EGGER, semble confirmer la leçon unanime des manuscrits dans le texte de Cicéron.

M. EGGER déclare, en réponse à ces deux observations : 1° que ce qu'il tient surtout à combattre, c'est le sens impliquant une interdiction générale, sens qu'on s'est cru autorisé à induire du témoignage de Cicéron; 2° que, quant au texte de Valère-Vaxime, il lui paraît pouvoir plutôt se rapporter par souvenir à un passage du chapitre LXX de l'*Orator ad Brutum*, qu'à celui des *Tusculanes*. Dans ce chapitre de l'*Orator*, Cicéron rappelle précisément l'artifice de Phidias que signalent également les dernières lignes du passage de Valère-Maxime.

On passe à la présentation des livres.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, au nom de M. LITTRÉ, des tomes IX et X par lesquels se termine la publication des *Œuvres complètes d'Hippocrate*, traduites en français, avec le texte grec en regard, collationné sur les manuscrits et toutes les éditions précédentes, une introduction, des commentaires médicaux, des variantes, des notes philologiques et une table générale des matières. Le premier volume de ce grand ouvrage fut publié en 1839. Cette publication a donc été poursuivie pendant plus de vingt ans avec une persévérance qui n'est égalée que par le succès qu'a obtenu ce travail dans le monde savant.

M. Gunther fils, homme de lettres, désire soumettre à l'examen de l'Académie une *Histoire manuscrite de la ville de Colmar*, en allemand, dans l'espoir, dit-il, que cet examen déterminera la Compagnie à lui prêter son appui et son concours pour la publication de son travail.

Il sera répondu à M. Gunther que l'Académie examine exclusivement les ouvrages qui lui sont adressés pour ses concours; encore faut-il que ces ouvrages soient écrits en français ou en latin. Elle n'a point mission d'intervenir dans les publications autres que celles dont elle est officiellement chargée.

M. A. Faselius, par une lettre datée de Weimar, le 16 octobre, adresse l'ouvrage intitulé : *Der attische Kalender in der Zeit von Solon* (584 v. Chr. *bis zur Einführung der christlichen Religion in Griechenland* (312 nach Chr.) 1 vol. in-8. Weimar, 1861. Il joint à ce volume, publié récemment, deux cahiers manuscrits assez considérables de corrections et additions, qu'il désire soumettre en même temps au jugement de l'Académie, espérant, par son intervention, obtenir de S. M. l'EMPEREUR les moyens de faire une publication nouvelle et plus complète de son ouvrage.

Il sera répondu à M. Faselius dans le même sens qu'à M. Gunther.

M. de Coussemaker, correspondant de l'Académie, fait hommage des deux opuscules suivants : 1° *Essai historique sur le Hoop*, Lille, 1861, br. in-8° ; 2° *Châsse et croix de Bousbeque*, Paris et Lille, 1861, br. in-8°.

Est déposé sur le bureau :

Le *Cabinet historique*, 7e année, 8e et 9e livraisons, août et septembre 1861.

M. L. Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Edelestan Duméril, d'un opuscule plein d'un rare savoir, comme tout ce qui vient de l'auteur, et qui répand de nouvelles lumières sur un point intéressant de l'histoire du moyen âge. Il est intitulé : *Des formes du mariage et des usages populaires qui s'y rattachaient, surtout en France, pendant le moyen âge*, Paris, 1761. br. in-8°.

M. Paulin Paris lit, à titre de communication, une notice intitulée :

Sur un manuscrit de la bibliothèque de Châlons-sur-Marne.

ANALYSE.

M. Polain, archiviste de Liége et correspondant de l'Académie, a reconnu, dans une chronique manuscrite de Jean d'Outremeuse, la partie de la chronique de Jean le Bel, chanoine de Liége et premier modèle de Froissart, qui se rapporte aux années 1326 à 1340. Depuis ce temps, tous les efforts de M. Polain pour découvrir le reste de cette chronique n'ont amené aucun résultat. Mais il a du moins pu démontrer, à l'aide d'autres documents, que le récit de Jean le Bel ne s'arrêtait pas en 1340, mais qu'il se poursuivait au moins jusqu'en 1347, date du siége et de la prise de Calais.

Le texte de Froissart, que possède la ville d'Amiens, et, d'autre part, les chroniques latines du moine belge Zantfliet, portaient la lumière sur un autre point. D'un côté, Froissart contestait l'exactitude du récit que Jean le Bel avait fait des derniers et honteux procédés d'Edouard III à l'égard de la comtesse de Salisbury; d'autre part, Zantfliet donnait la traduction latine de cette partie du récit de Jean le Bel. A ce résultat se bornaient toutes les recherches, et l'on ne pouvait déterminer la date à laquelle ce chroniqueur s'était arrêté, ni s'il avait fourni à Froissart les éléments de l'admirable siége de Calais, ni enfin si le premier chapitre retrouvé et publié par M. Polain

était en effet le commencement de toute l'œuvre de Jean le Bel. L'examen d'un manuscrit de la bibliothèque de Châlons-sur-Marne semble permettre aujourd'hui à M. Paulin PARIS de mettre fin à toutes ces incertitudes.

La découverte de ce manuscrit est due à M. Meyer, élève très-distingué de l'Ecole des chartes. M. Paulin PARIS a pu reconnaître en étudiant cette chronique et en la comparant aux textes connus de Froissart :

1° Que le manuscrit de Châlons contient un fort bon texte de la chronique complète de Jean le Bel ;

2° Que cette chronique comprend le récit du siége de Calais et celui de la bataille de Poitiers, et qu'elle s'arrête à la fin de l'année 1360, date du traité de Bretigny ;

3° Que Froissart a le plus souvent copié le fond et la forme de son devancier, ce qui doit décider à reporter sur Jean le Bel une bonne partie du mérite attribué jusqu'à présent au style de Froissart ;

4° Que le fragment publié par M. Polain se retrouve exactement au début du manuscrit de Châlons ;

5° Que cependant le premier feuillet contient un prologue important qui n'a pas été connu de M. Polain ;

6° Que le récit de l'outrage fait à la comtesse de Salisbury, récit que les relations bien connues de Froissart avec le roi et la reine d'Angleterre ne lui avaient pas permis d'admettre, se trouve dans la chronique de Jean le Bel, tel que Zantfliet l'avait traduit, et que d'autres passages défavorables à la reine d'Angleterre, au comte de Haynaut et au duc de Brabant, protecteurs de Froissart, et omis intentionnellement par lui dans ses *Grandes Chroniques*, se retrouvent dans celle de Jean le Bel ;

7° Que le récit du siége de Calais, soupçonné par M. de BRÉQUIGNY d'être une pure invention de Froissart, a été emprunté par le chroniqueur du quatorzième siècle, dans toutes ses circonstances, au livre de Jean le Bel. Si ce n'est que ce dernier donne le seul nom d'Eustache de Saint-Pierre, tandis que Froissart ajoute ceux de Jean d'Aire et des deux frères Jacques et Pierre de Wissant.

M. Paulin PARIS termine cette communication en donnant quelques extraits de la narration de Jean le Bel.

Voici l'épisode qui concerne la comtesse de Salisbury, omis et contesté par Froissart, et qui doit trouver place en 1344.

« Or vous weil-je conter le villain cas que fist le Roy Edowart, dont on le poroit blâmer, car il ne fut pas petit, ainsy que je l'ay ouy dire. Vous avez bien entendu comment il estoit tant enamouré de la belle comtesse de Salbry, qu'il ne s'en povoit aucunement retraire ne déporter pour refus ne escondit qu'elle lui sceust faire, ne pour humblement porter, ne pour dure parolle. Si avint que, après ce qu'il eust envoyé le vaillant conte de Salbry en Bretaigne, mary de la bonne dame, avecques messire Robert d'Artoys, il ne se poeut tenir qu'il n'allast veoir la vaillant dame en faisant semblant qu'il alast visiter son pays et les forteresses; et s'emparti ès marches où le chastel de Salbry estoit, et là où la dame demouroit. Si l'ala veoir, pour regarder s'il la trouveroit en meilleur point que aultrefois. La bonne dame luy fist honneur, et, la chiere telle qu'elle pooit, comme celle qui le scavoit bien faire à son seigneur, combien qu'elle amast mieulx qu'il fust alé aultre part, tant redoubtoit-elle son deshonnour. Comment que ce fust, le roy là demoura tout le jour et la nuyt; mais oncques ne poeut avoir de la dame response qui lui fust agréable, tant lui requist-il humblement. Dont il fut moult courroussé et à grand mésaise de cœur. La nuit, quand il fut couchié, si noblement comme à luy appartenoit, et il sceut que la noble dame fut en sa chambre, et que toutes les gens estoient à dormir et ses gens aussy fors que ses secrez-chamberlens, il se releva et commanda à ses chambellens que nul ne le destourbast de chou qu'il voulsist faire sur la hart. Si fist tant qu'il entra dedens la chambre de la dame puis ferma l'uys de la garde robe affin que ses damoiselles ne la peussent aidier, puis la prit et lui estouppa la bouche si fort qu'elle ne poeut crier que deux cris ou trois et puis l'enforcha à telle doulour et à tel martire qu'oncques femme ne fut ainsy vilainnement traittée, et la laissa comme gisant toute pasmée, sanant par nez et par bouche et par aultre part, de quoy ce fut grand meschief et grand pitié. Puis s'emparti lendemain sans dire mot et retourna à Londres, grandement couroussé de ce qu'il avoit commis.

« La bonne dame n'eut oncques puis joye ne ne porta joliveté nulle, ne ne se mit en compaignie de bonnes gens, tant fut à mésaise de cœur. Après ce, tantost avint que le noble Roy ala en Bretaigne pour secourir les gens qu'il y avoit mandé comme vous avez ouy; et puis s'en revint en Angleterre avecques le comte de Salbry aussy. Quand le dit conte fut venu à son hostel, la bonne dame le festia le mieulx qu'elle sceut tout

celluy jour, et ne fist nul semblant de riens qu'advenu fust. Mais, à la nuit, quand il fut couchié, elle ne se coucha auprez luy ainsy qu'elle l'avoit accoustumée. Il l'appella et luy dist : « Dame que vous fault, que vous faictes si povre chiere et ne vous couchiez pas. » La bonne dame s'assist sur le lict emprès luy, plourant tendrement, luy disant quant elle poeut parler : « Certes sire, je ne suis pas digne de couchier en lit de si vaillant homme comme vous estes. » Le bon chevalier fut tout esbahy de ces parolles et tout angoisseux de scavoir le pourquoy. Il luy dist : « Sainte Marie! Dame, quest-ce que vous dittes? Vrayement, il me fault scavoir la cause. » La bonne dame qui eut aussy chier de luy dire tost que tard, luy descouvry toute la chose du commencement jusques en la fin. Si le vaillant chevalier eut adoncques tristesse au cœur ce ne faut pas à demander, car se oncques poeut avoir dolour ne couroux à soy désespérer, il le debvoit lors avoir, quant il lui souvenoit de la grant amistié et honour que tous jours le Roy luy avoit monstré; et d'aultre part, les grands services et hauts faits et perilleux qu'il avoit fait pour luy, et puis luy avoit fait tel deshonnour et trahy ainsy et deshonnouré la plus vaillant dame qui vesquit. Ce n'estoit pas merveilles se couroussié estoit, mais estoit merveille qu'il ne se desesperast, et je croy bien que oncques puis n'eut joye en cuur.

« Quant il eut assez demené doeul d'un costé et la bonne dame de l'aultre, il dist : « Certes, dame, ce qui est fait ne poeut estre deffait, je ne pourroye demourer ainsy deshonnoré là où j'ay eu tant d'honneur; si m'en iray en une aultre contrée passer le remenant de ma vye, et vous demourrez comme bonne dame, si comme je croy que avenu vous soit; et aurez la moitié de ma terre pour vous et mon enfant, vostre fils que vous alleverez et nourrirez; car je croy bien que jamais ne me verrez, et j'auray l'aultre moitié pour mon usage, tant que je viveray quel que part que soye. Mais je crois bien que ce ne sera pas longuement, et Dieu doint que ce soit temprement ainsy que je desire, et me weille rechepvoir à mercy par sa pitié. Qui adoncques veist leur doeul croistre, il eut eu le cœur moult dur se pitié n'en eust eu et compassion.

« Adonc se party le vaillant comte de sa femme, grand doeul demenant, et enmena son joeune fils avecques luy jusques à Londres, qui n'avoit que XII ans, et vint en la salle par devant le Roy et dist : « Sire, vous m'avez plusieurs fois biens fait et honnouré le temps passé; Dieu le vous mire; et je vous ay tous jours servy et amé loyaument à mon povoir, Dieu le scet. Or m'avez-vous du tout jetté en la merde et deshonnouré villainnement. Ne si noble sire que vous ne l'eust deu jamais penser; de quoy vous en debvez estre tout honteux ; car tous jours le blasme sur vous

en demourera, et vos beaux faiz seront par ce villain cas reprouvez et estaincts. Si prens de vous congié et vous raporte tout ce que je tieny de vous en l'ayde de mon joeune fils que cy véez, car jamais en ce pays ne vous ne aultre ne me verrez.

« A tant se parti le noble chevalier de la court du roy Edowart, grand doeul demenant et laissa son fils et passa la mer et s'en vint par de ça. De quoy tous les seigneurs d'Angleterre furent merveilleusement dolens et couroussés, et en fut le Roy de toutes gens blasmé. Quant il fut passé par deça, il s'en alla vers le roy d'Espaigne qui guerréoit au Roy de Guernade et aux Sarrasins et avoit assiégé une forte ville qu'on appelle Algesyde ; et à ce siége morut le vaillant chevalier. Aussy firent mains aultres seigneurs anchois qu'elle fust gaignée. Et croy bien que la contesse la bonne dame ne vesqui pas longuement après ; car bonne dame ne pouvoit longuement vivre en telle destresse ; si m'en tairay à tant. Dieu leur fasse pardon ! »

M. François Lenormant commence la lecture d'un troisième *Mémoire sur l'histoire de l'aphabet grec.*

Séance du 25.

M. le Ministre de l'instruction publique annonce que trois Mémoires lui ont été envoyés par les membres de l'Ecole française d'Athènes, portant sur les questions reproduites par l'Académie dans le programme de 1860-61.

Une lettre d'avis, émanant du même ministère, informe M. le Secrétaire perpétuel que M. le Ministre a mis à la disposition de l'Académie un exemplaire de la *Carte des Gaules au temps de César*, dressée par la *Commission* chargée de ce travail.

M. le duc de Roussillon continue la communication de son *second Mémoire sur la direction des voies romaines dans le pays des* Sardones.

M. le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants, qui lui sont parvenus pour l'Académie :

The journal of the royal asiatic Society, vol. XIX, parct. I, London 1861, 1 vol. in-8°;

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, 1860-61. Constantine, Alger, Paris, 1861. 1 vol. in-8°;

Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne, par *Al. Makkari*, publiés par MM. R. Dozy, G. Dugat, L. Krehl et W. Wright. 5e et dernière livraison, Leyde, 1861. 1 vol. in-4°, renfermant l'introduction, un appendice, des additions et corrections pour tout l'ouvrage et la table des matières;

Notice sur les îles de l'Asie orientale, par M. Léon de Rosny, Paris, 1861, broch. in-8°;

La vérité sur le livre des sauvages, par M. l'abbé Domenech, Paris, 1861, broch. in-8°, accompagnée d'une lettre où l'auteur présente cet opuscule comme un complément de son ouvrage sur un *manuscrit pictographique américain* soumis à la commission des prix Volney, en 1861 ;

La question américaine, suivie d'un appendice sur le coton, le tabac et le commerce en général des anciens Etats-Unis, par Ernest Bellot des Minières, 2e édition, Paris, 1861, broch. in-8°;

Revue orientale et Américaine, n° 37, octobre 1861;

Revue de l'art chrétien, n° 18, octobre 1861.

M. Paulin Paris fait hommage à l'Académie, au nom de M. Edélestan Dumeril, de son opuscule intitulé : *De l'usage, non interrompu jusqu'à nos jours, des tablettes en cire*, Paris, 1861, broch. in-8°, où la thèse de l'auteur est appuyée sur des faits et des rapprochements nombreux dont quelques-uns paraissent concluants au savant membre qui présente le livre.

M. Garcin de Tassy fait hommage, au nom de l'auteur, M. Ambroise Calfa, de l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire arménien-francais et français-arménien*, Paris, 1861, 1 vol. in-8°. « Cet ouvrage, dédié à S. M. l'Empereur de toutes les Russies, comble une lacune qui existait pour l'étude de la langue arménienne, car les dictionnaires arméniens antérieurs n'étaient pas sans défauts, et ils étaient d'ailleurs entièrement épuisés. Celui-ci est le fruit d'un travail de plusieurs années ; il est dû à des recherches laborieuses et à des études spéciales. Sous la modeste apparence d'un format portatif, il est néanmoins complet, car on y trouve tous les mots essentiels avec leurs diverses acceptions au propre et au figuré. M. Calfa est déjà avantageusement connu par différents travaux fort estimés de ses compatriotes et des Européens qui s'occupent d'arménien. De leur longue liste, le savant professeur se borne à citer une *Histoire universelle* écrite en arménien et imprimée à Venise, en 5 volumes, et la *Traduction* du *Télémaque*, dont il a offert déjà, l'an passé, un exemplaire à l'Académie. »

M. Garcin de Tassy dépose en outre sur le bureau le prospectus d'un ouvrage intitulé : *Sinaï photographed or hieroglyphic tablets, containing scriptural symbols and other distinctive marks of their being the Workmanship of the Israelites who came out of Egypt*; by the Rev. Ch. Forster, B. D.

M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, lit, en communication, une notice intitulée :

Fragment d'une étude sur Gerbert.

ANALYSE.

Gerbert, né à Belliac, dans la vallée de la Jordanne, à 7 kilomètres d'Aurillac, est issu d'une famille pauvre et garde les troupeaux pendant son enfance, dit la tradition. Bzovius, trompé par une lettre d'Othon III « *à G. Pape,* » *Grégoire V*, son parent, qu'il prend pour Gerbert, fait descendre celui-ci de la gens Cæsia, d'où serait sortie la famille des empereurs Saxons. — Gerbert est accueilli au couvent d'Aurillac, on ne sait ni à quel âge ni dans quelles circonstances. Il étudiait la grammaire sous le moine Raymond, lorsque Borel, comte de Barcelone, vient à Aurillac, pour prier sur le tombeau de saint Gérauld, fondateur du monastère, et emmène Gerbert dans la marche d'Espagne, 967. La Marche jouissait d'une paix profonde depuis près de 80 ans : les études avaient dû s'y conserver mieux que dans le reste de l'Europe. L'impulsion donnée aux sciences par le Calife Al-Hakam *a même pu* se faire sentir indirectement chez les chrétiens de la Péninsule. Ainsi l'on verra bientôt Lupito de Barcelone publier une traduction d'un livre arabe sur l'astrologie; Joseph, un travail sur la multiplication et la division des nombres. Toutefois, *rien*, *absolument rien*, ne laisse soupçonner que Gerbert ait eu des relations avec les Arabes, qu'il ait fréquenté leurs écoles ou connu leur système de numération; ni Gerbert ni ses amis n'y font jamais l'allusion la plus légère; ses contemporains gardent *tous* le même silence. Au milieu des luttes ardentes qu'il eut à soutenir pendant sa vie, Gerbert ne fut jamais accusé par ses ennemis d'avoir étudié chez les infidèles; et les travaux de M. Chasles, membre de l'Institut, ont

démontré que c'était à Boëce, et non aux Arabes, qu'il avait emprunté ses connaissances scientifiques.

Une vingtaine d'années après la mort de Gerbert, Adhémar de Chabannes, dit, on ne sait pourquoi, que cet Aquitain avait visité Cordoue. Ce mot passe d'abord inaperçu, Raoul Glaber ne le relève pas; mais, lorsque vient à éclater la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, la passion s'empare de bruits vagues, y mêle des fables, des calomnies, et le cardinal Bennon, créature de l'antipape Guibert, dévoué à Henri IV, compose le roman publié dans le recueil des historiens de la Gaule et de la France. Depuis cette époque, il a été admis que Gerbert devait son élévation aux honneurs à la magie, son savoir aux Arabes.

Après trois années de séjour en Espagne, vers 970, Gerbert accompagne à Rome le comte Borel et l'évêque de Vich, Hatton. Aux motifs de piété qui avaient engagé le comte et l'évêque à entreprendre ce voyage se joignait sans doute l'espoir, *un instant réalisé*, d'obtenir pour l'évêché de Vich le titre de métropole de la Marche. Depuis la prise et la ruine de Tarragone par les Musulmans, les évêques de la Marche étaient soumis à l'archevêque de Narbonne.

Jean XIII fit un excellent accueil aux pèlerins; il obtint de garder pendant quelque temps Gerbert, qu'il présenta à l'empereur Othon Ier. L'Aquitain profita de son séjour auprès de l'empereur pour se créer des relations brillantes et solides à la fois. Il était jeune, instruit, spirituel: tout réussit au gré de ses désirs. Le prince, qui sera Othon II, assistait souvent à ses leçons; il se concilia la faveur de l'impératrice mère, Adélaïde, et de sa bru, l'altière Théophanie. Gerbert ne se laissa pas séduire par l'éclat de la cour. Il chercha dans de nouvelles études le moyen de se créer plus tard un refuge assuré contre l'inconstance de la fortune, et, en 972, il suivit à Reims l'archidiacre de cette église, G.... (Garamnus ?), que le roi Lothaire avait envoyé en ambassade à l'empereur Othon Ier.

Sous la direction de G..., Gerbert fit de rapides progrès en logique, et enseigna lui-même les lettres et les sciences, le trivium et le quadrivium, à de nombreux auditeurs. Pour apprécier l'influence de ses leçons, il est nécessaire de savoir l'état des écoles en France au dixième siècle.

Parmi les écrivains modernes, les uns considèrent le dixième siècle comme un siècle de fer ; d'autres, en plus petit nombre, recueillent tous les noms, tous les faits qui peuvent l'honorer, et pensent qu'il n'est inférieur ni au neuvième siècle ni au onzième. Une étude impartiale prouve qu'il ne mérite ni tout le bien ni tout le mal qu'on en dit. L'impulsion donnée aux sciences et aux lettres par Charlemagne ne s'arrêta pas à sa mort ; elle se fit sentir jusque dans les premières années du dixième siècle. Remi d'Auxerre, mort en 908, élève des disciples de Loup de Ferrières, enseignait avec éclat le trivium et le quadrivium à Auxerre, à Reims, à Paris. On ne voit pas que la tradition se soit continuée après sa mort. Les guerres civiles, les invasions des Barbares enlevaient la sécurité nécessaire aux études, et la réforme de saint Odon leur donna un but essentiellement pratique et religieux. La congrégation de Cluny prenait un soin spécial des enfants (oblats) admis dans son sein. Le grand prieur, le doyen, le prieur du cloître, le surveillant, le scolastique, le chantre, le bibliothécaire, l'aumônier, l'infirmier, s'occupaient d'eux, si bien, dit Udalric, que les fils des rois ne trouvaient pas dans leurs palais autant de soins que les enfants des pauvres à Cluny. Un maître ne devait jamais être seul avec un enfant, jamais il ne devait lui parler en particulier. Un flambeau éclairait toute la nuit le dortoir des élèves. Si un enfant avait besoin de sortir, le maître ne devait jamais l'accompagner sans avoir de lumière ni sans prendre avec lui une autre personne. — Les études étaient fort restreintes : elles se bornaient à la lecture, à l'écriture, aux éléments du calcul, de la grammaire et au chant. — Les poëtes profanes, les philosophes, étaient sévèrement bannis du cloître. Il y avait dans les livres saints plus de savoir qu'il n'en fallait, et, de plus, de l'édification. — Saint Pierre n'avait lu ni poëtes ni écrivains profanes, et n'en était pas moins devenu le portier du ciel, etc., — Le latin tombait donc en décadence ; on ne savait pas le grec en Occident, du moins dans la Gaule, lorsque Gerbert raviva les souvenirs du passé et ouvrit à l'esprit humain la voie dans laquelle il ne devait plus s'arrêter.

M. le Président exprime à M. Olleris la satisfaction de l'Académie, que cette lecture a vivement intéressée, et il l'engage à continuer ses communications.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 30 octobre.

(*Remplaçant celle du vendredi 1er novembre, jour de la Toussaint.*)

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL met sous les yeux de l'Académie l'exemplaire qu'il a fait retirer, au ministère de l'instruction publique, de la *carte de la Gaule, sous le proconsulat de César, dressée à l'aide des documents géographiques et topographiques du dépôt de la guerre*, par la Commission spéciale instituée au ministère de l'instruction publique, d'après les ordres de S. M. L'EMPEREUR, 1861. « M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL est d'autant plus à l'aise pour faire l'éloge de ce remarquable travail, mûrement et minutieusement élaboré dans ses matériaux historiques et archéologiques par la Commission dont il a l'honneur d'être membre, et d'une exécution technique digne de la critique qui y a présidé, qu'il n'a pu prendre aux opérations de cette Commission qu'une part tout à fait indirecte. C'est à son président, M. DE SAULCY, c'est aux deux habiles secrétaires, c'est aux membres qui ont, à plusieurs reprises étudié sur le terrain comme dans les textes, avec autant d'expérience que de savoir, les questions controversées, qu'en revient tout l'honneur ; et, toutefois (comme le rappelle justement M. MAURY, qui a pris à ce travail une part si active), il faut ajouter que ce n'est qu'une épreuve.

Découverte du testament d'Auguste dans sa presque totalité.

M. Léon RENIER fait une courte communication verbale relative à l'inscription de l'*Augusteum* d'Ancyre, dont la presque totalité vient d'être estampée et copiée par MM. Perrot et Guillaume. Un calque destiné à prévenir les accidents possibles dans le transport, a été adressé au savant académicien et reste déposé entre ses mains. Il ne manque plus aujourd'hui qu'une colonne dans le texte grec de ce précieux monument, et elle est, en partie, suppléée par l'inscription latine correspondante.

M. EGGER lit, en communication, la note suivante :

Note sur deux monuments déposés au Cabinet impérial des médailles.

« Il est dans l'esprit même d'une Compagnie comme la nôtre de recueil-

lir et de publier les moindres monuments de l'antiquité, pourvu que leur interprétation puisse servir à l'histoire des langues, des mœurs, des institutions ou des personnages célèbres. Cette réflexion m'encourage à communiquer à l'Académie l'inscription peu connue jusqu'ici d'un saumon de plomb argentifère provenant des environs de Carthagène et appartenant, depuis une quinzaine d'années, au Cabinet des médailles, où il a été envoyé par M. J. Tastu, alors en mission pour la recherche des antiquités romaines en Espagne. Les monuments de ce genre ne sont pas très-communs; on en possède quelques-uns en France (1). Il en existe un assez grand nombre dans les musées d'Angleterre; mais tous portent des empreintes de date impériale, à l'exception de l'exemplaire semblable au nôtre, qui a été récemment déposé au British Museum (2). Deux autres exemplaires, semblables à ce dernier, me sont signalés par M. Léon Renier comme recueillis par l'Académie royale d'Histoire, à Madrid. Mon savant confrère m'apprend aussi que l'inscription de notre monument a été publiée par M. Mommsen, mais sans commentaire, dans le *Rheinisches Museum* (3). Elle l'a été aussi, mais avec une fausse interprétation, en Angleterre par M. Way. Quelque notoriété qu'attestent ces renseignements, il ne me paraît donc pas inutile d'attirer plus spécialement l'attention de la Compagnie sur une pièce aussi remarquable par son état de conservation et par son ancienneté.

« Ce bloc a environ la forme d'une moitié de cylindre, avec une hauteur de 0,08 mètres, sur une longueur de 0,23 et une largeur de 0,90 sur sa base plane. L'inscription est en relief, et elle occupe un espace creux de

---

(1) Voir les Mémoires de la Société historique de Châlon-sur-Saône, ome III, pl. XI; la Note de l'abbé Cochet dans la *Revue archéologique* de 1856, p. 548, et le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, vol. XXII, p. 409.

(2) Voir le Mémoire intitulé : *Enumeration of blocks or pigs of lead and tin, relics of roman metallurgy, discovered in Great-Britain* (extrait du *Journal archéologique*, tome XVI), par M. A. Way. J'en dois la connaissance à l'obligeance de M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles.

(3) Nouvelle série, tome IX, p. 453. Un cinquième exemplaire, acheté à Carthagène, par M. Aug. Le Barbier, pour le compte du gouvernement français, a été envoyé à Paris par ce voyageur; il est encore déposé au ministère d'Etat.

0,22 m. ; les lettres ont environ 0,014 de hauteur ; elles sont d'une forme grasse et assez régulière.

« Le texte, ainsi conçu :

M· P· ROSCIEIS· M· F· MAIC

(*Marcus Publius Roscieis Marci filieis Mæcieis*)

se recommande à l'attention des antiquaires par deux particularités qui, sans être tout à fait nouvelles, sont cependant assez rares pour mériter quelque explication.

1° C'est d'abord l'usage du nominatif archaïque *Roscieis* pour *Roscii*, pluriel qui s'accorde avec les prénoms Marcus et Publius notés ici par leurs deux initiales M et P. Cette forme du nominatif pluriel de la seconde déclinaison, longtemps méconnue (1) et quelquefois prise pour un datif (2), est un signe d'archaïsme à peu près incontestable, et dont nous avons jadis apprécié toute la valeur à propos d'une inscription du temple de Cora (3). Il est d'ailleurs confirmé par l'emploi de la diphthongue AI pour AE dans la syllabe initiale du surnom MAIC[IEIS]. Cela ne permet guère de reporter l'inscription à une époque plus basse que le siècle de Sylla.

2° Le second fait à noter dans notre petite inscription, c'est l'usage, d'ailleurs très-grammatical, pour les noms romains, soit écrits en lettres latines (4), soit transcrits en lettres grecques (5), de faire accorder plusieurs prénoms au singulier de personnages appartenant à la même famille avec le nom, mis au pluriel, de cette famille.

(1) Elle l'est, entre autres, par l'éditeur anglais de notre texte dans la dissertation citée plus haut, p. 19. Voir les exemples que nous avons réunis dans un article de la *Revue archéologique*, 4e année, p. 197 et suiv., et les précieux Mémoires de M. Fr. Ritschl sur les plus anciennes inscriptions latines de l'Italie, surtout le Mémoire intitulé : *Monumenta epigraphica tria* (Berlin, 1852), p. 14, et une note du même savant dans le *Rheinisches Museum*, nouvelle série, tome IX, p. 156. Cf. Mommsen, *ibid.*, p. 454, et l'ouvrage du même savant, intitulé *Unterital Dialekten*, p. 227, où l'on voit que la déclinaison osque possède des formes analogues.

(2) C'est ce qui était arrivé au savant M. Letronne dans un article de la *Revue archéologique*, 3e année, p. 394.

(3) Voir l'article que nous avons cité, note 1.

(4) Par exemple, dans Orelli, *Inscr. lat.*, n. 4377, 5376, etc.

(5) Par exemple, dans le *Corpus inscr. græc.*, n. 2285 :

« Quant aux deux frères entrepreneurs dont le nom se lit sur cet intéressant spécimen de métallurgie, il me paraît difficile, sinon impossible, de les rattacher avec certitude à l'une quelconque des familles déjà connues, soit par les auteurs, soit par les inscriptions, où figurent, tantôt réunis (1), tantôt séparés, les noms *Roscius* et *Mœcius* ou *Mœcilius* (2). Je ferai seulement sur le nom de ces personnages une remarque qui n'est pas sans importance : c'est qu'ils indiquent évidemment des Romains de condition libre, et que, par conséquent, ils se rapportent, selon toute vraisemblance, à deux personnages de la classe des chevaliers. On sait que, surtout vers le temps de Sylla et de la jeunesse de Cicéron, les chevaliers avaient la haute main, à Rome et dans les provinces, sur toutes les affaires de finances. On sait, de plus, que l'Espagne, depuis longtemps célèbre par la richesse de ses mines, fut envahie après la prise de Numance par les spéculateurs italiens (3). Rien n'est donc plus naturel que de voir deux publicains, du nom de Roscius, exploiter, vers ce temps, des mines d'argent dans une province espagnole. On peut admettre encore que Lucius Roscius Ælianus Mæcius Celer, consul *suffectus* sous le règne de Trajan (an de Rome 852), fut un descendant de la famille équestre dont deux membres ont inscrit leur nom sur le plomb dont il s'agit. Ce progrès de la fortune d'une même famille n'aurait rien d'extraordinaire ; mais il vaut mieux s'arrêter en deçà de conjectures dont aucune preuve certaine ne vient appuyer la vraisemblance.

« Le caractère archaïque du monument des frères Roscius nous induit à en rapprocher un autre petit monument trouvé aux environs de l'ancien *Tibur*, vers la fin du dix-septième siècle, et qui fait aujourd'hui partie

---

(1) Je n'en connais que l'exemple qui m'est signalé par mon savant confrère M. L. Renier, comme reproduit deux fois dans le recueil d'Orelli; n. 3569, d'une manière incomplète, et plus exactement n. 4952, d'après Amaduzzi (*Anecd. litt.*, t. IV, p. 520), qui l'avait collationné sur le monument original. Au reste, M. L. Renier pense que MAIC n'est point ici l'abréviation de *Maecii* ou *Maecilii*, qui, suivant lui, ne saurait être un surnom; mais celle du nom de la tribu *Maecia*, à laquelle auraient appartenu les deux frères.

(2) Voir, dans le seul recueil de Mommsen, n. 635 : L. Roscius Ælianus; n. 816 : Roscius L. F. ; n. 6769 (IV) : L. Roscius; n. 6769 (VI) : P. Roscius Crescens, etc. Le nom *Mœcilius* se trouve sous sa forme grecque Μαικίλιον, dans une inscription d'Athènes, publiée par l'*Éphéméride archéologique*, n. 2083.

(3) Voir les témoignages réunis dans la dissertation de Garofalo (Caryophilus), *De antiquis auri, argenti — plumbique fodinis*, p. 16 et suiv.

de la même collection nationale. C'est un bronze de 0,12 sur 0,025, portant à sa partie supérieure deux anneaux adhérents au corps de la plaque, et, par conséquent, disposés pour la suspendre, soit à deux clous, soit à une double chaînette, comme cela se voit aussi dans la célèbre table de bronze d'Olympie et dans celle de Chaléion. Ici une même dédicace se trouve reproduite sur les deux faces, mais avec de notables variantes, soit d'orthographe, soit d'expression. D'un côté on lit :

C· PLACENTIVS· HER· F
MARTE· DONV· DEDE

c'est-à-dire, plus correctement et selon l'orthographe classique :
Caius Placentius Herii filius Marti donum dedi[t].
et de l'autre :

C· PLACENTIOS· HER· F
MARTE SACROM

c'est-à-dire : *C. Placentius Herii filius Marti sacrum.* Des deux côtés sauf sur le mot *Marte* pour *Marti*, les archaïsmes semblent se balancer ; car, si *Placentius* est plus moderne que *Placentios*, d'autre part, *donu dede* pour *donum dedit* nous offre un archaïsme de plus que *sacrom*, et même, dans *dede*, une véritable faute d'orthographe qui, d'ailleurs, n'est peut-être ni sans raison ni sans conséquence, car le *t* à la fin d'un mot qui termine une phrase pouvait n'être pas prononcé ; n'étant pas prononcé, l'écriture le négligeait, et nous avons d'autres exemples de cette négligence (1), qui semble expliquer la forme des troisièmes personnes du verbe dans plusieurs conjugaisons néolatines. Mais ce qui achève de caractériser l'archaïsme dans la plaque de C. Placentius, c'est la forme de l'écriture, et particulièrement la forme du P (boucle non fermée) dans PLACENTIVS ; et celle de la lettre L, qui dans les deux rédactions nous rappellent les plus anciennes formes que nous connaissions de ces deux lettres, celles que présente, par exemple, le sénatus-consulte *sur les bacchanales*. Tout porte donc à croire que nous avons là une inscription suspendue à quelque objet d'art, au moins un siècle avant l'ère chrétienne,

(1) Orelli, n. 2488 : *dedicarun* pour *dedicarunt* (an de Rome 695), n. 3740 : *dedicarumque* (sic?) pour *dedicarunt* ; n. 5119 : *vivon* pour *vivunt*. C'est peut-être à cette analogie que se rattachent, en grec, les troisièmes personnes du pluriel du parfait dans le dialecte crétois, par exemple, ἀπίσταλκαν pour ἀπεστάλκαντι (d'où ἀπεστάλκασι dans la langue commune). Voir l'Introduction de M. Boeckh aux inscriptions crétoises du *Corpus*, § 6.

si toutefois il n'y a pas eu là (mais c'est une chose peu vraisemblable) l'effet de quelque artifice et un archaïsme d'imitation.

« L'usage de ces petites plaques, qui rappelle certains écriteaux de nos musées, est attesté par un bon nombre d'exemples, soit dans l'épigraphie grecque, soit dans l'épigraphie latine (1). Je citerai de préférence deux exemples que m'a fait obligeamment connaître M. Ernest Desjardins à propos de la *tessera paganica* dont j'ai récemment entretenu l'Académie. Ces deux pièces, retrouvées sur l'emplacement de l'ancienne Veléia, et aujourd'hui conservées dans le musée de Parme, portent des inscriptions pointées dont le *fac-simile* que nous avons sous les yeux peut seul faire bien apprécier la forme. L'une des deux, d'ailleurs, la première, est aujourd'hui fort mutilée; mais, à une époque plus voisine de la découverte, elle se lisait assez clairement :

ISIDI· OSIRIDI
VIBIA· CALIDIAN [A
L· AEMILIO· OPTA [TO
V· S· L· M

« C'est là la leçon du chanoine Costa, dont M. Desjardins a pu consulter le manuscrit à la bibliothèque de Parme (2). L'autre inscription, que M. Desjardins croit inédite, est ainsi conçue :

ANNVAE
CANNVAE
MEAE· M· D (memoriæ datum)

et semble plutôt une inscription funéraire qu'une dédicace proprement dite. Même à ce titre, elle pourrait encore s'appeler une tablette ou *tabella*, nom que donne à ces sortes de plaques une inscription de Rome (3), et qui, sous la forme abrégée et grécisée de τάβλα, désigne aussi les écriteaux des tombes dans les hypogées de l'Egypte romaine (4).

« On pourrait aussi les appeler *tesseræ*, en s'autorisant du bronze de Berlin. Mais il faut avouer que ces rapprochements n'éclaircissent pas beaucoup le texte de ce dernier bronze. La figurine de Junon

(1) Franz, *Elem. epigr. gr.*, n. 81; Orelli, *Inscrip. lat.*, n. 2511.
(2) Tome III, planche 16.
(3) Orelli, n. 2502.... *mutulos cum tabella ænea.... dederunt.*
(4) J'en ai publié un exemple dans un Mémoire *sur quelques fragments de poterie antique* (Acad. des inscr., t. XXI, 1re partie).

qui surmonte la *tessera* de Veratius rappelle, par une certaine analogie, les noms de divinités qui occupent la première ligne du bronze de Vibia Calidiana; mais, en définitive, aucun nom de divinité ne figure sur la tessère de Veratius, et l'on se demande toujours quelle pouvait être la valeur ou l'intention de cet hommage d'une *tessera paganica* en bronze. Les deux mots *tessera paganica*, répondant assez bien à une locution grecque comme χαλκεῖον δημοτικόν pour désigner la plaque civique d'un habitant de quelque dème, j'avais cru d'abord deviner là un fait utile pour l'histoire de l'état civil chez les Romains; mais la lumière n'est pas encore faite sur ce sujet, et j'en suis toujours à mes premières et douteuses conjectures.

« Quant au petit bronze du Cabinet des médailles, n'eût-il d'autre intérêt que son ancienneté même, il méritait d'être tiré de l'oubli. La double inscription en a jadis été publiée par Fabretti (1), mais non sans une assez grave inexactitude; M. Orelli n'en a reproduit que la moitié, et (2) cela encore avec une faute de copie. Il était donc utile de compléter et de corriger un texte qui compte parmi les plus anciens, sinon parmi les plus importants, de l'épigraphie latine. »

M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu une lettre étendue de M. de Lalaubie, avocat à Aurillac, secrétaire de la commission de l'Association cantalienne, lettre dont il ne croit pas devoir faire lecture à l'Académie, parce qu'il a été donné satisfaction à son objet principal par le renvoi du *Dictionnaire historique et statistique du Cantal* au concours des antiquités de la France.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Voyage dans l'Amérique du Sud, Pérou et Bolivie, par M. Grandidier (Ernest), auditeur au conseil d'Etat; 1 vol. in-8°. Paris, 1861.

Vergleichende Grammatik der griechischen und lateinischen Sprache, von Leo Meyer, Dr phil., etc. der Universität Göttingen; 1 vol. in-8°.

---

(1) P. 27, n. LV, copie assez exacte des deux inscriptions, sauf le mot DEDET où Fabretti lit un T final qu'il m'est impossible de reconnaître sur le bronze original. Au reste, je dois remarquer que l'on peut admettre comme très-raisonnable la leçon DEDI à la première personne.

(2) Orelli, n. 2714, où la négligence de l'éditeur a échappé à l'attention, ordinairement si scrupuleuse, de M. G. Henzen. Cf. le *Rheinische Museum*, 3e série, tome IX, p. 19 et 466, où l'inscription de Placentius est fidèlement transcrite.

M. François Lenormant continue la lecture de son *Troisième Mémoire sur l'histoire de l'alphabet grec* (laquelle donne lieu à une observation de M. EGGER).

M. Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, fait à l'Académie une communication intitulée :

Sur quelques caractères du langage primitif.

ANALYSE.

Par langage primitif M. Benloew entend l'état rudimentaire de toutes les langues connues : indo-européennes, sémitiques, etc., à l'époque primordiale qui vit se former les groupes de peuples destinés à les parler. Il croit, avec MM. GRIMM, BOPP, STEINTHAL, que le monosyllabisme est la base de ce langage, comme il est resté la règle et le principe invariable de la langue chinoise, dans laquelle il reconnaît un idiome qui s'est arrêté à la première phase de son développement. Puis, après avoir prouvé qu'on ne pourrait voir dans le chinois une langue dérivée d'une autre langue plus ancienne, composée de mots polysyllabiques ; après avoir constaté que parmi ses quatre cent cinquante sons on ne rencontre guère d'onomatopée ; qu'il faut également écarter de ses origines la raison réfléchie, la raison préméditée, il lui trouve trois caractères, marques infaillibles d'une langue primitive : 1° la multiplicité des termes exprimant la même idée ; 2° l'élasticité et le vague du sens attaché au même terme ; 3° des sens nombreux et entièrement distincts attribués au même son.

Si l'on pouvait découvrir les mêmes caractères à la base d'autres idiomes dont nous connaissons l'histoire et les différentes révolutions, tels que le sanscrit, l'hébreu, l'égyptien, la question de l'origine du langage (toujours d'après M. Benloew), sans être résolue, — car elle ne le sera jamais dans tous ces détails, — aurait été ramenée à celle de l'origine de la langue chinoise, sur la marche et l'ensemble de laquelle il n'y a plus guère d'incertitude. Or, ces trois caractères, M. Benloew croit les retrouver dans des exemples nombreux empruntés aux trois idiomes cités plus haut. Au commence-

ment des choses, les peuples qui les parlaient devaient employer un procédé analogue à celui qui prévaut en chinois, où les différentes parties du discours n'ont aucun signe extérieur qui les caractérise, où le substantif, le verbe, l'adjectif, etc., ne se reconnaissent qu'à la place qu'ils occupent dans la phrase. La fameuse distinction entre les racines verbales et pronominales, à laquelle on attribue généralement l'heureux développement des langues japhétiques, d'après M. Benloew, n'aurait pas existé tout d'abord, et ne se serait révélée aux Argus qu'après un certain laps de temps. C'est ainsi qu'en sanscrit *i* peut signifier à la fois *celui-ci* et *aller*, comme en chinois *où* veut dire à tour de rôle *moi*, *grand parleur*, *néant*, *chauve-souris*, etc., etc.

DISCUSSION.

Cette théorie, dont M. Benloew n'a pu faire connaître à l'Académie que les traits principaux, a été combattue dans quelques-unes de ses parties par MM. EGGER et BRUNET DE PRESLE. La discussion promettait des résultats intéressants, lorsque la clôture de la séance a mis fin à la lecture et aux débats.

« Les observations de MM. EGGER et BRUNET DE PRESLE portent principalement sur les racines, qui présentent des sens si nombreux et si divers dans certaines langues; sur la confusion plus apparente que réelle, selon ces deux savants, de ces racines dans le copte, par exemple, et sur leur réduction nécessaire par l'effet de l'écriture; sur l'usage des déterminatifs dans les hiéroglyphes, correspondant à l'auxiliaire du geste dans le langage parlé; enfin sur la manière de concevoir l'état primitif des langues aryennes et la marche de leur développement tels que les présente l'auteur du Mémoire. »

Séance du 8.

M. Léon RENIER a la parole pour communiquer à l'Académie des nouvelles de la mission confiée par S. M. l'EMPEREUR à MM. Heuzey et Daumet.

L'Académie se rappelle les fouilles productives faites par les deux voyageurs à Palatitza, et qui lui ont été annoncées par une lettre de M. Heuzey en date de Pharsale, le 12 juin 1861 (séance du 5 juil-

let, p. 168-172 du *Bulletin*). Depuis cette époque, et malgré la maladie sérieuse qui a retenu longtemps à Salonique le jeune et courageux voyageur, il a pu adresser à Sa Majesté le résumé de ses travaux d'exploration sur le champ de bataille de Pharsale, but principal de sa mission ; il écrit aujourd'hui à M. Renier, de Durazzo (ancien *Dyrrachium*), à la date du 14 novembre, pour lui faire part des principales conquêtes épigraphiques qu'il a faites pendant son voyage.

*Communication relative au voyage scientifique de M. Heuzey, en mission par l'ordre de Sa Majesté l'*Empereur.

ANALYSE.

M. Heuzey parle d'abord de la fructueuse moisson épigraphique qu'il a faite dans les ruines de Philippes et dans les environs. Le nombre des inscriptions qu'il y a recueillies s'élève à plus d'une centaine. Il ne s'est pas borné à les copier ou à les estamper; il a fait embarquer la belle inscription funéraire d'*Opimius Felix*, qu'il considère comme le plus curieux monument de ce genre qu'il ait trouvé, à cause de l'intérêt des détails qu'il renferme, de la beauté et des dimensions du marbre et des caractères.

Depuis son départ de Philippes, la collection épigraphique de la mission n'a pas cessé de se grossir sur la route. Salonique (*Thessalonica*), la colonie romaine de *Dium* (entre l'Haliacmon et l'Olympe), Fersala (*Pharsalus*), les pays voisins de la Thessalie et même les régions plus éloignées de l'*Eordea* (au centre de la Macédoine), et de l'*Elymiotis* (au sud-ouest du même pays), lui ont fourni tour à tour leur contingent d'inscriptions grecques et latines, dont la plupart sont intéressantes. Une de ces inscriptions fixe avec certitude la position de *Metropolis*, ville assiégée par Jules César (1).

En attendant la communication complète de ces monuments épigraphiques, M. Heuzey adresse à M. Renier quelques échantillons de

(1) Cette ville est déjà mentionnée dans les guerres de Philippe III, pour avoir repoussé les Etoliens (Tite-Live, XXXII, 13), et dans les guerres d'Antiochus III, pour avoir été prise par ce roi (Id., XXXVI, 10).

ses découvertes. La corvette s'est rendue au Pirée avec son complet chargement d'antiquités. M. Daumet s'est séparé de son collègue pour aller visiter les ruines de *Nicopolis* (ville fondée par Auguste en mémoire de la bataille d'Actium à l'entrée du golfe d'Ambracie en Epire). Quant à M. Heuzey, il a quitté Salonique le 20 septembre, et il s'est dirigé vers Monastir, en suivant l'ancienne *Via Egnatia*, à travers la Roumélie centrale. Il voulait surtout visiter les pays autrefois appelés *Deuripus* et *Pelagonia* (au sud-ouest de la *Pæonia* et au nord-ouest de la Macédoine proprement dite) : il était désireux de suivre le cours encore incertain de l'*Erigon*, de reconnaître le confluent de cette rivière avec l'*Axius*, enfin de découvrir la position exacte de *Stobi*, « peuplée de citoyens romains, » au temps de Pline.

Après avoir pénétré dans les montagnes tourmentées à travers lesquelles la Tzerna s'est ouvert un passage, et en approchant de la vallée du Vardar, M. Heuzey a reconnu les débris dispersés de *Stobi*. Il a retrouvé bientôt, au confluent des deux rivières, son enceinte même, partout reconnaissable. Il a pu relever, près de là, au village de Sirkovo, l'inscription suivante, qui fixe indubitablement la position de cette ville :

IMP· CAES
DIVI· TRAIANI
PARTHICI· FILIO
DIVI· NERVAE· NEPOTI
TRAIANO· HADRIANO
AVG· PONT· MAX· TRIB· POT· III
COS· III
MVNICIP· STOBE......

Dans les défilés qui conduisent à *Stobi*, M. Heuzey a vu deux monuments qui mentionnent deux vétérans de la garde prétorienne : TI. CLAVDIVS PHORTIVS et TI. CLAVDIVS RVFVS. La seconde, gravée sur le roc, est surtout curieuse en ce qu'elle rappelle une offrande faite à un serpent, génie familier du lieu.

ΤΙΚΛΑΥΔΙΟΣΡΟΥΦΟΣΟΥ
ΕΤΡΑΝΟΣ ΕΚΠΡΑΙΤΩ
ΡΙΟΥΔΡΑ ΚΟΝΤΙΤΩΙ
ΩΔΕ ΤΕΙΜΩ
ΜΕΝΩΙ ΔΩΡΟΝ

Le serpent est représenté en relief, au milieu des caractères de l'inscription, se glissant vers une coupe de fruits.

Sur les mêmes rochers on lit l'offrande faite à *Zeus Agoraios* par *P. Ælius Festianus* (?) *Proculus*, et qui paraît datée de l'an d'Auguste 315. Plus loin, sur les roches volcaniques qui dominent la ville moderne de Perlépé, M. Heuzey a trouvé la trace du culte d'*Apollon Oteudanos* et *Eteudaniscos*. Une des offrandes est datée de l'an d'Auguste 260.

Enfin, M. Heuzey a retrouvé deux bornes de la *via Egnatia*. La plus complète des deux inscriptions est la suivante :

IMP· CAES
M· AVRELIVS· ANTONINVS
PIVS· FELIX· AVGVS
TVS· PARTHICVS
MAXIMVS· BRET
TANNICVS· MAXIMVS
GERMANICVS· MAXI
MVS. TRIBVNICIAE
POTEST· XXI· IMP· III
COS· IIII· P·P· PROCOS· RE
STITVIT
ΑΠΟ· ΛΥΧΝΙΔΟΥ
Η

M. L. Renier fait remarquer ce qu'il y a de curieux dans l'emploi de la langue grecque pour l'indication de la distance, sur une borne militaire ; c'est une preuve que l'usage de la langue officielle de l'empire avait encore pénétré dans ces contrées.

M. François Lenormant continue la lecture de son *troisième Mémoire sur l'histoire de l'alphabet grec.*

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie d'une suite nombreuse de photographies d'une exécution remarquable et d'un grand intérêt, représentant les monuments d'architecture des anciens peuples de l'Yucatan et des autres pays de l'Amérique centrale. De nombreux monuments du Mexique s'y trouvent compris.

L'auteur de ces photographies, M. Charnay, jeune voyageur français (de Mâcon), demande à retourner en Amérique pour compléter cette précieuse collection, dont la publication a été encouragée par S. M. l'EMPEREUR.

M. JOMARD veut bien se charger, sur l'invitation de M. le PRÉSIDENT, de donner à l'Académie, dans la prochaine séance, une notice plus étendue sur ces importantes photographies.

M. Vallet de Viriville adresse, avec une lettre, six exemplaires de son *Histoire du règne de Charles VII*, tome Ier, in-8°, 1861, qu'il destine au concours du prix Gobert pour 1862.

M. Bladé adresse à l'Académie deux exemplaires de sa dissertation intitulée : *Pierre de Lobauner* et *les quatre Chartes de Mont-de-Marsan*. Paris, 1861, br. in-8°, qu'il destine au concours des antiquités de la France.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Dulaurier fait hommage à l'Académie, au nom de M. le comte de Lazareff, des deux ouvrages suivants, en langue arménienne :

Chronographie de Mekhilhar d'Aïrivank, auteur du treizième siècle. Moscou, 1860, 1 vol. in-8°;

Histoire universelle de Vartan, dit le Grand, écrivain de la fin du treizième siècle. Moscou, 1861, 1 vol. in-8°.

Sont déposés sur le bureau :

Journal asiatique, n° 70, août-septembre 1861.

Revue archéologique, n° 11, novembre 1861.

Annales de philosophie chrétienne, n° 21, septembre 1861.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Koutorga, de son *Examen de la dissertation de Richard Bentley sur l'authenticité des lettres de Thémistocle* (Paris, 1861, br. in 4°), authenticité contestée absolument par le célèbre critique anglais, qui voyait dans ces lettres l'ouvrage tout factice d'un sophiste des bas temps. M. de Koutorga est con-

duit, par son examen, à réhabiliter les épîtres qui portent le nom de Thémistocle, sinon en les attribuant à ce personnage célèbre, du moins en les considérant comme une œuvre très-rapprochée de l'époque à laquelle il a vécu, et offrant une parfaite conformité avec le caractère et l'esprit que l'histoire prête au vainqueur de Salamine.

M. LABOULAYE présente, de la part de M. Abel Desjardins, doyen et professeur d'histoire de la Faculté des lettres de Douai, le second volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, in-4° de 1,136 pages (Imprimerie impériale), faisant partie de la *Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France*, publiée par le Ministère de l'instruction publique. Le savant professeur du Collége de France rappelle d'abord qu'il a présenté déjà, à la séance du 6 mai 1859, le premier volume de ces documents, qui comptait 713 pages, et qu'à cette occasion, il a indiqué le caractère de cette publication, qui est à peine à moitié aujourd'hui. Les pièces originales ont été recueillies, pour la plupart, aux archives de Florence par l'infatigable Giuseppe Canestrini, député au parlement italien. M. LABOULAYE avait alors rendu compte à l'Académie de l'intérêt qui recommandait les légations des Florentins à la cour de France pendant la période comprise entre Philippe le Bel et la mort de Charles VIII, à laquelle se termine le premier volume. Il avait surtout signalé les dépêches relatives à Louis XI, qui font connaître, pour la première fois, sa politique extérieure, si avisée et si forte, à Ludovic le More, à la cour de France sous Charles VIII, enfin à la bataille de Fornoue.

Le second volume, présenté aujourd'hui à la Compagnie, renferme les documents officiels des ambassadeurs florentins pendant tout le règne de Louis XII et les 15 premières années de celui de François Ier. Ce qui a frappé tout d'abord M. LABOULAYE, c'est le caractère élevé et la supériorité d'esprit de la plupart des hommes dont Florence faisait choix pour la représenter en France : les Pandolfini, les Acciajuoli, les Soderini, les Capponi. Indépendamment de la connaissance plus approfondie de la politique française et italienne que l'on puisera dans l'ensemble de ces documents, suivis et placés dans l'ordre chronologique, un véritable intérêt de nouveauté recommande un grand nombre de dépêches relatives à des faits historiques très-célèbres mais imparfaitement connus. C'est ainsi qu'une dépêche de Pandolfini nous fournit des détails curieux et ignorés sur la bataille de Ravenne et la mort de Gaston de Foix. Il faut lire aussi tout ce qui se rattache aux négociations du pape Léon X relativement au mariage projeté de Mme Renée de France, fille du roi Louis XII, avec l'archi-

duc Ferdinand, fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, et frère de Don Carlos (depuis Charles Quint). Toute cette négociation, entamée par Acciajuoli, tend à la rupture du mariage espagnol et à l'alliance de la France avec l'Angleterre. On est étonné d'apprendre que la première idée de cette alliance émane de Léon X, et que son très-habile ambassadeur, en dirigeant le roi de ce côté, a été l'un des auteurs indirects, mais le plus influent peut-être, du traité conclu entre la France et l'Angleterre, et cimenté par le mariage de Louis XII avec Marie. C'est donc toute une révélation sur l'un des faits les plus considérables de l'histoire de ce temps.

La politique de Jules II ressort de ces documents avec un singulier caractère d'énergie personnelle, de décision et d'audace, surtout dans la correspondance originale de ce pape.

Enfin, un des avantages de ce recueil consiste dans le charme des précieux tableaux et des curieux détails qui nous initient à la vie privée des souverains. Comment ne pas rechercher avec intérêt les rapports du ro Louis XII et de Léonard de Vinci, témoignage de l'estime particulière en laquelle le monarque tenait le grand artiste et du prix qu'il mettait à l'attirer en France? Les boutades du pape Jules II, qui considérait, par exemple, les Suisses comme la meilleure médecine *del mal francese*, font mieux connaître ce personnage étrange que de solennels et froids récits. L'on n'apprend pas sans étonnement non plus que cette maladie qui avait atteint le roi chevalier François Ier, au lendemain de Marignan, était de nature à le rendre moins intéressant aux yeux de la postérité, son mal ayant pour cause la grande quantité de truffes piémontaises qu'il avait mangées la veille.

Une partie considérable des documents publiés par M. Abel Desjardins, poursuit M. Laboulaye, sont dus à la communication libérale de ce digne vieillard, vénérable descendant de l'illustre famille dont il porte le nom, et qui a fourni un des plus remarquables représentants de la Toscane à la cour de France. C'est grâce à la facilité offerte aux auteurs par le marquis Gino Capponi que MM. Canestrini et Abel Desjardins ont pu puiser à pleines mains dans ses archives privées et y choisir les documents qui terminent ce second volume.

Si l'intention de M. Abel Desjardins est de tirer plus tard un livre des documents qu'il publie aujourd'hui accompagnés de notes et d'éclaircissements étendus, il aura sous la main la matière d'un ouvrage plein d'intérêt, et qu'attendent de lui tous les amis de l'histoire sérieuse.

M. Roussillon lit, en communication, un travail intitulé :

Mémoire sur la direction des voies romaines dans le pays des Sardones.

Deuxième partie (1).

ANALYSE.

L'auteur revient se placer à *Ruscino*, et, le dos tourné à la chaîne des Pyrénées appelée les *Albères*, il continue le jalonnement de la voie jusqu'à Narbonne ainsi qu'il suit. Elle cheminait parallèlement au cours de la *Tet* ou *flumen Ruscinonis* l'espace d'un kilomètre environ, et descendait ainsi du plateau occupé par la ville. Aucun vestige de pont ne permet d'affirmer l'existence sur la rivière d'une telle construction, surtout depuis l'époque chrétienne. On sait même qu'une église sous l'invocation de saint Christophe, comme patron du passage à gué, avait été construite primitivement sur la hauteur voisine. En quittant le cours d'eau, la voie pénétrait sur le territoire d'une villa qui a maintenant disparu, et que les anciens documents nous font connaître sous le nom des *Tacxoneras*, qu'il faut lire *Stationeras*, d'après l'auteur. Puis elle traversait l'extrémité occidentale du territoire de *Villalonga*, celui de *Saint-Etienne-des-Pi* et de *Mudahons*, appelé par Cassini *Montdegons*. Les relais supplémentaires ont dû exister dans la première et la dernière de ces *villas*, comme leur nom l'indique. La voie décrivait ensuite un coude et longeait le torrent appelé la *Basse* ; s'arrêtait avant de pénétrer dans le village actuel de *Torreillas* ; reprenait sa direction primitive sud-ouest, nord-est ; traversait le territoire de Saint-Pierre ; passait au-dessous de *Notre-Dame-de-Jouègues*, et se rendait vers la *Gly* dans la direction du bourg actuel de Saint-Laurent-de-la-Salanque, qu'elle négligeait pour se rendre à la station *ad Combustam* ou *Tor*, maintenant la *Tour*, dans Cassini. Il n'existe aucune trace de pont sur cette rivière, que Pline appelle par erreur *Vernodubrum* ; le *Verdouble* actuel n'est qu'un affluent de la Gly.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans sa démonstration, qui du reste reparaîtra plus complète dans son prochain Mémoire sur les origines celtiques.

---

(1) Voyez la première partie dans le *Bulletin d'avril*, p. 82-83.

De cette station, que les géographes latins ont appelée *Combustam*, parce que le mot *torre* de la langue vulgaire signifie, entre autres choses, *grillade*, la voie atteignait l'extrémité méridionale de l'étang de *Leucate* par la direction nord-ouest. Puis un nouveau circuit la ramenait vers le nord-est et à travers cette partie de la plaine adjacente à l'étang qui figure comme presqu'île dans Cassini, d'où elle continuait entre la mer et le côté oriental dudit étang, qu'elle contournait jusqu'à la station *ad Vigesimum*. L'auteur la place au lieu dit le *Fenat*, qu'il considère comme une corruption du mot *ventnat*, *vingtième*. C'était le point le plus rapproché de l'autre voie, qu'il a appelée *dels Aspres*. Il pense qu'un chemin de quelques kilomètres a dû les mettre en rapport.

La voie quittait cette station pour se rendre à *Picotalens*, puis elle côtoyait le bord occidental de l'étang de la Palme, atteignait la *Nouvelle*, traversait l'île de Sainte-Lucie, passait entre les étangs de *Bages* et *Gruissan*, et parvenait à Narbonne en touchant à Montfort, coupant plusieurs fois le canal de la Robine. C'est près de l'abbaye de Saint-Paul, au lieu anciennement appelé *a les Bolas*, c'est-à-dire *aux Limites*, que cette voie (crue par l'auteur d'origine celtique, et de construction *ibéro-sardone*, désignation qu'il lui maintiendra,) rejoignait la voie romaine *dels Aspres*, et celle de Toulouse par Carcassonne et Usuerva. C'est de *las Bolas* que les trois, confondues en une seule, se rendaient vers l'*Aude*, qu'elles traversaient sur le pont *Serm*, *pontem septimum*, maintenant détruit.

La voie jalonnée était carrossable, car les Gaulois qui portèrent secours à *Ilerda* assiégée par César emmenèrent leurs charrois. Il l'avait suivie lui-même. Mais il en changea à son retour d'Espagne.

L'auteur du Mémoire espère découvrir les restes de l'autel qu'il fit construire sur un point des Pyrénées plus élevé que celui où se trouvaient les trophées de Pompée. Il fixe aussi entre le village actuel de *Soreda* et le *Pic-de-Sall-Fora* le théâtre de l'engagement où C. Fabius, lieutenant de César, attaqua, à la tête de trois légions et par son ordre, L. Afranius et le chassa des défilés qu'il occupait. Hannibal a parcouru aussi une partie de cette voie; question réservée par l'auteur pour un Mémoire tout spécial. Après diverses considérations, il aborde le jalonnement de l'autre route, qui est de cons-

truction *romaine*, qui a porté exclusivement ce nom, et qui doit être postérieure à l'époque de Strabon, d'après un passage de cet auteur.

Cette voie plus récente *dels Aspres* partait de *las Bolas*, passait à *Saint-Crezent*, au lieu dit par Cassini la *Coupe*, (en réalité la *Couma*), à *Prat-de-Sexte*, sur le territoire du château appelé *le Lac* et à *Prat-Dodena*, où elle reçut une rectification par ordre de la vicomtesse de Narbonne, vers la moitié du douzième siècle : ce serait aussi l'époque où fut construit le pont actuel de Perpignan ; puis à l'église de Saint-Martin, patron des grandes routes, dès l'époque chrétienne. L'auteur cite la construction de neuf églises dédiées à la vierge Marie et à des saints divers sur le territoire qui entoure l'ancien *Portus Veneris*, Portvendres; plus une dixième à Madeleine repentante. Il jalonne ensuite la voie à la *Stradelle* et à *Salsusæ*, siége de la station, maintenant *Salses*; de là, vers le pont de la *Gly*, situé entre la villa *Tora* qui a disparu et le village actuel de Rivesaltes. La voie quittait Rivesaltes pour traverser le territoire d'*Espira de la Gly*, pour passer au pied de *Peyrestortas*, (jadis Parets tortas), pour couper le terroir du *Vernet*, et atteindre Saint-Estève, jadis *Aguza*, qui signifie *aiguise*. Elle traversait la *Tet* au point appelé le gué de *Tiraculs*, où elle n'a laissé aucun vestige de pont, et se rendait à *Tulujes*, que l'auteur croit être le lieu appelé par Ptolémée *Tolosa Colonia*, question qu'il discute. Elle tirait de là vers le Réart, qu'elle traversait au-dessous de son confluent avec la *Cantarana* et au-dessous du village actuel de Pollestres, à l'est. Elle se dirigeait ensuite vers le territoire de *Villeneuve la Raho*, le bord ouest de l'étang, et *Bages*, puis vers *Tresserra*, qu'elle laissait à l'ouest, et *Saint-Marti de les Ribes*. De là, elle prenait une nouvelle direction, presque parallèle au cours du *Tech* jusqu'à la station *ad Stabulum*.

Ce mot, fabriqué primitivement avec deux autres : *Stà-vull*, qui en langue vulgaire signifient : *rester je veux*, a été composé par le géographe avec une terminaison latine ajoutée. C'est maintenant le *Boulou*, qui a contenu une église dédiée à Saint-Martin. L'auteur compare ici les trois systèmes de voie, celtique, romain et moderne; puis il jalonne de nouveau la route sur le *Tech*, aux ruines encore existantes de l'ancien pont romain, et de là, par le terrain de *Maurellas*, à la *Clusa* haute et basse, châteaux entre lesquels se trou-

vaient la route et le bâtiment de la station appelée *ad Pyrenæum.* Sa dissertation à ce sujet est trop longue pour que nous puissions l'insérer. Il rectifie, en passant, ce qu'il considère comme une erreur qui aurait été commise dans le musée de Versailles au sujet des armoiries de *Nunez Sanche* et *Gérard de Roussillon* le Croisé. Puis il jalonne de nouveau la voie dans le vallon au-dessus duquel se trouve l'église dite Saint-Jean de l'Albera, de là au *Col de Pannissàs*, puis sur les hauteurs qui dominent la rive droite du *Llobregat*, et termine au village de la *Jonquère*, où la voie romaine *dels Aspres* se réunissait à la voie *ibéro-sardone de la Salanque*, dans la station, déjà mentionnée, *ad Juncariam.*

Erratum. Dans le premier travail de M. R*** lisez p. 83, ligne 4e : *Pas de Palan.*

Séance du 15.

M. Jomard lit une *Note sur les antiquités de l'Amérique centrale* et de l'Yucatan, dont les remarquables photographies de M. D. Charnay de Mâcon sont l'occasion. Ces photographies, qui sont une révélation importante faite au public sur les richesses architectoniques de cette contrée aux époques qui ont précédé la conquête espagnole, nous présentent les spécimens de cet art perfectionné quant à l'ornementation : pureté de lignes, grandeur de l'ensemble, scrupuleuse minutie des détails, caractère hiératique des dessins, enfin tout ce qui constitue le style même et éveille l'intérêt de l'historien et de l'artiste, se trouve réuni dans cette merveilleuse suite de planches. Les ouvrages de Kinsborough sur le Mexique et de Stevens sur l'Yucatan et l'Amérique centrale, malgré de louables efforts et une exactitude relative dans les planches du second, sont loin de pouvoir donner une idée aussi satisfaisante de ces monuments que la photographie dont les procédés ont été merveilleusement mis en pratique par M. D. Charnay. Il serait à souhaiter qu'il eût les moyens de poursuivre son œuvre à Palenqué et dans le Nicaragua. La note de M. Jomard a pour but de faire l'historique des découvertes des précédents voyageurs dans ces contrées et des publications auxquelles elles ont donné lieu.

M. Egger, au nom de M. de Longpérier, annonce à l'Académie, de la part de M. Martin Daussigny, conservateur du musée des Antiques de Lyon, la découverte récente (13 novembre 1861) d'une très-belle inscription romaine en caractères de la meilleure époque. La pierre n'est pas

encore entièrement dégagée, et la copie, mise sous les yeux de la Compagnie, pourra, comme le pense M. le conservateur de Lyon, être complétée plus tard. En attendant, on y lit, d'une part, les noms de *Pompeia Sabina*, fille de Pompeius Sanctus, petite-fille de Pompeius Libo; d'autre part, ceux de *Caius Pompeius Sanctus*, fils de Marcus Pompeius Libo, petit-fils de Caius Pompeius Sanctus.

Le nom de M. Hanoteau est, sur sa demande, inscrit sur la liste des candidats pour la place de correspondant.

M. Deville, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un *Mémoire sur les médailles de la famille de Gallien*, lu devant la Compagnie et publié dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. VI, 1861.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, de la part de M. Gaston Boissier, à qui elle a décerné le prix sur Varron en 1859, d'un opuscule intitulé : *De la signification des mots « Saltare et cantare tragœdiam. »* (Extrait de la *Revue archéologique*.) M. G. Boissier fournit à l'Académie une nouvelle preuve de la sérieuse assiduité avec laquelle il poursuit ses études sur la littérature latine.

M. Robert, intendant militaire à Metz, fait hommage d'un nouvel opuscule *sur la numismatique lorraine*, avec 2 planches, broch. in-8°. (Extrait de la *Revue numismatique*, t. VI.)

M. Cazalis de Fondouce adresse, par une lettre, trois exemplaires d'une brochure in-8° intitulée : *Les Parpaillots. Recherches sur l'origine de ce sobriquet donné aux réformés de France, aux seizième et dix-septième siècles*. Montpellier, 1860, brochure in-8°. Destinée au concours des antiquités de la France.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Irish glosses. A Mediæval tract on latin declension, etc., by Whitley Stokes. A. B. Dublin, 1860. 1 vol. in-8°. (Publication de la Société archéologique et celtique d'Irlande.)

The Passion. Poëme en dialecte du Cornouaille moyen, texte d'après le manuscrit du British museum, et traduction nouvelle en anglais, avec notes, publiée par le conseil de la Société philologique. Janvier 1861, 1 vol. in-8°.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, 31e volume. Année 1860-61, nos 1 et 2. Reims, 1861. 1 vol. in-8°.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes. Juillet-août 1861, in-8°.

M. MUNK fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, d'un Mémoire lu devant elle

en 1857, et intitulé : *Recherches sur l'origine des noms de nombres japhétiques et sémitiques*. Giessen, 1861. In-8°. Le savant hébraïsant analyse rapidement ce travail, pour lequel l'auteur a profité des observations qui lui avaient été faites, et dans lequel, en traitant avec beaucoup de savoir et de sagacité la question spéciale qu'il s'est proposé d'éclaircir, il aborde les questions plus générales, notamment celle de la parenté originelle des langues japhétiques et sémitiques ou de leur différence radicale.

M. François Lenormant termine la lecture de son 3e *Memoire sur l'histoire de l'alphabet grec.*

Etude sur l'origine et la formation de l'alphabet grec (suite). (2e *et* 3e *Mémoires*) (1).

ANALYSE.

2e PARTIE. — *Mémoire sur l'alphabet cadméen.*

Dans cette seconde partie de son travail, M. F. Lenormant étudie et essaye de reconstituer la forme première sous laquelle l'alphabet, après sa transmission des Phéniciens aux habitants de la Grèce, fut employé par ces derniers.

Il est presque impossible d'analyser une dissertation de ce genre, dont les principaux éléments consistent dans des tableaux paléographiques et dans des fac-simile d'inscriptions. Nous nous bornerons donc à exposer les conclusions que l'auteur du Mémoire s'efforce de prouver et de mettre en lumière.

1° L'alphabet fut transmis des Phéniciens aux peuples de la Grèce sous la forme paléographique, défective dans le tracé de plusieurs lettres, dont le célèbre scarabée d'Abibaal, roi de Tyr, est le seul monument à date certaine qui soit parvenu jusqu'à nous.

2° L'alphabet cadméen, résultat de cette transmission, se composait de 22 lettres, comme celui de la Phénicie.

3° Il s'est conservé fort tard en usage dans les îles de Théra et de

(1) *Voy.* l'analyse du 1er Mémoire ou *introduction*, dans les *séances du mois de septembre*, p. 249-257.

Mélos, et les inscriptions de ces deux îles peuvent nous en donner une idée assez exacte.

4° Pour exprimer les voyelles de l'idiome des Grecs, on affecta une valeur vocale fixe aux aspirées et aux demi-voyelles de l'écriture phénicienne.

5° Le changement dans la direction de l'écriture s'opéra par des étapes graduelles avant l'époque où les Eolo-Doriens, les Ioniens et le peuple de l'Attique se formèrent des alphabets particuliers tirés du type cadméen.

3e PARTIE. — *Mémoire sur les trois alphabets helléniques qui succédèrent au caractère cadméen.*

M. F. Lenormant, dans ce Mémoire, s'occupe de l'époque intermédiaire qui suivit l'abandon du premier type d'écriture, qu'il appelle *cadméen*, et qui précéda l'adoption de l'alphabet grec définitif de 24 lettres.

Ce n'est que fort récemment que l'on a commencé à établir une classification régulière parmi les monuments qui représentent cette seconde phase de l'histoire de l'écriture grecque, à discerner plusieurs alphabets distincts et contemporains, et à jeter par ce moyen la lumière dans une étude qui jusque-là ne présentait qu'obscurité et confusion. L'honneur en appartient à Franz et à M. Mommsen.

Le premier de ces deux savants, dans l'introduction de ses *Elementa epigraphices Græcæ*, distingua trois alphabets grecs, de la confusion desquels est sorti celui qui, plus tard, fut définitivement adopté par tous les Hellènes :

1° L'*alphabet éolo-dorien*, composé de 25 lettres ;

2° L'*alphabet attique*, composé de 21 ;

3° L'*alphabet ionique*, de 24.

Le second, dans les prolégomènes à son beau livre sur les dialectes de l'Italie inférieure, traitant la question de l'origine des écritures italiotes, a exposé rapidement ses idées sur l'histoire et la formation de l'alphabet grec. Il n'admet en Grèce que deux alphabets successifs :

1° Un alphabet primitif de 23 lettres, représenté par les inscrip-

tions de Théra et de Mélos, et dont les alphabets ***ionique*** et ***attique*** de Franz ne seraient, selon lui, que des variétés;

2° Un alphabet postérieur de 26 lettres, qu'il subdivise en deux variétés principales, le *corcyréen* et le *dorico-chalcidien*, en y joignant deux autres variétés qu'il considère comme le produit de la combinaison du second système d'écriture avec le premier, l'*argien* et l'*éléo-arcadien.*

M. F. Lenormant croit devoir maintenir la division adoptée par Franz, duquel il s'écarte seulement pour le nombre des lettres à attribuer au premier des trois alphabets secondaires. Il en donne en effet 29 à l'*éolo-dorien*, 21 à l'*attique* et 24 à l'*ionique*.

L'auteur du Mémoire s'occupe d'abord de l'*alphabet éolo-dorien*, qui se serait composé, d'après son système, des caractères suivants:

A, B, Γ, E, F, Z, H, Ⱶ, Θ, I, K, Λ, M, N, Ξ, Σ, O, Π, Ϙ, M, P,
Ϻ (qui est Σ), **T, Υ, Φ, X,** ou **Ψ** (qui est un χ), **X** (qui est un ξ) **Ψ**

Il prétend en distinguer sept variétés :

1° L'*alphabet éolo-dorien* proprement dit, usité dans la Thessalie, la Béotie, la Laconie, les îles doriennes de l'Archipel et les colonies doriennes, éoliennes et chalcidiennes de l'Italie et de la Sicile; les monuments à date certaine de cette variété, soit épigraphiques, soit numismatiques, s'échelonnent dans la durée des sixième et cinquième siècles avant l'ère chrétienne ;

2° L'*alphabet éléo-arcadien*, dont le nom indique suffisamment la patrie ; le seul de ses monuments dont l'époque puisse être indiquée avec vraisemblance, le traité des Héréens et des Eléens, doit être placé vers la 1re olympiade ;

3° L'*alphabet locrien*, dont on ne connaît que deux monuments, sur lesquels un seul est jusqu'à présent publié ;

4° L'*alphabet argien*, dont les exemples appartiennent tous à la ville d'Argos et à son territoire ;

5° L'*alphabet crétois* que nous font connaître les plus anciennes monnaies de Lyttus, Priasus, Rhaucus, Phæstus et Gortyne ;

6° L'*alphabet achéen*, usité dans les colonies achaïques de l'Italie; les monuments appartiennent au sixième siècle avant Jésus-Christ;

7° L'*alphabet corinthien*, employé à Corinthe et dans ses colonies de Corcyre et de l'Italie.

Parmi ces sept variétés de l'écriture éolo-dorienne, la première peut être considérée comme le type normal et originaire. C'est là, en effet, que les figures des lettres sont le plus voisines de ce qu'elles sont dans l'écriture cadméenne, et c'est là que l'alphabet se présente le plus complet, muni de tous ses signes. Il ne faut pas croire, du reste, que, dans cette variété même, toutes les lettres fussent employées partout où elle était en usage.

Le fameux vase alphabétique de Cæré fournit une série de lettres *éolo-doriennes* proprement dites où manquent Ϙ, M (=σ), Ψ. L'alphabet relevé par Kramer sur les vases (peints) doriens de l'Italie ne comprend pas les signes Ξ, M, Ψ. A Rhegium, à Naples, à Tarente et dans toutes les villes de la Sicile, nous en avons la preuve par les médailles, la M sifflante ne fut jamais en usage; qnant au Ϙ, l'emploi en cessa de très-bonne heure dans les mêmes lieux. M. le duc DE LUYNES a démontré que, dans la numismatique de Syracuse, il disparaît avec le règne de Gélon 1er. Le Ψ, qui manque dans les alphabets que nous venons de citer, ne se retrouve pas non plus sur les monuments de la Béotie ni sur ceux du Péloponèse. L'inscription de Crissa, écrivant ΚΛΕFΟ M ΑΓΘΙΤΟΝ les mots, κλέος ἄφθιτον, donne la preuve que, dans la partie de la Phocide voisine de la mer, le Φ n'était pas employé. Le même monument fait voir que l'on ne s'y servait pas non plus du Σ, remplacé dans tous les cas par M. Dans la région du Parnasse, au contraire, on employait un système d'écriture admettant le Φ et le Σ. L'inscription de la Colonne Serpentine de Delphes, transportée à Constantinople, celle du voisinage de la fontaine Castalie et l'épitaphe de Stiris en sont d'excellents exemples. Cette manière d'écrire était semblable à celle dont on faisait usage dans la Béotie. Pour ce qui est de ce dernier pays, les textes épigraphiques de Thisbé et d'Orchomène enseignent que l'on n'y employait ni Ξ ni X pour rendre le son exprimé plus tard par le ξ dans l'alphabet grec définitif, comme en Attique on s'y servait de χσ. Enfin, dans la Laconie, la M sifflante n'était pas en usage; on employait uniquement le Σ, comme dans l'Elide et l'Arcadie; il en était de même dans la Béotie.

A quoi tiennent ces absences de telle ou telle lettre dans les pays où un même alphabet était en usage ?

La première idée qui se présente à l'esprit, lorsqu'on cherche à sonder ce problème, est celle d'une sorte de dérivation indépendante de l'écriture dans chacune des contrées helléniques, et cette hypothèse permettrait en même temps d'expliquer assez bien les variations de formes de certaines lettres selon les pays où elles étaient employées.

Cependant, quelque séduisante que soit cette idée au premier abord, l'auteur du Mémoire ne la croit pas admissible. Suivant son opinion, l'unité de l'alphabet *éolo-dorien*, son identité avec lui-même, non-seulement dans les contrées où la première variété en était en usage, mais encore dans toutes les autres, serait trop évidente pour que l'on puisse supposer la formation indépendante de chacune de ces variétés. Dans une autre hypothèse, d'après M. F. Lenormant, il faudrait admettre autant d'alphabets différents que de villes dans la Grèce, et on retomberait dans l'ancien chaos. Pour éviter ce danger, l'auteur suppose que l'alphabet qu'il appelle *éolo-dorien* est, dans toutes ses variations, un seul et même alphabet, dont les formes se modifient légèrement dans les différentes régions de son domaine fort étendu, et dont surtout un plus ou moins grand nombre de signes est employé par les différentes peuplades helléniques qui l'ont adopté.

Ce fait n'est pas aussi extraordinaire qu'il pourrait le paraître au premier énoncé. Il n'est pas non plus isolé dans l'histoire des écritures, et M. F. Lenormant cite un exemple qu'il considère comme exactement parallèle.

Tous les peuples de l'Europe qui parlent des langues néo-latines se servent d'un même alphabet, l'aphabet latin, composé de 25 lettres. Mais plusieurs d'entre eux n'en emploient pas tous les signes, ce qui n'empêche pas l'unité de l'alphabet que, dans les différents pays, on enseigne complet aux enfants. Les Italiens ne se servent pas de *x*, de *k* ni de *y*, lettres qui ne correspondent pas à des sons de leur organe ni de leur idiome ; les Espagnols n'emploient pas *f*. Cependant il ne viendra jamais dans l'esprit de personne de distinguer un alphabet italien ou un alphabet espagnol différents de celui qu'emploient les

Français. On dit que tous ces peuples se servent de la même écriture latine, où pour chacun d'entre eux certaines lettres n'existent qu'à l'état purement théorique.

Nul érudit n'a contesté non plus l'unité de l'alphabet slave cyrillien, parce que les Bosniaques ne font pas usage de l'*o* ou de l'*e* muet, dont les Russes se servent à chaque instant. Le son correspondant à ces lettres n'existe pas dans leur dialecte ; ils ne peuvent donc pas les employer en écrivant ce dialecte.

Suivant l'auteur du Mémoire, il en aurait été de même chez ceux des Grecs qui faisaient usage de l'écriture *éolo-dorienne*. L'alphabet *éolo-dorien* se composerait essentiellement et en fait de 29 lettres, et la suppression de quelques-unes de ces lettres sur certains monuments alphabétiques, leur absence dans les inscriptions de telle ou telle contrée, ne prouveraient qu'une chose, c'est que les lettres supprimées n'avaient pas lieu d'être employées dans cette contrée, en tant que représentant des sons qui manquaient à son dialecte particulier.

Plus on remonte haut, en effet, dans les monuments de la langue grecque, plus on rencontre de traces de variété dans les dialectes, et surtout dans la prononciation, non-seulement de contrée à contrée, mais de ville à ville. Ce n'est pas que ces variations dans la manière de prononcer se fussent entièrement effacées plus tard; il serait, au contraire, facile d'en retrouver les traces chez les grammairiens et chez les poëtes comiques, et le langage populaire des habitants actuels de diverses provinces de la Grèce les a presque toutes conservées. Mais, lorsque la langue écrite eut été définitivement fixée, lorsque l'orthographe grecque fut devenue uniforme, tout en continuant de marquer les caractères grammaticaux particuliers aux différents dialectes, on cessa d'indiquer par l'écriture toutes les nuances locales de la prononciation. Ce grand travail de fixation de l'orthographe grecque correspond à l'adoption par tous les peuples helléniques de l'alphabet définitivement arrêté à 24 lettres; jusque-là, dans chaque contrée, et presque dans chaque ville, on écrivait avec une orthographe particulière, non d'après des règles communes à tous les Grecs, mais en suivant exactement la prononciation.

Or, l'auteur du Mémoire prétend que, bien que le nombre des

29 lettres de l'alphabet *éolo-dorien* dépasse notablement le nombre auquel furent fixées les lettres et les articulations de la langue grecque écrite, chacune de ces lettres représente une articulation distincte. Il ne serait pas dans l'habitude des peuples que leur alphabet eût plus de signes qu'il n'y a de sons et d'articulations qui y sont représentés. Le fait opposé se remarquerait, au contraire, assez souvent celui de l'insuffisance de l'alphabet pour exprimer toutes les flexions de son qu'admet une langue. Lorsqu'un peuple reçoit d'un autre l'usage et les signes de l'écriture, très-fréquemment l'alphabet qui lui est ainsi transmis ne satisfait qu'imparfaitement, suivant M. F. Lenormant, aux besoins et au génie de son idiome; alors ce peuple demeure un certain temps à se servir d'un instrument d'écriture insuffisant, jusqu'à ce que la nécessité de plus en plus évidente l'ait amené à tirer des caractères reçus dans la première transmission de nouveaux signes servant à rendre les articulations qui n'étaient pas d'abord exprimées. Lorsqu'au contraire l'écriture passe d'une langue plus riche à une langue plus pauvre en articulations, celle-ci n'admet pas une surabondance de signes qui ne lu serait qu'inutile et gênante, elle n'adopte pour son usage que les lettres qui existent dans sa prononciation.

M. F. Lenormant, en conséquence de cette manière de voir, s'efforce de démontrer que toutes les lettres de l'alphabet *éolo-dorien*, même celles qui paraissent au premier abord faire double emploi, représentaient originairement des articulations distinctes.

D'après ses conjectures, il y aurait eu entre les deux sifflantes Σ et Ϻ, appelées σῖγμα et σάν, la même différence de prononciation qu'entre leurs prototypes phéniciens *samech* et *schin*. La première aurait été un *s* nettement accusé, la seconde une articulation voisine de *sch*, que les habitants actuels de certaines provinces de la Grèce, de l'Etolie, par exemple, emploient encore au lieu de *s*, prononçant *meschiméri* pour μεσημέρι, « midi, » *schyka* pour σῦκα, « des figues, » etc. Ξ et X, remplacés plus tard par le ξ dans l'alphabet grec définitif, auraient primitivement valu, l'un σσ, l'autre κσ; en outre, dans l'Attique et la Béotie, on prononçait d'une troisième façon χσ; et, quand l'orthographe grecque eut été réglée, c'était là la bonne prononciation, celle qui venait d'Athènes, car le grammairien

Grégoire de Corinthe remarque, en parlant du dialecte éolique, qu'une des particularités était de dire κσ et πσ au lieu de χσ et φσ pour la valeur des lettres ξ et ψ. Quant à K et Ϙ, la différence de son devait en être la même qu'entre les prototypes phéniciens *kaph* et *qoph* et entre les dérivés latins K et Q.

L'auteur du Mémoire passe ensuite à l'alphabet *attique*, composé des lettres suivantes :

Α Β Γ Δ Ε Ζ Η Θ Ι Κ Λ Μ Ν Ο Π Ρ Σ Τ Υ Φ Χ.

Cet alphabet ne lui donne pas lieu à beaucoup d'observations. Les plus anciens monuments qu'on en connaisse peuvent remonter au septième siècle avant notre ère. Il demeure en usage dans les actes publics du peuple Athénien jusqu'à l'archontat d'Euclide, an II de la XCIV^e olympiade, sans subir d'autres changements que quelques modifications légères dans la forme de certaines lettres.

L'alphabet *ionique*, usité par tous les Grecs de l'Asie Mineure, ainsi que par les peuplades indépendantes de la Macédoine et des îles de la Thrace, prêtait à plus de remarques. M. F. Lenormant en distingue deux époques successives. La première est représentée par le proscynème gravé sur la jambe d'un des colosses du temple d'Aboussimbel, en Nubie, par quelques-uns des mercenaires grecs qui suivaient le pharaon Psammétichus Ier, dans son expédition à la poursuite des guerriers égyptiens révoltés qui se retiraient en Ethiopie. L'alphabet s'y compose des lettres suivantes :

Α Β Γ Δ Ε Ζ Η Θ Ι Κ Λ Μ Ν Ξ Ο Π Ϙ Ρ Σ Τ Υ Φ Χ Ψ.

A la seconde époque, le Ϙ disparaît, et une nouvelle lettre, Ω, entre en usage. L'écriture ionique emploie alors les 24 lettres, qui devinrent celles de l'alphabet grec définitif :

Α Β Γ Δ Ε Ζ Η Θ Ι Κ Λ Μ Ν Ξ Ο Π Ρ Σ Τ Υ Φ Χ Ψ Ω.

Cette seconde époque a pour principaux monuments les si curieuses inscriptions du temple d'Apollon Didyméen à Branchidæ, près de Milet, inscriptions dont les dates s'échelonnent dans tout le cours du sixième siècle avant Jésus-Christ, depuis le temps de Thalès jusqu'à celui d'Histiæus, le fragment de trône rapporté de Samothrace

par Choiseul-Gouffier et conservé au Musée du Louvre, enfin les médailles des tribus indépendantes de la région thraco-macédonienne, Oresciens, Edoniens et Bisaltes

La particularité la plus caractéristique de l'écriture *ionique* à toutes ses époques est l'emploi comme voyelle de l'H, qui, dans l'alphabet *éolo-dorien* et dans l'alphabet *attique*, était usité pour exprimer simplement une aspiration, comme l'*h* des latins.

M. F. Lenormant termine cette partie de son travail en étudiant les modifications subies par le type d'écriture cadméen dans les trois alphabets helléniques secondaires et les causes de ces modifications. Il en admet de trois sortes :

1° Changements dans la forme des lettres de l'alphabet primitif. — Ce point n'a besoin d'aucune explication particulière et réclamerait des tableaux paléographiques impossibles à donner dans une analyse comme celle-ci.

2° Suppression de quelques-unes des lettres cadméennes. — L'alphabet *éolo-dorien*, si l'on en prend la liste complète, ne contient aucune suppression de lettres. Mais la présence du signe M n'y est que théorique ; nulle part on ne voit qu'on s'en soit servi dans l'usage, excepté à Mélos, après l'abandon du type d'écriture cadméen. Cette lettre ne représentait, en effet, aucune articulation bien distincte de l'organe des Grecs. L'alphabet *attique* supprime sur les 22 lettres cadméennes M, Ϙ et ⋈ (=σ), et l'alphabet *ionique*, qui, dans sa première phase, n'omettait que M et ⋈ sifflante, présente, dès sa seconde phase, les mêmes suppressions que l'alphabet attique.

3° Additions de lettres à l'alphabet cadméen.

Ces lettres, ajoutées pour exprimer des sons qui manquaient de signes particuliers dans l'écriture primitive, sont, si l'on réunit les trois alphabets grecs secondaires, au nombre de huit :

F, Ͱ, Ξ, Φ, X (= χ), X (= ξ), Ψ, Ω.

L'auteur du Mémoire tente d'en éclaircir l'origine. Voici quel est à ce sujet son système :

F, appelé *digamma* par les grammairiens des bas temps, ne serait pas un double Γ, mais un *vav* redoublé par superposition et dont la forme a été régularisée. Ͱ serait la moitié de H, exprimant une aspi-

ration moins forte; Ξ, comme Σ, un dérivé de la figure du *samech* phénicien; X (= χ) un K quelque peu motifié. X(= ξ) serait dans le même cas, et M. F. Lenormant suppose qu'au lieu de représenter positivement une articulation double, ce signe exprimait, dans l'origine, une gutturale demi-sifflante où le son guttural dominait. Il pense que c'est à cause de cela que, dans le latin, où cette lettre a passé, les plus anciennes inscriptions ou légendes de monnaies font toujours suivre X d'un S: XS, pour mieux caractériser le son double. Le Φ, dont les extrémités de la haste n'excèdent pas le cercle sur les monuments les plus anciens, paraît à l'auteur du Mémoire être dérivé de la figure du Θ. On sait, en effet, l'affinité étroite de ces deux articulations dans les dialectes grecs primitifs. Quant au Ψ, M. F. Lenormant pense que cette lettre est le résultat d'une simple combinaison artificielle. Enfin il conjecture que, pour former l'Ω, les Ioniens remontèrent au type originaire phénicien, qu'ils étaient, en tant qu'habitants de l'Asie, plus à même de connaître que les autres Grecs à une époque comparativement récente. Le type fermé de l'*aïn* chananéen avait donné le signe O à l'alphabet cadméen. Le type ouvert de la même lettre fut retourné et fournit Ω.

Au reste, avant que l'usage du caractère inventé ainsi par les Ioniens pour rendre le son vocal ō se fût généralisé chez tous les Grecs, le besoin de distinguer la notation de l'ō de celle de l'ŏ se fit sentir chez quelques peuples qui employaient l'alphabet éolo-dorien. Une inscription archaïque de Mélos emploie O pour ο, et un ο ouvert sur le côté pour ω. Une autre de Siphnus, Ω pour ο et O pour ω. Une troisième enseigne qu'à Paros on se servait d'Ω pour exprimer tous les *o*, brefs ou longs. Enfin d'autres textes épigraphiques montrent qu'à Naxos, bien que ce fût une île dorienne et européenne, la distinction d'origine ionienne entre O(= ο) et Ω(= ω) avait été très-anciennement adoptée.

Parmi les lettres ajoutées dans la seconde époque de l'histoire de l'écriture grecque de l'alphabet primitif, l'auteur du Mémoire établit une dictinction :

1° Celles qui ne se trouvent que dans l'un des alphabets secondaires;

2° Celles qui sont communes à tous les trois.

Ces dernières lettres sont Φ et X, et peut-être Ξ et Ψ, qui, se trouvant dans les alphabets *éolo-dorien* et *ionique*, manquent dans l'alphabet *attique*, mais qui n'y ont été supprimées, comme un certain nombre de lettres cadméennes, que parce qu'au lieu de σσ et πσ, on prononçait en attique χσ et φσ, exprimés par ΧΣ et ΦΣ.

Communs aux trois alphabets secondaires, les signes que nous venons d'indiquer doivent avoir été ajoutés à l'écriture avant la séparation de ces trois alphabets. M. F. Lenormant se croit autorisé par là à supposer une époque intermédiaire entre celle de l'écriture cadméenne pure et celle des écritures secondaires, époque dont il ne reste plus de monuments et où l'alphabet grec aurait été composé de 26 lettres :

Α Β Γ Δ Ε Υ Ζ Η Θ Ι Κ Λ Μ Ν Ξ Σ Ο Π Ϻ Ϙ Ρ ϻ (sifflante) Τ Φ Χ Ψ.

Ce fait, prétend-il, aura une grande importance pour la quatrième partie de son travail, où il étudiera les passages des grammairiens grecs sur la formation de l'alphabet hellénique.

Séance du 22.

M. le Président informe l'Académie de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Freytag, son correspondant à Bonn (Prusse Rhénane), décédé dans cette ville le 16 novembre 1861.

M. le docteur Pierrotti, architecte ingénieur, ancien commandant du génie sarde, présente à l'Académie, et, par elle, à l'Institut entier, lè *plan original* dressé de sa main, sur une très-grande échelle et collé sur soie, de *Jérusalem* ancienne et moderne et de ses environs; il met, en outre, sur le bureau, trois exemplaires de la réduction lithographiée et coloriée de ce même plan. Ce travail, d'une exécution remarquable, rend un double service à la science, en s'adressant au topographe aussi bien qu'à l'archéologue. (Destiné au concours des antiquités de la France.)

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants, pour le même concours :

Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France, par Mme Félicie

d'Ayzac. Paris, 1861, 2 vol. in-8°. Imprimé par autorisation de l'EMPEREUR. Impr. impér.

Vieil Hesdin, par M. Jules Léon, 2e et 3e parties, 2 cahiers manuscrits, petit in-f°, 1861.

Essai historique sur l'époque et la cause de la destruction de la ville gallo-romaine de Curto (Gourdon), par M. Chavaudret. (Extr. des Mém. de la Commission historique du Cher, T. 2, 1re part.) Bourges 1861, br. in-8°.

Touraine. Mélanges historiques, n° 9 : Joûtes et tournois, par M. Lambron de Lignim, Tours, 1860; br. in-8°.

La parole est à M. BIOT, qui présente à l'Académie un *Précis de l'histoire de l'astronomie chinoise*, formé de la réunion des articles communiqués par lui au *Journal des savants* dans le cours de l'année 1861, 1 vol. in-4°. Le vénérable et illustre membre expose verbalement, avec autant de lucidité que d'étendue le plan de ce travail, les sources où il en a puisé les éléments, les caractères singuliers de l'astronomie chinoise sous le double point de vue des observations anciennes, mais d'une simplicité toute primitive, sur lesquelles elle est fondée, et des institutions, des coutumes, des *rites*, qui ont présidé à la transmission d'âge en âge de ces observations, en remontant jusqu'à l'époque de l'empereur Yao, 2357 ans avant J.-C. Dans la longue carrière de plus de 40 siècles, où il suit à travers toutes ses phases la science astronomique des Chinois, restée fidèle à son origine et toujours exclusivement pratique et civile, jamais spéculative et théorique, comme le devint, seule dans l'antiquité, l'astronomie des Grecs, il montre avec une évidence frappante ce que fut et ne fut pas, suivant son expression, et ce qu'est encore de nos jours, aussi uniforme et aussi invariable que l'ordre social dont elle règle la marche, l'astronomie chinoise.

M. BIOT se loue, à plusieurs reprises, du coneours inappréciable que son confrère, M. Stanislas JULIEN a bien voulu lui prêter, pour toute la partie de son travail où l'intelligence technique des textes chinois lui était nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT, au nom de l'Académie, vivement intéressée, remercie M. BIOT de cette communication.

Sont offerts à l'Académie, et déposés sur le bureau, les ouvrages suivants :

Au nom de l'Académie impériale des sciences de Vienne, par le Dr A. Schrötter, secrétaire général :

1° *Sitzungsberichte philos.-hist. Classe.* Band XXXIII, Heft 1-2, XXXIV, 1 ;

2° *Deutschriften philosoph.-hist. Classe*, Band X ;

3° *Archiv für Kunde Oesterr Geschichtsquellen*, Band XXIV, Heft 1 ;

4° *Almanach für* 1860 ;

5° *Annonce du prix de Philologie comparée en* 1860, *pour* 1863, 1 f. in-8° ;

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1860, t. I et II. Nancy, 1861, 2 vol. in-8° ;

On the mountains forming the eastern side of the basin of the Nile and the origin of the designation "Mountains of the Moon", as applied to them, by Ch. Beke, Edimburgh, 1861, br. in-8°. (From the Edimburgh new philosoph. Journal, new series, for october 1861.)

Le Cabinet historique, 10e livr., octobre 1861.

Revue numismatique, n° 5, septembre et octobre 1861.

M. de Longpérier signale, en offrant ce numéro, la découverte qui vient d'être faite, près de Noyon, de quatre exemplaires du *Royal d'or* de saint-Louis, pièce qui avait été vue par Haultin, et qui avait été gravée dans son *Recueil des monnaies* en 1619. Depuis cette époque, la monnaie dont il s'agit était devenue introuvable, et M. de Wailly, à qui la science doit de si beaux travaux sur les monnaies de saint Louis, n'a pas connu le *Royal d'or*. La monnaie d'or de saint Louis se réduisait à deux espèces : l'*Agnel* et le *Franc d'or*. Quant au *Royal d'or*, qui doit son nom aux caractères qu'il porte écrits : REGALIS AVREVS, il avait fini par être considéré comme apocryphe. Cette résurrection inattendue est donc de nature à intéresser tous les amis des sciences historiques nationales.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de l'éditeur, d'un nouveau volume des anciens poëtes de France, publié sous les auspices de S. E. M. le Ministre d'Etat et sous la direction de M. F. Guessard : *Aye d'Avignon et Guy de Nanteuil* ; 1 vol. in-12, 1861. Paris ; et, à cette occasion, le savant doyen de la Faculté des lettres rend hommage au savoir et à l'habileté de MM. Guessard et Meyer.

M. E. Halléguen lit en communication une notice intitulée :

Etablissement, au cinquième siècle, d'évêchés gallo-romains dans l'extrême Armorique (Basse-Bretagne).

Analyse.

Pour établir que des évêchés ont été fondés en Basse-Bretagne

dès le cinquième siècle, M. Halléguen s'appuie sur les actes du Concile de Vannes (465), document déjà connu, mais dont il ne paraît pas à l'auteur du Mémoire qu'on ait fait ressortir toute la portée. Il s'agit de trois évêchés des *Veneti*, des *Curiosolites* et des *Osismii*.

On lit dans le tome XIV du *Gallia Christiana* pour ce qui touche à l'évêché de Vannes ; « Quem sub annum Venetensis episcopatus « erectus sit incertum est. Quinto equidem ineunte sæculo, Paternus « occurrit, quem ex authenticis testimoniis Venetensem episcopum fuisse comperimus. » Page 916.

M. Hauréau s'exprime à peu près de la même façon sur l'évêché des *Osismii*, sur ceux d'Aleth (ou Saint-Malo), de Dol, de Saint-Brieuc, de Tréguier

Or, l'auteur du Mémoire cite une partie du texte de la lettre relative aux actes du concile de Vannes de 465. Il résulte de la citation que cette lettre est adressée par les six évêques présents au concile aux deux évêques absents, celui d'Angers et celui du Mans. Il y avait donc en 465 dans la province ecclésiastique de Tours (troisième Lyonnaise) huit diocèses. Or, les noms propres des évêques figurent seuls dans le document en question, sans indication des siéges qu'occupent les prélats. Mais on sait que Perpetuus était à Tours, Talasius à Angers, Victorinus au Mans, Athémius à Rennes, Nunnechius à Nantes. Leurs prédécesseurs même sont connus. Il reste trois évêques dont les siéges sont à fixer : Paternus, Albinus et Liberalis.

Vannes étant attribué à Paternus, il ne reste plus qu'à déterminer les siéges épiscopaux des deux autres. Ils ne paraissent pas à M. Halléguen pouvoir être placés ailleurs que chez les *Osismii*, siége démembré en trois évêchés après l'arrivée des Bretons : les évêchés de Quimper (ou Cornouaille), de Léon et de Tréguier, et chez les *Curiosolites*, siége démembré dans le même temps également en trois évêchés : ceux de Saint-Malo (ou Aleth), de Dol et de Saint-Brieuc.

Séance du 29.

L'Académie se forme en comité secret pour une discussion relative au nouveau règlement. La séance redevient publique.

M. Jomard revient sur les publications concernant les antiquités amé-

ricaines dont il avait précédemment donné un aperçu (séance du 16 novembre), à propos des remarquables photographies de M. Désiré Charnay. Le vénérable membre présente quelques considérations sur l'ouvrage de M. Frédéric Catherwood intitulé : *Views of ancient monuments in central America, Chiapas and Yucatan*, et s'attache à comparer les antiquités de l'Amérique centrale avec celles du Pérou. Il donne enfin de nouveaux développements sur les monuments de la presqu'île de l'Yucatan, remarquables par la symétrie et la richesse de la décoration. Il termine en concluant que l'art américain, trop négligé jusqu'à ce jour, mérite une place à côté de l'art assyrien, et même à côté de l'art des Egyptiens.

M. Vincent communique à l'Académie le résultat d'une recherche qu'il a faite pour découvrir l'origine et l'historique de la devise et de l'emblème sur lesquels la chambre des notaires de Soissons avait consulté l'Académie, il y a quelques années.

Le jeton de la chambre des notaires de Soissons (qui est aussi celui des notaires de Paris et d'autres villes) a pour emblème, comme on le sait, un cadran solaire, et pour devise les mots suivants : *Lex est quodcumque notamus.*

Or, M. Vincent a trouvé l'un et l'autre dans un ouvrage intitulé : *Symbolographia.... Auct.* R. P. J. Boschio, S. J. (voir classe II, § intitulé *Senatus regius*, n° 1077). Voici la citation :

Ejus auctoritas in publicum
Horologium sciathericum.

L. (Lemma). *Lex est quodcumque notamus* (Men.) (Menestrier).

M. Vincent a dû, en conséquence recourir aux ouvrages du P. Menestrier, et voici ce qu'il a trouvé dans celui qui a pour titre : *La science et l'art des devises*, Paris, 1686, préface, p. 13 : « Il y a « quelques années que MM. les secrétaires du roy me demandèrent « des devises pour leurs jettons. Pour satisfaire à leur demande, je « considerai deux choses : l'une qu'ils ont l'honneur d'avoir le roy « pour chef de leur communauté ; et l'autre qu'un de leurs emplois « principaux est de signer les copies des édits et des déclarations

« pour les authoriser. Je leur donnay sur cela deux devises, dont « l'une étoit le roy des abeilles avec son essaim, et ces mots :

« QUI REX, ET DUX EST,
« *Notre chef c'est le roy ;*

« l'autre étoit un de ces globes à plusieurs faces, sur lesquelles sont « des cadrans et ces mots :

« LEX EST QUODCUMQUE NOTAMUS ;

« parce que l'ombre, le style, les lignes et les heures de ces « cadrans servent à distinguer et à régler le temps de plusieurs « actions publiques. Ces deux devises furent rebutées pour des « raisons que je n'ai jamais pénétrées, mais, trois ou quatre ans « après, elles parurent, et les bourses de jetons (1) furent données « avec un présent considérable à un homme qui n'étoit que l'usur- « pateur de ces devises. »

M. VINCENT termine cette communication en exprimant le regret de voir l'art des emblèmes et devises presque entièrement tombé en désuétude.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Gobert :

Histoire des ducs et des comtes de Champagne depuis le sixième siècle jusqu'à 1181, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1859-1861. 3 vol. in-8°.

Pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine*, par M. Victor de Saint-Mauris. Nancy, 1861. 2 vol. in-8° ;

2° *Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances*, par Léopold Quenault, 2e édition. Coutances, 1862. 1 vol. in-12 ;

3° *Essai sur l'emplacement de* NOVIODUNUM, SUESSIONUM *et de* BRATUSPANTIUM, par Ad. de Grattier. Amiens, 1861, br. in-8° ;

(1) Allusion à un usage que le P. Ménétrier explique plus haut.

4° *Essai géographique sur la cité et l'ancien diocèse de Tarbes*, par M. Lejosne. Manuscrit in-4° de 47 p., 1861 ;

5° *Charlotte de Corday. Notice historique, avec des documents complétement inédits*, par Henri de Monteyremar. Manuscrit petit in-f°, 1861.

Sont présentés à l'Académie par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

Au nom de M. GERHARD, associé étranger, le Mémoire intitulé : *Ueber Orpheus und die Orphiker*. Berlin, 1861, in-4°. (Extrait des mémoires de l'Académie de Berlin).

Au nom de M. Chassang, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure : *Histoire du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine.*

Mémoires des comtes de Tonnerre, par M. A. de Barthelémy; br. in 8°. (Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. VI, 1861.)

Lettre à M. Victor Langlois sur une monnaie attribuée à Oleg, duc de Novgorod, suivie d'observations et de pièces justificatives, par MM. le général Bartholomei Hildebrand et V. Langlois.

Annales de philosophie chrétienne, n° 22, octobre 1861.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de M. Bernard de Koehne, un des plus savants archéologues de l'Allemagne, aujourd'hui résidant à Saint-Pétersbourg, et à qui l'Académie a deux fois décerné le prix de numismatique, fait hommage d'un exemplaire de sa *Notice sur les sceaux et les armoiries de la Russie*, 1re partie, avec 2 planches ; Berlin, 1861, in-4°.

M. LE CLERC fait hommage à l'Académie, de la part de M. Charles Jourdain, agrégé de philosophie, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, de deux fascicules in-f°, intitulés, l'un : *Histoire de l'Université de Paris au dix-septième et au dix-huitième siècle* (ce premier fascicule de l'ouvrage comprend l'histoire de l'Université de Paris depuis l'an 1600 jusqu'à la mort de Louis XIII) ; l'autre : *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis parisiensis ab ejus originibus, ad finem decimi sexti sæculi adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in lucem edita erant* (ce premier fascicule de l'ouvrage est relatif aux chartes du treizième siècle).

Le savant doyen de la Faculté des lettres rappelle que la grande publication dont M. Charles Jourdain a accepté le lourd héritage, et qui doit compléter l'histoire de l'Université de Paris, publiée en 6 volumes in-folio, par Du Boulay, a été reprise par l'initiative de deux ministres que l'Académie possède dans son sein, et qui, tous deux, ont été l'honneur de l'Université nouvelle. Il leur appartenait donc de ressusciter les actes et la gloire de l'ancienne.

M. Taranne, que l'Académie a souvent encouragé dans la tâche laborieuse qu'il s'était imposée, ou plutôt qu'il avait acceptée de MM. Guizot et Villemain, a été enlevé avant le temps à la science des recherches profondes et patientes, après avoir consacré trente années à réunir les documents qui lui étaient nécessaires pour la continuation de cette longue histoire. Il a une très-grande part dans l'*Index chronologicus*. M. Charles Jourdain a continué les recherches de son prédécesseur aux archives du ministère, à celles de l'Empire, à la Bibliothèque impériale, à celle de la Sorbonne, dans les autres collections publiques, et il donne aujourd'hui le commencement de deux ouvrages qui compléteront et termineront l'histoire de l'Université de Paris.

Ce n'était pas œuvre facile de recueillir dans cet amas d'actes, de pièces de toute sorte, souvent dépourvues d'un véritable intérêt historique, ce qui méritait d'être conservé et de figurer dans un grand ouvrage historique. Ce qui paraissait, il est vrai, moins difficile, c'était de donner à cette suite de documents, — aussi bien par le choix éclairé qu'on en devait faire, que par leur enchaînement et leur proportion,—plus d'agrément que n'a su leur en conserver Du Boulay, dont le travail sec et froid a plutôt le caractère d'un enregistrement monotone que celui d'un récit animé et méthodique. Or, c'est un mérite très sérieux, et, il faut ajouter, très-nouveau, qui recommande la continuation de l'histoire de l'Université dont M. Charles Jourdain présente aujourd'hui le premier fascicule à l'Académie et au monde savant.

On pourrait s'étonner que l'auteur du livre sur *la Philosophie de saint Thomas*, eût continué en français un recueil dont les six premiers volumes sont écrits en latin ; mais, en parcourant les dernières feuilles de l'*Index*, on comprend que le parti auquel s'est arrêté M. Jourdain était le seul à prendre, car les derniers actes de l'Université ou ceux qui la concernent sont le plus souvent rédigés en français, dès la fin du seizième siècle. Il eût paru singulier de les voir expliqués et reliés entre eux par un texte écrit en langue latine. C'est cet inconvénient, très-réel dans la dernière partie de l'œuvre de son devancier, que M. Charles Jourdain a d'autant mieux fait d'éviter, qu'il eût été plus sensible en avançant dans les temps modernes.

Mais ce qui est surtout méritoire dans ce travail, c'est le caractère d'impartialité que conserve M. Jourdain dans l'étude de ces époques d'agitation où la violence était au moins égale de part et d'autre entre les Jésuites et leurs adversaires. Jamais il ne s'est départi de la modération et de l'équité si nécessaires en pareille matière. Personne n'aurait pu, en raison de cette impartialité même, mieux mettre en lumière ces faits dif-

ficiles; personne n'aurait pu les exposer avec plus de tact, de méthode et de clarté.

Deux autres fascicules, déjà préparés, compléteront, dans quelque temps, le 7e volume de l'histoire de l'Université.

M. Victor Le Clerc offre, en outre, de la part du même auteur, deux courts Mémoires intitulés : 1° *De l'influence d'Aristote et de ses interprètes sur la découverte du Nouveau-Monde*, br. in-8°, 1861 ;

2° *Un collége oriental à Paris au treizième siècle*, br. in-8°, renfermant des documents curieux et authentiques sur les efforts faits par les papes en vertu d'une constitution du concile de Vienne de 1311, et conformément aux vœux exprimés par Raymond Lulle et Roger Bacon, pour fonder l'enseignement de l'hébreu et du chaldaïque dans les écoles européennes.

M. de Cherrier fait hommage à l'Académie d'un volume qui termine un autre grand ouvrage historique dont elle a apprécié l'importance en lui décernant, il y a trois ans, le premier des prix fondés par le baron Gobert : c'est le tome VI, partie II, de l'histoire diplomatique de l'empereur Frédéric II, publiée sous les auspices et aux frais de M. le duc d'Albert de Luynes, par M. Huillard-Bréholles. Ce précieux recueil, complet aujourd'hui, forme 13 volumes, avec l'introduction historique de l'éditeur.

M. Vivien de Saint-Martin lit, à titre de communication, un travail intitulé :

Note sur quelques points de la chronologie assyro-babylonienne.

ANALYSE.

Ce qui a toujours manqué dans l'étude de la chronologie assyrienne, c'est un point fixe, une date certaine à laquelle tout vienne se rattacher. Cette date authentique et en dehors de tout système nous est cependant donnée par le simple rapprochement de textes très-connus, mais dont l'accord est resté inaperçu jusqu'à ce jour. Ces deux documents sont le fragment de Callisthène sur les observations astronomiques des prêtres chaldéens, et les fragments de Bérose sur les anciennes dynasties, telles que nous les a conservées

la version arménienne d'Eusèbe. Ce rapport a seulement été entrevu par Niebuhr et par le colonel Rawlinson.

On sait que Callisthène, qui accompagnait Alexandre en Asie, envoya à son oncle, Aristote, à l'époque même de l'entrée du conquérant à Babylone, une série d'observations faites par les astronomes chaldéens, embrassant un espace de 1903 ans, et remontant par conséquent à l'an 2234 avant notre ère, et à 1903 avant la prise de Babylone, en 331. On se rappelle, d'autre part, que Bérose, — ce célèbre prêtre chaldéen qui écrivit en grec l'histoire de sa nation, au commencement du règne d'Antiochus Théos, le troisième Séleucide, précisément dans le même temps que Manéthon se livrait pour l'Egypte à un travail analogue, — remontait aux premiers temps de la tradition chaldéenne.

Dans cette suite historique de rois, Bérose comptait cinq dynasties antérieures au nouveau royaume de Babylone, qui commence à Nabonassar, le fondateur de l'ère célèbre qui porte son nom.

Ces cinq dynasties sont : 1° la dynastie *médique*, fondée par Zoroastre (domination aryenne) et qui compte huit rois, dont les règnes forment une période de.......................... 224 ans.

La seconde compte onze rois, et l'espace d'années, qui était inconnu avant la découverte de la version arménienne, est indiqué à la marge de cette version, publiée à Venise et à Milan en 1818 et 1819.............. 48 ans.

La troisième dynastie, toute *chaldéenne*, comprend 49 rois, et dure.................................. 458 ans.

La quatrième dynastie, *arabe*, fournit 9 rois en.... 245 ans.

La cinquième dynastie, *ninivite*, compte 45 rois, et dure....................................... 526 ans.

Ce chiffre nous rappelle les 520 ans qu'Hérodote attribue à l'empire assyrien avant la révolte d'Arbacès.

En additionnant les chiffres fournis par Bérose pour ces cinq périodes, nous trouvons : 1,501 ans.

En y ajoutant les 416 ans écoulés entre l'ère de Nabonassar, 747, et la prise de Babylone par Alexandre, en 331.. 416 ans,

on obtient une somme totale de................ 1,917 ans.

C'est-à-dire qu'on remonte à l'an 2248 avant Jésus-Christ.

Nous avons donc la concordance frappante, qui suit et qui ne présente qu'une différence de 14 ans :

Callisthène.	Bérose.
1903 ; av. Jésus-Christ : 2234.	1917 ; av. Jésus-Christ : 2248.

Cette époque de 2234, ou 2248 avant Jésus-Christ, dans l'histoire dynastique de l'Asie, reçoit donc de l'accord qui précède une importance qu'on n'avait pas soupçonnée. Elle devient une des grandes ères du monde et la plus ancienne de toutes. Des conséquences remarquables découlent de ce premier fait :

1° L'année 747, ère de Nabonassar, est bien la date de la fin de la dynastie assyrienne. Ce serait donc l'an 747 qu'Arbacès aurait pris Ninive et accompli la grande révolution qui précipita la chute de la dynastie *ninivite*.

2° En ajoutant les 526 ans que Bérose attribue à la durée de cette dynastie, on arrive à fixer avec facilité la date de son origine en 1273.

3° Celle de la dynastie *arabe*, entre 1504 et 1518.

4° Celle de la dynastie *chaldéenne*, entre 1962 et 1976.

5° Celle de la dynastie *anonyme*, entre 2010 et 2024.

6° Celle de la dynastie *médique*, à l'année 2234.

Le savant géographe examine, dans la seconde partie de son Mémoire, ce que les inscriptions ninivites, découvertes il y a quelques années, ont apporté de notions nouvelles à la question de la chronologie assyrienne. La première observation que fait M. Vivien de Saint-Martin, c'est qu'aucune inscription connue ne remonte, quant à présent, aux quatre premières dynasties de Bérose, mais qu'elles appartiennent toutes à la cinquième, et se trouveraient comprises par conséquent entre les années 1272 et 747 avant Jésus-Christ.

Une seconde observation se rattache à l'inscription cunéiforme de Tiglath-Pileser, trouvée à Kalah-Cherghat. Cette inscription, soumise en 1857 à l'épreuve solennelle et concluante des quatre traductions simultanées et indépendantes de MM. Oppert, Hincks, Rawlinson et Talbot, a présenté le même résultat dans les quatre interprétations ;

on peut donc être à peu près assuré du sens qu'elle présente : or ce roi donne, dans cette inscription, l'énumération généalogique de ses ascendants jusqu'au quatrième degré. M. Vivien de Saint-Martin rappelle qu'il y a eu quatre rois du nom de Tiglath-Pileser. Il discute les opinions contradictoires qui attribuent à l'inscription de Kalah-Cherghat trois époques différentes, et démontre, à ce qu'il semble, que les dates assignées par MM. Oppert et Rawlinson sont trop anciennes. Le savant auteur du Mémoire propose de voir dans ce Pileser, roi conquérant, qui, d'après l'inscription, « marcha vers la grande contrée de *Muzzi* (l'Egypte), s'en rendit maître dans toute son étendue, en détruisit l'armée, en ravagea les cités, » le même nom que nous retrouvons porté par un des rois étrangers de la vingt-deuxième dynastie pharaonique en Egypte, dite dynastie *bubastite*. Il rappelle que tous les égyptologues, MM. Lepsius, DE ROUGÉ et Mariette surtout dans son travail sur le Sérapeum (*Bulletin archéologique de l'Athenæum français*), ont remarqué la physionomie étrangère et même assyrienne des noms de cette dynastie. Il croit donc que le nom de *Takélothis*, qui se reproduit deux fois dans la liste de cette dynastie, est le même que *Tiglath*. On voit sur les monuments de cette dynastie les noms de Nimrôt, d'Osarkon, — qui seraient les noms assyriens de Nemrod et de Sargoum. Il faut ajouter à toutes ces présomptions que les successeurs de Pileser III considèrent l'Egypte comme pays tributaire, d'après le témoignage des inscriptions assyriennes.

Or, l'expédition dont il s'agit aurait eu lieu dans les derniers temps du règne de Salomon. La vingt-deuxième dynastie égyptienne, dont la durée est de 170 ans, dut commencer vers 980, et nous savons que le Tiglath-Pileser III de M. Oppert régna dans le dixième siècle, et serait celui de l'inscription de Kalah-Cherghat du palais de Nimrôud (élevé par son fils Sardanapal), portant un nom analogue à celui qui a régné en Egypte, et qui est appelé Takelothis.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 6.

M. Pavet de Courteille rappelle ses titres à la chaire de turc du Collége de France, pour laquelle l'Académie aura à proposer deux candidats dans la séance prochaine.

L'Académie nomme une commission de quatre membres, chargée de présenter à l'Académie trois candidats à la place de correspondant vacante par suite de la mort de M. Freytag, à Bonn. Cette commission est composée de MM. Reinaud, Garcin de Tassy, Caussin de Perceval et Ad. Regnier.

M. Beulé a la parole, en qualité de rapporteur de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, pour faire connaître les huit questions proposées, sur la demande du Ministre, aux travaux des membres de cette Ecole.

L'Académie, après différentes observations dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive, adopte les questions, que nous ferons connaître lorsqu'elles auront été publiées.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Léon Fallue, énumérant les objets antiques récemment trouvés par des bateaux dragueurs dans le lit de la Seine, entre Epinay et Argenteuil. Ces objets, qui sont principalement des lames d'épées gauloises et gallo-romaines présentant certaines particularités, une médaille gauloise du Beauvaisis portant le nom de Lomara, et une monnaie de l'impératrice Faustine, sont déposés sur le bureau. M. L. Fallue possède beaucoup d'autres antiques provenant de la même source, et il ajoute à ces découvertes celle qu'il vient de faire d'un cimetière gallo-romain sur le territoire d'Argenteuil, au lieu dit *Champ des Sarrasins*. Plus de 30 sépultures y ont été trouvées jusqu'à ce jour. Le squelette est souvent renfermé dans un cercueil de plâtre, ce qui prouve que ce genre de cercueil était en usage dès l'époque gallo-romaine, et ne date pas seulement des temps mérovingiens.

M. Rossignol, de Dijon, réitère la demande qu'il a déjà faite d'être inscrit au nombre des candidats pour une place de correspondant regnicole ; mais il n'y en a point de vacante, la mort n'ayant heureusement frappé aucun de ceux qui figurent sur cette liste. Néanmoins, la lettre

de M. Rossignol restera déposée aux archives jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'y donner suite.

Sont adressés pour le concours du prix Volney les ouvrages suivants :

1° *Lectures on the science of language*, etc., by Max Müller, 1 vol. in-8°. London, 1861. Accompagné d'une lettre de M. Stanislas JULIEN, chargé par l'auteur de présenter son ouvrage ;

2° *Monuments des anciens idiomes gaulois*, par H. Monin, ancien élève de l'Ecole normale. Textes, linguistique. 1 vol. in-8°, 1861.

Est adressé, pour le prix Gobert, l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, par Ph. Corbière, pasteur, président du consistoire de Montpellier. Montpellier, Paris, 1861, 1 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France, avec une lettre d'envoi de l'auteur : *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay*, par M. H. Baudot, président de la commission archéologique de la Côte-d'Or, avec un grand nombre de planches et de gravures sur bois. 1 vol. in-4°. Dijon et Paris, 1860.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Académie: *Les neuf peuples principaux et les douze cités de l'Aquitaine novempopulanie*, br. in-8°. 1861.

De l'Apologétique chrétienne au deuxième siècle; saint Justin, philosophe et martyr, par B. Aubé. Paris et Orléans, 1861, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage, présenté comme thèse devant la Faculté des lettres de Paris, y a recueilli les suffrages les mieux mérités. M. Aubé est aujourd'hui suppléant de philosophie à la Faculté des lettres de Douai.

Popol Vuh. Le livre sacré et les mythes de l'antiquité américaine, avec les livres héroïques et historiques des Quichés, ouvrage original des indigènes de Guatémala, texte quiché et traduction française en regard, accompagnée de notes philologiques et d'un commentaire sur la mythologie et les migrations des peuples anciens de l'Amérique, composé sur des documents originaux et inédits, par l'abbé Brasseur de Bourbourg. Paris, 1861. 1 vol. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage, pour qui l'Académie a jadis rédigé des instructions au moment de son dernier voyage dans l'Amérique centrale, et qu'elle a toujours suivi avec intérêt dans ses courageuses recherches, est un des hommes qui, vers ces derniers temps, ont éclairé de plus de

vraies lumières l'étude des anciennes populations, des langues et des traditions indigènes de cette partie de l'Amérique (1).

Noviodunum et les graffiti, par M. Hip. Boyer. Bourges, Paris, 1861, br. in-8°.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, troisième trimestre de 1861. Cah. in-8°.

Revue archéologique, n° 12, décembre 1861.

Revue historique du droit français et étranger, 5e livr., septembre et octobre 1861.

Chronique orientale et américaine, n° 1, 5 décembre 1861.

M. Naudet, au nom de l'auteur, fait hommage à l'Académie de l'ouvrage suivant : *Œuvres complètes d'Apulée traduites en français*, par M. V. Bétolaud ; nouvelle édition entièrement refondue. 2 vol. in-12, 1861. M. Bétolaud, ancien professeur de l'Université, dont le nom est justement honoré, reproduit, après vingt-cinq ans, cette traduction, accompagnée du texte et singulièrement améliorée. L'on sait combien Apulée est ingénieux et difficile à bien rendre. Le traducteur n'a rien négligé pour perfectionner son premier travail, en profitant des conseils qui lui avaient été publiquement donnés et des corrections qui lui avaient été indiquées par les juges les plus compétents.

M. François Lenormant continue la lecture de son *Quatrième Mémoire sur l'histoire de l'alphabet grec.* Cette lecture donne lieu à diverses observations interrompues par l'heure.

Séance du 13.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie, par un message, à proposer deux candidats pour la chaire laissée vacante au Collége de France par le décès de M. Etienne Quatremère. Il annonce qu'il a décidé de substituer au titre actuel de cette chaire, qui est intitulée *Chaire des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque*, celui de *Chaire des langues sémitiques comparées.*

MM. Barbier de Meynard et Jules Oppert se présentent comme candidats, le premier à la chaire de turc, le second à la chaire d'hébreu.

(1) Il n'est personne en Europe qui soit mieux préparé que ne l'est M. l'abbé Brasseur, par ses travaux antérieurs, son expérience du pays et sa connaissance des populations, pour diriger une expédition archéologique dans le Mexique et l'Amérique centrale.

L'Académie vote pour la présentation des deux candidats à la chaire de turc. M. Pavet de Courteille est nommé 1er candidat, et M. Barbier de Meynard 2e candidat.

M. Renan fait diverses observations relatives au changement du titre ancien de la chaire de M. Quatremère, titre qu'il regrette à plusieurs égards. Il croit néanmoins que le titre nouveau, bien compris, est plus en harmonie avec l'état actuel de la science.

Quelques membres s'associent aux regrets exprimés par M. Renan, de voir disparaître le titre consacré, depuis l'origine même du Collége de France, depuis Vatable jusqu'à M. E. Quatremère.

M. Reinaud a la parole pour présenter, au nom de la Commission dont il est rapporteur, une liste de trois candidats pour la place de correspondant étranger vacante par la mort du célèbre arabisant M. Freytag, de Bonn.

La Commission a cherché parmi les orientalistes et spécialement parmi les arabisants de l'Europe, et elle n'a eu que l'embarras du choix entre des célébrités nombreuses presque également justifiées. Néanmoins elle s'est mise facilement d'accord pour former une liste de trois candidats qu'elle présente avec confiance à l'Académie.

M. Fleischer, à Leipzig, déjà présenté l'an dernier, comme second candidat lors de l'élection de M. Weil. Il n'est pas de renommée mieux acquise parmi ceux qui cultivent la même branche des études orientales. Il suffira de rappeler, parmi ses nombreux travaux, son *Catalogue des manuscrits orientaux de Dresde* et son édition du *Commentaire de ben David sur le Coran*, dont il ne reste plus à publier que l'introduction générale et les index.

La Commission place au second rang M. Flügel, d'abord professeur à Meissen, maintenant retiré à Dresde. Entre ses travaux, tous remarquables, celui qui occupe la première place aux yeux des orientalistes, auxquels il a déjà rendu et il rendra encore tant de services, c'est son édition du dictionnaire bibliographique d'Hadji-Khalifa, accompagné d'une traduction latine, et formant 7 vol. in-4°.

Elle met en troisième ligne M. Dorn, à Saint-Pétersbourg, déjà présenté l'an dernier. Il est surtout connu pour ses recherches sur les populations musulmanes faisant aujourd'hui partie de l'empire russe, principalement au sud de la mer Caspienne, chez lesquelles il re-

cueille des vocabulaires et des textes dans l'intérêt de la philologie et de l'histoire.

M. Léon Renier propose d'ajouter à ces noms celui de M. Frédéric Ritschl, professeur et préfet de la bibliothèque à Bonn, dont il reproduira, dans la discussion prochaine, les titres considérables et déjà prisés si haut par l'Académie l'année dernière.

Le nom de M. Ritschl est ajouté par l'Académie à la liste des candidats présentés par la Commission.

M. de Saulcy fait une communication orale sur les deux sujets suivants :

I. — *Fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine.*

II. — *Emplacement de la bataille contre les Bellovaci.* (L. VIII des *Commentaires*, récit d'Hirtius.)

ANALYSE.

I. Les fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine et aux environs, par ordre de S. M. l'Empereur, ont été poussées, dans ces derniers temps, jusqu'aux flancs du mont Rhéa. Là, dans la continuation des fossés anciens de circonvallation, on a pu signaler une bifurcation paraissant indiquer que le piton de la montagne était enveloppé dans les lignes de César.

II. La partie la plus neuve et la plus intéressante de la communication du savant membre se rapporte à la grande bataille livrée aux *Bellovaci*, d'après le récit d'Hirtius, au VIIIe livre des *Commentaires* de César. Le théâtre de cette action mémorable paraît avoir été a l'extrémité est de la forêt de Compiègne, dans la localité dite de Saint-Pierre-en-Châtre, aujourd'hui ferme de la couronne. Les fouilles exécutées sur ce point et dans le marais qui s'étend jusqu'au pied des hauteurs, dont la principale est connue sous le nom de mont Saint-Marc, ont déjà mis à découvert les vestiges d'un camp muni d'un double fossé, avec des particularités assez caractéristiques pour ne laisser guère de place au doute. En outre, au mont de Berni, sur la route et vers le ruisseau du même nom, se sont présentées, dans la fouille que S. M. l'Empereur a fait pratiquer en ce lieu, les ruines

d'une ville considérable dont le mur d'enceinte a été reconnu sur une face rectiligne de plus de trois kilomètres. A l'est, ont apparu de nombreux restes de maisons superposées et indiquant trois époques distinctes : 1° des demeures gauloises très-grossières, parmi lesquelles s'est trouvée une espèce de cave avec un bas-relief également primitif : il présente une figure portant, à plusieurs places, un oiseau assez semblable au corbeau ; 2° des maisons de petit appareil gallo-romain pur ; 3° à l'étage supérieur, d'autres maisons qui doivent appartenir à l'époque mérovingienne, à en juger par leurs ornements en arête de poisson. De nombreuses médailles ont été découvertes dans cette fouille, depuis celles des temps gaulois jusqu'aux monnaies des derniers empereurs d'Occident. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que ces trois systèmes de constructions présentent également les traces d'un vaste incendie. Un seul fragment d'inscription a été trouvé jusqu'à présent.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours du prix Gobert :

1° *Histoire de l'île de Chypre sous les règnes des princes de la maison de Lusignan*, par M. L. de Mas-Latrie, t. I. Paris, 1861, 1 vol. in-8° ;
2° *La justice à Versailles, séjour de la monarchie*, par M. Jeandel. Versailles, 1861, br. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, par A. Hermand et L. Deschamps de Pas. Paris, 1861, 1 vol. in-4° ;
2° *De l'aliénation et de la prescription des biens de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics dans le droit ancien et moderne*, par Arthur Desjardins. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.
3° *Carte manuscrite en deux feuilles de l'ancienne province d'Alsace divisée en seigneuries, à la date de l'année 1787, moment de la convocation des assemblées provinciales ; — carte pour la haute Alsace seule à une plus grande échelle ; — six exemplaires autographes de l'explication de la carte d'Alsace*, par M. Coste.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :
Discours de M. Garcin de Tassy *à l'ouverture du cours d'hindoustani à la Bibliothèque impériale*, le 2 décembre 1861. Br. in-8°.
Le palais impérial de Constantinople et ses abords, Sainte-Sophie, le

forum Augustéon et l'hippodrome, tels qu'ils existaient au dixième siècle par Jules Labarte. Paris, 1861, 1 vol. gr. in-4° avec 3 plans.

Deux brochures de M. l'abbé Cochet : 1° *La Seine inférieure au temps des Romains*. Rouen, 1861, br. in-8°. ; 2° *Note sur une sépulture chrétienne du moyen âge trouvée à Etaples (Pas-de-Calais) en* 1861. Amiens, 1861, br. in-8°.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1861, 2e trimestre.

Bulletin monumental, n° 8, 1861.

M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de M. Wagener, professeur à l'Université de Gand, d'un Mémoire intitulé : *Inscriptions grecques recueillies en Asie Mineure*, précédé de deux rapports, l'un de M. Roulez, l'autre de M. de Witte, tous deux correspondants de l'Académie, et concluant à l'insertion du Mémoire dans le *Recueil des Mémoires de l'Académie de Bruxelles*. On y trouve 15 inscriptions inédites découvertes par l'auteur, et dont trois au moins semblent à M. Egger présenter un assez grand intérêt.

M. François Lenormant continue la lecture de son quatrième Mémoire sur l'origine de l'alphabet grec.

De nombreuses observations sont adressées à l'auteur, surtout par M. Egger.

Séance du 20.

M. E. Renan annonce qu'il se présente aux suffrages de ses confrères pour la chaire vacante au Collége de France depuis le décès de M. Ét. Quatremère.

M. Emm. Latouche, par une lettre du 17, prie l'Académie de le comprendre parmi les candidats qui se présentent pour la même chaire.

Après quelques observations de M. Munk et de M. le Secrétaire perpétuel sur le changement appréhendé de l'ancien titre de la chaire (qui a été maintenu), l'Académie désigne, à la majorité absolue des suffrages, M. Renan comme premier candidat et M. Latouche comme second candidat pour ladite chaire.

La Commission chargée d'examiner préalablement les ouvrages

envoyés au concours du prix Gobert est composée de MM. Le Clerc, Littré, Wallon, Delisle.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats à la place de correspondant étranger laissée vacante par suite du décès de M. Freytag.

A la reprise de la séance publique, M. Fleischer est élu correspondant à Leipzig, en remplacement de M. Freytag.

Sont présentés à l'Académie pour les concours, les ouvrages suivants :

Pour le prix Gobert :

Recueil général des formules instituées dans l'empire des Francs, du cinquième au dixième siècle, par Eug. de Rozière, 1re et 2e partie, 2 vol. in-8°. Paris, 1859-1861. Un autre volume, contenant l'introduction, les additions, les corrections et les tables, est annoncé comme devant paraître en 1862 ;

Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales et description topographique de cette moitié de la chaîne pyrénéenne, par J.-Napoléon Fervel, chef de bataillon du génie. 2e édition, augmentée d'un atlas de 15 pl. Paris, 1861, 2 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

Tombes celtiques de l'Alsace, par M. Maximilien de Ring. 2e édition. Strasbourg, 1861, in-fol. ;

Guerre de Cent ans; Etudes historiques et biographiques : le Captal de Buch (*Jean* VII de Grailly). Parti anglais. Liv. I. 1861, manuscrit de 243 p. in-4°, par M. Domairon ;

Administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine, citée dans le tableau de la France municipale d'Augustin Thierry, avec les pièces justificatives depuis le treizième siècle, par M. L. Charles. 1861, manuscrit de 84 p. in-fol.;

Deux notices de M. Melleville, vice-président de la Société académique de Laon : 1° *Note sur les silex taillés des départements de la Somme et de l'Aisne*. Paris et Laon, 1861, br. in-8° (avec un appendice accompagné de deux photographies sur des boules en craie façonnées de mains d'homme, trouvées dans le banc des lignites de Montaigu, près Laon) ; 2° *Nouvelles Recherches sur l'ancien oppide gaulois de Bibrax*. Paris et Laon, br. in-8° ;

Histoire de l'Imprimerie impériale de France, suivie des spécimens

des types étrangers et français de cet établissement, par F.-A. Duprat, chef du service de l'administration, etc. Paris, 1861, 1 vol. in-8°.

Il est fait hommage à l'Académie :

Par M. H. WALLON, membre ordinaire, d'un opuscule intitulé : *l'Emancipation et l'esclavage* (extr. du *Correspondant*). In 8°, 1861.

De la part de M. Chr. LASSEN, associé étranger, *Indische Alterthumskunde*. Vierten Bandes, zweite Halfte, Leipzig et London, 1861, 1 vol. in-8°.

M. le prince de San Giorgio, surintendant et directeur du Musée national et des fouilles d'antiquités à Naples, envoie, avec une lettre, l'ouvrage intitulé : *Herculanensium voluminium quæ supersunt collectio altera*. Tom. I, fasc. 1 et 2, in-folio, annoncés comme les deux premiers fascicules de la nouvelle série des papyrus d'Herculanum contenant les planches et dessins des traités de Philodème, περὶ κακῶν καὶ τῶν ἀντικειμένων ἀρετῶν, περὶ ὀργῆς, et περὶ κολακείας.

Philosophie naturelle. Trente ans de réflexions : Dieu, l'homme et ses fins, avenir social, par M. Vallée. Paris, 1861, 1 vol. in-12.

Revue numismatique. T. VI, 1861, n° 6, novembre et décembre.

Revue de l'art chrétien. N° 12, décembre 1861.

M. BEULÉ fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, de l'ouvrage intitulé : *Détermination de l'unité métrique linéaire en usage à Carthage avant l'époque de la conquête romaine*. Montpellier, 1861, br. in-8°. (Extr. des Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.) L'auteur de ce travail est de la même opinion que M. Vasquez Queipo, qui rapporte l'unité métrique carthaginoise à la coudée royale des Egyptiens. Mais il est impossible de ne pas remarquer un certain arbitraire dans sa manière d'opérer, forçant, tantôt en moins, tantôt en plus, les données qui lui servent de point de départ, pour en abstraire sa mesure commune.

M. Maissiat reprend la lecture en communication, longtemps interrompue, de son *Mémoire sur les première et septième campagnes de César*.

Séance du 27.

M. François Lenormant reprend et termine la lecture de son quatrième Mémoire sur l'alphabet grec :

historique de la tradition qui impute à Palamède l'invention de l'écriture, et il discute d'autres points, non moins hypothétiques selon lui. M. Fr. Lenormant reconnaît lui-même la nécessité de combler une lacune dans cette partie de son travail, où devait être examiné et discuté de nouveau le fameux passage de l'*Iliade* relatif à la lettre prétendue portée à Jobatès par Bellérophon et aux σήματα λυγρὰ.... ἐν πίνακι πτυκτῷ.

3° A la séance du 27 décembre, à propos du quatrième Mémoire, diverses observations ont été adressées à M. François Lenormant par MM. MUNK, de ROUGÉ et EGGER sur l'origine du nom de la lettre ζῆτα, sur l'ordonnance des lettres dans l'alphabet grec et sur les rapports de cette ordonnance avec celle des alphabets sémitiques; enfin, sur l'ancienneté de celle-ci, attestée par l'emploi numérique des lettres dans la série des Psaumes, par exemple.

M. François Lenormant, dans le résumé par lequel il clôt ces lectures, qui ont si longtemps occupé les séances de l'Académie, montre qu'il a commencé à profiter des précédentes et nombreuses observations qui lui ont été faites.

Sont adressés et présentés pour les concours les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Volney :

1° La seconde édition revue des *Lectures of the science of language*, de M. Max Müller, dont la première a été admise au concours de 1862. Vol. in-8°, 1862;

2° *Dizionario italiano-deuka e deuka-italiano ;* manuscrit de 17 fascic. in-12, suivi d'exercices de la langue deuka, 3 fascic.; des règles générales de la grammaire de cette langue, 5 fascic., et des remarques sur les Deuka et leur position géographique, 1 fascic., qui forme le 26° du manuscrit, le tout en italien, par D. Giovanni Beltrame, membre de l'Institut de Vérone, missionnaire apostolique de l'Afrique centrale. Khartoum, 1859-1860.

Ce manuscrit a été remis par M. Guillaume Lejean, lauréat de l'Académie, et qui assiste à la séance. M. Guillaume Lejean est heureusement de retour d'un long et périlleux voyage sur le Nil blanc, entrepris en vertu d'une mission spéciale de S. M. L'EMPEREUR. Il a pénétré jusqu'au delà du 4° degré de latitude, en relevant partout des observations intéressantes au point de vue géographique et ethnographique, et il a reconnu et remonté le premier, en marchant fort avant vers l'ouest, l'affluent du Nil blanc appelé le Bahr-el-Gazal. Il est donc le premier qui en puisse déterminer exactement le

sième partie de son travail comme ayant été antérieure à la séparation des trois alphabets éolo-dorien, attique et ionique. Quant aux témoignages qui attribuent l'invention du Ξ et du Ψ à Epicharme, celle de l'H et de l'Ω à Simonide, l'auteur du Mémoire pense qu'on doit les rattacher à l'histoire de l'écriture en Attique et à l'influence que l'orthographe employée dans les écrits de ces deux poëtes célèbres eut sur les usages des lettrés d'Athènes.

Comparant ensuite les noms des lettres grecques, noms incontestablement sémitiques, avec les appellations des mêmes lettres chez les Hébreux, M. F. Lenormant croit reconnaître dans la liste grecque des formes plus anciennes et moins altérées pour les noms du ζῆτα et du γάμμα, et un caractère général d'araméisme, difficilement explicable si l'on ne localise pas sur un point déterminé la transmission, sinon des signes graphiques, du moins des noms qui les désignent.

Quant à l'ordonnance actuelle de l'alphabet hellénique, en y comprenant les lettres qui n'ont qu'une valeur numérale, ordonnance fort différente de celle de l'alphabet phénicien conservé par les Hébreux, le jeune savant la croit inventée dans un pays dorien où l'on ne faisait usage ni du κόππα ni du σάν. Mais il se déclare avec prudence hors d'état de déterminer la cause qui a fait que, dans cette ordonnance, toutes les fois qu'un caractère phénicien a fourni deux lettres grecques, le dérivé secondaire a été mis au lieu et place de ce caractère, tandis que son premier dérivé a été rejeté ailleurs.

M. F. Lenormant termine par une récapitulation générale et rapide des principales données de son travail.

DISCUSSION.

1° A propos du troisième Mémoire, — à la séance du 27 septembre, M. Egger rappelle à l'auteur que, pour ce qui concerne l'analogie du N grec avec le L, il existe un passage de Priscien dans lequel ce grammairien explique par cette ressemblance la signification numérique de 50, exprimée en grec par N et en latin par L.

2° A la séance du 13 décembre, — de nombreuses observations ont été adressées à l'auteur du Mémoire, principalement par M. Egger. Le savant professeur de la Faculté des lettres de Paris conteste la valeur

historique de la tradition qui impute à Palamède l'invention de l'écriture, et il discute d'autres points, non moins hypothétiques selon lui. M. Fr. Lenormant reconnaît lui-même la nécessité de combler une lacune dans cette partie de son travail, où devait être examiné et discuté de nouveau le fameux passage de l'*Iliade* relatif à la lettre prétendue portée à Jobatès par Bellérophon et aux σήματα λυγρὰ.... ἐν πίνακι πτυκτῷ.

3° A la séance du 27 décembre, à propos du quatrième Mémoire, diverses observations ont été adressées à M. François Lenormant par MM. Munk, de Rougé et Egger sur l'origine du nom de la lettre ζῆτα, sur l'ordonnance des lettres dans l'alphabet grec et sur les rapports de cette ordonnance avec celle des alphabets sémitiques; enfin, sur l'ancienneté de celle-ci, attestée par l'emploi numérique des lettres dans la série des Psaumes, par exemple.

M. François Lenormant, dans le résumé par lequel il clôt ces lectures, qui ont si longtemps occupé les séances de l'Académie, montre qu'il a commencé à profiter des précédentes et nombreuses observations qui lui ont été faites.

Sont adressés et présentés pour les concours les ouvrages suivants:

Pour le concours du prix Volney:

1° La seconde édition revue des *Lectures of the science of language*, de M. Max Müller, dont la première a été admise au concours de 1862. Vol. in-8°, 1862;

2° *Dizionario italiano-deuka e deuka-italiano*; manuscrit de 17 fascic. in-12, suivi d'exercices de la langue deuka, 3 fascic.; des règles générales de la grammaire de cette langue, 5 fascic., et des remarques sur les Deuka et leur position géographique, 1 fascic., qui forme le 26e du manuscrit, le tout en italien, par D. Giovanni Beltrame, membre de l'Institut de Vérone, missionnaire apostolique de l'Afrique centrale. Khartoum, 1859-1860.

Ce manuscrit a été remis par M. Guillaume Lejean, lauréat de l'Académie, et qui assiste à la séance. M. Guillaume Lejean est heureusement de retour d'un long et périlleux voyage sur le Nil blanc, entrepris en vertu d'une mission spéciale de S. M. l'Empereur. Il a pénétré jusqu'au delà du 4e degré de latitude, en relevant partout des observations intéressantes au point de vue géographique et ethnographique, et il a reconnu et remonté le premier, en marchant fort avant vers l'ouest, l'affluent du Nil blanc appelé le Bahr-el-Gazal. Il est donc le premier qui en puisse déterminer exactement le

parcours. M. Guillaume Lejean, après un séjour de deux années dans ces contrées, est en mesure de fournir les renseignements les plus exacts sur leur nature physique et leurs habitants.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° Un deuxième exemplaire de l'*Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, par MM. Hermand et L. Deschamps de Pas, déjà présenté et admis dans la séance du 13 courant;

2° *Glossaire du patois de la Bresse châlonnaise*, par Jules Guillemin, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. (Extr. des Mémoires de cette Société.) Gr. in-4°;

3° *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, histoire et monuments, suivi de cartulaires inédits, par M. Éd. de Barthélemy, membre correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de France. Paris, 1861. 2 vol. in-8°;

4° *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Bon-Port*, par J. Andrieux. 1 vol. in-4°. Texte avec atlas in-fol. 1861;

5° *Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens*, par Charles Salmon. Arras et Amiens, 1861. 1 vol. in-4°;

6° *Notice historique sur l'église de Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans*, avec des documents complétement inédits, par M. Henri de Monteyremar. Paris, 1861, manuscrit in-4°;

7° *Etudes des voies anciennes de la cité Carnute*, p. 1-146 en manuscrit; p. 147 à 242 imprimées, 1861, in-8°, par M. de Boisvillette;

8° *Les troys libvres de l'art du potier*, par Claudius Popelin. Paris, 1861, gr. in-4°, avec une lettre explicative de l'auteur jointe à l'ouvrage.

Il est fait hommage des ouvrages suivants :

Tucidide : Della guerra del Peloponneso, libri VIII, volgarizati ed illustrati con note ed appendici, da Amedeo PEYRON. 2 vol. in-8°. Turin, Imprimerie royale, 1861. Cette traduction, fruit des longues veilles du savant membre associé étranger, est dédiée au prince della Cisterna, et elle est précédée d'une introduction étendue traitant de l'art historique chez les Grecs, de la vie de Thucydide et de ses ouvrages. Plusieurs des appendices sont de véritables Mémoires; une carte du siége de Syracuse y est jointe, et deux amples index terminent le second tome.

Quelques difficultés du second livre des Commentaires (de César) *étudiés sur le terrain*, par MM. le général Creuly et Alex. Bertrand. (Extr. de la *Rev. archéologique.*) Br. in-8°, 1861.

Mémoires et bulletins de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, année 1860. Metz, 1860-1861. 2 fasc. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1861, n° 3

Annales de philosophie chrétienne, n° 23, novembre 1861.

Le cabinet historique, 11e livr., novembre 1861.

M. Paulin Paris fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Le Roux de Lincy, de l'ouvrage intitulé : *Vie de la reine Anne de Bretagne, femme des rois de France Charles VIII et Louis XII*, suivie de lettres inédites et de documents originaux. Paris, 1860. 4 vol. petit in-8°, imprimés par Perrin et accompagnés d'un cahier d'illustrations photographiques au nombre de 24.

M. Maissiat continue, en communication, la lecture de son *Etude comparée des première et septième campagnes de J. César*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

FIN DE LA CINQUIÈME ANNÉE.

TABLES.



TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES,

COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1861,

SOIT PAR LES MEMBRES SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

NOTA. — Les livres offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsqu'ils ont été présentés par un membre de l'Académie et que l'hommage a été accompagné d'un jugement critique sur l'ouvrage.

E.

S.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1861.

PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE.

1° PHILOLOGIE GÉNÉRALE.

— *Sur quelques caractères du langage primitif.* Communication de M. Benloew, analyse et discussion, p. 282-283.
— *Recherches sur l'origine des noms de nombres japhétiques et sémitiques*, ouvrage de M. Benloew, offert par M. Munk, p. 294-295.

2° PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE. (Voy. plus bas *Egyptologie.*)

3° PHILOLOGIE HEBRAÏQUE.

— M. Munk offre et fait connaître le *Dictionnaire hébreu-français* de MM. Ulmann, Sander et Trenel, p. 95-96.
— M. François Lenormant offre le moulage d'une inscription araméo-égyptienne découverte par lui au musée du Vatican, p. 260-261.

4° PHILOLOGIE ARYENNE.

— Candidats présentés à la place de correspondant : MM. Benfey, Westergaard et Spiegel : leurs titres scientifiques, p. 16. — M. Benfey est élu, p. 25.

5° PHILOLOGIE SANSCRITE.

Tétrade sanscrite, traduite par M. Fauche, ouvrage présenté par M. Garcin de Tassy.

6° PHILOLOGIE OU ÉPIGRAPHIE ASSYRIENNE.

— *Mémoire* de M. Ménant *sur la méthode de déchiffrement des inscriptions cunéiformes assyriennes*, analyse, p. 79-82.

7° PHILOLOGIE CELTIQUE.

— M. Diefenbach présenté comme candidat à une place de correspondant étranger : ses titres scientifiques, p. 17.

8° PHILOLOGIE ARABE.

— *Traité de grammaire arabe par Zamakhschari*, publié à Christiana par M. Broch. Analyse critique de cet ouvrage par M. Reinaud.

9° PHILOLOGIE GRECQUE.

— *Etude sur l'origine et l'alphabet grec. 1re Partie. Introduction.* — *Mémoire sur la colonie de Cadmus*, par M. François Lenormant, analyse, p. 249-257. — *Second et troisième Mémoire*, analyse, p. 295-305. — *Quatrième Mémoire*, analyse et discussion, p. 326-328.

10° PHILOLOGIE LATINE.

— M. Ritschl présenté comme candidat à la place de correspondant étranger: ses titres scientifiques, p. 16-17.

11° PHILOLOGIE ROMANE.

— M. Diez présenté comme candidat à une place de correspondant étranger : ses titres scientifiques, p. 17. — Il est élu, p. 23.

12° PHILOLOGIE SLAVE.

— M. Schaffarik présenté comme candidat à une place de correspondant étranger : ses titres scientifiques, p. 17-18.

13° PHILOLOGIE ARMÉNIENNE.

— *Dictionnaire arménien-français et français-arménien*, par M Ambr. Calfa, offert par M. Garcin de Tassy, p. 271.

LITTÉRATURE.

1° LITTÉRATURE GRECQUE.

— L'*Examen de la dissertation de Richard Bentley sur l'authenticité des lettres de Thémistocle*, par M. de Koutorga, est offert par M. Egger, p. 287-288.
— Traduction en italien de Thucydide par M. Am. Peyron offerte, p. 329.
— M. Egger offre un ouvrage de M. Caffiaux intitulé : *De l'oraison funèbre dans la Grèce païenne*, p. 31.
— Le second volume de la traduction de Démosthène par M. Plougoulm est offert par M. Egger, p. 164.
— *Commentaire* de M. Ch. Lenormant *sur le Cratyle de Platon*, ouvrage posthume, offert par M. le baron de Witte, p. 260.
— Nouvelle édition des *OEuvres complètes d'Apulée traduites en français*, par M. Bétolaud, ouvrage offert par M. Naudet, p. 319.

2° LITTÉRATURE LATINE.

— L'*Etude* de M. Gaston Boissier sur *la vie et les ouvrages de M. T. Varron*, est offerte à l'Académie par M. le Clerc, p. 72.

3° LITTÉRATURE DU MOYEN AGE.

—*Le mystère de la résurrection de Notre-Seigneur en quatre journées.* Mémoire analytique et critique par M. P. Paris, analyse, p. 103-113.
— *Notices sur divers manuscrits du moyen âge*, par M. Paulin Paris, analyse, p. 146-149.

4° LITTÉRATURE ARABE.

— *Rapport* de M. Reinaud sur la publication faite par M. Dieterici des poësies de Motenabbi. In extenso, p. 131-133.
— *Libri psalmorum David regis et prophetæ. versio a Rabbi Yapetti Ben Heli Bessorensi Karaita, auctore decimi sæculi, arabice concinnata*, etc. Publié par M. l'abbé Bargès, ouvrage offert et apprécié par M. Munk. Communication qui rappelle les travaux précédents et résume les tentatives d'exégèse biblique par les documents arabes, p. 134-136.

HISTOIRE.

1° ÉPOQUES GÉOLOGIQUES.

— M. EGGER offre un ouvrage de M. Delesse intitulé : *Traité sur l'azote et les matières organiques dans l'écorce terrestre*. Discussion à ce sujet, p. 214-215.

2° HISTOIRE ANCIENNE.

Asie.

— *Note sur quelques points de la chronologie assyro-babylonienne.* Mémoire de M. Vivien de Saint-Martin. Analyse, p. 313-316.

Grèce.

— *De la chronologie des guerres Médiques.* Mémoire de M. De Koutorga, lu par M. EGGER. Analyse, p. 123-126.

— *Note* de M. EGGER *sur l'avénement d'Artaxerxès*, à l'occasion du Mémoire de M. de Koutorga. 126-128. — Discussion à ce sujet, p. 129-130.

— *Observations sur l'état civil des anciens*, à propos d'une inscription grecque, communication de M. EGGER. Discussion, p. 138-139.

— Discussion relative à l'existence des registres de l'état civil chez les Romains, p. 139.

— *Appendice* au travail précédent. Analyse, p. 178-179.

— *Examen de la dissertation de Richard Bentley sur l'authenticité des lettres de Thémistocle*, ouvrage de M. de Koutorga, offert par M. EGGER, p. 287-288.

3° HISTOIRE DU MOYEN AGE.

— *Etablissement, au Ve siècle, d'évêchés gallo-romains dans l'extrême Armorique*, Mémoire de M. Halléguen. Analyse, p. 307-308.

— *L'Islande avant le christianisme d'après les Gragas et les Sagas.* Mémoire lu par M. Geffroy. Analyse, p. 47-50.

— *Histoire de l'Inde depuis le IIIe siècle jusqu'aux Mahométans et aux Portugais.* 4e vol.; ouvrage de M. LASSEN, offert à l'Académie, p. 143.

— *Fragment d'une étude sur Gerbert*, Mémoire de M. Olleris. Analyse, p. 272-274.

— *Histoire de l'Université de Paris* (*Index chronologicus*) 1er fascicule : chartes du XIIIe siècle. Ouvrage de MM. Taranne et Ch. Jourdain, offert par M. LE CLERC, p. 311-313. (Voy. HIST. MODERNE pour l'autre partie de cette histoire.)

— *Sur le recueil historique présenté à Philippe le Bon* (*le Long*) *par Gilles de Pontoise, abbé de Saint Denys.* Documents nouveaux et intéressants sur Philippe le Bel. Mémoire de M. L. DELISLE, analyse et discussion, p. 247-249.

— Le t. VI, 2e partie, de l'*Histoire diplomatique* de Frédéric II par M. Huillard-Bréholles (fin) est offert par M. DE CHERRIER, p. 313.

— *Sur un manuscrit de la bibliothèque de Chalons-sur-Marne*, Mémoire de M. Paulin PARIS relatif à la découverte faite par M. Meyer d'un manuscrit des ouvrages de Jean Lebel complétant les *Grandes chroniques*, de Froissart, principalement en ce qui concerne l'histoire de la comtesse de Salisbury, dont l'épisode principal est reproduit in extenso dans l'analyse, p. 266-270.

— Documents inédits sur le siége de Cherbourg en 1378 et détails sur la marine française au XIVe siècle, communiqués par M. LE CLERC à propos d'un travail de M. de Pontaumont inséré dans les Mémoires de la Soc. des antiq. de Normand, p. 216-217.

— *Jeanne d'Arc a-t-elle été prise par fortune de guerre ou par trahison?* Mémoire de M. Vallet de Viriville. Analyse, p. 98-99.

— *Que pouvait faire le gouvernement de Charles VII pour délivrer la Pucelle?* Mémoire de M. Vallet de Viriville. Analyse, p. 218-219.

GÉOGRAPHIE.

ARCHÉOLOGIE.

1° ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

Syrie.

2° ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNE. (Voyez *Egyptologie*)

3° ARCHÉOLOGIE ÉTRUSQUE.

4° MÉTROLOGIE.

5° ARCHÉOLOGIE GRECQUE.

6° ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

7° ARCHÉOLOGIE GRECQUE ET ROMAINE.

8° ARCHÉOLOGIE GAULOISE ET ROMAINE.

9° ARCHÉOLOGIE BRETONNE.

10° ARCHÉOLOGIE AMÉRICAINE.

11° ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE.

ÉPIGRAPHIE.

1° ÉPIGRAPHIE ÉGYPTIENNE (Voy. *Egyptologie.*)

2° ÉPIGRAPHIE GRECQUE.

3° ÉPIGRAPHIE LATINE.

Inscriptions inédites rapportées par M. Heuzey, p. 285-286.

— Découverte, faite à Lyon, d'une inscription relative à la famille de Pompée. Communication de M. Egger, p. 293-294.

— Inscription latine communiquée par M. Alexandre, p. 89.

— *Note complémentaire sur les Tessères*, par M. Egger. (Troisième communication sur les *Tessères*.) Reproduite in-extenso, p. 261-262. (*Voy.* pour les premières communications auxquelles cette note fait suite à l'ÉPIGRAPHIE GRECQUE.)

— *Note sur deux monuments* (inscriptions latines) *déposés au cabinet impérial des médailles*, par M. Egger. (Quatrième communication sur les *Tessères*.) Reproduite in extenso, p. 275-281.

NUMISMATIQUE.

1° NUMISMATIQUE JUIVE.

Sur les monnaies juives d'Eléazar le prêtre. Dissertation de M. le comte Melch. de Vogüé, offerte par M. de Saulcy, p. 65.

2° NUMISMATIQUE ROMAINE.

— *Mémoire sur les monnaies de la famille de l'empereur Gallien*, par M. Deville, lu à l'Académie : Analyse, p. 57-61.

— Jugement de la Commission du concours de numismatique sur l'ouvrage de M. Th. Mommsen intitulé : *Histoire du système monétaire des Romains*, p. 184-185.

— Jugement de la Commission du concours de numismatique sur l'ouvrage de M. Sabatier, intitulé : *Description générale des médaillons contorniates*, p. 184.

3° NUMISMATIQUE GAULOISE ET MÉROVINGIENNE.

— M. de Longpérier communique une monnaie de plomb trouvée à Alise-Sainte-Reine, p. 88-89.

— M. de Longpérier explique une monnaie des *Lemovices*, portant le monétaire *Abbon*.

4° NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

— Découverte, faite à Noyon, de quatre exemplaires du *Royal d'or* de Saint-Louis (monnaie perdue), annoncée par M. de Longpérier, p. 307.

— Jugement porté par la Commission du concours de numismatique, sur l'ouvrage de M. Renier-Chalon, intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, p. 183-184.

5° NUMISMATIQUE MODERNE.

Jetons.

— Communication de M. Vincent sur le jeton de la Chambre des notaires de Soissons, p. 309-310.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

— *Rapport* de M. le Secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 2e semestre 1860, p. 6-10. — Rapport pour le 1er semestre de 1861, p. 172-176.

— Présentation du tome XX, 1re partie des *Mémoires* de l'Académie, p. 91.

— Présentation du tome XV des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 99.

CONCOURS ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

PARIS, IMP. PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VI.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT,
Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1862

PAR

ERNEST DESJARDINS.

SIXIÈME ANNÉE

TOME VI.

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7.

—

1863

AVANT-PROPOS.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1862.

BUREAU DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1862.

MM. Le vicomte de ROUGÉ, président.
PAULIN PARIS, vice-président.
GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel.

MEMBRES.

Académiciens ordinaires.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1817	NAUDET (Joseph)	Le comte Garran de Coulon.
1824	HASE (Charles-Benoît)	Bernardi.
1832	Le comte BEUGNOT (Auguste-Arthur)	Thurot.
1832	REINAUD (Joseph-Toussaint)	De Chézy.
1833	JULIEN (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	GUIZOT (François-Pierre-Guillaume)	Baron Dacier.
1834	LE CLERC (Joseph-Victor)	De Pougens.
1837	GUIGNIAUT (Joseph-Daniel)	Van Praët.
1837	PARIS (Alexis-Paulin)	Raynouard.
1838	GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore)	Le pr. de Talleyrand.
1839	LITTRÉ (Maximilien-Paul-Émile)	Pouqueville.
1839	BERGER DE XIVREY (Jules)	Éméric-David.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1841	Villemain (Abel-François)...............	Daunou.
1841	Wailly (Joseph-Noël de)...............	Marq. de Pastoret.
1842	Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart de).	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph).........................	Comte Alexandre de Laborde.
1842	Ampère (Jean-Jacques-Antoine)..........	Baron de Gérando.
1844	Mohl (Jules)...........................	Burnouf père.
1845	Laboulaye (Édouard-René Lefebvre)......	Fauriel.
1845	La Saussaye (J.-François de Paule-Louis de).	Mollevaut.
1849	Ravaisson (Jean-Gaspard-Félix)..........	Letronne.
1849	Caussin de Perceval (Armand-Pierre)....	Vicomte le Prevost d'Iray.
1850	Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe).....	Éd. Biot.
1850	Wallon (Henri-Alexandre)..............	Quatremère de Quincy.
1852	Brunet de Presle (Charles-Marie-Wladimir)..... ,...........................	Baron Walckenaër.
1853	Rossignol (Jean-Pierre)..................	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de Rougé (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel)......................	Pardessus.
1854	Egger (Émile)..........................	Guérard.
1854	Longpérier (Henri-Adrien Prevost de)....	Comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	Regnier (Jacques-Auguste-Adolphe).......	Langlois.
1856	Renan (Joseph-Ernest)..................	Aug. Thierry.
1856	Renier (Charles-Alphonse-Léon)..........	Fortoul.
1857	Maury (Louis-Ferdinand-Alfred)..........	Dureau de la Malle.
1857	Alexandre (Charles)....................	Boissonade.
1857	Delisle (Léopold-Victor)................	Quatremère (Étienne).
1858	Munk (Salomon)........................	Lajard.
1860	Beulé (Charles-Ernest)..................	Lenormant.
1860	Miller (Bénigne-Emmanuel-Clément)......	Ph. le Bas.
1862	Hauréau (Jean-Barthélemy)..............	Jomard.
1862	De Slane (William-Mac-Guckin)..........	Magnin.

Secrétaire perpétuel.

1860	Guigniaut (Joseph-Daniel)..........	Naudet.

Secrétaire perpétuel honoraire.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1860	NAUDET (Joseph)	

Académiciens libres.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1830	Le duc de LUYNES (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'ALBERT)	Schweighaeuser.
1839	VITET (Louis)	Michaud.
1843	MÉRIMÉE (Prosper)	Marquis de Fortia d'Urban.
1846	Le marquis de LA GRANGE (Adélaïde-Édouard LELIÈVRE)	Eyriès.
1854	CHERRIER (Joseph de)	Marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	TEXIER (Charles-Félix-Marie)	Baron Barchou de Penhoën.
1858	Le vicomte de LA VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri HERSART)	De Pétigny.
1859	DEHÈQUE (Félix-Désiré)	Aug. le Prevost.
1860	Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (Ferdinand-Charles-Léon)	Monmerqué.
1862	DESNOYERS (Jules-Pierre-François-Stanislas)	Biot.

Associés étrangers.

Elect.	MM.	Succédant à MM.
1831	BOECKH (Auguste), à Berlin	Jefferson.
1847	GRIMM (Jacob), à Berlin	Frédéric Jacobs.
1854	PEYRON (Amédée), à Turin	Cardinal Maï.
1857	BOPP (Franz), à Berlin	Baron de Hammer-Purgstall.
1858	WELCKER (Théodore), à Bonn (Prusse rhén.)	Creuzer.
1860	GERHARD (Édouard), à Berlin	Le comte Borghesi.
1860	LASSEN (Christian), à Bonn (Prusse rhénane)	Wilson.
1860	CURETON (William), à Londres	Lobeck.

Correspondants.

Une ordonnance royale du 6 *février* 1839 *a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.*

MM.

Le chevalier comte Démétrius Valsamachi, à Céphalonie.

Weiss, à Besançon, *Doubs*.

De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados ;* et, à Paris, rue de Richelieu, n° 63.

Quaranta (Bernard), à Naples.

A. Leglay , à Lille, *Nord*.

Deville (Achille), à Alençon, *Orne;* et, à Paris, rue de la Ferme, 58.

Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Évêque, *Calvados;* et, à Paris, rue de l'Arcade, n° 25.

Greppo, à Belley, *Ain*.

Pertz, à Berlin.

Boré (Eugène), en Perse.

Wrigth (Thomas), à Londres.

Wachsmuth (Wilhelm), à Leipzig.

Cavedoni (Celestino), à Modène.

Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie) ✱, à Anvers ; et, à Paris, rue Fortin, 5.

Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie.

De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.

Rawlinson (Sir Henri-Creswick), C. B., à Londres.

Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et, à Paris, quai de Conti, n° 3.

Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

J. Roulez, à Gand.

Rangabé (Rithzio), à Athènes.

Azéma de Montgravier, à Montpellier, *Hérault*.

Noël des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe), à Rimini (États romains); et, à Paris, rue Jacob, n° 54.

Minervini (Jules), à Naples.

Layard (Austen H.), à Londres.

Polain (Matthieu-Lambert), à Liége.

Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.

De Boissieu (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.

Wolf (Ferdinand), à Vienne (Autriche).

De Coussemaker (Édouard), à Lille, *Nord*.
De Gayangos (Don Pascual), à Madrid.
Gorresio (Gaspare), à Turin; et, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 96.
Herculano de Carvalho, à Lisbonne.
Dinaux (Arthur), à Montataire (Oise); et, à Paris, boulevard Montmartre, nº 19.
Lepsius, à Berlin.
Max Muller, à Oxford.
Amari, à Florence.
Morteuil, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.
Germain, à Montpellier, *Hérault*.
De Rossi, à Rome.
Weil (Gustave), à Heidelberg.
Bekker (Immanuel), à Berlin.
Mommsen (Théodore), à Berlin.
Birch (Samuel), à Londres.
Benfey, à Göttingue.
Diez (Frédéric), à Bonn (Prusse rhénane).
Fleischer, à Leipzig.
Robert (Charles), à Metz.
Ritschl (Frédéric), à Bonn.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1862.

Deux académiciens ordinaires et un académicien libre sont décédés, ayant été remplacés :

M Biot, élu académicien libre le 19 février 1841, décédé le 3 février 1862;
Remplacé par M. Desnoyers, le 28 mars 1862;

M. Jomard, élu le 2 octobre 1818, décédé le 23 septembre 1862;
Remplacé par M. Hauréau, le 5 décembre 1862;

M. Magnin, élu le 30 novembre 1838, décédé le 8 octobre 1862;
Remplacé par M. de Slane, le 5 décembre 1862.

CORRESPONDANTS.

Un correspondant regnicole et un correspondant étranger sont décédés :

M. le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrasin, élu le 20 janvier 1837, décédé le 15 août 1862;

Remplacé par M. C. Robert, à Metz, le 19 décembre 1862.

M. J. Geel, à Leyde, élu le 19 avril 1839, décédé le 11 novembre 1862.

Remplacé par M. Frédéric Ritschl, à Bonn, le 26 décembre 1862.

COMMISSIONS.

N. B. MM. les membres du bureau font partie de toutes les commissions.

I. — Commissions permanentes (1).

1° *Commission des inscriptions et médailles*: — MM. Hase, Léon Renier, de Longpérier, Egger, Nanteuil, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France* : — MM. Le Clerc, Paulin Paris, Littré, Renan.

II. — Commissions annuelles de 1862.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 3 janvier). — MM. Naudet, Jomard, Hase, le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance). — MM. Jomard, Hase, Vitet, de Longpérier, L. Renier, Maury, L. Delisle, de Lasteyrie.

3° *Commission de l'Ecole française d'Athènes* (nommée à la même séance): — MM. Hase, Brunet de Presle, Egger, Beulé, Miller.

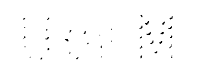
4° *Commission administrative* : — MM. Garcin de Tassy et Mohl.

III. — Commission des prix, en 1862.

1° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie* (nommée à la séance du 10 janvier): — La question proposée en 1860 portait sur la religion commune des ancêtres de la race brahmanique et de ceux de la race iranienne. Voyez l'énoncé plus bas : —MM. Mohl, Ravaisson, Ad. Regnier, Renan.

---

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions, le 1er vol., p. 11 et suiv.



2° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie. — (Prorogé.)* — (Nommée à la même séance.) La question proposée en 1858 portait sur l'origine, le caractère et la destination des monuments celtiques. Voyez l'énoncé plus bas: — MM. de Saulcy, de Longpérier, Maury, L. Renier.

3° *Commission chargée d'examiner les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix Bordin* (nommée à la même séance). — La question proposée portait sur l'imitation en grec de nos anciens poëmes nationaux. Voyez l'énoncé plus bas: — MM. Hase, Le Clerc, Littré, Brunet de Presle.

4° *Commission chargée d'examiner les ouvrages imprimés envoyés au concours des prix Gobert et de soumettre leur proposition à l'Académie* (nommée à la séance du 20 décembre 1861) : — MM. Le Clerc, Littré, Wallon, Delisle.

5° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix de numismatique* (nommée à la séance du 10 janvier): — MM. Reinaud, de Saulcy, de Longpérier, Beulé.

IV. — Commission mixte permanente.

Chargée de juger les ouvrages pour le concours du prix de linguitique fondé par M. de Volney : — MM. Dupin, Mérimée, Patin, de l'Académie française ; Reinaud, Hase et Mohl, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.



ÉTAT

DES

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

A LA FIN DE L'ANNÉE 1862.

L'état des travaux de l'Académie à la fin de l'année 1862 est indiqué dans le rapport semestriel de M. le Secrétaire perpétuel, lu à la séance du 16 janvier 1863. Ce rapport est publié *in extenso* dans le Bulletin de janvier, nº 1er, de l'année 1863 (7e année).

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé en 1860, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1862, la question suivante :

Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion commune; mettre en lumière les traits principaux de cette religion sous le rapport des rites, des croyances et de la mythologie ; exposer les lois qui ont présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles fables et qui fournissent une méthode assurée pour les comparer.

Cinq Mémoires ont été adressés à l'Académie.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 5, M. Michel Bréal, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

Une mention honorable a été accordée au Mémoire inscrit sous le n° I, dont l'auteur est M. Charles Schœbel.

L'Académie avait prorogé de 1860 à 1862 la question suivante :

Déterminer, par un examen approfondi, ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques (*menhirs*, *dolmens*, *allées couvertes*, *tumuli, etc.*)*; rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.*

Quatre Mémoires ont été adressés à l'Académie.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 3, M. Alexandre BERTRAND, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes.

Une mention honoroble a été accordée au Mémoire inscrit sous le n° 2, dont l'auteur est M. A. CARRO, bibliothécaire de la ville de Meaux.

L'Académie avait également prorogé de 1860 à 1862 la question suivante :

Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

Un seul Mémoire a été envoyé; l'Académie, ne l'ayant point jugé digne du prix, remet la question au concours pour l'année 1864.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

(Le résultat du jugement de la commission a été proclamé à la séance ordinaire du 4 juillet 1862, p. 111-113 de ce volume.)

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. L. DE MAS LATRIE, pour l'*Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*; t. I, in-8°.

Le second prix est décerné à M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, pour l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*; 3 vol. in-8°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Henri COHEN, pour son ouvrage intitulé : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*; 5 vol. in-8°, 1859-1861.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1862 la question suivante :

Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poèmes, comme ROLAND, TRISTAN, le VIEUX CHEVALIER, FLORE ET BLANCHEFLEUR, PIERRE DE PROVENCE *et quelques autres, ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

Un seul Mémoire a été envoyé ; l'Académie, ne l'ayant point jugé digne du prix, remet la question au concours pour l'année 1864.

PRIX VOLNEY.

(Le résultat du jugement de la commission mixte a été proclamé à la séance ordinaire du 8 août 1862, p. 134-135.)

SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1863 ET 1864.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours pour l'année 1863 la question suivante :

Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administratian romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient ; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident.

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1864 la question nouvelle qui suit :

Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie

romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1863, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1862.

PRIX DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1861 et 1862, sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1863.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1863 la question suivante :

Examen des sources du SPECULUM HISTORIALE *de Vincent de Beauvais.*

Distinguer les portions du SPECULUM *qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu ; signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais.*

Elle propose pour sujet du même concours en 1864 la question ainsi conçue :

Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste; donner une nouvelle traduction, latine ou française, de ces textes en les éclai-

rant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque SUR ISIS ET OSIRIS, *à Jamblique* SUR LES MYSTÈRES DES ÉGYPTIENS, *par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs, enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Chacun de ces prix sera de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

(Les conditions sont toujours les mêmes. Voyez les volumes précédents.)

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, devait être décerné pour la première fois en 1860.

Deux Mémoires avaient été envoyés au concours : aucun de ces Mémoires n'ayant paru digne du prix ni même de l'accessit, l'Académie, sur la proposition de la commission mixte chargée du jugement, et d'après les intentions du fondateur, a prorogé le concours jusqu'en 1863.

(Pour les conditions, voyez les années précédentes.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voyez le tome II, p. XXXI).

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1862-1863.

I. Décrire et reconstituer le temple de Sunium, ainsi que les propylées et l'enceinte sacrée. Examiner quel parti les Athéniens pouvaient tirer de cette enceinte en cas d'invasion. Explorer l'extrémité de l'Attique depuis la baie de Vari d'une part, et de l'autre

depuis la presqu'île de Courouni, en recherchant particulièrement comment ont été exploitées les mines du Laurium.

II. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes; former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos depuis les temps homériques; signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

III. Ecrire l'histoire du sculpteur Polyclète; chercher, à l'aide des débris de sculpture qui existent encore à Argos et dans l'Argolide, notamment au monastère de Loukou, à caractériser le style de l'école argienne; décrire avec un soin particulier et dessiner, s'il se peut, les principaux fragments trouvés en 1854 dans l'Héræon.

IV. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Eleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

V. Restituer, d'après les auteurs et d'après les témoignages des inscriptions, le système des institutions militaires d'Athènes depuis les temps les plus anciens jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine.

Prendre pour modèle, dans ce travail, l'ouvrage de M. A. Boeckh, *Sur la marine d'Athènes.*

VI. — 1° Etudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

VII. — Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique.

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens Christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

VIII. Etudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme et particulièrement la confusion de l'H et de l'Υ avec l'I n'a pas entièrement prévalu ; montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

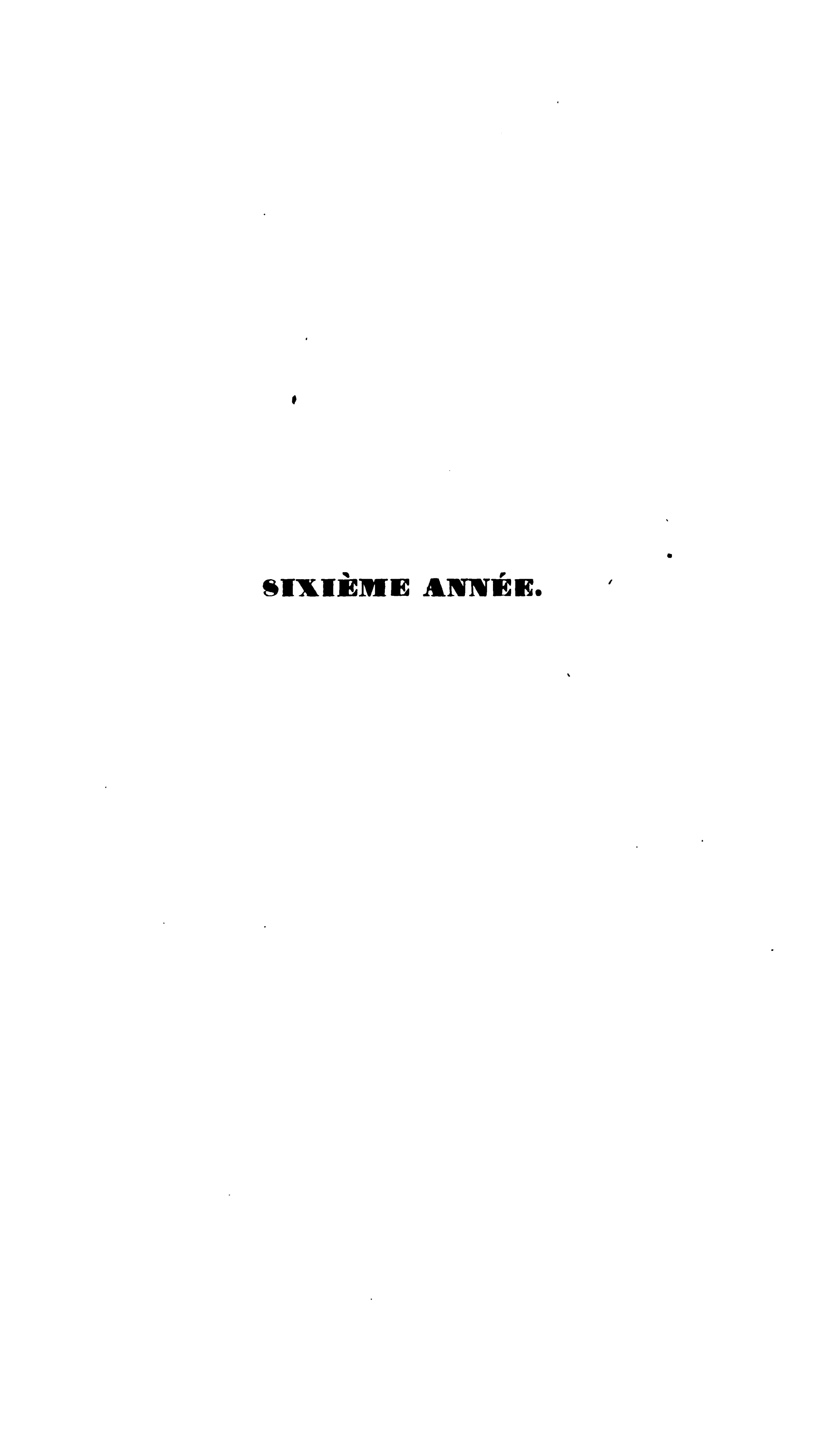
DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'Ecole

des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion :

L'Académie déclare que les élèves de l'Ecole impériale des chartes qui ont été nommés ***achivistes paléogaphes*** par arrêté du 17 février 1862, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont :

MM. Viollet,
Paris,
Du Veyrier du Murand,
Pélicier,
Saige,
Buchère.



SIXIÈME ANNÉE.

SÉANCES DE 1862.

(6e ANNÉE.)

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT L'ANNÉE 1862. (6e ANNÉE.)

MOIS DE JANVIER.

Séance du 3.

L'Académie nomme, au scrutin secret, le président et le vice-président pour l'année 1862 :

M. le vicomte de Rougé est élu président;

M. Paulin Paris, vice-président.

M. Magnin s'excuse de ne pouvoir prendre part aux occupations de la commission des travaux littéraires, pour cause de santé, dans le cas où ses confrères auraient l'intention de le nommer.

M. Villemain fait connaître aussi sa résolution de renoncer à toute candidature nouvelle pour la même commission.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que cinq Mémoires ont été envoyés pour le concours du prix ordinaire de 1862 sur la question de l'*Origine commune de la religion primitive de la race brahmanique et de la religion iranienne.*

Pour le concours du prix ordinaire prorogé de 1860 en 1862 sur la question de l'*Alphabet phénicien*, aucun Mémoire n'est parvenu.

Pour le concours du prix ordinaire prorogé de 1858 en 1860 et de 1860 en 1862 sur la question des *Monuments celtiques de la Gaule*, quatre Mémoires ont été adressés à l'Académie.

Pour le concours du prix Bordin sur la question relative à l'*Imitation en grec, depuis le treizième siècle, de nos anciens poëmes nationaux*, un seul Mémoire a été envoyé.

Nomination des Commissions annuelles :

Commission des travaux littéraires en 1862 : MM. Naudet, Jomard, Hase, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier.

Commission des antiquités de la France : MM. Jomard, Hase, Vitet, de Longpérier, L. Renier, Maury, L. Delisle, de Lasteyrie.

Commission de l'Ecole française d'Athènes : MM. Hase, Brunet de Presle, Egger, Beulé, Miller.

Commission administrative : MM. Garcin de Tassy, Mohl.

Sont présentés pour les différents concours les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Volney :

1° *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française, d'après la méthode historique, naturelle et étymologique*, complément de l'ouvrage adressé l'année dernière à l'Académie et soumis, dans sa première moitié, à la commission du prix de linguistique, par M. Le Héricher. Pages 1 à 758, in-8°. Annoncé comme devant former trois volumes;

2° *Glossaire du patois de la Bresse châlonnaise*, par J. Guillemin. Gr. in-4°, 3 exempl.

Pour le concours du prix Gobert :

Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, depuis son institution en 1693 *jusqu'en* 1830, par Alex. Mazas, terminé par Théod. Anne. 2e édition. Paris, 1860 et 1861, 3 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Etudes historiques sur la Beauce : Morigny, son abbaye, son cartulaire et sa chronique*, par E. Menault. Manuscrit en 2 vol. in-4°. 1862, 703 p.;

2° *Glossaire saintongeois*, 1re partie, par Jonain. Manuscrit en 6 cahiers petit in-4°, remis par M. Littré, qui annonce que la 2e partie est terminée;

3° *La Dermotypotemnie*, ou *de Libris cum figuris et characteribus ex nulla materia compositis*, par E. Aumerle. Manuscrit, 1 cahier petit in-fol., 46 p.;

4° *Histoire du commerce de Montpellier, antérieurement à l'ouverture du port de Cette, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives inédites*, par A. Germain. 2 vol. in-8°. Montpellier, 1861;

5° *Mélanges de littérature, d'histoire et de géographie ancienne*, par Eug. Thomas. Montpellier, 1861, 2 vol. in-4°;

6° *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, ouvrage continué à l'aide des notes de l'EMPEREUR, par M. Favé. T. III. Hist. des progrès de l'artillerie. Paris, 1861, 1 vol. in-4°;

7° *Numismatique de Cambrai*, par C. Robert. Paris, 1861, 1 vol. in-4°. 2 exempl.;

8° CIVITAS SUESSIONUM, *Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des* SUESSIONES, par Stan. Prioux. Paris, 1861, 1 vol. in-4°;

9° *La Mosaïque des Promenades et autres, trouvées à Reims. Etudes sur les mosaïques et sur les jeux de l'amphithéâtre*, par M. Ch. Loriquet. Reims, Paris, 1861, 1 vol. in-8°;

10° *Notice historique sur l'abbaye de Sery au diocèse d'Amiens* (avec 1 plan et 2 vues), par F.-J. Darsy. Amiens, 1861, 1 vol. in-8°;

11° *Histoire de la ville d'Aumale* (Seine-Inférieure) *et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, par M. Semichon. Paris, 1861, 1 vol. in-8°, accompagné d'une brochure intitulée : *Géographie normande : Quelques* PAGI *picards et normands; — Pays d'Aumale; — Carte des frontières nord-est de la Normandie*. Br. in-8°, 2 exempl. (extr. de la *Revue archéol.*);

12° *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine* et recueillis par Arthur Forgeais. 1re série. *Méreaux des corporations des métiers*. 200 gravures. Paris, 1862, 1 vol. in-8°;

13° Deux opuscules envoyés par M. de la Quérière : I. *Notice sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la chapelle Saint-Georges, supprimée en* 1791. Rouen, 1861, br. in-8°, 1 planche; — II. *Notice sur l'ancienne église paroissiale de Saint-André-de-la-Ville, supprimée à Rouen en* 1791. Petit in-4°, 70 p.;

14° *Albestroff, siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz*, par Aug. Prost. Metz, 1861, 1 vol. in-8°, 2 exempl.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Avec une lettre adressée au PRÉSIDENT DE L'INSTITUT, et signée Mau-Rodriguez de Berlanga, les *fac-simile* des bronzes de *Salpensa* et de *Malaca*. L'auteur de cette fidèle reproduction en appelle à l'Institut de France du soupçon de falsification épigraphique dont il avait été présenté comme complice dans le débat mémorable engagé entre des membres de deux Académies au sujet de l'authenticité des tables découvertes en 1851.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de M. DE SAULCY, son ouvrage intitulé : *les Campagnes de Jules César dans les Gaules. Etudes d'archéologie militaire*. 1re partie. 1 vol. in-8°. 1862.

Au nom de Mgr Cavedoni, correspondant de l'Académie, l'opuscule intitulé : *Nuovi studj sopra di antiche monete consolari e di famiglie romane.* (Extr. du t. X des *Opusc. religieux, littér. et moraux*, publiés par l'auteur.) Br. in-8°.

On the hypœthron of greek temples. Mémoire lu devant la Société archéologique de Berlin avec quelques observations en réponse aux critiques de l'ouvrage intitulé : *Dœdalus*, par Edw. Falkener. Londres, 1861, gr. in-8°.

Discours historique sur Cassel, par de Smythère. (Extr. du Compte rendu des séances du Congrès archéologique tenu à Dunkerque en 1860.) Br. in-8°, avec 2 cartes.

Séance du 10.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son Rapport semestriel.

Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pendant le deuxième semestre de l'année 1861.

« Messieurs,

« Les travaux de vos Commissions de publication, durant les six derniers mois, ont continué de suivre un cours régulier et satisfaisant, presque de tout point, quoique le second semestre de l'année soit, par diverses causes, moins productif, en général, que le premier.

« Pour commencer cette revue par nos grandes collections historiques et diplomatiques, qui sont des monuments pour le passé et pour l'avenir, le tome XXII de notre Recueil éminemment national des *Historiens des Gaules et de la France*, grâce à l'activité toujours la même de M. N. de Wailly, chargé seul encore de ce travail, touche à la fin de l'impression, quant au texte ; la rédaction des tables, entreprise depuis plusieurs mois, se poursuit sans relâche.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*, confié à MM. H. Wallon et Ad. Regnier, a marché du même pas, quoique moins avancé. Cent feuilles sont aujourd'hui tirées ou sur le point de l'être, un certain nombre d'autres en épreuves; le manuscrit de la seconde moitié du texte est en composition.

« C'est pour moi une vive satisfaction, Messieurs, d'avoir à vous apprendre que l'impression du tome Ier des *Historiens orientaux* du même Recueil, partie arabe, a pris enfin le cours que nous désirions depuis longtemps, et qui doit l'acheminer promptement vers son terme. Avec les trente feuilles qui, pendant ce dernier semestre, ont été tirées ou mises en épreuves et en composition, ce volume est sur le point d'atteindre 760 pages, qui en formeront le texte. M. Reinaud, avec l'aide de M. Defrémery, l'habile auxiliaire qu'il s'est donné, va s'occuper des Index, et il nous promet de ne pas faire trop attendre son Introduction générale à la section des *Historiens arabes des Croisades*, dont il achève de réunir les matériaux avec le savoir que chacun connaît.

« Les *Historiens arméniens*, autre section de la division orientale de cette grande et diverse Collection, s'impriment avec une complète régularité, par les soins de M. Dulaurier, à qui l'Académie en a confié la publication. Soixante-quatorze feuilles du premier tome sont tirées ou vont l'être, et les placards en correction donneront bientôt 400 pages ou la moitié du volume, commencé en novembre 1858. C'est une marche très-satisfaisante.

« Le nouveau collaborateur que l'Académie a trouvé récemment dans son sein, pour l'associer à MM. Hase et Alexandre dans la publication des *Historiens grecs des Croisades*, n'a pas trompé son espoir. L'impression de cette section du Recueil, divisée en trois parties, dont la première attend toujours un complément désiré de toute l'Europe savante, est enfin reprise. M. Miller, avec une activité qui se soutiendra, nous n'en doutons pas, abordant la seconde partie, a conduit son travail sur les livres de l'*Histoire d'Anne Comnène* relatifs à la première croisade, qu'il a pour mission d'éditer, jusqu'à la moitié du treizième siècle, en accompagnant le texte, soigneusement revu sur les manuscrits, d'une traduction latine toute nouvelle, de variantes et de notes. Seize feuilles sont déjà imprimées, si l'on comprend les épreuves et les placards, et la copie ne manque pas.

« Les cent quarante-six feuilles tirées, ou à peu près, du tome VII de la *Table des chartes et diplômes* imprimés, concernant l'histoire de France, sont toujours là, attendant, pour l'achèvement du volume, ses propres *Tables*, dont la composition est commencée à l'Imprimerie impériale, et que M. Ed. Laboulaye nous promet dans le cours de l'année.

« M. L. Delisle nous apprend qu'aidé de son auxiliaire permanent et si plein de zèle, M. Luce, et secondé accidentellement de quelques autres dont il se loue, il a terminé à peu près la reconnaissance des collections de Paris qui contiennent, pour le *Recueil des chartes et diplômes* non imprimés, en préparation, des documents antérieurs à 1180. Le même travail est fort avancé pour les collections des départements et de l'étranger. Les notes recueillies permettent dès à présent de mettre au net un *Tableau des sources diplomatiques de l'histoire de France, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Louis le Jeune*. Ce tableau, dont la rédaction est avancée, indique, pour chaque établissement religieux ou civil, jusqu'en 1180, le nombre, la date et la valeur des documents qui existent, en original ou en copie, dans les dépôts publics ou particuliers de la France et des autres pays. Il renfermera même des détails étendus sur les documents qui ont disparu, et pourra contribuer à en faire sortir plusieurs de l'oubli. Par la connaissance de ce tableau bibliographique et par les observations qu'il provoquera, l'Académie pourra se rendre un compte exact de la tâche qu'elle s'est imposée; elle appréciera les éléments qui doivent faire partie définitivement de son grand Recueil diplomatique, et dès lors la publication de cet ouvrage de si longue haleine se poursuivra sans retard et sans hésitations.

« La collection des copies qui doivent y servir ne s'en est pas moins augmentée, pendant le semestre, de quatre cent soixante-dix pièces environ. M. Meyer, archiviste paléographe, a exploré, avec une remarquable intelligence, les dépôts des départements de la Marne, de la Meuse et de la Moselle. Non-seulement ses recherches ont été favorisées par les administrateurs des établissements publics, mais nous devons dire ici, par un commun sentiment de gratitude, que M. l'abbé Clouet, de Verdun, lui a permis de transcrire, dans son cabinet, de nombreux documents qui entreront un jour dans le Recueil.

« M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, a envoyé la copie de cent douze pièces tirées du cartulaire de Bourgueil, dont un exemplaire lui a été communiqué par M. Goupil de Bouillé, et nous en attendons, de son utile concours, un grand nombre d'autres puisées à d'autres sources.

« M. Maupré, archiviste du Loiret, nous a procuré le texte de trente-quatre documents conservés à Angoulême et à Orléans.

« Enfin, M. Carnandet, conservateur de la bibliothèque de Chaumont, a copié ou collationné pour notre service toutes les pièces du premier cartulaire de Montier-en-Der, déposé aux archives de la Haute-Marne.

« La Commission permanente qui est chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France* en publiera bientôt un volume de plus, le XXIVe. L'impression du Discours préliminaire de M. Victor Le Clerc, sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle, dont les deux premières parties ont été indiquées dans notre précédent Rapport, est arrivée à la troisième et dernière, que peu de pages suffiront à compléter. L'influence de la littérature française en Europe pendant tout ce siècle, peu riche par lui-même en productions originales, mais héritier d'un âge plus fécond et plus poétique; la vogue toujours croissante de nos fictions héroïques ou familières, imitées chez toutes les nations voisines et jusqu'en Orient; les trouvères français étudiés par Dante, Pétrarque et Boccace aussi bien que par Chaucer et par Wolfram : tel est le sujet de la troisième partie de cette Introduction générale aux Notices particulières dont se composeront les volumes suivants.

« L'auteur du Discours sur l'état des arts à la même époque, M. Ernest Renan, s'est vu obligé d'en suspendre la rédaction pendant la mission scientifique que l'Empereur lui avait confiée dans l'ancienne Phénicie; mais l'aspect des nombreux monuments laissés par la France en Asie n'a pas été inutile à l'historien de nos arts indigènes, qui, avant son départ, avait pu lire à la Commission la première partie de ce Discours, et ne tardera pas à lui en communiquer la seconde moitié. En attendant, l'impression du tome XXIV est parvenue à la feuille soixante-dix-sept et à la page 616.

« Si nous passons aux ouvrages placés sous la direction plus spéciale de la Commission des travaux littéraires, dont la surveillance s'étend, d'ailleurs, avec un zèle aussi actif que salutaire sur la plupart de ceux que nous venons de parcourir, nous trouvons d'abord les trois volumes en cours de publication des *Notices et Extraits des manuscrits*. De ces trois volumes, le plus anciennement commencé de beaucoup, mais aussi le plus difficile, est toujours le plus en retard, à savoir le tome XVIII, 2e partie, de la Collection, renfermant le texte des *Papyrus grecs de l'Egypte*. L'éditeur n'a pu conduire cette partie que de la trentième à la trente et unième feuille imprimée. A la vérité, M. Brunet de Presle touchait à la fin de la deuxième section de son travail, et allait commencer l'impression de la troisième, comprenant la série des pièces relatives au Sérapéum de Memphis, lorsqu'il a été forcé de se consacrer à la transcription et à l'élucidation fort épineuse de deux papyrus qui lui ont été communiqués par notre savant confrère M. Jomard, et qui, restés inconnus à M. Letronne, se rapportaient précisément à l'un de ceux qu'il avait destinés à terminer la seconde section de ce précieux Recueil, inauguré par son génie philologique. Son successeur, dans la bonne volonté qui n'a pas cessé de l'animer en dépit de ces délais prévus ou imprévus, nous fait espérer qu'aussitôt ce dernier pas franchi, il abordera résolûment cette troisième section dès longtemps préparée, et à laquelle les découvertes récentes de M. Mariette et ses propres recherches donnent un si grand intérêt.

« La traduction française des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, tâche qui avait aussi ses difficultés, et que M. de Slane poursuit avec autant de vigueur que de savoir, pour le tome XIX, 1re partie, des *Notices*, sous la révision de deux des membres de la Commission des travaux littéraires, est parvenue à la quarantième feuille imprimée, dont trente-cinq tirées ou à tirer. La copie, pour la suite, ne peut faire défaut, se trouvant entièrement préparée.

« Le tome XX, 2e partie, du même Recueil, que j'avais un moment espéré vous présenter aujourd'hui, touche à la feuille cinquante-sixième, et la publication n'en est retardée de quelques jours que par la nécessité d'une table particulière, complément d'un savant travail de notre confrère M. Delisle, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler; cette table, peu étendue, est déjà composée en placards.

« La section française de la partie orientale de la *Table*, depuis si longtemps attendue, des quatorze premiers tomes des *Notices et Extraits*, dont je vous présentai, il y a quelques mois, la partie occidentale, paraît devoir, encore une fois, nous faire espérer indéfiniment l'effet d'engagements réitérés. A la fin du dernier semestre, le travail de l'éditeur est resté à quatre feuilles en épreuves, deux en composition, appartenant à la lettre A; rien n'est tiré encore.

« Nous sommes plus heureux pour la *Table* des tomes XII à XXI de nos Mémoires, qui doit former le complément de la seconde décade de la nouvelle série. M. Longueville, une fois saisi du tome XX, 1re partie, qui vous a été offert à la fin du précédent semestre, en a commencé le dépouillement avec activité; je recevrai bientôt un assez grand nombre de bulletins.

« Dans le cours du semestre actuel a été commencé un nouveau volume de la première partie des Mémoires des savants étrangers sur des sujets divers d'érudition, le tome VI, 2e partie. Un Mémoire important est déjà imprimé, formant vingt à vingt et une feuilles, et deux autres Mémoires sont en composition. J'ai lieu de compter qu'un nouveau volume de la seconde série, destinée aux antiquités de la France, fera bientôt à celui-ci un digne pendant.

« Je termine, Messieurs, par vos propres Mémoires, dont la publication est ma tâche la plus grave et la plus chère. J'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau, au commencement du semestre écoulé, la 1re partie du tome XXIV de la Collection, volume de douloureux souvenir, où, aux Mémoires de nos confrères MM. Egger, Renan, L. Delisle, sur les Traités publics dans l'antiquité, sur le livre mystérieux de l'agriculture nabatéenne, sur l'ancienne bibliothèque de Corbie, se trouvent associés les deux derniers qu'ait pu lire devant vous celui qui n'en lira plus: le Mémoire sur les antiquités du Bosphore Cimmérien, et le Mémoire sur les représentations qui avaient lieu dans les mystères d'Eleusis, par feu Ch. Lenormant. Que ce soit ici, non pas le dernier hommage rendu à ses travaux et à ses services, au nom de l'Académie, mais le dernier monument de son activité si multipliée et de sa constante prédilection pour les sciences que notre mission est de cultiver et de promouvoir. »

Nomination des Commissions des prix.

Sont nommés membres de la Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours annuel ordinaire de l'Académie (*Religion commune*

des ancêtres de la race brahmanique et de ceux de la race iranienne) : MM. Mohl, Ravaisson, Ad. Regnier, Renan.

Prix ordinaire prorogé (*Origine, caractère et destination des monuments celtiques*) : MM. de Saulcy, de Longpérier, Maury, L. Renier.

Prix Bordin (*Imitation en grec de nos anciens poëmes nationaux*) : MM. Hase, Le Clerc, Littré, Brunet de Presle.

Prix de numismatique : MM. Reinaud, de Saulcy, de Longpérier, Beulé.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte, par une lettre écrite en son nom le 5 janvier, offre à l'Académie 19 brochures nouvelles, continuation des publications faites à ses frais pour servir à l'étude comparative des langues et dialectes de l'Europe; ce sont : 1° la suite du livre des Rois, les Paralipomènes, Esdras, le livre de Tobie, le livre de Judith, le livre d'Esther, le livre de Job, *traduits en basque*. 1 vol. in-8°; — 2° la parabole de l'Enfant prodigue, *traduite en grec de Cargèse* (Corsica). 1 feuille in-8°; — 3° l'Evangile de saint Matthieu *en dialecte gallego, en asturien, en piémontais, en sarde de Cagliari, en sarde Gallura di Tempio* (Corse), *en sicilien*. 7 vol. in-18; — 4° le Cantique des cantiques, *en dialecte sarde septentrional, en sarde central, en sarde lugodora*. br. in-18; — 5° la prophétie de Jonas, *en sarde de Cagliari*. In-18; — 6° le livre de Ruth, *en sarde septentrional et en sarde central*. 2 vol. in-32; — 7° l'histoire de Joseph (Genèse), *en sarde de Cagliari et sarde lugodora*. 2 vol. in-8°; — 8° *le dialecte du Somersetshire*, etc. In-18; — 9° *deuxième catalogue des ouvrages destinés à faciliter l'étude comparative des langues européennes*, édités par le prince Louis-Lucien Bonaparte. Londres, 1862, in-18.

Au nom de l'Académie impériale des sciences de Vienne : *Sitzungsberichte der kaiserlichten Akademie der Wissenschaften... Philos. hist. Classe.*

Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, XXVII Band., 1 Hälfte. In-8°.

Ἔπεα πτερόεντα : Conveying revelations of the past, par N.-L. Benmohel, A. M. T. C. D. Dublin, 1861, 2 vol. in-8°.

Etude chronologique sur Jean de La Bruyère, trésorier de France, etc., par Eug. Chatel. Caen, Paris, 1861, br. in-8°.

Revue archéologique, n° 1. Janvier, 1862.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, village delphinal, par M. A.-P. Simian. Grenoble, 1861, 1 vol. in-12.

M. Maissiat continue la lecture de son *Mémoire sur les première et septième campagnes de César.*

Séance du 17.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce qu'un Mémoire manuscrit en latin est parvenu à l'Académie sur la question de l'*Alphabet phénicien*, prorogée en 1862, et pour laquelle il n'y avait pas eu de concurrent à l'époque de l'expiration du délai légal accordé.

Cet envoi n'étant pas arrivé à destination par suite d'une erreur d'adresse, l'Académie décide qu'il y a lieu de l'admettre.

La Commission chargée de juger ce travail est immédiatement nommée; elle se compose de MM. DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, RENAN et MUNK. (M. le vicomte DE ROUGÉ se trouve en faire partie (aussi bien que les autres membres du bureau), en qualité de président annuel.

M. DELISLE, rapporteur de la Commission du prix Gobert, fait connaître la liste des ouvrages envoyés au concours pour 1862.

Ces ouvrages sont au nombre de neuf. Ce sont ceux de MM. Vallet de Viriville, — d'Arbois de Jubainville, — de Mas-Latrie, — Corbière, — Jeandel, — Eugène de Rozière, — Napoléon Féruel, — Alex. Mazas et Théodore Anne, — d'Hautefeuille et Bénard (ouvrages qui ont été précédemment mentionnés au fur et à mesure de leurs dépôts), auxquels viennent s'ajouter les noms de MM. Barthélemy Hauréau et Deloche, en possession des deux prix dans le dernier concours.

Est présenté à l'Académie :

Pour le concours du prix Volney : *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne*, par Aug. Scheler, docteur en philosophie, bibliothécaire du roi des Belges. 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1862.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Apollon mit dem Lamm, 21es programm zum Winkelmanns fest, etc., von Karl Friederichs nebst Nachschrif von Ed. GERHARD. Berlin, 1861, in-4°.

Sur les anciens sites de la Tripolitaine, note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Vivien de Saint-Martin. (Extr. de la *Revue archéol.*) Br. in-8°. Paris, 1861.

*Note sur la position de l'*Oppidum Aduatucorum, par Oscar Bosquet. Liége 1862, br. in-8°, 2 exempl.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes. Septembre-octobre 1861. In-8°.

Le cabinet historique. Décembre 1861.

M. Hittorff, membre de l'Académie des Beaux-Arts, a la parole pour lire en communication un Mémoire intitulé : *Pompéi et Pétra*, essai sur une peinture de Pompéi qui offre le prototype du plus remarquable tombeau de Pétra.

Le bureau prie M. Hittorf de vouloir bien faire une seconde lecture de son Mémoire (nous en donnerons l'analyse après cette seconde lecture).

Séance du 24.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux Mémoires soumis à son examen et ayant pour auteurs deux anciens membres de l'Ecole française d'Athènes : le premier de ces Mémoires est de M. Thenon, sorti de l'Ecole en 1858, et a pour titre : *Les Cent Villes de la Crète*, 424 pages petit in-4°. Le second est de M. Bazin, sorti en 1861, et il a pour objet l'*Histoire et les antiquités de l'Etolie*, 287 pages petit in-4°.

M. le Ministre espère, dit-il, pouvoir adresser prochainement les travaux de M. Deville *Sur la basse Macédoine*, et de M. Foucart *Sur la Phocide*; les Mémoires de ces deux membres de l'Ecole ayant besoin d'une dernière révision. M. Deville a déjà, du reste, envoyé un recueil d'inscriptions grecques qui se trouve entre les mains de M. Egger. M. Wescher enfin s'occupe de la publication des inscriptions de Delphes, conjointement avec M. Foucart.

M. Dugit, ajoute M. le Secrétaire perpétuel, à défaut d'une œuvre spéciale, encore attendue, a coopéré au recueil d'inscriptions mentionnées par M. Deville.

Tout en applaudissant aux derniers travaux de M. Wescher, si heureusement productif, M. le Secrétaire perpétuel exprime le regret que la Compagnie, investie par deux décrets successifs du patronage scientifique qu'elle exerce depuis plus de dix ans sur l'Ecole d'Athènes, n'ait eu jusqu'ici connaissance de ces travaux que d'une manière accidentelle et presque fortuite, qu'aucune communication officielle ne lui

ait été faite à ce sujet, et que la publication d'un recueil d'inscriptions delphiques ait été décidée et se poursuive sans que l'Académie ait été appelée à exercer son contrôle sur ces travaux.

M. Egger décline pour sa part toute immixtion particulière dans les travaux de l'Ecole, régulièrement et collectivement justiciables de la commission dont il est membre. Il y a eu communication officieuse, non de Mémoires, mais de simples documents épigraphiques.

L'Académie déclare s'approprier la déclaration formulée par M. le Secrétaire perpétuel, et désire qu'il soit écrit en ce sens à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Wallon lit en communication une note développée *Sur le calcul des jours par les signes du zodiaque dans le moyen âge, à l'occasion de l'Histoire de Jérusalem par Foucher de Chartres.*

L'Académie exprime le désir qu'il soit fait une seconde lecture de ce travail sous forme de Mémoire.

Les livres offerts à l'Académie sont : une *Etude* de M. le Vte de Rougé, président de l'Académie, *Sur divers monuments du règne de Toutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette.* (Extrait de la *Revue archéologique.*) Paris, 1861, brochure in-8°.

El arte latino-bizantino en España y las coronas visigodas de Garrazar, ensayo historico-critico, par D. Jose Amados de los Rios, Madrid, 1861, in-4°. Envoi de M. Eugenio de la Camara, membre et secrétaire général de l'Académie royale de S. Fernando à Madrid, au nom de cette savante Compagnie, qui reprend, dit-il, la publication de ses Mémoires et travaux artistiques.

M. le Dr W.-L. Holland fait hommage à l'Académie de l'ouvrage suivant, transmis par M. Mohl : *Li Romans dou chevalier au Lyon von Crestien von Troies*, Hanover, 1862, 1 vol. in-8°.

La Vallée d'Aoste, par M. Ed. Aubert, 1 volume grand in-4°, 1860, accompagné d'un grand nombre de gravures sur acier et sur bois, de 40 écussons d'armoiries, de 2 mosaïques de la cathédrale d'Aoste, à la chromo-lithographie.

M. Doré père adresse également à M. le Président, pour en faire hommage à l'Académie, son *Histoire de France du cinquième au onzième siècle de l'ère chrétienne*, t. I, Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

M. D. Rossi adresse : 1° *Etude archeologique sur le moyen âge*, ou

L'Eglise de Solliès-Ville (Var), Toulon, 1858, brochure in-8°; 2° *Etude archéologique sur la cathédrale de Toulon*, Paris, Marseille, brochure in-8°.

Journal asiatique. Octobre, novembre 1861, n° 71.

Revue historique du droit français et étranger. Novembre, décembre 1861.

Annales de philosophie chrétienne. N° 24. décembre 1861.

M. E. Renan fait hommage, de la part des auteurs, des deux ouvrages suivants :

1° *La fascination de Gulfi* (Gylfa Ginning). *Traité de Mythologie scandinave, composé par Snorri, fils de Sturla*. Traduit par M. F.-G. Bergmann, œuvre qui révèle un savoir solide et qui est d'un intérêt réel pour la science. La forme laisse à désirer.

2° *La vieille*, ou *Les dernières amours d'Ovide*, par Hipp. Cocheris. Paris, 1861, 1 volume in-8°. Les recherches de l'auteur font autant d'honneur à son érudition déjà bien connue que l'exécution matérielle de l'ouvrage en fait à l'éditeur, M. Aubry, et à l'imprimeur.

M. Léon Renier communique à l'Académie quelques passages d'une lettre de M. G. Perrot, datée de Constantinople, 4 janvier.

*Lettre de M. G. Perrot, chargé d'une mission scientifique en Asie Mineure par S. M. l'*Empereur.

ANALYSE.

M. Perrot annonce qu'il est arrivé au terme de son voyage en Asie Mineure après huit mois de courses pénibles mais fructueuses, comme on sait (1).

Le jeune et savant voyageur parle d'abord des tombeaux de la pittoresque *Amasia*, dont le Dr Barth avait seulement donné un croquis. La description que Strabon fait de sa ville natale est en-

(1) M. le Secrétaire perpétuel a communiqué à l'Académie, à la séance du 20 septembre 1861, la première lettre de M. Perrot mentionnant la belle découverte qu'il a faite à Angora (voy. notre Bulletin de septembre, page 241). M. Léon Renier a fait part à la Compagnie, à la séance du 30 octobre, du complément de la découverte. Plusieurs rapports de M. Perrot au Ministre d'Etat ont été publiés dans le *Moniteur* des 16 décembre 1861 et 2 janvier 1862. Deux lettres datées d'Amasia le 1er décembre, et de Constantinople le 4 janvier, ont été publiées dans la *Revue archéologique* de février et de mars. Enfin, le 6e *Rapport* de M. Perrot au Ministre a été publié *in extenso* dans le *Moniteur* du 19 mars 1862.

core juste aujourd'hui. On retrouve tous les édifices et tous les ouvrages qu'il signale : au-dessus de la ville, sur une saillie du rocher dont le sommet supporte le château, l'ancien palais des rois de Pont, et, tout près, dans les flancs de ce même rocher, les tombes royales ; plus haut, la double tête du pic porte une forteresse imprenable avec les deux profondes galeries qui conduisent : l'une à la rivière, l'autre à un réservoir intérieur situé dans les entrailles de la montagne (Voy. Strabon, l. XII, c. III, § 39.) D'autres tombeaux, que ne mentionne pas le géographe, sont épars de tous côtés dans les rochers qui entourent la ville.

Le groupe le plus intéressant est celui des tombes qui sont au-dessus de la ville, derrière la plate-forme que les belles murailles helléniques qui la supportent font reconnaître pour l'emplacement de l'antique palais. La décoration qui subsiste est d'une simplicité extrême. Quelques moulures seulement entourent la porte. Mais la façade des tombeaux devait présenter autrefois une riche ornementation tombée ou détruite aujourd'hui, mais qui a laissé du moins des empreintes. Il n'y a point à douter que ce ne soient les tombeaux des rois décrits par Strabon.

La porte n'est pas rectangulaire, mais elle affecte la forme pyramidale, ce qui dénote, suivant M. Perrot, une époque antérieure à l'occupation romaine. Chacune des chambres funéraires, taillée dans le roc, est cependant complétement isolée par un espace évidé qui l'entoure et la sépare latéralement et à la partie supérieure de la masse du rocher dans laquelle elle n'est engagée que par sa base. Cette disposition ne se trouve nulle part ailleurs. L'ensemble présente un caractère de grandeur et de sévérité très-frappant. L'intérieur des chambres est petit et simple, avec un banc qui règne tout autour. Le plafond est convexe. Il existe cinq de ces tombes divisées en deux groupes qui se rattachent l'un à l'autre par une espèce de tunnel. La plus occidentale de ces tombes n'est pas terminée. On n'a pas achevé d'en isoler extérieurement les parois. Peut-être est-ce la tombe de Pharnace.

M. Perrot rend compte ensuite de son ascension au château qui dominait Amasia. La description de Strabon se reconnaît dans les moindres détails. Sur la pente sont accumulées des défenses. Il faut

traverser cinq enceintes. Les tours sont carrées et leur appareil rappelle Cyzique : blocs posés alternativement en longueur et en *boutisse*. La construction est belle et soignée. Cette construction date certainement des rois de Pont. Un profond souterrain, de 80 mètres, descend jusqu'à un réservoir d'eau, ὑδρεῖα, dont parle Strabon, travail long et difficile. M. Guillaume a compté 200 marches. La largeur est de 3 mètres 50, la hauteur de 3 mètres. Une autre galerie conduisait au milieu du fleuve.

M. Perrot donne encore quelques détails sur un tombeau connu sous le nom d'*Ainali Mahara*, la Grotte du miroir, à une demi-heure de la ville d'Amasia. Au lieu d'avoir pour piédestal, comme les autres, les escarpements de la montagne, il est placé au bas du massif où il a été creusé; l'entrée de la chambre funéraire est à 4 mètres au-dessus du sol et l'on ne peut y entrer qu'avec une échelle. Ce qu'il y a de curieux, c'est la particularité à laquelle ce tombeau doit son nom populaire : les parois présentent intérieurement et extérieurement un poli extraordinaire. Cette pierre calcaire, très-dure, a pris l'aspect d'un beau marbre dans lequel on se voit comme dans un miroir. On lit sur la façade, en beaux caractères hauts de 63 centimètres :

ΓΗΣ
ΑΡΧΙ
ΙΕΡΕΥΣ

« Au Grand prêtre de la Terre. » La suite de l'inscription, illisible, a été martelée il y a une trentaine d'années environ. M. Perrot pense que ce tombeau, fait à l'imitation de ceux des rois, pourrait bien être du temps d'Auguste. On voit par Strabon quelle position occupaient les grands prêtres de Comana et de Zela. Depuis la chute des rois de Pont, et avant que le pays fût réduit en province romaine, ils étaient des espèces de chefs indépendants, maîtres d'esclaves qui se comptaient par millions, de vastes domaines, d'immenses revenus.

M. Guillaume a dessiné plusieurs autres tombeaux aux environs d'Amasia. Des vues d'ensemble ont été prises à la photographie. M. Perrot a rencontré beaucoup moins de textes épigraphiques à l'est d'Angora que dans les provinces situées à l'ouest.

M. Perrot annonce par sa lettre qu'il va parcourir les côtes de Syrie, la Phénicie et l'Egypte pour compléter ses recherches sur les colonies grecques.

M. Oppert commence la lecture en communication de la *Traduction en français des inscriptions assyriennes de Sennachérib et d'Assarhaddon.*

Séance du 31.

M. Reinaud communique à l'Académie une note de M. Belin, secrétaire-interprète de l'ambassade de France à Constantinople, qui lui est adressée de Péra, en date du 22 janvier 1862. Après avoir rappelé les recherches que fait faire à Constantinople l'Académie de Pesth sur le dialecte djaghataï, en vue des origines magyares qu'elle prétend y retrouver, il annonce un autre fait d'une grande importance pour le monde savant. M. le Dr Mordtmann, après une étude approfondie des inscriptions cunéiformes de Van, est parvenu à découvrir dans leur ensemble un texte purement arméniaque. Mus par un sentiment de patriotisme facile à comprendre, les Arméniens de Constantinople font une souscription entre eux pour publier le travail de M. Mordtmann.

M. Renan commence la lecture, en communication, de son troisième rapport à S. M. l'Empereur sur sa mission en Syrie.

L'auteur de ce rapport fait passer les dessins qui accompagnent son travail sous les yeux de l'Académie.

Sont presentés à l'Académie pour le concours des antiquités de la France en 1863 :

Collection de dalles tumulaires de la Normandie, reproduites par la photographie d'après les estampages exécutés par M. Le Métayer-Masselin. Paris, Caen, 1861, 1 vol. in-4° (portrait de l'auteur et 9 planches). Renvoi à la future Commission.

Au nom de M. Th.-H. Martin, *De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens.* Paris, 1861, brochure in-4°. Extrait du t. VI, 1re série, 1re partie des Mémoires présentés à l'Académie par divers savants.

Gottheiten der Aioler mit Excursen Kunstgeschichtlichen Inhaltes auch mit dem Schema der geschichte Hellenischer philosophic, von Georg. Rathgeber. Gotha, 1861, 1 volume in-4°.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1861. Châlons-sur-Marne, 1 volume in-8°.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1861, 2e semestre.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une note de M. le baron H. Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne. Elle est accompagnée de la photographie d'un bas-relief berber trouvé en 1858 à Abizar, chez les Beni-Djennad, tribu du littoral de la Kabylie. M. Aucapitaine est l'auteur de cette découverte importante par le caractère du monument, par les attributs qui accompagnent la figure équestre du guerrier représenté, le mouvement de cette figure et l'espèce de génie monté en croupe derrière elle; enfin par l'inscription placée en haut à sa droite et dont la traduction, faite par le colonel Hanoteau, est rapportée dans la note.

Des remercîments seront adressés à M. le baron Aucapitaine, qui a déjà donné tant de preuves de son zèle pour la recherche des antiquités africaines.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 7.

Par une lettre, en date du 3 février, adressée à M. le PRÉSIDENT, M. Ch. Millière, vicaire général de Beauvais, et M. Lefort, ingénieur en chef des ponts et chaussées, informent l'Académie, au nom de Mme Millière, leur mère, de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de M. J.-B. BIOT, leur grand-père, membre de l'Institut depuis cinquante-neuf ans.

L'Académie et l'Institut entier ont déjà rendu à la mémoire du savant illustre que la France vient de perdre un premier tribut d'hommages et de regrets.

L'Académie est invitée par M. le Ministre à lui présenter deux candidats pour la chaire devenue vacante à l'École des langues orientales par suite du décès de M. Levaillant de Florival.

MM. A. Calfa et E. Prud'homme sollicitent les suffrages de l'Académie pour cette chaire.

M. le conseiller d'Etat, directeur général de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, adresse la copie d'une charte de donation faite en faveur du monastère d'Etival, par l'impératrice sainte Richarde, femme de Charles le Gros, à la date du mois de mai de l'an 860. Cette pièce est renvoyée à la Commission chargée de publier les chartes et diplômes antérieurs à 1180.

M. Joachim Ménant communique à l'Académie une inscription assyrienne interprétée pour la première fois :

Sur une inscription assyrienne inédite.

ANALYSE.

Cette inscription, qui fait partie de la collection assyro-chaldéenne du Louvre, est gravée sur une tablette de gypse marmoriforme, dont les deux côtés sont couverts decaractères dessinés avec une perfection rare, et néanmoins appartenantau style archaïque de Babylone, comme ceux qu'on remarque sur les briques de Nabuchodonosor, et qu'on retrouve également dans la grande inscription de ce roi conservée au musée de la Compagnie des Indes.

Sans s'effrayer des altérations qu'a subies la pierre et qui ont rendu méconnaissables un certain nombre de caractères, M. Ménant a entrepris de restituer le texte entier, et il croit y avoir réussi en ramenant les formes archaïques de l'écriture aux formes relativement modernes dont la valeur nous est donnée par les inscriptions trilingues. Tous les caractères de l'inscription du Louvre étant ainsi reconnus, un seul excepté, et le déchiffrement étant à peu près complet, la traduction n'offrait plus que les difficultés ordinaires d'analyse et d'interprétation. M. Ménant, se conformant aux principes de la méthode déjà si heureusement appliquée, donne le texte de sa traduction.

La présence du signe royal trois fois répété indique, selon lui, qu'il s'agit d'un roi de Babylone désigné par son nom et par ses titres, et qui ne saurait trouver place dans l'histoire qu'avant le quinzième siècle avant notre ère; il serait par conséquent an-

térieur à la conquête assyrienne, ou devrait se placer après la chute de Ninive. Or, M. Ménant le rapporte sans hésiter à la première de ces deux périodes, et lit sans difficulté le nom qu'il porte : *Hammourabi*, souverain dont les monuments sont assez nombreux, quoique les inscriptions qui le concernent soient restées jusqu'ici lettres closes, sauf celle dont il s'agit, celle-ci n'étant pas, comme les autres, formée presque exclusivement de signes idéographiques.

Du reste, cette inscription, plus de trente fois séculaire, se recommande plutôt encore par les problèmes philosophiques qu'elle vient résoudre que par la révélation de faits propres à modifier ou à confirmer les données de l'histoire.

Mais elle suffit déjà pour caractériser cette grande période dans laquelle les rois de la Chaldée ont entrepris et achevé les gigantesques travaux de canalisation dont on voit encore les débris, et auxquels la Mésopotamie a dû sa fertilité et sa grandeur.

M. Ménant termine sa communication en donnant lecture du contenu de l'inscription telle qu'il l'a traduite en français, et il produit, à l'appui de cette traduction, une transcription analytique, en langue assyro-chaldéenne, des caractères et groupes cunéiformes dont elle se compose. Il y a ajouté une version latine interlinéaire.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Ménant de cette intéressante communication et l'engage à motiver plus tard, par une analyse paléographique et philologique détaillée, soit la transcription qu'il a exécutée, soit la version qui en résulte.

M. RENAN continue la communication de son *Troisième rapport à* S. M. L'EMPEREUR *sur les résultats de sa mission en Syrie.*

Des observations nombreuses sont adressées à l'auteur par ses confrères, et notamment par M. DE SAULCY. (*Voy.* plus bas après l'analyse de ce *Rapport.*)

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Avec une lettre, le prince S. Giorgio, directeur du Musée national et des fouilles d'antiquités à Naples, envoie : *Herculanensium voluminum quæ supersunt collectio altera.* T. I. fascic. III, *Complectens ignoti, fortasse, Philodemi,* περὶ κολακείας, *fragm.*, *Philodemi librum cujus titulus*

periit, et ejusdem Philodemi libri cujus titulus.... πραγματεῖαι init. Napoli, 1861, in-fol.

Le général marquis Albert de La Marmora envoie : 1° *Le vicende di Carlo di Simiane, marchese di Livorno, poi di Pianezza* (1672-1706), *ricavate da corrispondenze diplomatiche e private e da manoscritti di quei tempi*, per Alberto Ferrero della Marmora, della deputazione sopra gli studj di storia patria. Torino, 1862, in-8°. (Episode, plein d'intérêt, de l'histoire de la Savoie au dix-septième siècle, dans ses rapports avec la nôtre.)

2° *Bullettino archeologico sardo*. Anno settimo. Cagliari, 1861, in-8°.

Par M. Jules Brisson : *De l'influence de l'homme de lettres sur la société*. Etude philosophique et littéraire. Paris, 1862, 1 vol. in-12.

Revue archéologique. Février 1862.

Revue de l'art chrétien, n° 1; janvier 1862.

Chronique orientale et américaine, n° 3 ; 5 février 1862.

Revue bibliographique, n° 2 ; 31 janvier 1862.

Séance du 14.

M. Dulaurier est désigné par l'Académie, au scrutin secret, comme premier candidat à la chaire d'arménien de l'Ecole des langues orientales, où il occupait la chaire de malais, et M. Amor. Calfa est désigné comme second candidat.

La Commission des travaux littéraires demande à l'Académie que des commissaires soient nommés pour proposer à l'Imprimerie impériale l'exécution d'un corps de caractères épigraphiques grecs propres à reproduire les inscriptions archaïques d'une haute époque. Cette Commission est composée de MM. Hase, Mohl, de Longpérier et Egger.

M. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts, commence la deuxième lecture de son Mémoire intitulé : *Pompéi et Pétra.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Tijdschrift voor indische Taal-Land-en-Volkenkunde uitgegeven door het Bataviaasch genootschap van kunsten en Wetenschappen onder redaktie van P. Bleeker, J. Munnich en E. Netscher. Deel VII. Nieuwe serie Deel III, aflevering 1, 2, 3, 4, 5, 6. Batavia, 1856-1857, 5 fascic. in-8°.

Verhandelingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en Wetenschappen. Deel XXVI. Batavia, 1857-1858, 1 vol. in-4°.

Note sur la mappemonde historiée de la cathédrale de Hereford. Détermination de sa date et de ses sources, par M. d'Avezac. Paris, 1862, br. in-8°. (Extr. du *Bulletin de la Société de géographie.*)

Etude sur la caravane de la Mecque et le commerce de l'intérieur de l'Afrique, par le baron Henri Aucapitaine. Br. in-4°. (Extr. des public. de l'Acad. nat. agricole, manufact. et commerc.)

Le cabinet historique, 8e année, 1re livr.; janvier 1862.

Est adressé pour le concours du prix Volney :

Gedraengte vergleichung der griechischen und lateinischen declination, von Leo Meyer. Berlin, 1862, br. in-8°. Pour être réuni à un premier ouvrage déjà envoyé sur la grammaire comparée de ces deux langues.

M. Renan achève la lecture de son troisième Rapport.

*Troisième Rapport adressé à S. M. l'*Empereur par M. E. Renan *sur sa mission scientifique en Syrie.* (*Voy.* l'analyse des deux premiers Rapports, t. V, 5e année, p. 35-43 et 150-157.)

ANALYSE.

Dans ses deux précédents Rapports, M. Renan a rendu compte des fouilles de *Sidon*, de *Tyr* et de *Byblos*, points correspondant à trois des quatre groupes de population de l'ancienne Phénicie. L'objet de ce troisième et dernier Rapport est de faire connaître à Sa Majesté les résultats de la campagne d'*Aradus* ou *Arvad* et de l'exploration du savant philologue dans le haut Liban et la Palestine.

I. L'île d'*Arvad*, appelée *Aradus* par les Grecs, située à une heure du continent, fut la forteresse et le sanctuaire d'une population riche et industrieuse ; mentionnée déjà dans le dixième chapitre de la *Genèse*, le plus ancien document géographique que nous possédions (1), elle conserve sa physionomie jusqu'à l'époque romaine.

(1) En exceptant les textes égyptiens.

Plus ancienne que Tyr, elle lui survit. Ses colonies sur la côte sont *Paltus*, *Balanée*, *Carné*, *Enydra*, *Marathus*, *Antaradus*, enfin, qui s'établit plus tard sur les ruines d'une des cités précédentes. Strabon ne la mentionne pas, mais Ptolémée la cite. Les ruines de cette civilisation *arvadique* occupent aujourd'hui quatre lieues environ. Ces villes devaient se toucher presque. Marathus seule paraît avoir eu une existence individuelle distincte de sa métropole, avec laquelle elle lutta jusqu'à en succomber. *Antaradus* est Tortose; *Carné*, Karnoun, à une heure, au nord; *Marathus* est *Mrith* on *Amrit*, à une heure, au sud. Le nom grec d'*Enydra* nous avertit qu'il faut peut-être chercher cette ville dans un endroit riche en belles eaux, entre Tortose et Amrit.

Les explorations de M. Renan se trouvent réparties sur trois points : 1° l'île de Ruad; 2° Tortose et ses environs; 3° Amrit, point central d'un champ de ruines d'une lieue carrée.

1° *Ile de Ruad.* — Au nord et à l'ouest, le roc est à vif. Partout ailleurs le sol est formé de sable et de décombres. Les fouilles donnèrent la plus riche collection de monuments égypto-phéniciens que la mission eût encore rencontrée, et une belle série de cippes à inscriptions grecques.

Les habitations modernes rapprochées et les petits jardins qui couvrent une partie de l'île rendirent les fouilles très-difficiles sur ce point, et cette difficulté fut augmentée par la bizarrerie, le mauvais vouloir et le fanatisme inintelligents des habitants. Quelques curieuses inscriptions et un ensemble de monuments, témoins de l'influence morale que l'Egypte exerça sur cette côte, sont les principaux résultats de ces travaux.

Toute l'île est entourée d'un mur gigantesque, débris imposant de l'art phénicien, et dont les prismes quadrangulaires, de 4 à 5 mètres de long, formaient une défense contre l'ennemi et contre les flots. M. Renan ne pense pas qu'il y ait au monde une ruine plus grandiose. Le port ressemble à ceux de Tyr et de Sidon.

2° *Tortose.* — La saison avancée obligea M. Renan à abandonner la découverte des petits objets qui remplissent le sol de Tortose à la spéculation privée. Mais il a toutefois tiré de ses ruines un sarcophage à tête sculptée de la même forme que ceux de Saïda; il est

en lave brune de Safita. C'est le seul exemple d'un tel sarcophage en pierre de Syrie.

M. Renan examine, à propos des murs de Tortose, si la haute antiquité attribuée par beaucoup de voyageurs, et, entre autres, par Karl Ritter, à cet appareil de constructions de pierres colossales et à bossage que l'on rencontre dans toute la Syrie, à Byblos (*voy.* le premier Rapport), à Hébron, à Jérusalem, dans la région du Carmel, etc., est réellement fondée. Le savant académicien constate d'abord la différence qui sépare le mur de Ruad de l'enceinte de Tortose; il insiste ensuite sur les détails de ces constructions, qui rappellent les procédés, qui affectent les formes et sont appropriées aux usages militaires des douzième et treizième siècles de notre ère. Enfin, la forteresse d'Alith, ce *Castellum Peregrinorum* des croisés, dont le caractère d'unité pas plus que l'origine moderne ne peuvent être contestés par personne, offre le bossage le plus soigné et la conformité la plus évidente avec l'appareil de la tour de Gébeil (Byblos) et les murs de Tortose.

Si les formidables forteresses d'Alith et de Tortose eussent existé dans l'antiquité, il en serait fait mention dans les écrivains classiques. M. Renan ne prétend pas toutefois que la seule présence de l'appareil en bossage doive exclure toute origine antique; le grand édifice rectangulaire d'Hébron, certaines parties des murs de Jérusalem, quelques constructions de Garizim, de Bethel, de Bethléem, de Baalbek, ne sauraient être attribués aux croisés. On retrouve ces procédés dans les constructions sarrasines et même romaines, aussi bien que dans celles de nos jours. C'est le style propre des monuments militaires de tous les temps en Syrie, loin d'être un criterium de haute antiquité.

3° *Amrit.* — Onze grands monuments distincts ont été étudiés. — Le *Temple* offre une vaste cour de 48 mètres de large sur 55 de long, évidée dans le roc. Au centre, a été ménagé un cube de 5 mètres 50 centimètres de côté, sur plus de 3 mètres de haut, adhérent au sol. C'est la base d'une *cella* formant tabernacle. L'aspect général rappelle l'art égyptien avec un caractère cependant original. Le toit est monolithe. La disposition de l'édifice indique une arche semblable à celle des Hébreux. C'est une sorte de *caaba* avec son *harâm* ou enceinte réservée.

Le *Maabed* est un des monuments les plus précieux pour l'intelligence des religions sémitiques.

Les *deux cellas* purement égyptiennes trouvées près d'un lieu d'Amrit appelé *Aïn el Hayât* contribuent encore à faire considérer la Phénicie comme une province d'Egypte.

El Méghâzil (les Fuseaux) : — Ces quatre monuments en forme de pyramides, et qui sont des sépultures, offrent dans leur disposition l'heureux mélange de la proportion élégante et de la majesté. Le plus remarquable se compose d'un soubassement rond flanqué de quatre lions monumentaux et d'un cylindre terminé au sommet en demi-sphère, monolithe de 7 mètres de haut. Ce cylindre est entouré de deux couronnes formées de grandes denticules et de découpures pyramidales à gradins semblables aux ornements de *Gébeil*. Les caveaux funéraires ont été fouillés par M. Renan. Le roc est parsemé à l'entour de grottes sépulcrales qui font de toute cette colline comme la nécropole de *Marathus*. Ces *Meghâzils* sont les pyramides que des riches faisaient dresser sur leurs tombes au temps de Job (III, 14 ; XXI, 32). Quant aux travaux creusés dans le roc, ils présentent une grande analogie avec ceux de Saïda et de Carthage, décrits par M. Beulé (1).

Burdj-el-bezzâk (Tour du limaçon). — Enorme mausolée, présentant aujourd'hui la forme d'un cube terminé par une corniche et construit sans ciment, en pierres de plus de 5 mètres à peine équarries, autrefois couronné, comme en témoignent les débris trouvés au pied, par une pyramide. Deux chambres superposées à l'intérieur semblent rappeler le mausolée de Kadès. Ce monument est certaitainement antérieur à Alexandre.

El-Meklâa (la Carrière), immense stade de 225 mètres de long sur 30 de large. Dix gradins de 60 centimètres de large sur 40 de hauteur entourent l'arène, taillés dans le roc ou complétés en constructions. C'est, à n'en pas douter, un stade phénicien. Près de là, sont des restes de grandes constructions qui marquent sans doute le siége du gouvernement de Marathus. Le plan de cette partie de la ville antique présente une clarté frappante.

(1) *Voy.* t. IV de nos Comptes rendus, p. 7-9.

Enfin M. RENAN a trouvé à *Amrit* une maison monolithe tout entière isolée et évidée dans le roc, avec des murs hauts de 6 mètres, ménageant dans leur épaisseur des niches et des armoires. Les fouilles dirigées aux abords de ce monument ont fait découvrir un pressoir, des poids coniques, des meules, traces aussi remarquables qu'à Tyr d'une antique exploitation industrielle, à l'autre extrémité de la Phénicie.

M. RENAN cite enfin parmi les monuments d'Amrit un énorme cube de calcaire enterré dans le sable, et dont chacune des faces a 8m50 de large et 5 mètres de haut au-dessus du sol : usage inexpliqué.

En résumé, les ruines de *Marathus* sont bien exclusivement phéniciennes, car M. RENAN n'y a trouvé aucune inscription grecque ou romaine. On sait, en effet, que, si Alexandre trouva *Marathus* grande et florissante (Arrien, II, XIII, 7; XIV, XV), Diodore nous parle de la tentative des Aradiens pour détruire *Marathus* en 148; de son temps, Strabon la mentionne comme une ville en ruine et abandonnée. Tous les caractères, si frappants, de l'art phénicien se retrouvent dans les monuments d'Amrit, dont l'ensemble a une homogénéité évidente : force massive, dédain des détails et du fini, goût des monolithes, préférence marquée pour la stabilité de la pierre adhérente au sol, et artificiellement isolée du rocher dans lequel elle a été dégrossie, rareté des sculptures, absence de marbre et de granit. Avec Oumm-el-Awamid, Amrit est donc le trésor des monuments phéniciens.

II. — M. RENAN n'a pu compléter son exploration ni des pays situés entre Tripoli et Tortose, ni de la côte située entre Tortose et Lattakich (*Laodicée*). Il rapporte des inscriptions grecques de Banias (*Balancé*), des indications sur le théâtre de Giblet (*Gabala*), le plus beau vestige romain de la contrée après ceux de Baalbek, des notes sur les sépultures de *Laodicée*, limite extrême de la Phénicie, et au delà de laquelle commence la Syrie grecque, romaine et chrétienne.

L'exploration du Djebel-Akkar a été également très-sommaire. Les inscriptions grecques du temple de *Hosn-el-Sefiri* ont été relevées. Les *grottes de Mar-Maroun*, vers les sources de l'Oronte, en

Cœlésyrie, et le célèbre *monument de Hurmul* ont été visités. Ce dernier n'est pas pour M. RENAN, comme pour MM. Thomson et Rawlinson, d'origine assyrienne, mais il est néo-syrien de l'époque romaine, et présente des formes analogues à celle du *mausolée de Sampsicéramus*, près d'Emèse, du temps des Antonins, comme on sait.

L'exploration du haut Liban, depuis le fleuve du Chien jusqu'à la hauteur de Tripoli, a été très-complète. Les souvenirs du culte d'Adonis font l'intérêt principal de cette région, notamment près du fleuve qui en a porté le nom. Là sans doute était localisée la tradition de la mort d'Adonis, avec sa sépulture. Le temple d'*Afka*, qui est tel aujourd'hui qu'il devait se trouver le lendemain de sa destruction par Constantin, se rapporte visiblement au même cycle religieux, ainsi que celui de *Kalaat-Fakra*, grecs tous deux, avec une forte empreinte d'art indigène.

M. RENAN a gagné la Cœlésyrie par le passage d'Akoura, une des plus anciennnes routes du monde, et par laquelle toutes les expéditions de l'Orient contre la Phénicie ont été conduites. Il a relevé des inscriptions assyriennes archaïques, signalé au lac El-Yamouni un centre religieux remarquable avec deux temples: l'un grec, l'autre romain.

A Baalbek, les substructions principales du temple ont paru au savant voyageur contemporaines des Romains. Une autre observation importante, c'est que les blocs employés dans la construction du temple de Jupiter sont supérieurs à tous ceux qui restent de l'époque phénicienne; on ne saurait donc rien arguer de la dimension des pierres pour établir l'ancienneté des monuments.

M. RENAN a relevé quelques-unes des inscriptions gravées sur le roc par centaines sous le règne d'Adrien, et dont nous avons donné un spécimen page 117 de notre T. V. (5e année). Sur une d'elles on lit: ARBORVM GENERA IV CETERA PRIVATA.

La gorge de Jrapta près Mischmisch renferme un énorme médaillon sculpté en relief sur le rocher et représentant un sacrifice. On trouve d'autres sculptures sur le rocher à Tirza, à Tannourin, à Ghineh, à Maschnaka, à Semar-Gébeil. Les grandes constructions de Naous près Kisbé révèlent l'existence d'un ancien centre religieux considérable.

Une inscription fixe la position et le caractère phénicien de la ville de *Gigartus*, près du petit château de Museilcha.

III. *Voyage en Palestine.* — Le but de ce voyage n'était pas une exploration scientifique complète, mais c'était le complément archéologique de l'étude de la Phénicie et le couronnement nécessaire des travaux de M. Renan dans ce premier pays par l'examen comparé des monuments de ces deux contrées.

Il n'y a guère que deux points où les monuments nous parlent du passé dans la Palestine : *Hébron* et *Jérusalem*. Partout ailleurs, vide archéologique. *Béthel*, *Thersa* n'ont point de ruines. *Silo* n'offre que ses belles sépultures anciennes et quelques travaux exécutés dans le roc. Les autres édifices qu'on y voit sont postérieurs à notre ère. *Samarie* (Sébaste) ne présente que des souvenirs romains. *Sichem* (Néapolis) a plus de caractère, mais rien de monumental. M. de Saulcy a cru retrouver dans les ruines qui couvrent le Garizim les vestiges de l'ancien temple des Samaritains; mais M. Renan n'y saurait voir rien d'antérieur aux Romains, sauf quelques grossières substructions. Tout y rappelle l'époque byzantine et le siècle de Justinien. Rappelons-nous d'ailleurs : 1° que le Psalmiste cite Jérusalem comme une merveille exceptionnelle, parceque « les maisons s'y touchaient » (*Vulg.* CXXI) ; 2° qu'il était interdit de bâtir de temple ailleurs qu'à Jérusalem et de faire des images d'êtres animés. En mille ans, les Juifs n'ont construit que trois temples, dont deux furent édifiés sous l'influence d'un art étranger. Quant aux synagogues, on sait qu'elles n'apparaissent qu'à l'époque asmonéenne, c'est-à-dire pendant la période où l'art grec s'était substitué aux formes indigènes.

La Judée n'eut pas, comme la Phénicie, de renaissance antonine. Le christianisme seul put rendre la vie artistique à ce sol frappé de stérilité dans le domaine plastique.

A Jérusalem du moins, *quelques parties des murs*, le *souterrain* de la mosquée El-Aksa, les *Tombeaux* dits *des rois* et *des juges*, *ceux de la vallée de Hinnon*, les *trois ou quatre grands tombeaux de la vallée de Josaphat*, sont bien des monuments juifs. Or, pour M. Renan, si l'on excepte les *piscines* et les travaux dans le roc, tels que le curieux *monolithe de Siloam*, on peut douter qu'il y ait rien dans la

ville sainte qui soit antérieur à la captivité ou même au temps des Séleucides. Certes les *tombeaux* dits d'*Absalon* et *de Zacharie* tranchent avec l'architecture grecque et romaine et semblent rappeler les monuments d'Amrit ; mais l'emploi des ordres grecs dans ces tombeaux célèbres décèle une époque très-postérieure à Alexandre. On sait que les monuments de Pétra, qui ont de même un caractère sémitique très-frappant, sont cependant postérieurs, pour la plupart, à Trajan.

Les tombeaux des Machabées à Modin, élevés vers 140 ans avant J.-C., semblent avoir dû présenter les mêmes formes que ceux de la vallée de Josaphat. (Objection de M. DE SAULCY : *voy.* la DISCUSSION à la fin de l'analyse.) Ce sont sans doute ces grands tombeaux que Jésus montrait du doigt quand il s'élevait contre le judaïsme officiel.

Les *tombeaux* dits *des rois* trahissent également dans leur décoration les emprunts faits à la Grèce. Quant aux *tombeaux de Hinnon*, ils sont d'une époque beaucoup plus ancienne et font penser aux monuments de Byblos.

Les portions de l'enceinte du *Temple*, et surtout le fameux *mur occidental*, baigné par les larmes des Juifs, ne présentent aucun témoignage authentique d'ancienneté, puisque le bossage et la dimension des pierres ne suffisent pas à établir l'âge reculé des monuments, et se rencontrent dans les édifices du temps des Grecs, de Mahomet, et même des croisés. Nous savons qu'Hérode employa pour la reconstruction du temple des matériaux énormes (Josèphe, *Ant.*, XV, XI, 3) dont la beauté frappa tous les contemporains. (Matth., XXIV, 1-2 ; Marc, XIII, 1-2 ; Luc, XXI, 5-6). Josèphe ne nous apprend-il pas que ce roi *enleva jusqu'aux fondements de l'ancien temple et qu'il en bâtit de nouveaux ?* On voit dans ce mur les vestiges d'un grand arc, et les constructions phéniciennes pures et originales ne nous offrent pas un seul exemple de voûte.

Quant à la *tour de David*, ou d'*Hippicus*, elle semble construite par les ouvriers mêmes qui ont élevé le mur occidental.

Il est donc fort douteux qu'il y ait à Jérusalem aucun assemblage de pierres antérieur à la captivité. Tyr et Sidon n'offrent, pas plus que Jérusalem, de vestige de leur passé phénicien.

Mais les souterrains de la *mosquée El-Aksa* présentent un monu-

ment qui, dans un centre formé de quatre coupoles, offre une colonne monolithe de 1m53 de diamètre sur 7 mètres de haut, terminé par un chapiteau qui ne rappelle en rien l'art grec, mais bien le motif égyptien. N'est-on pas là en présence d'un reste de l'art hébraïque ?

La magnifique construction d'Hébron, la plus importante de toute la Judée, avec son unité harmonieuse, son bossage et sa belle décoration de parties rentrantes et saillantes, peut faire croire que c'était bien là l'enceinte qui enfermait le lieu où la tradition plaçait la sépulture d'Abraham et de sa famille. Une enceinte rectangulaire du même genre, à une heure d'Hébron, indique sans doute un des campements du même patriarche. Or, comme Hébron ne faisait pas partie de la Judée au temps de Judas Machabée, et qu'elle devint ville sainte au premier siècle de l'ère chrétienne, par suite de la vénération qu'on y établit en l'honneur des patriarches, on est donc conduit à assigner à ces constructions le temps de la dynastie iduméo-judaïque des Hérodes. Peut-être même sont-ils dus aux Asmonéens qui, maîtres de l'Idumée, auront voulu consacrer les lieux habités par les représentants primitifs du culte dont ils étaient les zélés propagateurs.

M. Renan se plaint avec véhémence, en terminant, de ce que la mosquée et les cryptes d'Hébron (considérées comme le tombeau d'Abraham) et une crypte du mont Sion (considérée comme le tombeau de David) soient rigoureusement interdites aux chrétiens. Or, il paraît indubitable au savant orientaliste que les tombeaux des rois de Juda, ou du moins leur emplacement, sont près de l'endroit si jalousement gardé au mont Sion par la sottise et le fanatisme de quelques musulmans. Il espère que les gouvernements de l'Europe useront de leur autorité, en renonçant à une condescendance malheureuse qui ne profite qu'à l'ignorance, pour que les missions ultérieures en Palestine ne soient plus arrêtées dans leur œuvre par ces obstacles de la barbarie.

Aucun droit, dit M. Renan, n'est supérieur à celui de l'esprit humain cherchant la vérité. Que ne contiennent pas les remblais du mont Moriah et du mont Sion et les talus de la vallée de Josaphat ! Que n'apprendraient pas des fouilles faites au nord-ouest de Jérusalem, en vue de déterminer l'enceinte du temps d'Hérode, qui, une fois connue, permettrait de fixer l'emplacement du Golgotha !

Des restes de l'époque du rabbinisme naissant ont frappé M. RENAN dans le nord de la Judée. Il assigne la date de Septime-Sévère à ces synagogues et à ces constructions. Elles pourraient faire l'objet d'une mission spéciale. Mais, quant à *l'archéologie évangélique*, elle est encore à créer.

M. RENAN regrette qu'une douleur profonde et la maladie qui l'a atteint lui-même l'aient empêché de visiter l'île de Chypre, étude qui est le complément obligé d'une exploration de la Phénicie ; mais il espère les plus heureux résultats pour la science de la mission confiée à M. Melchior de Vogüé, qui a bien voulu se substituer au savant philologue et achever son œuvre.

DISCUSSION.

Cette importante communication, qui a occupé près de trois séances, a donné lieu, ainsi que les dessins produits par M. RENAN, à une discussion pleine d'intérêt, et quelquefois aussi grave qu'animée. MM. de ROUGÉ, de LONGPÉRIER, TEXIER, BEULÉ, d'autres membres encore, ont présenté des observations et fait des réserves sur un certain nombre d'interprétations et d'opinions plus ou moins systématiques avancées par leur savant et ingénieux confrère. Mais le fort du débat a été entre M. DE SAULCY et M. RENAN, et a porté principalement sur la date récente assignée en général aux monuments de Jérusalem. Nous sommes heureux d'annoncer qu'à cette occasion, M. DE SAULCY a fait connaître son dessein de lire prochainement à l'Académie un travail où il reprendra les points principaux de cette intéressante controverse.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 21.

M. Liebig, président de l'Académie royale des sciences de Bavière, transmet à l'Institut de France la médaille de bronze frappée à la mémoire de Friederich von Thiersch, l'un des plus illustres philologues et archéologues de l'Allemagne.

M. Hittorff, de l'Académie des beaux-arts, termine la seconde lecture de son Mémoire intitulé :

Pompéi et Pétra.

ANALYSE.

Il y a plus de trente ans, M. Hittorff signalait dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, t. II, p. 263, l'intérêt que présentaient, pour la connaissance des monuments antiques, les peintures murales de Pompéi, d'Herculanum, de Rome, et celles des vases en terre cuite. Ces peintures, reproduites dans son ouvrage sur l'architecture polychrome, ont montré quelles importantes solutions elles contenaient. Aujourd'hui, le savant académicien, par l'étude des peintures décoratives des temples, des édifices publics et des maisons particulières chez les Grecs et les Romains, fait voir que l'art du peintre se produisait de différentes manières. Il divise la peinture antique en trois catégories :

1° La peinture décorative proprement dite;

2° Les peintures des sujets mythologiques et historiques;

3° Les peintures de paysages, de marine et d'architecture.

Cette classification n'est pas applicable aux peintures des vases. Dans ces compositions, néanmoins, les éléments architectoniques sont encore très-nombreux et du plus haut intérêt. Dans beaucoup de tableaux où ne pouvait être peinte la localité entière de la scène, l'artiste a cherché à l'exprimer partiellement. L'indication d'une porte, la trace d'ouvertures d'une forme inusitée et de fenêtres ordinaires, la suspension d'offrandes et d'ex-voto, d'armes et de trophées, servaient à exprimer l'entrée d'un temple ou d'un palais, les parvis d'un pronaos ou d'un prothyrum; un autel et une coupe indiquent le lieu des sacrifices et des oblations; des colonnes désignent, ici le ptéroma qui entoure le naos d'une divinité, là le péristyle qui forme l'atrium d'un palais.

La connaissance de ces peintures serait d'un haut intérêt, car elle suppléerait aux documents qui nous manquent sur l'histoire générale de l'architecture des anciens.

M. Hittorff étudie en outre la reproduction de deux monuments

funèbres dont la forme est pareille à celles des constructions de ce genre encore existantes. L'un de ces monuments est orné d'un sujet peint qui rappelle celui d'un tombeau que Pausanias raconte avoir vu en allant de Bura à Egine. Une autre peinture semble représenter aussi un tombeau dont la décoration est également un sujet à figures.

De toutes les intéressantes recherches du savant architecte il résulte que l'ordre ionique est apparu en Grèce concurremment avec le doriquė; on peut en conclure: 1° à l'impossibilité de faire dériver son chapiteau de celui de ce dernier ordre; 2° de placer son premier emploi au temple d'Ephèse, et sa première création uniquement dans l'Ionie; elles ouvrent enfin un plus vaste champ aux appréciations sur les descendances des peuples qui employèrent l'ordre ionique, comme aussi sur les époques où ils élevèrent des édifices qui portent le caractère prédominant de cette architecture.

Ensuite M. Hittorff appelle l'attention sur les sujets des vases peints et des décorations murales peintes, étude qui n'a pas encore été faite, et qui offrirait un grand secours pour l'intelligence des tableaux historiques ou mythologiques. En effet, une coïncidence dans le caractère des figures avec celui des monuments qui les accompagnent permet d'y voir des productions d'origine contemporaine. En cherchant les analogies des parties architectoniques avec les restes d'édifices encore existants, on pourra définir l'époque de l'exécution de ces peintures. Des figures et des colonnes qui présenteraient les types des sculptures et des colonnes du temple d'une époque connue pourraient être jugées correspondre au temps de l'exécution de ces sanctuaires, de même que, dans les peintures où le caractère des monuments rappellerait celui du Parthénon ou de l'Erechtheum, elles ne pourraient être antérieures à la construction de ces édifices. Enfin, beaucoup d'objets qui paraissaient insignifiants et ont échappé à l'observation peuvent servir à désigner le lieu de la scène et remplacer des suppositions douteuses par des solutions certaines.

Le savant académicien rapporte qu'il a découvert sur une peinture de Pompéi un édifice qui aurait servi de prototype au plus

remarquable tombeau de Pétra, l'ancienne capitale de l'Arabie Pétrée, que M. le comte Léon de Laborde a décrit comme une merveille de l'antiquité. Cette peinture, de grande dimension, représente sans doute la vue d'un monument célèbre élevé par la munificence publique ou par la générosité d'un riche citoyen de Pompéi, probablement le propriétaire de l'habitation que décorait la peinture.

Cette vue, dont la perspective n'est pas correcte, est dessinée cependant avec assez d'exactitude pour avoir permis à M. Hittorff de la transformer en plusieurs tracés géométraux qui donnent, avec une satisfaisante précision, les plans des deux étages de l'édifice, l'élévation de sa façade et une coupe. D'après la description du savant architecte, il résulte : 1° que la façade d'un édifice inconnu, trouvé sur les parois d'une des plus belles habitations pompéiennes, est, pour ainsi dire, identique avec la partie supérieure de la façade du plus remarquable tombeau de Pétra ;

2° Que la décomposition en dessins géométraux de la perspective de cette peinture montre que l'édifice qu'elle représente est semblable au monument antique dit le Temple de Sérapis, à Pouzzoles, et analogue à celui dit l'Hospitium, à Pompéi ;

3° La manière dont s'accorde l'introduction dans le plan du monument peint d'un temple avec une cella, à l'instar de celui qui fait partie intégrante du monument à Pouzzoles, est une forte présomption en faveur de son existence originaire. Cette présomption est confirmée par l'emploi d'un temple avec son naos en place et en élévation, à l'étage inférieur de Pétra ;

4° Le temple monoptère représenté dans la peinture et reproduit à Pétra était consacré à des cérémonies funèbres, et la colonnade circulaire existant à Pouzzoles pouvait et devait avoir servi à une pareille destination ;

5° L'édifice devait représenter la vue d'un *esculapeum*, c'est-à-dire d'un établissement élevé pour y traiter des malades, soit par le concours d'eaux de source, soit, au moyen d'un autre traitement médical, par les prêtres d'Esculape.

Il resterait à connaître les circonstances qui ont pu amener la

connexion qui existe entre l'*esculapeum* de la peinture et sa reproduction au tombeau de Pétra. Mais, ici, les preuves appuyées sur des faits, les exemples à faire valoir, les relations d'auteurs à citer, les bases sur lesquelles M. Hittorff s'est jusqu'ici appuyé, lui manquent. Néanmoins, en remontant à l'invasion de l'Orient par les Romains, à l'établissement sous Trajan d'une colonie dans l'Arabie Pétrée, on peut admettre, dit M. Hittorff, que beaucoup de chefs militaires et de dignitaires civils durent résider dans cette ville et retourner en Italie après leur fortune faite et de la gloire acquise. Ceux que la mort atteignait à Pétra y recevaient la sépulture dans de magnifiques tombeaux; et pour ceux qui avaient laissé une belle renommée en Arabie et qui étaient morts dans la mère patrie, leur souvenir était conservé dans des monuments funèbres commémoratifs. On leur élevait de ces cénotaphes aux dimensions colossales qui ne renfermaient ni corps ni cendres, et dont les anciens aimaient tant à honorer ceux qu'ils en croyaient dignes.

Les sujets de sculpture qui couvrent le tombeau prouvent, en effet, qu'il a dû être élevé à un guerrier. Les deux groupes de chevaux, conduits par des hommes placés à côté du porche du temple prostyle, rappellent l'usage des anciens, conservé par les modernes, de faire figurer dans les convois des chefs militaires leur cheval de bataille ou leurs coursiers favoris. Les lions au sommet des colonnes inférieures expriment les vertus guerrières, la force et le courage. Les femmes ailées sculptées à côté du monoptère, portant des palmes et des couronnes, sont bien des Victoires, les compagnes des héros. Les amazones dans l'action de combattre sont là pour rappeler les jeux guerriers qui ont suivi la combustion du corps, dont l'urne placée au sommet du tombeau symbolise les cendres. On sait qu'au moment de ce dernier épisode des imposantes funérailles romaines, un aigle s'élançait du milieu des gerbes de feu et des nuages de fumée, pour faire croire à l'ascension réelle de l'âme du défunt.

Cette ascension est représentée par un aigle aux ailes étendues sculpté dans le fronton du porche, tandis que les aigles, au nombre de quatre, qui couronnent les sommets du tombeau, semblent être là pour reproduire l'oiseau de Jupiter qui surmontait les insignes

des légions romaines. Ces aigles ajoutent une signification de plus en faveur de l'idée que le monument de Pétra a été, élevé à un homme de guerre distingué. (Analyse extraite du *Moniteur*.)

M. Th.-H. Martin, correspondant de l'Institut, lit, en communication, un Mémoire intitulé :

Les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène.

ANALYSE.

Ce travail a pour but la démonstration suivante : l'assertion renfermée dans les commentaires de Simplicius sur le *Traité du Ciel* dans l'édition des Aldes de 1526, et d'après laquelle Callisthène, sur la demande d'Aristote, aurait envoyé de Babylone en Grèce des observations qui, selon Porphyre, embrassaient un intervalle de 1903 ans jusqu'à Alexandre, cette assertion ne vient ni de Porphyre lui-même, ni de Simplicius, en ce qui regarde du moins ce nombre d'années, mais elle est l'ouvrage d'un faussaire moderne, et telle qu'elle doit être rétablie, d'après les manuscrits authentiques, elle a sa place marquée, non parmi les documents de l'astronomie et de l'histoire, mais parmi les produits chimériques de l'imagination des astrologues. Ainsi les hypothèses chronologiques et astronomiques construites sur cette fausse donnée par quelques-uns des savants les plus autorisés des temps modernes jusqu'à nos jours doivent tomber avec elle.

Le savant doyen de la Faculté de Rennes retrace d'abord la curieuse histoire du texte, en bien d'autres points apocryphes, de l'ouvrage, authentique d'ailleurs et précieux, de Simplicius, et rapproche, pour ce qui concerne le fait en question, de ce texte falsifié, le texte véritable rétabli d'après les manuscrits par M. Brandis, dans ses *Scholies sur Aristote*, publiées à Berlin en 1836, texte qui porte 31000 ans au lieu de 1903. Il recherche ensuite les causes de la substitution du premier texte au second, puis il fait ressortir toutes les conséquences de la restitution de celui-ci. Il confirme cette restitution par les manuscrits que lui-même a consultés à la Bibliothèque impériale en les comparant avec d'autres données analogues. Il discute à cette

occasion un passage de Pline relatif à l'antiquité de l'écriture chez les Assyriens et aux observations chaldéennes. Ce passage présente en effet des variantes considérables suivant les manuscrits et les éditions.

Après avoir réfuté les interprétations, selon lui, peu fondées, que M. Lepsius et d'autres savants ont données de ces passages et d'un autre encore du même auteur, M. Th. Henri Martin se retranche dans le témoignage de Ptolémée, qui fait remonter la date des observations astronomiques suivies et vraiment scientifiques des Chaldéens à l'ère de Nabonassar seulement, 747 av. J.-C. Ptolémée se fondait d'ailleurs en cela comme en tant d'autres points sur la grande autorité d'Hipparque. L'auteur du Mémoire se garde d'ailleurs de nier que les Chaldéens aient pu faire des observations antérieures ; mais il conclut de ce qui précède que ces observations, ou ne pouvaient être rapportées à des dates fixes, ou avaient été systématiquement détruites avec les listes des anciens rois par Nabonassar, comme le rapporte George le Syncelle d'après Bérose et Cornélius Alexander (1).

Est adressé à l'Académie, pour le concours du prix Volney, un manuscrit in-4° intitulé : *Quelques réflexions sur une langue universelle*, par M. le Dr Bodinier.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. V, 1862.

Alaise et le Moniteur, par A. Delacroix. Besançon, 1862, in-8°.

Revue Numismatique, n° 1, janvier et février 1862.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts. Février 1862.

M. le vicomte de Rougé, président, fait hommage à l'Académie, de la part de M. l'abbé Bargès, de sa dissertation intitulée : *Papyrus egypto-araméen, appartenant au musée égyptien du Louvre, expliqué et analysé pour la première fois*. Paris, 1862, br. in-4°. Ce document consiste en un simple état de dépenses. Il est très-mutilé par le temps, mais néanmoins il présente un très-sérieux intérêt non-seulement pour l'écriture et la langue dans lesquelles il a été conçu et exécuté, mais aussi pour l'histoire de l'industrie et des relations commerciales de l'Egypte sous les Ptolémées. On y trouve, entre autres résultats curieux, que les anciens Egyptiens ont

(1) Voyez, en réponse à ce Mémoire, la lettre de M. Vivien de Saint-Martin. *Rev. archéol.* de mai 1862, p. 348-350.

cultivé la vigne et fabriqué du vin. Il y est question du vin cuit dont les Phéniciens paraissent avoir fait un grand commerce avec l'Égypte.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 28.

M. Maury commence la première lecture d'un travail intitulé : *Du véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome et du rôle que jouèrent, à cette époque, les éléments divers de la population romaine.*

Ouvrages offerts à l'Académie :

M. Franz Bopp, associé étranger de l'Académie, lui fait hommage du tome III de la 2e édition entièrement refondue de sa *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Send, Armenischen, Griechischen, Lateinischen, Litanischen, Altslavischen, Gotischen und Deutschen.* Berlin, 1861, in-8°.

Mémoires de la classe de philosophie et de philologie de l'Académie royale des sciences de Bavière (allemand), tome IX, 2e partie. Munich, 1861, in-4°

De l'importance des études sanscrites pour la philologie grecque. — Discours solennel pour le 101e anniversaire de l'Académie de Bavière (allemand) par le docteur W. Christ. Munich, 1860, in-4°.

Sur la durée et le développement de l'empire chinois, discours pour la fête du roi Maximilien II prononcé le 28 novembre 1861 par le docteur J.-H. Plath, in-4°.

Sur les épistolaires et les livres de formules en Allemagne au moyen âge, discours prononcé à la séance publique de l'Académie des sciences de Munich du 26 mars 1861 (allemand) par le docteur Ludwig Rockinger. Munich, in-4°.

Quatre discours (allemands) commémoratifs, prononcés pour le 102e anniversaire de la même Académie.

A Deak monostori, basilique romaine du treizième siècle, monographie par Ipolyi Arnold (extr. des *Mém. de l'Acad. de Pesth*). Pesth, 1861, in-4°.

Note sur le prix des grains à Poitiers depuis trois siècles, par M. Duffaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Paris, 1861, in-4°. (Extr. du t. XXVII des *Mém. de divers savants à l'Acad. des sciences.*)

Bulletin de la Société de la langue universelle, journal mensuel dirigé par M. Lope Gisbert, n° 1. Madrid, 1861, in-8°.

Annales de philosophie chrétienne, t. V de la cinquième série, n. 25.

M. Delisle offre à la Compagnie la première partie de l'ouvrage posthume intitulé : *Mémoires et notes* de M. Auguste Le Prévost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis et publiés sous les auspices du conseil général et de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. I, 1re partie. Evreux, 1862, 1 vol. in-8°.

Les loisirs des trente dernières années de la vie de M. Auguste Le Prevost avaient été employés à recueillir les textes du moyen âge relatifs au territoire compris aujourd'hui dans le département de l'Eure. Il avait à peu près terminé son travail préparatoire ; les premiers articles de son livre étaient déjà composés et même imprimés lorsqu'il perdit la vue. A sa mort des mains pieuses ont veillé à la conservation des matériaux qu'il avait réunis. Le demi-volume offert par M. Delisle se compose : 1° d'une *Notice* dans laquelle M. Antoine Passy a retracé la vie et apprécié les œuvres de M. Le Prévost avec l'intéressante exactitude qu'on pouvait attendre de lui; 2° d'un long Mémoire sur les antiquités gauloises et romaines du département de l'Eure, travail considérable, qui avait déjà paru en 1833 et que M. Louis Passy a savamment annoté pour le mettre au niveau des dernières découvertes ; et 3° du commencement de l'histoire des communes du département, notices plus ou moins développées, dans lesquelles l'auteur recherche l'étymologie des noms de lieux, enregistre les textes qui se rapportent à chaque localité et fait ressortir l'importance des faits dont le souvenir doit être le plus cher aux populations.

M. Oppert reprend sa communication relative à la *Traduction des inscriptions assyriennes de Sennacherib et d'Assarhaddon.*

MOIS DE MARS.

Séance du 7.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de feu M. Biot comme académicien libre.

MM. Th.-H. Martin, de Rennes, et Jules Desnoyers se portent candidats.

M. Maury continue la première lecture de son *Mémoire sur le caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône.*

Présentation des livres :

M. de Coussemaker, correspondant, fait hommage à l'Académie d'un opuscule intitulé : *Messe du treizième siècle, traduite en notation moderne et précédée d'une introduction.* Paris, Lille, 1861; br. in-4°

Sont offerts par l'Académie magyare de Pesth les ouvrages suivants :

1° *Archaeologiai Közlemények, etc.* (*Mémoires d'archéologie de Pesth*), 1859, 1 vol. in-8°;

2° *De tabulis ceratis in Transsylvania repertis*. Commentatus est Dr Joannes Érdy, Acad. scient. Ilung, en magyar et en latin, avec 6 planches. Pesth, 1856, in-8°;

2° *Regisegtani Közlemények*, par Erdy Jànos. Pesth, 1858, in-4°, 9 pl. d'inscript. et autres ;

3° *A. Boszna és Szerb. régi Ernek*, anciennes monnaies de Bosnie et de Servie, par Érdy Janos. Pesth, 1858, in-4°.

M. Athanase Renard adresse sept opuscules relatifs à la nationalité, au nom et à la mission de Jeanne d'Arc et publiés de 1851 à 1859.

Sont offerts en outre :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestre de 1861, n° 39. Orléans 1861, br. in-8°.

Journal Asiatique, n° 72, décembre 1861.

Revue archéologique, mars 1862.

Revue orientale et américaine, n° 34, juillet 1861.

Mélanges asiatiques tirés du *Bulletin de l'Acad. impér. des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. IV. (Extr. renfermant un rapport de M. L. de Rosny sur le *Dictionnaire japonais-russe* de M. Gochkiévitch.)

Chronique orientale et américaine, n° 4, 5 mars 1862.

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie au nom de M. Noël des Vergers, correspondant, d'un ouvrage intitulé : *L'Etrurie et les Etrusques, ou dix ans de fouilles dans les maremmes toscanes.* 1 vol. ou fascic., in-8° de 204 pages, Paris, 1862, comprenant, sous le titre de *première partie*, une description des maremmes au double point de vue de la géographie physique et de l'archéologie; sous le titre de *deuxième partie*, deux chapitres traitent : l'un, de l'origine des Etrusques, l'autre de la formation de la confédération des douze cités ou lucumonies de cette contrée. M. des Vergers rattache à ce travail géographique et historique les résultats des observations et des découvertes faites dans les hypogées étrusques, découvertes auxquelles il lui a été donné de prendre une part importante dans ces dernières années. Les planches exécutées avec beaucoup de soin forment un atlas joint au volume.

M. Beulé fait une communication orale :

Sur un vase trouvé à Bengazi en Cyrénaïque.

Analyse.

Ce vase en terre, du cabinet de M. Beulé, haut de 30 centimètres, a la forme d'un *œnochoé*. L'anse a été brisée, mais les traces qu'elle a laissées montrent qu'elle se terminait par un mascaron en relief, peut-être par une tête de Jupiter Ammon. Sur la panse, une figure de femme se détache en relief, tenant la corne d'abondance et une patère qu'elle renverse pour faire une libation sur un autel. Or, cet autel, en relief lui-même, porte l'inscription : **ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ** « aux dieux Evergètes. » Dans le champ est gravée une inscription plus longue : **ΒΕΡΕΝΙΚΗC ΒΑCΙΛΙCCΗC ΑΓΑΘΗC ΤΥΧΗC** « La reine Bérénice Bonne fortune. » Le sujet est donc la reine Bérénice divinisée, et les dieux bienfaiteurs ne sont autres que Ptolémée III Evergète, son mari, et elle-même, qu'on surnommait *Evergetis*.

L'inscription est gravée en creux et le *sigma lunaire* se trouve comme sur la fameuse lance d'or de Canope où la reine Bérénice est également mentionnée. M. Beulé croit que le bas-relief, qui est d'un joli style et d'une proportion agréable, a dû être copié sur une statue érigée en Cyrénaïque à la reine Bérénice. Les reliefs étaient dorés et le fond a gardé la teinte verte qui se retrouve sur les vases égyptiens de la même époque.

L'histoire de Bérénice, fille de Magas, roi de Cyrène, et celle de sa chevelure sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de la rappeler. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que Ptolémée donna, en 239 av. J.-C., le nom de Bérénikê à la ville des Evespérites, aujourd'hui Bengazi. La reine Bérénice, éponyme de la cité agrandie et comme fondée de nouveau, fut en même temps sa divinité protectrice, sa *Bonne fortune*. Quant à l'objet qui est derrière la figure, on peut y voir, soit un symbole des jeux solennels célébrés pour la consécration de la nouvelle ville et une allusion à la prêtresse ἀθλοφόρα, soit un attribut de Vénus Uranie, à laquelle la Fortune, déesse céleste, pouvait être assimilée. L'importance historique d'un semblable monument est facile à apprécier.

M. Oppert poursuit la lecture de sa *Traduction* et de ses *Commentaires des inscriptions cunéiformes assyriennes de Sennachérib et d'Assar haddon.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 14.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont l'attention a été appelée par une circonstance récente sur divers abus plus ou moins graves qui se sont introduits depuis quelque temps, déclare :

« 1° Que nul, ni de ses correspondants, d'une part, ni, d'autre part, des auxiliaires attachés à telle ou telle de ses publications, n'a le droit de prendre le titre de *membre correspondant* ou de *membre auxiliaire*, soit de l'Académie, soit de l'Institut ;

« 2° En ce qui concerne spécialement les auxiliaires, ils ne peuvent se dire en cette qualité qu'*attachés aux publications de l'Académie*, d'après les termes des arrêtés ministériels qui les ont institués.

« Elle compte qu'il suffira de ce simple avertissement, sans qu'il soit besoin de rappeler les dispositions de l'arrêté réglementaire rendu en vertu des délibérations des 10 et 17 décembre 1852. » (*Extrait du procès-verbal.*)

MM. Noël des Vergers, correspondant de l'Académie, et Sédillot se portent candidats au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par la mort de M. Biot.

Sont présentés pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Cartulaire municipal de Saint-Maximin*, suivi de documents puisés dans les archives de cette ville, publié par M. L. Rostan, sous les auspices et aux frais de M. le duc d'Albert de Luynes. Paris, 1862, 1 vol. in-4°.

2° *Histoire de Chantelle*, par l'abbé Boudant, curé de Chantelle. Moulins, 1862, 1 vol in-4°.

Livres offerts :

Alla memoria dell' illustre sapiente G. B. Biot, decano dell' imperiale Istituto di Francia. Lettera di Caterina Scarpellini, al. ch. sig. cav. de Angelis.

Festgabe gewidmet der XXXVI Versammlung, etc., deutscher Naturforscher und Arzte zu Speyer, comprenant deux dissertations, 24 septembre 1861.

Musées archéologiques et collections particulières : *Beaune* et *Dijon*, par le général Creuly. Paris, 1862, in-8°. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. X, troisième cahier, 1860. Epinal, 1861, 1 vol. in-8°.

Bibliothèque de l'école des Chartes, novembre, décembre 1861, in-8°.

Annales de philosophie chrétienne, février 1862.

Revue orientale et américaine, nos 38, 39, 4e année.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, 4e vol., 4e liv., et donne un aperçu détaillé du contenu de ce volume.

M. Garcin de Tassy fait hommage, de la part de M. H. Fauche, d'un volume intitulé : *Une tétrade*, ou drame, hymne, roman et poëme traduits pour la première fois du sanscrit en français. Paris, 1862, 1 vol. in-8°. Ce volume contient le *Daça-Kumâra-Charitra* (l'*Histoire des dix jeunes princes*), roman en prose par Dandé qui vivait à la fin du dixième siècle, traduit d'après le texte publié par feu Wilson.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Biot.

Séance du 21.

M. Le Clerc, de la part de l'auteur, Don José Amador de los Rios, présente le 1er volume d'un ouvrage intitulé : *Historia critica de la literatura española*. Madrid, 1861, in-8°.

M. Egger fait hommage à l'Académie de trois opuscules de M. J.-G. Von Hahn, consul d'Autriche dans la Grèce orientale, intitulé : *Aphorismen über den Bau der auf uns gekommenen ausgaben der Ilias und Odyssee.* Iena, 1856, br. in 8°; — *Proben homerischer Arithmetik.* Iena, 1858, br. in-8°. ; — *Mythologische Parallelen.* Iena, 1859, br. in-8°. M. Egger signale dans ces Mémoires une démonstration neuve, mais paradoxale, suivant lui, de l'unité des poëmes homériques.

M. le vicomte de Rougé, président, offre à l'Académie les *Mélanges égyptologiques* de M. F. Chabas, comprenant onze dissertations sur différents sujets. L'auteur est déjà connu de l'Académie par le zèle et le succès avec lesquels il se livre à l'étude des textes hiéroglyphiques.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Le duc de Brunswick Erich II, comte de Clermont, par Louis de Baecker, 1862, br. in-8°.

L'honover, le verbe créateur de Zoroastre par M. J. Oppert (extr. des *Annales de philos. chrét.*, janvier 1862), broch. in-8°.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la discussion des titres des candidats au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par le décès de M. Biot.

La séance redevient publique.

M. de Rougé communique à l'Académie une lettre de M. Mariette:

DEUXIÈME LETTRE DE M. A. MARIETTE A M. LE VICOMTE DE ROUGÉ SUR LES FOUILLES DE TANIS.

« Du Caire, 30 décembre 1861.

« Monsieur,

« Les fouilles de Sân, dont je vous ai entretenu dans ma lettre du 30 décembre de l'année dernière, se poursuivent avec activité et ont donné jusqu'ici des résultats satisfaisants. Les monuments découverts sont nombreux, et vous n'apprendrez pas sans intérêt que presque tous sont enrichis d'inscriptions.

« Au nombre de ces monuments, je citerai cinq colosses et un groupe sur lesquels j'appellerai plus particulièrement votre attention. Ce sont :

« 1° Un colosse d'Amenemhé 1er, le fondateur de la deuxième dynastie (granit rose). Le pharaon est assis, et porte sur la tête la coiffure d'Osiris. J'ai pu à peine examiner le monument qui, à l'époque où je l'ai visité, gisait encore la face contre terre dans le trou au fond duquel il a été trouvé.

« 2° Un colosse représentant Osortasen Ier en Osiris, assis comme le précédent (granit gris). Ce monolithe est taillé dans le style nerveux de l'époque. Les bas-reliefs qui ornent le siége sont des chefs-d'œuvre que la gravure des meilleurs temps n'a pas égalés. La tête est un portrait, et rappelle le même Osortasen que j'ai découvert à Abydos : yeux grands, nez rond et court, bouche épaisse et souriante. Du reste, quoique cette belle figure ait un cachet de personnalité auquel il est impossible de se méprendre, on trouve dans l'Osortasen d'Abydos et de Sân une incontestable parenté avec les statues de l'ancien empire, c'est-à-dire avec celles de toutes les œuvres d'art de l'antiquité pharaonique qui rappellent le plus exactement le type encore aujourd'hui si fréquent sur les rives du Nil, et qui est le vrai type des habitants de l'Egypte. Rien qu'à voir notre Osortasen, je me crois donc autorisé à affirmer que ce roi fut un roi égyptien en Egypte; mais je craindrais peut-être d'en dire autant de certains autres souverains, de Ramsès II, par exemple, dont la tête héroïque, si vivante encore à Isamboul et à Turin, n'a rien de fellah.

« 3° Un colosse assis de *Ra-scha-nefer Sévekhotep*, le Sévekhotep III de la treizième dynastie (granit rose). Les légendes de ce monument usurpé par Ramsès II sont presque illisibles, et c'est à peine si on peut les reconnaître sous les hiéroglyphes gauchement taillés dont le fameux conquérant de la dix-neuvième dynastie a recouvert la statue.

« 4° Un colosse d'un Sévekhotep qui se montre ici pour la première fois, et qui a pour prénom le prénom d'Osortasen II : *Ra-scha-kheper* (granit rose). Le pharaon est représenté assis, et, comme les deux premiers colosses, il est revêtu des insignes d'Osiris. Jusqu'à ce que les monuments nous aient permis de mettre ce nouveau roi à son rang dynastique, nous inscrirons un Sévekhotep VI parmi les pharaons qui composèrent la treizième dynastie.

« 5° Je terminerai cette énumération par la mention d'un cinquième colosse. Celui-ci est de granit gris, et dès le premier abord frappe tellement l'attention par sa ressemblance comme travail d'art, comme dimensions, comme matière, comme inscriptions, avec la statue de Ra-smenkh-ka dont je vous ai entretenu il y a un an, que l'on croit avoir cette statue elle-même sous les yeux. Mais le nouveau colosse de Ra-smenkh-ka a sur le premier deux avantages. D'abord, il porte comme lui, sur l'épaule droite, les cartouches du roi hycsos Apophis, et cette fois on les lit : *Neter-nefer, Râ aa het teti, si Ra, Apepi.* Ensuite il nous fait connaître la légende complète de ce même Ra-smenkh-ka, que les inscriptions nous montrent en cette forme : *Neter nefer, Ra-smenkh-ha, si Ra, Mer-meschou.* Mer-meschou, c'est-à-dire *le général*, est donc le nom propre si vainement cherché du roi que nous n'avions pu appeler jusqu'ici que Ra-smenkh-ka. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer ce que ce nom royal a de singulier. Qu'est-ce en effet que ce général qui se sert de son seul titre pour composer son cartouche-*nom* ? Les grands prêtres qui enlevèrent le pouvoir aux derniers Ramsès usèrent d'un procédé analogue ; mais ces usurpations ne cachèrent pas leur nom, et s'ils inscrivent leur dignité dans un cartouche, on notera comme une différence radicale que ce fut dans un cartouche-*prénom*. Il y a donc là un petit problème que de nouvelles découvertes nous permettront seules de résoudre. En attendant, je ferai remarquer que le nom de *Mer-meschou* semble révéler certaine conspiration militaire et des troubles qui, vers la fin de la quatorzième dynastie, auront pu rendre plus facile la conquête de l'Egypte par les Pasteurs. — Les cartouches ou colosse de Mer-meschou, comme ceux des quatre colosses précédents, sont d'ailleurs arrivés jusqu'à nous parfaitement intacts.

« Quant au groupe qui me reste à citer, il est de beau granit gris et représente deux personnages debout, de grandeur naturelle ; je vous en envoie deux dessins. — La parenté de ces personnages avec les quatre sphinx que la *Revue archéologique* a publiés est évidente : c'est la même figure que les artistes ont reproduite de part et d'autre. On dira sans doute que les têtes du groupe n'ont pas été traitées avec ce sentiment de vive personnalité qui fait de la face de l'un de ces quatre sphinx un modèle accompli de sculpture, modèle certainement digne du beau temps des Osortasen. Mais tous ceux qui verront la double statue que les fouilles de Tanis viennent de faire sortir des décombres admireront dans le torse et dans ce qui reste des jambes une habileté vraiment surprenante. Quoi qu'il en soit, rien n'est moins contestable que l'unité d'origine du groupe et des sphinx, et c'est ainsi que les investigations poursuivies dans les ruines d'Avaris nous ont rendu cinq monuments de l'art original des Pasteurs. — Du reste, à voir ces têtes d'une physionomie si puissamment caractérisée, cette lourde coiffure qui semble une coiffure de femme, cette barbe épaisse qui encadre les joues et fait saillir le menton, on croirait que le dernier venu de ces cinq monuments est dû à des étrangers qui auraient plutôt répudié que conservé les traditions de l'art égyptien ; en un mot, le premier aspect de notre groupe laisse penser que ce monument est bien plus asiatique qu'égyptien, fait important pour les

conséquences qu'on en pourrait tirer. Mais la pose des personnages et l'unique vêtement, *la schenti*, qui couvre leur corps, nous rapprochent tout-à-coup de l'Egypte, et si l'on se rappelle la statue du Nil qui fait aujourd'hui partie des richesses conservées au Musée britannique, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les offrandes disposées en avant de notre groupe n'ont rien qui s'écarte des habitudes de la sculpture égyptienne. J'oserai même dire que le groupe de Sân porte, bien plus profondément qu'on ne le pense au premier abord, l'empreinte des lieux où les Pasteurs s'étaient établis. En effet, ce qui donne à la basse Egypte son vrai caractère, ce sont les myriades d'oiseaux aquatiques qui, répandus sur les branches du fleuve, sur les canaux, sur les lacs, étonnent le voyageur. C'est dans la basse Egypte aussi que le poisson est si abondant, que le seul droit de pêche sur le Menzaleh est affermé par le gouvernement actuel pour deux cent cinquante mille francs par an; enfin, c'est dans la basse Egypte qu'à la surface des canaux où ils étendent comme de véritables tapis verts leurs feuilles plates et rondes, on rencontre les lotus-nénufars, plante inconnue aux autres parties de l'Egypte. Le voyageur ne se trouve donc pas dépaysé quand, en arrivant à Sân, il aperçoit le groupe dont vous avez les dessins sous les yeux. Complétons le tableau par un autre trait : ne sont-ce pas les plaines du Delta oriental, et particulièrement les environs du Sân, qui nourrissent cette population sémitique dont tous les voyageurs ont constaté l'existence? Loin de sembler étrange, le groupe de Sân apparaît donc au sein des ruines où il a été trouvé comme dans son véritable milieu. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus dans votre route, que vous revoyez en quelque sorte sculptés en granit. Les uns et les autres arrivent à vous les mains pleines de poissons et de gibier sauvage, et autour de leurs poignets s'enlacent, comme d'épais bracelets, les tiges des nénufars. — Il ne faut donc pas se laisser prendre au caractère asiatique que semble revêtir le groupe de Sân. Ce groupe est égyptien d'origine et d'intention. Il a été taillé à la vérité par des étrangers, ou, pour parler plus exactement, il a été taillé pour des étrangers; mais on ne l'étudiera pas longtemps sans reconnaître qu'il appartient pour la plus grande part à l'art qui était en honneur sur les bords du Nil. — Reste une question à résoudre : celle de savoir de quels personnages le groupe de Sân offre la représentation. Sont-ce deux rois associés dans le même acte? Sont-ce deux simples particuliers? Les sphinx que les lecteurs de la *Revue archéologique* connaissent semblent trancher le débat en faveur de la première de ces deux opinions; et en effet, si les sphinx de Sân sont le portrait du roi pasteur qui les fit ériger, il est évident que notre groupe, dont les têtes ont une ressemblance si frappante avec celles de ces sphinx, doit offrir l'image du même roi, et, par conséquent, être un groupe royal. Notons en outre que le groupe a été orné des légendes d'un Psousennés de la vingt et unième dynastie. Or il est des exemples nombreux de particuliers qui, dans une intention facile à deviner, ont fait graver des cartouches royaux sur leurs propres statues; mais j'admettrais difficilement qu'un roi, à quelques siècles d'intervalle, se soit plu à enrichir de ses titres la statue d'un particulier. Jusqu'ici, l'origine du groupe de Sân ne serait pas douteuse, et notre groupe, comme les quatre sphinx, serait dû à l'initiative des rois qui embellirent de leurs images le temple d'Avaris. J'avoue cependant que cette solution ne tranche pas toutes les difficultés. Rien de plus naturel qu'une statue de roi érigée dans un temple; mais qu'est-ce que deux rois accomplissant le même acte, dans la même posture et avec le même visage?

Sont-ce deux rois régnant ensemble ? Est-ce le fils associé au père, comme Amenemhé Ier et Osortasen Ier ? D'un autre côté, à ceux qui voient le même portrait royal dans les sphinx et dans le groupe de Sân ne pourrait-on pas répondre que ces têtes si expressives sont tout simplement là comme le type de la nation ? La signification du groupe de Sân est donc incertaine, et nous devons suspendre notre jugement jusqu'au jour où les décombres nous livreront, soit la base du monolithe et les inscriptions dont elle est probablement ornée, soit la partie du front de nos statues où devait se trouver ou ne pas se trouver l'uræus, emblème irrécusable de la puissance royale.

« Tels sont, Monsieur, les principaux d'entre les monuments dont les fouilles de Sân viennent d'enrichir le musée du Caire. Je suis loin de dire que la mise au jour de ces monuments constitue une véritable découverte ; mais je mets un certain empressement à faire remarquer que les colosses et le groupe de Sân nous font obtenir le résultat que, dans l'état actuel de la science, nous devions précisément le plus souhaiter, c'est-à-dire la confirmation pure et simple des vues que je vous ai exposées dans ma première lettre sur la question des Hycsos. — Du reste, ces produits nouveaux de nos investigations à Sân n'ont pas tous une valeur égale, ou plutôt ils ne touchent pas tous aux mêmes questions. Avec les colosses nous nous trouvons en face de l'irruption des Pasteurs, fait considérable de l'histoire égyptienne que ces mêmes colosses nous aident à mieux apprécier ; le groupe, au contraire, n'a de renseignements à nous donner que sur le genre de civilisation adopté par les vainqueurs après la conquête et imposé au pays vaincu. Les découvertes récentes de Sân ont donc l'avantage de porter la lumière sur deux points à la fois, qu'elles font sortir de plus en plus de l'obscurité au fond de laquelle ils ont été jusqu'ici plongés. — Sur le premier point, les cinq nouveaux colosses ne sont pas moins affirmatifs que la statue de Ra-smenkh-ka. Quoiqu'il soit juste de remarquer, avec M. Devéria, que les Pasteurs figurent officiellement dans les listes royales conservées par le papyrus de Turin, il n'est pas moins certain cependant que Manéthon a été l'écho fidèle des annales égyptiennes, et que celles-ci ont jugé les Pasteurs avec une excessive sévérité. Ce jugement est-il celui que l'histoire doit définitivement porter sur la période à laquelle les Hycsos ont donné leur nom ? Les colosses de Sân répondront à cette question. Par eux nous saurons, en effet, que, loin d'avoir anéanti jusqu'au souvenir des rois égyptiens qu'ils avaient détrônés, les Pasteurs n'ont pas même infligé à leurs cartouches la flétrissure du martelage ; que, loin d'avoir renversé, démoli ou mutilé leurs statues, ils admettaient, au contraire, ces mêmes statues à l'honneur de figurer dans leurs propres temples. Parcourez les ruines d'Avaris, et vous n'y trouverez ni un nom de roi, ni même un nom de dieu effacé par les Pasteurs, et cependant combien de traces d'une pareille vengeance ne rencontrons-nous pas à des époques réputées moins désastreuses pour l'Egypte ! Si déjà, il y a un an, sur le seul témoignage de quelques monuments épars, nous pouvions dire que l'histoire a mal jugé les Hycsos, à plus forte raison devons-nous donc rendre à ces étrangers la justice qui leur est due, maintenant qu'avec les colosses récemment exhumés du sol de Tanis les preuves sont arrivées plus concluantes et plus nombreuses. — Quant au groupe, une valeur non moins grande doit lui être attribuée. Ce groupe nous apprend-il que, sous les Hycsos établis en maîtres dans la basse Egypte, la civilisation avait déchu ? Placé à côté des œuvres d'art qui illustrèrent la douzième dynastie d'une part, et la dix-huitième de l'autre, ce même groupe laisse-t-il apercevoir quelque

symptôme de défaillance, et, au contraire, n'atteste-t-il pas à lui seul que les Hycsos étaient un peuple policé, ami des lumières, protecteur des arts ? En un mot, une tribu de barbares établie sur des ruines produirait-elle des statues comme celle qui vient d'être rendue à nos études ? Voilà les questions que le groupe de Sân nous permet de résoudre. Ici encore les monuments et les annales égyptiennes sont donc en désaccord. Je ne dis pas cependant que la civilisation introduite par les Pasteurs en Egypte fût purement et essentiellement égyptienne. D'autres conquérants ont pu, à d'autres époques, imposer leur domination à l'Egypte, et on ne les voit pas sans surprise adopter si complétement les mœurs, les usages, les institutions de leur nouvelle conquête, que ce sont les vainqueurs qui paraissent subir la loi des vaincus. Il n'en fut pas ainsi des Hycsos. Déjà nous avons vu, à propos du groupe de Sân, que ces peuples, tout en se montrant résolûment Egyptiens, tinrent cependant à laisser percer à travers les usages nouveaux qu'ils embrassaient comme un souvenir de leur nationalité. D'autres preuves de ce même fait nous sont fournies par les inscriptions découvertes dans le temple d'Avaris. Là, Apophis énonce par son seul titre de soleil, fils du soleil, sa croyance au dogme tout égyptien des dieux qui s'engendrent eux-mêmes ; là, l'écriture hiéroglyphique est officiellement adoptée, et avec elle tous les symboles qui font qu'en dehors de la mythologie égyptienne l'usage de cette écriture est impossible ; là, par conséquent, la religion de la vieille Egypte était honorée et cultivée. Mais on n'oubliera pas que Sutekh, le dieu national des Hycsos, a sa place à Tanis, non pas seul et debout sur les débris des autels égyptiens renversés, mais associé aux dieux égyptiens eux-mêmes et devenu l'un d'entre eux. Ce que nous pouvons savoir de l'état de la religion sous les Pasteurs nous mène donc à la même conclusion que celle à laquelle le groupe de Sân nous avait conduits. A l'époque des Pasteurs, les formes générales de l'art furent empruntées à l'égyptien avec un certain mélange de goût asiatique. Il en fut de même de la religion. L'antique culte égyptien fut adopté par les Pasteurs ; les dieux égyptiens furent conservés, respectés, adorés, mais on leur associa Sutekh, et encore les Pasteurs y mirent-ils tant de précautions qu'en présentant le nouveau venu ils lui donnèrent, non pas ses traits originaux, mais ceux d'une divinité égyptienne qui devait avoir quelque ressemblance avec lui, et qui, d'ailleurs, dès la cinquième dynastie et sous sa forme, avait son temple à Memphis, ce qui résulte d'inscriptions que j'ai récemment trouvées dans l'un des tombeaux de Sakkarah. Les institutions mises en vigueur par les Pasteurs ne furent donc pas franchement égyptiennes. Sans aucun doute, l'Egypte prit la plus large part dans cette civilisation égypto-sémitique ; mais au fond de tout ce que nous connaissons aujourd'hui de la culture des Hycsos, on trouvera toujours comme un arrière-souvenir de l'origine de ces peuples. En somme, autant les colosses de Sân nous ont montré la conquête des Pasteurs comme une conquête pacifique, exempte de représailles et de vengeances, autant le groupe nous fait voir dans les Hycsos des vainqueurs ralliés à l'Egypte, et devenus égyptiens par les usages, par les arts, par la religion, tout en se souvenant çà et là de la mère patrie. Tel est en définitive le résultat général que jusqu'à présent les fouilles de Sân nous laissent entre les mains.

« Ainsi, Monsieur, ce n'est pas en vain qu'en reconnaissant l'identité de Tanis et d'Avaris, vous aurez inauguré l'ère des découvertes qui s'opèrent en ce moment à Sân. Le sillon ouvert par vous a été fécondé, et déjà nos efforts ont été récompensés par une récolte qui sera bientôt, je l'espère, suivie d'une autre plus abondante encore.

« Agréez, Monsieur, l'assurance du profond respect de votre tout dévoué serviteur. « Aug. Mariette. »

M. de ROUGÉ croit que M. Mariette s'est un peu exagéré l'importance au point de vue religieux du titre de *Fils du soleil* qui est accepté par Apophis. Le texte du papyrus Sallier dit que « le roi Apapi avait pris *Sutekh* pour son seigneur et ne servait aucun des dieux du pays. »

Suivant l'interprétation du même savant, le nom d'intronisation d'Apophis devrait se traduire : *Soleil grand dans les deux mondes*, et constaterait, conformément aux faits rapportés dans le papyrus Sallier, sa suzeraineté sur les deux parties de l'Egypte.

M. JOMARD relève l'expression de *Chef des soldats* donnée à un des colosses. Ce titre est encore usité en Egypte.

M. de LONGPÉRIER fait observer que les offrandes de poissons ne sont pas seulement propres à l'Egypte, il en a trouvé la preuve dans les monuments de Babylone.

M. JOMARD ajoute que M. Mariette aurait pu, à propos de ces offrandes, citer les ressources considérables que l'on tirait de la pêche. Le lac Mœris donnait un revenu de 10,000 talents.

Séance du 28.

M. de SAULCY dit quelques mots sur le *cartulaire municipal du sieur Maximien* déjà offert précédemment. On se rappelle que ce cartulaire a été publié par M. de Rostan, aux frais et sous les auspices de M. le duc d'ALBERT DE LUYNES.

Sont déposés sur le bureau : 1° pour le concours du prix Gobert : la dernière livraison parue du *Gallia Christiana* de M. Barthélemy Hauréau, pour être jointe à celles dont la commission est déjà saisie.

2° Pour le concours des antiquités de la France : *Considérations sur les institutions municipales du nord de la France*, par M. Léon Clos, ancien magistrat, manuscrit de 73 pages.

Sont offerts à l'Académie :

Galerie dieppoise. Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles de Dieppe et de l'arrondissement, collection formée par M. l'abbé Cochet. Dieppe, 1862, in-8° ;

Et un ouvrage intitulé : *Par le principe trinitaire, l'enseignement scientifique appartient de droit au clergé* (sic), par J. Rouzeran. Douai, 1861, br. in-8°.

Programme des prix proposés par la Société impériale des sciences, etc., de Lille, br. in-8°.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Biot.

M. Desnoyers, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre libre de l'Académie. Cette élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. Brunet de Presle a la parole et lit une

Note sur le vase de Bérénice trouvé à Bengazi, et dont M. Beulé *a entretenu précédemment la Compagnie.*

Analyse.

M. Beulé a reporté l'époque de ce vase au temps où *Hesperis*, ville de Cyrénaïque, reçut avec le nom de Bérénice une fondation nouvelle, c'est-à-dire au temps de la réunion de la Pentapole à l'Egypte et du mariage de Bérénice, fille de Margas, avec Ptolémée Evergètes. M. Brunet de Presle incline à en fixer l'époque au règne de Ptolémée Philopator. En effet, le vase de Bengazi porte les mots : ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ. Or, ce titre ne se voit ni dans les inscriptions, ni sur les médailles, ni dans les papyrus du temps de Ptolémée III, si l'on en excepte un papyrus démotique de la 23e année de ce règne, où l'on a cru le reconnaître, et une inscription grecque récemment relevée par M. Guérin. Il est donc douteux que le vase ait été consacré sous ce nom au temps de Ptolémée Evergète, mais il a pu l'être sous son fils Philopator. Philopator, accusé, probablement à tort, par Justin, d'avoir fait périr Bérénice, lui prodigua, après sa mort, les honneurs divins. Si le vase en question se rattache à ce culte, il peut être du temps qui a suivi la huitième année de Ptolémée Philopator, date du meurtre de Bérénice, c'est-à-dire de 215 à 205 avant Jésus-Christ.

Discussion.

M. Beulé répond que, lors même que le titre d'Evergètes n'aurait été attribué officiellement à Ptolémée III qu'après sa mort (ce qui est douteux), rien n'empêche qu'une ville grecque ait donné à ses fondateurs un surnom devenu déjà populaire. C'est ainsi que les Athéniens avaient

décerné à Démétrius et à Antigone, de leur vivant, le nom de *Dieux Sauveurs* : les Rhodiens, à Ptolémée, celui de *Soter ;* les Milésiens, à Antiochus IV, celui de *Théos*. D'ailleurs Eratosthène, qui était du temps et du pays de Bérénice, atteste qu'on la surnommait *Evergètes*. Le vase de Bengazi, loin d'avoir contre lui le silence de l'histoire, est lui-même un monument historique.

M. le vicomte de ROUGÉ, président, reprend d'une manière plus générale la question des titres divins de Ptolémée. Il montre que l'idée en est profondément égyptienne. Le roi, c'est *Horus*, représenté avec ses divers surnoms de *Sauveur*, *Aimant sa sœur*, *Bienfaisant*. Or, il faut bien se garder d'entendre par antiphrase ces surnoms mêmes pour ceux des Ptolémées à la conduite ou au caractère desquels ils semblent le moins se rapporter. C'étaient des titres officiels donnés par les prêtres.

La discussion continue, et MM. BRUNET DE PRESLE, EGGER, BEULÉ, y prennent part. Elle porte sur le surnom d'*Evergètes*, sur l'appellation de *Bonne-Fortune*, sur l'*Athlophore de Bérénice* et sur le caractère national de cette institution. M. de ROUGÉ, président, clôt le débat en promettant de rechercher, s'il est possible, de déterminer par les monuments à quelle époque a commencé l'usage de désigner le roi, de son vivant, par son titre divin.

FIN DU PREMIER TRIMESTRE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

MOIS D'AVRIL.

Séance du 4.

M. Maury termine la première lecture de son travail intitulé : *Mémoire sur le caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône.* (Analyse après la seconde lecture.)

M. Renan donne communication à l'Académie d'une lettre de M. de Vogüé :

Lettre de M. Melchior de Vogüé à M. Renan (écrite de l'île de Chypre).

On sait que M. Melchior de Vogüé a bien voulu se charger de poursuivre les explorations de M. Renan dans le monde phénicien. Il a été rejoint, avant son départ de Beyrouth, par M. Waddington.

ANALYSE.

Les espérances que les deux voyageurs avaient conçues de la découverte de monuments antiques ne se sont pas entièrement réalisées. La splendeur des édifices du moyen âge a fait disparaître une partie considérable de ce qui a précédé, et surtout ce qui était antérieur à l'époque romaine. Les seules antiquités apparentes sont des tombeaux creusés dans le roc, pour la plupart, et offrant une grande analogie avec ceux dont les dessins ont été rapportés de Syrie par M. Renan. MM. de Vogüé et Waddington ont néanmoins pu recueillir une série de fragments qui rétablissent d'une manière complète l'histoire de l'art cypriote depuis l'époque phénico-égyptienne jusqu'aux Romains. Indépendamment des chapiteaux et des stèles provenant de Golgos et d'Idalie, et qui doivent être rapportés en France, un grand vase de pierre est signalé à Amathonte comme le chef-

d'œuvre de l'art archaïque. Les deux voyageurs font des vœux ardents pour que le concours d'un navire de l'État leur permette de le transporter en France.

La récolte épigraphique a été assez riche pour le nombre, quant aux inscriptions grecques; et pour l'importance, quant aux inscriptions phéniciennes et cypriotes.

Les fouilles concertées avec M. Renan n'ont pu être commencées encore, et elles ne paraissent guère pouvoir offrir de résultats certains en fait d'antiquités phéniciennes ou cypriotes que sur un point de l'intérieur, Athinio, non loin de Dali, près de l'antique Golgos, point qui semble recéler de nombreux restes de l'art primitif. Pendant qu'on procédera aux premiers travaux de fouilles sous la direction d'un jeune architecte, M. Duthoit, MM. de Vogüé et Waddington se proposent d'explorer dans les environs de Damas un groupe de montagnes à peu près inconnues, le Djebel-Safa, qui renferme, dit-on, un millier d'inscriptions scientifiques.

M. Léon Heuzey communique à l'Académie une partie de son rapport :

*Rapport adressé à l'*Empereur *sur la partie archéologique des recherches exécutées par les ordres de S. M. dans les provinces méridionales de la Turquie d'Europe* par M. L. Heuzey.

ANALYSE.

Après avoir signalé l'importance des secours que lui a prêtés M. Daumet, pensionnaire de Rome pour la section d'architecture, et auteur de la belle restitution de la villa Hadriana (près Tivoli), le jeune archéologue montre quel a été le plan méthodique de ses explorations. Il a choisi, pour les étudier à loisir, un petit nombre de points intéressants, et s'est arrêté là seulement où le renom d'une ville de premier ordre, le souvenir d'un grand fait historique, lui promettaient des résultats de quelque valeur.

I. La ville de *Philippi* l'a d'abord retenu près d'un mois sur l'extrême frontière de la Macédoine. Ses ruines répondent au passé de ce bourg de Thrace, forteresse macédonienne, puis colonie de Rome et une des métropoles du christianisme naissant. Sa position montre

encore qu'elle a dû être la clef du pays. Dans la haute ville, une enceinte en blocage conserve de beaux restes de la muraille hellénique. Toute la plaine est couverte des ruines de la ville romaine.

Les abords du théâtre antique ont été explorés avec soin. Les parois de marbre des rochers voisins sont couvertes d'inscriptions pieuses et d'images des divinités vénérées par la colonie. M. Daumet les a reproduites. Au pied de ces mêmes rochers, M. Heuzey a reconnu un temple de Sylvain et relevé les inscriptions qui s'y trouvaient. Les débris des thermes présentent l'intérêt d'un type d'architecture de transition entre l'art romain et déjà l'art byzantin.

Sur le champ de bataille de Philippes, le jeune savant a reconnu les restes d'une belle voûte en marbre blanc construite sur la *via Egnatia*, non loin du *Gangas* d'Appien, rivière mentionnée par saint Paul. C'était, à ce que croit M. Heuzey, un monument triomphal ou honoraire.

L'inscription du tombeau monolithe improprement confondu par Cousinéry avec un trophée, qu'il avait décoré du nom de *Vibius*, a été relevée et rectifiée. Une centaine d'inscriptions, presque toutes latines, ont été découvertes dans une étendue de quinze lieues. Les personnages de marque portent deux noms: l'un thrace, l'autre romain. Le soin des tombeaux et le poétique usage d'y cultiver des roses sont remis aux confréries de Bacchus, divinité protectrice du pays.

M. Heuzey a rapporté une jolie statue provenant du théâtre, la belle inscription d'Opimius Félix, qui est un véritable testament, et plusieurs sculptures provenant d'Amphipolis et de Thessalonique.

II. Pella, l'ancienne capitale d'Alexandre, n'est plus qu'un champ de labour; Edesse, la ville sainte, a disparu entièrement sous les bâtisses d'un quartier bulgare. Thessalonique et Berrhée n'offrent que des souvenirs de la domination romaine. Ce n'est qu'à Palatitza, dont le nom ancien ne peut être fixé avec certitude, que M. Heuzey a retrouvé l'art greco-macédonien dans toute sa pureté. Ces importantes ruines ont été relevées avec soin par M. Daumet, qui pourra en faire la restitution partielle. C'était les propylées de l'Acropole. Les détails de cette architecture indigène sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art par les différences qu'elle offre avec l'architecture

grecque proprement dite. Peut-être faut-il voir dans ces belles ruines les restes d'une de ces villes de plaisance des rois de Macédoine comme le nymphée de Mieza, retraite où Aristote éleva Alexandre.

C'est dans la même région qu'ont été trouvées, à Pydna même : 1° sous un grand *tumulus*, la chambre peinte et les deux lits funèbres; et 2° l'autre chambre, présentant au dehors une belle et sévère façade ionique. On peut voir la reproduction d'une de ces chambres funèbres au musée Napoléon III, avec un des lits et les battants de portes en marbre ornés d'un lion de bronze.

III. La mission s'est transportée ensuite en Thessalie, où M. Heuzey a étudié la plaine de Pharsale avec ses *tumuli*. Ce qui regarde les marches, les campements de César et les détails topographiques de la bataille sera l'objet de rapports spéciaux adressés à l'Empereur.

On peut voir au musée Napoléon III le curieux bas-relief d'un beau style archaïque représentant une femme et une jeune fille la tête ceinte de bandeaux arrangés avec recherche et se présentant l'une à l'autre des fleurs.

Plusieurs inscriptions grecques relevées par M. Heuzey sont en dialecte thessalien.

Les jeunes voyageurs ont visité les couvents des Météores, et pendant que M. Daumet y reprenait ses études sur l'art byzantin, M. Heuzey y recueillait les bulles octroyées aux divers monastères et y découvrait de précieux renseignements pour l'histoire des races.

Enfin il a parcouru la région de la Lyncestide et de la Péonie, reconnu le véritable emplacement de Stobies, et relevé des inscriptions mixtes, grecques et latines.

De là il a regagné par la *via Egnatia* la ville de Dyrrachium, où l'influence romaine a effacé presque entièrement le souvenir de l'âge grec, et celle d'*Apollonie*, où les traditions helléniques se sont au contraire bien conservées. Des fragments intéressants de sculpture, et surtout un admirable buste de femme voilée, ont été rapportés.

Plus de deux cents dessins ont été exécutés par M. Daumet.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg adresse à l'Académie, pour le concours du prix Volney, les deux ouvrages suivants : 1° *Popol Vuh*, le livre sacré et les mythes de l'antiquité américaine, 1 vol. in-8°, Paris.

1861; 2° *Grammaire de la langue quichée, espagnole, française*, suivie d'un vocabulaire et du drame de *Rabinal-Achi*, Paris, 1862, 1 vol in-8°.

Le concours du prix Volney pour 1862 est clos aujourd'hui même, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

M. Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard à Nîmes, prie M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, par une lettre du 30 mars, de mettre sous les yeux de l'Académie une inscription qui, lors de sa découverte en 1739, fut déjà soumise à l'examen de la Compagnie, mais avec des données si incomplètes que le rapporteur, M. de la BASTIE, répondit qu'il était impossible d'en déterminer le sens d'après les fragments qui en restaient. M. Pelet transmet un *fac-simile* réduit en liége de l'inscription. Il a rempli les intervalles et a tenté une restitution entière de ce monument épigraphique, et il accompagne cet envoi d'un *essai* justificatif de son interprétation.

Sur la proposition de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'inscription et la brochure sont renvoyées à l'examen de M. L. RENIER, qui est chargé d'en faire l'objet d'un rapport.

L'Académie royale de Belgique adresse à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les ouvrages suivants :

1° *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, 1er, 2e et 3e bulletins, en 3 fascicules in-8°, Bruxelles, 1861;

2° *Collection de chroniques belges* inédites, publiées par ordre du gouvernement : les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain du docteur et professeur en théologie Jean Molanus, publiés par M. P.-F.-X. de Ram, 1re et 2e parties. Bruxelles, 1861, 2 vol. in-4°. *Chronique de Jean de Stavelot* publiée par *Ad. Borgnet*, Bruxelles, 1861, 1 vol. in-4°.

3° *Actes des états généraux des Pays-Bas* de 1576 à 1585. Notice chronologique et analytique par M. Gachard, t. I, 6 septembre 1576, — 14 août 1578. Bruxelles, 1861, 1 vol. in-8°.

4° *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, collection in-8°, t. X et XII. Bruxelles 1861-1862, 2 vol.

M. G. Minervini, correspondant à Naples, fait hommage à l'Académie du *Bullettino archeologico italiano*, mai-décembre, 1861, in-8°, avec 9 planches.

Par une lettre datée de Klausenbourg, 24 février, le Comité de la So-

ciété du musée transylvanien offre à l'Académie le 1er vol. de ses analyses, en langue magyare : *Az erdélyi muzeum-egylet évkoenyvei.* 1 Koetet Szerkesztette Brassai Sámuel. M. H.-J. Kolozsvártt 1861, 1 vol. in-4°.

M. L. Fallue fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Conquête des Gaules*, analyse raisonnée des Commentaires de Jules César, accompagné d'une carte, Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nîmes, adresse un Mémoire intitulé : *Nouvelle Théorie du module, déduite du texte même de Vitruve*, et *application de cette théorie à quelques monuments de l'antiquité grecque et romaine*. Nîmes, 1862, br. in-4°.

M. C. Robert offre sa *IIe lettre adressée à M. de* Longpérier *sur les collections d'Italie* (extr. de la *Revue de numismat.*), br. in-8°.

Sont déposés sur le bureau :

The Journal of the roy. asiatic Society, vol. 19, part. 2;

Journal asiatique, n° 73, *janvier*, 1862;

Revue archéologique, n° 4, avril, 1862;

Revue historique du droit français et étranger, 8e année, 1re livraison, janvier et février, 1862;

Le cabinet historique, 8e année, 2e livraison, février, 1862.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 9e série, années 1859, 60, 61.

Tableau graphique de la grammaire française, par M. Raynaud.

M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de M. Chappuis, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, de l'ouvrage suivant, destiné au concours des antiquités de la France : *Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique*. Paris, 1862. 1 vol. in-8°.

M. Vincent fait hommage, au nom de M. Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, d'un Mémoire intitulé : *Précis d'une théorie des rhythmes*, première partie : *Rhythmes français et rhythmes latins*. Paris, Lepzig, 1862, br. in-8°.

M. Oppert continue la lecture en communication de son *Mémoire sur les inscriptions assyriennes* de Sennachérib et d'Assarhaddon.

Séance du 11.

L'élection de M. J. Desnoyers comme membre libre de l'Académie est approuvée par décret impérial du 2 avril.

M. Desnoyers est introduit par M. le Secrétaire Perpétuel et prend place parmi ses confrères.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message du 8 courant, adresse un *Mémoire* de M. Dugit, membre de l'Ecole française d'Athènes, *sur l'île de Naxos*, avec une carte et des inscriptions recueillies dans les Cyclades et en Asie Mineure. Renvoyé à la commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. Naudet commence la lecture d'un *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.*

M. Vincent commence, en communication, la lecture d'une notice *Sur la balistique chez les anciens.*

M. Jomard, à l'occasion de ce travail, donne à M. Vincent l'indication d'un manuscrit latin relatif à son sujet existant à la Bibliothèque impériale sous le n° 7239.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, de la part de M. le duc d'Albert de Luynes, de l'ouvrage intitulé : *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche* de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris, d'après le manuscrit orginal de la Bibliothèque impériale, avec notes, index et dictionnaire géographique, suivi d'un précis historique et de la description de l'ancienne abbaye, d'une notice sur la paroisse et la seigneurie de Lévis, et de notes historiques et généalogiques sur les seigneurs de Lévis, par Auguste Moutié, sous les auspices et aux frais de M. le duc d'Albert de Luynes. Paris, 1862, 1 vol. in-4° avec atlas in-f° de XL planches dessinées par M. Nicolle.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne adresse à l'Académie les ouvrages suivants : *Memorias da Academia*, 1a classe, t. II, part. 2a; *Lendas da India*; colleçao de monumentos ineditos tomo 2°, part. 2a

Est envoyé pour le concours des antiquités de la France, par l'entremise de M. Villemain, l'ouvrage intitulé : *Monuments gaulois du département de Maine-et-Loire*, par M. Godart-Faultrier, 1 vol. in-8° avec six cartes,

M. Ch. Loriquet transmet le nouvel exemplaire plus complet de la *Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims;* étude sur les mosaïques et sur les jeux de l'Amphithéâtre. Reims, 1862, 1 vol. in-8°, pour être substitué à l'exemplaire envoyé au concours des antiquités de la France pour cette année.

M. D. Rossi de Toulon écrit pour transmettre une observation concernant son *Etude sur Sollièes-ville.*

Sont déposés sur le bureau :

Annales de philosophie chrétienne, n° 27, mars 1862;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t. VII, 1859 60-61, Paris, Amiens, 1861.

M. Egger fait hommage à l'Académie, au nom de M. Jules Girard, d'un opuscule intitulé : *Un Procès de corruption chez les Athéniens. Démosthène, dans l'affaire d'Harpale* (extr. de la *Revue nationale*). Paris, 1862, in-8°. Ce travail, qui est le développement d'un des points les plus importants du Mémoire de l'auteur sur l'orateur Hypéride couronné par l'Académie, donne des détails sur les questions aussi graves que délicates engagées dans le grand débat politique et judiciaire qui y est exposé, et présente des solutions qui ne peuvent manquer de frapper les érudits.

Séance du 16.

(Remplaçant celle du 18, vendredi saint).

Sont offerts à l'Académie :

Des affinités des langues transgangétiques avec les langues du Caucase, par Hyacinthe de Charencey. Caen, 1862, broch. in-8°, présenté par M. Garcin de Tassy.

Le *Cabinet historique*, 8e année, 3e livraison, mars, 1862.

M. Perrot lit une note intitulée :

*Mission scientifique d'Asie Mineure exécutée d'après l'ordre de l'*Empereur.

Analyse,

Le jeune voyageur ne se propose pas de faire devant l'Académie l'histoire de la mission qu'il a remplie en Asie Mineure avec le concours de MM. Guillaume, pensionnaire de Rome, et Delbet, docteur en médecine. Les principaux incidents de ce voyage ont été consignés dans une série de rapports adressés au Ministre d'Etat et dont les trois plus importants ont été insérés au *Moniteur* (1). Il se contente de donner quelques explications sur les monuments représentés dans les dessins de M. Guillaume et dans les photographies de M. Delbet.

---

(1) 16 décembre 1861, 2 janvier et 19 mars 1862.

Quant à l'itinéraire, il a été relevé à la boussole, divisé en heures de marche de six mille mètres, et il permettra de relever les erreurs sans nombre dont sont remplies les cartes d'Asie Mineure, sans en excepter celle de M. Kiepert, la meilleure de toutes.

L'ensemble des monuments figurés que M. Perrot met sous les yeux de l'Académie se divise en deux classes: 1° les monuments appartenant à la période asiatique et qui sont antérieurs à toute influence grecque; et 2° les monuments de la période gréco-romaine.

Un trait commun à tous les monuments des anciens âges, c'est qu'ils sont taillés à même le roc. C'est dans la pierre vive que sont creusés les chambres funéraires, qu'est découpée l'ornementation étrange et sévère qui en orne la façade, et que sont sculptés les singuliers bas-reliefs qui détachent leurs silhouettes au flanc des rochers de l'Haïmaneh et de la Ptérie. Quelquefois même c'est un système de défense avec ses créneaux, ses chemins de ronde, ses casemates, ses citernes; ses escaliers sont taillés dans le tuf calcaire, et représentent en quelque sorte une montagne façonnée en forteresse par les rudes ouvriers de ces anciens temps.

Les monuments de la Phrygie sont déjà connus pour la plupart. Plusieurs voyageurs les ont visités depuis que le colonel Leake les a signalés au monde savant. Au sud de l'Olympe de Mysie, nos jeunes compatriotes ont étudié la belle tombe d'Harmandjik, découverte par Hamilton, et portant une inscription tracée en caractères grecs très-archaïques et qui pourraient bien appartenir à l'alphabet phrygien.

Dans le district de Doghanlouderesi, entre Koutahia et Sidri-Hissar, sont des tombeaux de même style, mais plus riches et portant de plus longues inscriptions, presque tous dessinés. Parmi ces dessins figure une étude complète de la forteresse taillée dans le roc de Pichmichkalési, et qu'aucun voyageur n'avait relevée. D'ailleurs point de représentations humaines: des lions, des animaux et des figures géométriques, mais un rapport assez frappant avec l'art assyrien, rapport qui devient plus sensible encore au delà de l'Halys, dans la Ptérie. Ce pays paraît avoir été un centre politique d'une certaine importance, et les antiquités qu'on y rencontre en témoignent aussi bien qu'Hérodote. La grande ville découverte par

M. Texier près de Boghaz-Kemi en est encore la preuve, et semble être la capitale des Ptériens détruite par Crésus dans sa marche contre Cyrus. Ne pouvant relever le plan complet de cette ville, la mission s'occupa de prendre les photographies des monuments et des reliefs les plus importants, qui, malgré leur conformité d'ensemble avec ceux de Khorsabad, ont cependant à Pterium leur caractère propre dans les détails et révèlent un art tout local détaché du grand rameau assyrien. Ces représentations, certainement religieuses et caractérisées par un symbolisme étrange, par un goût prononcé pour le bizarre et le monstrueux, font penser à M. Perrot qu'elles se rapportent plutôt aux cultes matérialistes de la Syrie qu'au magisme proprement dit. Le phallus y figure avec le globe ailé, et l'on sait par le témoignage d'Hérodote et des médailles que les Cappadociens ou « Leuco-Syriens » étaient de race sémitique.

A quelques heures au nord de Boghaz-Keni sont les ruines d'Eniak découvertes par Hamilton et signalées par Henri Barth. Dans une résidence de sept jours, la mission française a pu y faire des fouilles et y relever les dispositions générales à la décoration d'un palais semblable à ceux que MM. Botta et Layard ont retrouvés près de Mossoul; les sphinx, les lions, les taureaux gigantesques et ailés rappelant à certains égards ceux du Louvre et du British Muséum; l'aigle à deux têtes, ailes éployées et étreignant dans ses serres un animal, sont les reliefs les plus caractérisés des ruines d'Eniak. L'influence égyptienne y est très-sensible, et M. Perrot croit qu'elle ne saurait s'expliquer que par le goût d'imitation qui dut s'emparer des grands seigneurs persans au temps de la conquête de l'Egypte par Cambyse.

Auprès d'Aladja sont des tombeaux imposants avec leur portique, d'épaisses colonnes doriques taillées à même le roc. A ce groupe doit être rattaché, pour la conformité du style, la forteresse cyclopéenne et les figures colossales découvertes à Ghiaour-Kalesi par M. Perrot, à neuf heures sud-ouest d'Angora. Ces deux guerriers portent le costume, la tiare, l'épée médique.

II. — L'époque de transition entre l'art asiatique pur et l'art gréco-romain est figurée par les tombes royales d'*Amasia*, faciles à reconnaître quand on prend Strabon pour guide, les procédés de

construction consistant à évider le roc et à en détacher les chambres funéraires sans se conformer aux traditions les plus anciennes de ces contrées : mais les moulures et le style accusent un art relativement bien plus moderne. On y lit l'influence macédonienne au temps de la conquête d'Alexandre.

Quant aux monuments grecs et romains, la mission en a étudié et relevé des spécimens intéressants à Cyzique, dont on a pris le plan, à Hadriani, au sud de l'Olympe, vallée du Rhyndacus, à Prusias ad Hypium avec son beau théâtre : mais c'est surtout à Angora (l'ancienne Ancyre) que M. Guillaume a entrepris pendant les deux mois et demi de séjour qu'y a fait la mission une véritable étude d'architecture, qui lui permettra de restituer sur le papier l'*Augusteum* complet. C'est là, comme on sait, que M. Perrot a fait sa belle découverte du complément du testament d'Auguste, dont il a été rendu compte précédemment à l'Académie. Ce que M. Perrot a ajouté à la partie déjà connue de la traduction grecque de ce célèbre testament politique, ce sont douze colonnes inédites (sauf quelques mots de la dixième et de la onzième). Ces douze colonnes conduisent jusqu'au milieu de la cinquième colonne du latin ; on arrive alors aux cinq colonnes et demie copiées par M. Hamilton. La traduction grecque comprend donc dix-sept colonnes et demie. Il en manque une seulement, la neuvième du texte grec, cachée derrière un gros mur sur lequel s'appuie une maison entière. Heureusement cette colonne correspond à une des parties les mieux conservées du latin. Le texte latin a été mieux lu par MM. Perrot et Guillaume qu'il ne l'avait été précédemment. La lacune qui existe à partir du milieu de la première table peut se remplir tout entière à l'aide du grec. Les textes complets seront publiés prochainement par M. Perrot (1).

La moisson épigraphique de la mission d'Asie Mineure se compose de deux cents inscriptions, dont les deux tiers inédites.

M. VINCENT continue et termine sa communication intitulée :

Sur la balistique chez les anciens.

ANALYSE.

« Le travail exécuté par les ordres de l'EMPEREUR a principalement

(1) On en peut voir les fac-simile au musée Napoléon III, de la grandeur de l'original.

pour objet de faire connaître les traités que nous ont laissés sur cette matière Héron d'Alexandrie et Philon de Byzance, auteurs qui vivaient au deuxième siècle avant notre ère.

« Les machines de jet des anciens se divisaient en deux grandes classes, les machines *euthytones* et les machines *palintones*.

« Ces deux expressions ont donné lieu à beaucoup de discussions. D'après M. VINCENT, dont l'opinion s'appuie sur divers textes qu'il a cités, le mot euthytone indiquait le tir à *tendance rectiligne*, pour ainsi dire, ou, en d'autres termes, le tir dans lequel on se rapproche le plus possible de la ligne horizontale, et, plus généralement, dont la direction initiale fait avec l'horizon un angle inférieur à 45° : c'est donc le tir à longue portée, tel que celui de nos canons et obusiers, et spécialement le tir de *but en blanc* (1).

« Au contraire, les machines *palintones* étaient celles dont le tir recevait une tendance ou direction initiale faisant avec l'horizon un angle supérieur à 45°; où, par conséquent, la trajectoire, notablement parabolique, commençait par s'éloigner sensiblement de l'horizon pour s'en rapprocher ensuite par une marche *rétrograde* à ce point de vue; tel est, en un mot, le tir ordinaire des mortiers.

« Les machines de la première espèce (euthytones) portent en particulier le nom de *catapultes*, καταπέλται; elles lançaient principalement des traits aigus, et secondairement des projectiles ronds ou de forme indéterminée. Les machines de la seconde espèce (palintones) se nomment plus spécialement *balistes*, *balistæ*; elles lançaient principalement des masses destinées à écraser par leur poids. Toutefois les deux expressions de catapultes et de balistes ont été employées indistinctement, suivant les époques, la première plus anciennement, par les Grecs, la seconde, postérieurement, par les Romains.

« La forme de ces machines était très-variée. La principale et la seule dont M. VINCENT ait eu à s'occuper, parce que c'est la seule dont il soit question dans Héron et dans Philon, peut être comparée à une arbalète gigantesque où la force motrice, au lieu de résider dans l'élasticité des bras de l'arme, était empruntée à la torsion de cordes de *nerfs* ou *tendons* (2), réunis en faisceaux comme le sont les cordelettes qui servent à bander la scie des menuisiers.

« Toutefois, ce genre de force ne fut pas le seul employé. On ne tarda pas à reconnaître l'effet destructif produit sur les machines *névrotones* par les intempéries de l'atmosphère; et l'on trouve dans Philon la description de machines *chalcotones* et *aérotones* (3), c'est-à-dire de machines dont les bras sont mus par l'élasticité de lames de bronze ou par celle de l'air comprimé.

---

(1) Ne devrait-on pas, se demande M. VINCENT, écrire *tir emblant*, comme tirer d'*emblee*, de ἐμβάλλω?

(2) On sait que le mot νεῦρον, employé par les médecins grecs, signifie proprement *tendon*, et par conséquent ne doit pas être pris pour ce que nous nommons les *nerfs*, éléments du système *nerveux*.

(3) La terminaison de ces mots ne doit pas être confondue, pour le sens, avec celle des mots euthytones et palintones : dans ceux-ci, elle signifiait *tendance* et se rapportait comme on l'a vu plus haut, à la trajectoire du mobile; au lieu que, dans les trois expressions citées ici, le sens est celui de *tension*, et se rapporte à la matière qui produit la force.

« A l'égard des machines chalcotones, Philon entre dans des détails extrêmement curieux sur la manière de rendre le bronze élastique : c'est en le battant à froid, mollement et pendant longtemps, sur des rouleaux de bois, qu'on lui communiquait cette propriété; et ce fait, s'il eût été remarqué il y a trente ans, aurait sans doute simplifié les discussions qui se sont élevées à cette époque entre les savants sur la fabrication des cymbales et des tamtams.

« A cette occasion, Philon expose une théorie de l'élasticité des lames qui ne déparerait pas un traité de physique moderne ; et il cite à l'appui l'exemple des épées celtiques et espagnoles, dont la fabrication était déjà parvenue de son temps à un haut degré de perfection.

« Philon décrit encore une catapulte-*polybole*, que l'on pourrait appeler, en employant une expression moderne, catapulte-*revolver;* en effet, cette machine est composée de manière à lancer rapidement une multitude de traits qu'y dépose successivement, par un mouvement de rotation, une trémie qui les contient.

« C'est à ce point qu'était parvenue l'artillerie des Grecs deux siècles avant notre ère. Mais l'objet sur lequel M. VINCENT a particulièrement appelé l'attention de l'Académie des inscriptions est la reconstruction d'une arme décrite par Héron sous le nom de *chirobaliste*, c'est-à-dire *baliste à main*. Cette machine est *sidérotone*, c'est-à-dire que l'organe moteur se compose ici de ressorts de fer ou d'acier.

« Nous disons que cette machine est décrite par Héron : il sera plus exact de dire que cet auteur en décrit les diverses parties; mais encore est-ce d'une manière tellement obscure qu'avant le travail de M. VINCENT, on n'était même pas parvenu à reconnaître que ces diverses parties n'étaient que les éléments d'un même tout, et en quelque sorte les diverses pièces d'un même squelette. En effet, tous les commentateurs qui en ont parlé s'étaient contentés de les mentionner comme autant de machines distinctes; et les derniers éditeurs de la collection des auteurs grecs relatifs à l'art militaire se sont crus dispensés d'insérer dans leur recueil même le texte du traité de la chirobaliste, se bornant à déclarer qu'il était incompréhensible.

« Par une étude approfondie de ces fragments, préparée surtout par une traduction préalable des traités de Philon et de Héron sur la Bélopée, et secondée par l'indication que fournissent les machines de guerre figurées sur la colonne Trajane, M. VINCENT est parvenu à restituer et à traduire également le texte du traité de la chirobaliste. Il y a reconnu une machine complète, qu'il a entièrement reproduite par des dessins dont il a mis les calques sous les yeux de l'Académie. Les dessins eux-mêmes, avec la traduction qui les explique, ont été remis entre les mains de l'EMPEREUR.

« Il nous serait impossible, sans reproduire ces figures, de donner ici une idée complète de la chirobaliste. Qu'il nous suffise de dire que l'on peut comparer cette arme à nos fusils de rempart ou aux anciennes arquebuses, dont, à quelques égards, elle semblerait être l'origine. D'après ses dimensions, on peut évaluer à un demi-mètre environ les traits qu'elle était destinée à lancer, et à 5 décagrammes et demi (d'après un calcul approximatif fait par M. VINCENT) le poids des balles qu'elle pouvait également projeter : car l'arme était sans aucun doute à deux fins, comme l'indique une boucle étagée dont le texte ne fait pourtant pas mention, et qui servait évidemment à élever plus ou moins haut la corde destinée à communiquer au projectile sa force d'impulsion.

« Quant à la portée, elle dépendait de la force des ressorts et du degré

de tension, sur lequel le texte ne s'explique pas suffisamment, et il serait téméraire de rien préciser à cet égard.

« Au reste, M. Vincent a déclaré en terminant sa communication qu'il ne prétendait pas avoir dit le dernier mot sur la chirobaliste; et il s'est borné à revendiquer en quelque sorte l'honneur d'avoir reconstitué le texte, de l'avoir traduit, et d'avoir reconnu l'existence d'une seule et unique machine là où ses prédécesseurs en avaient cru voir plusieurs sans pouvoir s'en expliquer la nature. » (*Moniteur* du 21 mai 1862).

M. Jules Oppert termine la lecture de son travail intitulé :

Traduction de deux documents provenant de Sennachérib (703-680) *et de son fils Assarhaddon* (680-668), *rois de la dernière dynastie assyrienne.*

ANALYSE.

Ces textes se trouvent sur des prismes hexagonaux. Chaque face est couverte d'inscriptions de haut en bas. Nous avons un seul exemplaire complet du texte de Sennachérib, actuellement à Londres, et publié dans le dernier ouvrage du Musée britannique. Ces prismes, ou cylindres, ou barils, étaient destinés à êtreenvoyés aux chefs de provinces par ordre du roi; nous possédons de l'inscription de Sennachérib un exemplaire qui porte la date suivante :

« Fait dans le douzième mois, le vingtième jour de l'année de Bel-Simiani, préfet de Circesium. (688) »

Un autre monument qui contient les faits des deux premières campagnes de Sennachérib, et connu sous le nom de cylindre de Bellino, est daté ainsi :

« Première série, troisième exemplaire du mois schébut (onzième mois), de l'année de Nebolih, préfet d'Arbèles. (699) »

Le prisme de Sennachérib dont M. Oppert a donné une traduction à l'Académie contient les huit premières campagnes du roi assyrien.

La première guerre fut celle contre Merodach-baladan, que Sennachérib déposa en instituant à sa place Belibus, connu par le canon de Ptolémée; la seconde fut entreprise contre des peuples arméniens et mèdes : mais la plus intéressante de ces campagnes est la troisième, contre la Phénicie et la Judée. Voici les faits :

Louli, roi de Sidon, s'était soustrait au courroux du puissant monarque; mais les habitants des deux Sidons (la grande et la petite), Betzitti, Sarepta, Mahallib, Ousou, Ecdippa et Acco s'étaient soumis à Sennachérib, qui institua Tubaal roi de Sidon. En outre,

Minahem d'Ousimouroun, Abdilit d'Aradus, Urumilik de Byblos, Mitinti d'Asdod, Podouël de Bel-Ammon, Kammousunadbi de Moab et Joram d'Edom reconnurent la souveraineté de l'Assyrie. Seulement Ascalon n'avait pas fléchi ; le roi assyrien déposa donc Sidkâ (Sedechias), chef de la ville, l'emmena en Assyrie, et mit à sa place un autre prince ; il passa ensuite à Ioppé Bet-Dagon, Banai-Barka et Azour, qui jusque-là avaient reconnu la suzeraineté d'Ascalon, et se les soumit.

Parmi les rois qui avaient plutôt suivi leur propre intérêt que la volonté de leurs peuples se trouva Padi, roi d'Amgarron (Migron de la Bible) ; il avait été détrôné par son peuple et donné en garde à Ezechias le Juif, roi de Jérusalem. Sennachérib était alors en marche vers l'Egypte et Méroé, qui se soumit après un combat ; Hérodote, pourtant, qui mentionne la campagne de Sennachérib (II. 141), rapporte qu'une défaite miraculeuse sauva l'Egypte. Ce qui est certain, c'est que le roi est très-laconique au sujet de cette campagne. Il revint bientôt à Amgarron, punit sévèrement le peuple désobéissant, et délivra Padi du joug de Jérusalem : c'était alors Ezéchias qui régnait. Le roi des Juifs refusa de se soumettre. Sennachérib prit 44 villes, entre autres Lakis, nommé dans la Bible, investit Jérusalem, y enferma le fils de David, et donna le pays de Juda à Mitinti d'Asdod, à Padi d'Amgarron et à Ismi-Bel de Gaza. Ezéchias, selon la tradition assyrienne, se soumit alors ; il envoya sa garnison de Jérusalem (que le roi ne prétend pas avoir prise), et envoya à Ninive un tribut très-considérable. La Bible n'est pas contraire à ce récit, seulement elle ajoute des faits que le récit assyrien a passés sous silence : qu'une peste contraignit Sennachérib à lever le camp et à retourner à Ninive.

La quatrième campagne eut lieu contre la Chaldée et Merodachbaladan, qui semble être revenu ; la cinquième contre les montagnards de l'Arménie. Pour la sixième fois, Sennachérib tira l'épée pour soumettre encore la Chaldée et l'Elymaïde, et eut à s'occuper de troubles qui venaient d'éclater à Babylone. Il marcha plus tard contre la Susiane, pour faire la guerre à Koudour Nakhounta, de la famille des Memnonides, et dont nous possédons des monuments ; mais, pendant que Sennachérib se prépara à le poursuivre, ce roi mourut,

et laissa le trône à son frère Oumman-Minan. Ce roi soumit à son tour une partie de la Chaldée, et les rois de cette contrée se liguèrent avec lui contre l'Assyrie. Une bataille terrible eut lieu ; Oumman-Minan et le fils de Merodach-baladan, *Nabou-labar-iskoun* (1), furent vaincus et cherchèrent leur salut dans la fuite.

Le monument finit par une exposition des travaux que Sennachérib fit accomplir à Ninive. Nous n'avons rien de cette ville avant Sardanapale IV et sa destruction par Arbace. Ce qui y était resté, Sennachérib l'avait démoli pour construire son nouveau palais. Tout ce que nous savons des rois assyriens du grand empire provient de Calach (Nimroud), et les textes de cette localité nous fournissent de nombreux passages où les rois parlent de leur séjour à Ninive. Donc cette capitale avait subi une terrible destruction antérieurement à 700 ans avant Jésus-Christ, époque à laquelle remontent les plus anciens monuments.

Le fils et successeur de Sennachérib, Assarhaddon (2) nous a laissé plusieurs documents très-importants : deux exemplaires d'un prisme (3). Ce texte parle de la guerre contre Abdimilkout (Abd-Melkart), roi de Sidon, et de la destruction de cette ville, d'une guerre contre les Arabes et leur reine, qu'Assarhaddon déposa, et qu'il remplaça par une femme de son palais nommée Tabouya. Le passage le plus intéressant est une liste de 12 rois phéniciens et de 10 rois de l'île d'Iatnan. Parmi les noms de villes nous voyons des noms grecs : Ikistousi, (Égisthe) de Idéal (Idalion), Pitagoura (Pythagore), de Cittium, Ki... roi de Silhimmi (Salamis), Itoudagon, roi de Paphos, Iroël, roi de Soli, Damasou, roi de Kouri (Korion), Roumizou, roi de Tamassus, Damous, roi d'Amathonte, Ounagous, roi de Limini (Limenia). Donc Iatnan est l'île de Chypre. Parmi les rois syriens on remarque Minasi (Manassé), roi de la ville d'*Iaoudi*, de Juda ; nous savons, en effet, par

(1) *Nébo-donne la-victoire*. Le mot *labar* venu à Rome avec les astrologues chaldéens est le prototype du mot *labarum*, qui était inexpliqué.

(2) Le nom du fils est : *Assour-Ack-Iddin*, « Assour a donné un frère ; » — celui du père, *Sin-Acki-Irib*, « Sin a augmenté les frères ; » — Sardanapale : *Asour-Idanna-Palla*, « Asour a donné un fils. »

(3) L'un d'eux est cassé vers la base, il a servi de chandelier aux Arabes.

les Paralipomènes que Manassé, fils d'Ezéchias, fut emmené à Babylone par le roi d'Assyrie.

Séance du 25.

M. le Président donne communication d'une lettre à lui adressée et par laquelle M. Sébastien Cornu, administrateur provisoire du musée Napoléon III, d'après les ordres de M. le Ministre d'Etat, invite les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à visiter ledit musée au palais de l'Industrie avant que les salles soient ouvertes au public, l'ouverture devant avoir lieu le 1er mai.

M. le Secrétaire Perpétuel présente à l'Académie, avant la publication, le tome XXe, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, aujourd'hui en distribution au secrétariat.

M. Naudet reprend et termine la première lecture de la première partie de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.* (Analyse après la seconde lecture.)

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par l'Académie royale d'histoire de Madrid :

1° *Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla, publicadas por la real Academia de la historia*, tomo primero; Madrid 1861, 1 vol. in-4°. — 2° *Memorias del rey D. Fernando IV de Castilla*, tomo I y II; Madrid, 1860, 2 vol. in-4°. Ces Mémoires ont été mis en ordre et annotés par Antonio Beramides, membre de l'Académie royale d'histoire; — 3° *Memorial historicò Español : Collecion de documentos, opùsculos y anteguëdades, que publica la real Aoademia de la historia*, t. XII, XIII, XIV, Madrid, 1860-61-62, 3 vol. in-8° ; — 4° *Indice de los documentos procedentes de los monasterios y conventos suprimidos que se conservan en el archivo de la real Academia de la historia; publicado de orden de la misma*, seccion primera : *Castilla y Leon*, tomo 1° (monasterios de nuestra de la Vid y san Millan de la Cogolla), Madrid, 1861, 1 vol. in-8°; — 5° *Noticias sobre la Vida, escritos y Viajes* del Rmo. P. Mtro Fr. Enrique Florez, etc., por Fr. Francisco Mendez, 2a édicion, Madrid, 1860, 1 vol. in-8°; — 6° *Munda Pompeiana.* Memoria escrita por D. Jose y D. Manuel Oliver Hurtado, y premiada por voto unanime de la real Acad de la historia en el concurso de 1868. Madrid, 1861, 1 vol. in-8° ; —

7° *Discursos leidos en las sesiones publicas que para dar posesion de plazas de numero ha celebrado desde 1852 la real* Acad. de la historia, Madrid, 1858, 1 vol. in-8° ; — 8° *Discurso sobre el estado de los estudios historicos en España durante el reinado de Carlos II*, por D. Carlos Ramon Fort. Madrid, 1860, br. in-8° ; — 9° *Discurso leido a la real Academia de la historia* por su Director el Excmo Sr D. Luis Lopez Ballesteros al concluir el trienio de su direccion en 1852, Madrid, 1859, br. in-8° ; — 10° *Discurso leido a la real Academia de la historia* por su Director el Excmo Sr Duque de San Miguel, en 1858, br. in 8° ; — 11° *Noticia de las actas de la R. Acad. de la hist.*, leida en junta publica de 1° de julio de 1860 por don Pedro Sabau Ac. de num. y secretario, Madrid, 1860, br. in-8°.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Addenda lexicis latinis investigavit collegit, digessit* L. Quicherat. Parisiis, 1862, 1 vol. in 8°. M. L. Quicherat, déjà bien connu de l'Académie comme humaniste et comme lexicographe par ses travaux antérieurs, a déposé dans ce volume, qui ne comprend pas moins de 7,000 mots, dont plus de 4,000 sont pris en dehors des lexiques, les fruits précieux de trente années d'études aussi solides que consciencieuses, consacrées principalement à la langue et à la littérature latine.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant regnicole, offre à l'Académie : 1° *Numismatique gallo-grecque* ; *monnaie massaliote* (extrait de la *Revue numismat. belge*, t. V, 3e série), br. in-8° ; — 2° *Encore sur les monnaies gallo-grecques de Marseille* (extr. du même recueil, t. VI, 3e série), br. in-8°.

Sont déposés sur le bureau :

Une feuille intitulée : *D'una greca epigrafe trovatasi in Taormina*, versione di Giuseppe de Spuches. Palermo, 1862, 1 f. in-8° avec *fac-simile*.

Recherches sur la scène antique justifiée par l'étude du théâtre d'Orange. Nîmes, 1861, br. in-8°.

Revue numismatique, nouvelle série, t. VII, 1862, n° 2, mars-avril.

M. Mérimée fait hommage à l'Académie, au nom de l'éditeur et auteur, M. le comte Alexandre Przezdziecki, des deux ouvrages suivants : 1° *Magistri Vincentii episcopi Cracoviensis chronica Polonorum*, Cracoviæ, 1862, 1 vol. in-8°, ouvrage dont le savant membre fait ressortir la haute importance pour l'histoire de la Pologne, et dont le texte latin est ac-

compagné d'une traduction en langue polonaise ; 2° *O Wlócxni swanej S. Maurycego, przecowanej W Skarbeu katedry Krakowskiej.* Studium historyczne Warszawa, 1861, br. in-8°. Cette dernière dissertation en langue polonaise sur les lances saintes en général, et les *lances de saint Maurice* en particulier, est précédée d'un résumé en langue française et accompagnée de notes latines.

M. de Saulcy commence la première lecture d'un *Mémoire sur la nature et l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-el-scherif de Jérusalem.*

M. de Longpérier communique, au nom de M. le baron de Witte, correspondant étranger, une notice intitulée :

Note sur une mesure dont le nom HEMIXONEI *est exprimé dans l'inscription tracée sur le vase même qui la représente, et qui fait partie du nouveau musée Napoléon III.*

Analyse.

Il n'existe qu'un seul vase de terre, faisant partie de la collection de M. Rhangabé, qui porte une inscription indiquant la mesure de capacité : HMIKOTYΛION, demi-cotylion; il n'a pas été mesuré jusqu'à présent. Dans le musée Napoléon III, il existe un vase noir sans figures et provenant des fouilles de Cervetri, l'ancienne *Cære.* Il a 0m275 de haut, la circonférence de la panse est de 0m425 ; on y lit, sur une bande rouge horizontale large de 40 millimètres, l'inscription suivante tracée en caractères noirs :

IƎNOXIMƎHИƎΣƎIOΠƎMΣAIΣY⅃

Elle se lit au rebours : *Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνῃ; Lysias m'a fait pour Hémichoné.* M. Braun, qui avait, le premier, publié cette inscription (dans les *Annales de l'Inst. archéol. de Rome* de 1855, p. 52) la donnait comme une énigme.

Or le mot ἡμι, syncope d'ἥμισυς, indique la moitié d'une mesure de capacité. Quelle était donc la mesure indiquée par le mot χώνη? Les lexiques disent : χώνη, contracté de χοάνη, *creuset.* Ce mot vient de χέω, couler, verser ; c'est un récipient dans lequel on fait

fondre les métaux. Homère se sert de ce terme en parlant de l'officine de Vulcain :

Φῦσαι δ'ἐν χοάνοισιν ἐείκοσι πᾶσαι ἐφύσων.
Iliad., XVIII, 470.

La *Choné* était une espèce d'œnochoé, ou vase à puiser le vin dans le cratère pour le verser dans la coupe, d'après Phérécrate, cité par Pollux, (*Onomast.*, X, 20, 75). On a mesuré le vase dont il s'agit, et sa capacité est de 1 litre 62 centilitres. Or le *chous*, χοῦς, contenait 12 cotyles, ou 23 litres 24 centilitres. Le *demi-chous*, ἡμιχοῦς, aurait donc été de 1 litre 62 centilitres, ce qui est exactement la mesure du vase. Ne se peut-il pas que la mesure antique connue sous le nom de χοῦς soit appelée χώνη chez les Grecs d'Etrurie ? Lysias est le nom du fabricant.

MOIS DE MAI.

Séance du 2.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un Mémoire de M. Deville, membre de l'Ecole française d'Athènes, *sur la Macédoine transaxienne et sur une partie de la Thrace maritime* (95 pages in-f° avec cartes). Renvoi à la commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. Lépinois, qui a déjà rempli plusieurs missions à la satisfaction de l'Académie, croit devoir l'informer qu'il est sur le point de se rendre en Angleterre, afin d'y consulter des manuscrits dans diverses bibliothèques et qu'il se met à la disposition de la Compagnie.

M. L. Fallue offre à l'Académie des *Notes* qu'il a rédigées *au sujet de l'approvisionnement d'eau pendant le siége d'Alesia.* « Il ne faut pas, dit-il, que ceux qui viendront après nous reprochent aux savants et aux militaires de notre âge d'avoir voulu renfermer durant plus d'un mois 170,000 hommes et un nombre considérable de bestiaux sur un massif où il n'y a pas une seule goutte d'eau. »

M. de Saulcy continue la première lecture de son Mémoire *sur la nature et l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-el-scherif de Jérusalem.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Amédée PEYRON, associé étranger de l'Académie à Turin, le Mémoire intitulé : *Illustrazione di una base votiva in bronzo con iscrizione trilingue: latina, greca e fenicia, trovata in Pauli Gerrei nell' isola di Sardegna*, dal canonico Giovanni Spano, con appendice d'Amedeo PEYRON. Torino, 1862, br. in-4° (extr. des Mémoires de l'Acad. des sciences de Turin). 2 planches.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arras, par M. Caron, bibliothécaire. Arras, 1860, 1 vol. in-8°.

The journal of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland. Vol. XIX. Part 3. London, 1862, 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1861. Nîmes, 1861 1 volume in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Premier trimestre de 1862, 1 vol. in-8°.

Revue archéologique, mai 1862.

Le Cabinet historique, avril 1862.

M. P. PARIS fait hommage à l'Académie, de la part de M. Gaston Paris, son fils, d'une dissertation intitulée : *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française.* Paris, Leipzig, 1862, 1 vol. in-8°. Dédiée à M. Fr. Diez, professeur à l'Université de Bonn et correspondant de l'Académie, l'un des maîtres du jeune auteur. C'est la thèse présentée par lui à l'Ecole des chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe.

M. Léon RENIER fait hommage à l'Académie du *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*, sans nom d'auteur, mais qui est dû à la collaboration de M. Ch. Clément, administrateur adjoint de ce musée, et de MM. Brunn et Stromwald; avec deux planches. 1 vol. in 12, 1862. Le savant épigraphiste appelle l'attention de ses confrères sur le soin qui a présidé à cette œuvre délicate. Il fait remarquer que deux inscriptions intéressantes sont données avec une exactitude très-méritante, vu les difficultés de la lecture.

L'une est la reproduction d'une inscription grecque archaïque composée de 18 lignes trouvées sur une feuille d'argent repliée dans l'intérieur d'une bulle lenticulaire en or. L'autre est une inscription étrusque, faite en *granulé*, sur le fermoir de la grande fibule d'or n° 282.

M. L. RENIER communique à l'Académie une inscription antique récemment découverte à Athènes dans les fouilles du théâtre de Bacchus,

et dont la copie lui a été envoyée par M. C. Wescher, membre de l'Ecole française. Cette inscription décorait le piédestal d'une statue érigée par le sénat et le peuple d'Athènes en l'honneur d'Hadrien, avant qu'il fût élevé à l'empire, et lorsqu'il était archonte de cette ville. M. Renier en fait l'analyse, en comparant les renseignements qu'on y trouve avec ceux que les historiens nous ont transmis sur les fonctions exercées successivement par Hadrien, jusqu'à son élévation au consulat.

M. Egger fait part à l'Académie d'une autre découverte faite à Athènes, au pied de l'Acropole, par M. Strack, dans les fouilles du temple de Bacchus. On sait que ces fouilles sont exécutées sous la direction d'une commission de savants prussiens. Il s'agit d'un fauteuil de marbre à dossier élevé, portant sur la partie antérieure, en beaux caractères de l'époque romaine, le mot ΚΗΡΥΚΟΣ. C'était le siége du fonctionnaire de ce nom, du héraut public qui subsistait encore au temps de Cicéron, et dont l'emploi se perpétua sans doute après cette époque.

M. Naudet rappelle à cette occasion un passage de Dion Cassius qui vient confirmer l'observation de son savant confrère sur l'importance de la fonction de *Ceryx* sous les empereurs, au point que Néron ne dédaigna pas de la remplir pour montrer l'ampleur de sa voix.

Séance du 9.

M. le Secrétaire perpétuel donne à l'Académie des nouvelles plus rassurantes sur la santé de M. Magnin.

M. le duc d'Albert de Luynes écrit d'Hyères pour remercier l'Académie de l'accueil qu'elle a fait aux cartulaires de Saint-Maximin et de Notre-Dame de la Roche, publiés à ses frais et dont il lui devait l'hommage.

M. Ducrocq, libraire éditeur, demande à l'Académie, par une lettre adressée à M. le Président, l'autorisation de réimprimer le Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature française depuis 1789, rédigé par M. Dacier, et présenté à l'Empereur Napoléon Ier le 20

février 1808 par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut. Cette autorisation est accordée (1).

M. Maissiat, dans le cours de la dernière séance, a remis entre les mains de M. le Président un pli cacheté dont il demande le dépôt au secrétariat, afin de prendre date sur un des points controversés dans la question d'*Alesia*.

M. Naudet reprend la première lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants: *Abhandlungen der historischen Classe der Koeniglich Bayerischen Academie der Wissenschaften*. Neunten Bandes erste Abtheilung. Münich, 1862, 1 vol. in-4°.

Monumentorum Boicorum collectio nova. Edidit Academia scientiarum Boica. Vol. XI, pars II. (Monum. Boica.) Vol. XXXVI, 2e de la collection entière.

Monumento sepolcrale cristiano del terzo o quarto secolo scoperto di recente in Modena. (Estratto dalla gazzetta di Modena n° 924) par Mgr. Celestino Cavedoni. 1/2 f. in-8°.

Preventiva sposizione di taluni monumenti segestani inediti e di talune nuove ricerche archeologiche del Cav. Giovanni Fraccia di Palermo. Palerme, 1861.

Egesta e i suoi monumenti. Lavoro storico-archeologico. Palerme, 1859, par le même.

De l'influence des Phéniciens sur la civilisation grecque et de leur origine nationale, par Eliézer Lambert. Metz, 1862, br. in-8°.

(1) Cette réimpression est faite aujourd'hui. Le Rapport de Dacier est précédé d'une *Notice* sur l'auteur par Silvestre de Sacy, et est accompagné de *Notes complémentaires* qui forment la partie neuve de ce volume. Elles comprennent des renseignements nombreux sur la bibliographie de l'érudition française depuis 1808 jusqu'à 1862. Une table alphabétique de tous les savants qui y sont mentionnés et se sont distingués par leurs travaux pendant cette période rend l'usage de ce recueil vraiment utile. Du reste, nous croyons devoir ajouter que le Rapport de M. Dacier semble à bien des égards n'être que le prétexte de la publication dont il s'agit. Il serait à souhaiter que l'auteur anonyme de ces *Notes* se fût renfermé dans une stricte indication bibliographique, ou se fût contenté d'une analyse impartiale des travaux scientifiques dont il parle. Il est impossible de n'être pas frappé de l'esprit et du ton peu convenables, pour ne rien dire de plus, avec lesquels il s'exprime sur les travaux d'un savant récemment enlevé à l'Institut après une longue et glorieuse carrière.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, première et deuxième livraison, année 1860. Angoulême, 1860, 2 broch. in-8°.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, troisième livraison, janvier et février 1862.

Annales de la propagation de la foi. Mai 1862, n° 202.

Revue de l'art chrétien, n° 4 Avril 1862.

M. LE CLERC fait hommage à l'Académie, au nom de M. Edélestan Duméril, de son ouvrage intitulé : *Etudes sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire.* Paris. Leipzig, 1862, 1 vol. in-8°. Recueil de dissertations sur des sujets divers relatifs à l'histoire et à la littérature du moyen âge. Le savant membre fait ressortir l'intérêt qui recommande les consciencieuses et patientes recherches de l'auteur, dont le savoir est connu et apprécié de la Compagnie.

M. de SAULCY termine la première lecture de son *Mémoire sur la nature et l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte de l'Harem-el-scherif de Jérusalem.* (Analyse après la seconde lecture.)

Séance du 16.

M le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un *Mémoire* de M. Foucart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, *les antiquités et l'histoire de Delphes.* Ce Mémoire est envoyé à la commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. NAUDET continue la première lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.*

Sont offerts les livres suivants :

Par l'entremise de M. J. DESNOYERS: *Zum Gedaechtniss an* J. B. BIOT. *Gesprochen in der oeffentlichen Sitzung der K. B. Akademie der Wissenschaften am* 28 *maerz* 1868. Von Carl. Friedrich Philipp von Martius. Münich, 1862, br. in-4°.

Etude sur les Druses, par le baron H. Aucapitaine. (Extr. des *Nouvelles Annales des voyages* de février 1862.) Paris, 1862, br. in-8°.

Campagne de J. César contre les Bellovaques, étudiée sur le terrain, par M. Peigné-Delacourt. Beauvais, 1862, br. in-8°.

Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises, par M. l'abbé J. Corblet. (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*) Paris, 1862, br. in-8°.

Du Danemark. Impressions de voyage, aperçus historiques, etc., par M. A. de Flaux. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

Nouveau système de sténographie française d'après la méthode Stolze, adoptée en Prusse, avec 32 planches, par G. Michaëlis, Berlin, Paris, 1862, 1 vol. pet. in-8°

M. WALLON fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Aug. Carlier, de l'ouvrage intitulé: *De l'esclavage dans ses rapports avec l'Union américaine*. 1 vol. in-8°, Paris 1862. « Quoi qu'on puisse penser de l'efficacité des moyens proposés par M. Carlier pour arriver à la solution des graves questions agitées dans son livre, il faut reconnaître, dit le savant auteur de l'*Esclavage dans l'antiquité*, qu'il les a très-sérieusement étudiées, et qu'il apporte à l'appui de ses opinions des faits rassemblés de toute part avec un vrai savoir. »

M. TEXIER a la parole:

Communication orale de M. TEXIER *sur l'Augusteum d'Ancyre.*

ANALYSE.

Les derniers explorateurs des antiquités d'Angora (1) ont décrit l'*Augusteum* comme ayant été construit dans le style appelé par les anciens *in antis*, c'est-à-dire n'ayant qu'un péristyle sur le devant. M. TEXIER affirme au contraire que, d'après les formes du monument tel qu'il existe encore et malgré l'état de ruine où il se trouve selon les règles de l'architecture romaine, l'édifice devait *nécessairement* être *périptère*, c'est-à-dire avec un portique extérieur.

Les *antes* de la *cella* se répètent sur la partie postérieure du temple. On retrouve dans l'intérieur de cette même cella « un arrachement de mur » qui formait l'*Opisthodome*, endroit où l'on plaçait le trésor du temple.

La disposition des antes postérieures indique qu'un portique existait sur cette façade comme sur l'autre. Enfin, la frise latérale qui couronne les murailles ne peut avoir régné au dehors; puisqu'elle ne surmonte pas l'architrave, il faut de toute nécessité qu'elle ait

(1) MM. Perrot et Guillaume.

été sous un portique. M. Texier cite à ce sujet un exemple que tout le monde peut vérifier: c'est la frise qui règne sous le portique de la Madeleine, et qui est ornée d'une grecque. La longueur et la largeur du temple d'Ancyre s'accordent parfaitement avec les dispositions d'un édifice périptère qui aurait eu six colonnes de front et douze sur la face latérale. On peut ajouter qu'il n'y a pas d'exemple d'inscriptions placées sur la face latérale d'un temple prostyle. Le temple de Jupiter à Aizani, dont la conservation est plus complète, peut servir de modèle pour la restitution du temple d'Ancyre.

Le premier conserve encore de longues inscriptions sur le mur de la face latérale. Elles se trouvent sous le portique.

Discussion.

Cette communication donne lieu à quelques remarques, portant principalement sur la dernière assertion de M. Texier. Plusieurs exemples sont cités d'inscriptions gravées sur les murs de temples antiques non périptères et partout ailleurs que sous les portiques.

M. Berger de Xivrey fait la première lecture d'un *Mémoire sur un passage de l'Evangile selon saint Marc.* (Analyse après la seconde lecture.)

M. Huillard-Bréholles commence, en communication, la lecture d'une dissertation intitulée: *Examen des rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny comparés à ceux qui sont conservés à la Bibliothèque du Vatican.*

Séance du 23.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les comptes rendus des séances pour les années 1859 et 1860, rédigés par M. Ernest Desjardins. 2 vol. (IIIe et IVe de la collection commencée en 1857.) (1).

M. Naudet continue et termine la première lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.* (Analyse après la deuxième lecture.)

(1) Cinq années sont aujourd'hui complètes : 1857-61, et forment les tomes I à V; chez Aug. Durand, rue des Grès-Sorbonne, 7.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Die Geburt der Kabiren auf einem etruskischen Spiegel, von Eduard Gerhard (aus den Abhand II der Koenigl. Akadem. der Wissensch. zu Berlin, 1861.) Berlin 1862, br. in-4°. 2 pl.

Recherches archéologiques à Eleusis exécutées dans le cours de l'année 1860, *sous les auspices des ministères de l'Instruction publique et d'État*. Recueil des inscriptions, par François Lenormant. Paris, 1862, 1 vol. in-8°. — « Ce travail, dit M. le Secrétaire perpétuel, est le fruit d'explorations reprises et continuées avec autant de succès que de zèle. Les inscriptions nombreuses qu'il contient, la plupart inédites, sont soigneusement reproduites en caractères conformes à ceux du monument, transcrites en caractères courants, souvent restituées avec bonheur, et accompagnées de commentaires qui jettent un jour nouveau sur les faits et les noms qu'elles relatent, principalement sur les cultes, les rites et les personnages divins ou mystiques d'Eleusis. »

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances. 4° vol. Bruxelles, 1862, in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles- lettres et arts de Rouen pendant l'année 1860-1861. Rouen, 1861, 1 vol. in-8°, avec une lettre d'envoi de M. Ballin, archiviste de cette Académie.

Histoire du bourg d'Ecouché (Orne), par M. Alfred de Caix. Caen, 1862. 1 vol. in-8°, pour le concours des antiquités de la France de 1863.

Annales de philosophie chrétienne, n° 28. Avril 1862.

M. Renan fait hommage à l'Académie, au nom de M. E. le Blant, de sa dissertation intitulée:

D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la résurrection. (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*.) Paris 1862, br. in-4°. « Cet opuscule, dit le savant membre, se recommande par la critique judicieuse dont l'auteur a donné plus d'une preuve, et montre bien, entre autres exemples, ce qu'étaient les dogmes dans la conscience du peuple aux premiers siècles du christianisme. »

M. Léon Renier a la parole pour lire le Rapport dont il a été chargé par l'Académie.

Rapport de M. L. Renier *sur un projet de restitution par M. Pelet de l'inscription latine trouvée près de la fontaine à Nîmes.*

M. Auguste Pelet a publié, il y a quelques années, un essai de restitu-

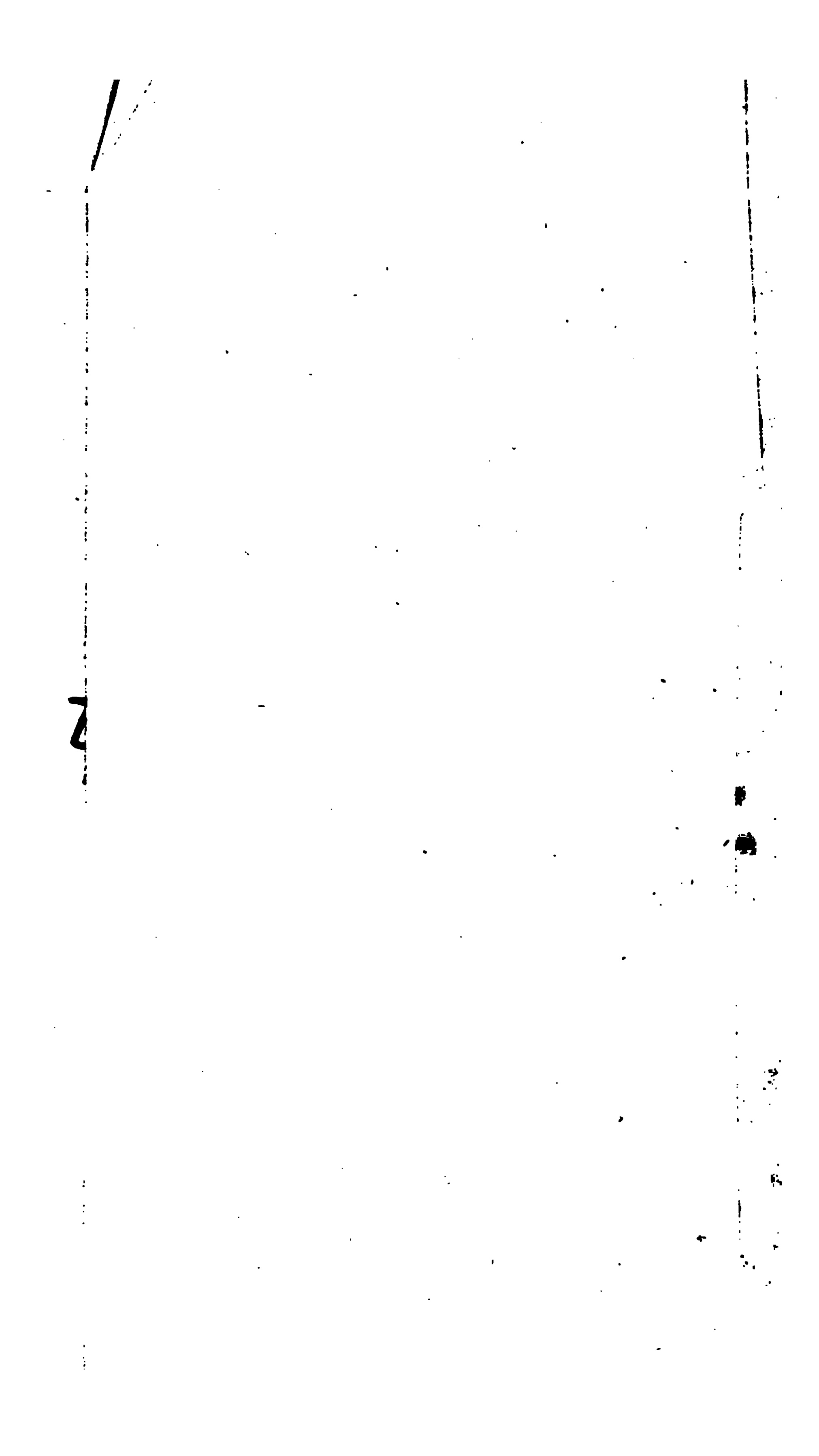
tion de fragments d'inscriptions provenant des ruines d'un édifice considérable découvert près de la fontaine de Nîmes en 1739, et que l'on croit avoir fait partie de bains ou de thermes publics. Depuis, il a exécuté en liége une réduction de la frise de l'édifice dont il s'agit, avec l'inscription telle qu'il la restitue, et il a fait hommage de ce nouveau travail à l'Académie.

Des copies de ces fragments d'inscriptions et des dessins de toutes les antiquités découvertes à Nîmes en 1739 avaient été adressés alors à l'Académie. De Boze et Bimard de la Bastie furent chargés de les examiner, et un extrait de leur rapport a été inséré dans l'histoire de la Compagnie, tome XIV, p. 104 et suiv. (1). Ils déclarèrent, quant aux fragments dont il s'agit, qu'ils étaient trop incomplets et ne contenaient pas les éléments d'une restitution raisonnable de l'inscription; mais une statue en marbre blanc ayant été découverte en même temps et au même endroit, et cette statue leur paraissant, d'après la description qui leur en avait été faite, offrir quelque ressemblance avec celles d'Antinoüs, ils émirent la conjecture que l'édifice auquel elle avait appartenu, ainsi que les fragments d'inscription, pourrait bien avoir été construit du temps d'Hadrien.

Cette statue, qui, à ce qu'il paraît, était fort belle, existait encore à Nîmes il y a trente ans. Elle fut alors apportée au musée de Louvre; elle est aujourd'hui perdue, et l'on ne peut plus vérifier l'exactitude de cette conjecture. Toutefois M. Pelet, ayant sous les yeux la plus grande partie des fragments de l'inscription, qui, plus heureux que la statue, n'ont point excité la convoitise du Louvre, et sont restés à Nîmes, où on les conserve avec soin, a pu déchiffrer sur l'un de ces fragments la syllabe DRI, qui peut provenir du nom d'*Hadrien*, ce qui, sans confirmer entièrement la conjecture des deux savants académiciens,—car ce nom d'*Hadrien* a été aussi porté par *Antonin*,— lui donne cependant un certain degré de probabilité.

C'est là, du reste, tout le résultat scientifique du travail de M. Pelet. Malgré la découverte de deux nouveaux fragments dessinés dans une lettre du chanoine Séguier à son frère, lettre qui est aujourd'hui en la possession de M. Pelet, ces fragments sont encore trop peu nombreux pour fournir les éléments d'une restitution complète de l'inscription.

(1) Cet extrait est accompagné de six planches, dans l'une desquelles sont représentés les fragments d'inscription.



ne l'a mis, il est vrai, dans sa restitution, que pour trouver l'emploi du fragment IO qui se lit parmi ceux dont la copie avait été envoyée à l'Académie. Mais il n'a pas remarqué que, dans la planche qui accompagne le rapport de BIMARD et de DE BOZE, ces deux lettres sont deux fois aussi grandes que les autres, ce qui prouve qu'elles ne pouvaient faire partie de la même inscription.

Enfin, en supposant même que la restitution de M. Pelet ne présentât aucune impossibilité épigraphique, il suffit de la traduire pour voir qu'elle ne peut-être admise. Que signifierait-elle en effet ? « Que la commune de « Nîmes, grâce à un bienfait d'Hadrien, aurait restitué en l'honneur de « Plautine un *labrum avec ses marbres et ses autres ornements,* » ce qui serait absurde, car un *labrum* n'était point un édifice ou une partie d'édifice, c'était une des pièces du mobilier des bains; on désignait ainsi ces grandes cuves de porphyre, de marbre ou de pierre, que l'on a découvertes en si grand nombre dans les thermes de Rome, et qui décorent aujourd'hui les musées de cette ville. On ne restitue pas un objet de cette nature quand il est brisé ; on le remplace, et ce n'est pas là une œuvre assez considérable pour mériter une semblable consécration.

M. RENAN commence une communication orale *Sur les inscriptions phéniciennes trouvées par lui à Oum-El-Awamid.* Cette communication donne lieu à diverses observations, principalement de la part de M. MUNK. La suite de l'explication faite au tableau par le jeune savant et celle de la discussion sont renvoyées à la prochaine séance.

Séance du 30.

M. WALLON fait la seconde lecture de son travail intitulé :

Note sur la date des événements, au moyen âge, déterminée par le jour de l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque, à l'occasion de l'historien Foucher de Chartres.

ANALYSE.

Foucher de Chartres, dans son *Histoire de Jérusalem* (de 1095 à 1127), a parfois une manière de fixer le jour des événements qu'il n'est pas inutile de définir, car elle a induit en erreur des hommes très-versés dans les difficultés de la chronologie. Il compte du jour de l'entrée du soleil dans les divers signes du zodiaque. Quel est

pour chacun d'eux ce premier jour? Les uns ont supposé qu'il n'était autre que le 1er du mois auquel chaque signe est rattaché : et ainsi la mort de Tancrède, que Foucher marque au 26e jour du Sagittaire:

Jam bis tredecies sol viserat Arcitenentem,

est placée au 26 de novembre. D'autres comptent l'entrée du soleil dans les signes, à commencer par le Bélier, de l'équinoxe du printemps tel qu'il a été déterminé au temps du concile de Nicée (21 mars, XII des calendes d'avril). Mais alors la prise d'Antioche, qui, au témoignage de tous les contemporains, arriva le 3 juin 1098, aurait eu lieu, d'après Foucher, le 7 juin, car il en fixe l'époque au 18 des Gémeaux :

Bis novies orto Gemino sub sidera Phœbo.

Le savant membre dit que Foucher n'est point tombé dans cette erreur, et il le prouve par des concordances que l'auteur lui-même fournit et qui font entendre ce qu'il veut exprimer. Ainsi Foucher dit que Godefroy de Bouillon mourut le 1er jour de l'entrée du soleil dans le Lion :

Orto sole semel sub fervescente Leone;

mais il avait déjà dit en prose que ce prince était mort le XV des calendes d'août : le soleil entrait donc dans le Lion le XV des calendes d'août.

Plus loin, parlant d'une défaite des infidèles en 1105, il en fixe l'époque de trois manières : par les jours du signe de la lune des kalendes :

Jam decies orto Phœbo sub Virginis astro,
Quum solida terras spectaret imagine luna,
Sexta kalendarum septembris quum legeretur.

Ces trois déterminations se rapportent au même jour (27 août) ; l'entrée du soleil dans le signe de la Vierge a donc eu lieu dix jours plus tôt, le 17, c'est-à-dire le XV des calendes de septembre.

M. Wallon a recueilli dans son auteur cinq ou six autres concordances, qui toutes marquent l'entrée du soleil dans les divers signes au XV des calendes. Quelle est la base de cette chronologie ? « Où donc l'auteur a-t-il pris son système, car c'en est un ? Tout simple-

ment dans son almanach. » M. Wallon, comparant les différents calendriers qui se trouvent en tête des missels du neuvième au quatorzième siècle conservés en grand nombre à la Bibliothèque impériale, y trouve l'entrée du soleil dans chaque signe marquée constamment au xv des calendes ; les variantes ne peuvent être que des erreurs de copistes ; ce qui le prouve, c'est que Bède lui-même en avait enseigné la règle et qu'il l'observe dans son calendrier.

Mais Bède n'en était point l'inventeur. M. Wallon, remontant au calendrier Julien, rappelle que Sosigène avait fixé le jour de l'équinoxe au viii des calendes d'avril (25 mars), et il montre cette époque invariablement acceptée jusqu'au concile de Nicée, et même encore par plusieurs au delà. Quel rapport peut avoir ce jour avec l'entrée du soleil dans le Bélier, fixée au xv des calendes ? N'était-ce pas le jour même de l'équinoxe, c'est-à-dire au viii des calendes d'avril, que le soleil était censé entrer dans le Bélier ? Il semble qu'il en aurait dû être ainsi ; mais les auteurs qui fixent l'équinoxe au viii des calendes d'avril disent que le soleil était dans la huitième partie, c'est-à-dire au huitième degré du Bélier : s'il se trouvait au viii des calendes dans la huitième partie du Bélier, il était donc entré dans le Bélier, à raison d'un jour environ par degré parcouru, au xv des calendes.

Voilà le fondement de la règle de Bède et de la chronologie de Foucher de Chartres ; mais, si l'on veut savoir qui l'a fait établir, il faut remonter plus haut encore. C'est ce que fait M. Wallon à la suite du P. Petau, dont il signale la savante discussion dans le supplément de son grand ouvrage *de Doctrina temporum*. A l'époque de Nabonassar, époque fameuse en astronomie, l'équinoxe arrivait quand le soleil était dans le huitième degré du Bélier, la première étoile de la constellation de ce nom étant prise comme point primordial des signes du zodiaque. Au temps d'Hipparque, il n'en était plus ainsi : la première étoile du Bélier répondait exactement à l'équinoxe. C'était pour Hipparque une heureuse occasion de placer l'équinoxe au commencement même du signe du Bélier. Il le voulut, mais il n'y put réussir : la position de l'équinoxe dans ce signe était devenue populaire, elle s'imposa même au calendrier de César. On continua donc de dire que le soleil à l'équinoxe était dans la huitième

partie du Bélier, et par conséquent qu'il était entré dans le signe du Bélier ou le xv ou le xvi des calendes.

M. Wallon signale les auteurs qui se sont partagés entre ces deux dates, et montre que celle du xv a prévalu généralement parmi les canonistes latins ; et il fait voir comment l'inégalité même des jours de chaque mois se prêtait à faire tomber constamment l'entrée du soleil à la même date, xv des calendes. C'est, comme il l'a dit, ce qu'a fait Bède et ce qu'on trouve dans les calendriers du moyen âge, et, avec cette règle, on traduit les dates de Foucher de Chartres, où s'étaient trompés de très-savants chronologistes.

M. Renan achève la communication orale commencée dans la dernière séance :

Essai d'interprétation de trois inscriptions phéniciennes trouvées à Oum-El-Awamid.

(Voir, à la planche ci-contre, les *fac-simile* des trois inscriptions) :

PREMIÈRE INSCRIPTION,

Transcrite en caractères hébreux.

לאדנלבעלשממאשנדרעבדאלם
בנמתנבנעבדאלמבנבעלשמר
בפלגלאדכאיתהשערזוהדלהת
אשלפעלתבתכלתיבנתיבשת·𐤜𐤛
𐤛𐤛𐤛לאדנמלכם·𐤜𐤛𐤛וווששתלעם
צרלכנילילוזכדושמנעם
תחתפעמאדניבעלשממ
לעלמיברכן

Nota. — On n'a pas employé les formes finales des lettres ; ces formes auraient impliqué une hypothèse sur la coupe des mots.

PARTIES CERTAINES selon M. Renan (traduction latine) :

DOMINO BAALI CŒLORUM . VIR VOVENS EST ABDELIMUS
FILIVS MATTANIS FILII ABDELIMI FILII BAALSAMARI
IN......... LAODIC... PORTAM HANC ET VALVAS
QUÆ .... DOMVS .... MEÆ ÆDIFICAVI ANNO CC
LXXX° DOMIN... REGVM ....CXLIII° ANNO POPVLI
TYRI................ MEMORI.. ET NOMEN BONVM
SVB PEDIBVS DOMINI MEI BAALIS CŒLORVM.
IN ÆTERNVM BENEDICAT ME.

TRADUCTION

Dans laquelle M. Renan a suppléé aux parties douteuses :

« Au Seigneur Baal des Cieux (1). Celui qui a fait le vœu est Abdélim, fils de « Mattan, fils d'Abdélim, fils de Baalschamar, dans le district de Laodicée. J'ai « construit cette porte et les battants (2) qui sont à l'entrée de la *cella* de ma « maison sépulcrale, l'an 280 des Seigneurs rois (3), l'an 143 du peuple de Tyr, « pour rappeler ma mémoire et mon nom sous les pieds de Monseigneur Baal « des Cieux. Qu'il me bénisse dans l'éternité ! »

DEUXIÈME INSCRIPTION,

Sur une pierre à offrandes.

Transcription en caractères hébreux.

לםלכעשתרתאלחמנ
אשנדרעבדאשםנעלבני

Traduction en latin.

REG..... ASTARTÆ DE ....
VIR VOVENS EST ABDESMVNVS . PRO FILIO MEO .

Traduction en français.

« A la reine Astarté, déesse céleste. Celui qui a fait le vœu est Abdeschmoun « Pour mon fils. »

TROISIÈME INSCRIPTION

(Sur le bord d'un gnomon) :

////////// עבדכעבדאסרבנא ///////////

SERVVS TVVS ABDOSIRVS FILIVS E ////////

Discussion.

La discussion commencée à la séance précédente sur l'interprétation du texte phénicien se poursuit principalement entre MM. Munk et Renan, et elle porte sur les difficultés grammaticales et sur les analogies probables avec l'hébreu. M. Munk voudrait que son savant confrère adop-

(1) Le Beelsamin de Philon de Byblos, saint Augustin, etc.

(2) Battants de pierre.

(3) M. Renan avait d'abord traduit *du Seigneur des Rois*, ce qui pouvait s'entendre d'Alexandre. Les *Seigneurs-rois* sont, sans contredit, les Séleucides.

tât d'une façon plus complète ce système d'analogie comme loi d'interprétation, et il propose des corrections au texte en s'autorisant d'une erreur du graveur qu'il croit démontrée. Pourquoi n'en pas supposer d'autres qui permettent de restituer à sa phrase la régularité grammaticale, en hébreu du moins? Il propose de voir dans l'indication de la première des deux ères, celle de 280 du Seigneur des rois, le règne d'Alexandre le Grand.

M. Renan se refuse absolument à corriger le texte partout où il présente des difficultés à l'application de la méthode d'analogie par l'hébreu. Il allègue que les monuments phéniciens sont encore trop peu nombreux pour qu'il soit permis d'invoquer les précédents et de subordonner tout aux lois d'analogie avec la langue hébraïque pour les passages inintelligibles ou trop difficiles. D'ailleurs, les deux savants philologues sont d'accord sur l'interprétation des quatre premières lignes presque entières et des deux dernières. Il n'y a donc que la cinquième et la sixième dans lesquelles le sens ne paraît pas fixé. Voici le résumé des observations de M. Munk.

Pour le sens des trois premières lignes, M. Munk, parfaitement d'accord avec M. Renan, croit cependant qu'il faut écrire בפלך, au lieu de בפלג, et והדלתת, au lieu de והדלהת. En général, il lui semble que cette inscription a été gravée négligemment par un homme peu versé dans la langue et qui lisait mal le modèle qui lui avait été donné par écrit. Par là s'expliqueraient plusieurs fautes graves. Ainsi, il croit que dans la quatrième ligne il faut écrire לנעלת בת צלתי (c'est-à-dire לנעילת בית צלותי), au lieu des mots לפעלת בת כלתי, qui n'offrent aucun sens plausible; — dans la sixième ligne, il croit devoir changer ליל en נין, mot qui, dans quelques passages de la Bible (Job, XVIII, 19; Isaïe, XIV, 22), désigne évidemment ce que l'homme laisse après lui *pour perpétuer sa mémoire*, *signe perpétuel*, *souvenir*, *monument*, et qui a été aussi employé dans le sens de *fils* ou *postérité* (Genèse, XXI, 23). De là vient la forme verbale ינון (Ps. LXXII, 17) dans le sens de *se perpétuer*. Il est impossible de trouver ici un sens dans le mot ליל. Enfin, dans la septième ligne, M. Munk croit devoir lire פעלי, au lieu de פעם. — Il est difficile de déterminer les deux ères qui servent à indiquer la date du monument, surtout si l'on admet, avec M. Renan, que le premier nombre a la valeur de 280, et le second

celle de 143. M. MUNK propose de donner à chacun des quatre chiffres semblables du premier nombre la valeur de 10, d'attribuer à la première date la valeur de 140, et à la seconde celle de 123. La première date serait celle d'une ère d'Alexandre, commençant par l'année qui suivit la victoire d'Arbelles, ou en 329 avant J.-C. Le titre de *roi des rois*, ou *maître des rois*, passa alors des rois de Perse à Alexandre, et c'est lui qui serait désigné par les mots לאדן מלכם. La seconde date est celle de l'ère des Séleucides, commençant en 312 avant J.-C., qui serait ici désignée par les mots לעם צר, c'est-à-dire *du peuple de Syrie.*

Voici en somme comment M. Munk croit pouvoir traduire l'ensemble de cette inscription :

« .... Au Baal du ciel, consacré par Abd-Elim, fils de Mathân,
« fils d'Abd-Elim, fils de Baalschamar, dans le district de Laodicée.
« — Cette porte et les battants, qui servent à fermer ma maison de
« prière, je les ai construits en l'année 140 du maître des rois
« (Alexandre), 123 ans du peuple de Syrie (de l'ère des Séleucides),
« afin qu'il reste de moi un monument, un souvenir et une bonne
« renommée. — Pour mon ouvrage, puisse mon Seigneur, le Baal
« du ciel, me bénir à jamais ! »

M. DE ROUGÉ, à l'occasion de cette communication, présente quelques remarques sur le rapport et la forme des caractères phéniciens exprimant le nombre *cent* avec celle du caractère égyptien hiératique qui exprime le même nombre.

Sont présentés les ouvrages suivants :

De la balistique chez les anciens, par M. VINCENT (ext. du *Moniteur universel* du 21 mai 1862), résumé de la communication qu'il a faite sur ce sujet et que nous avons reproduite plus haut *in extenso* (séance du 16 avril), d'après un travail exécuté par les ordres de l'EMPEREUR.

M. Polain, correspondant de l'Académie, fait hommage : 1° d'un *Rapport sur les coutumes de Liége, de Stavelot et de Bouillon*, fait au nom de la commission royale chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances, br. in-8° ; — 2° d'une *Note sur la découverte du texte primitif de la chronique de Jean le Bel.* (Extr. du *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique.*) On se rappelle que cette chronique a été retrouvée en entier à Châlons par M. Meyer, et que M. Paulin PARIS en a fait l'objet d'une com-

munication à l'Académie dans la séance du 18 octobre 1861. (T. V de nos Comptes rendus, p. 266-270.) M. Polain annonce que la Commission royale des monuments de la langue fançaise a décidé qu'elle s'occuperait immédiatement de mettre au jour cette chronique, et qu'il était chargé de la publication.

Sont adressés en outre :

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. IX, 1re partie. Aix, 1862, br. in-8°.

Les monuments de l'histoire de France. Catalogue, etc., par M. Hennin, t. VII. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

M. Rossi, à Toulon, fait savoir, en réponse à une lettre qui lui avait été adressée, que son *Etude sur la cathédrale* de cette ville, publiée dans la *Revue de Marseille et de Provence*, aux mois de mars et d'avril 1861, est destinée au concours des antiquités de la France pour 1863.

La Société des sciences et arts de Poligny (Jura) invite les membres de l'Académie à assister au congrès géologique, paléontologique et archéologique qui aura lieu à Poligny le 22 juin 1862.

M. Egger, pour compléter une communication antérieure, annonce que le dernier numéro du *Philistor* rend compte de la suite des fouilles exécutées à Athènes dans le théâtre de Bacchus par l'architecte allemand M. Strak. Ces fouilles ont mis à découvert, sur les 3e et 4e gradins, outre le siége du héraut κήρυκος, vingt autres siéges portant chacun le titre d'un fonctionnaire civil ou religieux, depuis le stratége et le prêtre de la *Victoire Olympienne* jusqu'au prêtre d'*Hadrien libérateur* (?). Ces attributions de siéges spéciaux à des spectateurs officiellement privilégiés sont une ressemblance curieuse à constater entre les théâtres anciens et les théâtres modernes. M. Egger lit la liste de ces dignitaires qui sont :

Siéges au théâtre de Bacchus.

1. Κήρυκος.
2. στρατηγοῦ.
3. ἱερέως Ὀλυμπίας Νίκης.
4. ἱερέως Ἀπόλλωνος πυθίου.
5. δᾳδούχου.
6. θυηχόου.

7. ἱερέως Διὸς Πολιέως.
8. ἱερέως Διονυσίου Ἐλευθερέως.
9. Πυθοχρήστου ἐξηγητοῦ.
10. ἱερέως Διὸς Ὀλυμπίου.
11. ἱεροφάντου.
12. ἱερέως Ἀπόλλωνος Δηλίου.
13. ἱερέως Ποσειδῶνος φυταλμίου.
14. ἱερέως Χαρίτων καὶ Ἀρτέμιδος ἐπιπυργιδίας Πυρφόρου.
15. ἐξηγητοῦ ἐξ εὐπατριδῶν χειροτονητοῦ ὑπὸ τοῦ δήμου διὰ βίου.
16. ἱερέως Ποσειδῶνος γαιηόχου καὶ Ἐρεχθέως.
17. ἱερέως Ἀρτέμιδος Κολαινίδος.
18. ἱερομνήμονος.
19. ἱερέως καὶ ἀρχιερέως Σεβαστοῦ Καίσαρος.
20. ἱερέως Ἀδριανοῦ Ἐλευθερ[έ]ως.

MOIS DE JUIN.

Séance du 6.

M. Vincent remet un pli cacheté qui sera déposé au secrétariat.

M. de Saulcy commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-Scherif à Jérusalem.* Cette lecture donne lieu à une discussion prolongée entre l'auteur, M. Renan, et M. Munk.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants de la part de M. le comte Charles de Monteynard : *Cartulare monasterii de Domina.* Lugduni, excudebat Ludovicus Perrin. 1859, 1 vol. in-8°. Ce volume, dont l'objet se rattache par des liens étroits à la famille de Monteynard et qui est d'une rare perfection d'exécution typographique, n'est pas moins remarquable par le travail de l'éditeur, consistant en une introduction accompagnée de diverses pièces intéressantes et en plusieurs index de noms de personnes et de lieux mentionnés dans les chartes et des chartes elles-mêmes, le tout terminé par un glossaire spécial et par six planches, dont la dernière est une carte des environs du prieuré de Domène.

De la part de M. Chassang, maître de conférences à l'Ecole normale su-

périeure, son ouvrage intitulé : *Le merveilleux dans l'antiquité. Apollonius de Tyane, sa vie, ses voyages, ses prodiges, par Philostrate, et ses lettres.* Paris, 1862. 1 vol in-8°. Cet ouvrage est une sorte de corollaire plein d'à-propos de celui que l'auteur a publié précédemment sous ce titre : *Histoire du roman dans l'antiquité grecque et latine et de ses rapports avec l'histoire*, et qui était le développement d'un Mémoire couronné par l'Académie. Ce nouveau travail de M. Chassang se recommande à la plus sérieuse attention de l'Académie par l'élégante fidélité de la traduction et par la solidité de la critique.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 7e année, 1860. Napoléon-Vendée, 1861.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1861, 4e trimestre.

Revue archéologique. Juin 1862.

Revue historique du droit français et étranger. Mars, avril, 1862.

Revue de l'art chrétien, n° 5, mai 1862.

Le cabinet historique, mai 1862.

M. Egger annonce à l'Académie que M. Dugit, membre de l'École française d'Athènes, lui avait envoyé au mois d'août dernier quelques fragments de papyrus recueillis en Egypte ; que ces fragments se partagent en deux feuillets, qui diffèrent l'un de l'autre par la qualité du papyrus, le caractère de l'écriture et le sujet. Le savant membre n'entretiendra l'Académie que du plus long de ces deux morceaux, composé de deux colonnes d'écriture cursive : l'une, très-mutilée, de vingt-huit lignes ; l'autre, beaucoup mieux conservée, de quarante-quatre lignes. Un déchiffrement laborieux, et cependant incomplet encore, mais qu'il n'ose pas espérer de pouvoir pousser plus loin, lui a fait reconnaître dans le texte en question un morceau oratoire en bon grec attique. C'est l'accusation dirigée par un citoyen contre un amiral qui, vainqueur dans quelque combat naval, a volontairement refusé de relever les blessés et les morts. La date, le lieu du débat et le nom des personnages sont inconnus. Après avoir donné lecture de la partie de ce plaidoyer qu'il a pu traduire en français, M. Egger indique rapidement les conjectures auxquelles un tel fragment peut donner lieu. Il fait appel aux lumières de la Compagnie pour obtenir sur ce sujet les renseignements qui ont échappé jusqu'ici à ses recherches.

L'Académie exprime le désir que M. Egger veuille bien rédiger plus complétement la communication verbale et sommaire dont l'analyse précède.

M. Huillard-Bréholles reprend sa communication *Sur les rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny*, etc.

Séance du 13.

La parole est donnée à M. Maury, rapporteur de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours pour le prix ordinaire de l'Académie prorogé de 1860 en 1862.

Rapport sur le concours relatif aux monuments dits CELTIQUES.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix prorogé la question suivante : *Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques (menhirs, dolmens, allées couvertes, tumuli, etc.); recherches des différences et des analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.*

La commission était composée de MM. de Saulcy, de Longpérier, Léon Renier, Alfred Maury et de MM. les membres du bureau.

Quatre Mémoires ont été envoyés.

Le n° 1 est un travail assez étendu, mais mal conçu et fort insuffisant. Plusieurs des points sur lesquels l'Académie avait appelé les recherches des concurrents n'ont pas été traités. L'auteur a pris de toutes mains et n'a pas soumis les témoignages qu'il invoque à une critique préalable assez sévère.

Le n° 4 est un exposé court et judicieux de quelques fouilles entreprises pour éclairer la question, mais l'ensemble du programme est loin de rencontrer dans cette notice des réponses catégoriques. L'auteur ne présente d'ailleurs aucune information sur les monuments dits celtiques qui se trouvent hors de France. La commission, tout en approuvant les principes et les idées qui ont présidé à la rédaction du Mémoire, ne l'a pas jugé de nature à prétendre au prix.

Le n° 2, qui a pour épigraphe : *Rerum cognoscere causas*, a mieux

répondu aux termes du programme, sans que cependant les recherches de l'auteur puissent être considérées comme ayant résolu la question. S'appuyant encore plus sur les publications déjà faites que sur les investigations entreprises pour le concours même, il a démontré que les *dolmens* sont des monuments funéraires, et il a présenté çà et là quelques heureux aperçus sur la destination et l'âge de plusieurs des monuments dits celtiques. La commission, appréciant la solidité des recherches consignées dans ce travail et les efforts consciencieux qu'il accuse, lui accorde une *mention honorable*.

Le Mémoire n° 3 est de beaucoup le plus étendu et le plus méritant. Il se compose de trois cahiers et d'un atlas. L'auteur ne s'est point borné à recueillir et à discuter un certain nombre de faits bien établis : il a dressé un relevé complet de tous les monuments de la catégorie indiquée dans le programme existant ou ayant existé dans nos différents départements, et, à l'aide de ce relevé, il a pu nous offrir une carte qui présente la distribution des *monuments* dits *celtiques* sur le sol de la France. Un examen critique et une discussion approfondie lui ont permis d'écarter ceux qui ont une origine et un caractère incertains. La seule inspection de sa carte montre que ces monuments sont d'autant plus nombreux qu'on se rapproche des côtes nord-ouest et ouest.

On dirait, à en juger par leur emplacement, qu'ils ont été élevés par une population littorale qui pénétra dans l'intérieur en remontant les grands fleuves et leurs affluents. L'auteur compare ces données topographiques à celles que lui fournissent les travaux faits sur les *monuments* dits *celtiques* en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans la Scandinavie. Conduit à admettre, par l'examen des objets trouvés çà et là sous les *dolmens*, que ce sont des monuments funéraires, il suppose que leur origine remonte au delà de l'invasion des Celtes, et repousse pour ce motif l'appellation qu'on en a faite de monuments *celtiques*.

Sans se prononcer sur cette dernière hypothèse, qui ne lui paraît pas encore suffisamment établie, la commission reconnaît que le Mémoire n° 3 a pleinement satisfait aux exigences du programme. L'auteur a fait preuve d'une bonne méthode, d'une intelligence sérieuse de la matière et d'une critique exercée. Il n'a point entrepris d'établir une histoire dans un système préconçu étayé de faits choisis dans un but exclusif. Il a, au contraire, réuni tous les témoignages incontestés, il les a fait parler, et les résultats auxquels il est parvenu en bien des points ne sont que la conséquence nécessaire des renseignements qu'il a coordonnés et comparés entre eux. Son Mémoire répond vraiment à l'épigraphe qu'il a choisie : *C'est icy un libvre de bonne foy* (Montaigne).

La commission est d'avis, à l'unanimité, d'accorder le prix au Mémoire n° 3 dont la publication fera faire un grand pas à cette partie encore si obscure de l'archéologie.

L'Académie décerne le prix à l'auteur de ce Mémoire, M. Alexandre Bertrand, ancien membre de l'Ecole francaise d'Athènes,

Et une mention honorable à l'auteur du Mémoire n° 2.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. Le Clerc a la parole comme rapporteur de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours pour le prix de la fondation Bordin : *Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence et quelques autres ont été imités en grec depuis le douzième siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

La commission, composée de MM. Hase, Le Clerc, Littré, Brunet de Presle et des membres du bureau, propose de remettre le sujet au concours pour 1864.

Cette proposition est adoptée.

M. Reinaud lit en communication le travail suivant :

Nouvelles observations sur l'art de la mosaïque chez les Byzantins et les Arabes.

« On sait que l'objet de la mosaïque est d'offrir un dessin qui résiste à la fois à l'humidité et au contact des corps durs. C'est pour cela qu'au lieu de vernis on emploie des fragments de marbre et des pâtes de verre disposés en forme de cube et encastrés dans un plancher ou sur un mur avec du mastic et des matières analogues. Les pierres dures, telles que marbre ordinaire, porphyre, jaspe, etc., ont une couleur par elles-mêmes ; les verres sont aussi susceptibles d'en recevoir une sous forme d'émail ; on imagina même de leur donner une couleur d'or et d'argent au moyen d'une feuille de métal qu'on étendait dessous. L'avantage de la mosaïque est de reproduire le dessin le plus délicat et le plus compliqué, sans avoir rien à craindre des accidents ordinaires.

« Chez les anciens, l'art de la mosaïque fut appliqué au pavement des temples, des palais et des habitations des riches particuliers. Il existe encore dans nos musées de ces tableaux en matériaux solides d'un effet imposant, et l'on en découvre de temps en temps de nouveaux. On ne songea pas d'abord à le faire servir à l'ornementation des murs des édifices. Chez les anciens, on peignait au pinceau les murs des édifices publics. On peignait même les murs des maisons des particuliers. C'est ce qui nous a valu les peintures d'Herculanum qui ont pris une si belle place dans l'archéologie. Encore aujourd'hui, dans les pays chauds du Midi, on emploie ordinairement la peinture au lieu du papier peint.

A quelle époque a-t-on songé pour la première fois à faire servir la mosaïque à l'ornementation des murs des édifices? Les savants ont conclu de certaines expressions de Pline le naturaliste que cette idée avait été mise à exécution dès les premières années de notre ère. Voici ce que dit Pline (1) : « Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere e vitro, novitium et hoc inventum. » Le grand Constantin est le premier personnage qui appliqua en grand l'art de la mosaïque à la décoration des murs des basiliques et des églises. Peut-être le procédé employé par Constantin, et qui se transmit à ses successeurs, n'était-il pas le même que celui dont a parlé Pline. Voici un passage de l'historien Vopiscus, qui écrivait sous le règne de Dioclétien, et qui parle d'un personnage mort en 272; chose singulière! je n'ai vu nulle part ce passage important appelé en témoignage : « De hujus divitiis multa dicuntur. Nam et vitreis quadraturis bitumine altisque medicamentis insertis domum induxisse perhibetur (2). » Le personnage dont il s'agit ici est un marchand égyptien du nom de Firmus, qui avait gagné des richesses immenses dans son commerce avec l'Abyssinie, l'Arabie, la Perse et l'Inde, et qui, ayant eu l'audace de se faire proclamer empereur, fut vaincu et mis à mort par Aurélien

« L'art de la mosaïque, appliqué non plus seulement au pavé des édifices, mais à toutes les parties d'une vaste construction, était nécessairement une grande dépense. Si le procédé auquel Vopiscus fait allusion est le même que celui dont a parlé Pline, question qui ne peut être résolue que par les personnes compétentes, il y a lieu de croire qu'au troisième siècle peu de personnes en faisaient usage. Quoi qu'il en soit, les savants s'accordent à dire que Constantin et sa mère, en faisant servir la mosaïque à la décoration des basiliques et des églises, donnèrent à cet art une impulsion nouvelle. Cet art se répandit à la fois en Orient et en Occident. Il en existe encore des spécimens magnifiques dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, dans l'église de Saint-Vital à Ravenne, et dans l'église de Saint Marc à Venise. Comme Constantinople était alors devenue le centre du savoir et des arts, ce fut dans cette capitale que l'art de la mosaïque atteignit sa perfection ; aussi fit-il partie de ce qu'on nommait l'*art byzantin*.

« Au milieu du septième siècle, les Arabes, en subjuguant la Syrie, la Mésopotamie, l'Egypte et les provinces septentrionales de l'Afrique, trouvèrent l'art de la mosaïque cultivé partout. Ils l'adoptèrent aussitôt pour la décoration de leurs mosquées et de leurs palais. Pour cela ils eurent recours aux artistes du pays; ils employèrent même l'expression en usage. Les Grecs avaient donné à la mosaïque le nom de ψήφωσις, mot qui signifie *construction en petits cailloux*. Ce nom, en passant chez les Arabes, reçut la forme *fsefysa*. D'un autre côté, suivant l'historien arabe Ibn-Sayd,

(1) Liv. XXXVI, ch. LXIV.
(2) Vopiscus, Histoire des quatre tyrans, dans l'*Historia Augusta*.

une des conditions de la paix conclue au commencement du huitième siècle entre le calife Valyd et l'empereur de Constantinople fut que celui-ci fournirait une certaine quantité de fsefysa pour la décoration de la mosquée qu'on élevait en ce moment à Damas.

« Des restes de fsefysa existent encore en Espagne dans la mosquée de Cordoue, servant de cathédrale. Mais en général, à Cordoue comme à Damas, ces restes remontent aux premiers temps de la domination arabe, et ils furent surtout l'ouvrage d'artistes byzantins. En Orient comme en Occident, les Arabes substituèrent de bonne heure au procédé lent et coûteux de la mosaïque les faïences colorées qu'on remarque encore dans certaines parties de la mosquée de Cordoue, et qui couvrent une grande partie des murs de l'Alhambra. On peut consulter à ce sujet une notice sur les publications de M. Girault de Prangey que j'ai insérée dans le *Journal asiatique* du mois d'avril 1842.

« Cependant l'art de la mosaïque subsistait encore en Orient au douzième siècle, chez les musulmans aussi bien que chez les chrétiens. M. le comte Melchior de Vogüé a parlé dans son bel ouvrage intitulé *les Eglises de la terre sainte* (1) de magnifiques mosaïques qui furent exécutées sous la domination des princes croisés, en 1180, à Bethléem, dans l'église de la Naissance-du-Sauveur, et à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre. D'un autre côté, l'historien arabe Ibn-al-Atir, qui était contemporain, dit qu'en 1187, lorsque le grand Saladin conquit la ville sainte et voulut rendre au culte musulman la mosquée d'Omar qui avait été convertie en église, il fit revêtir la mosquée des plus riches mosaïques. Or, non-seulement il fit usage des approvisionnements de pierres dures et de pâtes de verre qui se trouvaient à Jérusalem entre les mains des chrétiens, mais il fit venir d'Alep des matériaux du même genre qui y avaient été amassés depuis plusieurs années. Voyez le *Recueil des historiens arabes des guerres des croisades*, publié par l'Académie, tom. I, p. 705 et 706.

M. Beulé communique à l'Académie un portefeuille de dessins composés par M. Ruhl, directeur du musée de Cassel. M. Ruhl a entrepris de restituer, d'après les indications de Pausanias, le coffre de Cypsélus. M. Beulé montre avec quelle conscience et quelle étendue de recherches l'auteur a consulté les vases peints, les tombeaux, les bas-reliefs, les médailles, en un mot tous les monuments figurés, afin d'y retrouver, dans le style archaïque, la plupart des sujets décrits par Pausanias.

Après que tous ces dessins ont passé sous les yeux de l'Académie, M. Beulé propose qu'une lettre de remercîment soit adressée à M. Ruhl pour cette intéressante communication et pour qu'on l'encourage à soumettre à l'examen du monde savant, par la publicité, les résultats d'études aussi sérieuses.

(1) Paris, 1860, in-4°, p. 64 et suiv., et p. 188 et suiv.

M. de Longpérier ajoute quelques réflexions, qui confirment et appuient ce que vient de dire son savant confrère.

Un membre demande s'il n'y aurait pas lieu de nommer une Commission pour examiner les dessins.

MM. Naudet et Guigniaut, secrétaire perpétuel, combattent cette proposition, et sont d'avis que tout ce que l'Académie peut faire, en restant fidèle à ses précédents, c'est d'écrire par son secrétaire perpétuel à M. Ruhl pour le remercier et pour lui exprimer, selon la proposition de M. Beulé, la satisfaction avec laquelle elle verrait son travail de restitution d'un monument célèbre soumis à l'examen du monde savant par une publication ultérieure qui permettrait de l'apprécier pleinement.

Cet avis est adopté.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Journal asiatique, n° 74, 1862 ;

Chronique orientale et américaine, n° 6, 1862.

M. le Clerc fait hommage à la Compagnie, au nom de M. A. Poirson, conseiller honoraire de l'Université, de la seconde édition de son *Histoire du règne de Henri IV*, deux fois honorée par l'Académie française du grand prix Gobert, tome Ier, Paris, 1862. « L'auteur, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, dans les développements nouveaux qu'il a donnés à un livre justement estimé, a profité des conseils de la critique. Il l'a complété et en a même quelquefois changé la forme, sans rien faire perdre à l'ouvrage de son intérêt et de sa gravité. »

M. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts, commence une communication sur le résultat des travaux de la mission composée de savants et d'architectes, envoyée en Grèce par le gouvernement prussien. (Inachevée.)

Séance du 20.

M. de Saulcy a la parole, comme rapporteur de la Commission du prix ordinaire prorogé en 1862, sur l'*Alphabet phénicien*.

La Commission était composée de MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, Munk et des membres du Bureau.

Rapport sur le Concours relatif à l'alphabet phénicien.

Un seul Mémoire intitulé : *De antiquissimo Phœnicum alphabeto, deque alphabetis inde derivatis, disquisitiones*, a été remis au secrétariat.

La Commission, après l'avoir étudié avec soin, a été unanime pour décider que le prix ne pouvait lui être accordé. Ce Mémoire est moins complet que celui qui a motivé, il y a deux ans, la prorogation du concours; il lui est inférieur sous tous les rapports. L'auteur a négligé les écritures de la Bactriane, de l'Inde méridionale (époque des Séleucides), de la Phrygie, des Parthes, de la Characène, qui sont toutes certainement d'origine phénicienne. Il ne fait que glisser sur l'écriture de la Lycie! Il oublie les runes et l'alphabet celtibérien. Il ne parle du moins de ce dernier que d'une façon insignifiante. Tout ce qu'il dit des écritures italiotes archaïques se trouve beaucoup plus complet dans la grammaire osque de M. Mommsen. Enfin il n'a pas craint de désigner par ces mots : *Nummus argenteus* QUEM NEMO ADHUC VIDIT, et d'attribuer à un chef des bords du Léman, une petite monnaie anglo-saxonne du roi Ethelbert publiée par des savants aussi connus que Ruding.

La Commission est donc unanime pour proposer de proroger la question jusqu'en 1864. Cette proposition est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret pour discuter les conclusions de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

L'Académie décerne après un vote au scrutin : le premier prix Gobert à M. de Mas Latrie, pour son *Histoire de Chypre sous la maison de Lusignan ;*

Le second prix, à M. D'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des comtes de Champagne.*

M. de SAULCY continue la lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-Scherif, à Jérusalem.*

Une discussion s'engage principalement entre MM. de SAULCY et RENAN. M. HITTORFF y prend part.

L'Académie se forme de nouveau en comité secret.

Séance du 27.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie un nouveau Mémoire de M. Dugit, membre de l'Ecole française d'Athènes. La Commission est d'avis d'en renvoyer l'examen à l'an prochain. L'Académie, vu l'époque tardive de la communication de ce travail, adopte la proposition.

La séance annuelle publique est fixée au 1er août.

L'Académie nomme, au scrutin secret, une Commission de six membres pour proposer trois sujets, parmi lesquels l'Académie en choisira un à mettre au concours pour le prix ordinaire à décerner en 1864, et trois sujets pour le prix Bordin.

Le prix ordinaire doit porter sur la littérature classique ;

Le prix Bordin, sur l'archéologie classique, et particulièrement sur la mythologie.

Les six membres nommés, sont : MM. Naudet, le Clerc, Laboulaye, Egger, de Longpérier et Maury, auxquels s'adjoindra le Bureau.

M. Egger lit en communication une note intitulée :

Papyrus grec rapporté d'Egypte par M. Dugit (membre de l'École française d'Athènes), *et qui contient des fragments d'un discours inédit.*

ANALYSE.

Ce morceau, dont l'auteur et la date restent inconnus, est une accusation contre le chef d'une flotte grecque qui, vainqueur dans un combat naval, n'a voulu relever ni ses morts ni ses blessés. Le style et l'exacte observation des mœurs athéniennes semblent indiquer un écrivain attique ; mais ce ne peut être, selon toute apparence, un orateur du temps de l'autonomie : M. Egger incline à croire que nous avons là un de ces discours que les historiens grecs inséraient dans leurs récits. Deux pages environ en peuvent être

déchiffrées avec certitude et traduites sans difficulté. Le savant membre accompagne cette lecture de quelques observations sur les caractères de l'écriture dans le manuscrit original et sur quelques détails d'antiquités relatifs au texte contenu dans le manuscrit.

M. HITTORFF achève la lecture d'un travail intitulé:

Recherches archéologiques en Grèce faites sous les auspices du gouvernement de Prusse (1).

« L'art et la science doivent de remarquables résultats aux investigateurs des monuments antiques. Voilà un siècle que Winckelmann jeta les premiers et solides fondements des études archéologiques; depuis cette époque, ces études, au lieu de se borner aux écrits des auteurs, se sont étendues aux œuvres de l'architecture, de la sculpture et de la peinture; elles ont amené la connaissance de faits qui ont servi à confirmer ou à réfuter les inductions des travaux uniquement philologiques; elles ont ouvert une voie qui a conduit à des solutions certaines.

« Comme M. Alfred MAURY, notre savant confrère, vient de l'établir, c'est en effet depuis que les artistes et les philologues ont mis en commun leur talent et leur savoir que le vaste champ des civilisations anciennes a été exploré avec succès (2).

« On ne peut se défendre d'un sentiment de regret lorsqu'on voit combien de temps il a fallu pour que l'archéologie parvînt à la hauteur où elle est aujourd'hui.

« Malgré l'enthousiasme pour l'art romain, le désir de connaître les célèbres produits de l'art grec se manifesta au commencement du seizième et du dix-septième siècle. Lorsque, dans sa lettre à Léon X, Raphaël dit « que les arts furent inventés en Grèce, et que ce pays posséda les maîtres les « plus parfaits dans tous les arts, » on comprend la demande de Sanzio d'envoyer des artistes et des savants étudier et rapporter les chefs-d'œuvre helléniques. Il est difficile d'imaginer à quel point le divin peintre se serait surpassé lui-même si, au lieu des monuments de Rome, il avait pu méditer ceux d'Athènes. Est-il nécessaire d'ajouter de quelle importance pouvait être la réalisation d'une mission confiée à des hommes choisis par Raphaël?

« Nous lisons dans le *Vitruve* de Perrault, l'architecte de la colonnade du Louvre, « que Louis XIV envoya en Italie, en Grèce, en Syrie et en « Perse, des personnes savantes et instruites pour étudier ce qui restait « des marques, de la capacité et de la hardiesse des architectes anciens. » Comment ne pas regretter que ces missions n'aient laissé comme trace ostensible que l'ouvrage de Desgodets: *les Edifices antiques de Rome*?

---

(1) Publié dans le numéro de juillet de la *Revue archéologique*. Nous le reproduisons d'après ce recueil.

(2) *Voyez* les articles des missions archéologiques, etc. *Moniteur univ.* des 1er, 15 et 17 mai dernier.

Cependant ce travail devança de près de cent ans la mise au jour des *Antiquités d'Athènes*, de Stuart, qui furent enfin le point de départ d'investigations non interrompues jusqu'à nous.

« La Société des dilettanti de Londres fit paraître les monuments de l'Ionie et d'autres parties de la Grèce, et le gouvernement anglais s'enrichit tour à tour des sculptures d'Athènes et de Phigalée, de Xanthus et d'autres lieux de la Lydie, de celles du tombeau de Mausole et des palais assyriens.

« La France peut revendiquer l'honneur d'avoir patronné les plus grandes explorations archéologiques. L'ouvrage de l'expédition d'Égypte commença une suite d'importants travaux publiés sous les auspices des gouvernements qui se sont succédé. Ce sont les explorations de la Morée, de l'Asie Mineure, de l'Algérie, des ruines découvertes sur les bords du Tigre, où fut Ninive, sur les bords de l'Euphrate, où gisent les restes de Babylone. Enfin, la ville de Pompéi, les monuments de la Nubie, de la Cyrénaïque, de l'Arabie, de la Sicile, de Carthage et de tous les pays renommés dans l'antiquité, furent visités, fouillés, dessinés, expliqués et mis au jour par le zèle d'artistes et de savants français.

« La Prusse est le seul pays étranger qui ait fait entreprendre de semblables recherches. Le mérite en doit revenir au roi Frédéric-Guillaume IV, artiste et savant lui-même. Le recueil des plus belles peintures d'Herculanum, de Stabies et de Pompéi et le magnifique ouvrage sur l'Égypte en sont les principaux résultats.

« Au commencement de cette année, M. Bethmann-Holwech, alors ministre de l'instruction publique, facilita à une réunion d'hommes capables les moyens de se rendre en Grèce pour s'y livrer à des recherches archéologiques.

« M. Strack, architecte du roi, versé dans l'étude des monuments antiques ; M. Bœtticher, archéologue et habile dessinateur ; M. le professeur Vischer, de Bâle ; M. le major Strantz et M. Turckmann, jeune architecte, composent cette expédition, à laquelle s'est réuni, à Athènes, M. Curtius, le savant antiquaire. Ces Messieurs dirigèrent leurs principales investigations sur l'Acropole et ses monuments, sur le théâtre de Bacchus, le Pnyx, l'Agora, les anciennes murailles et les fortifications d'Athènes, les ports de Cantharus, de Munychie et de Phalère.

« Autant qu'il est permis de l'inférer de renseignements qui ont un caractère authentique, ces investigations auraient fourni déjà d'abondantes découvertes, malgré les continuelles recherches qui ont été faites dans ces mêmes lieux depuis Stuart, Ittar (1), Dodwel et Leake, par MM. Cockerell, Paccard, Tétaz (2), Penrose et Beulé.

---

(1) Ittar, architecte de Catane, accompagna lord Elgin en Grèce. Il fit un plan de l'Acropole d'Athènes, avec l'indication de l'enceinte de la ville de Thésée. Il dessina tous les monuments de l'Acropole et l'on en fit des restitutions. Sur le plan dressé par cet artiste est tracé un chemin souterrain qui conduit du bas de la terrasse, sur laquelle est élevé le temple de la Victoire Aptère, sous la loge des cariatides du temple d'Erechthée, à une grotte creusée dans le rocher. On y voit aussi le théâtre d'Hérode Atticus et le théâtre de Bacchus. Ce dernier se trouve placé à l'extrémité sud de l'Acropole sous le monument de Thrasyllus. Il a la forme attribuée aux théâtres grecs : celle d'un cercle prolongé concentriquement au delà du point de centre jusqu'à la scène.

(2) MM. Paccard et Tétaz, architectes, anciens pensionnaires de l'Aca-

exécuté avec une grande sagacité, amena des résultats de la plus haute importance.

« L'architecte-archéologue y puisa la conviction que les gradins des rangées inférieures de l'antique édifice devaient se rencontrer à une profondeur de sept à huit mètres. La grande élévation des terres et des décombres accumulés dans le théâtre lui fit penser que les gradins existeraient encore et seraient dans un bon état de conservation. Le 22 mars dernier, date bien précieuse pour l'habile investigateur, il découvrit les gradins dans leur position primitive et parfaitement conservés. Après un mois et demi de fouilles, M. Strack pouvait déjà contempler, avec une juste satisfaction, dix-sept rangées de gradins et trois des escaliers concentriques disposés pour conduire à toutes les places.

« La construction, qui remonte au temps de Thémistocle, est en pierre calcaire coquillière tirée des carrières situées près du Pirée (1); la taille est à vives arêtes, et les profils sont d'une belle simplicité. Il faut y signaler plusieurs particularités remarquables : 1° les escaliers ne se composent pas, selon la manière ordinaire, de marches continues, dont deux comprennent la profondeur d'un gradin et sa hauteur, mais d'une suite de plateaux en pente douce de la profondeur d'un gradin, pourvus de neuf entailles pour empêcher de glisser, et réunis entre eux par une haute marche ; 2° les gradins sont, comparativement à ceux d'autres théâtres antiques, moins profonds et moins hauts ; 3° sur les trois gradins inférieurs, et au devant du dernier de ces gradins, se trouvent de nombreux siéges en marbre. Chacun de ces siéges, dont vingt et un étaient déjà dégagés des décombres le 9 mai dernier, portait entaillée dans le marbre une inscription indiquant le titre des personnes qui devaient les occuper. Les siéges annoncent une origine postérieure à celle du monument.

« A l'exception des inscriptions, qui appartiennent nécessairement à l'époque de la domination romaine, la forme des lettres des autres inscriptions semble faire remonter leur origine à une époque intermédiaire entre celle de cette domination et de la guerre du Péloponèse.

« Parmi les treize siéges placés le plus bas, sur le sol même de l'orchestre qu'ils entourent, le siége du milieu se distingue par une plus grande dimension et par les sculptures qui le décorent. Ce sont des satyres et des génies ailés, des combattants avec des costumes assyriens et des griffons. C'est sur cette espèce de trône, à en juger par l'inscription qu'il porte, que s'asséyait le prêtre de Bacchus Sauveur (2). A sa droite était placé l'Exégète, ou prêtre interprète et conservateur des lois sacrées, approuvé ou désigné par l'oracle d'Apollon (3); puis le prêtre de Jupiter Olympien (4); à sa gauche le prêtre de Jupiter protecteur de la cité (5) et le grand prêtre des parfums (6). Viennent ensuite, au delà des intervalles formés par les deux escaliers les plus proches de l'axe du théâtre, sur

(1) Cette pierre, d'après les recherches récentes de M. Albert Gaudry, appartient à la dernière période tertiaire.

(2) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΕΩΣ.

(3) ΠΥΘΟΧΡΗΣΤΟΥ ΕΞΗΓΗΤΟΥ.

(4) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ.

(5) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΠΟΛΙΕΩΣ.

(6) ΘΥΜΧΟΟΥ.

lièrement attiré sur l'emplacement du théâtre de Bacchus (1). Ce monument est le premier de ce genre construit en pierre à Athènes ; il a servi de modèle à tous les autres théâtres élevés par les Grecs et les Romains. Il inspira au savant artiste un intérêt d'autant plus vif que cet édifice avait été en même temps le berceau de l'art dramatique et le lieu qui rappelle les souvenirs du plus merveilleux développement de l'esprit humain (2).

« A l'extrémité orientale du côté sud de l'Acropole, au bas du rocher taillé à pic, et surmonté encore de traces d'anciens murs élevés par Cimon, se voyaient jadis de nombreuses colonnes et des stèles. Elles avaient été élevées pour consacrer le souvenir des victoires remportées dans les luttes de la poésie et de la musique. Au-dessous de ces monuments, sur un plateau inférieur, d'autres d'une même destination sont creusées dans la montagne. Beaucoup de nos contemporains ont admiré, dans presque toute sa perfection encore, la gracieuse conception architecturale connue sous le nom de *Monument choragique de Thrasyllus* ; elle est malheureusement sur le point d'être détruite. C'est au-devant de la charmante façade, et pour ainsi dire sur l'axe de l'ante aux sveltes proportions élevée au milieu, à l'endroit qui figure un creux informe, que M. Strack découvrit les restes encore existants du théâtre de Bacchus. On sait que Stuart désigne cet emplacement comme celui où s'éleva l'Odéon de Périclès, et qu'il prit comme provenant du plus ancien des théâtres les restes de celui qu'Hérode Atticus fit élever longtemps après. Chandler, toutefois, y vit le premier le lieu du théâtre de Bacchus, et l'auteur d'*Anacharsis* était de la même opinion.

« M. Strack eut l'heureuse inspiration de se livrer à l'étude de ce sol tout à fait bouleversé, et dans un désordre tel qu'il désespéra longtemps d'y retrouver aucune forme régulière ; il parvint néanmoins à en tracer d'abord le plan, puis un profil donnant la déclivité du terrain. Avec ces faibles éléments il tenta la restitution de l'ancien théâtre ; et ce travail,

---

(1) M. Guillaume, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, qui a secondé d'une manière si distinguée M. Perrot dans sa mission en Galatie, m'assure que, pendant son séjour à Athènes en 1859, la Société archéologique de cette ville avait fait faire des fouilles dans la partie supérieure du théâtre de Bacchus ; mais, ces fouilles, n'ayant eu pour résultat que la découverte de gradins très-frustes, taillés dans le rocher, furent sans doute abandonnées depuis. Les résultats des recherches itératives de M. Strack n'en sont que plus méritoires.

(2) On place les représentations qui se faisaient sur des tréteaux des premières pièces de Susarion, espèces de farces indécentes et satiriques, vers 580 avant Jésus-Christ (Olymp. L) ; l'*Alceste* de Thespis, en 536 (1re année de l'Olympiade LXI). On sait que, pendant la représentation, sur un théâtre en bois, des pièces du poëte dramatique Pratinas, qui vécut vers 496 (Ol. LXX), les siéges s'écroulèrent, et que cet accident fut cause qu'à l'époque de Thémistocle (né en 535, au milieu de l'Ol. LX, et mort en 449, Ol. LXXXI), on construisit en pierre le théâtre de Bacchus à Athènes. C'est le théâtre dont il est parlé ici, et que Lycurgue termina dans sa partie supérieure, peut-être en y ajoutant des portiques, de 368 à 360 (Ol. CIX à CXII). C'est enfin le théâtre où Eschyle (né en 525, Ol. LVII), regardé comme le père de la tragédie, fit représenter ses premières pièces. Elles y furent suivies de celles de Sophocle et d'Euripide et par les comédies d'Aristophane.

exécuté avec une grande sagacité, amena des résultats de la plus haute importance.

« L'architecte-archéologue y puisa la conviction que les gradins des rangées inférieures de l'antique édifice devaient se rencontrer à une profondeur de sept à huit mètres. La grande élévation des terres et des décombres accumulés dans le théâtre lui fit penser que les gradins existeraient encore et seraient dans un bon état de conservation. Le 22 mars dernier, date bien précieuse pour l'habile investigateur, il découvrit les gradins dans leur position primitive et parfaitement conservés. Après un mois et demi de fouilles, M. Strack pouvait déjà contempler, avec une juste satisfaction, dix-sept rangées de gradins et trois des escaliers concentriques disposés pour conduire à toutes les places.

« La construction, qui remonte au temps de Thémistocle, est en pierre calcaire coquillière tirée des carrières situées près du Pirée (1); la taille est à vives arêtes, et les profils sont d'une belle simplicité. Il faut y signaler plusieurs particularités remarquables : 1° les escaliers ne se composent pas, selon la manière ordinaire, de marches continues, dont deux comprennent la profondeur d'un gradin et sa hauteur, mais d'une suite de plateaux en pente donce de la profondeur d'un gradin, pourvus de neuf entailles pour empêcher de glisser, et réunis entre eux par une haute marche ; 2° les gradins sont, comparativement à ceux d'autres théâtres antiques, moins profonds et moins hauts ; 3° sur les trois gradins inférieurs, et au devant du dernier de ces gradins, se trouvent de nombreux siéges en marbre. Chacun de ces siéges, dont vingt et un étaient déjà dégagés des décombres le 9 mai dernier, portait entaillée dans le marbre une inscription indiquant le titre des personnes qui devaient les occuper. Les siéges annoncent une origine postérieure à celle du monument.

« A l'exception des inscriptions, qui appartiennent nécessairement à l'époque de la domination romaine, la forme des lettres des autres inscriptions semble faire remonter leur origine à une époque intermédiaire entre celle de cette domination et de la guerre du Péloponèse.

« Parmi les treize siéges placés le plus bas, sur le sol même de l'orchestre qu'ils entourent, le siége du milieu se distingue par une plus grande dimension et par les sculptures qui le décorent. Ce sont des satyres et des génies ailés, des combattants avec des costumes assyriens et des griffons. C'est sur cette espèce de trône, à en juger par l'inscription qu'il porte, que s'asséyait le prêtre de Bacchus Sauveur (2). A sa droite était placé l'Exégète, ou prêtre interprète et conservateur des lois sacrées, approuvé ou désigné par l'oracle d'Apollon (3); puis le prêtre de Jupiter Olympien (4); à sa gauche le prêtre de Jupiter protecteur de la cité (5) et le grand prêtre des parfums (6). Viennent ensuite, au delà des intervalles formés par les deux escaliers les plus proches de l'axe du théâtre, sur

---

(1) Cette pierre, d'après les recherches récentes de M. Albert Gaudry, appartient à la dernière période tertiaire.
(2) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΕΩΣ.
(3) ΠΥΘΟΧΡΗΣΤΟΥ ΕΞΗΓΗΤΟΥ.
(4) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ.
(5) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΠΟΛΙΕΩΣ.
(6) ΘΥΗΧΟΟΥ.

la droite, l'hiérophante, le souverain prêtre de Cérès chez les Athéniens (1); le prêtre d'Apollon Délien (2); celui de Neptune le Fécond (3); celui des Grâces et de Diane (4) et celui de l'Exégète. élu à vie par le peuple parmi les eupatrides (5). De l'autre côté, en suivant la gauche du siége central, on voit la place de l'hiéromnémon (6), des prêtres et du grand prêtre du divin Cæsar (7): enfin du prêtre d'Hadrien (8). Là s'arrêtent les découvertes de ce côté; mais à l'opposé, au delà du troisième escalier, et toujours à droite de la place réservée au prêtre de Bacchus, un siége porte l'inscription du prêtre de Neptune protecteur de la contrée (?) et d'Érechthée (9), et l'autre, le dernier, celle du prêtre de Diane Colænis (10).

« C'est ainsi que sont distribués les siéges autour de l'orchestre, sans doute dans un ordre hiérarchique, mais en considération du lieu où la place d'honneur est occupée par le prêtre de Bacchus, la divinité à laquelle le théâtre était consacré. En prenant à partir de cette première place les désignations alternativement à droite et à gauche, les dignités se suivent de la sorte: 2e l'Exégète, 3e le prêtre de Jupiter Protecteur; 4e celui de Jupiter Olympien, 5e le grand prêtre des parfums, 6e l hiérophante, 7e l'hiéromnémon, 8e le prêtre d'Apollon Délien, 9e le prêtre du divin Cæsar, 10e le prêtre de Neptune le Fécond, 11e le prêtre d'Hadrien, 12e le prêtre des Grâces et de Diane. La destination du 13e siége à la suite est inconnue; le 14e est celui de l'Exégète; le 15e siége est aussi inconnu, et le 16e est celui du prêtre de Neptune et d'Érechthée, à la suite duquel vient celui du prêtre de Diane. Sur le dernier gradin qui entoure l'orchestre, et derrière les siéges à gauche de la place d'honneur, est un siége très-rapproché de l'axe du théâtre qui porte l'inscription : « prêtre porte-flambeau (11), » et un autre à côté qui porte celle de « prêtre d'Apollon Pythien (12). » Puis sur le gradin directement au-dessus, derrière le siége à droite de la place d'honneur, un autre est destiné au « prêtre de la Victoire Olympienne (13); » enfin sur le gradin suivant, près du bord de l'escalier de gauche, est un siége pour le héraut (14), et un autre, placé plus près du centre, pour le stratége, ou général qui présidait aux fêtes et cérémonies (15).

« Sur ce même gradin, à côté de la place du stratége et derrière celle du prêtre de la Victoire, sont érigés trois piédestaux, dont deux portaient des statues d'Hadrien élevées par la ville d'Athènes; l'une le représentait comme empereur, l'autre comme archonte. Ces maladroites marques d'adulation, qui devaient nuire excessivement au grand effet de l'inté-

---

(1) ΙΕΡΟΦΑΝΤΟΥ.
(2) ΙΕΡΕΩΣ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΔΗΛΙΟΥ.
(3) ΙΕΡΕΩΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ ΦΥΤΑΛΜΙΟΥ.
(4) ΙΕΡΕΩΣ ΧΑΡΙΤΩΝ ΚΑΙ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΕΠΙΠΥΡΓΙΔΙΑΣ ΠΥΡΦΟΡΟΥ.
(5) ΕΞΗΓΗΤΟΥ ΕΞ ΕΥΠΑΤΡΙΔΩΝ ΧΕΙΡΟΤΟΝΗΤΟΥ ΥΠΟ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΔΙΑ ΒΙΟΥ.
(6) ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΣ.
(7) ΙΕΡΕΩΣ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ.
(8) ΙΕΡΕΩΣ ΑΔΡΙΑΝΟΣ.
(9) ΙΕΡΕΩΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ ΓΑΙΗΟΧΟΥ ΚΑΙ ΕΡΕΧΘΕΩΣ.
(10) ΙΕΡΕΩΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΚΟΛΑΙΝΙΔΟΣ.
(11) ΔΑΔΟΥΧΟΥ.
(12) ΙΕΡΕΩΣ ΑΡΟΛΛΩΝΟΣ ΠΥΘΙΟΥ.
(13) ΙΕΡΕΩΣ ΟΛΥΜΠΙΑΣ ΝΙΚΗΣ.
(14) ΚΕΡΥΚΟΣ.
(15) ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ.

rieur du théâtre et empêcher un nombre considérable de spectateurs de voir la scène, confirment l'observation que le goût et le sentiment de l'art avaient alors dégénéré chez les Grecs avec leurs institutions.

« En présence de cette curieuse nomenclature, on est porté à se livrer aux pensées que fait naître cette désignation précise, quoique incomplète, des premiers fonctionnaires religieux et civils qui formaient, il peut y avoir vingt et même vingt-trois siècles, une partie de l'auditoire du célèbre théâtre d'Athènes. Cette réunion de noms dont l'imagination fait revivre les personnages émeut singulièrement. On croit voir assis sur chaque siége, dans son costume, avec sa physionomie particulière, celui qui devait l'avoir occupé.

« La connaissance exacte du magnifique siége du prêtre de Bacchus et de la place où il s'élevait fait assister, pour ainsi dire, à une des scènes de mœurs les plus caractéristiques que nous présente Aristophane dans sa comédie des *Grenouilles*. Je veux parler de la scène où le dieu Bacchus, saisi de peur sur les bords de l'Achéron, adresse du théâtre à son prêtre, trônant parmi les spectateurs, ces paroles : « Toi, mon prêtre, « sauve-moi d'ici et que je sois ton compagnon de festins ! » On a fait remarquer à ce sujet le comique de la position d'un dieu qui adresse, sous l'accablement de ses angoisses, des prières à son prêtre, lorsque les fonctions de celui-ci ne consistent qu'à adresser des prières à ce dieu. On a signalé aussi la hardiesse avec laquelle l'auteur désigne comme un *bon vivant avéré* le principal prêtre de la divinité en présence de ce prêtre et de tout un peuple. On peut ajouter aujourd'hui que le comique de cette scène a dû être beaucoup augmenté par l'hilarité qu'elle causait aux autres prêtres présents. Les dieux qu'ils servaient les exposaient moins sans doute aux entraînements du culte bachique.

« Si l'on réfléchit ensuite au grand nombre des divinités représentées par ces prêtres et par ceux que pouvaient avoir contenus encore les places distinctives inconnues dans l'orchestre et sur les gradins (1) ; si l'on compte les temples qui leur avaient été nécessairement consacrés ; si enfin on considère les inductions à tirer du choix de ces divinités et du classement des membres du sacerdoce. dans leurs rapports entre eux et avec les magistrats, des résultats du plus haut intérêt se présentent en foule, mais ils ne sauraient encore être suffisamment appuyés. Beaucoup de nouvelles découvertes peuvent se faire et sont peut-être déjà faites : attendons avant tout la fin des fouilles.

« Il est juste d'ajouter que M. Strack n'a pas craint d'entreprendre à ses propres frais les travaux auxquels on doit ces découvertes. On dit que la Société archéologique d'Athènes s'était engagée à poursuivre l'entier déblayement du théâtre de Bacchus. On affirme aujourd'hui que S. M. le roi de Prusse a mis à la dispositon de son habile architecte la somme nécessaire pour achever cette heureuse entreprise.

« Il est permis de croire que la scène s'est conservée aussi intacte que les siéges retrouvés ; sa mise au jour peut amener d'autres découvertes très-importantes. Elles feront mieux connaître les dispositions du sol de la scène et des constructions souterraines, dans lesquelles devaient agir les machines ponr les apparitions et les disparitions surnaturelles si souvant mentionnées dans les représentations théâtrales des anciens. Déjà notre confrère, M. Caristie, a, dans sa remarquable restauration du théâtre

(1) Ces divinités sont déjà au nombre de treize ; en les quadruplant, elles s'élèveraient à cinquante-deux.

d'Orange, donne l'idée de la manière monumentale dont la scène y était couverte avec une belle charpente, ornée de caissons aux multiples rosaces; la poursuite des fouilles athéniennes pourra compléter par de nouvelles découvertes cette partie importante et la moins élucidée des théâtres antiques.

« Je ne m'étendrai pas sur les particularités des escaliers et des gradins, qui présentent les imperfectians des choses primitives; mais je crois devoir signaler à l'attention des antiquaires un point qui paraît ressortir de la constatation que le théâtre exploré par M. Strack est le théâtre de Bacchus. Je veux parler du monument de Thrasyllus, élevé, comme je l'ai dit, au-dessus de l'hémicyle de cet antique édifice. On y voyait trois inscriptions : l'une, la plus ancienne, au-dessous d'une frise couverte de couronnes de laurier, les autres sur deux acrotères, placés sans doute, ultérieurement, aux angles de la façade. Voici le sens de ces inscriptions (1) :

« La première dit que Thrasyllus de Décéleia remporta, comme chorége (2), le prix avec les hommes de la tribu Hippothoontide; qu'Evius joua de la flûte, et qu'Archidamus composa la pièce.

« La deuxième que, sous l'agonothète (3) Thrasyclès, fils de Thrasyllus, les jeunes garçons de la même tribu Hippothoontide remportèrent le prix : que Théon, de Thèbes, joua de la flûte, et Pronomus, de la même ville, composa la pièce.

« La troisième enfin que, sous le même agonothète Thrasyclès, le peuple remplissant les fonctions de chorége, les hommes de la tribu Pandionide remportèrent le prix ; que Nicoclès, d'Ambracie, joua de la flûte, et Lysippe, d'Arcadie, composa la pièce.

« Ces inscriptions n'ont pas donné lieu à des interprétations très-différentes; la divergence n'a porté que sur la question de savoir s'il s'agissait d'un simple concours musical ou d'un concours à la fois musical et dramatique.

« La croyance que le monument de Thrasyllus s'élevait jadis au-dessus de l'Odéon de Périclès, destiné uniquement aux luttes musicales, avait surtout servi de base à la première de ces manières de voir. Mais elle doit être fortement ébranlée, puisque ce prétendu Odéon de Périclès était un véritable théâtre.

« On a pu remarquer que dans les inscriptions le chorége et l'agonothète sont en tête avec les choristes de leurs tribus, que le musicien vient ensuite, et que l'auteur des paroles de la pièce est placé le dernier sur la liste. On ne doit pas en conclure que cette pièce était peu importante. La prédominance était encore ici donnée à la puissance et à la richesse, circonstance bien ordinaire à toutes les époques anciennes et modernes.

« La position du monument de Thrasyllus, élevé dans la partie la plus magnifique d'Athènes, en vue de tous les citoyens qui se rendaient au théâtre, son élégance, les couronnes dont sa frise est couverte, indiquent sans doute qu'on avait voulu récompenser, en vue du lieu où elles furent

---

(1) V. Stuart, V. II, ch. IV, p. 47, éd. française, 1810.

(2) Chef des chœurs qui payaient les frais du concours. C'étaient des fonctions consacrées par la religion et qu'ennoblissaient les plus grands hommes en les remplissant. On cite parmi eux Aristide et Démosthène.

(3) Président des jeux.

représentées, de grandes œuvres dramatiques où les arts et la poésie s'étaient à la fois surpassés.

« Il ne me reste plus qu'à mentionner le résultat d'une excursion de M. Strack dans le Péloponèse. Le voyageur, accompagné de M. Vischer, y a fait des fouilles dont les principaux résultats sont la découverte, dans les murs d'enceinte de la ville de Mycènes, de galeries analogues à celles que présentent les murs de Tyrinthe, et dans la salle circulaire, située non loin de celle connue sous le nom de Tombeau d'Agamemnom et de Trésor d'Atrée, de vestiges de l'ancien revêtement en lames de bronze, ce qui constate aux deux monuments des temps les plus reculés de la civilisation grecque l'application d'un même système de construction en pierre et en métal.

« Le succès des recherches que je viens d'exposer ne saurait laisser de doutes sur le concours du gouvernement de Prusse pour leur prompte publication. Cette publication peut seule permettre de les apprécier avec une entière certitude. Mais dès à présent je crois pouvoir dire que MM. Strack et Boetticher ont bien mérité de l'art et de la science. »

M. Egger ajoute à ce rapport les quelques mots suivants:

« Les prévisions exprimées ci-dessus par M. Hittorff sont déja en partie réalisées. Le *Philistor*, journal de littérature et d'antiquités que publie depuis dix-huit mois, à Athènes, une Société de savants grecs, et qui, entre autres services rendus à nos études, a le mérite de nous tenir au courant des principales découvertes archéologiques accomplies en Grèce, contient dans son dernier numéro un ample supplément à l'exposé qu'on vient de lire. Ce supplément porte à cinquante-huit le nombre des siéges avec inscription découverts dans la partie inférieure du théâtre de Bacchus. Sur les trente-sept nouveaux siéges, un est celui de l'archonte eponyme, un autre celui de l'archonte roi, un troisième celui de l'archonte polémarque: quatre sont attribués aux thesmothètes (ce qui semble indiquer que deux siéges avec cette dernière inscription restent à découvrir, puisque les thesmothètes étaient au nombre de six); le reste appartient à des officiers religieux du second ordre et a des prêtres de diverses divinités dont plusieurs paraissent ici avec des épithètes inconnues jusqu'à ce jour. Trois ou quatre autres inscriptions ont été recueillies sur le marbre des gradins. Enfin, dans une autre partie du théâtre, sur une plaque en marbre de l'Hymette, a été retrouvée l'inscription métrique suivante, en caractères de l'époque romaine, inscription que m'avait déja communiquée M. Wescher, de l'École française d'Athènes, et que j'ai fait connaître à l'Académie des belles-lettres:

Σοί τόδε καλὸν ἔτευξε, φιλόργιε, βῆμα θεήτρου
Φαῖδρος Ζωΐλου βιοδώτορος Ἀτθίδος ἀρχός.

« Pour toi, dieu de l'orgie, cette belle scène a été construite par Phèdre,
« fils de Zoïle, gouverneur de la féconde Attique. »

« C'est le témoignage de travaux importants exécutés dans cette partie du théâtre par un archonte dont on ne peut fixer la date, mais qui appartient sans doute à la période du gouvernement impérial. Ce Phèdre, fils de Zoïle, paraît être différent du personnage homonyme qui nous est connu par une inscription du *Corpus inscriptionum Græcarum* n° 522.

« Divers fragments d'inscriptions choragiques ont été recueillis dans les mêmes fouilles. Mais M. Koumanudis, qui s'est fait le rapporteur de toutes ces découvertes, use d'une très sage réserve en déclarant qu'il faut at-

tendre, pour les commenter avec quelques succès, le complément des recherches qui se poursuivent en ce moment avec le concours si honorable des savants grecs et des savants étrangers. Ce chapitre seul des προεδρίαι, ou siéges privilégiés au théâtre, que les textes ci-dessus transcrits ou indiqués éclairent d'un jour tout nouveau, méritera une étude approfondie. Quelques traits de mœurs assez remarquables en ressortiront par des rapprochements dont nous pouvons, dès aujourd'hui, donner un exemple. L'ἐξηγητὴς πυθόχρηστος, mentionné plus haut, est une nouveauté fort obscure à première vue, mais qui devient assez claire si l'on relit dans le *Corpus inscriptionum Græcarum* le fragment publié sous le nº 459, fragment dont la date remonte au temps de Démosthène. Là, en effet, on voit un prêtre d'Esculape désigné par l'oracle de Delphes, et l'on apprend quel prix pouvait être attaché à des faveurs de ce genre. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Prosper Tarbé, tomes XVI, XVII, XVIII et XIX de son édition des *Poëtes de Champagne antérieurs au seizième siècle*. In-8º, 1856;

Par M. de Monteyremar, son livre intitulé : *Charlotte de Corday*, brochure in-8º, 1862;

Les Vestiges du siége d'Alesia, par M. A. Castan, br. in-8º;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, nº 1, année 1862, in-8º;

Annales de philosophie chrétienne, mai 1862, br. in-8º.

M. Ravaisson fait hommage à l'Académie du *Rapport* dont il est l'auteur, adressé à S. Exc. M. le Ministre d'Etat, au nom de la Commission chargée d'examiner la question relative à un échange de documents, titres et livres à faire entre la Bibliothèque impériale et les Archives de l'Empire.

M. Renier offre au nom de l'éditeur le recueil intitulé : *I Marmi scritti di Novara romana*, pubblicati dal Cav. Racca, con apendice sull' antico duomo. Novara, 1862, in-8º.

L'Académie se forme en Comité secret.

Fin du 2ᵉ trimestre.



TROISIÈME TRIMESTRE.

MOIS DE JUILLET.

Séance du 4.

M. Naudet est désigné comme lecteur pour la séance publique annuelle du 1er août.

M. Delisle a la parole pour lire, comme secrétaire de la Commission des antiquités de la France, les conclusions de cette Commission pour le concours de 1862.

La Commission décerne les récompences dans l'ordre suivant:

Antiquités de la France.

L'Académie décerne la première médaille à M. Germain, pour *l'Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*; 2 vol. in-8°.

La deuxième médaille à Mme Félicie d'Ayzac, pour l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*; 2 vol. in-8°

La troisième médaille est partagée entre M. Robert, pour son ouvrage intitule: *Numismatique de Cambrai*, 1 vol. gr. in-4°; et M. le colonel Favé, pour ses *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tome III: *Histoire des progrès de l'artillerie*; 1 vol. in-4°.

Des rappels de médailles sont accordés: 1° à M. Viollet le Duc, pour le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. V, 1 vol. in-8°; 2° à M. de la Quérière, pour ses deux Notices, l'une imprimée, *Sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la chapelle Saint-Georges, supprimée en* 1791, br. in-8°; l'autre manuscrite, *Sur l'ancienne église paroissiale de Saint-André de la Ville, supprimée à Rouen en* 1791.

Des mentions très-honorables sont accordées:

1° A M. Baudot, pour son *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay*; 1 vol. in 4°.

2° A MM. Deschamps de Pas et Hermand, pour l'*Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*; 1 vol. in-4°.

3° A M. Prioux, pour son livre intitulé : *Civitas Suessionum*; *Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones*; 1 vol. in-4°

4° A M. Clément, pour son *Histoire générale de la musique religieuse,* et un *Choix des principales séquences du moyen âge*; 2 vol. in-8°

5° A M. Andrieux, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Bonport*; 1 vol. in-8°.

6° A M. de Ring, pour les *Tombes celtiques de l'Alsace ;* 1 vol. in-folio.

7° A M. Semichon, pour l'*Histoire de la ville d'Aumale ;* 1 vol. in-8°

8° A M. Domairon, pour son ouvrage intitulé : *Guerre de Cent ans. Étude historique et biographique. Le Captal de Buch :* manuscrit.

9° A M. Forgeais, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine* ; Ire *Série, Méreaux des corporations de métiers*; 1 vol. in-8°

10° A M. Lorìquet, pour son ouvrage intitulé : *la Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims*; 1 vol in-8°.

Des mentions honorables sont accordées, par ordre alphabétique, à :

M. Ed. de Barthélemy, pour son ouvrage ayant pour titre: *Diocèse ancien et moderne de Châlons-sur-Marne*; 2 vol in-8°.

M. Bladé, pour ses recherches sur *Pierre de Lobaner et les quatre Chartres de Mont-de-Marsan*; 1 vol. in-8°.

M. Boutiot, pour ses *Études sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube* ; 1 vol. in-8°

M. Charles, pour son travail intitulé : *Administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine*: manuscrit.

M. Chaverondier, pour l'*Inventaire des titres du comté de Forez*; 2 vol. in-8°.

M. Deribier du Châtelet, pour le *Dictionnaire historique et statistique du Cantal*; 5 vol. in-8°, plus une livraison supplémentaire.

Séance du 11.

M. Lebrun, président de la Commission centrale et administrative, notifie à M. le secrétaire perpétuel la convocation des cinq Académies en séance générale pour le mercredi 16 courant, à l'effet de nommer un bibliothécaire de l'Institut, en remplacement de M. de Landresse, décédé. M. Roulin, sous-bibliothécaire, se présente au choix de l'Institut.

M. le secrétaire perpétuel fait la lecture de son rapport semestriel.

Rapport de M. le secrétaire perpétuel *sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de l'année* 1862.

« Messieurs,

« Si, de concert avec la Commission des travaux littéraires, gardienne de la tradition et du progrès dans le sein de cette Académie, j'embrasse du regard les six mois qui viennent de s'écouler, je m'assure que les commissions de publication n'ont point ralenti leurs efforts, et que, sur plusieurs points, nos travaux ont touché le but ou sont au moment de l'atteindre.

« Le tome XXII du grand Recueil des *Historiens des Gaules et de la France* en est une première preuve. Cent quatre-vingt douze feuilles de ce volume sont imprimées, et la suivante complétera le texte, en même temps qu'elle commencera la Table géographique du volume que M. N. de Wailly et M. L. Delisle poursuivent avec leur activité habituelle, ainsi que les autres Tables.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*, par les soins assidus de MM. H. Wallon et Ad. Regnier, avance de plus en plus. Il a été porté durant ce semestre à cent vingt feuilles tirées, et, en comptant les feuilles bonnes à tirer ou en épreuves, à cent quarante-huit. La copie qui doit compléter le texte du volume, et formera environ soixante feuilles, est en composition.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même recueil, partie arabe, compte cent quatre-vingt-six feuilles imprimées qui en forment le texte. Tandis que M. Reinaud s'occupe de rédiger l'introduction, M. de Frémery, son excellent auxiliaire, travaille aux corrections et additions en attendant les Index. Nous avons lieu d'espérer que ce double travail marchera rapidement, et que nous verrons bientôt achevé ce volume, commencé depuis si longtemps.

« Quant aux *Historiens arméniens* appartenant à la même section du Recueil des *Croisades*, confiée comme elle l'est au zèle et au savoir de M. Dulaurier, cette partie ne peut manquer de suivre un cours plus ou moins régulier. Le tome Ier, sous presse, ne compte encore que soixante-seize-feuilles tirées et dix bonnes à tirer ou en dernières épreuves ; mais la copie ne fait pas défaut, et il est à croire que l'impression, ralentie pendant le premier semestre, regagnera dans le second le temps perdu.

3° Faire une étude comparative des poésies qui nous sont parvenues sous le nom d'Orphée et des monuments figurés (peinture de vases, bas-reliefs, statues, médailles), qui portent l'empreinte des idées religieuses exposées dans ces poésies, en vue de déterminer d'une manière approximative l'âge de l'introduction en Grèce et le mode de développement des doctrines orphiques.

L'Académie met au concours le sujet énoncé sous le n° 1.

M. de SAULCY continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-Scherif à Jérusalem.*

Cette lecture donne lieu à une discussion aussi animée que les précédentes entre l'auteur du mémoire et MM. de ROUGÉ, RENAN et MUNCK.

Sont présentés à l'Académie les livres suivants :

DACIER. *Tableau historique de l'érudition française*, ou *Rapport sur les progrès de l'histoire et de la littérature anciennes* depuis 1789, précédé d'une Notice sur l'auteur, par *Silvestre de* SACY, *et accompagné de notes complémentaires*, 1808-1862, sans nom d'auteur. Paris, Ducrocq, libraire-éditeur. M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, en présentant cet ouvrage, ne peut se dispenser de faire une observation qu'il croit aussi méritée que sévère. S'il eût pu penser que l'autorisation demandée à l'Académie de réimprimer le Rapport de M. DACIER et sa notice sur sa vie et ses ouvrages par M. Silvestre de SACY donnerait lieu à des *Complements* tels que ceux qui ont été joints par un anonyme à cette réimpression, jamais il n'aurait pris sur lui de proposer à l'Académie d'accorder son consentement à la demande de l'éditeur. Non-seulement ces *Notes complémentaires* offrent de nombreuses inexactitudes sur les noms, les faits et les dates, et la réimpression même de deux pièces académiques n'en est par exempte, mais l'auteur de ces notes, dont il est malheureusement trop aisé de deviner le nom, a profité de l'occasion qu'il a eue de parler des travaux d'un des membres les plus illustres et les plus vénérés de l'Institut entier pour joindre à cette mention des appréciations aussi inconvenantes dans la forme que partiales et peu équitables au fond. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL croira ne faire que remplir son strict devoir en exprimant à l'éditeur, dans la réponse qu'il est chargé de lui adresser, les sentiments qu'il n'a pu contenir, et qu'il s'assure ne pouvoir manquer d'être partagés par tous les membres de la Compagnie qui prendront connaissance de l'ouvrage dont il s'agit.

Séance du 11.

M. Lebrun, président de la Commission centrale et administrative, notifie à M. le secrétaire perpétuel la convocation des cinq Académies en séance générale pour le mercredi 16 courant, à l'effet de nommer un bibliothécaire de l'Institut, en remplacement de M. de Landresse, décédé. M. Roulin, sous-bibliothécaire, se présente au choix de l'Institut.

M. le secrétaire perpétuel fait la lecture de son rapport semestriel.

Rapport de M. le secrétaire perpétuel *sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de l'année* 1862.

« Messieurs,

« Si, de concert avec la Commission des travaux littéraires, gardienne de la tradition et du progrès dans le sein de cette Académie, j'embrasse du regard les six mois qui viennent de s'écouler, je m'assure que les commissions de publication n'ont point ralenti leurs efforts, et que, sur plusieurs points, nos travaux ont touché le but ou sont au moment de l'atteindre.

« Le tome XXII du grand Recueil des *Historiens des Gaules et de la France* en est une première preuve. Cent quatre-vingt douze feuilles de ce volume sont imprimées, et la suivante complétera le texte, en même temps qu'elle commencera la Table géographique du volume que M. N. de Wailly et M. L. Delisle poursuivent avec leur activité habituelle, ainsi que les autres Tables.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*, par les soins assidus de MM. H. Wallon et Ad. Regnier, avance de plus en plus. Il a été porté durant ce semestre à cent vingt feuilles tirées, et, en comptant les feuilles bonnes à tirer ou en épreuves, à cent quarante-huit. La copie qui doit compléter le texte du volume, et formera environ soixante feuilles, est en composition.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même recueil, partie arabe, compte cent quatre-vingt-six feuilles imprimées qui en forment le texte. Tandis que M. Reinaud s'occupe de rédiger l'introduction, M. de Frémery, son excellent auxiliaire, travaille aux corrections et additions en attendant les Index. Nous avons lieu d'espérer que ce double travail marchera rapidement, et que nous verrons bientôt achevé ce volume, commencé depuis si longtemps.

« Quant aux *Historiens arméniens* appartenant à la même section du Recueil des *Croisades*, confiée comme elle l'est au zèle et au savoir de M. Dulaurier, cette partie ne peut manquer de suivre un cours plus ou moins régulier. Le tome Ier, sous presse, ne compte encore que soixante-seize feuilles tirées et dix bonnes à tirer ou en dernières épreuves ; mais la copie ne fait pas défaut, et il est à croire que l'impression, ralentie pendant le premier semestre, regagnera dans le second le temps perdu.

« Les *Historiens grecs* du Recueil, qui ont enfin repris leur rang, continuent de s'avancer autant que le permet la nature compliquée du travail. Seize feuilles de la seconde partie, dont est chargé M. Miller, sont imprimées, huit en épreuves ou en composition. La copie livrée atteint la moitié du treizième livre d'*Anne Comnène*, et formera douze feuilles. Pour la première partie, nous attendons toujours le complément si désirable des savants *Prolégomènes* de M. Hase. M. Alexandre est prêt pour la troisième, qui doit terminer cette section du Recueil des *Croisades*.

« L'impression et la rédaction des Tables du tome VII de la continuation du Recueil de Bréquigny (*Table des Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de France*), dirigée par M. Ed. Laboulaye, marchent du même pas. Douze feuilles de la première Table sont imprimées ou en épreuves, et les quatre autres Tables, qui doivent achever le volume, sont en copie.

« Quant au Recueil des *Chartes et diplômes non imprimés* antérieur à l'an 1180, M. Delisle nous apprend qu'en attendant le *Tableau des sources diplomatiques* de notre histoire, de Pepin le Bref à Louis le Jeune, qu'il nous a promis, et qui doit prendre place en tête du Recueil, dont il réglera toute l'économie, il a continué, avec son auxiliaire, l'examen des documents fournis par les collections de la capitale. Les archivistes des départements continuent à lui venir en aide : M. Célestin Port, de Maine-et-Loire, a envoyé la copie de 381 pièces conservées à Angers dans le fonds des prieurés de Marmoutiers, et M. Kræber a transcrit quatre des plus curieuses chartes du département de Tarn-et-Garonne. M. Luce, spécialement attaché à la préparation du Recueil, vient de partir en mission pour explorer les archives de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, tandis que M. Meyer visite d'autres collections du Midi.

« L'*Histoire littéraire de la France*, en avant de tous les précédents recueils, s'enrichira bientôt du vingt-quatrième tome. Le discours sur l'état des lettres en France au quatorzieme siècle, par M. Victor le Clerc, entièrement imprimé, conduit ce volume à la page 602. Celui de M. Ernest Renan, sur l'état des beaux-arts, maintenant sous presse, complétera les vues générales qui, selon la méthode adoptée pour ce grand ouvrage, précédent la série des notices particulières sur les écrivains de chaque siècle. Ce discours se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur recherche les conditions générales de l'art au quatorzième siècle; dans la seconde, il examine l'état de chaque genre en particulier. Il termine en discutant les causes qui retardèrent à cette époque les progrès de l'art, et empêchèrent la Renaissance de se faire par la France.

« Dans la portion de vos travaux qui relève immédiatement de la direction de votre Commission des travaux littéraires ou de celle de votre secrétaire perpétuel, le plus ancien de vos recueils après celui de vos propres Mémoires, les *Notices et extraits des manuscrits* sont, sauf un seul point, dans une situation des plus satisfaisantes. J'ai eu l'honneur de vous présenter récemment un nouveau volume de ce recueil, la deuxième partie du tome XX, renfermant des pièces d'un intérêt divers pour l'érudition occidentale : 1° le *Commentaire de Jean Scot Erigène, Martianus Capella*, par M. Hauréau ; 2° des *Commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Triveth sur la Consolation de la philosophie de Boëce*, par M. Charles Jourdain; 3° *Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel*, par M. E. Boutaric ; 4° *Jugements de l'Echiquier de Normandie au treizième siècle*, par M. L. Delisle.

« L'impression de la partie correspondante du tome XXI, dont les matériaux sont entièrement recueillis et ont été approuvés, va commencer.

« Pour ce qui concerne l'érudition orientale, grâce à l'activité savante et persévérante de M. de Slane, que vous avez chargé de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, devant former les trois premières parties des tomes XIX, XX et XXI, qui font suite au texte que notre illustre confrère, M. Quatremère, avait donné dans les trois volumes précédents, j'ai la satisfaction de vous annoncer que la première de ces trois parties est imprimée en totalité et vous sera prochainement offerte; que la copie de la seconde vient, en totalité également, d'être envoyée à l'Imprimerie impériale. C'est une double garantie pour la troisième. Ainsi auront été complétés dans un court intervalle de temps, par un travail aussi difficile que remarquable à tous égards, trois tomes en suspens ou en cours d'exécution.

« J'ai le profond regret d'être forcé de vous apprendre que le plan que j'eus l'honneur de vous communiquer il y a six mois, au nom de l'éditeur, pour l'achèvement si désirable de la deuxième partie du tome XVIII, attendue, à l'inverse de ceux dont je parlais tout à l'heure, par la partie orientale, n'a pu se réaliser. Des mesures seront proposées à la Commission des travaux littéraires, de concert avec M. Brunet de Presle et sur sa demande, pour qu'une adjonction, que l'état de sa santé rend malheureusement nécessaire, permette de publier enfin les *Papyrus grecs de l'Egypte*, qui sont un legs sacré de M. Letronne.

« Je n'ai plus à vous entretenir, Messieurs, après la *Table* de la partie orientale du Recueil dont il vient d'être question, laquelle reste en grave souffrance, et celle de la seconde décade de la nouvelle série de vos Mémoires, qui marche beaucoup mieux, que de ces *Mémoires* mêmes et de l'*Histoire de l'Académie*, dont la publication ou la rédaction sont un de mes principaux devoirs. Pour vos *Mémoires*, tous les matériaux de la deuxième partie du tome XXIV étant rassemblés, j'ai fait commencer l'impression de ce volume ; quant à l'*Histoire* de vos travaux, qui en forme le lien et le complément, je m'occupe activement de la première partie du tome XXII, qui la comprendra pour la période de 1857 à 1860, et je compte la mettre prochainement sous presse. Ainsi se trouvera terminée cette période, la première de la troisième décade de votre nouvelle collection. »

M. Egger a la parole en qualité de rapporteur de la Commission chargée de préparer et de soumettre au choix de l'Académie trois sujets pour le prix ordinaire de 1864.

Le sujet devait être choisi dans l'antiquité et la littérature classique:

1° *Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet que possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.*

2° Examiner les actes et pièces de divers genres, tels que formules de serments, lois, lettres, décrets, dépositions de témoins qui sont cités dans les discours des orateurs attiques, particulièrement dans celui de Démosthène *sur la Couronne* et dans la *Vie des dix orateurs*

attribuée à Plutarque; les comparer avec les textes analogues que nous ont conservés les inscriptions; tirer de cette étude une conclusion critique, non-seulement sur l'authenticité, l'origine et la valeur des documents en question, mais encore sur l'intégrité des textes mêmes, oratoires ou historiques, qui nous les ont transmis.

3° Examiner le livre connu sous le nom de *Tactique*, d'Elien ou d'Arrien; en rechercher l'origine et la date par la comparaison des notions qu'il renferme avec les documents que fournissent les autres tacticiens et les historiens de l'antiquité.

M. Brunet de Presle exprime un doute sur le sens du mot *liturgie*, dont l'acception lui paraît trop étendue et contraire à l'usage de la langue grecque.

L'Académie met au concours le n° 1.

Présentation des livres :

Geschichte der Iuedischen Muenzen gemeinfasslich dargestellt, von Dr M. A. Levy. Breslau, 1862, 1 vol. in-8°. Renvoi à la future Commission du prix de numismatique pour 1863, sur la demande de l'auteur.

Memorie accademiche di Giulio Minervini, correspondant de l'Académie à Naples, comprenant six mémoires :

Illustrazione di un vaso del museo nazionale rappresentante Perseo e Penteo; 32 p. et 1 planche ; — 2° *Perseo ed Andromeda in vaso di Canosa;* 17 p. et 3 pl.; — 3° *Brevi osservazioni sopra una cista prenestina ed un vaso volcente*; 4 p.;—4° *Vaso del museo britannico;* 3 p.; — 5° *Perseo ed Andromeda in Iconium : rappresentanza di alcuni dipinti murali;* 15 p. et 8 pl.; — *Monumenti eretti agli Antonini dagli Scabillarii puteolani*; 35 p. 1 vol. in-4°. Napoli, dalla stamperia nazionale, 1862.

Ephesus and the temple of Diana, by Edw. Falkener, London, 1862. Grand in-8° avec plans et vues.

Catalogo de los codices arabigos adquiridos en Tetuan por el gobierno de S. M., formado por don Emilio Lafuente y Alcantara, é impreso de órden y á expensas del ministero de Fomento. Madrid, 1862, grand in-8°.

Lettre à M. Renier Chalon, président de la Société de la numismatique belge, sur des médailles inédites ou peu connues des dynasties de la Mésène, par M. Victor Langlois. Bruxelles, 1862, br. in-8°.

Sur quelques monnaies houlagouïdes, par M. Frédéric Soret. Leipzig, 1862, br. in-8°.

Nouvelles recherches topographiques, historiques et archéologiques sur Tauroentum, etc., par M. l'abbé Magl. Giraud. Toulon, 1862, br. in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. V, 2e livraison. Liége, 1862, in-8°.

Journal asiatique, avril, mai 1862.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mars, avril 1862.

Le cabinet historique, 6e livraison, 1862.

M. Renan a la parole pour une communication complémentaire relative aux inscriptions phéniciennes rapportées par lui d'Oum-el-Awamid, spécialement à la principale de ces inscriptions, laquelle porte une date de l'*ère des rois*, selon lui, des Séleucides.

Une discussion nouvelle s'élève à ce sujet entre MM. de Rougé, Renan et Munck.

L'explication de M. Renan se fonde sur le double emploi d'une lettre servant à la fois de finale à un mot et d'initiale au mot suivant.

M. Egger fait remarquer que, par une singulière coïncidence, une inscription grecque d'Aradus, rapportée par M. Renan lui-même, contient précisément un exemple d'abréviation semblable :

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
.....ΝΔΑΜΙΝΜΝΑ ΣΕΟΥ
ΑΓΟ] ΡΑΝΟΜΗΣΑΝΤΑΚΑΛΩΣ
ΚΑΙΦΙΛΟΤΕΙΜΩΣΕΝΤΩ ΖΟΤ
ΕΤΕΙΜΗΣ ΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ

La syllabe TEI (5e ligne) compte à la fois comme finale de ETE et comme initiale de ΤΕΙΜΗΣ.

M. Renier confirme cette observation en alléguant de nombreux exemples d'un usage analogue dans l'épigraphie latine.

M. Maury continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Du véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône*, etc.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 18.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Maury sur les résultats du concours des antiquités de la France.

La séance redevient publique.

Deux monuments des premiers siècles de l'Eglise, expliqués par le P. Raffacle Garrucci, traduction et préface par Oswald van den Berghe. Rome, 1862, br. in-8°.

Revue de numismatique, nouvelle série, juillet 1862.

Revue historique du droit français et étranger, mai-juin 1862.

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte, juillet 1862.

M. de Wailly fait hommage, au nom de M. l'abbé Martigny, curé de Bagé-le-Châtel, chanoine honoraire de Belley, de la brochure intitulée : *Etude archéologique sur l'agneau et le bon Pasteur, suivie d'une notice sur les agnus Dei.* Paris et Lyon, 1860, br. in-8° de 104 p. « Cet opuscule, plein d'une saine érudition, jette un jour nouveau sur les symboles qui y sont expliqués, avec connaissance égale des monuments et des textes, ainsi que des recherches antérieures des savants (1). »

---

(1) On se rappelle que M. Martigny, qui s'occupe depuis de longues années de la symbolique chrétienne des premiers siècles, est l'auteur de différents ouvrages très-justement estimés, et qui forment un ensemble de dissertations sur l'archéologie chrétienne : *Notice historique, liturgique et archéologique sur le culte de sainte Agnès*, Paris-Lyon, 1847, in-8° de 102 p., 1 pl.;—*Des symboles dans l'antiquité chrétienne*, 37 p. et 1 pl., in-8°, 1855. Annales de l'Académie de Mâcon, 1857, t. III, séance du 29 novembre, p. 68;—*De la représentation d'Orphée dans les monuments chrétiens primitifs*, 20 p. in-8°, Mâcon, 1857 ; — *De l'usage du flabellum dans les liturgies antiques*, 38 p. in-8° et 1 pl., Mâcon, 1857;—*Des anneaux chez les premiers chrétiens et de l'anneau épiscopal en particulier*, 48 p. in-8° et 1 pl. M. l'abbé Martigny a fait plusieurs séjours à Rome, où il a été initié aux études symboliques dans les catacombes et dans le musée chrétien par feu le P. Marchi. Il a profité ensuite des conseils et de la savante direction du chevalier de Rossi. Il travaille depuis plusieurs années à un ouvrage d'ensemble sur les antiquités chrétiennes, qui est appelé à rendre les plus grands services à cette science nouvelle, dont il est avec l'épigraphiste chrétien M. le Blant le plus digne représentant en France. Il est regrettable que son séjour ne soit pas fixé à Paris, où il trouverait une position plus digne de lui et plus favorable à ses importantes études.

M. de Longpérier lit, au nom de la Commission du prix de numismatique, le rapport suivant :

Rapport fait au nom de la Commission du prix de numismatique.

« La Commission, n'ayant reçu aucun ouvrage spécialement destiné au concours, a, suivant son usage traditionnel, choisi parmi les publications envoyées à l'Académie un livre qui lui paraît mériter complétement la récompense due au travail utile et persévérant.

« *La description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*, par M. Henri Cohen, employé au cabinet impérial, » commencée en 1859, est, depuis quelques mois, parvenue à son 5e vol. Elle comprend les monnaies de coin romain depuis Pompée jusqu'à Sévère II, associé de Maximien. Le 6e et dernier volume, en partie imprimé, contiendra la numismatique des derniers empereurs d'Occident jusqu'à Romulus Augustulus.

« La Commission a pensé que cet ouvrage si avancé, si près d'être terminé, dont deux volumes ont paru dans le courant de 1861, pouvait être, dès à présent apprécié très-exactement par elle, et elle espère que l'honorable distinction qu'elle propose de décerner à l'auteur l'encouragera à s'acquitter de la portion la plus ingrate de sa tâche; car il faut dire qu'à partir du règne de Constantin le Grand la monnaie romaine n'offre plus ces beaux types, ces légendes variées qui rendent la numismatique du *Haut-Empire* si attrayante

« Depuis la publication de l'ouvrage de Mionnet, intitulé : *De la rareté et du prix des médailles romaines* dont la seconde édition parut en 1827, et la traduction littérale qui en fut donnée en 1834 par M. Akerman, de Londres, on n'avait vu paraître aucun ouvrage important sur la numismatique romaine, et d'ailleurs le plan que s'était tracé Mionnet excluait la mention des pièces que ce savant antiquaire ne considérait pas comme suffisamment rares pour figurer dans son tarif.

« Mionnet ne donne pas les légendes nominales des empereurs inscrites du côté de la tête, légendes qui cependant contiennent si souvent la mention des consulats et des puissances tribunitiennes, éléments précieux pour la chronologie. Enfin ses descriptions des types sont réduites à quelques mots et ne présentent pas les ressources que l'archéologie doit attendre d'une série de monuments tels que les monnaies de l'empire romain.

« M. H. Cohen, sans reculer devant un travail qui exigeait des peines infinies et un soin considérable, a décrit *in extenso* toutes les monnaies impériales, rares ou communes; chaque article contient les légendes tracées sur les deux faces et l'indication développée des détails qu'offrent les deux types.

« Pour bien faire comprendre l'importance du nouveau catalogue, il suffirait presque de mettre en regard les nombres des pièces décrites pour les mêmes règnes par les deux auteurs. Nous prenons au hasard, à titre d'exemple :

	Mionnet.	Cohen.
Nero	40	278
Vespasianus	96	510
Titus	61	321
Hadrianus	282	1160
Antoninus	204	995

Septimius Severus	268	691
Gordianus	112	346
Gallienus	287	865
Postumus	147	339
Probus	84	684

« Or on sait que, lorsqu'il s'agit d'histoire, de chronologie, d'iconographie, la rareté des monnaies n'a aucune signification. Ce qu'il importe de posséder, c'est la description fidèle, complète, intelligente du monument qui consacre le souvenir, fixe la date, démontre le caractère d'un événement, d'un acte de l'autorité, d'un changement politique. On ne doit, bien entendu, faire entrer en ligne que les documents d'une authenticité incontestable; et un des grands mérites de M. Cohen, c'est la conscience qui l'a dirigé dans son travail. Il ne s'en rapporte qu'à l'évidence et n'admet que ce qu'il a pu vérifier de ses propres yeux, signalant toutefois les descriptions transmises de livre en livre de ces monnaies que des recherches infatigables n'ont pu lui faire découvrir dans aucune collection. Avec l'ouvrage de M. Cohen, les écrivains qui désirent des autorités certaines ne craindront plus de tomber dans les piéges tendus à leurs confiants devanciers par les faussaires. La Commission insiste tout particulièrement sur ce service, que seul pouvait rendre un numismate très expérimenté. Six volumes, de 5 à 600 pages chacun, sont remplis de descriptions claires, précises de monnaies qui, grâce à la variété de leurs types, représentent l'histoire des cinq siècles auxquels elles appartiennent et constituent un véritable monument que réclamait la science de notre temps.

« Cet ouvrage était désiré, non-seulement par les archéologues, mais par tous les critiques que la connaissance du passé intéresse. Cependant il ne s'était trouvé parmi les numismates personne d'assez courageux pour l'entreprendre, alors surtout que la faveur un instant exclusive accordée aux recherches relatives à la monnaie du moyen âge attirait les esprits vers des sujets plus faciles à embrasser et à explorer.

« Un nombre considérable de planches fort bien gravées ajoute encore à l'utilité du livre, auquel la Commission décerne le prix. »

En conséquence, le prix Allier de Hauteroche est décerné à M. Henri Cohen.

M. Maury continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Du véritable caractère des évènements qui portèrent Servius Tullius au trône*, etc.

Séance du 25.

M. Egger est désigné comme lecteur à la séance publique annuelle de l'Institut entier, fixée au 14 août. Il lira ses *Observations sur un papyrus grec d'Egypte*, *renfermant des fragments précieux d'un orateur inconnu.*

M. Adolphe Regnier fait le rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours pour le prix ordinaire proposé en 1860 pour 1862.

Rapport sur le concours du prix ordinaire. Sujet : Religion commune des ancêtres de la famille brahmanique et de ceux de la famille iranienne.

La Commission décerne le prix au Mémoire n° 5.

« La méthode et surtout la distribution des matières a paru satisfaisante, l'exposition nette, bien ordonnée. L'auteur est remonté aux sources mêmes pour y chercher les éléments de la question, et il a fait preuve d'un vrai savoir philologique.

« La discussion n'est peut-être pas toujours assez rigoureuse, et l'on pourrait regarder çà et là les conclusions comme insuffisamment contenues dans les prémisses. Le principal regret de la Commission est que l'auteur n'ait pas établi des degrés de certitude, de vraisemblance, de simple conjecture, entre les résultats qu'il a ou empruntés à d'autres ou obtenus lui-même.

« La Commission a cru pouvoir accorder une mention au Mémoire n° 1. Ce Mémoire lui a paru témoigner d'un travail sérieux. L'auteur est aussi remonté aux sources, surtout pour un des côtés du sujet, l'élément védique, et quoiqu'on puisse relever çà et là quelques erreurs, et surtout un certain nombre d'assertions gratuites ou du moins non démontrées, les preuves d'un savoir réel en matière philologique ne manquent pas. Entre les différentes parties du sujet, la première a paru, à certains égards, satisfaisante. »

Le prix est donné en conséquence à l'auteur du Mémoire n° 5, M. Michel Bréal, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

Une mention honorable est accordée à l'auteur du Mémoire n° 1, M. Charles Schoebel.

L'auteur du Mémoire n° 2 du concours relatif aux monuments celtiques, qui a obtenu une mention honorable, se fait connaître. Le pli est ouvert, et le nom de M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, est proclamé.

M. Egger donne lecture de son rapport fait au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes sur les travaux de cette Ecole. (Il sera reproduit *in extenso* dans le compte rendu de la séance publique annuelle de l'Académie, 1er août.)

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

L'*Empire japonais et les archives de M. de Siebold*, par M. Léon de Rosny, Paris, 1862, br. in-8°. (Extrait du n° 11 de l'année 1861 du *Journal asiatique*.)

Annuaire de la Société d'ethnographie, par M. Ch. de Labarthe, 1862. Paris, br. in-8°.

M. Adolphe Regnier fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ph.-Éd. Foucaux, de l'ouvrage intitulé : *Le Mahâbhârata, onze épisodes tirés de ce poëme épique, traduit pour la première fois du sanscrit en français.* Paris, 1862, 1 vol. in-8°. Un seul de ces épisodes avait été traduit en anglais et en latin. Le travail de M. Foucaux est un heureux complément de celui de M. Th. Pavie, intitulé : *Fragments traduits du Mahâbhârata.* Les deux volumes comprennent en français deux mille distiques du premier livre, ou mieux, du premier chant de cette immense composition, qui a tant d'importance non-seulement pour l'histoire littéraire, mais pour l'histoire religieuse, sociale et politique de l'Inde.

M. Maury continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Du véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome*, etc.

MOIS D'AOUT.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 1er AOUT 1862.

Présidence de M. le vicomte de Rougé, Président.

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président, annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés. (La substance du discours de M. le Président se trouvera, selon l'usage que nous avons toujours suivi, dans l'avant-propos de notre 6e volume.)

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Augustin Thierry par M. le Secrétaire perpétuel (publiée avec la séance publique par M. F. Didot, et figurant ensuite dans l'*Histoire de l'Académie*).

3° Extrait d'un *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*, par M. Naudet. (Nous devons donner une analyse du travail entier de M. Naudet après la seconde lecture.)

4° Rapport, au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours en 1862 par M. Alfred Maury.

(Les résultats du jugement de la Commission ont été consignés dans le compte rendu de la séance du 4 juillet dernier.)

5° Enfin, a été lu à cette séance le rapport suivant.

Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes,
par M. Egger.

« Messieurs,

« Le nouveau rapporteur que s'est choisi votre Commission de l'école d'Athènes n'aborde pas sans appréhension le devoir que cette fonction lui impose. Il sent tout ce qui lui manque d'autorité personnelle pour la bien remplir après l'éminent antiquaire dont il vient prendre aujourd'hui la place, et, plus qu'aucun autre il doit s'autoriser devant vous des jugements de la Commission tout entière, dont il s'efforcera d'être ici le fidèle interprète.

« Pour une institution de date presque récente, l'école française d'Athènes a déjà beaucoup produit. Que l'on rassemble le souvenir de tous les ouvrages rédigés par les membres de cette école, et que l'on jette les yeux sur une carte de la Grèce, on sera frappé du nombre et de l'importance des explorations accomplies, à travers bien des épreuves, par nos jeunes compatriotes, dans l'espace de quinze ans. Le public en serait frappé comme nous le sommes, si ces travaux, publiés sous des formes et dans des recueils très-divers, et dont quelques-uns même sont encore inédits, avaient successivement et régulièrement trouvé leur place dans une collection spéciale, comme l'Académie en a plusieurs fois exprimé le vœu.

« Sans parler ici d'excursions plus ou moins rapides en Asie Mineure et en Egypte, presque tout le royaume hellénique proprement dit, plusieurs provinces grecques restées sous le gouvernement de la Turquie, le continent aussi bien que les îles, ont été parcourus dans tous les sens ; quelques régions l'ont été à plusieurs reprises. Tantôt l'exploration, embrassant un large territoire, a servi plus spécialement au progrès de la géographie comparée; telle fut, en 1851 l'exploration générale de l'île d'Eubée par M. Jules Girard, celui même que l'Académie a couronné depuis dans un de ses concours. Tantôt les recherches, bornées à un petit canton ou même à une seule ville, gagnaient en profondeur ce qui leur manquait en étendue ; telles furent, dans cette même année 1851, les fouilles de l'Acropole d'Athènes, premier succès d'un jeune talent que nous louerions plus librement s'il n'avait déjà trouvé dans nos rangs d'éclatantes récompenses. D'ailleurs, dans tous ces travaux de l'école française, les capacités les plus diverses ont su se faire jour : soit spontanément, soit sous la direction, devenue officielle depuis 1850, de notre Académie, les vocations se sont produites et déployées, quelques-unes dès le temps du séjour en Grèce, quelques autres après le retour en France. Humanistes, antiquaires, philologues, philosophes même, chacun rapporte d'Orient, outre le profit de connaissances nouvelles, une certaine passion qui vivifie la science à tous les degrés, dans toutes les conditions où elle se développe. Sous ses divers aspects, l'antiquité est explorée avec une curiosité chaque jour plus active. L'interprétation même des chartes trouve à s'exercer dans les archives de quelques monastères de l'Orient, sur les actes des empereurs de Byzance, qui promettent à l'histoire du

Bas-Empire un précieux surcroît de lumières. Une seule branche de ces nobles études a produit jusqu'à présent peu de fruits, je veux dire la science des langues. Malgré l'exemple encourageant de M. BEULÉ, dans sa thèse soutenue en 1853 devant la Faculté des lettres de Paris, et qui a pour objet les origines du grec vulgaire, malgré l'invitation expresse et réitérée de l'Académie, l'analyse comparée des dialectes anciens et modernes de la Grèce, soit d'après les monuments écrits, soit d'après la tradition vivante encore chez les peuples de race hellénique, n'a guère tenté le zèle de nos jeunes savants. C'est pourtant, on peut le dire, le genre de travail pour lequel des professeurs de l'Université sont d'ordinaire le mieux préparés dès le temps où ils quittent la France. Nous attendons, il est vrai, un travail de ce genre que prépare M. Carl Wescher; mais ce n'est encore là qu'une espérance.

« Des six membres de l'école d'Athènes qui nous devaient cette année, ou même dès l'année dernière, les résultats de leurs travaux, M. Wescher se trouve le seul qui n'ait pas encore envoyé de Mémoire. Nous connaissons ses excuses, et nous les apprécions; car nous l'avons vu à Paris pendant un congé de quelques mois, congé rendu nécessaire à sa santé par les fatigues du climat de la Grèce, et le 30 août dernier, l'Académie recevait de lui une communication officieuse et sommaire des découvertes épigraphiques qui lui sont communes avec son collègue M. Foucart. Vous avez apprécié tout ce que promettent pour la connaissance des institutions grecques quatre cent soixante-dix inscriptions trouvées à Delphes, décrets des Amphictyons, liste de vainqueurs dans les jeux publics, actes de proxénie, et surtout ces nombreux actes d'affranchissement religieux, témoignage d'un fait que les auteurs anciens nous laissaient complétement ignorer, et qui prend désormais, grâce au nombre chaque jour accru de ces documents, une place importante dans l'histoire de l'esclavage, de ses vicissitudes et de ses variétés durant plusieurs siècles. L'importance même des textes épigraphiques, dont la publication occupe en ce moment MM. Foucart et Wescher (1), nous fait d'autant plus regretter que ce dernier n'ait pu jusqu'à présent nous envoyer la part de commentaire dont il s'est chargé pour les éclaircir. Nous mentionnons avec le même regret la dissertation qu'il nous annonce sur les *stèles éphébiques*, ou actes officiels relatifs à l'éducation de la jeunesse athénienne, récemment mis au jour par les fouilles de la Société archéologique d'Athènes. L'ardeur intelligente avec laquelle M. Carl Wescher s'est voué à l'étude des inscriptions grecques nous permet de bien augurer de ces divers travaux.

« Les cinq Mémoires que M. le Ministre de l'instruction publique a renvoyés à l'examen de la Commission sont : 1° celui de M. Foucart *Sur les ruines et l'histoire de Delphes*, avec une carte topographique, en réponse à une question proposée par l'Académie dès 1851, mais qui n'avait pas reçu jusqu'ici des solutions satisfaisantes.

« 2° Celui de M. G. Devile *sur la Macédoine au delà de l'Axius et sur une partie de la Thrace maritime*, en réponse à une question proposée en 1857, et qui, selon les vues de l'Académie, se rattachait à la

---

(1) Le volume qui contiendra ces inscriptions va paraître prochainement à la librairie F. Didot, et la publication en est d'autant plus urgente que déjà quelques-unes des inscriptions inédites de Delphes ont été publiées dans le dernier volume des *Annales de l'Institut archéologique de Rome* (*Rapporto d'un viaggio fatto nella Grecia nel* 1860 *da A. Conze ed A. Michaelis*).

question fort bien traitée, en 1856, par M. de la Coulonche, *Sur le berceau de la puissance macédonienne, des bords de l'Haliacmon à ceux de l'Axius* (1).

« 3° Celui de M. Bazin *sur l'ancienne Etolie*, sujet proposé en 1859, et qui fait suite aux intéressantes études de M. Heuzey sur l'Acarnanie (2).

« 4° Celui de M. Dugit *sur l'île de Naxos*, sujet librement choisi par l'auteur. M. Dugit vient d'y ajouter un nouvel envoi, son Mémoire *sur les institutions militaires d'Athènes*, en réponse à l'une des questions récemment posées par l'Académie. Mais ce second travail nous est arrivé trop tard pour que nous ayons pu l'examiner et vous en rendre compte aujourd'hui ; nous pouvons seulement en prendre acte comme d'une preuve d'activité méritoire.

« 5° Enfin les recherches archéologiques de M. Thenon *sur les cent villes de la Crète*, répondant à la première partie d'une question proposée en 1856. La seconde partie du programme était réservée à M. G. Perrot, compagnon de M. Thenon dans une partie de son voyage.

« Le choix de ces divers sujets et la manière dont chacun des cinq auteurs a traité le sujet qu'il avait choisi prouvent toute la liberté que l'Académie laisse au zèle de ces jeunes esprits. Nous désirons avant tout éveiller leur activité curieuse ; nous essayons en outre de diriger au début leur inexpérience ; mais notre estime et nos encouragements sont assurés à tout effort sincère. Nous ne demandons pas que chaque Mémoire remplisse précisément une partie de nos programmes, pourvu qu'il comble une lacune dans la science des lieux et des faits anciens, pourvu qu'il marque un progrès de la critique sur quelque matière intéressante d'histoire et d'archéologie. Or, à cet égard, il n'y a pas un seul des Mémoires dont nous avons à vous entretenir qui ne réponde aux vues de l'Académie.

« Les deux campagnes d'exploration accomplies à Delphes par M. Foucart, d'abord seul, puis avec le concours de son collègue M. Wescher, ont été particulièrement fécondes, surtout si l'on songe aux difficultés de pareilles recherches pour des philologues encore novices dans l'étude des lieux et des monuments, disposant de crédits modestes, plus souvent desservis que secondés par les habitants du pays, qui ne comprennent pas toujours bien les intentions généreuses de nos explorateurs.

« Malgré ces difficultés, M. Foucart aura notablement augmenté nos connaissances sur ce pays par l'étude comparée du terrain, des ruines et des témoignages de l'antiquité. Hérodote, Plutarque et Pausanias en main, sans oublier l'*Ion* d'Euripide, dont la scène se passe dans le sanctuaire de Delphes, il a repris la trace des voyageurs ses devanciers, tantôt confirmant, tantôt corrigeant leurs descriptions et leurs calculs, étendant quelquefois le champ de leurs recherches, comme il l'a fait par l'exploration d'un petit bois sacré encore reconnaissable sur les rives du Plistos. Mais il a surtout étudié à fond le sol de Delphes même, les ruines de ses principaux édifices, jadis si pleins d'offrandes et de chefs-d'œuvre de l'art, et, en particulier, les ruines du fameux temple d'Apollon. Là, le mur antique qui servait de soubassement à l'édifice, et qui n'avait été découvert que sur une longueur d'environ dix mètres par Ott. Müller et ses compagnons d'é-

(1) Publié, en 1858, dans les t. IV et V de la *Revue des Sociétés savantes*.

(2) Publié dans le volume qui a pour titre : *le mont Olympe et l'Acarnanie*, Paris, 1860, in-8°.

tude, en 1840, vient d'être mis à nu sur une longueur d'environ cinquante mètres, et c'est ce mur prodigieux qui portait inscrites sur sa surface extérieure les centaines d'actes officiels pour lesquels M. Foucart a dû réclamer l'aide de M. Wescher. Au fond du sanctuaire, il a peut-être réussi à reconnaître la place du trépied où la Pythie recevait, dit-on, le souffle prophétique. Sous le temple même, des fouilles lui ont révélé des chambres souterraines dont il n'a pu ni mesurer toutes les dimensions ni reconnaître la destination précise, mais qu'il a loyalement signalées à l'attention des futurs explorateurs. Enfin, il traite avec soin dans son Mémoire tous les problèmes d'histoire et de chronologie que soulèvent l'antique autorité, la longue influence et la décadence tardive de l'oracle d'Apollon, la célébration des jeux Pythiens, la prospérité de Delphes, ses désastres toujours passagers tant que dura le paganisme, et sa ruine rapide quand le dieu se retira d'elle et que les chrétiens détruisirent ses édifices pour s'en approprier les débris. A travers ces recherches, souvent minutieuses, qui relient le plus glorieux passé de la Grèce à son état présent, M. Foucart place des jugements personnels qui ne manquent ni de force ni d'originalité. Il juge sévèrement, trop sévèrement peut-être, la conduite des Grecs unis contre la Phocide dans les guerres *sacrées*. Il a des pages d'une critique ingénieuse sur l'expédition des Gaulois nos ancêtres contre la Grèce et sur le prétendu miracle qui les chassa de Delphes. En cela d'accord avec son collègue M. Bazin, qui a rencontré cette même question sur sa route en explorant l'Etolie, il croit volontiers que la vanité hellénique a défiguré cet épisode de l'histoire pour le tourner à la honte des envahisseurs, et que les Gaulois ne revinrent pas tout à fait vaincus de leur héroïque aventure, puisqu'ils en revinrent assez forts pour aller fonder en Asie un royaume durable. A côté de ces sévères analyses, le Mémoire de M. Foucart nous offre quelques pages empreintes d'une véritable émotion sur les beautés impérissables de la nature et sur la grandeur des souvenirs dans cette région aujourd'hui si pauvre, jadis si florissante et si peuplée. On trouvera même qu'il s'est laissé quelquefois entraîner à ce charme d'une contemplation rêveuse, que d'ailleurs excuse bien le spectacle de pareils lieux, où tant de poëtes ont rêvé depuis Euripide jusqu'à lord Byron.

« Aussi, malgré des négligences de rédaction et quelques erreurs sur lesquelles nous ne voulons pas insister ici, ce travail est d'une lecture intéressante, et il comptera parmi les plus utiles productions de l'école française d'Athènes.

« La Commision porte un jugement non moins favorable sur le Mémoire de M. Deville, bien qu'il ne remplisse que la moitié du plan que s'est tracé l'auteur. Prévenu d'ailleurs dans sa tâche par l'exploration récente et officielle de M. Heuzey à travers la Macédoine, exploration dont les principaux résultats sont déjà publiquement exposés à Paris, M. Deville a voulu se dédommager en dépassant sur quelques autres points les limites du programme académique. Son Mémoire embrasse une contrée assez étendue entre les montagnes qui se prolongent de la Péonie au mont Rhodope et la ligne presque toute maritime des villes antiques depuis Thessalonique jusqu'à Maronée. La presqu'île Chalcidique reste donc tout entière en dehors de cette exploration; elle est réservée pour une autre campagne, qui, nous l'espérons, tentera le jeune voyageur.

« Le pays qu'il a parcouru est plus riche en souvenirs qu'en ruines, je veux dire en ruines appréciables à la simple vue pour le savant qui ne peut y exécuter de fouilles. Toutefois, la comparaison des textes historiques avec l'état actuel des lieux offre matière à des remarques pleines

d'intérêt, soit sur l'emplacement, soit sur le plan de quelques cités anciennes. C'est ainsi que le récit d'Hérodote sur la marche de l'armée persane envahissant la Grèce, le récit de Thucydide sur l'expédition du roi Sitalkés et sur la campagne d'Amphipolis, quelques textes de Démosthène sur cette même ville, si éprouvée parmi les luttes d'Athènes et des cités ses rivales, s'éclairent d'un jour nouveau dans l'examen qu'en a fait M. Deville. En déterminant l'emplacement de l'ancien lac Prasias, et en décrivant ses habitations lacustres sur pilotis, analogues à celles qu'avait décrites Hérodote, en fixant le premier avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la situation des villes d'Œsyme, de Datos et de Néapolis, M. Deville a rendu de véritables services à la géographie comparée. Quelques-uns de ces services deviendront, il est vrai, plus sensibles quand, au lieu de simples croquis, ce Mémoire nous présentera des cartes régulièrement dressées avec le secours d'un artiste de profession. Quelques inscriptions recueillies sur les marbres antiques par M. Deville nous apportent aussi d'intéressantes notions, particulièrement sur les mœurs des peuples thraces; mais on se rendra mieux compte de ce que vaut cette récolte épigraphique quand le voyageur aura pu indiquer exactement quelles inscriptions relevées par lui étaient encore inédites ou mal copiées par les précédents voyageurs. C'est là une distinction souvent impossible à faire sur le terrain au moment même de la découverte; mais à Athènes, avec les ressources que renferment et la bibliothèque publique de cette ville et la bibliothèque de notre Ecole française, enrichie sans cesse par les soins de son directeur, cette vérification ne demande qu'un peu de temps et de patience : elle devra, nous le pensons, compter désormais parmi les devoirs de nos jeunes antiquaires au retour de chaque voyage. M. Deville le sait mieux que personne, puisqu'en dehors de son Mémoire sur la Macédoine et la Thrace maritime, il a envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique, comme témoignage de son zèle pendant une excursion sur les bords du Nil, une révision et des compléments fort utiles des inscriptions grecques et latines de l'Egypte. Il fera bien aussi, quand il revisera la première partie de son Mémoire et qu'il écrira la seconde, d'y ménager un peu mieux l'attention du lecteur par une méthode de rédaction où la sévérité du raisonnement scientifique sache se soutenir avec un moindre appareil de citations textuelles : la critique a ses exigences, qu'il faut satisfaire, mais sans les exagérer.

« A l'autre extrémité du continent grec, si laborieusement exploré par M. de la Coulonche et M. Deville, une région moins célèbre, l'Etolie, était signalée au zèle de l'Ecole française d'Athènes. Dans ce pays, où l'on entre d'ordinaire par les ruines glorieuses de Missolonghi, peu ou point de monuments qui pussent d'avance attirer vivement la curiosité de l'antiquaire : un sol presque partout montueux, une population aujourd'hui rare et ignorante, des traditions fabuleuses souvent pleines de charme et de grandeur, mais qui n'ont laissé de traces que dans les livres, des traditions historiques peu faites pour encourager. Les Etoliens ont mauvais renom dans l'histoire ancienne. Les Grecs, et surtout Polybe, en parlent toujours avec défaveur; les Romains, qui leur durent beaucoup dans la conquête de la Grèce, ne les traitent pas mieux pour cela, et Tite-Live n'est pas plus équitable à leur égard que ne l'a été Polybe. Aussi est-ce avec une véritable estime que nous reconnaissons le courage et la patience de M. Bazin dans son ingrate exploration de l'Etolie. Le résumé historique par lequel s'ouvre son Mémoire est un morceau rédigé avec beaucoup de soin, écrit d'un excellent style, qui ne manque même pas dans son ensemble de quelque originalité. Il nous prépare utilement à

mieux comprendre les recherches dont nous lirons ensuite une exposition consciencieuse; mais il pourrait être plus court à la fois et plus complet. On a regretté que l'auteur n'ait pas complétement épuisé le témoignage des inscriptions grecques relatives à l'Etolie qui se lisent déjà dans les recueils épigraphiques, et dont, par malheur, les découvertes de notre jeune antiquaire ne devaient pas beaucoup augmenter le nombre. Ces témoignages authentiques, relevés hors de l'Etolie, et surtout à Delphes, se rapportent précisément à une période historique assez brillante où les Etoliens dominèrent sur la Locride et la Phocide, étendirent leurs relations amicales avec le Péloponèse et même avec les îles de la mer Egée, enfin montrèrent une sorte d'émulation pour le culte des arts. Ils éclairent déjà beaucoup le récit intéressant qui forme la première partie du Mémoire de M. Bazin; ils pouvaient l'éclairer encore davantage. Sur le terrain même de l'Etolie, la géographie comparée devra aux efforts du jeune voyageur des résultats assez importants. Désormais, la distinction des divers cantons de ce pays paraît fixée avec toute la certitude que comportaient l'incohérence et la rareté des renseignements fournis là-dessus par les historiens et les géographes. Un épisode fort dramatique des histoires de Polybe, l'expédition aventureuse de Philippe contre Thermus, capitale des Etoliens, devient aujourd'hui presque facile à suivre sur une carte médiocrement dessinée, mais fort instructive, qui accompagne le Mémoire de M. Bazin. L'auteur a pu sur cette carte fixer pour la première fois, ou marquer plus exactement qu'on ne l'avait fait avant lui, la position de plusieurs villes antiques, par exemple de Calydon et de Phistyon. Parmi ces localités, il a surtout décrit avec soin la mieux conservée des forteresses étoliennes, Pleuron, où se retrouve dans des ruines encore considérables une image assez fidèle de la vie du peuple étolien. Ailleurs, il n'a le plus souvent rencontré que des débris d'architecture ou de statuaire offrant bien peu de ressources à l'observation la plus attentive.

« A vrai dire, il semble que ce pays n'ait jamais eu d'artistes indigènes. Peuple de montagnards et de soldats, amis des aventures, rapaces et prodigues, ses habitants ont possédé par moments beaucoup de trésors, mais ils ont peu produit par eux-mêmes. Ce que la guerre leur avait donné, la guerre le leur enlevait bien vite. Une richesse, ordinairement mal acquise, ne prospérait pas sur ce terrain rebelle au génie des arts et des lettres. C'est la conclusion qui ressort de tout le travail de M. Bazin, et bien que nous ayons peut-être à y faire quelques réserves pour des faits et des témoignages qu'il a négligés, cette conclusion, on le voit, a son importance et sa moralité historique.

« Les études de M. Dugit sur l'île de Naxos ne sont pas moins consciencieuses que celles de son collègue sur l'Etolie, et elles s'attachent à un sujet qui semble encore moins fécond. Plus voisine, il est vrai, du centre de l'hellénisme et plus riche en souvenirs d'une ancienne et poétique mythologie, placée sur le chemin des émigrations et des invasions orientales, souvent mêlée, mais avec un rôle très-secondaire, aux longues luttes des deux races ionienne et dorienne, d'ailleurs dépourvue de ports et de marine et réduite aux profits de ses vignobles et d'un commerce restreint, la petite île de Naxos, en de telles conditions, ne peut offrir une matière bien abondante aux recherches de l'antiquaire et de l'historien. Les monnaies qu'elle a frapppées au temps de son indépendance sont peu variées et peu nombreuses dans nos collections; les inscriptions que son sol nous a rendues ne le sont pas davantage, et, quelque effort que tente M. Dugit pour étendre la liste des écrivains nationaux qu'elle a

produits dans l'antiquité, c'est aux histoires générales de la Grèce, à Hérodote, à Thucydide, à Xénophon, que nous devons la meilleure part de ce qui nous reste de ses annales anciennes. Nous pouvons mieux suivre les destinées de Naxos à travers le moyen age; nous savons assez bien les dominations qu'elle eut à subir après la chute de l'empire romain et durant la longue décadence de l'empire grec d'Orient jusqu'à la conquête musulmane. N'ayant pu faire de fouilles dans les ruines peu apparentes de la cité antique de Naxos, et réduit à recueillir seulement sur le sol de l'île le peu de renseignements qui avaient échappé aux voyageurs ses devanciers, M. Dugit s'est complu, avec un zèle surabondant, à nous raconter l'histoire entière des Naxiens. Dans cette longue et souvent désastreuse histoire, entre autres chapitres trop complaisamment développés par l'auteur, nous avons à signaler celui qui traite de la dynastie vénitienne des Sanudo. C'est là sans doute un travail qui en lui-même ne manque pas d'intérêt. De Naxos tout entière, comme de cette petite et aujourd'hui assez obscure dynastie, on peut dire avec le poëte : « A qui veut connaître les mœurs du genre humain, il suffit d'une famille. »

Humani generis mores tibi scire volenti
Sufficit una domus (1).

« Mais cet axiome est de ceux dont l'érudition ne doit pas abuser. D'abord, cette partie des annales des Naxiens, ou plutôt des conquérants modernes de leur île, nous semblerait mieux recommandée si l'auteur avait eu plus souvent les moyens de recourir aux documents originaux, et, par exemple, de vérifier les récits des autres historiens par quelques études vraiment neuves dans les archives de Venise. Puis, en général et de toute façon, l'Académie, si elle demande quelquefois aux membres de l'Ecole d'Athènes un aperçu historique des destinées d'une ville ou d'un peuple, entend bien qu'ils réserveront pour l'antiquité grecque et latine la meilleure part de leurs efforts. Ici, en particulier, elle regrette que M. Dugit n'ait pas de préférence employé sa peine à rassembler et à commenter plus scrupuleusement qu'il ne l'a fait les documents de l'histoire de Naxos encore épars dans les collections de numismatique et d'épigraphie. Les monnaies de cette île, comparées surtout à celles de la ville sicilienne du même nom, offrent déjà un problème intéressant d'archéologie. Les inscriptions naxiennes réunies dans le recueil de Berlin ou dans le voyage de M. Ph. le Bas, et augmentées du petit nombre de textes nouveaux que M. Dugit rapporte lui-même de ses excursions, augmentées surtout de la belle inscription delphique découverte par MM. Foucart et Wescher, qui concerne les rapports de Delphes avec les Naxiens, demandaient un commentaire spécial qui aurait pu, soit se fondre dans le Mémoire sur l'île de Naxos, soit en former l'utile supplément. Nous excusons plus facilement M. Dugit de n'avoir pas expliqué une quarantaine d'inscriptions recueillies par lui dans les îles grecques ou sur les côtes de l'Asie : il était naturel qu'il se contentât pour le moment de les avoir copiées ou estampées avec soin, comme il a fait, réservant à qui de droit le profit qu'elles peuvent offrir pour des études nouvelles sur les contrées dont elles proviennent.

« Au reste, le Mémoire que nous venons d'apprécier se distingue parmi les envois de notre école française par un mérite que nous devons signaler : M. Dugit, en dressant dès le début une liste des auteurs qui ont

(1) Juvénal, *Satire* XII, v. 159.

avant lui traité en tout ou en partie le même sujet, nous permet d'apprécier plus facilement son propre travail. En cela il remplit un devoir trop souvent négligé par ses collègues. Nous désirons que cet exemple serve désormais de règle ; bien des peines inutiles seraient souvent épargnées si chacun des Mémoires qui nous sont soumis s'ouvrait ainsi par des notions précises sur les travaux antérieurement accomplis dans le même champ de recherches historiques. A cet égard, l'Académie, tout en regrettant que ses conseils n'aient pas été plus régulièrement suivis, se l'explique en partie par l'interruption qu'ont subie en ces dernières années les traditions de l'Ecole d'Athènes. Si M. Dugit et ses jeunes collègues avaient plus longtemps vécu en communauté de travail avec leurs anciens, leur travail eût beaucoup gagné à cet échange fraternel de bons conseils et de bons exemples. Si l'auteur du Mémoire sur Naxos avait connu l'excellente dissertation (qui malheureusement est encore inédite) de M. G. Perrot sur l'île de Thasos, cet exemple l'eût naturellement préservé de quelques-uns des défauts que nous avons dû relever dans son ouvrage ; il y a donc là pour lui une excuse que notre équité ne saurait omettre.

« Le dernier Mémoire dont il nous reste à vous entretenir, celui de M. Thenon sur *les cent villes de la Crète*, tient à nos yeux une place particulière parmi les envois de l'Ecole d'Athènes. Enlevé, au moins pour quelque temps, aux études d'antiquité profane par une vocation religieuse qui n'admettait plus de retard, M. Thenon a voulu cependant remplir envers l'Etat et envers l'Académie ses engagements d'autrefois en nous adressant l'exposé de ses deux voyages dans l'île de Crète. Sa relation se ressent donc plus que les autres des inconvénients d'une rédaction trop rapide. La Crète présentait, d'ailleurs, il faut l'avouer, un champ trop vaste pour être bien exploré par un seul voyageur ; aussi l'exploration en a-t-elle été souvent un peu superficielle. Le jeune antiquaire n'a pu ni examiner toujours à son aise ni fouiller l'emplacement des anciennes villes. S'il est arrivé, en géographie, à quelques résultats nouveaux, comme pour les villes de Tóménia et de Matalon, il ne l'a fait qu'en observant les accidents naturels du sol et en les comparant avec les témoignages des géographes et des historiens. Deux ou trois esquisses de cartes partielles attestent sa bonne volonté, mais sont loin de satisfaire le juste désir que nous aurions de corriger et de compléter les cartes générales de la Crète comme celles de Pashley, de Kiepert et de Spruner. Les cent villes que l'antiquité attribuait à cette île populeuse figurent toutes à peu près dans l'énumération de notre voyageur ; mais on ne se rend pas bien compte du nombre de celles dont il a réussi à fixer l'emplacement ; on ne voit pas nettement de quel progrès la géographie comparée lui est redevable à cet égard. D'autre part, s'il a recueilli quelques inscriptions inédites, c'est qu'il les a simplement trouvées sur sa route ou que son zèle a été heureusement servi par les guides indigènes. Cela n'empêche pas que, sur le fond un peu monotone de sa relation, ne se détachent quelques épisodes dont nous aimons à signaler l'importance. Tel est un chapitre assez développé sur les antiquités de Gortyne ; tels sont la copie et le commentaire d'une inscription archaïque trouvée près de ces mêmes ruines, inscription par malheur incomplète, mais qui n'en est pas moins un véritable trésor pour les amateurs d'épigraphie grecque. Elle nous offre les débris d'un vieux règlement sur les successions. M. Thenon nous en a envoyé deux épreuves photographiques d'une netteté saisissante, et, en expliquant ce texte difficile avec les secours imparfaits encore que nous possédons pour l'intelligence du vieux dialecte crétois, il

a fait preuve personnelle d'une véritable sagacité. On voit par là ce que nous pouvions attendre de lui si le temps lui eût permis plus d'études philologiques, et si le plan même du travail concerté entre lui et M. Perrot n'eût réservé à ce dernier l'interprétation historique des inscriptions crétoises. Même en se bornant, comme il l'a presque toujours fait, à la première partie de notre programme, M. Thenon s'imposait déjà une tâche assez lourde, et l'on s'étonne peu qu'il n'y ait pas toujours suffi. Votre Commission a regretté, par exemple, que ses recherches ne nous éclairent pas mieux sur le célèbre labyrinthe de Cnosse, dont le mystère a été sans doute embelli par l'imagination des poëtes, mais qui n'en est pas moins une réalité historique attestée, entre autres preuves, par les médailles de cette ville, et qui, à ce titre, mériterait bien de provoquer des recherches spéciales. La Commission estime aussi que, pour la détermination des ports de la Crète, l'auteur n'a pas épuisé l'examen de tous les documents utiles à consulter. La Crète n'a pas brusquement passé de sa prospérité antique à l'état déplorable où nous la voyons aujourd'hui. Les écrivains byzantins, d'une part, et de l'autre les portulans à l'usage des navigateurs génois et vénitiens du moyen âge, devront être dépouillés avec soin, si l'on veut nous donner de la Crète ancienne une carte qui réponde vraiment aux légitimes exigences de la critique. Nous espérons encore que M. Thenon pourra revenir un jour, avec les ressources dont il dispose en France, sur ce laborieux essai, qui est déjà beaucoup plus que la promesse d'un bon Mémoire.

« En résumé, Messieurs, nous nous plaisons à reconnaître que les derniers envois de notre Ecole française lui font beaucoup d'honneur. Nous mesurons avec un vif plaisir le progrès scientifique dont témoignent de pareilles recherches accomplies par des membres de la jeune université, et nous les croyons pleines d'enseignements profitables à tous les esprits sérieux. Sans parler même des belles explorations récemment faites en Macédoine, en Épire et en Asie Mineure par d'anciens membres de l'École d'Athènes, sous le patronage de l'Empereur, dans les seuls envois de l'école actuelle, la Crète, Naxos, l'Etolie, la Macédoine et Delphes représentent une partie considérable de l'histoire grecque étudiée sous les points de vue les plus divers : Naxos, petit municipe où les dissensions n'ont guère été plus que des querelles de famille, où ni le commerce n'a pu produire l'opulence ni les arts n'ont pu jeter un grand éclat, où pourtant s'est maintenue, jusque sous les diverses oppressions de la barbarie le vivace génie de l'hellénisme ; la Crète, la reine des îles, comme elle s'appelle fièrement dans une inscription antique; la Crète, toute pleine de religieux et antiques souvenirs, formant pour ainsi dire une petite Hellade avec un million peut-être d'habitants presque tous Doriens, répartis entre une centaine de villes déjà célèbres au temps d'Homère, de tout temps divisées par des haines devenues presque proverbiales; partout la guerre civile, souvent la guerre avec l'étranger, et, au milieu de tout cela, une industrie active et un vif amour des arts de la paix, dont le témoignage éclate sur une foule de monuments, depuis les majestueuses ruines de l'architecture jusqu'aux chefs-d'œuvre exquis de la numismatique; l'Etolie, nation originale, et pour ainsi dire incomplète, avec une sorte de culture intermédiaire entre l'hellénisme proprement dit et la barbarie établie au nord du même continent, qui joua pourtant à son heure et sur le déclin de la Grèce un rôle considérable dans les affaires du monde, non sans quelque éclat de prospérité intérieure ; la Macédoine, moins barbare de génie qu'il ne semblait aux contemporains de Démosthène, mais qui se civilisa trop tard pour réunir d'une façon durable le faisceau

des forces helléniques; assez puissante pour avoir su venger la Grèce en ruinant la monarchie persane, trop faible ensuite pour maintenir et défendre contre l'ambition romaine tant de cités grecques obstinément jalouses de leurs vieilles institutions et de leur indépendance orageuse; Delphes, enfin, capitale d'un petit pays où elle éclipse tout par son importance politique et religieuse; Delphes, le siége du seul pouvoir fédéral que la Grèce ait connu et quelquefois respecté; sanctuaire au moins de cette unité que les races helléniques poursuivirent vainement dans la vie politique, mais qui ne leur manqua jamais, et qui semble durer encore pour elles dans le domaine de l'art et de la pensée. Voilà des sujets dont l'étude, doublement approfondie par la comparaison des textes et par l'exploration des ruines antiques, offre à l'esprit et au cœur un bien noble attrait, de bien graves leçons. Outre les découvertes qui enrichissent le monde savant tout entier, ces travaux de notre Ecole française élargissent, élèvent sans cesse les horizons de l'enseignement littéraire et historique en France: déjà ils ont préparé plusieurs générations de jeunes maîtres à mieux comprendre et à mieux interpréter les œuvres du monde ancien comparées à celles du monde moderne; enfin, et cela seul suffirait à les recommander, ils ont resserré les liens qui nous unissent à l'Hellade renaissante.

« Un jour que M. Foucart était assis sur des ruines du gymnase de Delphes, un jeune paysan de Castri, c'est-à-dire du village dont les masures recouvrent ces ruines illustres, s'approcha de lui en lui disant: « N'est-ce pas, Monsieur, qu'elle est belle ma patrie? » Touchante parole où s'expriment avec naïveté le patriotisme des pauvres Hellènes d'aujourd'hui et leur orgueilleux souvenir du passé. Soyons fiers, nous aussi, de ce que la France entretient toujours au cœur de la Grèce une Ecole savante, occupée à fouiller ses ruines, à interroger les échos de son histoire, à éveiller, à encourager dans l'âme de ce peuple qui se régénère sous nos yeux l'amour des grandes choses et le sentiment de son indestructible alliance avec le reste de l'Europe chrétienne. »

Séance du 8.

M. de Saulcy continue la seconde lecture de son *Mémoire sur l'âge relatif des appareils employés dans l'enceinte du Harem-es-scherif* à Jérusalem.

M. Reinaud, rapporteur de la Commission du prix Volney, fait connaître les conclusions du jugement de cette Commission sur les ouvrages envoyés au concours pour 1862.

Rapport sur le concours du prix Volney.

Neuf ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours:

N° I. *Lectures on the science of language, delivered at the Royal Institution of Great Britain*, par M. Max Müller; Londres, 1862, in-8°, 2e édition.

N° II. *Monuments des anciens idiomes gaulois*, par M. H. Monin; Besançon, 1861, in-8°.

N° III. *Dizionario italiano-denka e denka-italiano*, par D. Giovanni Beltrame; manuscrit.

N° IV. *Glossaire du patois de la Bresse châlonnaise*, par M. Jules Guillemin; 1860, grand in-4°.

N° V. *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française, d'après la méthode historique, naturelle et étymologique*, par M. Ed. le Héricher; 3 vol. in-8°. Les deux premiers volumes ont figuré au concours de l'année dernière.

N° VI. *Dictionnaire d'étymologie française, d'après les résultats de la science moderne*, par M. Auguste Scheler; Bruxelles, 1862, in-8°.

N° VII. *Vergleichende Grammatik der griechischen und lateinischen Sprache;* Berlin, 1861, in-8°; t. I. — *Gedrangte Vergleichung der griechischen und lateinischen Declination;* Berlin, 1862, in-8°, par M. Leo Meyer.

N° VIII. *Quelques réflexions sur une langue universelle*, par M. le docteur Bodinier; manuscrit.

N° IX. Collection de documents dans les langues indigènes pour servir à l'étude de l'histoire et de la philologie de l'Amérique ancienne; vol. Ier: *Popol Vuh*, livre sacré et mythes de l'antiquité américaine. Paris, 1861, gr. in 8°. — Vol. 2e : *Grammaire de la langue Quichée*, suivie d'un vocabulaire et du drame de Rabinal-Achi, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Paris, 1862, in 8°.

La Commission a particulièrement remarqué le n° 1, qui a pour auteur M. Max Müller, et lui décerne le prix de cette année. M. Müller est déjà connu par ses importants travaux sur les langues ariennes; il a su appliquer une méthode savante et une saine critique à coordonner les résultats de la science moderne en ce qui concerne la linguistique générale.

La Commission accorde une mention très-honorable aux deux ouvrages de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, pour l'esprit de recherche qu'on y remarque et les documents intéressants qui s'y trouvent.

Une deuxième mention est décernée au dictionnaire italien-denka et denka-italien de M. Giovanni Beltrame. Le denka est un dialecte qui se parle en Afrique, sur les bords du Nil blanc. Comme il avait été jusqu'ic négligé, et que le pays où l'en en fait usage n'est guère accessible, la Commission émet le vœu que l'auteur du livre en fasse jouir le monde savant.

La Commission accorde une troisième mention honorable à M Monin, dont l'ouvrage annonce à la fois l'intelligence du sujet, le zèle et la modestie.

Enfin, la Commission signale de nouveau à l'attention du public l'ouvrage de M. le Héricher, dont les deux premiers volumes obtinrent l'année dernière une mention honorable.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants.

La chirobaliste d'Héron d'Alexandrie, traduite du grec en collaboration avec M. VINCENT, *membre de l'Institut, et nouvellement réintégrée dans sa batterie et ses pivots*, par M. V. Prou, ingénieur civil; Paris, 1862, broch. in-8°.

« La présentation de cet écrit, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, a été retardée par des motifs que peut faire soupçonner le titre qui vient d'être lu, et où les rôles, pour le moins, paraissent étrangement intervertis. Notre savant confrère, M. VINCENT, avec la plus louable modération, et tout en annonçant qu'il avait à faire à cet égard de très-graves réserves, s'en est rapporté à la prudence du Bureau pour la suite à donner immédiatement à cette présentation. Il a senti qu'elle ne pouvait devenir l'objet d'un débat devant l'Académie, et qu'il suffisait que la Compagnie fût avertie de se tenir en garde, jusqu'à nouveaux éclaircissements, contre les inductions qui pourraient être tirées des allégations de la personne par qui lui est imposé le titre inattendu de son collaborateur. » (Extr. du procès-verbal.)

Liber vagatorum, le Livre des gueux; Strasbourg, 1862, in-12, avec une lettre de M. Ristelhuber, qui destine cet ouvrage, accompagné d'une préface de 62 pages, au concours des antiquités de la France.

Deux brochures de M. Ed. Aubert destinées au même concours, et renfermant deux opuscules intitulés : *Les voies romaines dans la vallée d'Aoste*, et *L'empereur Honorius et le consul Anicius Probus*. (Extr. de la *Revue archéol.* de 1862.)

Histoire de la soie, par M. Ern. Pariset, fabricant de soieries; temps antérieurs au septième siècle de l'ère chrétienne; Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Année 1860, 3e et 4e trimestre; Angoulême, 1860, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — Compte rendu de la séance publique tenue le 29 mai 1862; Béziers, 1862, br. in-8°.

Revue archéologique, août 1862.

Annales de philosophie chrétienne, juin 1862.
Revue de l'art chrétien, juillet 1862.

M. LE CLERC fait hommage à l'Académie : 1° au nom de M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, de l'opuscule intitulé : *Gerbert, Aurillac et un monastère*, Clermont, 1862, br. in-8°, opuscule qui est un heureux prélude de l'ouvrage important que prépare l'auteur sur cette époque.

2° Au nom des éditeurs, du nouveau volume des *Anciens Poëtes de la France*. *Gaydon, Chanson de geste* publiée pour la première fois d'après les trois manuscrits de Paris, par MM. F. Guessard et S. Luce, précédée d'une préface et d'un sommaire de cxxxv pages. 1 vol. in-12; Paris, 1862.

M. EGGER fait hommage des ouvrages suivants :

1° Au nom de M. le duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre et de la marine, de l'ouvrage intitulé : *Œuvres complètes d'Isocrate*, traduction nouvelle, avec texte en regard, t. Ier. 1 vol. in-8°, Paris, 1862.

« L'auteur, dans une préface du sentiment le plus élevé, explique les motifs qui lui ont dicté le choix d'un travail devenu la consolation et l'occupation utile encore de la retraite qui succéda pour lui de bonne heure à des services si honorables rendus à son pays dans les hautes fonctions qu'il a remplies. » (Extr. du procès verbal.)

2° Au nom de M. Armand Gasté, de l'ouvrage ayant pour titre : *les Noëls virois*, par Jean Lehoux, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Caen, avec une introduction et des notes. 1 vol. in-8°. Caen, 1862.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ajoute aux présentations qui précèdent celle des Bulletins des séances de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique pour les années 1847 à 1861. 15 vol. in-8°.

M. Deville, correspondant de l'Académie, commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur la grande pyramide d'Egypte*.

SÉANCE DU MERCREDI 13 (remplaçant celle du vendredi 15, jour de la fête de l'EMPEREUR).

Sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes de l'Académie pour l'année 1861 MM. EGGER et Léon RENIER.

M. VINCENT exprime le désir que le pli cacheté déposé le 6 juin dernier soit ouvert. La note qui s'y trouve a pour objet de maintenir dans le traité de la *Chirobaliste* la traduction du mot Κανόνια par celui de *clavettes*, et de proposer la suppression des pivots, lesquels doivent être remplacés par de simples cordons élastiques, retenus par des clavettes et embrassant les leviers balistiques au moyen d'anneaux.

M. VINCENT saisit cette occasion d'annoncer à l'Académie que sa réponse aux allégations de l'auteur de l'écrit présenté dans la séance précédente est actuellement sous presse et paraîtra prochainement.

M. DE SAULCY termine la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Sur l'âge relatif des appareils employés dans l'enceinte du Harem des scherif à Jérusalem.*

On comprendra qu'il est à peu près impossible d'analyser un travail de cette nature, dont toute la partie proprement archéologique n'est pas susceptible d'être résumée, l'auteur s'appuyant sur des démonstrations techniques, pour lesquelles la description géométrique, les mesures mathématiques et la vue des planches photographiques, mises pendant la lecture sous les yeux de l'Académie, ne sauraient être suppléées.

Reste donc l'explication tirée des textes et principalement la discussion du fameux passage de l'historien Josèphe dont M. DE SAULCY tire l'argument capital de cette partie de son Mémoire.

A l'aide de cette double démonstration, tirée 1° de l'examen attentif des monuments, 2° de l'interprétation raisonnée des textes, le savant auteur du *Voyage autour de la mer Morte* cherche à établir, contrairement à l'opinion présentée par M. RENAN dans son troisième rapport à l'EMPEREUR, la haute antiquité du mur célèbre qui représente pour les fidèles des trois religions juive, chrétienne et musulmane, le débris vénéré du temple de Salomon.

DISCUSSION.

Le développement auquel a donné lieu l'explication du passage de Josèphe a été l'objet de discussions importantes. La discussion générale s'est renouvelée souvent pendant la première et la seconde lecture de ce Mé-

moire, et ceux des membres qui y ont surtout pris part sont, avec l'auteur du Mémoire, MM. Renan, Munk, de Rougé, et M. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts présent à quelques-unes des séances où cette discussion a eu lieu.

Nous nous bornerons à en reproduire ici, d'une façon sommaire, les points principaux.

Les arguments présentés par M. Renan pour mettre en doute la haute antiquité de ce mur résultent de ce que l'appareil de construction est, pour lui, analogue à celui d'autres édifices évidemment d'un âge beaucoup plus moderne.

M. de Saulcy, qui s'applique dans son Mémoire à réfuter cette opinion par des preuves archéologiques, demande ce que serait devenu ce mur décrit par Josèphe, et pourquoi on l'aurait remplacé par les constructions qui sont encore debout.

M. Renan rappelle que les murs de Tyr et d'Aradus ont été détruits et remplacés sans qu'on en sache le motif. Il en aurait été de même à Jérusalem.

M. de Saulcy s'appuie sur le témoignage des historiens.

M. Renan les déclare insuffisants; quant à l'examen du mur, il se récuse comme ne possédant pas les connaissances nécessaires en architecture; mais l'architecte qui l'accompagnait, M. Thobois, ne considère pas ce mur comme très-ancien Ce bossage, si fin qu'il trahit une certaine *mignardise*, ce soubassement dont le *biseautage* est semblable à celui de Venise, sont des indices qui accusent, pour lui, une époque beaucoup plus récente. Il faut comparer ce mur à la tour d'Hippicus et au monument d'Hébron. La construction de la tour de Gebel semble bien être, aux yeux de M. Renan, du même temps que celle de la tour de David et du mur oriental. La ressemblance est frappante. Ritter a déclaré aussi la tour de Tortose phénicienne et de la plus ancienne période; et, à l'intérieur, se trouve une salle gothique dont la construction présente le même appareil qu'à l'extérieur. Pour se résumer, M. Renan ne reconnaît que le mur d'Aradus qui soit d'une très-haute antiquité. Amrit lui paraît antérieur à Alexandre.

M. de Saulcy ne voit pas dans les raisons données par son confrère une preuve contre l'antiquité du monument, et il cite des exemples à l'appui de son opinion.

M. Hittorff, faisant allusion à ce qui a été dit par M. Renan sur l'appareil du bossage très-fin trahissant une époque moderne, déclare qu'à ses

yeux le bossage le plus perfectionné n'est point un raffinement qui marque la décadence, et qu'il peut se rapporter à la plus ancienne époque.

M. Oppert a la parole pour lire le travail suivant :

Recherches récentes faites au British Museum relativement à l'histoire assyrienne.

« La bienveillance indulgente avec laquelle l'Académie a jusqu'ici accueilli mes modestes efforts m'encourage à lui exposer brièvement les résultats de deux genres d'études que j'ai pu faire pendant un séjour récent en Angleterre. Ces recherches se rattachent à l'histoire assyrienne dans deux différentes époques, séparées l'une de l'autre par un millier d'années. La première de ces découvertes, et de beaucoup la plus importante pour l'histoire en général, n'appartient pas à moi seul, mais présente ce caractère collectif qui distingue quelques-unes des découvertes dans le domaine de l'assyriologie, tandis que je crois pouvoir revendiquer pour la seconde, d'une portée moins grande, une responsabilité personnelle moins partagée.

« Je me permets de commencer par le dernier fait, relatif à une liste de rois très-anciens.

« Les auteurs classiques qui ont écrit sur l'histoire de l'Assyrie, surtout Bérose, connaissent avant la première destruction par Arbace et Bélésys, dont parle Hérodote, six dynasties ; la première suivit, selon eux, le déluge ; la seconde est nommée mède, la troisième scythique ; la quatrième (nommée chaldéenne), la cinquième (arabe), et la sixième (assyrienne), ont été comprises par Ctésias, Diodore, Justin et les auteurs qui les suivent, dans une grande dynastie commençant par Sémiramis et finissant par Sardanapale, dynastie qui aurait régné pendant 12 ou 14 siècles. Mais Hérodote semble donner raison à la division du Chaldéen Bérose, dont la traduction arménienne de la chronique d'Eusèbe a conservé la chronologie. Il attribue au grand empire d'Assyrie 520 ans, comme Bérose. Avant cette dynastie, que je place de 1314 à 788, l'auteur chaldéen place la cinquième de 1559 à 1314; celle-ci, à son tour, est précédée par celle que Bérose a nommée chaldéenne, qui comprend 48 rois et 458 ans, de 2017 à 1559.

« Cette dynastie chaldéenne, qui régna depuis le vingtième jusqu'au seizième siècle, a laissé de longs vestiges en Mésopotamie. Beaucoup de rois de cette époque sont déjà connus ; tout dernièrement, M. Ménant a lu devant vous la traduction d'une inscription provenant du roi Hammourabi, et appartenant à cette antique dynastie. Ce document, écrit tout entier en caractères phonétiques, est le plus ancien texte de ce genre, et se trouve actuellement à Londres. Les briques, les cylindres, les cônes à inscription, nous avaient jusqu'ici transmis les noms de 27 rois qu'on ne pouvait classer dans leur ordre ; mais leur antiquité était bien établie par les citations que les rois postérieurs faisaient d'Ismidagan, Samsi-Ao, Naramsin, Kourgalzou, Pournapouriyas, Orcham, Ilgi, Hammourabi.

« Or, je viens de trouver sur une petite tablette, malheureusement très-fruste, une suite de noms de ces anciens monarques. Le fragment donne deux noms royaux, puis celui d'une reine. Vient un nom divin entre deux signes qui me paraît indiquer une période astronomique, et puis suivent 21 noms de rois, dont le premier est Hammourabi, le troisième Kourgalzou, le huitième Pournapouriyas. Ces noms sont en grande partie élamites, puisqu'on retrouve les éléments qui les composent dans d'autres noms

cités par les Assyriens, comme rois soumis; aussi possède-t-on dans la colonne en regard l'explication en assyrien de la signification de ces noms, ce dont la première vue du document donne la certitude. Ainsi, *kadar* est traduit par adoration ; *vili* par homme, *purna* par loi, *parzi* par chef. En dehors de la donnée curieuse qui nous révèle les seuls restes de la langue élamite, nous aurions 18 noms royaux nouveaux, ce qui en porterait le nombre à 45. Il resterait donc seulement quatre monarques à connaître de cette ancienne race, à moins que quelques-uns n'appartiennent à la première dynastie, ce que nous ne voudrions pas encore supposer.

« Je passe aux recherches de l'autre ordre d'idées.

« J'ai l'honneur de soumettre à l'Académie une liste des éponymes de Ninive, telle que j'ai pu la dresser en déchiffrant les monuments ; elle commence, selon moi, en l'année 944 avant Jésus-Christ, et va jusqu'à 642 avant Jésus-Christ.

« Je m'explique. La première chose qu'on ait tenté de déchiffrer, ce sont les dates des documents assyriens. On connaît depuis longtemps des dates qui portent le jour, le mois et l'année du règne des rois Nabuchodonosor, Nabonid, Cyrus, Cambyse, Darius, Artaxerxès, ou le mois et l'année d'une ère accompagnée des noms royaux de Seleucus, Antiochus, Démétrius. Mais on trouvait peu de documents portant l'année d'un roi assyrien, tandis que les dates par jour et mois abondaient sur les documents de Ninive, où elles étaient accompagnées de noms propres non royaux. M. Hincks admit déjà en 1853 que les années étaient désignées par certains fonctionnaires qu'il nomma présidents. Il remarqua une tablette portant une liste de noms qu'il signala à ce titre aux *trustees* du Musée britannique. Ce fragment est aujourd'hui perdu, ainsi qu'un autre fragment de la même classe dont j'ai parlé en 1856 dans mon rapport à M. Fortoul, et qui m'a fourni le nom du roi Téglatpileser V. Sir Henry Rawlinson, qui avait pensé que le nom propre qui suivait le quantième du mois était celui du grand prêtre, utilisa son séjour prolongé à Londres pour chercher d'autres listes, et fut assez heureux pour trouver des débris de *quatre* exemplaires d'une inscription qu'il appelle le canon assyrien. Ces fragments ont été examinés et collationnés par moi, et j'ai pu, le premier, dresser une liste de ce qu'on appelle les éponymes assyriens, qui comprend 230 noms, s'étendant sur 302 ans, dont 47 ont été sans éponymes. J'ai l'honneur de soumettre ce travail à l'Académie. Sir Henry Rawlinson a déjà publié une suite de 77 noms (*Athenæum*, July the 19 th., 1862), mais en partant d'un point de départ que je crois erroné : car il ne suffit pas d'avoir la suite des noms, il faut encore trouver un point de repère pour la rattacher à notre chronologie et se rendre compte des lacunes dont la simple nomenclature ne parle pas.

« Aussi, les résultats de Sir Henry ne manquèrent-ils pas d'être attaqués par le docteur Hincks et par moi, parce que le système du savant général excluait deux rois assyriens connus par la Bible : Phul et Salmanassar, le vainqueur de Samarie. Et pourtant, M. Rawlinson avait cru pouvoir reconnaître Phul, en 1861, dans un monarque que les inscriptions donnent comme époux de Sémiramis ; maintenant il le passe sous silence aussi bien que Salmanassar. J'ai cru pouvoir prouver que le roi Phul se trouve dans l'époque immédiatement après la chute de Ninive, car il n'y a pas d'éponymes, et j'ai retrouvé effectivement le nom de Salmanassar avant Sargon. De même j'ai pu trouver un point de repère pour rattacher la liste des éponymes avec sûreté au règne même, et cela seulement par un monument qui se trouve à Paris.

« Après mon retour de Londres, j'ai examiné le 2 août une tablette du Louvre qui, presque unique dans son genre, donne la date suivante :

« Dans le 6me mois, le 13me jour, l'éponymie (*limu*) de ***Mannou-ki-As-***
« ***sour-lih***, préfet de la ville de Bië, qui est la 12me année de Sargon, roi
« d'Assyrie. »

« Le nom de Mannou-ki-Assour-lih se trouve réellement le onzième dans la série des noms commençant par Sargon, et ce monument nous démontre sûrement que la suite des noms est réellement une suite d'éponymes.

« Ce document de Paris est d'une valeur inappréciable, et voici pourquoi. M. Rawlinson avait publié la dernière ligne d'une inscription fruste qui portait : « 22me année de Sennachérib, roi d'Assyrie, » mais avait omis ce qui précède : 19e mois, 30e jour de l'éponymie de Maza...... préfet de la ville de Moula...... Or, les livres ne donnent pas ce nom pour cette année, mais celui de *Mannou-ki-Hou*, et le silence de M. Rawlinson avait été exploité par M. Hincks pour prouver que les listes n'étaient pas des suites d'éponymes. Mais l'argument du savant irlandais, s'appuyant sur une inscription fruste, ne peut pas prévaloir contre le témoignage direct que donne la tablette de Paris.

« Je craindrais d'abuser de la faveur que m'accorde l'Académie si je m'étendais davantage sur les résultats chronologiques que j'ai pu tirer de ces données. Mais la Compagnie me permettra d'insister sur la confirmation éclatante qui résulte de ces tablettes de la date de 787, placée pour la première destruction de Ninive par M. de Saulcy, et obtenue par des opérations toutes différentes. M. Rawlinson avait accepté la coïncidence de l'ère de Nabonassar et de la prise de Ninive ; cette assertion, que d'ailleurs rien ne justifie dans les auteurs classiques, est écartée par les données des fastes assyriens.

« Il appartient également à un travail plus développé d'expliquer comment je suis parvenu à utiliser pour le calcul des débris très-petits des fastes assyriens. M. Rawlinson a entrepris un semblable travail, dont il n'a pas publié les détails, et dont les résultats généraux ne me semblent pas acceptables en tous les points, quoique j'aie pu, par un travail indépendant de celui du savant anglais, accéder à quelques-uns des résultats dont sommairement il a rendu compte dans l'*Athenæum*, sans publier toutefois les noms des éponymes des dix premiers rois et des trois premiers.

« D'après mes calculs, nous avons les dernières années de Assourdanil (Chiniladan Ier), puis les règnes de Bélochus III (16 ans), Téglatpiléser III (6 ans), Sardanapale III (24 ans), Salmanassar III (29 ans), Sardanapale IV (5 ans), Sames-Hou II (14 ans), Bélochus IV et la Sémiramis d'Hérodote (29 ans), Salmanassar IV (8 ans), Assourdanil (Chiniladan II, 18 ans), et Assourlihhus (Sardanapale V, 8 ans). Puis j'admets 47 ans d'intervalle, pendant lesquels tombe Phul, et 2 éponymes apocryphes. Ensuite Téglatpiléser IV (16 ans), Salmanassar V, le vainqueur de Samarie (5 ans), Ninipilodyya et Sargon (3 ans), Sargon (15 ans), Sennachérib (23 ans), Assarhaddon (18 ans), Téglatpiléser V (3 ans), Sardanapale VI (18 ans). Les fragments s'arrêtent à cette dix-huitième année de Sardanapale VI, dont proviennent les précieux restes dont j'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie. »

M. le Président, en félicitant M. Oppert sur la nouveauté et l'importance de ces résultats, l'engage, au nom de l'Académie, à les exposer avec les développements, les rapprochements et les preuves nécessaires, dans un Mémoire en forme, qui ne pourrait manquer d'exciter à un haut degré l'attention du monde savant.

défend guère d'un peu d'orgueil si, après de longs efforts, on a pu arracher à l'oubli deux ou trois pages qui méritaient de survivre. Il y a là (qu'on me pardonne cette comparaison peut-être ambitieuse) quelque chose des joies de l'antiquaire poursuivant, à travers des fouilles laborieuses, les débris d'un chef-d'œuvre de l'art, ou des joies du géomètre devant la solution d'un problème où son esprit s'est longtemps attaché.

« Cette fois encore un déchiffrement, même imparfait, car il m'a fallu y laisser beaucoup de lacunes, payait assez bien la peine qu'il m'avait coûtée : je retrouvais, à n'en pouvoir douter, les fragments d'un discours inédit, d'un discours en grec élégant et pur, sur un sujet dont quelques mots vous feront apprécier le caractère intéressant.

« On sait par maint témoignage quelle importance ou plutôt quelle superstition les Grecs attachaient à l'accomplissement des cérémonies funèbres. Un traité qui nous est parvenu *sur les devoirs du général* dit en propres termes : « Que le général s'occupe du soin des morts, sans prétexter ni le temps, ni la saison, ni le lieu, ni la crainte, qu'il soit vainqueur ou vaincu. Car la piété envers les morts est un devoir sacré, c'est un exemple qu'il faut toujours donner aux vivants. En effet, le soldat, s'il se voyait négligé en cas de malheur..., souffrirait avec peine cette odieuse privation des honneurs funèbres (1). » L'usage et la loi n'exceptaient pas même ceux qui avaient succombé dans un combat naval. La bataille des Arginuses (406 avant J.-C.), doublement tragique et par elle-même et par le dénoûment du procès intenté aux généraux athéniens (2), prouve jusqu'où les Grecs ont souvent porté la rigueur à cet égard. Trente ans après, Chabrias, vainqueur d'une flotte lacédémonienne dans les parages de Naxos, n'osait poursuivre le succès de la bataille, et il laissait fuir l'ennemi en toute sécurité plutôt que d'omettre un devoir dont ses compatriotes se montraient si jaloux (3) : l'exemple des Arginuses était présent à tous les esprits comme une sinistre menace.

« C'est d'un épisode semblable ou encore plus tragique qu'il s'agissait dans le fragment oratoire que nous avons sous les yeux.

« Un amiral grec a remporté sur l'ennemi une victoire complète. Avant le combat, il avait déclaré à ses hommes la résolution de ne relever ni les blessés ni les morts. Le péril, apparemment un péril extrême, justifiait ou excusait cette résolution. Mais, la victoire une fois obtenue, rien n'obligeait l'amiral à tenir sa parole, et néanmoins il s'y est obstiné. Impie à la fois et inhumain, dans une occasion où la seule conscience de sa gloire aurait suffi à le mieux conseiller, il est traduit devant un tribunal, et la première ligne appréciable de notre texte semble indiquer qu'il y fit défaut. Son accusateur est un témoin oculaire, peut-être un acteur engagé dans le désastre où tant de braves ont disparu. Voilà l'état de la cause ; on pourra maintenant comprendre, sans trop de peine, la suite du récit et du raisonnement dans la dernière page de notre manuscrit, la seule qu'il soit possible de traduire, car les mots que je déchiffre dans l'avant-dernière ne complètent pas une seule phrase accessible à la traduction.

---

(1) Onosander, *Strategicos*, c. 36. Le texte offre, sur la fin de ce chapitre, quelque embarras. On y remarque pourtant les mots τὴν ἀτύμβευτον ὕβριν pour exprimer la privation des honneurs funèbres, qui rappellent quelques expressions de notre manuscrit, lignes 3 et 4.
(2) Xénophon, *Hellenica*, I, 6, § 27, et Diodore de Sicile, XIII, 97.
(3) Diodore de Sicile, XV, 35.

A la même séance a été lu un travail de M. EGGER, intitulé :

Observations sur un papyrus grec, contenant des fragments d'un orateur inconnu (1).

« Après les acquisitions aussi diverses qu'inespérées que nous a values depuis un demi-siècle le déchiffrement des papyrus grecs provenant de l'ancienne Egypte, un préjugé favorable accueille toute annonce d'un déchiffrement nouveau. Je crains de tromper un peu aujourd'hui cette flatteuse attente en portant à la connaissance du public une ou deux pages inédites dont je ne pourrai dire ni la date ni l'auteur. Toutefois j'espère qu'on écoutera encore avec quelque intérêt l'exposé d'une petite découverte qui, sans répondre à toute la curiosité qu'elle excite, contribuera du moins à tenir en éveil l'attention des voyageurs et des philologues pour ces sortes de documents.

« Au mois d'août dernier, M. Dugit, membre de l'Ecole française d'Athènes, revenant dans cette ville après une excursion en Egypte, me fit parvenir des fragments assez confus de papyrus qu'il avait bien voulu recueillir à mon intention, mais dont il ne m'indiquait pas, dont peut-être il ne savait pas précisément la provenance. Dès le premier examen, ces fragments se répartirent en deux classes, dont la plus considérable, la seule dont je vais parler ici, composée d'environ dix morceaux faciles à rejoindre sans trop de lacunes, représentait la fin d'un rouleau ou *volumen*. L'écriture, sur ce rouleau, est, selon l'usage ancien, répartie en pages dans un sens perpendiculaire à sa longueur, et de ces pages il nous reste la dernière, à peu près complète, avec le quart seulement de l'avant-dernière : vingt-huit lignes mutilées dans celle-ci, quarante-quatre lignes dans l'autre, moitié intactes, moitié altérées par maint accident malheureux. L'écriture grecque y est partout cursive et très fine ; elle devient particulièrement maigre à partir de la quinzième ligne, où l'écrivain paraît avoir changé de plume, ou, pour parler plus exactement, de *calamus*. Quelques abréviations, quelques corrections, deux ou trois surcharges entre les lignes (autant de particularités qui laissent presque soupçonner un manuscrit autographe, oserai-je dire un brouillon?) ajoutent à la difficulté que présente la lecture de ce vieux texte, même pour des yeux qui ont quelque habitude de l'écriture grecque des temps ptolémaïques. Néanmoins, une fois que les débris du papyrus furent dûment appareillés, je m'attachai avec ardeur à déchiffrer le texte grec dont j'avais, au premier abord, constaté seulement l'existence. Il faut peut-être avoir fait, une fois en sa vie, pareille épreuve pour comprendre tout ce que la curiosité a de vif et de passionné devant les énigmes d'une écriture inédite, laborieuse à lire, qui semble nous promettre l'expression de quelque vérité nouvelle ou de quelque noble pensée, et qui nous réveille de temps à autre par le plaisir d'un petit succès, indice ou présage d'un succès plus important encore. Les yeux s'obstinent, et ils ne cèdent qu'à l'extrême fatigue. L'esprit s'excite à une sorte de divination, souvent déçue, quelquefois heureuse. Le temps coule sans que presque on s'en aperçoive. Vingt fois repris et abandonné, le travail aboutit enfin, et l'on ne se

(1) Ces observations, ainsi que le texte grec qui en est l'objet, seront reproduites avec quelques développements, que ne comportait pas la présente lecture, dans la *Revue archéologique* du mois d'août.

défend guère d'un peu d'orgueil si, après de longs efforts, on a pu arracher à l'oubli deux ou trois pages qui méritaient de survivre. Il y a là (qu'on me pardonne cette comparaison peut-être ambitieuse) quelque chose des joies de l'antiquaire poursuivant, à travers des fouilles laborieuses, les débris d'un chef-d'œuvre de l'art, ou des joies du géomètre devant la solution d'un problème où son esprit s'est longtemps attaché.

« Cette fois encore un déchiffrement, même imparfait, car il m'a fallu y laisser beaucoup de lacunes, payait assez bien la peine qu'il m'avait coûtée : je retrouvais, à n'en pouvoir douter, les fragments d'un discours inédit, d'un discours en grec élégant et pur, sur un sujet dont quelques mots vous feront apprécier le caractère intéressant.

« On sait par maint témoignage quelle importance ou plutôt quelle superstition les Grecs attachaient à l'accomplissement des cérémonies funèbres. Un traité qui nous est parvenu *sur les devoirs du général* dit en propres termes : « Que le général s'occupe du soin des morts, sans prétexter ni le temps, ni la saison, ni le lieu, ni la crainte, qu'il soit vainqueur ou vaincu. Car la piété envers les morts est un devoir sacré, c'est un exemple qu'il faut toujours donner aux vivants. En effet, le soldat, s'il se voyait négligé en cas de malheur..., souffrirait avec peine cette odieuse privation des honneurs funèbres (1). » L'usage et la loi n'exceptaient pas même ceux qui avaient succombé dans un combat naval. La bataille des Arginuses (406 avant J.-C.), doublement tragique et par elle-même et par le dénoûment du procès intenté aux généraux athéniens (2), prouve jusqu'où les Grecs ont souvent porté la rigueur à cet égard. Trente ans après, Chabrias, vainqueur d'une flotte lacédémonienne dans les parages de Naxos, n'osait poursuivre le succès de la bataille, et il laissait fuir l'ennemi en toute sécurité plutôt que d'omettre un devoir dont ses compatriotes se montraient si jaloux (3) : l'exemple des Arginuses était présent à tous les esprits comme une sinistre menace.

« C'est d'un épisode semblable ou encore plus tragique qu'il s'agissait dans le fragment oratoire que nous avons sous les yeux.

« Un amiral grec a remporté sur l'ennemi une victoire complète. Avant le combat, il avait déclaré à ses hommes la résolution de ne relever ni les blessés ni les morts. Le péril, apparemment un péril extrême, justifiait ou excusait cette résolution. Mais, la victoire une fois obtenue, rien n'obligeait l'amiral à tenir sa parole, et néanmoins il s'y est obstiné. Impie à la fois et inhumain, dans une occasion où la seule conscience de sa gloire aurait suffi à le mieux conseiller, il est traduit devant un tribunal, et la première ligne appréciable de notre texte semble indiquer qu'il y fit défaut. Son accusateur est un témoin oculaire, peut-être un acteur engagé dans le désastre où tant de braves ont disparu. Voilà l'état de la cause ; on pourra maintenant comprendre, sans trop de peine, la suite du récit et du raisonnement dans la dernière page de notre manuscrit, la seule qu'il soit possible de traduire, car les mots que je déchiffre dans l'avant-dernière ne complètent pas une seule phrase accessible à la traduction.

---

(1) Onosander, *Strategicos*, c. 36. Le texte offre, sur la fin de ce chapitre, quelque embarras. On y remarque pourtant les mots τὴν ἀτύμβευτον ὕβριν pour exprimer la privation des honneurs funèbres, qui rappellent quelques expressions de notre manuscrit, lignes 3 et 4.

(2) Xénophon, *Hellenica*, I, 6, § 27, et Diodore de Sicile, XIII, 97.

(3) Diodore de Sicile, XV, 35.

« Ils ont soutenu la lutte; mais toi, tu n'as pas même osé (venir) devant
« le tribunal.....

« Et pour preuve de ce que j'avance, que (l'accusé) a fait cette procla-
« mation par pure envie d'insulter et d'injurier...... l'affaire touchait à
« bien; il n'y avait plus de raison pour donner suite à ses menaces. Ne
« fallait-il donc pas relever et enterrer les morts, après avoir tiré profit
« de la proclamation.... ou commettre un double crime? C'est ce qu'il
« n'a point fait, et, tandis qu'il n'eût pas même fallu annoncer cette pri-
« vation de sépulture, il accomplit ses menaces et laissa là les morts,
« action plus méchante que celle de violer un tombeau; car ceux qui
« dépouillent des cadavres ne les privent pas forcément d'une sépulture;
« ils les laissent au moins sur la terre (dont on pourra encore les recou-
« vrir), tandis que cet homme a mis nos soldats hors d'état d'être même
« enterrés. Et pourtant ce n'étaient pas de vulgaires soldats que ceux qui
« sont morts dans cette expédition, ni des gens de peu de valeur, mais
« de ceux qui par courage et par une noble ambition.... préfèrent la
« gloire à leur propre vie. Aussi ne faut-il point mépriser ceux qui meu-
« rent à la guerre et qui ont affronté les périls pour assurer le salut
« commun.... Ils sont morts avec bravoure et avec éclat, laissant à la
« fortune le soin de pourvoir aux bonnes chances et aux périls. C'est en
« se fiant (aussi) à la fortune que le général est venu affronter les ennemis
« en pleine mer. Et rien pourtant n'a détourné les soldats (de leur de-
« voir)...................................... ni la mer qui soulevait
« les navires, ni les violentes secousses qu'elle leur imprimait (1), ni la
« terrible proclamation du général; c'est dans ces conditions qu'ils ont
« engagé le combat, que, montant à l'abordage, remorquant les vaisseaux
« ennemis, arrachant leurs bastingages (2), ils sont morts en braves,
« ayant mérité non-seulement d'obtenir une sépulture, mais d'échapper à
« la mort. Quant au général, il ne voulut point mentir à sa proclamation,
« et il laissa leurs corps rouler parmi les vagues autour des navires, où
« de temps à autre le flot semblait presque les reporter pour les en arra-
« cher ensuite avec violence.

« Mais pourquoi n'accuser ici que sa conduite envers les morts et me
« lamenter sur des cadavres? Si quelque soldat parmi eux flottait seulement
« blessé et à demi mort, le général n'en a pas eu plus de souci que des
« autres, et il est parti avec ses galères couronnées, laissant là sur les flots
« ces malheureux....... qui l'accablaient de sanglants reproches......
« pendant qu'il hâtait son départ, renonçant à ceux qu'il abandonnait là
« sur la mer. Ainsi, non-seulement il n'a pas enterré les morts, mais il a
« tué les vivants....... Si quelqu'un s'accroche à une rame, il est re-
« poussé........................ Seuls ils ont échappé sur ce champ
« de bataille maritime, et tristement privés de la vue....... Chacun ve-
« nait à la rencontre pour emmener son parent, s'il vivait, et, s'il était
« mort, pour l'enterrer et lui rendre, au nom de l'État, les honneurs fu-
« nèbres......... Mais que pouvaient faire ceux qui avaient perdu leurs

---

(1) Ou bien : que leur imprimait la manœuvre.

(2) Le mot π[ερι]στρώματα, au commencement de la ligne 18, ne peut être, que je sache, autrement restitué, et j'en donne la traduction qui me semble la plus naturelle. Mais c'est un sens nouveau du mot περίστρωμα, qui n'a paru jusqu'ici dans les auteurs qu'avec le sens de *tapis*, *couverture*, etc. Voir Pollux. *Onomasticon*, X, 42.

« parents?...... Ils n'allaient pas aux tombes publiques et n'y portaient
« pas les hommages funèbres que reçoivent ordinairement les soldats
« morts à l'ennemi............. Nous étions roulés sur les flots.......
« Hélas! braves soldats, le vent vous a dispersés, et vous êtes venus échouer
« avec les débris d'un naufrage. C'est alors que je vous ai rencontrés....
« .... et pour prix de votre courage....... le général a écrit sur
« vous : Point de sépulture! »

« Le texte s'arrête ici, au milieu d'une ligne qui n'a jamais été achevée et qui paraît marquer la fin même du discours.

« A travers les lacunes qui défigurent ces pages, on voit se dessiner assez nettement le sujet de l'accusation. Il nous manque, je l'avoue, ce qui augmenterait beaucoup le prix d'un tel morceau, des noms propres et une date. En deux endroits j'ai cru saisir la trace d'un nom d'homme, celui de l'accusé; ailleurs, celui d'un nom de pays, qui serait l'île d'Égine. Mais ce sont là des lueurs où l'œil peut à peine se fixer. Seulement la nature même du débat, le caractère tout hellénique des mœurs et du langage, enfin l'absence de toute allusion aux Romains, semblent indiquer, pour la date de l'événement en question, les temps de la Grèce libre.

« Pourrait-on, en conséquence, attribuer le discours à quelque orateur antérieur aux conquêtes romaines dans ce pays? Assurément, je n'oserais remonter si haut, ni croire que notre papyrus doive rejoindre les précieux rouleaux dont l'Angleterre s'est naguère enrichie et qui nous ont rendu presque trois discours du célèbre orateur athénien Hypéride (1). Mais, d'un autre côté, je ne crois pas céder à une illusion de complaisance pour le client imprévu que le hasard m'amène, si j'hésite à le prendre pour un simple déclamateur. Il nous reste beaucoup de ces exercices d'école, en grec et en latin, sur des sujets fictifs et ordinairement choisis en dehors des vraisemblances de la vie, pour se prêter mieux à des tours de force oratoires. Or l'événement qui forme le sujet de notre discours anonyme ne dépasse pas les vraisemblances historiques. Saint Augustin, parlant du mépris de la mort chez les païens, dit que « des armées entières, mourant pour la patrie terrestre, ne songèrent pas où leurs corps seraient abandonnés, ni de quelles bêtes ils deviendraient la proie (2). » Si recommandé que fût ce soin de la sépulture après une bataille, il pouvait donc céder quelquefois à des nécessités plus ou moins impérieuses. D'ailleurs, j'entends dire que des ordres comme celui du général grec en cause dans ce débat ne sont pas sans exemple dans l'histoire militaire des temps modernes. Si donc, admettant le fait comme historique, nous croyons cependant qu'il est traité de la main d'un sophiste, il faudra reconnaître aussi

---

(1) Le discours pour Euxénippe, la moitié du discours pour Lycophron, et l'oraison funèbre des guerriers morts devant Lamia. Le premier de ces discours a déjà été traduit en français par M. Caffiaux, et le troisième par notre confrère M. Dehèque.

(2) *De Civitate Dei*, I, 13 : ... « et sæpe universi exercitus, dum pro terrena patria morirentur, ubi postea jacerent vel quibus bestiis esca fierent non curarunt, » et il cite à ce propos un beau vers de Lucain, *Pharsale*, VII, 819 (Cf. Appien, *Guerres civiles*, II, 82), dont les commentateurs rapprochent Cicéron, *Tusculanes*, I, 42; Sénèque, *de Tranquillitate animæ*, c. 14, *Epistola* 92.

que c'est de la main d'un sophiste fort habile. Rien en ce genre, parmi les déclamations de Libanius, d'Himérius et autres, ne me paraît comparable au style vigoureux et presque toujours sobre du discours dont nous avons sous les yeux des fragments. Si les rhéteurs d'Alexandrie ou du voisinage déclamaient de la sorte, c'étaient vraiment des gens de bonne école, des gens à nous rappeler Cicéron déclamant en grec, ce qu'il fit, dit-on, jusqu'à l'âge de sa préture, et déclamant si bien, qu'un jour il arracha des pleurs de jalousie patriotique au vieux rhéteur de Rhodes Apollonius Molon (1).

Mais une troisième supposition, intermédiaire entre les deux autres, me séduirait davantage pour expliquer l'origine de nos fragments.

« Les historiens grecs ont, de tout temps, pratiqué l'usage de prêter aux principaux personnages qui figurent dans leurs récits des harangues de leur composition : quelques-uns d'entre eux, comme Thucydide et Xénophon, ont déployé un véritable talent dans ces morceaux oratoires, qu'ils proportionnent aux convenances d'une narration bien ordonnée (2). Nous en avons précisément un exemple dans le chapitre de Xénophon qui concerne l'affaire des Arginuses. Or notre discours anonyme était peut-être dans ces proportions d'une harangue historique. Le commencement de la dernière colonne nous place au milieu même du sujet, et il n'est pas nécessaire de supposer un surcroît de développement oratoire après le trait que nous offre la dernière ligne. Il semble donc que, par ses dimensions, ce petit plaidoyer aurait pu tenir assez bien sa place dans un corps d'histoire comme celui de Denys d'Halicarnasse ou d'Appien; mais, par le ton et par les qualités du style, il contraste avec les caractères de ces deux pâles annalistes.

« Quelques particularités de l'orthographe nous inclineraient à placer vers le premier siècle de l'ère chrétienne, sinon la rédaction originale, au moins la copie assez négligée que nous en possédons. Mais, quoi que l'on pense à cet égard, l'auteur se montre certainement à nous comme un scrupuleux observateur des mœurs et de la langue d'Athènes. Pour la grammaire, deux ou trois mots, sur tous ceux que j'ai pu déchiffrer, présentent seuls de graves incorrections qui sont évidemment de véritables *lapsus calami*; le reste porte le cachet des meilleurs temps de l'atticisme. Les termes relatifs à la guerre y ont surtout une remarquable propriété, un, entre autres, qui vaut la peine d'être, à ce titre, spécialement signalé : je veux dire le mot *stratége* ou *général*, employé plusieurs fois pour désigner un *amiral*. En effet, sauf une ou deux exceptions, qui sont elles-mêmes contestables, les écrivains attiques ne désignent jamais par le mot *navarque* ou *amiral*, mais bien par le terme générique de *stratége*, le chef d'une flotte athénienne. Chez eux, *navarque* ne s'applique jamais qu'au commandant des flottes étrangères. Les inscriptions officielles d'Athènes témoignent là-dessus dans le même sens que les historiens. Jetez les yeux sur les marbres de Nointel au musée du Louvre, marbres qui ont conservé la liste de trois cents soldats athéniens morts dans les guerres à moitié maritimes de Phénicie, de Chypre, d'Egypte, etc., 458 ans avant J.-C. ,

(1) Suétone, *de claris Rhetoribus*, c. 1, et Plutarque, *Vie de Cicéron*, c. 4.

(2) Voir, sur ce sujet, Daunou, *Cours d'études historiques*, tome VII (1843), chap. XIII et XIV, et l'*Appendice I* de notre *Examen critique des historiens de la vie et du règne d'Auguste* (1844).

vous y voyez nommés au premier rang plusieurs *stratéges* qui ont dû commander des flottes (1). C'est avec ce titre que Périclès fit la célèbre expédition contre l'île de Samos, et que Sophocle, le poëte dramatique, lui fut adjoint, dit-on, par un vote populaire, après le succès de sa tragédie d'*Antigone* (440 ans avant J.-C.) (2). Jusque sous les successeurs d'Alexandre, dure encore le même usage du mot *stratége;* il est affirmé d'une façon explicite dans un document que les antiquaires athéniens viennent de découvrir et de publier (3) : c'est le décret du sénat et du peuple qui désigne un nommé Thymocharès comme stratége pour la marine (ἐπὶ τὸ ναυτικόν), et, plus bas, son fils Phèdrus, d'abord comme stratége pour le matériel (ἐπὶ τὴν παρασκευήν, ce qui est une espèce d'intendant militaire), puis comme stratége pour les hoplites ou armée de terre (ἐπὶ τὰ ὅπλα). Au contraire, le titre de *navarque* se rencontre plusieurs fois sur les monuments, quand il s'agit des flottes de Rhodes, de Chypre ou d'autres Etats (4). Ainsi, par une confiance qui est bien dans l'esprit des démocraties antiques, la république organisée par Solon demandait à ses citoyens d'élite une égale aptitude pour tous les services où elle avait besoin de leur dévouement. Tout homme de cœur et de talent devait s'y attendre : orateur ou poëte la veille, il pouvait être, le lendemain, improvisé général ou amiral par un décret. De telles lois, appliquées souvent par le caprice et l'engouement populaires, garantissaient peut-être assez mal les intérêts publics. Et pourtant le sage Isocrate reprochait gravement aux Athéniens de n'y plus être assez fidèles, et de ne pas confier le soin de la guerre à ceux mêmes qui en avaient donné le conseil (5); d'autre part, Plutarque fait honneur à Phocion d'avoir ressaisi ce double privilége de l'action unie à la parole, privilége indivisible au temps des mœurs antiques (6). Quelque étonnement que cela nous cause, les institutions romaines ne nous offrent-elles pas le même spectacle? Nous sommes plus sages dans nos grandes sociétés modernes (et la complication même de nos intérêts nous y a forcés); nous sommes plus sages en préparant à l'Etat, par une éducation spéciale, des généraux, des amiraux et des intendants militaires, sauf à placer sur le même rang, pour l'honneur et les profits les chefs de ces différents services. Mais il n'y a pas bien longtemps qu'a prévalu chez nous cette distinction rigoureuse : au siècle de Louis XIV, on voit encore des officiers généraux passer brusquement du service de terre à la marine, comme firent le duc de Beaufort et le maréchal Jean d'Estrées (7). De nos jours encore, l'exemple de la

---

(1) De Clarac, *Inscriptions du musée royal du Louvre*, planches X et suiv.; *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 165, 166. Cf. Rangabé, *Antiquités helléniques* n° 115.

(2) Voir une bonne discussion critique des témoignages sur ce sujet dans le volume de M. F. Ritter, intitulé : *Didymi Chalcenteri opuscula auctori suo restituta, ad codices antiquos recognita, annotatione illustrata* (Coloniæ, 1845), p. 146 et suivantes.

(3) *Ephéméride archéologique*, n° 4108, inscription trouvée le 26 février 1861.

(4) Voir le *Corpus inscript. græc.*, nos 2524, 2617, 2623. Cf. Arrien, *Abrégé de l'histoire des successeurs d'Alexandre.* § 39.

(5) *Discours sur la paix*, c. 17.

(6) *Vie de Phocion*, c. 7.

(7) Ces faits, que me signale M. Ad. Regnier, mon confrère, sont rappelés par une dépêche du sieur Matharel, intendant de la marine à Toulon,

démocratie américaine prouve ce qu'il y a de ressources dans une société, d'ailleurs intelligente et vigoureuse, où les talents divers, moins attachés dès la jeunesse à des fonctions spéciales, se développent librement, changent d'attribution selon les besoins de l'État et les inspirations du patriotisme, passent des tribunaux dans les camps et des camps dans les ateliers ou dans les assemblées délibérantes, sous le contrôle actif de l'opinion publique, qui les excite et qui les jugera (1).

« Mais, pour revenir à notre orateur grec, dont m'a un instant écarté l'attrayant spectacle de ces contrastes et de ces ressemblances entre les mœurs des peuples, n'est-ce pas chose remarquable qu'une telle fidélité aux usages d'Athènes? Déjà au temps d'Auguste, et surtout dans la suite, ces usages seront plus ou moins méconnus.

« Si donc l'auteur de nos fragments est un sophiste (hypothèse que je craindrais d'écarter absolument), c'est un sophiste érudit autant qu'habile écrivain, qui observe dans la composition de son discours des convenances de style déjà bien oubliées au temps des Antonins. Cela semble circonscrire dans un cercle assez étroit les conjectures qui se présentent sur ce sujet à notre esprit; mais cela ne suffit pas pour les fixer avec une vraisemblance rassurante. Il y a bien, vers le temps d'Auguste, tel historien à la fois exact et d'une éloquence, dit-on, un peu bruyante que je pourrais nommer ici comme l'auteur d'un livre où aurait figuré convenablement un discours tel que celui dont nous avons retrouvé quelques pages. Cette supposition s'accommoderait aux qualités qui dominent dans ce morceau, comme aux traits un peu déclamatoires qu'y relèvera peut-être un goût scrupuleux. Mais, en vérité, pour se hasarder à des rapprochements si hardis, il vaut mieux attendre qu'un sujet si obscur s'éclaire de quelque révélation jusqu'ici difficile à prévoir, bien qu'il soit toujours permis de l'espérer. Pour aujourd'hui, arrêtons-nous donc simplement sur l'impression que nous laissent les échos affaiblis et brisés de cette éloquence où nous avons cru ressaisir çà et là quelques accents dignes des beaux siècles de la Grèce; arrêtons-nous en prenant acte des justes espérances qu'entretiennent les moindres découvertes en ce genre de voir nos bibliothèques s'enrichir encore de quelques chefs-d'œuvre échappés au naufrage de l'antiquité. »

Séance du 22.

M. Naudet reprend la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Sur la noblesse chez les Romains.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de la Société des antiquaires de Londres :

1° *Proceedings of the Society of antiquaries of London*, 22 décembre 1859-11 avril 1861. Six fascicules in-8°, auxquels sont jointes deux listes des membres de cette Société, au 23 avril 1861, et au 29 avril 1862, in-8°.

---

dépêche adressée à Colbert le 8 avril 1672, et qui existe aux archives de la marine. On y voit aussi que le comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné, avait eu la même ambition.

(1) Voir, par exemple, dans les *Débats* du 17 novembre 1861, une Notice sur la vie d'Abraham Lincoln.

2° *Transactions* de cette même Société, t. XXXVIII, 2e partie, in-4°, renfermant 30 Mémoires sur des sujets divers d'antiquité, dont plusieurs d'un grand intérêt, et 24 planches gravées intercalées dans le texte.

Essai sur les navires à rangs de rames des anciens, par P. Glotin; Bordeaux, 1862, br. in-8°.

Gérard II, évêque d'Angoulême, et ses détracteurs, épisode du schisme d'Aquitaine (1130-1136), par le docteur Claude Gigon. Angoulême, 1862, br. in-8°.

Notes chronologiques pour servir à l'histoire de Bormes (Var), par Philémon Giraud. Hyères, 1859, 1 vol in-8°.

Une feuille extraite d'un journal de Bombay, contenant le compte rendu de la séance du 10 juillet 1862 tenue par la branche de la Société royale asiatique résidant en cette ville, avec la mention d'une communication très-intéressante de M. Bhau Daji sur les inscriptions découvertes dans la grotte d'Ajunta (*fac-simile*, transcriptions, traductions), au nombre de 14. Ces inscriptions, gravées sur le roc ou peintes, renferment principalement des listes de rois, ainsi que des sept Bouddhas et d'autres personnages légendaires.

M. Egger fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Martin de Moussy, docteur en médecine, de l'ouvrage intitulé : *Description géographique et statistique de la confédération Argentine*, dédié à Son Excellence le Capitaine général D. Jose Justo de Urquiza, et exécuté sous les auspices du gouvernement Argentin, 2 vol. in-8°, contenant la première partie de ce travail plein de renseignements importants ou curieux sur le pays, la population et l'organisation politique ou administrative de la confédération.

M. P. Paris, vice-président, offre à l'Académie la publication qu'il vient de faire dans la collection Hetzel, et qui a pour titre : *Garin le loherin, chanson de geste composée au douzième siècle par Jean de Flacy, mise en nouveau langage.*

MM. de Longpérier et Renan communiquent des nouvelles de la mission de M. le comte Melchior de Vogué :

Lettres de M. le comte Melchior de Vogué sur sa mission dans l'île de Chypre en compagnie de M. Waddington.

Analyse.

On se rappelle que M. le comte Melchior de Vogué a pris la suite des explorations de M. Renan dans l'ancien monde phénicien.

Il est résulté de ses dernières recherches dans l'île de Chypre un nombre assez considérable d'inscriptions cypriotes, grecques et même phéniciennes inédites, des séries diverses de monuments de l'art, et, indépendamment des fouilles, une exploration intérieure aussi complète que possible.

M. de Longpérier ajoute à cette communication les renseignements nombreux et plus récents renfermés dans une lettre du 31 juillet sur les explorations de ces deux savants archéologues, non-seulement dans l'île de Chypre et de là à Jérusalem, mais d'abord dans le pays peu connu de Saffah, à l'est du Hauran, où 500 inscriptions au moins ont été recueillies, mêlées de lettres grecques, sémitiques et de caractères d'une espèce à part, inscriptions d'ailleurs généralement postérieures à notre ère, comme celles du Mont Sinaï.

Séance du 29.

M. Egger, associé par M. Renan à la publication des inscriptions grecques et latines rapportées de Syrie par son savant confrère, présente à l'Académie un tableau sommaire des textes compris dans cette collection.

Il place en première ligne l'inscription de la mosaïque de Sour. Elle porte pour date l'an 701, VIIIe indiction, date qui est à déterminer, car, si on la rapporte à l'ère d'Antioche, il faudrait rejeter la mosaïque à une époque postérieure à la conquête arabe, ce qui ne paraît point s'accorder avec le caractère du travail.

M. Egger signale encore plusieurs cippes funéraires, soit chrétiens, soit païens ; des dédicaces à diverses divinités qui pourront fournir des détails curieux pour l'histoire des religions; plusieurs monuments relatifs à l'histoire des Césars divinisés; un cippe funéraire bilingue qui présente dans le texte grec le nom d'une légion martelé; une inscription latine qui marque les confins des *Caesarenses ad Libanum* et des *Gigarteni de vico Sidoniorum*; les inscriptions latines gigantesques, et jusqu'à ce jour mystérieuses, où se lit le nom d'Hadrien; plusieurs inscriptions grecques où l'on trouve les noms de fonctionnaires romains (entre autres celui de

M. Æmilius Scaurus, le lieutenant de Pompée) et de magistrats du temps des Séleucides.

Quant aux inscriptions métriques, elles sont rares, et les vers en sont médiocres; mais elles offrent quelques traits intéressants pour l'histoire des mœurs dans l'Asie occidentale. Aux inscriptions trouvées par M. RENAN M. EGGER en joint une autre, découverte après son départ : la belle inscription de Saïda, dont il doit la copie au zèle de l'habile M. Gaillardot. Les Sidoniens élevèrent une statue à un de leurs concitoyens vainqueur dans la course des chars aux jeux néméens, et l'artiste qui fit la statue, Timocharès, signa son œuvre. Le savant membre lit une traduction de l'inscription telle qu'elle a été complétée par MM. MILLER, Dübner et par lui-même.

« En résumé, dit M. EGGER, l'épigraphie classique aura donc sa part de sérieux profits à recueillir dans les monuments découverts par M. RENAN sur le sol de l'ancienne Phénicie. Les observations faites sur des monuments déjà découverts auront aussi leur utilité. »

M. le chevalier de Rossi, correspondant de l'Académie, présente des observations importantes sur quelques points qui concernent l'explication des inscriptions communiquées, notamment au sujet de la mosaïque de Sour. Il lui paraît en effet difficile de placer un tel travail au sixième ou au septième siècle de notre ère, et cependant, de l'ensemble des découvertes les plus récentes en épigraphie chrétienne il lui semble résulter que les caractères de l'inscription la feraient descendre aux temps de l'extrême décadence. Le sigle qui remplace la conjonction καί lui paraît surtout significatif à cet égard. Il suggère d'ailleurs à M. EGGER, pour la traduction de l'un des titres contenus dans ce texte, une correction dont le savant membre a tenu compte dans sa traduction.

M. RENIER à la parole pour une communication :

*Fouilles du palais des Césars, faites aux frais de l'*EMPEREUR *dans la villa des Jardins Farnèse.*

« L'EMPEREUR, dit-il, m'a chargé de faire connaître à l'Académie les résultats des fouilles qui s'exécutent par ses ordres dans la partie du mont Palatin qui lui appartient et qui est connue sous le nom de *Jardins Far-*

nèse. Ces fouilles, je n'en doute pas, intéresseront l'Académie, car, après le *Forum* et le *Capitole*, la partie du Palatin dont il s'agit est le point le plus important de l'ancienne Rome ; c'est le berceau même de Rome, les Jardins Farnèse occupant, avec la villa Mills, l'emplacement exact de la *Roma quadrata* de Romulus. C'est là que se trouvaient l'*Auguratorium*, le temple de Jupiter Stator, celui des dieux pénates, celui de Minerve, les *Mansiones Saliorum Palatinorum;* c'est là que s'élevèrent plus tard, sans parler d'autres temples dont la situation précise n'est pas connue, les palais d'Auguste, de Tibère et de Caligula. Ces fouilles d'ailleurs ont dépassé en importance tout ce qu'on pouvait espérer ; elles ont démontré que l'on ne savait presque rien sur la topographie de ce quartier de la Rome antique, et donné le démenti le plus complet à tout ce qui a été publié jusqu'ici sur ce sujet.

« Je ne suis pas encore en mesure d'en présenter à l'Académie le compte rendu. Je puis du moins lui faire connaître un des monuments les plus intéressants qu'on y ait découverts. Cette découverte est toute récente, c'est vendredi dernier, 22 août, qu'elle a été faite.

« Il s'agit d'une inscription relative à une des plus anciennes traditions de Rome. Cette inscription est gravée sur une petite colonne qui a été trouvée à droite de la rue Antique, qui, se détachant de la voie Sacrée près de l'arc de Titus, conduisait par une pente rapide au palais des empereurs, rue qui, elle-même, est une des découvertes dues aux fouilles dont il s'agit. Cette colonne est en pierre d'Albano ; elle a 21 centimètres de diamètre ; elle a été brisée à sa partie inférieure, et n'a plus que 50 centimètres de hauteur ; l'inscription, qui est entière, est ainsi conçue :

FERT·ERRESIVS
REX·AEQVEICOLVS
IS·PREIMVS
IVS·FETIALE·PARAVIT
INDE·P·R
DISCIPLEINAM·EXCEPIT

« Fertor Erresius, rex Aequeicolus. Is preimus jus fetiale paravit. Inde « populus Romanus discipleinam excepit. »

« Comme on le voit, l'orthographe de cette inscription est très-archaïque ; elle pourrait faire reculer la date du monument jusqu'au commencement du sixième siècle de Rome. Mais la forme des lettres est moins ancienne ; c'est celle des inscriptions du règne de Claude. Cette inscription aurait

donc été refaite à cette époque. L'Académie sait que l'on a d'autres exemples d'inscriptions ainsi refaites ; je me contenterai de citer celle de la colonne de Duilius et celle de l'autel d'Auguste à Narbonne.

« Quant à l'interprétation de cette inscription, elle n'offre aucune difficulté; on voit que c'est un monument commémoratif élevé au roi des Equicoles, auquel, suivant une tradition rapportée par Tite-Live (1), Denys d'Halicarnasse (2), Servius (3), Valère-Maxime (4) et Aurelius Victor (5), Ancus Marcius avait emprunté le code du droit des Fétiaux.

« De ces cinq auteurs, les deux derniers sont les seuls chez lesquels on trouve le nom de ce roi, et encore y est-il altéré. Ainsi, chez Valère-Maxime, il se lit *Fertor Resius* (6), et chez Aurelius Victor, *Rhesus* seulement ; mais le texte de ce dernier auteur doit être cité tout entier. Ce texte est ainsi conçu:

« Jus fetiale, quo legati ad res repetendas uterentur, [Ancus Marcius] ab Aequiculis transtulit; *quod primus fertur Rhesus excogitasse.* »

« Je ne doute pas que les derniers mots de ce texte ne doivent être ainsi corrigés:

« *Quod primus Fert. Erresius excogitavit.* »

« Cette découverte, outre son intérêt pour ainsi dire intrinsèque, en a encore un autre beaucoup plus grand ; elle prouve que le lieu où elle a été faite n'a jamais été fouillé, et qu'il y a lieu d'espérer qu'on y trouvera d'autres monuments du même genre. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

Les Deux Eglises, par L.-Charles Bal. Emplacement et vestiges de la villa Cassinogilo, ou du palais de Charlemagne, aujourd'hui ville de Cauderot, sur les bords des Dropt, près la Réole (Gironde); — autres fragments nouvellement découverts, dessins, par S. Fauché, de la Réole, plans et photographies, 1re partie, renfermant huit planches in-folio. Bordeaux, juillet 1862. Une lettre de M. Charles Grellet Balguerie, se rapportant à cet envoi et à d'autres travaux de l'auteur qui ont déjà été annoncés à l'Académie, sera lue dans la prochaine séance.

---

(1) Lib. I, c. 32.
(2) *Antiq. Rom.* lib. II, c. 72.
(3) *Ad Aen.* lib. X, vs. 14.
(4) Lib. X, *de prœnominibus*.
(5) *De viris illustr.* c. 5.
(6) Les textes imprimés ont *Sertor*; mais on lit *Fertor* dans le manuscrit du Vatican.

Les inondations en France, depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours, par M. Maurice Champion, ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable au concours des antiquités de la France. T. IV, Paris 1862, in-8, pour le concours des antiquités de la France.

Deux articles extraits de la *Revue archéologique* de 1862, composés par le R. P. Raffaele Garrucci, et traduits par le général Creuly : 1° *Explication d'une inscription du musée du Latran, dédiée à Caius Caelius Saturninus*; — 2° *Une inscription de Palestina* (Praeneste) br. in-8.

Recherches sur la seigneurie des Hayons, par Renier Chalon, Bruxelles, 1862, in-8; et du même, *Statistique rétrospective : Etat ou Tableau de la population du duché de Bouillon*, etc., in-8.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 40, Orléans, 1862, in-8.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 29e année, t. II, 4e série, juillet et août 1862, in-8.

Une invitation est adressée à l'Académie pour souscrire à l'érection de la statue de François Ier à Cognac. Cette souscription ne saurait être que personnelle, d'après les usages de l'Institut.

M. Wallon fait hommage à l'Académie, au nom de MM. F. Guessard et E. de Certain, de l'ouvrage intitulé : *le Mystère du siége d'Orléans publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican*; Paris, Imprimerie impériale, 1862, 1 vol. in-4°. N'ayant pas eu le temps de prendre connaissance du livre en lui-même, M. Wallon signale l'excellente préface que les éditeurs y ont ajoutée. Il y relève notamment plusieurs observations qui font ressortir l'importance de ce document pour l'histoire, et qui en fixent la date, au moins pour les deux derniers tiers, comprenant tout le siége et l'histoire de la délivrance à une époque antérieure à 1440.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport sur les comptes de l'année 1861.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 5.

M. le Secrétaire perpétuel est suppléé, pendant une absence de quinze jours, par M. Wallon.

Discussion sur la mosaïque de Sour rapportée par M. Renan.

A propos du procès-verbal et des réflexions faites par M. Egger à la séance précédente relativement à la date de la mosaïque de Sour rapportée par M. Renan, et qui se voit au musée Napoléon III, M. Reinaud fait observer que la perfection du travail ne doit pas être une raison suffisante pour en placer l'époque avant la conquête arabe, l'art de la mosaïque n'ayant cessé d'être florissant sous la domination de l'islam. Le savant arabisant cite en témoignage l'ouvrage de M. Melchior de Vogué *Sur les églises de Palestine.*

Il donne comme exemple les mosaïques exécutées à Jérusalem en 1180. Il n'y a pas lieu de croire, en effet, que les musulmans, par un sentiment d'intolérance, aient empêché d'exécuter un pareil travail. En Syrie, aussi bien qu'en Afrique et en Espagne, les Arabes n'ont jamais hésité à emprunter les types des monnaies chrétiennes en y joignant leurs propres légendes. La question est simplement de savoir si la mosaïque de M. Renan, par le caractère des figures qu'elle présente, est du septième siècle, et, dans le cas où ces figures paraîtraient plus anciennes, s'il n'y aurait pas lieu de distinguer, pour l'époque, la partie de la mosaïque qui la contient de celle où se lit l'inscription.

M. le chevalier de Rossi, correspondant étranger de l'Académie, présent à la séance, demande à faire quelques observations sur le même sujet.

Il a vu la mosaïque, et il a été frappé des différences qui se manifestent entre l'ouvrage principal et la partie où se lit l'inscription. Cette dernière renferme des lettres qu'on ne rencontre que dans la seconde moitié du sixième siècle ou dans le septième. La portion principale, au contraire, paraît être du temps de Constantin. Les caractères mêmes avec lesquels sont écrits, les noms des figures sont autres que ceux de la grande inscription, et, d'autre part, l'ornementation qui accompagne cette inscription diffère complétement de celle du reste de la mosaïque. M. de Rossi signale encore cette particularité : c'est que la croix, là où elle est figurée, est en quelque sorte cachée parmi les ornements, comme cela se voit au quatrième siècle, pendant l'époque voisine de la persécution. Au sixième et

septième siècle, on l'eût mise en pleine évidence. On pourrait se demander comment les chrétiens auraient introduit dans leur église une mosaïque produit de l'art païen. Avant le quatrième siècle, cela ne se serait jamais fait sans doute; mais après le triomphe du christianisme, on n'était plus arrêté par de pareils scrupules. Il y en a des exemples à Rome. M. de Rossi croit donc que la partie principale de la mosaïque est du quatrième siècle, et qu'elle a été adaptée à un édifice chrétien au septième siècle, selon les termes mêmes de l'inscription, car tout invite à en rapporter la date à l'ère d'Antioche.

M. de LONGPÉRIER confirme l'opinion de M. de Rossi sur l'époque de la partie principale de la mosaïque. Tout dans les figures, les draperies, les ornements des cheveux, est du quatrième siècle, et nullement du sixième ou du septième.

Un MEMBRE demande si la matière ne pourrait pas servir à distinguer les parties du travail qui seraient d'époques différentes.

M. de LONGPÉRIER répond que le mosaïste qui a fait la portion la plus moderne de l'œuvre a dû s'attacher tout d'abord à la raccorder avec la plus ancienne en se servant de la même matière et taillant ses *cubes* dans la même dimension. Quant à la matière, rien de plus naturel, puisque le travail est fait avec les pierres du pays. Le savant archéologue signale des mosaïques de Palestine où l'on trouve, dans un travail du dixième siècle, des parties qui contiennent des inscriptions du quatorzième siècle. Or les deux parties de l'œuvre sont du même travail.

M. RENAN, à l'appui de l'observation de M. de LONGPÉRIER, dit que la matière qui a servi à faire la mosaïque de Sour existe encore dans le pays. On en a rapporté des échantillons qui permettront même de faire toutes les réparations nécessaires à ce monument.

M. le chevalier J.-B. de Rossi demande si l'église d'où cette mosaïque a été tirée avait une abside.

M. RENAN : « Aucune trace n'en a été découverte, et, s'il y en avait une, elle aurait dû être sur un autre plan. »

M. de Rossi fait remarquer que cette circonstance ajoute plus de

certitude à l'opinion qu'il a exprimée. Il serait inouï qu'une basilique du sixième siècle eût été construite sans abside. Si l'édifice n'avait pas d'abside à l'origine, ou si celle qu'elle a pu avoir plus tard a été ajoutée, ce serait une preuve certaine qu'il aurait été construit pour un usage profane et que les chrétiens l'auraient ensuite approprié aux usages de leur religion.

M. de Saulcy dit qu'en Syrie on trouve un grand nombre d'exemples d'édifices appropriés ainsi au culte chrétien.

M. Berger de Xivrey fait la seconde lecture d'un Mémoire intitulé (1) :

Sur un passage de l'Evangile selon saint Marc.

ANALYSE.

L'auteur signale dans les versets 51 et 52 du chapitre XIV un heureux sujet pour la haute peinture, qui ne paraît pas en avoir profité. Il examine ensuite le sens du passage cité ci-dessus, compare plusieurs des traductions et discute quelques questions soulevées par son examen, notamment celle de l'emploi du nu dans la peinture des sujets sacrés au moyen âge et dans l'art moderne. Il démontre aussi la nécessité de ne point perdre de vue les usages sociaux du commencement de notre ère dans les diverses parties de l'empire romain, pour être assuré de rendre fidèlement plusieurs détails des Evangiles sur des points où l'antiquité diffère essentiellement des temps modernes. Il montre l'écueil des traducteurs qui ont négligé cette étude. Enfin il termine en traçant le sujet d'un tableau qui pourrait être composé d'après les versets 50, 51 et 52 du chapitre XIV de saint Marc.

DISCUSSION.

Une discussion s'élève sur quelques points de ce Mémoire, et notamment sur le sens qu'il faut donner au mot γυμνός appliqué au jeune homme

(1) Cette étude a été publiée *in extenso* dans le *Journal de l'instruction publique* du mercredi 8 octobre 1862. Nous nous contenterons donc d'en donner un résumé succinct, ne fût-ce que pour justifier la discussion ci-dessus résumée.

qui, dans le jardin des Oliviers, suivant Jésus-Christ, est saisi lui-même par les gardes. (Saint Marc, XIV, verset 2.)

M. Ravaisson donne plusieurs exemples qui prouvent que le mot γυμνός, pas plus que le mot *nudus* en latin, n'exprime une nudité complète.

M. le Clerc, citant Virgile, rappelle les expressions « Nudus ara, » « Sere nudus. »

MM. de Longpérier et Léon Renier croient cependant que ce mot peut avoir le sens que lui donne M. Berger de Xivrey et ils ajoutent qu'il n'est pas rare de voir dans les pays méridionaux, en Afrique ou même en Sicile, des hommes n'ayant autre chose sur le corps qu'un manteau, dont ils s'enveloppent.

M. Vincent écrit à l'Académie que, « comme acquit provisoire de sa parole, » il dépose sur le bureau trois épreuves de son *Examen de l'écrit intitulé : La Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.*

Séance du 12.

M. le Secrétaire délégué donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes fils, qui fait part à la Compagnie de la mort de son père, le cinquième sur la liste par ordre d'ancienneté des cinquante correspondants, et le troisième de la liste des correspondants regnicoles.

Il est donné communication d'une lettre de M. C. Robert, qui demande à être porté sur la liste des candidats au titre de correspondant, et fait valoir à l'appui de sa demande les distinctions dont plusieurs de ses ouvrages ont été honorés.

Nouvelle discussion sur la mosaïque de Sour.

M. le chevalier de Rossi, qui, dans l'intervalle des deux séances a fait un voyage à Londres, annonce à l'Académie qu'il s'est livré à l'examen de quelques monuments qui l'ont confirmé dans l'opinion exprimée par lui le vendredi précédent relativement à l'époque de la mosaïque de Sour. La partie principale de ce monument est bien, pour lui, de cet âge de transition où une sorte de naturalisme venait insensiblement de l'art païen à l'art chrétien, où les dieux

du paganisme cédaient la place aux saisons, aux mois personnifiés. M. de Rossi déclare ne pas savoir si un seul monument avant le troisième siècle représente les douze mois sous cette forme. Jupiter, Mars, Venus, Saturne, etc., figurent, non plus comme dieux, mais comme planètes ou tenant la place des jours.

M. Beulé confirme cette réflexion en rappelant qu'on retrouve les mêmes caractères dans un reste de mosaïque à Carthage.

M. de Longpérier adresse encore à M. de Rossi quelques questions que le manque d'espace nous empêche de reproduire.

M. de Rossi commence une exposition orale détaillée à ce sujet, et il s'exprime à peu près en ces termes :

« Dans la mosaïque découverte par M. Renan, il m'a toujours paru, dit le savant archéologue, qu'il existait un anachronisme. L'inscription, quelle que soit l'année précise à laquelle il faille la rapporter, est sans aucun doute de la fin du sixième ou même du septième siècle; le style de la mosaïque, au contraire, nous rappelle le quatrième siècle; il marque la décadence du style classique grec et romain, ou, si l'on veut, la transition entre le style païen et le style chrétien: on n'y trouve pourtant point de trace de l'art chrétien byzantin. Pour résoudre cette difficulté, M. de Rossi s'est adressé à la mosaïque elle-même, et l'ayant examinée attentivement avec M. de Longpérier, il a constaté une différence d'époque et de travail entre la partie qui présente la grande inscription et le reste de la mosaïque. Les signes caractéristiques de cette différence sont principalement l'écriture, l'ornementation, l'usage de la croix. La paléographie de l'inscription chrétienne est d'un type entièrement byzantin; les abréviations sont aussi de ce style : or les bustes des vents, des saisons et des mois dessinés dans la mosaïque sont accompagnés de leurs noms tracés d'une écriture toute différente. Cette ressemblance de quelques-unes des lettres pourrait être attribuée, jusqu'à un certain point, à la forme oblongue que l'on a été forcé de donner à celles de l'inscription principale pour ménager l'espace; mais il y a de tels caractères dont la forme radicale est différente, par exemple Ξ, E, Σ; enfin l'aspect général des deux paléographies présente clairement deux alphabets distincts. L'ornementation est encore moins semblable. Celle de la grande mosaïque est lourde, épaisse, surchargée; celle des côtés de l'inscription est au contraire très-simple, mais d'une simplicité grossière, sans choix, sans goût. Vient ensuite l'emploi de la croix. Ce signe est non-seulement au haut de l'inscription principale, mais aussi de celle qui suivait toute la ligne du cadre, et dont il ne reste que des fragments; dans le champ de la mosaïque, il ne se voit nulle part. M. Renan a cru reconnaître ce symbole dans le sujet représentant le pressoir de manière à figurer dans le centre même de la composition une espèce de croix. M. de Rossi est très-porté à admettre l'opinion de M. Renan, mais il en ressort une différence de plus entre la partie de la mosaïque où est traité ce sujet et celle qui porte l'inscription. L'époque à laquelle on cachait la croix sous des allégories, où l'on en dissimulait l'image de diverses façons, et toujours dans un même but, n'est pas celle où l'on en plaçait le signe en tête des inscriptions, même dans les

monuments qui n'appartenaient pas au culte. La première est la période de la lutte entre le paganisme et le christianisme, lorsque la croix était un scandale pour les Juifs, une folie pour les païens, un souvenir douloureux et repoussant d'un supplice infâme pour les chrétiens, comme serait aujourd'hui la guillotine; la seconde est le temps du triomphe complet du christianisme et de la croix et de sa transformation en signe uniquement religieux, le supplice de la croix ayant été effacé du code criminel romain par les empereurs chrétiens.

« La double date de ce monument étant ainsi établie, il ne reste qu'à expliquer ce fait, ce qui devient très-facile. L'inscription et les ornements qui l'entourent occupent précisément la place de l'*ambon*, c'est-à-dire de l'enceinte destinée au clergé, et cette partie de l'ouvrage se prolongeait peut-être en forme semi-circulaire au delà de l'espace rectangulaire qu'occupait l'édifice reconnu par M. RENAN, si l'abside, placée sans doute sur un plan plus élevé, n'avait pas disparu. M. RENAN admet en effet la possibilité de l'existence d'une abside. Cette remarque fait voir comment la mosaïque a été composée à deux époques différentes. Dans les siècles où la religion chrétienne avait remporté une complète victoire, lorsqu'on transformait en basiliques les temples profanes ou les salles des édifices anciens, on ajoutait une abside au monument et l'on y disposait une enceinte réservée au clergé et aux cérémonies. Cette partie, refaite ou seulement appropriée à sa nouvelle destination, portait l'ornementation et le symbole du christianisme ; souvent le reste n'était pas changé alors même qu'il s'y trouvait des images franchement païennes. C'est ce qui résulte de quelques exemples décisifs, par exemple de l'étude de la basilique dédiée à Rome à saint André par le pape Simplicius, au cinquième siècle. La mosaïque de Sour est dans la condition des monuments de ce genre. Elle a été faite vers l'époque constantinienne, peut-être pour une basilique profane, et lorsque plus tard on a consacré cet édifice au culte chrétien, ou lorsqu'on l'a restauré au septième siècle, on a seulement refait la partie qui couvrait le sanctuaire et ses dépendances, probablement avec les cubes mêmes de la mosaïque préexistante, ce qui expliquerait l'identité des cubes dans tout l'ouvrage. »

M. le chevalier de Rossi fait ensuite une autre communication, intitulée :

Exposition de la méthode que M. de Rossi a suivie dans son ouvrage pour déterminer les dates des inscriptions chrétiennes (1).

« Le but que je me propose dans cette notice est de développer avec plus de détails quelques-unes de mes idées touchant la chronologie des inscriptions chrétiennes, dont je viens de publier les éléments dans le premier volume des *Inscriptions chrétiennes de Rome*. La recherche d'une méthode à l'aide de laquelle il soit possible de retrouver les époques de plusieurs milliers de monuments écrits non datés, et appartenant à l'histoire si difficile et en grande partie si ignorée des origines chrétiennes,

(1) Cet ouvrage, qui n'a pas été offert à l'Académie, a pour titre : *Inscriptiones christianae urbis Romae, septimo saeculo antiquiores*, edidit Joannes Bapt. de Rossi Romanus, vol. I; Romae, ex officina libraria pontificia ab anno MDCCCLVII ad MDCCCLXI.

est une œuvre d'un intérêt scientifique incontestable. Elle est plus qu'une œuvre d'épigraphie chrétienne et même de pure épigraphie, car elle donnera une méthode qui aura de larges applications dans l'épigraphie ancienne, et conduira à la découverte de lois jusqu'ici ignorées d'une incontestable utilité dans l'étude des sciences archéologiques.

« Les inscriptions chrétiennes des six premiers siècles peuvent être aujourd'hui évaluées à environ quatorze mille, dont onze mille de Rome et à peu près trois mille du reste du monde. De toutes ces inscriptions un nombre relativement très-petit appartient aux classes des inscriptions sacrées et historiques, dont la date est presque toujours facile à reconnaître. La grande masse est composée d'inscriptions sépulcrales, dans lesquelles il n'y en a que quatorze cents datées parmi les romaines, et à peu près six cents parmi toutes les autres. Il reste donc une quantité énorme d'inscriptions chrétiennes dépourvues de dates, et d'autant plus difficiles à classer chronologiquement qu'elles sont, pour la plupart, assez simples et presque monotones. Ce classement n'avait même pas été essayé avant nous; j'oserai presque dire que sa possibilité n'avait pas été soupçonnée. A Rome, l'on donnait pour limite extrême aux inscriptions des catacombes le septième siècle, et l'on citait toujours un fragment daté du consulat de Phocas comme spécimen des tombeaux de la dernière époque. Aucun classement chronologique n'existait pour cette immense quantité de textes écrits sur les pierres, sur les briques, sur la chaux, qu'on laissait flotter entre le premier et le septième siècle, entre Vespasien et Phocas. Pour les inscriptions appartenant au reste de l'Italie et aux provinces, je ne crois pas que l'on ait jamais cherché sérieusement à les distinguer et la date en restait indécise entre le huitième et le treizième siècle. En présence d'une telle confusion, qui rendait à peu près inutile toute cette branche de l'épigraphie, véritables archives des origines chrétiennes, il était temps de prendre un parti et de chercher une base solide aux recherches chronologiques. Ce parti, cette base solide, était de commencer par mettre en ordre de la manière la plus exacte et la plus scientifiquement prouvée la série des inscriptions datées qui doivent servir de point de départ à toutes nos recherches et de contrôle à tous nos résultats pour le classement des inscriptions non datées. C'est ce que nous avons essayé de faire.

« Rien ne semble si facile, au premier abord, que de classer des inscriptions datées des siècles chrétiens. Ces dates sont presque toujours marquées par le nom des consuls *ordinaires*, dont la liste est répétée dans un nombre considérable de chroniques, d'histoires de fastes anciens et modernes. L'année donc à laquelle il faut placer telle ou telle inscription chrétienne portant les noms des consuls ne sera que bien rarement douteuse. Pourtant la difficulté de l'entreprise est bien plus grande que je ne l'aurais cru moi-même en commençant, et la détermination de ces dates a trompé de deux manières les savants même les plus compétents, même le grand épigraphiste Borghesi. Les uns ont péché par trop de facilité à les déterminer, les autres par trop de facilité à les déclarer indéterminables. A partir du commencement du quatrième siècle, en effet, les fastes ont subi une altération qui, avec le temps, est devenue normale et radicale. Dans l'année 305, l'on a, pour la première fois, tenté le partage de l'empire romain. Ce partage, alors à peine ébauché, a plus tard donné lieu à la division en empire d'Orient et empire d'Occident, qui devint la base politique de l'administration romaine dans ces derniers temps. La constitution des deux empires a nécessairement altéré, modifié et parfois rompu l'unité des fastes consulaires. Les consuls reconnus en Occident n'étaient pas toujours ceux qui l'étaient en Orient. Souvent (et dans le cinquième et le sixième

siècle presque toujours) le consul qui était connu, proclamé et officiellement désigné pour marquer la date dans une partie de l'empire était inconnu dans l'autre ou n'était pas proclamé, pas officiellement désigné pendant toute l'année ou pendant six, sept, huit mois de l'année. Des villes, des provinces entières, pour des motifs qu'il nous est impossible de déterminer, ignoraient complétement les magistrats de l'année courante. Le consul créé en Occident ne leur était pas plus officiellement connu que celui de l'Orient. Alors, pour dater, il fallait recourir à cette formule, elle aussi inconnue avant le quatrième siècle, *post consulatum*, ou *iterum*, *tertio* et *post consulatum*, de tel ou tel consul. Cette complication si variée, si continue, si étendue dans le système des dates, qui dépendent des fastes, a bien souvent échappé à l'observation et à l'étude des épigraphistes et des historiens, et les a plus souvent fait désespérer de la détermination de ces mêmes dates. La voix unanime des chronologues, des antiquaires, des interprètes des diplômes et des dates historiques proclame que, dans les dates consulaires des derniers siècles de l'empire, il n'y a plus ni règle ni loi. L'on a affirmé que tout était arbitraire et que chaque individu pouvait indiquer l'année de la manière qui lui plaisait; la même chancellerie, soit impériale, soit pontificale, variait la formule chronologique d'une même année sans raison, comme sans inconvénient pour la légitimité de ses actes. L'invraisemblance de cette opinion saute aux yeux: elle est plutôt une manière bien commode de sortir d'un immense embarras qu'une vraie solution d'un grand et important problème. Il faut rechercher, refaire et quelquefois deviner l'histoire des fastes et des promulgations consulaires dans toute l'étendue de l'empire pendant les derniers siècles de son existence ; puis il faut comparer cette histoire avec les inscriptions. C'est après un tel travail que l'on pourra décider s'il y a trace d'arbitraire et de caprice, ou s'il n'y a pas plutôt régularité officielle dans les dates de nos monuments ; si leur variété, leur système si compliqué, et qui semble insaisissable, est l'effet du caprice ou celui des variations et des complications politiques qui ont marqué la décadence de l'empire dans toute son étendue et dans chaque province, dans chaque ville de son immense territoire. Ce grand examen, je l'ai accompli. Il m'a prouvé que ces dates correspondaient à l'état politique et historique dont on peut entrevoir le caractère. Il m'a prouvé qu'il ne me serait pas impossible de déterminer beaucoup de dates jugées indéterminables, d'en rectifier beaucoup d'autres qui étaient mal fixées et jetaient le désordre dans la belle harmonie des annales de l'épigraphie chrétienne, représentée par les monuments chronologiques. Cet examen m'a enfin prouvé qu'outre la chronologie, il y a encore un autre avantage à tirer de ces inscriptions : le contrôle de ce que l'histoire nous raconte ou nous indique à peine des grandes perturbations qui ont amené la chute de l'empire romain et la découverte de beaucoup de faits, de beaucoup de détails sur lesquels l'histoire est muette. Deux ou trois exemples suffiront pour vous faire comprendre l'importance du point que je viens de signaler et le champ qui va être désormais ouvert à de nouvelles investigations sur cette grande période historique.

Dans l'année 350, les fastes marquent Sergius et Nigrinien consuls. Dans cette même année, la ville de Rome nous fournit quatre inscriptions, toutes remarquables par la variété de leurs formules chronologiques, renfermées dans le court espace de quatre mois seulement. La première est de la fin d'avril, datée FL. ANICIO ET NIGRINIANO CONSS (*Inscr. christ.*, t. I, p. 68): la seconde du commencement de juillet, POS CONSVLATV LIMENI ET CATVLINI (l. c, p. 67, n. 108); la troisième, du 30 du même mois, SERGIO

ET NIGRIANO (*sic*) coss (l. c., p. 68, n. 109); la quatrième, du 15 août NIGRIANO (l. c., p. 69, n. 110). Cette inconstance serait-elle due aux caprices, aux ignorances, à la hâte des anciens auteurs d'inscriptions? Pour le FL. ANICIO au lieu de SERGIO, j'avais pensé d'abord qu'il y avait là probablement une inexactitude, c'est-à-dire que le consul Sergius avait porté les noms de *Flavius Anicius* et que l'auteur de l'inscription l'avait nommé avec ces deux noms au lieu du cognomen, ou nom diacritique, ce qui aurait été plus régulier. Pour Nigrinien, nommé seul, j'avais supposé que par amour du laconisme et par manque d'espace, l'on avait écrit le nom d'un seul consul au lieu de deux; mais alors pourquoi prendre le second, Nigrinien, et non pas Sergius, le premier? Il faut avouer que cela aurait été contre les règles. J'avais pourtant accepté ces deux anomalies; mais en cherchant sur deux formules radicalement différentes (*post consulatum Limenii et Catullini* et *Sergio et Nigriniano*) une raison dans l'histoire, je l'ai trouvée, et toutes ces dates, jusqu'à leurs moindres détails, me sont maintenant expliquées par les annales romaines. Je vais donner ici, comme spécimen de mon système, cette interprétation historique, mois par mois, jour par jour, de ces quatre dates, dont deux m'avaient semblé irrégulières et faisant exception aux règles que j'ai posées. Dans les fastes manuscrits de Borghesi, j'ai trouvé une remarque digne de ce grand fastographe, dont pourtant il n'a pas profité pour l'analyse minutieuse des inscriptions que j'ai citées. Il a remarqué que Zosime parle d'un Anicetus (ou Anicius), grand partisan de Magnence, son préfet du prétoire, qui fut tué dans le mois de juillet (Zos. II, 63; et Vict. de *Cæs. in Constantio.*) L'inscription qui marque à Rome comme consul un Anicius au lieu de Sergius est précisément du mois dans lequel Magnence s'était déjà emparé de la ville éternelle; Borghesi en conclut que l'Anicetus (ou Anicius) de Zosime, l'Anicius du marbre romain, sont le même personnage. Cette conjecture pleine de sagacité est confirmée par toute la série des quatre formules chronologiques que je discute, et ces quatre formules contrôlent à leur tour, mois par mois, l'histoire des grands événements politiques de l'année 350. Au mois d'avril, nous trouvons l'Anicius ou l'Anicetus, partisan de Magnence, en fonction de consul au lieu de Sergius; Nigrinien reste à sa place. L'invasion de Magnence dans l'empire et dans la ville de Rome marque donc sa trace dans les fastes, et cette marque nous est transmise seulement par les inscriptions : des deux consuls, le premier n'est pas reconnu par le tyran et est remplacé par un autre. Au mois de juin, Népotien s'empare de l'empire, Magnence le combat; Anicetus est tué au commencement de juillet, Népotien est pris, ses partisans sont battus, sa tête est promenée sur une pique d'un bout à l'autre de Rome. La ville, pendant quelque temps, est remplie de cadavres et de terreur. C'est dans ce mois de juillet que nous rencontrons à Rome les deux dates radicalement différentes : *post cons. Limeni et Catulli* et *Sergio et Nigriniano*. La coïncidence des faits historiques que j'ai rappelés ne laisse pas de doute sur la cause de cette variété dans la manière de dater. Il reste seulement à l'expliquer en détail et à la mettre d'accord avec l'histoire. La première de ces deux dates indique un moment dans lequel il était défendu de nommer les consuls en fonction, soit du parti de Magnence, soit de celui de Constance, où l'autorité publique n'ayant pas encore décrété quelle devait être la manière légitime de dater l'année courante, il fallait recourir provisoirement à la formule *post consulatum*. La seconde date indique un autre moment dans lequel les consuls légitimes élus par Constance avaient été réhabilités dans la ville éternelle. Il faudrait donc croire que la première date appartient au

premier moment de la lutte entre Népotien et Magnence; la seconde, à l'époque à laquelle Népotien était maître de Rome, et, voulant se montrer d'accord avec Constance, dont il était parent du côté de sa mère, y avait probablement rétabli la date légitime de l'empire romain. Tout cela se vérifie exactement, et coïncide avec les dates précises des jours des deux épitaphes, si l'empire éphémère de Népotien tombe dans le mois de juillet, plutôt que dans celui de juin. La chronique Paschale et les fastes d'Idace marquent, il est vrai, le 3 juin comme le commencement de cet empire de vingt-huit jours, mais ces deux autorités n'en font qu'une, car la source commune des fastes d'Idace et de ceux de la chronique susdite est bien reconnue (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. LVI). Le mois de juin, marqué au lieu de celui de juillet (*Junius*, *Julius*), est une erreur si facile et si souvent reproduite dans les écrits de tout âge, que nous ne pouvons pas trouver une difficulté sérieuse contre l'explication donnée de nos inscriptions dans cette différence de mois. Les inscriptions, dont l'autorité est toujours plus grande que celle des manuscrits, par les variations de leurs dates dans le mois de juillet, nous autorisent à penser que dans ce mois, plutôt que dans celui de juin, eut lieu la lutte entre Népotien et Magnence. Dans le mois d'août, Magnence était certainement le maître absolu de la ville de Rome; la date adoptée par son parti *Il. Anicio et Nigriniano* y devait donc reprendre vigueur. Mais *Anicius* (ou Anicet) était mort; voilà pourquoi dans l'épitaphe du 15 août, l'espace ne permettant pas de nommer deux consuls, le second (Nigrinien) encore vivant, a été préféré au premier, qui était mort. Ces monuments, dans lesquels le manque d'espace n'a pas obligé les écrivains à adopter une formule abrégée depuis le mois d'août, ont été peut-être marqués avec la date complète ordonnée par Magnence; peut-être qu'Anitius étant mort, Magnence toléra que Sergius fût rétabli à sa place. C'est ce que de nouvelles découvertes d'inscriptions de l'année 350 postérieures à juillet pourront nous révéler.

A cet exemple, tiré des annales de Rome, comparées aux inscriptions que je connais, j'en ferai suivre un, tiré de l'histoire de France et de l'époque la plus obscure de cette histoire. Dans les années 507, 508, les fastes nous présentent deux consuls du même nom, Venantius. Dans toute l'Italie, qui obéissait à Théodoric, roi des Goths, ces deux années furent marquées *cons. Venantio*, *cons. Venantio juniore*. En France, à cette époque, l'on employait ordinairement les mêmes formules de dates qu'en Italie, ce qui prouve que Théodoric annonçait aux rois des Francs, des Bourguignons, des Visigoths, les promulgations consulaires de l'Occident (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. XLIV). Mais tout à coup à Lyon, pendant deux années et précisément dans les années susdites, les consuls en charge ne sont plus cités, et l'on date *post consulatum Messalæ* (Messala avait été consul en 506) et *iterum post cons. Messalæ* (V. de Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 578; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 144). La différence de formule chronologique entre cette partie de la France et de l'Italie indique un changement de rapports politiques, et ce changement se retrouve précisément dans ces années, d'après le témoignage des débris qui nous restent de l'histoire de ce siècle. Théodoric le Grand, dans l'année 507, avait déclaré la guerre à Chlodovée, roi des Francs, et à Gundebald, roi des Bourguignons, et cette guerre durait encore en l'année 508. Il est donc tout à fait naturel et conforme aux lois des fastes que pendant ces deux années les consuls promulgués dans le royaume de Théodoric ne l'aient pas été dans celui des Francs et des Bourguignons (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. 420). Quand et comment la paix fut-elle faite entre ces rois? Nous l'ignorons. Mais voici une inscription de Lyon qui nous indique

que le consul *Inportunus*, dont le nom marque l'année 509, a été promulgué aux Lyonnais ; nous reconnaissons donc par cet indice que la paix, ou au moins une trêve, avait eu lieu entre Gundebald et Théodoric dans l'année susdite (V. l. c., p. 424). A la fin de cette même année, ou vers le commencement de la suivante, Gundebald s'empara de Narbonne, qu'il enleva à Gésalic, roi des Visigoths. Ici encore nous ignorons si Théodoric a été en guerre ou en paix avec Gundebald pendant cette entreprise. Mais les dates des inscriptions nous révèlent la nouvelle rupture entre les deux rois. Le fameux Boethius, consul de l'année 510, n'est pas promulgué à Lyon, et la date d'une inscription de cette ville marque l'année 510, *post consulatum Inportuni*, au lieu de *Boethio consule* (V. l. c.). Mais enfin, Théodoric fit une paix définitive avec les Francs et les Bourguignons, et en effet, après 510, le peu d'inscriptions et de documents historiques datés, que nous fournit la France, pour toute l'époque de cette paix, ne donnent aucun indice d'une différence politique entre la France et l'Italie dans la manière de marquer les ans par les noms des consuls. Pourtant l'année 520 nous présente une grande anomalie dans une inscription récemment découverte à Lyon, qui m'a été communiquée par M. le comte de Boissieu. Elle rappelle les deux consuls Rusticius et Vitalien, dont le premier appartient à l'Occident, le second à l'Orient (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. XLIII). Or j'ai prouvé que depuis l'établissement de Théodoric en Italie, jamais les consuls d'Orient n'ont été promulgués dans son royaume, ni cités dans les actes et les documents de l'Occident (V. l. c.). La seule inscription de cette époque qui nomme un consul d'Orient en Occident est celle que l'on vient de trouver à Lyon. Cependant elle ne restera pas sans une explication tirée de l'histoire. Les rois des Francs et des Bourguignons, quoique en paix avec Théodoric, cherchaient un appui auprès des empereurs d'Orient. Sigismond, roi des Bourguignons, avait poussé plus loin que Chlodovée et que Gundebald, son prédécesseur, l'apparente soumission à l'empereur. Dans l'année 519, il envoya ses légats à Justin pour lui faire acte de vasselage ; Théodoric leur refusa le passage. Ils durent prendre une autre route pour aller à Constantinople. C'est dans l'année 520, lorsque Sigismond avait reçu les réponses de Justin et qu'il s'était mis en rapport direct et insolite avec Byzance, qu'une inscription de Lyon nous indique la promulgation extraordinaire d'un consul d'Orient dans la capitale de Sigismond (V. l. c., p. XLIII, XLIV).

J'ai dit, au commencement, que ce genre d'études est un nouveau champ de recherches ouvert à l'épigraphiste et à l'historien : j'en ai acquis la conviction dans le peu de temps que j'ai dernièrement passé à Paris. Mon savant ami, M. Edmond Le Blant, m'a ouvert ses riches portefeuilles avec la générosité propre aux hommes qui aiment le vrai progrès de la science. J'y ai trouvé un phénomène dans le système des dates consulaires dont ni Borghesi, ni moi, ni personne n'avait eu le moindre indice. C'est une époque consulaire employée dans quelques villes du midi de la France, Arles, Valence et un petit pays non loin de Vienne ; elle prend pour point de départ un consul Symmaque *junior* et arrive jusqu'à la dixième année *post consulatum Symmachi junioris*.

Quel est ce Symmaque ? Comment le déterminer au milieu des nombreux Symmaques consuls du quatrième, cinquième, sixième siècle ? Les indications notées conjointement à cette époque consulaire m'ont donné la certitude que ce Symmaque est celui de l'année 485. Ainsi, dans ces pays, depuis 486 jusqu'en 496, l'on n'aurait pas connu les consuls ordinaires, tandis qu'ils étaient connus à Lyon et dans d'autres villes même du midi de la France. Le problème est très-difficile à résoudre, mais il le

sera par l'histoire, comme ceux que je viens d'expliquer, ou il nous fera au moins deviner une page perdue du passé. En effet, ces années tombent exactement dans l'époque à laquelle Odoacre et Théodoric se disputaient l'Italie, et où les rois des Visigoths, des Bourguignons et des Francs, tiraillés entre les deux rois d'Italie et les empereurs de l'Orient et le désir de conquérir leur complète indépendance changeaient bien souvent de politique. Le midi de la France, dans lequel nous retrouvons maintenant cette époque consulaire jusqu'à ce jour ignorée, était alors troublé par les guerres, les passages des armées et les incertitudes de la situation politique que j'ai indiquées d'une manière bien vague, et que personne ne connaît d'une manière claire et déterminée.

Ce grand travail d'examen et de régularisation des inscriptions datées avait pour but de donner une base solide à nos recherches, en nous permettant de passer du connu à l'inconnu, des inscriptions datées à celles qui ne le sont pas. Je ne puis parler encore des résultats de cette entreprise. qui ont été des plus heureux et que l'on verra dans mon volume déjà paru et dans les suivants. J'y ai montré que toutes les épitaphes chrétiennes de Rome doivent être partagées en deux grandes familles : celles des tombeaux souterrains et celles des tombeaux placés à la surface du sol. Les tombeaux souterrains n'auront pas dorénavant pour leur date extrême le septième siècle, mais le commencement du cinquième. Le fragment cité comme appartenant au consulat de Phocas appartient au plus tard à l'an 360, probablement à l'an 354, ou 324, ou 300 (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. 82, n. 145). Le développement de ces deux familles d'épitaphes, leurs proportions respectives, âge par âge, leur dénombrement, sont déterminés d'une manière exacte; et dans mon volume on trouvera, pour la première fois, je pense, la statistique et les chiffres appliqués à l'analyse des inscriptions. Une autre grande ligne, qui partage en deux toute l'épigraphie chrétienne, a été tracée par les résultats des recherches chronologiques dont je viens de parler. Cette grande ligne marque les limites entre les monuments de l'ère des persécutions et ceux de l'ère de la paix du christianisme ; ou, pour mieux dire, elle marque la différence des deux styles épigraphiques. L'un, composé et développé par tous les éléments littéraires et religieux, qui caractérisent les trois premiers siècles de l'Eglise, se transforme et puis disparaît tout à fait avec la transformation et la disparition de ces éléments; la naissance, le développement et le règne absolu de l'autre suivent les origines, l'établissement et la constitution définitive des nouvelles conditions faites à la société chrétienne par les empereurs et l'empire devenus chrétiens. Il n'y a presque pas d'inscription, pour simple et limitée qu'elle soit, qui n'offre quelques traces de l'un des deux styles de l'une des deux époques. Les caractères de l'un ou de l'autre style se reconnaissent à la simplicité elle-même, au laconisme, au silence, aussi bien qu'à l'abondance des mots et à la richesse de la composition. Enfin l'examen attentif des noms propres nous donnera, dorénavant, un des plus puissants éléments de chronologie applicable à toute inscription; car il n'y en a pas une sans quelque nom propre.

En terminant cet exposé je tiens à signaler un fait qui, s'il a été d'une grande satisfaction pour moi, doit l'être aussi pour les illustres membres de l'Académie devant laquelle je parle, dans le double intérêt de la science et de l'honneur littéraire de leur pays. Les recherches, les résultats dont je viens de donner un vague résumé, m'ont révélé des lois épigraphiques beaucoup plus constantes que je n'aurais osé l'imaginer, et s'étendant sur une longue période de temps encore obscure. J'hésitais

toutefois jusqu'ici à montrer dans ces lois et dans ces règles toute la confiance qu'elles méritent, me sentant seul à en avoir la conviction et pour ainsi dire la responsabilité. Venu en France, j'ai trouvé que le savant ami que j'ai déjà nommé, M. Le Blant, avait essayé le même travail pour ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, et que, malgré le nombre infiniment plus restreint de monuments dont il a pu faire usage, il est arrivé aux mêmes résultats que moi; avec une sagacité admirable, dans un champ beaucoup plus limité que le mien, il avait, de son côté, découvert ces lois, que désormais tous deux (et bientôt avec nous tous les épigraphistes) nous appliquerons avec confiance à la grande formation des classes chronologiques des inscriptions chrétiennes. Il restera à faire le même pas dans l'épigraphie païenne.

M. Jomard fait la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Nouvelles remarques sur la grande pyramide, ou pyramide de Chéops, et les mesures qui dérivent de ce monument.*

M. Huillard-Bréholles achève sa communication intitulée :

Sur les rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny, comparés à ceux qui sont conservés à la bibliothèque du Vatican.—Du pouvoir temporel des papes et de ses limites,

ANALYSE.

L'auteur du Mémoire explique que les rouleaux de Cluny n'étaient pas des *rotuli* dans la véritable acception de ce mot, mais des feuilles de parchemin, de dimensions à peu près égales, qui avaient été roulées pour rendre leur conservation plus facile. Les originaux sont perdus, sauf un seul qui est conservé à la Bibliothèque impériale; mais, avant la dispersion de ces rouleaux, des copies très-fidèles en ont été prises à Cluny, en 1773, par Lambert de Barive. C'est seulement d'après ces copies qu'il est aujourd'hui possible de reconstituer l'ensemble des documents diplomatiques présentés par Innocent IV au premier concile de Lyon, en 1245, et déposés ensuite par ce même pape dans le trésor de Cluny.

Divers historiens ont cité ces rouleaux sans les avoir ni examinés ni bien connus, et cependant c'est là une des sources les plus sûres pour l'histoire de la grande querelle entre le sacerdoce et l'Empire. Il est vrai que de nos jours les plus importants de ces matériaux ont été mis en œuvre par des annalistes qui les ont tirés des archives du Vatican. Mais ce qu'ils ont négligé ou ignoré a encore assez de valeur pour qu'il soit à propos de s'y arrêter, les archives du Vatican

ne possédant plus d'ailleurs les quatre-vingt-treize pièces transcrites par L. de Barive, et qui formaient une espèce de cartulaire des priviléges de l'Eglise romaine. C'est ce que M. Huillard-Bréholles a établi par une comparaison attentive des anciens inventaires des archives pontificales ; et le témoignage du P. Theiner, préfet actuel de ces archives, fait bien voir qu'aujourd'hui sur 17 rouleaux exécutés à Lyon en double et peut-être en triple exemplaire, 6 seulement se retrouvent identiques dans les armoires du Vatican.

L'auteur discute ensuite l'authenticité des actes transcrits dans ces rouleaux, et dont quelques-uns offrent cette particularité, qu'ils ne sont point favorables aux prétentions des souverains pontifes à gouverner la conduite des rois. Il paraît donc étrange au premier abord que des pièces de cette nature aient été copiées pêle-mêle avec celles qui avaient précisement pour but de faire triompher la suprématie politique du saint-siége. Mais, comme l'authenticité de ces lettres ne peut être un seul moment suspectée, il faut expliquer cette anomalie par la simplicité ou par la précipitation des scribes, qui ont puisé un peu au hasard dans la correspondance des rois avec les papes, pour couvrir consciencieusement d'écriture toute la page de parchemin qu'ils avaient à remplir. La seule pièce sur laquelle des doutes sérieux ont été élevés par des critiques d'une grande autorité est l'acte célèbre de donation qui, en 962, constitua définitivement le domaine temporel, car le pape Innocent IV s'abstint sagement de remonter au delà et de produire les prétendues chartes de Louis le Débonnaire et de Charlemagne, encore moins celles de Théodose et de Constantin. M. Huillard-Bréholles, après avoir comparé le texte des rouleaux de Cluny avec les divers textes imprimés, incline à penser que la donation d'Othon Ier (comme celle de Henri le Saint, qui n'est guère que la reproduction de la précédente) est un acte sincère dans toutes ses parties essentielles. En effet, l'objection capitale que l'on met en avant, celle de l'interpolation présumée du passage où l'empereur donne au saint-siége les territoires napolitains, dont il n'était point le maître, se trouve contrebalancée par d'autres clauses en vertu desquelles le chef du saint-empire se réserve le droit de contrôle sur le gouvernement pontifical, ainsi que le ressort et la haute juridiction sur les terres con-

cédées, c'est-à-dire la souveraineté virtuelle, le *dominium*. Or le faussaire, auteur supposé de ces additions favorables à l'extension du pouvoir temporel, n'aurait point manqué de supprimer en même temps les passages qui limitaient l'indépendance de ce pouvoir. La vérité est que la donation d'Othon n'est que la constitution d'un grand fief conférant en fait au vassal le droit de posséder, d'user, de sous-inféoder, mais en droit révocable en certains cas comme toute donation, et pouvant perdre ses effets par le non-accomplissement des devoirs féodaux.

Sur les quatre-vingt-treize pièces qui sont entrées dans la composition des rouleaux de Cluny, M. Huillard-Bréholles en a mis à part trente-cinq qui sont inédites, et dont-il a précisé les dates avec soin. Ce sont ces actes dont il demande à l'Académie d'autoriser l'impression dans les *Notices et extraits des manuscrits*. En terminant, il indique rapidement l'intérêt que ces documents nouveaux peuvent encore répandre même sur des sujets qui paraissent épuisés, notamment en ce qui concerne les concordats conclus entre les papes et les souverains de Naples pour le règlement des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Ce travail sera soumis à la Commission des travaux littéraires, à l'effet d'être imprimé, avec les pièces à l'appui, dans le *Recueil des Notices et extraits des manuscrits*.

MM. l'abbé Lebeurier et C. Robert envoient de nouveaux exemplaires d'ouvrages déjà offerts.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. le comte Ferdinand de Lasteyrie : *Des origines de l'émaillerie limousine. — Mémoire en réponse à quelques récentes attaques contre l'ancienneté de cette industrie.* (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, n° 2, t. XII), br. in-8°.

Au nom de M. Roulez, correspondant de l'Académie : *Sur la carte de la Gaule sous le proconsulat de César.* (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XIII, n° 4), 1/2 fe. in-8°.

Au nom de M. Germain, correspondant de l'Académie : *le Président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, bibliophile et antiquaire, d'après une correspondance autographe de la Bibliothèque impériale de Paris*, Montpellier, 1862, br. in-4°.

Deux opuscules de M. Salvatore Betti, président de l'Académie pontificale d'archéologie : 1° *Intorno ad una medaglia greca da Ennio Quirino* VISCONTI *attribuita a Cleomene* III, *re degli Spartani*; — 2° *Se Giulio Cesare ed Augusto intesero mai diportare la sede dell' Impero ad Ilio.* Rome, 1860, 1862.

Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud, suivi de sa lettre à sa sœur, publié par la Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers. Introduction et glossaire par Gabriel Azaïs, secrétaire; t. Ier. Béziers, Paris, 1 vol. in-8°.

Sitzungsberichte der Koenigl. Baye. Akademie der Wissenschaften zu München. 1862. 1 Heft ; München, 1862, br, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1861, Nancy, 1862, in-8°.

Journal asiatique, n° 76, juin 1862.

Revue archéologique, septembre, 1862.

Revue historique du droit francais, juillet, août 1862.

Annales de philosophie chrétienne, n° 31, juillet 1862;

Annales de la propagation de la foi, n° 204, septembre 1862 ;

Revue de l'art chrétien, n° 8, août 1862.

Le Cabinet historique, août, septembre 1862.

Séance du 19.

M. REINAUD commence la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

De la part de M. JOMARD : *Classification méthodique des produits de l'industrie extra-européenne, ou objets provenant des voyages lointains, suivie du plan de la classification d'une collection ethnographique complète.* (Fragment lu à la Société d'ethnographie, le 12 avril 1862, par M. JOMARD), br. in-8°, 1862.

Mémoires de littérature ancienne par Em. EGGER, 1 vol. in-8°, Paris, 1862.

Sur un Oxybaphon du musée Campana, par M. E. MILLER. (Extrait de la *Revue archéologique*), br. in-8°, 1862.

Au nom de Mgr. Celestino Cavedoni, correspondant de l'Académie : *Dichiarazione di alcune monete imperiali di Sicion dell' Acaia*, Torino, stamperia reale, 1862, br. in-4°.

Au nom de M. le duc de Blacas :

Essai sur les médailles autonomes romaines de l'époque impériale, br. in-8o, 1862.

De la part de la famille Prompsault et par l'entremise de M. Garcin de Tassy : *L'abbé Prompsault, chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts aveugles de Paris, de 1829 à 1855, paléographe, jurisconsulte, ecclésiastique et controversiste.* Notice biographique et littéraire par M. Victor Adrielle, br. in-8o, 1862.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIV, 1 vol. in-8o, 1862.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, de 1862, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, etc. par M. Nicot, secrétaire perpétuel, br. in-8o, Nîmes, 1862.

Société littéraire et scientifique de Castres, séance générale publique du 7 juillet 1862, br. in-8o.

Annales de philosophie chrétienne, no 32, août 1862.

M. Jomard fait la seconde lecture de son Mémoire intitulé: *Nouvelles remarques sur la grande pyramide, ou pyramide de Chéops, et les mesures qui dérivent de ce monument.*

(Cette lecture à peine terminée (le 17 septembre), le vénérable académicien était enlevé à ses amis, cinq jours après, le 23 du même mois. Son manuscrit n'ayant pu été mis à notre disposition, nous nous sommes vus forcés de renoncer à faire l'analyse de ce travail.)

Séance du 26.

M. P. Paris, vice-président, annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de son vénérable doyen d'âge, M. Jomard, le 23 de ce mois. Il exprime le vif regret qu'il a éprouvé de n'avoir pas été prévenu assez tôt pour rendre à son confrère, en l'absence de M. le vicomte de Rougé, président, l'hommage qu'il devait à sa tombe, au nom de la Compagnie.

M. Wallon, ancien président, qui a bien voulu se joindre en cette circonstance à M. le Secrétaire perpétuel, pour représenter le Bureau, demande que les paroles improvisées sur la tombe de

M. Jomard par M. le Secrétaire perpétuel, prévenu lui-même au dernier moment, soient imprimées et distribuées à l'Institut, selon l'usage.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le duc d'Albert de Luynes, qui s'empresse, avec sa libéralité tant de fois éprouvée, de faciliter l'impression du Mémoire de M. Schœbel qui a obtenu une mention honorable dans un récent concours.

« M. Léon Renier demande la parole pour dénoncer à l'Académie un abus qui doit, selon lui, exciter toute sa sollicitude. L'Académie, dit le savant membre, a entendu, dans une de ses dernières séances, une communication de M. Egger, sur les inscriptions grecques et latines rapportées de Phénicie par M. Renan. Elle regrette d'apprendre que nos confrères n'auront pas la priorité de la publication de ces documents. Un employé de la direction générale des musées, à laquelle la garde du musée Napoléon III est actuellement confiée, vient de publier ces inscriptions, ainsi que celles qui ont été rapportées de Macédoine et d'Epire par M. Heuzey. Je désire que cet abus de confiance soit, de la part de l'Académie, l'objet d'une réprobation assez énergique pour empêcher que, par un abus semblable, M. Perrot soit, comme il y a lieu de le craindre, privé également de la priorité de publication du nouveau texte du testament d'Auguste.

« M. le Secrétaire perpétuel demande où a été faite la publication dénoncée, et qui lui paraît, comme à M. Renier, caractériser un véritable abus de confiance de la part de l'employé dont il s'agit. Il lui est répondu que les inscriptions se trouvent imprimées dans le dernier numéro du *Philologus*, publié à Goettingen.

« Un membre désire savoir quel est le droit en pareille matière, et si la reproduction d'inscriptions exposées en public n'est pas de droit commun.

« On fait observer que le fait de l'exposition n'entraîne point pour le premier venu le droit de publication; que les auteurs mêmes de la découverte des monuments exposés ne sauraient exercer qu'avec l'autorisation du pouvoir dont ils ont reçu leurs missions respectives. Qu'est-ce donc quand il s'agit d'un employé du musée même auquel est réuni le dépôt de ces monuments ? Il y a là tout à la fois abus de

confiance vis-à-vis de l'autorité dont il relève et violation du double droit, soit de l'Etat, soit des auteurs des découvertes. »

Personne ne demandant plus la parole, sur la proposition de M. le VICE-PRÉSIDENT, l'Académie décide qu'il sera écrit en son nom, par M. le SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, à M. le Ministre d'Etat, pour porter à sa connaissance l'abus dénoncé et en demander la suppression, au moins pour l'avenir (1). (*Extrait du procès verbal.*)

M. GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel, lit en communication un fragment d'un écrit intitulé :

Essai sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne, comparé à celui de la Grèce aux premières époques.

ANALYSE.

(L'analyse de ce morceau, extrait d'un travail plus considérable, sera donnée lorsqu'il aura été possible à l'auteur d'en communiquer la seconde partie, sans préjudice pour les lectures portées à l'ordre du jour.)

DISCUSSION.

M. VILLEMAIN remarque que la belle définition de Brahma qui vient d'être reproduite par son savant confrère présente une conformité frappante, et dans les termes mêmes, avec le dernier chapitre de l'*Optique* de Newton. C'est la même grandeur de conception et les mêmes idées sur l'indifférence de la Divinité.

(1) Il a été écrit par la personne en question, et dit plus tard à sa décharge, que lors de l'envoi des inscriptions à Gœttingen, le décret réunissant les collections du musée Napoléon III au musée du Louvre n'avait point encore été rendu, et que l'employé de ce dernier musée s'était trouvé, en exposant et publiant ces inscriptions, dans le droit commun. L'administration même a paru partager cet avis, en thèse générale et abstraction faite de la qualité de la personne. Mais cette application immédiate et absolue du droit commun, qui enlèverait aux missionnaires de l'Etat la priorité de publication de leurs découvertes, des monuments et des textes rapportés par eux, a soulevé de sérieuses difficultés dans l'Académie. Quant au fait particulier, elle a persisté à le considérer comme d'un très-mauvais exemple, et, dans tous les cas, au moins comme une grave indiscrétion. (*Note communiquée.*)

M. Guigniaut reconnaît que cette ressemblance est en effet remarquable, mais ce n'est pas seulement dans *l'Optique* de Newton qu'elle peut être signalée. Ne sont-ce pas les mêmes doctrines qui prévalurent à Alexandrie, pendant les premiers siècles de notre ère, dans l'école néo-platonicienne ; ne sont-ce pas ces mêmes idées, professées avec une exaltation plus ou moins mystique, qui suscitèrent au christianisme naissant des obstacles si sérieux et si prolongés ?

On pourrait assurément placer bien des passages des écrits de Plotin, de Proclus, de Jamblique, en regard de ces vieux dogmes de Brahma.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Langue basque et langues finnoises, par le prince Louis-Lucien Bonaparte, Londres, 1862, in-4°.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1860 ; Saint-Pétersbourg, 1861, 1 vol, avec un atlas, in-f° de 6 planches. Envoi du secrétaire de la Commission, par ordre de S. Exc. M. le président comte de Stroganoff.

Nuova silloge epigrafica modenese, ossia *Supplemento agli antichi marmi modenesi ;* Memoria del Cav. Monsignor Celestino Cavedoni, inscrita nel tomo IV° delle Memorie della Reale Accademia di scienze, lettere ed artidi Modena. Modena; 1862, br. in-4°.

A few passing ideas for the benefit of India and Indians. Fourth series, by Manockjee Cursetjee member of the Royal Asiatic Society, etc. London, 1862, in-12 (par l'entremise de M. Garcin de Tassy).

Histoire de la ville de Negrepelisse, par Devals aîné, correspondant du ministère de l'instruction publique ; Toulouse, 1856, br. in-8°.

Deux ouvrages de M. Cornay, docteur-médecin de la Faculté de Paris : 1° *Principes de physiologie et exposition de la loi divine d'harmonie*, ou *Traité de la distribution légale des espèces dans la nature*, Paris, 1862.

2° *Principes de physiologie et exposition des forces vitales* ou *Interprétations des mots cabalistiques*, Abracadabra, Abrasaxas *et* Abrasax. Paris, 1862, br. in-12.

ERRATUM.

(Séance du 5 septembre).

P, 158, l. 22 sq... Dans la communication faite par M. de LONGPÉRIER, *au lieu de :* signale des mosaïques de *Palestine...*,

lisez : signale des mosaïques de *Palerme*, dans lesquelles il a remarqué, au milieu de parois décorées dans le onzième et le douzième siècle, des réparations beaucoup plus récentes et appartenant à divers siècles depuis le quatorzième jusqu'au dix-huitième.

QUATRIÈME TRIMESTRE.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 3.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de trois lettres qui lui ont été adressées par trois candidats à la place d'académicien ordinaire laissée vacante par la mort de M. Jomard.

La première est de M. H. Fauche, qui annonce la publication prochaine du troisième volume de sa *Tétrade sanscrite*, avec un lexique de tous les mots inconnus.

La deuxième est de M. G. Pauthier, qui présente cinq de ses publications indiquées plus loin, et en donne l'analyse, notamment de la quatrième et de la cinquième, relatives à Marc Pol et à ses *Voyages*. Il prépare une nouvelle édition de ce livre d'après trois manuscrits de la version française, (ou, selon l'opinion à laquelle il adhère, de la rédaction originale), avec un commentaire historique et géographique fondé sur le rapprochement des auteurs orientaux, principalement chinois. A cette occasion, M. Pauthier exprime le désir qu'une commission formée dans le sein de l'Académie soit chargée d'examiner son ouvrage.

La troisième lettre est de M. Cortambert, employé au dépôt des cartes et collections géographiques de la Bibliothèque impériale, qui rappelle d'une manière générale ses nombreux et persévérants travaux dans cette direction, et témoigne l'espoir qu'ils appelleront sur lui, dans cette occasion ou dans une autre, l'attention de l'Académie.

Les noms des signataires de ces lettres seront inscrits sur la liste des candidats à la place vacante ; il sera répondu à M. Pauthier que sa demande d'examen par l'Académie de son travail sur Marc Pol, étant contraire aux précédents, ne peut être admise, quelque juste importance que l'auteur attache d'ailleurs à cette publication.

M. Reinaud continue la première lecture de son *Mémoire sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Examen de l'écrit intitulé : *la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie traduite du grec*, etc., etc., et la réponse à cet écrit par M. VINCENT, — que le savant membre avait précédemment annoncée à l'Académie, — br. in-8°, 1862.

2° Cinq ouvrages de M. Pauthier accompagnant la lettre mentionnée ci-dessus :

1° *Lettre inédite du P. Prémare sur le monothéisme des Chinois*, publiée avec la plupart des textes originaux accompagnés d'un mot à mot et de notes explicatives ; Paris, 1861, br. in-8°.

2° *Rapport sur deux médailles en cuivre jaune trouvées à Sourabaya (île de Java)* dont les *fac-simile* lithographiques ont été envoyés à la Société par M. Netscher, de Batavia; br. in-8° (ext. du *Journal asiatique* de 1860, n° 3).

3° *Observations sur l'alphabet de Pa-sse-Pa et sur la tentative de Khoubilaï-Khan au treizième siècle de notre ère*; br. in-8° (ext. du *Journal asiatique*, 1862, n° 1).

4° *Le Pays de Tanduc et les descendants du prêtre Jean*, spécimen d'une édition du texte original français du livre de Marc Pol, publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, accompagné de nombreux commentaires tirés principalement des écrivains orientaux; br. gr. in-8°, 1862, accompagnée de *la Biographie de Marc Pol*, extraite de *la Nouvelle Biographie générale* de Didot, br. in-8°.

5° Les seize premières bonnes feuilles de la *Nouvelle édition de Marc Pol* annoncée, gr. in-8°.

3° *Tableau de la Cochinchine*, rédigé sous les auspices de la Société d'ethnographie, par MM. Cortambert et Léon de Rosny, précédé d'une introduction par M. le baron de Bourgoing, sénateur, avec carte, plans et gravures ; Paris, 1862, gr. in-8°.

4° *L'Afrique nouvelle*; *Récents voyages*; *Etat moral, intellectuel et social du continent noir*, par M. Alfred Jacobs ; Paris, 1862, in-12.

« Ce nouveau recueil d'articles remarqués du jeune et savant géographe, si tristement atteint au milieu de ses travaux, donne l'occasion d'exprimer à la fois, au nom de l'Académie, la sympathie qu'elle éprouve pour sa situation et l'espoir qu'une amélioration déjà produite le ramènera peu à peu à la santé. »

5° *Journal asiatique*, n° 77, juillet 1862.

6° *Revue de l'instruction publique*, n° 27, 1862.

Outre les ouvrages offerts, il a été déposé sur le bureau, sans désignation expresse, deux exemplaires de l'ouvrage considérable déjà présenté à l'Académie dans la séance du 11 avril dernier, et qui a pour titre : *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris*, publié d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, etc., par Auguste Moutié, sous les auspices et aux frais de M. le duc de Luynes; Paris, 1862, gr. in-4° avec un atlas de XL pl. in-f° dessinées par M. Nicolle.

Il sera écrit à l'auteur, qui paraît annoncer par cet envoi l'intention de présenter cet ouvrage au concours des antiquités de la France pour 1863.

M. Deville termine la lecture de son Mémoire en communication intitulé : *Sur la grande pyramide d'Egypte.*

Séance du 10.

M. le Vice-Président, qui préside la séance, annonce à l'Académie la perte nouvelle et si regrettable qu'elle vient de faire en la personne de M. Ch. Magnin, enlevé à la science et à ses amis après une maladie longue et cruelle, le mercredi 9 octobre.

M. Reinaud continue la première lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Le Schimmelrain près de Hartmanwiller* (Haut-Rhin), par Maximilien de Ring (extr. du *Bulletin pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*); Strasbourg, 1862, br. in-8°.

2° *Racines grecques appartenant désormais à la langue française*, etc., par Charles Francis; Boston, 1859, in-8°.

3° *Esquisse de l'île de Sardaigne*, par M. Ch. Ed. Guys, ancien consul de France, etc.; Marseille, 1862, in-8°, avec une lettre où l'auteur fait connaître le but principalement économique de cette publication.

4° *Revue archéologique*, octobre 1862, in-8°.

5° *Revue de l'art chrétien*, septembre 1862.

6° *Revue de l'instruction publique*, n° 28, 1862.

M. de Saulcy fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Franz Streber, membre de l'Académie de Bavière, d'un Mémoire extrait du recueil

de cette Académie intitulé : *Ueber die Sogennanten Regenbogen-Schüsselchen*, 2 parties in-4°, avec 11 pl.; Munich, 1860, 1862.

Cet ouvrage, dont M. de Saulcy signale l'importance, et dont l'auteur revendique pour les Celtes, à l'exclusion des Romains et des Germains, les médailles dont il s'agit, est destiné au concours pour le prix de numismatique en 1863.

M. Maury reprend la deuxième lecture de son Mémoire *Sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome*, etc.

Séance du 17.

Par une lettre en date du 4 octobre, M. le Ministre d'Etat annonce qu'il vient d'accorder une indemnité littéraire éventuelle de 300 fr. à M. Ch. Schœbel, sur le témoignage qui lui a été rendu en sa faveur par le bureau de l'Académie.

M. le Directeur Général des Musées impériaux, membre de l'Institut, par une lettre du 15 octobre, écrite au lieu et place de M. le Ministre d'Etat, sur l'ordre exprès de l'Empereur, annonce qu'une commission a été chargée de faire, entre les objets d'art et d'archéologie dont se compose le *Musée Campana*, le choix de ceux qui pourraient être affectés aux Musées des départements, et ce en vertu du décret rendu le 11 juillet 1862 dont la teneur suit :

Art. I. Seront réunis aux collections de la couronne, pour former le *Musée Napoléon III*, les objets composant le *Musée Campana*. Lesdits objets seront inscrits sur les inventaires des Musées impériaux; il en sera dressé un état descriptit dans la forme indiquée par l'article 5 du sénatus-consulte du 12 décembre 1852.

Art. II. Ne seront pas toutefois compris dans la remise à faire à la liste civile impériale les objets doubles ou reconnus inutiles pour les collections de la couronne. Ils resteront à la disposition du Ministre d'Etat, pour être concédés soit à des établissements de l'Etat, soit aux Musées des départements.

Art. III. Le Ministre d'Etat et le Ministre de notre maison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 11 juillet 1862.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
Ministre de la maison de l'Empereur :
Signé : Vaillant.

Le Ministre d'Etat :
Signé : Walewski.

L'EMPEREUR, ajoute M. le Directeur Général, tout en rendant justice aux lumières et à la compétence des membres de la commission, a voulu, par un dernier scrupule, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres et celle des beaux-arts fussent consultées à l'effet de savoir si, parmi les objets éliminés, quelques-uns ne seraient pas regrettables pour le musée du Louvre. En conséquence, M. le comte de NIEUWERKERKE demande à l'Académie de vouloir bien fixer le jour où elle se transportera au palais de l'Industrie, pour se conformer au désir de l'Empereur.

Il déclare que l'opération est urgente, l'exposition devant cesser à la fin du mois, et le transport de la collection s'effectuer aussitôt.

Il s'excuse enfin du retard de cette communication sur l'absence d'un grand nombre de membres des deux Académies pendant les derniers mois.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, après avoir donné lecture de cette lettre, ne peut s'empêcher de regarder comme très-regrettable en effet qu'une communication de cette importance ait été faite si tardivement, et quand il devient difficile que l'opération dont il s'agit soit exécutée d'une manière aussi sérieuse qu'elle le mériterait. Il croit savoir du reste par les informations qu'il a prises que le délai si court laissé à l'Académie pour s'acquitter de cette mission n'est pas d'absolue rigueur. Il importerait, selon lui, que, l'Académie des beaux-arts ayant été saisie huit jours plus tôt et ayant déjà tenu plusieurs séances au palais de l'Industrie, l'Académie des inscriptions pût s'entendre avec elle, par l'intermédiaire des deux bureaux, sur les points communs du travail à faire ainsi que sur les règles à adopter pour qu'il fût fait le mieux possible.

M. de LONGPÉRIER, conservateur des antiques au Musée du Louvre, représente à la fois l'urgence et la simplicité de la mission conférée à l'Académie des inscriptions. Après l'examen par la commission ministérielle de tous les objets composant la collection et l'élimination d'un certain nombre d'objets doubles ou même faux, s'il faut en croire le savant antiquaire, il ne s'agit plus que d'une révision facile et sommaire. L'Académie des beaux-arts ayant à peu près terminé la part qui lui revenait dans ce travail, il importe que l'Académie des Inscriptions regagne le temps perdu et que la fin nécessaire de l'opération ne soit pas retardée par elle.

M. BEULÉ, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des beaux-arts, pense avec son collègue de l'Académie des inscriptions qu'il n'y a rien de bien pressé dans cette mission et que le premier intérêt ici, c'est qu'elle soit remplie avec réflexion et maturité. Il affirme d'ailleurs que le travail auquel s'est livrée l'Académie des beaux-arts n'est qu'une étude préparatoire faite

séparément par les diverses sections, dont le jugement doit, selon l'usage, être ratifié par la Compagnie entière.

Plusieurs MEMBRES font observer que ce qu'il y a de mieux à faire dans cette circonstance, c'est de s'en tenir aux termes positifs de la demande adressée à l'Académie au nom du Ministre, et de procéder dans le plus bref délai possible, puisque l'urgence est déclarée. Il est reconnu d'ailleurs qu'on ne saurait le faire utilement par une visite en corps et qu'il faut un examen préalable, confié à une commission spéciale qui en rendra compte à l'Académie. Aussi est-il décidé :

1° Qu'une commission de six membres sera nommée immédiatement, avec l'adjonction des membres du bureau, et qu'elle se transportera sans retard au palais de l'Industrie pour procéder à la révision demandée par le Gouvernement;

2° Que cette commission sera nommée sur l'initiative du bureau, en dehors de ceux des membres de l'Académie qui ont fait partie de la commission ministérielle, et que néanmoins tous les membres sans distinction qui voudront se joindre à leurs confrères seront invités à les éclairer de leurs lumières.

Sont proposés en conséquence par le bureau, et nommés par l'Académie pour former la commission :

MM. HASE,
de LABORDE,
WALLON,
BRUNET de PRESLE,
EGGER,
MILLER.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL apprend à la Compagnie que M. BRUNET de PRESLE, retardé par sa mauvaise santé dans la publication des *Papyrus grecs de l'Egypte* préparée par feu M. LETRONNE, demande à s'adjoindre M. EGGER, qui consent à cette collaboration. Chacun des deux éditeurs signerait les observations qui lui seraient propres sur les textes arrêtés en commun, et M. HASE, chargé dès l'origine de la révision définitive du travail, continuerait de leur prêter les services de sa haute expérience. Il y a lieu de croire que, dans ces conditions, l'ouvrage, depuis si longtemps attendu du monde savant, ne tarderait pas à paraître.

L'Académie, sur la proposition qui lui est faite, autorise la coopération de M. Egger au recueil des *Papyrus grecs de l'Egypte*, sous les conditions ci-dessus énoncées.

Par une lettre en date du 17 octobre, M. B. Hauréau prie M. le Président de faire connaître à la Compagnie qu'il se met sur les rangs pour l'une des deux places d'académicien ordinaire actuellement vacantes. Il rappelle qu'elle l'a honoré cinq fois du grand prix Gobert pour la continuation du *Gallia Christiana*, dont il a osé se charger à sa place. Il serait heureux de poursuivre cette continuation dans son sein, si elle voulait bien l'admettre au nombre de ses membres. — Le nom de M. Hauréau sera inscrit sur la liste des candidats.

M. Reinaud continue la première lecture et commence la deuxième partie de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, etc.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont*, exécutée en 1861 et publiée sous les auspices du ministère d'Etat, par G. Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes; E. Guillaume, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome; et J. Delbet, docteur en médecine. Paris, 1862, in-folio (première livraison, composée de 2 feuilles de texte et de 4 planches, dont 2 doubles). « Cette publication, dit M. le Secrétaire perpétuel, qui coupera court, il faut l'espérer, à des anticipations beaucoup plus qu'indiscrètes, contient, entre autres monuments précieux, la première partie du texte latin et les quatre premières colonnes du texte grec de la fameuse inscription d'Ancyre renfermant le testament politique d'Auguste, reproduites par la photographie avec une grande perfection. Plusieurs autres inscriptions sont intercalées dans le texte, digne à tous égards des planches. »

2° De la part de la Société des arts et des sciences de Batavia :

Les tomes XXVII et XXVIII de ses *Mémoires* (en hollandais), 2 vol. in-4°, 1860.

La suite de son *Journal pour la connaissance des langues, des pays et des peuples de l'Inde* (en hollandais), t. VI, nouvelle série, part. III, livr. 1-6, 1856-57; t. VII, nouvelle ou 3e série, part. I, livr. 1-6, 1857-58; t. VIII, 3e série, part. II, livr. 1-6, 1858-59; t. IX, part. III, livr. 1-6, 1859-60; t. X, 4e série, part. I, livr. 1-6, 1860, in-8.

3° *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*, par H. Cohen, t. I à V; Paris, 1859-61, in-8°, ouvrage auquel a été décerné le prix de numismatique en 1862.

4° *Histoire de France du cinquième au dixième siècle de l'ère chrétienne*, contenant le parallèle des Gallo-Romains et des Francs, etc., par M. P. Doré père, t. Ier; Paris, 1862, in-8°.

5° *Simples notes adressées à M. le maire de Grenoble, à l'appui de deux projets de construction de bibliothèque et de musée*; Grenoble, 1862, in-8° (avec 3 pl.). Hommage de l'auteur, M. Gabriel.

6° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1er trim. de 1862; Angoulême, 1862, in-8°.

7° *Revue de l'instruction publique*, n° 29, 1862.

M. Reinaud fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, des ouvrages suivants :

Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate e descritte da Vincenzo Lazari; Venezia, 1858, in-8°.

Medaglie e monete di Niccolò Marcello, doge di Venezia, illustrate dal medesimo; Venezia, 1858, in-4°.

Notizia delle opere d'arte e d'antichità della raccolta Correr di Venezia (par le même); Venezia, 1859, in-8°.

M. Delisle, au nom de M. L. Michel de Trétaigne, fait hommage de l'ouvrage intitulé :

Montmartre et Clignancourt. Etudes historiques; Paris, 1862, un vol. in-8°.

M. Vincent offre à l'Académie, de la part de M. de Coussemaker, correspondant, sa notice *Sur l'abbaye de Ravensberg*. (Extrait des annales du Comité flamand de France, t. VI.) Lille, 1862, br. in-8°.

M. Maury continue la 2e lecture de son Mémoire *Sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône, etc.*

Séance du 24.

Par une lettre, en date du 22 octobre, M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un Mémoire de 3e année de M. Deville, membre de l'Ecole française d'Athènes, intitulé : *Formation territoriale de la Macédoine*, etc. 59 p. in-folio. Ce Mémoire sera envoyé en temps utile à la commission de l'école d'Athènes.

M. Eug. de Rozière fait connaître par une lettre qu'il se met sur les rangs pour la place d'académicien vacante par le décès de M. Magnin. Il prie la compagnie d'agréer l'assurance du profond respect et du dévouement dont il a, dit-il, recueilli et dont il conserve fidèlement la tradition. Le nom de M. de Rozière sera inscrit sur la liste des candidats.

M. Aug. Moutié, sur la proposition qui lui avait été adressée, déclare que les deux nouveaux exemplaires du *Cartulaire de Notre-Dame de la Roche*, récemment déposés par lui, sont en effet destinés au concours des antiquités de la France. Renvoi à la commission de 1863.

Deux demandes de lecture sont soumises au bureau : la première, par M. Vivien de Saint-Martin, *Sur le Gir et le Nigir de Ptolémée*; la deuxième par M. Robiou, *Sur l'origine et la formation progressive de l'apothéose des Ptolémées*. Un troisième Mémoire remis directement à M. le Président par M. Deville, correspondant, est également renvoyé à l'examen du bureau.

M. Egger, rapporteur désigné par la commission nommée dans la précédente séance, et chargée de donner son avis sur la répartition entre les collections de la couronne et d'autres établissements publics des objets d'art antiques compris dans la *collection Campana*, fait le rapport suivant :

MM.

« La commission formée par vous pour répondre au désir de l'Empereur et à l'invitation contenue dans la lettre de M. le comte de Nieuwerkerke en date du 15 octobre 1862 s'est rendue avec M. le Vice-Président au palais de l'Industrie. Elle y a été reçue par M. le directeur général des musées et par M. le conservateur des antiques du musée du Louvre. Dans une salle spécialement disposée à cet effet, elle a trouvé et successivement parcouru les objets que la commission nommée par M. le Ministre d'Etat en vertu du décret du 11 juillet a mis à part pour être concédés soit à des établissements de l'Etat, soit aux musées des départements, à savoir :

« 1° Environ soixante séries de vases antiques, presque tous sans figures, de dimensions et de formes très-diverses, d'une valeur évidemment secondaire et d'une conservation en général satisfaisante ;

« 2° Une série d'environ soixante bas-reliefs en terre cuite ;

« 3° Une série contenant un nombre à peu près égal de sarcophages étrusques en terre cuite ornés de bas-reliefs et de figurines en ronde-bosse.

« Il lui a été déclaré que chacun de ces objets était représenté, et cela souvent, par plusieurs exemplaires supérieurs pour leur état de conservation et pour leur beauté dans la partie du *Musée Campana* destinée à être réunie aux collections du Louvre. La commission de répartition, dans sa juste et naturelle sollicitude pour les intérêts et pour l'honneur de notre musée national, n'avait rien négligé de ce qui pouvait l'accroître utilement, soit pour

l'étude de l'art et des religions, soit pour celle des pratiques industrielles. Elle avait maintenu sans exception dans notre grand musée :

« 1° Tous les bijoux,

« 2° Toutes les verreries,

« 3° Toutes les peintures antiques,

« 4° Tous les objets en bronze,

« 5° Toutes les pierres à inscriptions grecques ou latines.

« Elle n'avait fait d'élimination que parmi la surabondante collection des vases, des objets en terre cuite, et cela en poussant le scrupule jusqu'à conserver des pièces d'une fabrication imparfaite, mais qui, par leur imperfection même, pouvaient éclairer les connaisseurs sur certains procédés de l'industrie ancienne. Enfin, répondant à l'inquiétude exprimée par un membre de la commission sur les conséquences d'une dispersion possible du nouveau musée entre les diverses collections du Louvre, M. le directeur général des musées nous a fait savoir que, dans son annexion même au musée impérial du Louvre, la *collection Campana* conserverait, sous le nom de *Musée Napoléon III*, son intégrité distincte ; qu'elle serait transportée et classée dans des salles voisines de notre musée des antiques, où seulement elle s'augmenterait des acquisitions déjà faites dans le même genre d'objets précieux ou des acquisitions à faire encore par le souverain régnant.

« Devant ces déclarations, le contrôle un peu tardif, et nécessairement sommaire par cela même, dont votre commission se trouvait chargée devait se simplifier d'autant plus qu'elle savait que l'examen du choix fait entre les sculptures antiques, statues, bustes, etc., avait déjà été l'objet d'un travail analogue confié à l'Académie des beaux-arts. Toutefois elle ne s'est pas dispensée de jeter, dans l'intérêt de l'histoire, un rapide coup d'œil sur cet ordre de monuments. C'est pour remplir jusqu'au bout et autant qu'il se pouvait son mandat qu'elle a encore examiné :

« 1° Un certain nombre d'objets absolument écartés comme faux ou comme altérés par des restaurations indiscrètes ;

« 2° Les deux ateliers où l'on réunit et où l'on s'efforce d'appareiller des centaines de fragments provenant soit des vases, soit de bas-reliefs en terre cuite et d'où pourront sortir un jour, avec quelques pièces dignes de figurer dans les collections du Louvre, des morceaux qui enrichiraient le fonds destiné à d'autres collections ;

« 3° Une série de vases réservés en vue des échanges que l'Empereur, a-t-il été dit, se propose de faire avec les musées des départements pour enrichir la collection d'antiquités gallo-romaines du château de Saint-Germain.

« Après en avoir délibéré, votre commission vous propose, à l'unanimité, Messieurs, de répondre à M. le directeur général des musées dans le sens d'une adhésion pure et simple aux conclusions de la commission qui a été chargée par M. le Ministre d'Etat, en vertu d'un décret du 11 juillet, de présenter un projet de répartition de la *collection Campana*. »

Après quelques observations dont il a été tenu compte dans la rédaction précédente, le rapport est adopté par l'Académie pour être transmis à M. le Directeur Général des Beaux-Arts, représentant de M. le Ministre d'Etat.

M. Reinaud continue la 1re lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, etc.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le T. XIX, 1re part., des *Notices et Extraits des manuscrits*, renfermant le premier tiers des *Prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun*, traduits de l'arabe en français, accompagnés de notes philologiques et historiques, et précédés d'une introduction comprenant la traduction de la *Vie d'Ibn-Khaldoun* par lui-même, avec des compléments du traducteur sur ses ouvrages, sur les manuscrits qui en existent, les travaux dont il a été l'objet, les sources et le plan de son propre travail. « Ce travail, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, fait le plus grand honneur à M. de Slane, et justifie pleinement la confiance dont l'a honoré l'Académie, lorsqu'elle a remis entre ses mains cette partie importante de l'héritage de M. QUATREMÈRE. Ce savant n'avait pu donner dans les tomes XVI, XVII et XVIII que des notices de l'ouvrage, espèce de philosophie de l'histoire et à la fois d'histoire générale telle que pouvaient en concevoir les Arabes, et que seul peut-être *Ibn-Khaldoun* était capable d'exécuter avec ses vastes connaissances. Ce volume, considérable à tous égards (il n'a pas moins de 486 et CXVI p.), a été revu d'un bout à l'autre par deux membres de la commission des travaux littéraires, chargée spécialement de la publication des *Notices des manuscrits*. »

Sont présentés en outre les ouvrages suivants :

1° Deux publications de M. Sénemaud, destinées au concours des antiquités de la France :

La bibliothèque de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, au château de Cognac, en 1496, publiée pour la première fois ; Paris, 1861, in-8°.

Notice historique sur la principauté de Marcillac ; Angoulême-Paris, 1862, in-8°. Renvoi à la commission de 1863.

2° *Aeschyli Septem contra Thebas* recensuit, adnotationem criticam adjecit Henricus Weil, in Facultate litterarum Vesontina professor ; Gissae, 1862, in-8°.

C'est le quatrième fascicule et la quatrième pièce d'une nouvelle recension du texte des tragédies d'Eschyle, accompagnée de notes critiques et exégétiques, où l'éditeur continue à faire preuve d'un savoir philologique solide uni aux aperçus littéraires les plus ingénieux.

3° *Illustrazione di tre diplomi bizantini del grande archivio di Napoli*, per Pasquale Placido, alunno storico-diplomatico nello stesso archivio ; Napoli, 1862, in-8°.

4° *Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin* (Var) ; *monuments et sarcophages de la crypte* ; texte par M. L. Rostan, dessins par M. Ph. Rostan ; Châlon-sur-Saône ; in-folio.

C'est un pendant plein d'intérêt pour l'histoire de l'art chrétien au *Car-*

lulaire de Saint-Maximin, publié par M. L. Rostau, sous les auspices de M. le duc de LUYNES, et présenté à l'Académie dans la séance du 14 mars précédent.

5° *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine pour* 1862 ; Constantine, 1862, in-8°.

6° *Thirteenth annual report of the Regents of the University of the State of New-York* on the condition of the state cabinet of natural history, and the historical and antiquarian collection annexed thereto, made to the senate, April the 10 th. 1860 (with numerous plates of topography and antiquity, and an archælogic map); Albany, 1860, 8vo.

7° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*; juillet-août 1862.

8° *Revue de l'instruction publique*, n° 30, 1862.

M. VINCENT fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ed. Lagout, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, etc., d'une brochure in-4° intitulée : *Esthétique nombrée* ou *Justesse des proportions* et qui paraît un essai de réduction des principes du beau dans les arts à des formules esthétiques.

M. MAURY, termine la deuxième lecture de son Mémoire :

Sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome et du rôle que jouèrent à cette époque les éléments divers de la population romaine.

ANALYSE.

On sait que les Romains, de leur aveu même, ne possédaient pas d'histoire positive antérieure à la prise de Rome par les Gaulois. A cette époque, tous les documents avaient péri. Il ne s'était transmis que de vagues traditions, et ces traditions furent pourtant, avec quelques faits peu nombreux que les prêtres avaient consignés par écrit et la trace des anciens usages empreinte dans les institutions en vigueur, les seuls éléments que possédèrent les premiers historiens de Rome. A cette difficulté se joignait la confusion des races dont se composait la population : aborigènes, Sicules, Pélasges, Sabins, Etrusques, Grecs même s'y trouvaient mêlés dans des proportions différentes sans doute, mais assez notables cependant pour avoir apporté chacun leur part dans l'ensemble des institutions et du culte. Une lutte avait précédé ce mélange, lutte qui avait amené

de véritables révolutions. Quand les premiers historiens de Rome écrivirent, il ne restait de ces agitations qu'un souvenir éloigné, qu'en bonne politique ils ne voulurent point réveiller. Les Romains ne pouvaient avouer, dans leur orgueil, qu'ils devaient à d'autres peuples leurs institutions, leurs cérémonies et leurs légendes. Ces parties diverses de la nation étant étroitement unies, on oublia facilement qu'au fond des luttes politiques il y avait eu un antagonisme de races, et ainsi les événements les plus importants demeurèrent sans explication.

Les Romains aimaient à faire remonter à une haute antiquité toutes leurs coutumes, sans tenir compte de leurs origines. Tel usage avait été introduit par l'élément étrusque qu'ils reportaient, par un anachronisme involontaire, au règne de Romulus et de Numa, époque héroïque et mythique, antérieure non-seulement à l'intervention des Etrusques dans les affaires de Rome, mais à tout souvenir historique sérieux. Il ne pouvait résulter de tout cela qu'une histoire de convention, sans critique et sans chronologie, où le faux et le vrai avaient une égale place.

Le but de M. Maury a été de discerner chez les divers auteurs qui nous sont parvenus ce qui doit être rapporté au mythe, ce qui peut être accepté comme un événement réel, puis de classer les événements réels par ordre de date à l'aide des connaissances plus exactes que l'archéologie et l'épigraphie nous fournissent touchant les diverses populations italiques, que l'on a dans ces derniers temps étudiées avec tant de succès.

Après nous avoir montré la peuplade de l'Italie centrale réunie en petites communautés dans des lieux protégés par la nature, et qui furent les premiers *oppida* ou *pagi* (ces *oppida* ne devinrent que par la suite des villes et même des villes fortifiées), M. Maury jette un coup d'œil sur un groupe d'habitations (*vicus, familia*) composé de toutes les personnes vivant sous le même toit et placées sous l'autorité du chef de famille (*pater familias*).

« Là se trouvaient les enfants (*liberi*) et les esclaves (*servi*), qui étaient les uns et les autres la propriété du père, lequel exerçait son autorité sur tous les sujets de ce petit domaine, dont il était le roi. Le père mort, chaque fils de famille devenait *sui juris*, prenait la direction d'une famille et se trouvait le

maître d'une habitation qu'il avait le plus souvent reçue du père comme héritage. De nouveaux *vici* s'élevaient ainsi, et toutes ces habitations rurales ne tardaient pas à former de petites agglomérations, car les chefs de famille, issus d'un même ancêtre, rattachés par une même parenté masculine (*agnati*), demeuraient habituellement fixés dans le voisinage les uns des autres. Ces groupes de familles, alliées par le sang, constituaient une *gens*, ou, comme nous dirions, une génération, une race, et la *gens* représentait de la sorte une subdivision de la nation tout entière, *natio*, qui n'était qu'une grande *gens*. La *gens*, comme division territoriale, répondait à ce que l'on appela plus tard la tribu.

« Ces différentes peuplades, composées chacune d'une réunion de *gentes* fixées à proximité de l'*oppidum* commun, étaient sans cesse en guerre ou en rivalité les unes avec les autres : on se disputait les meilleurs pâturages, les champs les plus gras et les plus fertiles, on se pillait réciproquement. Il fallait à chaque instant mettre les troupeaux, le produit des récoltes et les autres richesses de la tribu à l'abri de l'*oppidum*, qui était le point central et la capitale de ces petits Etats, de ces *pagus*, comme nous l'avons dit plus haut. Le mot *pagus* s'étendit en effet bientôt à tout le territoire dont l'oppidum était le centre, et fut pris dans l'acception du grec κώμη.

« C'était dans l'*oppidum* ou à son voisinage que se tenait l'assemblée (*concilium*) où l'on décidait les questions de paix et de guerre, où l'on délibérait sur les alliances et les intérêts généraux de la peuplade ; quand dans l'assemblée les hommes paraissaient en armes, ainsi que cela se pratiquait chez les Germains, issus de la même souche que les Italiotes, cette assemblée s'appelait *comitium*, c'est-à-dire la réunion des compagnons d'armes, *comites*. C'était aussi dans le même lieu que se célébraient les sacrifices, les fêtes, les jeux en l'honneur des divinités protectrices de toute la peuplade, car, en même temps que chaque *gens* avait ses divinités de famille (*penates*) adorées dans l'intérieur de la demeure, l'ensemble des *gentes* constituant une peuplade ou une tribu avait ses dieux nationaux, dont le sanctuaire s'élevait habituellement dans l'*oppidum* ou à ses pieds. »

Ces groupes, ou nations, formaient un tout qui se personnifia de très-bonne heure, tantôt, comme en Grèce, dans un héros ou demi-dieu patronymique symbolisant en lui la tribu, tantôt dans une divinité, la divinité nationale, ou dans l'oiseau ou l'animal qui représentait aux yeux des populations le dieu ou la déesse de l'*oppidum* : *Latinus*, père des Latins ; *Lavinia*, mère des Laviniens ; *Sabus* ou *Sabinus*, père des Sabins ; *Œnotrus*, père des Œnotriens; *Peucetius*,

père des Peucétiens, ont incontestablement ce caractère. Les Sabins portaient un loup sur leurs casques et leurs armes; on racontait que c'était un loup (*hirpus*) qui avait conduit une de leurs colonies, celle des *Hirpins*, et que c'était à cette circonstance que ceux-ci devaient leur nom. Longtemps après que toutes ces tribus furent fondues dans la grande unité romaine, des cérémonies, des sacrifices communs, des fêtes particulières, l'adoration de symboles spéciaux, rappelaient encore l'ancien état de choses, et ont permis à M. Maury de le reconstituer. Il montra que Rome ne fut dans le principe qu'un de ces *oppida* élevés sur le mont Palatin (*Palatium*), probablement par des Pélasges, puisque le mot *Palatium* dérive de leur idiome, et qu'ils paraissent être ceux qui ont introduit dans l'Italie centrale cette organisation par petites tribus groupées autour d'une acropole, ou *arx*, comme en Grèce. C'était au Palatin en effet que la tradition rapportait le premier emplacement de la ville de Romulus.

Auprès de cet *oppidum* existaient deux bois sacrés ou *lucus*, rustiques sanctuaires du dieu Mamurius, Mamers, Mavors ou Mars, divinité de la guerre chez les habitants de cette partie de l'Italie. Ces *lucus*, ainsi que la plupart des bois sacrés, étaient environnés d'une enceinte qu'il était enjoint de respecter. Aussi ce fut un asile où vinrent se réfugier les malfaiteurs et les indigents qui accrurent la peuplade qui avait placé là son *oppidum*, et elle ne tarda pas à se rendre redoutable aux voisins par ses excursions et ses rapines.

Le peuple qui prit ainsi naissance, et dont les *vici* s'étendaient des pentes du Palatin aux bords du Tibre, portait le nom de *Ramnes*, *Romnes*, ou mieux *Romni*, pour adopter la forme latine d'où est dérivé le nom des Romains (*Romani*). Il ne peut guère y avoir de doute à cet égard. Ces *Ramni*, adorateurs de Mamers, divinité sabine, étaient eux-mêmes en majorité Sabins d'origine, comme beaucoup d'autres petits peuples d'Italie.

A ce fonds d'émigrés sabins étaient venus se joindre des hommes d'autres races, soit Etrusques, soit Grecs, qui s'établirent également autour de l'*oppidum* du Palatin; mais les Sabins paraissent y avoir dominé toujours.

On ne s'étonnera donc pas de trouver dans la Rome primitive le culte, les institutions et les mœurs pastorales des Sabins un peu

modifiés à certains égards, comme cela arrive dans toutes les colonies de ce peuple, mais toujours, au fond, cependant très-reconnaissables. Et d'abord on voit adorée dans le *lucus* dont il a été question la divinité de la guerre des Sabins, le protecteur de leurs *oppida* en général, Mars, ou Mavors, père de *Romulus*.

Romulus lui-même n'est qu'un de ces ancêtres mythiques comme les nations italiques, à l'imitation des Grecs, s'en donnaient presque toutes. C'est le pendant de Sabinus, de Latinus, d'Œnotrus, de Peucetius ; c'est un héros, un demi-dieu, représentant mythique de la *gens romana*. L'épithète de *pater* qui lui était donnée, *Romulus pater*, achève de dévoiler son caractère véritable : c'est le père des Romains, *pater Romanus*. *Romulus* était, en effet, à l'origine, une épithète équivalente à *Romanus*. On disait *Romula porta*, au lieu de *porta romana*; et l'on ne s'étonnera pas que Romulus fût représenté comme le fils de Mavors, ou Mars, la divinité nationale de l'*oppidum* palatin, si l'on se rappelle que de même *Sabinus*, l'aïeul mythique des *Sabins* d'Albe, plus anciennement organisés que les Sabins de Rome, était représenté par eux comme le fils de leur grand dieu, le dieu du ciel, *Sancus* ou *Sangus*. On comprend aussi pourquoi *Silvia*, déesse sabine, intervient dans la légende comme mère de Romulus.

La plus grande partie de l'histoire de Romulus s'explique d'une façon aussi simple et aussi naturelle, c'est-à-dire aussi conforme à la manière de concevoir de ces populations primitives. Il suffit de dégager les faits que le mythe présente des ombres dont la poésie les a enveloppés: Récit mythique et allégorique de l'établissement des Sabins sur le Palatin ; concentration des traditions qui se rapportaient aux commencements de Rome autour du nom de Romulus : telle est en deux mots toute l'histoire de ce premier roi de la grande cité naissante. L'histoire de toutes les cités grecques, à commencer par Athènes, débute de la même manière.

M. Maury entre dans beaucoup de détails pour faire comprendre comment la légende tout entière a pu se former des éléments géographiques, ethnologiques et religieux qui se rattachent à l'ancienne colonie sabine du Palatin. Il arrive ensuite à parler de Rémus.

« A Romulus, dit-il, la légende donne un frère jumeau, Rémus, qui,

trouvé dans les mêmes lieux, nourri par la même louve (on se rappelle que le Mars sabin avait le loup pour symbole), devient bientôt son rival. Chacun des frères est à la tête d'une bande de campagnards qui se livrent à des luttes armées. Romulus habite sur le Palatin; Rémus a fixé sa résidence sur l'Aventin. Chacun veut que la ville nouvelle s'élève sur la colline où il campe, Romulus à *Palatium*, Rémus à *Remuria.*

« L'Aventin avait en effet originairement porté le nom de *Remuria*, *Remurium*, *Remonium*, mot qui paraît dériver de l'usage où l'on était de prendre les augures sur cette colline, car on appelait *remures* ou *remores* les oiseaux dont le vol fatidique indiquait qu'une entreprise devait être ajournée, et l'on expliquait ainsi l'étymologie du nom primitif de l'Aventin. »

Nous avons là vraisemblablement, nous dit M. Maury, l'explication de la partie du mythe qui a rapport à Rémus. Un lieu consacré sur une colline et où l'on prend les augures indique presque nécessairement la présence d'un *oppidum* : il y avait donc sur l'Aventin un *pagus* rival du *pagus* du Palatin. Cette affirmation, qui n'est d'abord qu'une conjecture, M. Maury la voit bientôt confirmée par des particularités du culte romain sur lesquelles cette conjecture même a attiré son attention. Nous savons en effet par Aurélius Victor, Ovide et Valère-Maxime, qu'il y avait à Rome, de toute antiquité, deux colléges de prêtres du dieu *Lupercus* : le premier, celui des *Quintilii*, rapportait son origine à Romulus; le second, celui des *Fabii*, à Rémus. La fête des lupercales était également célébrée par les deux communautés, qui avaient la même vénération pour le grand dieu sabin, ce dieu *loup* dont nous avons déjà parlé. Or l'un des colléges célébrait la fête sur l'Aventin, l'autre sur le Palatin; le nom de *Remurium* lui-même s'était conservé.

Ce peu de faits précis suffisent à nous expliquer l'histoire de Rémus, *personnification* des *pagani* de *Remurium*, comme Romulus l'était des *pagani* du *Pallantium* des Ramnes. Pallantium, plus tard *Roma* (la forte, de Ρώμη) primitivement, à ce qu'il paraît, *Valentia*, nom latin de même signification, détruit ou absorbe le *pagus* de l'Aventin, qui ne conserve que (ce qui ne périt presque jamais) son champ augural, son collége de prêtres et le nom de son enceinte sacrée. Rémus, consultant les augures sur l'Aventin, et plus tard tué par Romulus pour n'avoir pas respecté l'enceinte de la nouvelle

vestales, qui indiquait le nombre des tribus, puisque leur fonction était de garder le feu sacré brûlant sur l'autel commun, centre de la tribu (il y en avait deux pour chaque tribu), ne fut d'abord que de quatre. Numa, dit Plutarque, consacra d'abord deux vestales, *Gegania* et *Verania*, puis bientôt après deux autres, *Canuleia* et *Tarpeia*. Ce ne fut que sous le règne de Tarquin que les vestales furent portées à six. Or Festus dit formellement que ce chiffre de six vestales était en rapport avec celui des trois tribus des *Ramnes*, des *Tities* et des *Luceres*. Ce fait n'est explicable que par l'état d'indépendance dans lequel elles avaient d'abord vécu comme *pagi* séparés, puisque, bien que le nombre des tribus se soit singulièrement accru ensuite, ce nombre de six vestales ne varia plus jusqu'à la fin de la république.

Autre preuve : Rome plaçait à la tête de son Panthéon trois grandes divinités auxquelles s'adressaient avant tout les offrandes et les sacrifices, *Jupiter*, *Mars* et *Quirinus*. Chacune de ces trois grandes divinités avait un prêtre spécial, ou *flamine*, et les trois flamines, dits *flamines majores*, étaient à la tête du sacerdoce romain. Or Jupiter, Mars et Quirinus nous représentent précisément les trois dieux protecteurs et nationaux des trois tribus primitives, Jupiter étant la divinité des *Luceres*, Mars celle des *Ramnes*, et Quirinus celle des *Tities*.

Ces trois tribus, qui chacune avaient apporté ainsi à la communauté une des trois grandes divinités, l'un des trois grands flamines et deux des six vestales, ne durent-elles pas apporter aussi un nombre égal de *patres*, surtout quand on voit le nombre trois cents si bien répondre à cette division par égale part entre les trois tribus ?

On aperçoit comment les *Ramnes* et les *Tities* avaient été d'abord unis par un *fœdus*, c'est-à-dire avaient fait partie d'une même confédération, système politique dont on trouve de nombreuses traces dans l'histoire des peuplades primitives de l'Italie centrale ; comment le *fœdus* s'était changé, après bien des luttes, c'est-à-dire après des ruptures nombreuses dont l'histoire a conservé quelques traces, en une alliance plus intime sur le pied d'égalité, de manière à ce que les deux communautés n'en formèrent plus qu'une sous le rapport politique, bien que, sous le rapport religieux, chacune d'elles

bres, qu'il fut porté à deux cents par l'adjonction de cent *patres* de familles sabines à l'époque, dit-on, de l'alliance contractée entre Romulus et Tatius, et enfin à trois cents sous Tarquin l'Ancien, fondateur de la *curia hostilia.* N'y a-t-il pas *a priori* probabilité que les cent sénateurs primitifs représentent les *patres* de la tribu des *Ramnes*, les cent seconds les *patres* de la tribu des *Tities*, dont *Tatius* serait le représentant mythique, et enfin les cent derniers les *patres* de la tribu des *Luceres?* Ce qui est certain au moins, c'est que dans le sénat il y avait deux éléments bien distincts, puisque, dans des temps parfaitement historiques, les sénateurs se divisaient encore en *patres majorum gentium* et *patres minorum gentium*, avec cette particularité bien significative, que ces *patres majorum gentium* votaient avant les *patres minorum gentium*, marque certaine que les premiers étaient antérieurs aux seconds et se regardaient comme d'une noblesse plus pure.

Supposer, avec quelques auteurs anciens, que cette augmentation du sénat ne fut due qu'à l'augmentation numérique de la population de la tribu primitive serait avoir une bien fausse idée de l'organisation des peuplades qui jouent un rôle dans cette histoire; des textes positifs prouvent d'ailleurs le contraire.

Si donc il n'est pas hors de doute que l'époque mythique, représentée par l'alliance de Romulus et de Tatius, correspond à une période où les *Ramnes* et les *Tities* avaient chacun leur *oppidum*, leur territoire respectif et leur organisation politique séparés, et où ils étaient simplement unis par un *fœdus*, il est évident au moins que cette supposition est la plus naturelle et la plus rationnelle à la fois. Mais une autre considération est bien plus forte. On sait de quel respect toutes les diverses branches de la race indo-germanique établies en Occident entouraient la flamme du foyer. Le culte de cette flamme, emblème de la famille, puis de la tribu qui n'était à leurs yeux qu'une grande famille, était si sacré, touchait à des sentiments si délicats et si purs, que les peuples de la Grèce et de l'Italie centrale croyaient qu'il ne devait avoir pour ministres que des mains tout à fait chastes.

Les peuples de l'Italie confiaient le culte de Vesta à des femmes appelées vestales, qui devaient être vierges. Eh bien, le nombre des

vestales, qui indiquait le nombre des tribus, puisque leur fonction était de garder le feu sacré brûlant sur l'autel commun, centre de la tribu il y en avait deux pour chaque tribu, ne fut d'abord que de quatre. Numa, dit Plutarque, consacra d'abord deux vestales. *Gegania* et *Verania*, puis bientôt après deux autres, *Canuleia* et *Tarpeia*. Ce ne fut que sous le règne de Tarquin que les vestales furent portées à six. Or Festus dit formellement que ce chiffre de six vestales était en rapport avec celui des trois tribus des *Ramnes*, des *Tities* et des *Luceres*. Ce fait n'est explicable que par l'état d'indépendance dans lequel elles avaient d'abord vécu comme *pagi* séparés, puisque, bien que le nombre des tribus se soit singulièrement accru ensuite, ce nombre de six vestales ne varia plus jusqu'à la fin de la république.

Autre preuve : Rome plaçait à la tête de son Panthéon trois grandes divinités auxquelles s'adressaient avant tout les offrandes et les sacrifices, *Jupiter*, *Mars* et *Quirinus*. Chacune de ces trois grandes divinités avait un prêtre spécial, ou *flamine*, et les trois flamines, dits *flamines majores*, étaient à la tête du sacerdoce romain. Or Jupiter, Mars et Quirinus nous représentent précisément les trois dieux protecteurs et nationaux des trois tribus primitives, Jupiter étant la divinité des *Luceres*, Mars celle des *Ramnes*, et Quirinus celle des *Tities*.

Ces trois tribus, qui chacune avaient apporté ainsi à la communauté une des trois grandes divinités, l'un des trois grands flamines et deux des six vestales, ne durent-elles pas apporter aussi un nombre égal de *patres*, surtout quand on voit le nombre trois cents si bien répondre à cette division par égale part entre les trois tribus ?

On aperçoit comment les *Ramnes* et les *Tities* avaient été d'abord unis par un *fœdus*, c'est-à-dire avaient fait partie d'une même confédération, système politique dont on trouve de nombreuses traces dans l'histoire des peuplades primitives de l'Italie centrale ; comment le *fœdus* s'était changé, après bien des luttes, c'est-à-dire après des ruptures nombreuses dont l'histoire a conservé quelques traces, en une alliance plus intime sur le pied d'égalité, de manière à ce que les deux communautés n'en formèrent plus qu'une sous le rapport politique, bien que, sous le rapport religieux, chacune d'elles

conservât toujours en partie ses dieux et ses sacrifices : dans l'ordre politique, au contraire, il y eut une véritable fusion. Les *patres* des deux peuplades se réunirent en un seul sénat. La division par curies, institution sabine particulière aux *Tities*, fut adoptée par les *Ramnes*, qui probablement obtinrent en retour d'autres concessions, et la nation *romaine* se trouva véritablement fondée. Un troisième élément, bien différent des deux premiers, y fut introduit par l'adjonction plus tardive des *Luceres*.

On ne connaît pas l'origine du nom *Luceres*. On ne voit pas non plus qu'ils formassent, comme les *Ramnes* et les *Tities*, avant de se montrer à nous à l'état de *tribu romaine*, une nationalité compacte et vivace. Ce sont d'abord, suivant une tradition, des étrangers, surtout des Etrusques établis au pied du Palatin, dans l'asile ou bois sacré de Mars; leur nombre augmentant sans cesse, il fallut un jour compter avec eux et leur accorder des droits qu'il eût été imprudent de leur refuser. Selon d'autres, une partie d'entre eux paraissent avoir été introduits à Rome à titre d'auxiliaires et avoir formé le premier corps de cavalerie dont les rois de Rome aient fait usage. Tacite nous apprend en effet que le mont *Cælius*, qui s'appelait d'abord *Querquetulanus*, à cause des chênes dont il était couvert, avait pris le nom de Cælius de Celès Vibenna, chef de la nation étrusque, venu au secours de Rome et établi avec sa troupe sur cette colline par Tarquin l'Ancien ou un autre des premiers rois; car, ajoute l'historien latin, les écrivains, d'accord sur tout le reste, diffèrent sur ce point (1). D'après Varron, *Cælius Vibennus* avait été établi sur le Cælius par Romulus lui-même.

Enfin Denys d'Halicarnasse rapporte que, quand les *Tities* eurent quitté le Cælius pour se concentrer sur le Quirinal, la première de ces deux collines fut occupée par les étrangers qui n'avaient pas de foyer, ἀνέστιοι, c'est-à-dire vraisemblablement qui n'avaient aucun droit politique à Rome et y vivaient à l'état de *metæques* : la plupart de ces étrangers étaient Etrusques. Varron, Servius et la plupart des anciens auteurs faisaient dériver le nom de *Luceres* de celui d'un Lucumon étrusque.

(1) Tac., *Ann.*, IV, 65.

Ces assertions diverses n'ont rien de contradictoire et se complètent plutôt les unes les autres. M. MAURY, en les rapprochant d'un grand nombre d'autres textes analogues dispersés çà et là dans les historiens et grammairiens latins, arrive aux conclusions suivantes, qui expliquent suffisamment le fond ainsi que les variantes de la tradition.

On ne peut savoir à quelle époque les Etrusques, qui formaient incontestablement et d'après tous les témoignages le fond de la tribu des *Luceres*, commencèrent à s'établir isolément sur quelques-unes des sept collines; mais on peut affirmer sans trop d'invraisemblance que c'est à partir du règne de *Tullus Hostilius* qu'ils parurent en nombre à Rome. Tout concourt en effet à placer à cette époque un fait assuré et des plus importants : l'intervention des mercenaires étrusques dans les affaires de Rome, où le roi commun des Ramnes et des Tities les avait appelés. Ces mercenaires étaient, comme on sait, des cavaliers, ou *celeres*, dont le commandant paraît avoir porté le nom générique de *celer*. Ce *celer*, ou *lucumon*, prit à partir de ce moment une position importante dans l'Etat; il ne tarda pas à obtenir le commandement des troupes tant à pied qu'à cheval. Tarquin l'Ancien, qui porta d'abord, comme on sait, le nom de Lucumon, fut un de ces chefs mercenaires étrusques appelés par Tullus Hostilius.

Sous le règne du monarque étrusque, la cavalerie continua de former la garde royale, et Tarquin appela pour la commander un de ses compatriotes, *Mastarna*. Par d'éclatants services, *Mastarna* sut gagner Tanaquil, femme de Tarquin, et devint son gendre. A la mort de Tarquin, victime d'une conspiration *romano-sabine*, Tanaquil, afin de sauver ses petits-fils du danger, confia la régence à son gendre. Celui-ci, pour flatter les familles romaines, prit le nom de Servius Tullius. Il exerça l'autorité sans la manifestation de la volonté du peuple, c'est-à-dire de l'assemblée des *patres*; aussi ceux-ci voulurent-ils le forcer de déposer les faisceaux et créer des interrois. Mais Servius eut habilement recours à une partie de la nation jusque-là privée de droits politiques.

En effet, à côté des patriciens, membres des *gentes* romaines, lesquelles constituaient proprement la nation, *populus*, il y avait une

classe de pauvres, d'artisans, de cultivateurs, dont quelques-uns étaient, il est vrai, les clients des *patres*, mais dont le plus grand nombre était privé de toute protection, de tout droit. Les pauvres qui n'habitaient point Rome n'étaient point entrés dans le système de clientèle auquel les Ramnes et les Tities avaient astreint la plèbe urbaine. Attachés à la glèbe, les hommes des *pagi* ruraux étaient obligés de rester fixés dans leur demeure sous la surveillance d'un magistrat. Uniquement occupés de leurs champs, ils ne portaient pas les armes et ne votaient pas dans les curies.

C'est à cette classe déshéritée que Servius Tullius, repoussé par la majorité des *patres*, fit appel : il leur donna accès dans l'assemblée populaire, et c'est ainsi qu'il fut proclamé roi. Nous verrons bientôt comment il récompensa les *pagi* ruraux du service qu'ils lui avaient rendu.

Ne se trouvant plus en sûreté sur le Palatin dans un *oppidum* occupé par les *Ramnes*, il alla se fixer dans le quartier habité par cette plèbe qui faisait son appui, celui des Esquilies. Et afin de surveiller les mouvements des patriciens, dont il avait à redouter l'hostilité, il obligea une partie de ceux-ci à venir s'établir dans le *Vicus* qui prit leur nom, *Vicus patricius*, et qui, situé sous l'Esquilin, se trouvait commandé par sa cime ; en même temps, pour achever d'affaiblir l'influence de ces mêmes patriciens, qui composaient exclusivement les tribus des *Ramnes* et des *Tities*, et en grande partie celle des *Luceres*, il introduisit, au grand mécontentement des *patres*, une nouvelle répartition du peuple romain en quatre tribus, les tribus *Suburane*, *Esquiline*, *Colline* et *Palatine*.

Chaque citoyen de la ville fut inscrit dans une de ces tribus, et ne put plus en sortir. Servius Tullius effaça ainsi toute trace de l'ancienne division en trois races. Rome fut dès lors partagée en un certain nombre de quartiers, subdivision des quatre tribus, et que l'on appela *vici*. Chaque *vicus* eut son carrefour, point central où s'accomplissaient les *sacra* en l'honneur des Lares, c'est-à-dire des divinités domestiques des habitants du *vicus* considérées comme membres d'une même famille, *sacra* auxquels prenaient part même les esclaves.

Servius fut donc, tant par son élection que par ses diverses créa-

tions, l'homme de la plèbe; il ne cessa d'être en butte à la haine des patriciens, haine qui, en se transmettant d'âge en âge, se traduisit en une tradition injurieuse pour sa mémoire. Il fut représenté comme le fils d'un esclave et le fruit d'une union illégitime. Les plébéiens, au contraire, ne l'appelèrent jamais que le bon roi *Servius*, et ils continuèrent longtemps à rendre un culte à sa mémoire dans les *Nundines*, ou marchés dont la tenue se liait à la célébration de leurs *sacra*. Ils allèrent même, dans leur enthousiasme, jusqu'à en faire le fils d'un dieu, une sorte de divinité *Lare*.

Cependant Servius avait encore à redouter le ressentiment du parti des Tarquins, aux yeux duquel il était un usurpateur. C'est ce qui nous explique pourquoi, à peine monté sur le trône, il rompt le *fœdus* que Rome avait, sous son prédécesseur, conclu avec les Etrusques et leur déclare la guerre.

Quant à l'atteinte qu'il porta à l'omnipotence de l'assemblée par *curies*, quelques détails sont nécessaires pour que sa réforme soit bien comprise.

Les *curies* étaient une institution sabine adoptée par les *Ramnes*. Les anciens auteurs nous apprennent en effet que les Sabins étaient divisés en un certain nombre de groupes, ou compagnies appelées *curies*. Les hommes d'une même *curie* combattaient ensemble sous un même chef : chaque *curie* avait ses réunions particulières, ses fêtes et ses *sacra*. A la tête de la *curie* était placé le *curion*, qui rappelle le *hundreder* des Anglo-Saxons, et réunissait à la fois le caractère de chef militaire et de prêtre. Les *curies* ne pouvaient comprendre par conséquent que des membres des *gentes*, puisqu'il fallait, pour en faire partie, avoir droit d'assister aux sacrifices communs; il était impossible d'en étendre arbitrairement le cadre, ou même de créer de nouvelles *curies*, sans détruire tout à fait le caractère de l'institution, car pouvait-on créer en même temps de nouveaux dieux pénates et de nouveaux sacrifices? On ne comprend pas même bien comment la tribu des *Luceres* avait pu se plier à l'organisation par *curies*, si ce n'est en s'appuyant sur l'organisation militaire des *celeres*, qui avaient fait le premier noyau de cette tribu.

Il était donc nécessaire d'abandonner la division par *curies*.

Dans les comices par *curies*, où l'on votait armé, puisque c'était, comme nous l'avons dit, dans le principe une assemblée militaire autant que politique, tous les membres des curies étant égaux, on votait par tête, *viritim*. Cela n'avait point d'inconvénient dans une réunion qui n'était composée que de *patres*; mais il ne pouvait en être de même dans les nouveaux comices, car l'Etat eût été à la discrétion d'hommes pauvres et ignorants.

D'ailleurs, accorder des droits égaux non-seulement en principe mais en fait à tous les membres de la nouvelle assemblée, c'eût été en même temps déclarer que leurs obligations étaient égales. Comment exiger des pauvres les sacrifices que l'on demandait aux riches? Servius, pour éviter l'inconvénient de livrer ainsi presque exclusivement aux classes pauvres la direction des affaires politiques, tout en les laissant sous bien des rapports à la merci des riches, imagina le système hiérarchique des *classes*, d'après lequel la participation aux affaires était proportionnelle à la richesse, c'est-à-dire aux obligations imposées aux citoyens.

Tous les citoyens furent en effet partagés en six *classes*, chaque *classe* correspondant à un chiffre déterminé de fortune. Ceux qui possédaient au-dessus de cent mille as firent partie de la première *classe*. — Venaient après ceux qui avaient un peu moins, et ainsi de suite, par une progression décroissante, jusqu'à la dernière *classe*, composée de tous ceux qui ne possédaient presque rien, classe qui était par conséquent, et de beaucoup, la plus nombreuse. La grande majorité des citoyens se trouvait ainsi reléguée dans la dernière *classe*, qui ne votait jamais, puisque l'on arrivait toujours à la majorité sans avoir besoin de descendre jusqu'à elle. Les premières *classes*, au contraire, pouvaient ne renfermer qu'un très-petit nombre de citoyens, quoique décidant des votes.

Or, on votait en effet par *centuries;* ici le mot n'avait plus le sens précis qu'il avait dans l'organisation militaire; la *centurie* ne se composait plus de cent membres, mais d'un nombre indéterminé et variable. Servius avait établi en effet que la première *classe* comprendrait quatre-vingts *centuries*, c'est-à-dire aurait quatre-vingts votes à elle seule; que les quatre *classes* suivantes compteraient ensemble quatre-vingt-dix *centuries;* que la sixième et dernière *classe*

n'en comprendrait qu'une, quoique cette *centurie* fût aussi nombreuse à elle seule que toutes les *centuries* de la première *classe* ensemble. C'était, comme on le voit, le droit que confère la propriété substitué au droit que confère le nombre. A la tête de toutes les classes étaient placées les dix-huit *centuries* de cavaliers possédant dix-huit votes.

En revanche, Servius abolit les dettes, afin que les citoyens pauvres ne fussent plus dans la situation précaire où la plèbe s'était trouvée jusque-là; de plus, il régla d'une manière définitive et équitable la répartition des impôts en ne laissant rien à l'arbitraire des classes riches; enfin il accorda aux tribus rurales le droit de tenir des réunions pour traiter de leurs intérêts locaux et élire leurs chefs, ce qui était un grand progrès pour des hommes qui n'avaient connu jusque-là que la dure tyrannie des *magistri pagorum*. Servius préparait ainsi les tribus au rôle important qu'elles jouèrent plus tard sous la république.

On doit comprendre maintenant les différences radicales qui existaient entre ces trois natures d'assemblées, comices par *curies*, comices par *centuries*, comices par *tribus*. Dans les comices par *curies*, l'antique aristocratie des *patres* non-seulement dominait, mais pour ainsi dire votait seule; il y avait égalité entre tous les membres de l'assemblée, et par conséquent nulle trace d'aristocratie de richesse. Dans les comices par *centuries*, l'aristocratie de richesse remplaçait l'aristocratie de naissance; dans les comices par *tribus*, les tribus rurales et pauvres étant les plus nombreuses, l'élément populaire dominait tout: aussi, pendant longtemps, les *patriciens* affectèrent-ils de n'y point paraître, se considérant toujours comme membres des anciennes *curies*, et non des *tribus*, dont les magistrats principaux, les *tribuns*, devaient être choisis dans la plèbe.

Nous avons dit que Servius Tullius avait donné dans son organisation la première place à la cavalerie; quelques explications sont nécessaires à cet égard. Ancien chef des *celeres*, Servius comprenait toute l'importance de cette troupe, qui continuait à faire l'élite de l'armée romaine. Il voulut donc que les centuries de cavaliers prissent la tête des classes. En cela il ne sortait pas d'ailleurs de son système, car, outre que les *celeres*, devenus les *equites*, étaient l'arme

la plus redoutable et la plus honorée, ils ne pouvaient être recrutés que parmi les plus riches, et sous un système hiérarchique fondé sur la fortune, ils arrivaient tout naturellement au premier rang. Toutefois, Servius, cherchant à effacer l'ancienne division en trois tribus, ne pouvait maintenir aux patriciens *Ramnes*, *Tities* ou même *Luceres*, le privilége exclusif de fournir des cavaliers. En conséquence, tout en conservant l'organisation de la cavalerie en un corps de dix-huit cents hommes, il partagea cet effectif en dix-huit centuries de cent cavaliers chacune, et il en composa six d'hommes qu'il avait tirés de la plèbe et qui furent équipés par l'Etat. Un fonds de dix mille as fournit à l'achat des chevaux et, pour la nourriture de ceux-ci, on imposa aux veuves une taxe annuelle de deux mille as. Le nom de *Ramnes*, *Tities* et *Luceres* fut conservé aux douze centuries des patriciens; les six centuries nouvelles furent attachées par couples à chacune de ces trois divisions primitives de la cavalerie romaine consacrées par le miracle de Nævius.

Toutes ces précautions ne sauvèrent pas Servius. La catastrophe vint du côté où il s'y serait le moins attendu. En vue de consolider son pouvoir et pour se concilier le parti étrusque, il avait en effet donné ses filles en mariage aux deux petits-fils de Tarquin l'Ancien, désignés sous les noms significatifs, l'un de *Lucius*, qui est probablement le nom de *Lucumon* latinisé, l'autre d'*Aruns*, qui paraît être le titre que l'on appliquait au chef des aruspices. Ses deux gendres auraient ainsi occupé au-dessous de lui les deux fonctions principales dans l'armée et dans la religion, car c'était en général le chef des *celeres* qui portait le titre de *Lucumon*. *Lucius*, depuis Tarquin le Superbe, aidé par les patriciens du parti étrusque, renversa son beau-père et rétablit le gouvernement des *Lars*. Ainsi, dit M. Maury, « on vit successivement quatre *lucumons* s'emparer du trône, grâce à l'autorité et au crédit que leur donnaient ces fonctions : Tarquin l'Ancien, Servius Tullius, Tarquin le Superbe et Brutus. Celui-ci, usant de son droit de lever des troupes et de convoquer le *comitium* armé (car tels étaient les droits du commandant de la cavalerie étrusque), fit décréter la déchéance du tyran et enrôla toute la jeunesse romaine contre le Tarquin. Aussi, pour récompenser les services que lui avaient rendus ses cavaliers, Brutus en fit-il entrer un grand nombre dans le sénat. »

Quand on examine de près le caractère de la révolution qui amena l'établissement de la république, on y reconnaît donc facilement l'œuvre de la réaction du parti *sabin* et *romain* contre les Etrusques. On doit remarquer en effet qu'après le renversement des Tarquins, chacun de ces deux peuples, qui n'étaient point encore complétement fondus entre eux malgré les efforts de Servius Tullius, fournit un des deux consuls : Collatin était de famille *sabine*, et Brutus *Romain*. T. Lucretius, collègue de Valérius Publicola, était aussi de race sabine. Quant à Valérius Publicola, il descendait d'un de ceux qui avaient jadis cimenté l'alliance des deux races. L'institution des consuls paraît même être un retour à un ordre de choses qui s'était présenté plusieurs fois antérieurement. Denys d'Halicarnasse nous montre en effet que le peuple formé par l'union des *Ramnes* et des *Tities* connaissait dès l'époque qui correspond au règne de Numa les deux formes de gouvernement : l'autorité d'un chef unique choisi entre les *patres*, ou celle de deux magistrats annuels, tels que furent plus tard les consuls. Les *Ramnes* et les *Tities*, vainqueurs des Etrusques, ne firent que revenir à cet ancien usage d'élire deux chefs (un dans chaque tribu) qui gouvernaient collectivement.

Le bannissement des Tarquins n'entraîna pas cependant celui de la population étrusque. Elle avait trop grossi pour être facilement expulsée. Elle continua à former aux pieds du Cælius le *Tuscus vicus*, où l'on conserva le culte de plusieurs divinités étrusques, et entre autres celui d'*Acca Laurentia*, qui, par une confusion d'époques, joua plus tard un rôle dans la légende de Romulus, dont l'enfance s'était, disait-on, passée en ces lieux.

Le *Jupiter Capitolin* était une divinité étrusque à laquelle Tarquin l'Ancien avait élevé un temple sur le mont Capitolin. Le clou sacré fut aussi un emprunt fait aux Etrusques.

Enfin l'usage de nommer un dictateur dans les circonstances graves venait également de l'Etrurie. Le titre même de *magister populi*, que les Romains donnaient à ce magistrat suprême des temps difficiles, était la traduction latine du mot étrusque *Lars*, qui signifiait maître. Le nom de *Lartius* ou *Lartias*, porté par le premier dictateur romain, paraît n'être que le nom générique primitif donné à

celui qui remplissait cette importante fonction. Si, dans le principe, on voit donner au dictateur pour lieutenant le *magister equitum*, c'est que le maître de la cavalerie, ou *Lucumon*, était toujours en Etrurie le second du *Lars*.

Ainsi, en résumé, l'on peut dire que, quoique avec la république les deux anciennes races eussent repris le dessus, cependant l'élément étrusque, introduit par les rois depuis Ancus Martius, avait singulièrement modifié et pour toujours les descendants des vieux *pagani* du Capitolin et de l'Aventin. L'histoire romaine, jusqu'après l'établissement de la république, n'est donc pour ainsi dire que l'histoire de la lutte des diverses races qui étaient venues prendre successivement leur place autour des sept collines. Jusqu'à Tarquin l'Ancien, les deux races primitives des Romains et des Sabins avaient dominé seules ; avec Tullus Hostilius commence le rôle de l'élément étrusque, qui a la prépondérance sous les deux Tarquins ; les rois alors ne sont presque que des *Lars* comme en Etrurie, le sénat et les curies n'étaient plus rien. Servius Tullius avait bien essayé, pour consolider son pouvoir, de se rendre favorable la population pauvre et laborieuse, composée surtout des habitants des campagnes et des artisans venus à Rome de l'étranger, qu'on appelait la *plèbe*. Il avait tenté, par une distribution nouvelle des habitants, de fondre en une seule nation les hommes des *pagi* et les trois tribus qui conservaient encore leur existence distincte ; mais il n'y réussit pas. Il n'avait pu faire ces réformes qu'en mécontentant le parti étrusque, qui le renversa, pour être ensuite renversé à son tour par le parti national des *Ramnes* et des *Tities*, destinés à avoir définitivement le premier rang à Rome. Seulement la *plebs* demeura pour les *patres* un embarras de tous les instants. Il fallut un jour lui faire place aussi, et même une place plus grande que celle que Servius avait voulu lui donner.

Séance du 31.

Par une lettre en date du 30 octobre, dont M. le Secrétaire Perpétuel donne lecture, M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées impériaux, annonce qu'il a reçu l'extrait du procès-verbal de la séance précédente relatif au projet de répartition des objets d'art compris dans la

collection Campana, et sur lesquels l'Académie a été appelée à donner son avis.

Par une lettre du même jour, M. Mac-Guckin de Slane fait connaître qu'il se porte candidat à la place laissée vacante à l'Académie par la mort de M. Jomard, et subsidiairement pour l'une ou l'autre des deux places à remplir en ce moment. Il ajoute à cette demande la nomenclature des ouvrages qu'il a publiés juqu'à ce jour. Le nom de M. de Slane sera inscrit sur la liste des candidats, et il sera tenu compte en temps et lieu des justifications par lui faites.

M. Guessard écrit également à l'Académie, en date du 31, qu'il désire voir ajouter son nom à ceux des candidats qui sollicitent l'honneur de remplacer M. Magnin. Il rappelle que c'est sous la direction de M. Raynouard et de M. Fauriel, dont la mémoire est chère à l'Académie, qu'il a commencé les travaux de philologie et d'histoire littéraire qu'il poursuit encore, et particulièrement l'étude de la littérature provençale. — Le nom de M. Guessard sera porté sur la liste.

L'Académie, sur la proposition de M. le vice-président remplissant les fonctions de président, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de remplacer M. Jomard. — La discussion des titres des candidats est fixée au 21 novembre.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Expédition scientifique en Mésopotamie* exécutée par ordre du gouvernement de 1851 à 1854 par MM. F. Fresnel, F. Thomas et J. Oppert, publiée sous les auspices de S. Exc. le Ministre d'Etat par J. Oppert; 4e livraison, t. II. Relation du voyage et résultats de l'expédition; Paris, imprimerie impériale, 1862, in-4°.

2° *Sopra alcune monete scoverte in Sicilia che ricordano la spedizione di Agatocle in Africa*, Memoria del P. Giuseppe Romano; Parigi, 1862, in-4°.

3° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, vol. XXXII, XXXIII et XXXIV, 1859-60 (complément), 1860-61 ; Reims, 1862, in-8°.

4° *Mémoires de la commission d'archéologie et des sciences historiques du département de la Haute-Saône*, t. III ; Vesoul, 1862, in-8°.

5° *Lettres adressées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres* par M. G. Pauthier; Paris, oct. 1862, br., in-8°.

6° *Annales de philosophie chrétienne*, septembre 1862, in-8°.

M. Semichon adresse à l'Académie par une lettre l'ouvrage intitulé :

Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Paris, 1862, 2 vol. in-8.

Cette publication, dont une partie a obtenu l'an dernier une mention honorable au concours des antiquités de la France, est destinée en son entier au même concours.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage à l'Académie de la part de l'auteur, M. Henry Cohen, du tome VI de la *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées Médailles impériales*. Paris, 1862, in-8°. Ce volume est le complément du grand ouvrage qui a obtenu au concours de 1862 le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

M. REINAUD offre, au nom de l'auteur M. Gustave Weil, correspondant de l'Académie, le tome second de son livre intitulé : *Geschichte des Abbasidenchalifats in Egypten*, Stuttgart, 1862, in-8°. Ce volume fait partie de la grande publication de l'*Histoire des califes d'après les sources manuscrites*, qui a obtenu les suffrages de tout le monde savant.

M. EGGER présente l'ouvrage intitulé : *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, exécuté et publié sous les auspices de M. H. D'ALBERT, duc DE LUYNES, par V. Guérin. Paris, 1862, 2 vol. in-8. « M. DE LUYNES, dit M. EGGER, m'a chargé, et ce sont les termes de la lettre, d'offrir cet exemplaire à l'Académie, qui a entendu avec un si bienveillant intérêt la correspondance du jeune voyageur, et si noblement approuvé le concours qu'il a pu prêter à ses investigations difficiles dans le but de servir la science. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Francisque Michel, correspondant de l'Académie, l'informe d'une heureuse fortune qu'il rapporte en grande partie à ce titre. Dans le cours des recherches que nécessite pour lui le projet d'écrire l'histoire du commerce et de la navigation de Bordeaux, et qui l'ont conduit en Angleterre, Sir John Romilly, « le digne maître des rôles, » dit-il, a mis à sa disposition la totalité des actes de l'administration des provinces du sud-ouest de notre pays sous les Plantagenets. Il se trouve ainsi rapporter en France les titres que les Anglais avaient emportés avec eux lors de leur retraite en 1454, ou qui, ayant péri par diverses causes, ont été enregistrés soit à la chancellerie royale, soit à l'échiquier. — L'Académie appréciera l'importance de cette communication et l'intérêt qu'elle peut présenter pour ' éclaircissement d'une des parties les moins connues de notre histoire nat onale.

M. REINAUD continue la première lecture de son Mémoire *Sur les*

relations de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de l'empire.

M. Delisle commence une communication relative à la découverte au cabinet de la Bibliothèque impériale d'un manuscrit qui paraît contenir un nouveau volume des *Olim.*

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 7.

L'Académie, sur la proposition de M. le Président, décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement de feu M. Magnin.

La Compagnie, après une longue délibération, arrête qu'elle nommera le même jour des successeurs à MM. Jomard et Magnin. Les élections se feront huit jours après la clôture de la discussion des titres, fixée au 21 novembre.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Les inscriptions assyriennes des Sargonides et les fastes de Ninive, par Jules Oppert (extrait du t. VI, 5e série des *Annales de philosophie chrétienne*). 1862, in-8°.

Rapport à Son Excellence M. le Ministre d'Etat sur les inscriptions assyriennes du British Museum, par Joachin Ménant. Paris, 1862, in-8°.

Delle iscrizioni veneziane raccolte ed illustrate da Emmanuele-Antonio Cicogna di Venezia, etc., fascicolo XXV, contenente le correzioni ai fascicoli precedenti, in-4°.

Du culte des arbres chez les anciens, étude archéologique, par Charles Toubin. Paris, 1862, in-8°.

Les deux églises, par Charles Bal (Grellet-Balguerie). — *Emplacement et vestiges de la villa Cassinogilo ou du palais Charlemagne*, etc.; 2e livraison. Bordeaux, 1862, in-folio. (Avec 4 planches lithographiées.)

Evêchés de la basse Armorique, basse Bretagne, du cinquième au onzième siècle, par M. Halléguen (extrait de la *Revue archéologique*). 1862, in-8°.

Revue archéologique, novembre 1862.

Annales de la propagation de la foi, novembre 1862.

Revue de l'art chrétien, octobre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 32, 1862.

M. de PONGERVILLE, de l'Académie française, transmet à la Compagnie, de la part de l'auteur, M. Boucher de Perthes, les deux ouvrages suivants :

Les masques, biographie sans nom, portraits de mes connaissances dédiés à mes amis. Paris, 1861, 2 vol. in-12.
Les maussades complaintes. Paris, 1862, in-12.

M. Doré père, annonçant qu'il destine au concours du prix Gobert son *Histoire de France du cinquième au neuvième siècle*, en adresse à cet effet quatre nouveaux exemplaires. Renvoi à la future commission.

M. LE CLERC fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ch. Jourdain, de la seconde livraison de l'*Histoire de l'Université de Paris aux dix-septième et dix-huitième siècles.* Cet envoi comprend : 1° le livre II de ce grand ouvrage depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'à la fin du dix-septième siècle, avec les pièces justificatives ; 2° l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis ab ejus originibus ad finem decimi sexti sæculi*, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in lucem edita erant : 2 fasc. in-folio, 1862. Le savant doyen de la Faculté des lettres analyse rapidement cette livraison, qu'il trouve entièrement digne de la précédente, et qui jette une vive lumière non-seulement sur l'histoire de l'Université, mais encore sur l'histoire de France elle-même.

M. le VICE-PRÉSIDENT présente, au nom de l'auteur, M. J. Guigard, de la Bibliothèque impériale, l'ouvrage intitulé : *Bibliothèque héraldique de la France.* 1861, in-8°, destiné au concours des antiquités de la France.

M. RAVAISSON fait hommage, au nom de M. Eichhoff, correspondant de l'Académie, du livre intitulé : *Concordance des quatre Evangiles présentés dans l'ordre textuel sans transitions ni transpositions.* Paris et Strasbourg, 1861, gr. in-8°. — « Rien de plus intéressant que ce rapprochement sincère des textes sacrés, qui s'éclairent et se complètent les uns les autres. La version suivie par l'éditeur est la version protestante : il serait à souhaiter qu'on disposât de la même manière une traduction catholique. »

M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, qui prépare une édition complète des œuvres de Gerbert, lit en communication un fragment de son introduction intitulé :

Sur l'enseignement de Gerbert.

ANALYSE.

L'auteur cite en commençant le témoignage de Richer, qui rapporte que Gerbert enseigna un système de numération peu connu de ses contemporains, qu'il excita leur admiration par de singuliers instruments d'optique et leur rendit plus facile l'étude de la musique et de l'astronomie. Développant chacun de ces points, M. Olleris s'occupe d'abord des travaux arithmétiques de Gerbert, et reproduit les opinions émises par M. CHASLES dans les remarquables Mémoires qu'il a publiés sur ce sujet. (V. *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, juin et juillet 1843.)

Le docte moine, à l'aide d'une méthode nouvelle, rendait simples les calculs les plus compliqués, divisait, multipliait les nombres avec une rapidité merveilleuse : cette méthode était celle de l'*abacus*. Ce mot désignait dans le principe la table couverte de poudre sur laquelle on traçait avec une baguette les signes de numération, puis il fut appliqué aux traités de géométrie eux-mêmes. L'*abacus* de Gerbert était un tableau divisé en 27 compartiments, ou colonnes, dans lesquels il avait disposé neuf signes exprimant tous les nombres. On nommait ces chiffres en commençant par la droite : le premier compartiment désignait les unités, le second à gauche les dizaines, et ainsi de suite, en décuplant toujours la valeur de la colonne précédente.

Gerbert n'employait plus les chiffres romains ; il fit connaître à ses disciples des signes plus simples qui avaient chacun une valeur propre. Les noms de ces chiffres, dont l'origine est inconnue, et dont la forme se rapproche beaucoup de celle des nôtres, sont renfermés dans ce distique :

Primus Igin ; Andras, Ormis, quarto subit Arbas ;
Quinque Quinas, Termas, Zenis, Temenias, Celentis.

On voit que Gerbert ne connaissait point le zéro ; ce signe n'était pas nécessaire dans sa méthode : il pouvait en effet laisser en blanc une ou plusieurs colonnes du tableau. Les contemporains de Gerbert ne savaient point où il avait puisé ce système ; c'est seulement vers 1150 que Guillaume de Malmesbury avança que c'était une invention

des Arabes. Cette assertion sans preuves fut répétée depuis sans défiance, et les Arabes ont été regardés pendant bien des siècles comme les auteurs de ce progrès dans l'art de la numération. M. Chasles le premier conçut des soupçons à cet égard; il rapprocha d'une lettre de Gerbert à son ami Constantin, moine de Fleury-sur-Loire, deux passages de la géométrie de Boëce, demeurés jusque-là inintelligibles, et put se convaincre que Gerbert avait pris dans Boëce tout son système. Ses chiffres sont les *apices* de cet écrivain.

L'étude de l'arithmétique était une introduction à celle de la musique, de la géométrie, de l'astronomie. Richer dit que son maître établit la génération des tons sur le monocorde, distinguant les consonnances, ou unions symphoniques, en tons et demi-tons, ainsi qu'en ditons et en dièses, et en facilita ainsi la connaissance. Rien ne confirme cette assertion de l'historien; ce ne fut qu'un siècle plus tard que Gui d'Arrezzo rendit cette étude accessible à tous par l'invention de la gamme. Gerbert composait lui-même des instruments de musique, et, suivant Guillaume de Malmesbury, il aurait existé à Reims un orgue hydraulique inventé par lui. Si les connaissances de Gerbert en géométrie étaient fort restreintes, il excitait l'enthousiasme par ses leçons d'astronomie. Tantôt, par une nuit sereine, il élevait les regards de ses disciples vers les cieux et leur montrait les astres; tantôt il leur expliquait les révolutions des planètes sur des sphères armillaires qu'il avait construites. Il passait pour avoir fait des prodiges de mécanique, et pourtant ses orgues et ses horloges ne différaient pas de celles que l'on connaissait avant lui.

Nous savons donc que Gerbert devait l'*abacus* à Boëce. C'est dans Euclide, Boëce et Béda qu'il prit le plan et les définitions de sa géométrie. Ses leçons d'astronomie et ses instruments d'astronomie ont leur origine dans l'antiquité. Plusieurs auteurs en effet parlent des sphères d'Archimède et d'Erathostène. S'il est juste d'enlever à Gerbert la gloire des découvertes, on doit le louer d'avoit réuni des connaissances éparses dans des ouvrages très-divers et d'avoir été par ses leçons le principal auteur de la renaissance des lettres au dixième siècle.

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. Olleris de son intéressante communication.

Séance du 14.

Par une lettre du 10 novembre, M. le Ministre d'Etat informe l'Académie qu'il a demandé en son nom à M. le Ministre de l'intérieur de Belgique l'autorisation de profiter, pour l'enlèvement de taches qui rendent illisibles plusieurs pages du manuscrit de Raoul de Caen appartenant à la bibliothèque de Bruxelles, d'un procédé essayé avec succès par M. BALARD, de l'Académie des sciences. M. le Ministre de Belgique s'en rapporte entièrement à l'Académie pour l'essai de cette opération ; il désire seulement être informé du résultat obtenu et de l'époque à laquelle ce manuscrit pourra être réintégré à la bibliothèque.

Il sera satisfait à ce double désir, et M. le Ministre d'Etat sera prié en même temps d'offrir au gouvernement belge les remercîments de l'Académie.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 8 novembre, accuse réception des Mémoires des membres de l'Ecole française d'Athènes qui ont été l'objet du rapport lu dans la séance publique du 1er août précédent.

Sont lues ensuite les lettres de cinq nouveaux candidats aux places d'académicien ordinaire vacantes :

1° Pour les deux places concurremment, M. Jourdain et M. l'abbé Brasseur de Bourbourg ;

2° Pour la seconde des deux places vacantes par le décès de M. MAGNIN MM. Huillard-Bréholles, Poirson et Deville.

Chacun de ces candidats produit les titres qu'il fait valoir au choix de l'Académie. Les cinq noms seront ajoutés à la liste.

M. Maximilien de Ring, lauréat de l'Académie au concours des antiquités de la France, écrit pour solliciter la place de correspondant regnicole vacante par la mort de M. Chaudruc de Crazannes. Le nom de M. de Ring sera inscrit sur la liste des candidats. Sa lettre sera lue en temps utile.

L'ordre de jour appelle l'élection d'un membre dans la commission des travaux littéraires, en remplacement de M. JOMARD, décédé.

Le scrutin donne trente votants. M. MAURY obtient 24 suffrages, et est en conséquence nommé membre de la commission.

M. REINAUD continue la lecture de son Mémoire *Sur les relations*

politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale etc.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Etudes historiques sur la ville de Bayonne, par Jules Balasque, avec la ollaboration d'E. Dulaurens, architecte de la ville ; t. I. Bayonne, 1862. (Pour le concours des antiquités de la France.)

Les origines du palais de l'Institut. — Recherches historiques sur le collége des Quatre-Nations, par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine. Paris, 1862, in-8°. (Pour le même concours.)

De quelques caractères du langage primitif, travail lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 30 octobre 1861, par L. Benlœw, professeur à la Faculté des lettres de Dijon ; in-8°.

Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel, de ses seigneurs et dames, de sa noble cour, de sa châtellenie, de ses justices secondaires et de ses institutions religieuses, par le Dr. P.-J.-E. de Smyttere. Lille, 1862, in-8°.

Principes de prosodie et de versification latines, par J.-M. Lurin. Paris, Lyon, 1861, in-8°. (Impr. Perrin.)

Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin (Aisne) ; 3e série, t, II : travaux de 1860 à 1861, Saint-Quentin, 1862, in-8°.

Le cabinet historique, 10 livr., octobre 1862.

Revue orientale et américaine, n° 42.

Revue de l'instruction publique, n° 33, 1862.

M. Deville, correspondant de l'Académie, lit en communication un Mémoire intitulé :

Sur la captivité de Richard Cœur de lion et sur le ménestrel Blondel.

ANALYSE.

M. Deville, réunissant les matériaux d'une *Histoire de Richard Cœur de lion*, a été conduit à examiner l'authenticité de l'anecdote si connue du ménestrel Blondel découvrant, après plus d'une année de recherches, Richard retenu prisonnier en Allemagne, et il a reconnu qu'elle ne reposait sur aucun fondement de vérité. Cette aventure est tout entière de l'invention de nos pères ; c'est un de ces récits apocryphes dont le moyen âge a été si prodigue. Elle

se trouve relatée pour la première fois dans les *Chroniques de Normandie*, livre où les faits sont accompagnés de beaucoup de fables ; c'est de là que Fauchet l'a prise plus tard, sans indiquer la source d'une manière précise. Feu l'abbé Delarue avait bien émis quelques doutes sur cette anecdote dans son ouvrage sur les *trouvères*; mais M. Capefigue la raconte dans tous ses détails : cependant une étude suivie des textes en démontre la fausseté. Après avoir cité le passage du *chroniqueur normand*, M. Deville se demande comment il serait possible qu'il se fût écoulé près de cinq années entre l'emprisonnement de Richard et le moment où le lieu de sa détention fut connu en Angleterre.

Le roi d'Angleterre, à son départ de la terre sainte, est poussé par la tempête au fond de la mer Adriatique ; il y débarque et s'avance dans le pays ; mais il est reconnu et pris sur le territoire de Vienne, en Autriche. Les historiens sont unanimes à cet égard ; ils fixent même le jour où s'accomplit cet événement, c'est le 19 décembre 1192 (XIII kalendas januarii captus est). La tradition veut que Richard ait été enfermé dans le château de Dienstein ; mais combien de temps y serait-il resté ? c'est le point important à savoir. Le duc d'Autriche ayant livré son prisonnier à son suzerain, l'empereur Henri, celui-ci en informa Philippe-Auguste par une lettre que l'historien Roger de Hoveden nous a conservée, et qui porte la date du 27 décembre. Il n'y a donc point de temps perdu, et les faits que la chronique place dans un espace de quatre ans se passent en huit jours. La lettre de l'empereur ne demeura pas secrète, et Philippe, dans sa joie, se plut à la répandre. L'archevêque de Rouen, Gautier de Coutances, qui remplissait, en l'absence de Richard, les fonctions de vice-roi, put en envoyer copie à l'évêque de Durham; tandis qu'il lui écrivait pour le convoquer à une réunion générale qui devait se tenir le 7 mars suivant (1193), afin d'aviser au parti à prendre dans ces graves conjonctures.

Cependant l'empereur ordonna que l'on conduisît Richard dans les États de sa résidence sur les bords du Rhin, et on lui fit traverser l'Allemagne à petites journées. Il était, dit Roger de Hoveden, à *Oxefer* (*Osterhofen* sur le Danube, ou *Ochsenfurth* près Wurtzbourg), lorsque les abbés de Boxeley et de Pontrobert, envoyés à sa recher-

che par le conseil d'Angleterre, le rencontrèrent en route. Ainsi, la première fois que Richard fut aperçu par ses compatriotes, il n'était point en prison, et si les envoyés mirent quelque temps à trouver sa trace, ils l'approchèrent du moins sans peine. Il est probable que les deux abbés accompagnèrent le roi dans sa marche, car, à leur retour en Angleterre, ils portèrent la nouvelle d'un accord passé le 28 mars, jour de Pâques, entre l'empereur et son prisonnier. C'est au château de Trivels, près Landau, que Richard fut pour la première fois enfermé depuis qu'il avait été livré à Henri, et encore ne fut-il aucunement mis au secret. Dans une lettre adressée à sa mère Aliénor, le 19 avril de la même année, il raconte qu'il est bien traité par l'empereur, qu'il a été au-devant de lui à Haguenau, et qu'il a reçu librement ceux qui sont venus vers lui. Peu de temps après, Richard fut conduit à Worms, où il passa le reste de sa captivité ; il y écrivit à sa mère une seconde lettre rapportée par Gervais, et qui paraît datée également d'avril. Il aurait quitté Tivels à la suite de son entrevue avec Henri à Haguenau.

Le 25 juin, selon Roger de Hoveden, Raoul de Coggeshale, Guillaume de Neubrig et Bromton, l'empereur vint à Worms, et, après une conférence de quatre jours, on convint de la rançon du prince anglais. Raoul de Dicet donne une autre date à cette assemblée, et la place au 15 juillet. Peut-être cette confusion de dates n'est-elle qu'apparente, et pourrait-on concilier les historiens, en supposant qu'il y eut deux réunions successives. Du reste, de nouvelles difficultés surgirent, et une lettre de l'archevêque de Rouen nous apprend que ce ne fut que plusieurs mois après que la libération de Richard fut sanctionnée. Roger de Hoveden rapporte en effet une lettre de Richard écrite à Spire le 22 septembre, et il ajoute plus loin que, le jour de Noël de l'an de grace 1194, le roi était encore dans cette ville. L'année anglaise commençant à Noël, l'historien anglais a dit 1194, mais, pour nous, c'est le 25 décembre 1193. Richard était encore à Spire le 5 janvier, ainsi que l'attestent deux chartes délivrées par lui en ce jour en faveur des hospitaliers de Jérusalem et des templiers, et qui sont conservées aux Archives impériales.

Le roi d'Angleterre, ayant quitté Spire, entra en conférence à

Mayence avec sa mère et l'archevêque de Rouen le 2 février. C'est là qu'il fut mis en liberté, moyennant une rançon de cent mille livres pesant d'argent, le lendemain de la Saint-Blaise (4 février 1194), comme nous l'apprend une lettre de Gautier de Coutances citée par M. Deville. Ainsi, du jour où Richard tomba entre les mains du duc d'Autriche jusqu'au jour où il sortit libre de celles de l'empereur, il s'écoula un an et quarante-sept jours. Le roi ne rentra pas aussitôt en Angleterre : il ne débarqua qu'un mois et demi après, le 19 mars, au port de Sandwich; à quelque temps de là, il se fit sacrer de nouveau, comme si la captivité l'avait dépouillé de la royauté et de son prestige.

« Laissons donc rentrer au nombre des fables, d'où elle n'aurait pas dû sortir, l'aventure du ménestrel anglo-normand, » telle est la conclusion de M. Deville.

Discussion.

M. de la Villemarqué s'étonne que M. Deville ne fasse point mention de l'ouvrage de M. Prosper Tarbé, dont la publication est toute récente.

M. Alexandre regrette que M. Deville ne cite point le traité conclu par Richard avec l'empereur, et dont le texte nous a été conservé par le moine anglais. C'est un document très-curieux, où l'on trouve énumérées en détail toutes les conditions que les chroniqueurs n'ont pas reproduites sans altération.

Séance du 21.

M. de Rougé, président, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. Retenu par des affaires impérieuses, il ne sera de retour à Paris que pour le vendredi suivant.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 14 novembre, invite l'Académie à lui présenter deux candidats pour la chaire de langue et littérature sanscrites, vacante au Collége impérial de France depuis le décès de M. Eugène Burnouf, et ce, conformément à l'article deuxième du décret du 9 mars 1852. L'Académie renvoie, suivant l'usage, à huitaine la désignation des deux candidats.

M. de Mas-Latrie écrit pour demander l'inscription de son nom sur la liste des candidats à la place vacante par le décès de M. MAGNIN. Il énumère en détail les travaux et les titres qui peuvent le recommander à l'attention de l'Académie.

M. Edmond le Blant écrit également pour prier l'Académie, qui connaît ses travaux et les a honorés d'une flatteuse récompense dans un de ses concours, d'accueillir avec bienveillance la candidature qu'il croit devoir poser aujourd'hui à l'une des deux places vacantes.

Les noms de MM. de Mas-Latrie et le Blant seront inscrits sur la liste.

M. Eichhoff, correspondant de l'Académie, se met sur les rangs dans le cas où les intentions de l'Académie donneraient place, dit-il, à un nom de plus après les noms si honorables qui ont été présentés par le Collége de France pour la chaire de langue et littérature sanscrites. Il rappelle brièvement ses travaux en ce genre, qui datent de 1836. Le nom de M. Eichhoff sera porté sur la liste des candidats.

M. L. Benloew fait connaître qu'il se présente comme candidat à la place de correspondant regnicole vacante par le décès de M. Chaudruc de Crazannes. — Le nom de M. Benloew sera inscrit, et sa lettre représentée en temps utile.

Une lettre de M. Martin Daussigny, conservateur du musée archéologique de Lyon, datée du 19 novembre, annonce une découverte d'une certaine importance relative au véritable emplacement du temple et de l'autel d'Auguste. Cette lettre, accompagnée d'une planche, sera lue dans l'une des plus prochaines séances.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants.

La grande guerre, *fragments d'une histoire de France au quatorzième et quinzième siècle*, par René de Belleval. Paris 1862, in-8°. (Pour le concours des antiquités de la France.)

Histoire du Velay. — Antiquités celtiques et gallo-romaines, *études archéologiques*, par Francisque Mandet. 1860-1862, 7 vol. in-12. (Pour le concours du prix Gobert.)

Androklos, *bisher Borgesischer Fechter benannt*, *bildsaeule des Kaiserlichen Museums zu Paris*, *mit einem excurse ueber den Peplos des Aristoteles gruenders der neuaiolischen Philosophie*, geschrieben als Gegenstueck zu Lessing's Laokoon, von G. Rathgeber. Leipzig, 1862, in-4°. — L'ouvrage est dédié à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France et à la Société des antiquaires de France.

Notice sur la construction d'une carte de l'île de Chypre, par M. de Mas-Latrie, in-8°, avec une épreuve de la carte dressée par l'auteur pour

l'histoire de l'île sous le règne de la maison de Lusignan, et lithographiée à l'Imprimerie impériale (1 f. gr. aigle). — M. de Mas-Latrie, dans sa *Notice*, justifie des procédés employés par lui pour la construction de la carte, à défaut de triangulation, et des sources qui lui ont servi de matériaux pour la nomenclature.

The journal of the Royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland, vol. the XX th., Part the 2d, 8o, London, 1862.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, années 1860, 1861. Poitiers, 1862, in-8°.

Revue numismatique, n° 5, 1862.

Revue historique du droit français et étranger, n° 5, 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 34, 1862.

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie, au nom de M. J. Oppert, de la quatrième des planches de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie* exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert, publiée sous les auspices de S. Exc. M. Achille Fould, Ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur. Paris, 1862, in-fo. — Ces planches ont été gravées à l'eau-forte par M. Thomas avec un remarquable talent.

Le même membre fait hommage de l'ouvrage intitulé : *L'ancienne Alsace à table. — Etude historique et archéologique sur l'alimentation, les mœurs et les usages épulaires de l'ancienne province d'Alsace*, par Charles Gérard, avocat à la cour impériale de Colmar. Colmar, 1862, in-8o.

L'Académie se forme en comité secret pour procéder à l'exposition et à l'examen des titres des candidats aux deux places vacantes dans son sein.

Séance du 28.

M. le vicomte de Rougé reprend la présidence.

M. Ed. Foucaux, chargé depuis plusieurs années du cours de langue de littérature sanscrite au Collége impérial de France, écrit, en date du 26 novembre, pour solliciter les suffrages de l'Académie à la chaire devenue vacante. Il fait valoir ses titres et énumère ses ouvrages.

M. Michel Bréal, agrégé de l'Université, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, par une lettre du même jour, sollicite l'honneur d'être présenté en seconde ligne pour ladite chaire, en subordonnant, dit-il, sa candidature à la détermination du savant éminent que

les votes du Collége de France ont placé en première ligne, et sans prétendre, le cas échéant, s'opposer au candidat qui pendant nombre d'années a occupé la chaire. Tout ce qu'il ambitionne, c'est un nouveau témoignage d'estime de l'Académie, qui a bien voulu couronner son Mémoire *Sur les origines védiques des croyances iraniennes*, dans le dernier concours du prix ordinaire.

L'ordre du jour appelle la présentation de deux candidats à la chaire de langue et littérature sanscrites vacante au Collége impérial de France. Cette double présentation doit avoir lieu en deux scrutins distincts et successifs.

M. Laboulaye fait observer qu'il importe, au préalable, que l'Académie soit informée des deux présentations faites par le Collége de France. Ce sont MM. Adolphe Régnier, membre de l'Académie, en première ligne, et M. Ed. Foucaux, chargé du cours, en deuxième ligne.

Au premier tour de scrutin, M. Régnier obtient vingt et un suffrages, M. Foucaux huit, M. Eichhoff un.

En conséquence M. Régnier est proclamé premier candidat de l'Académie.

Au deuxième tour de scrutin, M. Foucaux obtient vingt et une voix, M. Eichhoff cinq, M. Bréal quatre.

M. Ed. Foucaux est proclamé second candidat de l'Académie.

M. le Président rappelle que, dans la séance suivante, aura lieu, d'après l'usage, la lecture de la liste des correspondants, et sera nommée, s'il y a lieu, une commission chargée de présenter des candidats aux places vacantes.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la discussion des titres des candidats aux fauteuils d'académiciens ordinaires vacants.

Après la clôture de la discussion, la séance redevient publique.

M. le Président offre à l'Académie deux opuscules nouveaux de M. T. Devéria, extraits de la *Revue archéologique* :

1° *Notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Egyptiens*, in-8° ; ouvrage contenant des observations intéressantes sur les noms de nombre hiéroglyphiques supérieurs au chiffre 10,000 déjà déterminé par Champollion.

2° *Bakenkhonsou, grand prêtre d'Ammon, architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse*, in-8°. Ce second écrit est l'analyse d'un Mémoire publié par M. Devéria dans les *Annales de l'Institut égyptien d'Alexandrie*, et qui est sous presse. Ce travail se rapporte à une stèle de Munich dédiée par un personnage nommé Bakenkhonsou, qui fut le principal architecte de Thèbes sous Ramsès le Grand.

A cette occasion, M. de Rougé constate que M. le professeur Lauth, de Munich, lui a envoyé un travail sur le même monument à la date du 10 mai 1861. Ce travail était destiné à la *Revue archéologique* ; diverses circonstances en ont retardé l'impression. Il sera donc bien constaté que les travaux des deux archéologues ont été tout à fait indépendants l'un de l'autre et conservent chacun leur date.

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de son confrère, M. Littré, l'ouvrage intitulé :

Histoire de la langue française. — Etudes sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge. Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

« Ces volumes, si pleins d'un savoir solide et divers et d'une critique aussi judicieuse que pénétrante sont, d'après l'auteur lui-même, dit M. le Secrétaire perpétuel, un recueil d'articles écrits à des époques différentes et insérés dans diverses publications, le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal des Débats*. Mais ce recueil n'en a pas moins son unité ; ces articles ne gravitent pas moins vers un centre commun, l'étude de notre langue nationale, envisagée sous ses aspects divers, rattachée à ses origines, poursuivie à travers les siècles, éclairée par l'histoire générale des langues *novo-latines*, selon l'expression de M. Littré, et du latin lui-même, leur source commune, quoique non unique. »

Sont offerts en outre à l'Académie :

Mémoires de la Société impériale de l'agriculture, sciences et arts d'Angers ; nouvelle période : t. III, 4e cahier ; t. IV, 1er, 2e, 3e cahiers. Angers, 1860 et 1861, in-8°.

Commission des antiquités du Pas-de-Calais. — Excursion historique et archéologique dans le canton d'Etaples, par G. Souquet. Arras, 1862, in-8°.

Les sources ferrugineuses de Luxeuil ; notice sur les fouilles faites en 1857 *et* 1858, par E. Delacroix, docteur en médecine et ès sciences. Besançon, 1862, in-8°.

Museo Salitriano di Palermo, estratto dal *Diogene*, 15 ottobre 1862, par Charles Moncada, 8 pages.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce en vente à l'amiable, avec les prix fixés à chaque numéro ; 1re partie. — Europe ; Paris, 1862. in-18. Travail sérieux, dit un MEMBRE, malgré son apparence commerciale.

Annales de philosophie chrétienne, n° 34, 1862.

Observations sur un système d'accentuation française enseigné dans l'Université et sur les dangers pour la prosodie de notre langue et la mesure de nos vers, par J.-M. Lurin, avocat. Paris, Lyon, 1862, in-8°. (Imprimerie Perrin.)

Revue de l'instruction publique, n° 35, 1862.

Enguerrand de Marigny ; Etude historique, in-8°, avec une lettre de l'auteur, M. A.-P. Simian, avocat à la cour impériale de Paris. Il destine cet écrit au concours des antiquités de la France. — Renvoi à la future commission.

M. REINAUD continue la lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain*, etc.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 5.

MM. Deville et Cortambert écrivent pour faire savoir qu'ils retirent leur candidature aux places vacantes.

L'ordre du jour appelle l'élection successive de deux membres pour remplir les deux places d'académicien ordinaire vacantes par le décès de MM. JOMARD et MAGNIN.

L'Académie se forme préalablement en comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal.

La séance redevient publique.

Après la lecture des articles du règlement concernant les élections, la Compagnie procède au scrutin.

M. Hauréau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sur

37 votants, est en conséquence élu membre ordinaire de l'Académie.

On passe à la seconde élection. La majorité absolue des suffrages se réunit sur M. de Slane, qui est élu membre ordinaire de l'Académie.

Les deux élections seront soumises à l'approbation de l'EMPEREUR.

La suite de l'ordre du jour appelle la formation d'une commission chargée de présenter trois candidats à la place de correspondant regnicole vacante par la mort de M. le baron Chaudruc de Crazannes.

Sont sommés membres de la commission :

MM. LE CLERC,
EGGER,
de LONGPÉRIER,
L. RENIER,

auxquels se joindront les membres du bureau.

La lecture de la correspondance est reprise.

Par une lettre du 28 novembre, M. le professeur Fleischer de Leipzig, élu correspondant étranger de l'Académie dans la séance du 20 décembre 1861, en remplacement de M. Freytag, et à qui n'est parvenue que tardivement, par un *duplicata*, la notification officielle de son élection, présente à l'Académie ses respectueux remerciements de l'honneur qu'elle lui a fait, et exprime ses regrets de n'avoir pu s'acquitter plus tôt de ce devoir.

M. H. Weil, professeur de littérature ancienne à la Faculté de Besançon, écrit, en date du 30 novembre, pour obtenir d'être porté sur la liste des candidats à la place de correspondant vacante. Il rappelle brièvement les titres principaux qui peuvent le recommander au choix de l'Académie.

M. L. Fallue écrit à la même fin, en date du 29, et sollicite de nouveau les suffrages de l'Académie.

M. le docteur Thiéry, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans, en adressant à l'Académie, par une lettre du 3 novembre, les ouvrages qui seront présentés ci-après, exprime le vœu, qu'il forme depuis nombre d'années, d'obtenir le titre de correspondant à la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane, cette ancienne terre française.

Les noms de MM. Weil, Fallue et Thiéry seront inscrits sur la liste.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Pour le concours des antiquités de la France :

Monnaies féodales de France, par Faustin Poey d'Avant, membre de plusieurs Sociétés savantes, 1858-1862, 3 vol. in-4°.

Trésor de l'église Saint-Marc à Venise, par Julien Durand, 1862, in-8°. — La future commission verra si cet ouvrage est de nature à être admis au concours.

Trois opuscules de M. Lepage : 1° *Dombasle, son château, son prieuré, son église*; Nancy, 1862, in-8°; — 2° *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bousières*, 1862, in-8°; — 3° *Le bienheureux Bernard de Bade*, in-8°.

Renvoi à la future commission.

2° Pour être offerts en don à la Compagnie :

Inscriptions runiques du Sleswig méridional interprétées par C.-C. Rafn et publiées par la Société royale des antiquaires du Nord; Copenhague, 1861, in-8°.

Les deux opuscules suivants de M. l'abbé Cochet : 1° *Découverte, reconnaissance et déposition du cœur du roi Charles V* dans la cathédrale de Rouen, en mai et juin 1862 ; le Havre, 1862, in-8° ; — 2° *Découvreurs et pionniers normands; Pierre Blain d'Esnambuc.*— Inauguration et bénédiction par Mgr l'évêque de la Guadeloupe de l'inscription commémorative placée dans l'église d'Allouville, près Yvetot, 9 septembre 1862; relation et discours; le Havre, 1862, in-12.

Etude ethnologique sur les origines des populations lorraines, par A. Godron, docteur en médecine et ès sciences, doyen de la Faculté des sciences de Nancy; Nancy, 1862, in-8°. (Ext. des Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1861.)

Une épidémie de fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, poëme en 3 chants (par M. le docteur Thiéry); Nouvelle-Orléans, 1862, in-8°.

Du même auteur : *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques, suivie d'une Notice sur la cathédrale et ornée de seize lithographies, dont deux plans historiques;* Paris, Nancy, Toul, 1841, 2 vol. in-8°.

Revue archéologique, décembre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 36, 1862.

Une planche d'inscriptions recueillies dans la Perse orientale par M. de Blocqueville et tracées à la plume est renvoyée par l'Académie à M. REINAUD, qui voudra bien en donner son avis.

Séance du 12.

Par une lettre en date du 5 décembre, M. Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, fait connaître qu'il renouvelle sa candidature pour la place de correspondant vacante et rappelle, outre la suite de ses ouvrages, qui a déjà été mise sous les yeux de l'Académie, la distinction dont elle l'a honoré en 1835 en lui décernant une médaille au concours des antiquités de la France.—Le nom de M. Dusevel sera porté de nouveau sur la liste des candidats.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Martin Daussigny, conservateur du musée archéologique de Lyon, dont la lecture avait été ajournée dans l'intérêt même du sujet.

Lettre de M. Martin Daussigny sur l'emplacement du temple et de l'autel d'Auguste à Lyon.

Analyse.

M. Martin Daussigny, se référant à l'opinion émise il y a quinze ans par M. Aug. Bernard, que presque toutes les inscriptions relatives à l'autel d'Auguste avaient été découvertes dans le voisinage des Terreaux, et que par conséquent ce monument célèbre devait avoir existé, non point à Ainay, comme on le pensait généralement, mais sur l'emplacement des églises actuelles de Saint-Pierre et de Saint-Nizier, rappelle que cette opinion, telle qu'elle fut alors présentée, trouva peu de crédit parmi les archéologues lyonnais. Depuis, lors des démolitions de l'hôtel du Parc et de l'hôpital Sainte-Catherine, le conservateur des antiquités, attentif à toutes les découvertes nouvelles, constata l'existence des restes d'un autel dédié aux divinités augustales et d'un hémicycle portant des inscriptions de prêtres attachés à ce culte. Ces restes étaient encore sur leur lit de pose. M. L. Renier, informé aussitôt, n'hésita pas à voir dans ces monuments un indice certain du voisinage du temple des Césars, et M. Martin Daussigny, encouragé par l'autorité du savant épigraphiste, tourna son attention avec d'autant plus de confiance du côté de l'amphithéâtre, dont les ruines étaient mises à jour par les travaux faits au jardin des plantes. Bientôt un fragment de marbre trouvé dans la direction du midi, sur lequel étaient sculptées des feuilles de chêne paraissant avoir appartenu à une guirlande, devint

l'occasion d'une fouille, qui fit découvrir des fragments d'inscriptions avec d'autres débris du même genre. Etudiés depuis, ces débris ont été reconnus pour de magnifiques fragments de la décoration de l'autel d'Auguste, idée qui semble pleinement confirmée par le commencement de l'inscription ROMAE ET AVGVSTO en lettres toutes monumentales. Quant aux guirlandes, elles devaient appartenir à la décoration de l'immense base sur laquelle s'élevaient l'autel et les deux colonnes supportant les Victoires. Un massif de maçonnerie découvert un an après en dehors des dernieres murailles de l'amphithéâtre et en ligne droite, tandis que tout ce qui se rattachait à cet édifice était en ligne courbe, fait croire que cette maçonnerie est celle dont le musée possède aujourd'hui le revêtement. Enfin la position de l'autel d'Auguste sur le penchant et presque au pied de la colline Saint-Sébastien justifie les mots *inter confluentes* donnés par les inscriptions, cette position se trouvant entre les deux fleuves qu'elle domine. D'autres considérations viennent encore à l'appui, notamment la découverte de la table de Claude faite au voisinage de l'amphithéâtre, que tout concourt à faire supposer contigu lui-même à l'enceinte du temple. M. Martin Daussigny se réserve au reste d'adresser à l'Académie un Mémoire en règle sur les divers points de vue de la question, qu'il croit tranchée en principe par la découverte de l'inscription *à Rome et à Auguste*. Il joint à sa lettre une première esquisse des fragments de sculpture mis à jour.

L'auteur sera remercié de cette communication, qui intéresse vivement l'Académie.

M. Reinaud termine la première lecture de son Mémoire *Sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale, etc.*

M. de Longpérier a la parole au nom de la commission chargée de présenter trois candidats à la place de correspondant regnicole vacante. Il rappelle qu'il s'agit de remplacer M. Chaudruc de Crazannes qui représentait parmi les correspondants de l'Académie l'archéologie et la numismatique. La commission croit donc répondre aux convenances de la Compagnie aussi bien qu'aux besoins de la science

en présentant les trois noms suivants : M. Ch. Robert, à Metz; M. H. Weil, à Besançon; et M. l'abbé Cochet, au Havre.

M. le RAPPORTEUR énumère rapidement les principaux travaux qui ont signalé M. Robert à l'attention de l'Académie, depuis sa publication de la première médaille gauloise portant un coq jusqu'à celle de la numismatique de Cambrai, qui a obtenu une médaille d'or au dernier concours des antiquités nationales. Il rappelle les différents écrits de ce savant sur la numismatique du N.-E. de la France; sa monographie numismatique de Mâcon ; les recherches, les fouilles exécutées par lui pendant la campagne de Crimée, et les inscriptions aussi bien que les médailles antiques qu'elles ont fait découvrir ; enfin les lettres écrites d'Italie dans le cours de la dernière campagne, et qui ont répandu des lumières nouvelles sur tous les points de la science. M. de LONGPÉRIER termine en annonçant le grand travail de classifications et de dessins dont M. Robert s'est chargé sur l'ensemble de la numismatique gauloise, travail entrepris en collaboration avec M. de SAULCY.

Passant à M. Weil, M. le RAPPORTEUR rappelle également les titres principaux qui l'ont signalé comme un helléniste et un humaniste de premier mérite, entre autres son *Traité de l'accentuation latine*, publié de concert avec M. Benlœw, et qui a mérité une mention honorable au concours du prix Volney, et l'édition nouvelle des tragédies d'Eschyle, où M. Weil a singulièrement amélioré d'après les manuscrits les textes difficiles, qu'il a en outre éclaircis par des notes substantielles, sans parler des dissertations ingénieuses dont ils ont été pour lui l'occasion.

Enfin M. l'abbé Cochet est depuis longtemps connu et estimé de l'Académie comme un investigateur infatigable des antiquités de sa province. Les fouilles méthodiques exécutées par lui en Normandie ont eu pour principal résultat son ouvrage intitulé : *La Normandie souterraine*, auquel il a donné pour corollaire sa monographie *Sur le tombeau de Childéric*, si supérieure à celle de Chifflet.

La discussion des titres des candidats et l'élection, s'il y a lieu, sont fixées au vendredi suivant.

Sur la proposition de M. VINCENT, le nom de M. Dusevel, ancien lauréat de l'Académie au concours des antiquités de la France, est ajouté à la liste.

M. de LONGPÉRIER met sous les yeux de l'Académie deux sceaux précieux, l'un égyptien, l'autre purement grec, mais tous deux de travail grec également, de Ptolémée Epiphanes, le roi de l'inscription de Rosette. A en juger par la barbe qu'il porte, il paraît ici plus âgé que sur les monnaies qu'on a de lui.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours du prix Gobert :

Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux dix-septième et dix-huitième siècles, par M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc. ; 1862, 3 vol. in-8°.

Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin, par M. Louis Spach, archiviste du Bas-Rhin, etc. ; Strasbourg, 1862, in-8°.

II. Pour le concours des antiquités de la France :

Le département du Cher, par Auguste Frémont ; Bourges, 1862, 2 vol. in-8°.

Histoire des rues de Versailles et de ses places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours, par J.-A. le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, etc., 2e édition ; Versailles, 1861, in-8°.

Monographie de l'église cathédrale de Saint-Siffrein de Carpentras, renfermant une description du cloître et de l'ancienne église, des détails historiques, des notes biographiques et de nombreux dessins gravés, par E. Andréoli, professeur d'histoire, etc., et B. Lambert, architecte de la ville de Carpentras ; Paris et Marseille, 1862, in-8°.

Les voyages pittoresques et historiques, par M. Charton ; Paris, 1862, in-12.

Représentation d'Hercule vainqueur des Géants dans le nord-est de la Gaule, par M. Bretagne; Nancy, 1862, in-8°.

III. Pour être offerts en don :

Par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de M. GARCIN de TASSY, le *Discours d'ouverture du cours d'hindoustani à l'Ecole impériale et spéciale des langues orientales vivantes près la Bibliothèque impériale ;* Paris, le 1er décembre 1862.

Au nom de M. G. Minervini, correspondant de l'Académie :

Bulletino archeologico italiano , anno primo ; fogl. 21-24 del testo, tav. XI e XII, tav. d'agg. A ; Napoli, 1862, in-4°.

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien ; Philosophisch-historishe classe, XXXIIer Band, 1er Heft, 1859 ; XXXVIIIer Band, 3er Heft, 1861 ; XXXIXer Band, 1er-4er Heft, 1862, in-8°.

Archiv für Kunde Œsterreichischer Geschichts-Quellen; XXVIII[er] Band, 1[e] Halfte, in-8°.

On the origin and authenticity of the Arian family of languages, the Zend Avesta and the Huzvaresh, by Dhanjibkai Franyc, member of the Royal Asiatic Society, etc. ; Bombay, 1860, 8°.

Monnaies du moyen âge inédites, pl. XIV et explication, par An. de Barthélemy (ext. de la *Revue numismatique*), in-8°.

Revue de l'art chrétien, novembre 1862.

L'investigateur, journal de l'Institut historique, septembre et octobre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 37, 1862.

M. Wallon fait hommage, au nom de M. Germain, correspondant de l'Académie, de deux Mémoires intitulés :

Statuts inédits des Repenties du couvent de Saint-Gilles de Montpellier, publiés avec une introduction explicative ; Montpellier, 1862, in-4° ; — *Un feuillet inédit de l'histoire du règne de Charles VI;* Montpellier, 1862, in-4°.

M. Texier offre sa *Description géographique, historique et archéologique des provinces et des villes de la Chersonèse d'Asie;* Paris, 1862, in-8°.

« Cet ouvrage, dit le savant auteur, est le complément général de tous ses précédents travaux sur un pays classique qu'il a exploré à plusieurs reprises, et où il est parvenu à déterminer la position d'un grand nombre de villes anciennes. »

M. P. Paris présente l'ouvrage suivant de M. Diez, correspondant de la Compagnie : *Introduction à la grammaire des langues romanes*, traduite de l'allemand par Gaston ; Paris, 1863, in-8°.

Séance du 19.

M. le Ministre d'Etat adresse à la Compagnie ampliation de deux décrets rendus sur sa proposition, par lesquels les élections que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a faites de MM. Hauréau et de Slane pour remplacer MM. Jomard et Magnin sont approuvées.

MM. Hauréau et de Slane sont introduits par M. le Secrétaire perpétuel, et M. le Président les invite à prendre séance.

Par une lettre datée de la Haye, le 11 décembre, M. Noordziek, en qualité du plus proche parent et au nom de la veuve, annonce que M. le professeur J. Geel, bibliothécaire en chef de l'Académie

de Leyde, en retraite, et correspondant de l'Académie, est décédé le 11 novembre, à l'âge de 73 ans, à la suite d'une longue maladie.

L'Académie, sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, pense qu'il y a lieu de procéder sans retard au remplacement de M. Geel, et à cet effet renouvelle les pouvoirs de la commission des correspondants et la charge de présenter trois candidats à la séance prochaine.

L'ordre du jour appelle l'examen des titres des candidats proposés par la commission ou ajoutés à la suite pour la place de correspondant regnicole vacante.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, la Compagnie procède au vote. M. C. Robert obtient 28 voix, et est en conséquence nommé correspondant regnicole de l'Académie.

L'ordre du jour amène en second lieu l'élection de la commission du prix Gobert pour 1863.

Sont nommés au scrutin de liste : MM. Naudet, Beugnot, Desnoyers et Hauréau.

M. le Président fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Etude historique et topographique de la tribu de Juda*, par G. Rey, chargé d'une mission en Orient par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, membre de plusieurs Sociétés savantes, avec une reconnaissance topographique de la tribu de Juda en 2 grandes feuilles et 2 planches lithographiées ; Paris, sans date (1862), in-4°. — « Cet ouvrage, dit M. le Président, est un nouveau fruit de la mission remplie en 1859 par M. Rey, et qui avait déjà produit un remarquable travail sur le Hauran. Celui-ci ne le sera pas moins. »

M. le Secrétaire perpétuel présente pour le concours des antiquités de la France les ouvrages suivants :

Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure (Epomanduorum); — Origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard, par l'abbé Bouchez ; 1862, 2 vol. in-8°.

La Ligue en Normandie (1588-1594), *avec de nombreux documents inédits*, par le vicomte Robert d'Estaintot ; 1862, in-8°.

Etude sur les limites des anciens peuples qui habitaient le département

de Tarn-et-Garonne et sur les voies antiques du même département, par Devals aîné, membre de plusieurs Sociétés savantes; 1862, in-8°.

Renvoi à la future commission.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants:

Au nom de la famille de feu M. JOMARD:

Classification méthodique des produits de l'industrie extra-européenne, ou *objets provenant des voyages lointains, suivie du plan de la classification d'une collection ethnographique complète* (fragment lu à la Société d'ethnographie le 12 avril 1862). Paris, 1862, in-8°.

Au nom de l'Institut égyptien fondé à Alexandrie en 1859, du tome I de ses Mémoires, que s'était réservé d'introduire auprès du public savant « l'homme qui avait tous les droits et toutes les qualités pour parler de l'Egypte, » est-il dit par le secrétaire de cette Société. Ce volume, plein d'un intérêt solide et varié, a pour titre:

Mémoires ou *travaux originaux présentés et lus à l'Institut égyptien*, publiés sous les auspices de S. A. Mohammed-Saïd, vice-roi d'Egypte, sous la direction de M. le docteur B. Schnepp, secrétaire de l'Institut égyptien, etc., etc., t. I; Paris, 1862, in-4°.

Au nom de M. Jourdain, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, de l'opuscule intitulé:

L'Université de Toulouse au dix-septième siècle, documents inédits; 1862, in-8°.

Au nom de M. Alfred Jacobs, archiviste paléographe, membre de la commission topographique des Gaules, et de la part de son père, d'un écrit tristement interrompu par l'état grave où est tombé le jeune et savant auteur, intitulé:

Géographie des diplômes mérovingiens; Paris, 1862, in-8°.

Au nom de l'auteur, qui s'adresse par lettre à l'Académie tout entière, d'une brochure intitulée:

Saggio di ricerche sull'antichità secondo un nuovo principio, etc., per Federigo Villani; Napoli, 1862, in-8°.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. V et VI; 1860-62, in-8°.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, septembre et octobre 1862.

Revue de l'instruction publique, n° 38, 1862.

M. VINCENT fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé: *Précis d'une théorie des rhythmes*; 2e partie: *Des rhythmes grecs, et particulièrement des modifications de la quantité prosodique amenées par*

le rhythme musical, par M. Louis Benlœw, professeur à la Faculté des lettres de Dijon ; Paris et Leipzig, 1863, in-8°.

« Dans cette nouvelle partie, dit le savant académicien, l'auteur expose la doctrine des rhythmiciens anciens telle qu'elle est comprise aujourd'hui par la plus grande partie des hellénistes allemands et appliquée par eux dans l'ordonnance des odes de Pindare et des chœurs des poëtes dramatiques.

« Dans ce genre de composition, pour obtenir l'unité de mesure exigée par la musique, on attribuait aux valeurs prosodiques des syllabes une sorte d'élasticité qui permettait d'augmenter la durée des syllabes longues et de diminuer celles des brèves; de plus, on admettait des silences, ou temps vides, pour séparer, non point les vers (ce mot serait ici déplacé), mais les *membres* du chant.

« Par ces moyens et par d'autres encore, tels que l'irrationalité des pieds, l'admission de fractions de pieds, on parvenait, avec un petit nombre de types primitifs, à produire la plus grande variété dans les rhythmes.

« M. Benlœw a résumé dans un petit volume de 120 pages les ouvrages beaucoup plus étendus publiés en Allemagne par MM. Bossbach et Westphal: c'est donc la doctrine de ces auteurs qu'il expose, et il le fait avec ordre, méthode et clarté. Il y a d'ailleurs ajouté ses observations personnelles et des applications aux odes de Pindare et d'Horace.

« Enfin M. Benlœw se plaît à espérer que, les jeunes professeurs de l'Université continuant à s'assimiler ces doctrines, comme on pense qu'ils ont déjà commencé à le faire par la haute impulsion de l'Ecole normale et de ses éminents professeurs, on cessera en France de lire les plus beaux morceaux de la poésie ancienne comme s'ils étaient écrits en prose.

« Je me permettrai à cet égard une seule observation personnelle, c'est que, pour atteindre plus sûrement le but qui vient d'être indiqué, il serait à désirer que l'on appliquât à l'exposition des doctrines rhythmiques cette partie de la sémiologie musicale qui a pour objet la représentation du temps: c'est le seul moyen, je crois, de donner à ces doctrines une clarté et une précision suffisantes. »

M. Maury, en présentant à l'Académie la *Revue orientale et américaine*, n° 44, 1862, appelle son attention particulière sur le premier article de ce numéro intitulé: *Les sacrifices sanglants au Mexique*, article savant et judicieux qui a pour auteur M. Ch. de Labarthe, et qui est accompagné d'une planche représentant un sacrifice humain, *fac-simile* du Codex Vaticanus, n° 3738, avec la description tirée de la même source.

M. Renan a la parole pour une communication concernant une inscription phénicienne récemment trouvée à Carthage et rapportée par M. Cernuschi. Cette inscription, qui est votive, est identique, sauf le nom de l'auteur du vœu, à plusieurs autres inscriptions carthaginoises. A propos de l'expression *Rabbat Thanith*, qui s'y trouve, M. Renan fait remarquer que cette déesse est la même que celle qui est appelée dans les inscriptions du Liban ἡ Κυρία.

M. Renan revient aussi sur le nom de la déesse Νεσεπτειτις qui se trouve sur un petit autel découvert à Byblos. Il pense qu'on peut lire Νεσετπειτις, et croit que ce mot doit renfermer l'un des composants *Tpé*, *Saté*, *Nephthys*. *Tpé* répond à Uranie ; or un autel dédié à Θεᾷ Οὐράνια est sorti également des fouilles de Byblos.

Quelques observations sont échangées au sujet de cette communication entre l'Auteur, M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel.

Séance du 26.

M. Ch. Robert écrit de Metz, le 21 décembre, pour remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant son correspondant dans la séance précédente. Il espère, partout où l'appellera son service, pouvoir continuer à lui adresser des communications. — Un travail dont il s'occupe sur les inscriptions antiques conservées ou trouvées dans le département de la Moselle sera la première.

M. L. Julienne adresse un fragment de feuille sur lequel sont tracés à la plume des hiéroglyphes. M. le Président veut bien se charger d'en dire son avis à la Compagnie.

M. Egger a la parole au nom de la commission chargée de présenter trois candidats pour la place de correspondant étranger vacante par la mort de M. Geel de Leyde.

Le savant rapporteur fait connaître les candidats sur lesquels a porté le choix de la commission : ce sont MM. Ritschl, à Bonn, Leemans, à Leyde, Dozy, à Leyde.

Les titres de M. Ritschl sont depuis longtemps connus de l'Académie ; ils lui ont valu de balancer déjà deux fois ses suffrages. Son édition de *Thomas Magister*, sa dissertation *De Oro et Orione*, celle qui traite des *Bibliothèques d'Alexandrie* et sa recension inachevée de Plaute sont des travaux d'un savoir profond et sûr. Sans parler d'une foule d'opuscules sur des points particuliers soit de philologie, soit d'épigraphie, que M. Ritschl a publiés à différentes époques de sa carrière déjà longue, il vient de la couronner par le beau recueil qui a paru récemment, et qui a pour titre : *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, renfermant, avec la copie exacte des originaux, des éclaircissements paléographiques et grammaticaux du plus

grand prix. L'auteur de ce travail et de ceux qui ont précédé paraît à la commission un candidat hors ligne.

M. Leemans, qu'elle place après lui, et qui appartient, comme appartenait M. Geel, à l'Université et à la bibliothèque de Leyde, est aussi un philologue et un archéologue du premier ordre. Il s'est fait connaître il y a plus de trente ans par la publication des *Papyrus grecs du musée de Leyde*, qu'a suivie celle de la description de ce musée, recueil in-8°, avec un volume in-folio de textes. Disciple de Champollion pour les études égyptiennes, on se rappelle sa lettre à Salvolini, qui fut un double service rendu à la science et à la vérité. Son mérite propre est d'avoir l'un des premiers associé l'étude des textes grecs à celle des inscriptions hiéroglyphiques.

M. Reinhard Dozy, placé en troisième ligne, est un orientaliste, un arabisant qui a de bonne heure pris pour sujet de ses travaux l'Espagne musulmane. Il a publié des textes arabes, des mémoires d'une excellente critique, enfin une histoire en quatre volumes des Arabes d'Espagne, ouvrage éminent, plein d'aperçus nouveaux et parfois d'une forme très-heureuse. Par le rapprochement des textes arabes, M. Dozy est arrivé à quelques vues singulières et fécondes sur la valeur historique de certaines parties des romans carlovingiens. D'autres travaux plus ou moins importants lui sont dus, tels qu'un *Dictionnaire des noms de vêtements en arabe*, un *Catalogue des manuscrits de Leyde*, etc. C'est un candidat très-distingué, sinon pour le présent, au moins pour l'avenir.

La discussion étant close, l'Académie passe au scrutin dont le dépouillement accuse 29 votants. M. Ritschl, qui a obtenu 24 voix, est proclamé correspondant de l'Académie à Bonn (Prusse rhénane).

M. Vivien de Saint-Martin, porté à l'ordre du jour pour une lecture, n'étant point présent, M. de Rougé en profite pour communiquer à l'Académie les observations que lui a suggérées l'examen des empreintes de monuments et d'inscriptions qu'il doit à M. Renan.

« Voici, dit le savant Président, les réflexions que me suggère l'étude des fragments égyptiens recueillis par M. Renan en Phénicie. Le fragment n° 1, provenant d'Aradus, appartenait à une statuette naophore : on ne peut y méconnaître ni le style égytien du temps des Saïtes, ni une matière égyptienne. Ce qui reste des inscriptions permet d'abord de lire un nom propre deux fois répété à l'extrémité de la légende, c'est-à-dire sur le dos,

Ce nom propre, qui nous indique la date du monument, se lit facilement : *Ra-uah-het Shat ta-ti*, c'est à dire : « Psammétik I, qui a illuminé la double région. » En effet Ra-uah-het est le nom d'intronisation du premier cartouche de Psammétik I. Rien de plus commun que les noms de particuliers composés ainsi avec nn nom de roi et une épithète. Tous les Pharaons illustres et surtout Psammétik I en offrent de nombreux exemples. Ce même nom *Ra-uah-het* est devenu le nom propre du roi Onophrès ; la prononciation vulgaire suivait l'ordre que voici : *uah-het-p-ra* (en insérant l'article *p* non écrit dans l'ancien style). Les papyrus hiératiques l'écrivent même souvent ainsi, ce qui explique la transcription très-singulière : *Ouaphrès*. Il me semble certain cependant que le nom de notre personnage n'a pas été composé de celui d'Ouaphrès, mais bien du premier cartouche de Psammétik. L'éclat du règne de Psammétik et la seconde inscription elle-même justifient cette opinion.

« Les titres mutilés dans les légendes laissent pourtant reconnaître les qualifications de *xave sahu*, titre ou fonction civile encore mal définie, puis une charge sacerdotale qui paraît avoir trait au stolisme d'un dieu nommé *Hor-xen -xat ; Horus* nous était déjà connu sous ce titre. Les restes de la légende verticale gravée sur le dos ne nous fournissent pas d'autres lumières sur ce point. Le nom de Psammétik s'y trouve placé de telle sorte que, par l'interruption de la légende, je ne puis décider s'il faut traduire « le prêtre de Psammétik, *Nofre*..... », ou bien le prêtre *Psammétik-Nofre*. » On trouve à la fin de l'autre ligne un nouveau nom propre, qui se lit *Anipu*. Il est accompagné du titre *le justifié*, attribué ordinairement au mort, et doit appartenir au père du premier personnage.

« Ce monument est donc bien égyptien et de style saïte, mais on n'y voit pas de rapport intentionnel avec le lieu où il a été découvert.

« Le fragment nº 2, d'Aradus, n'a conservé qu'un reste d'inscription où l'on distingue nettement la mention « du temple de la déesse Bubastis douée de la vie des deux régions » : *ha neter nte Veset nev anx ta-ti*. Cette déesse fut en grand honneur sous les Saïtes, à l'époque desquels le style de ce monument m'engagerait aussi à le placer.

« Le nº 3, d'Aradus, ne consiste malheureusement qu'en un très-petit fragment d'inscription qui a dû décorer une tasse à libations. C'est encore une œuvre égyptienne, mais le personnage qui y est nommé porte la qualification d'étranger. Il paraît s'être appelé *Pen-amon*, nom qui est cependant tout égyptien, et il est qualifié de *chef*. Plus loin, le signe qui désigne les étrangers se voit de nouveau avec la fin d'un second nom propre. Ce petit monument excite donc notre curiosité sans la pouvoir satisfaire.

« Le petit fragment de cylindre ou de tablette ronde provenant de Tyr est visiblement de style saïte ; c'était une belle matière et un beau travail égyptien. Le nom du dédicateur ne subsiste plus ; on voit seulement qu'il adressait son hommage à la déesse *Neith* avec une désignation de localité qui mérite d'être recueillie et qui ne me paraît pas avoir encore été signalée : *hotep suten ta net hat sevti*... « hommage royal adressé à Neith dans le rempart ?... »

« Quoique la déesse Neith ait les plus grands rapports avec la *Fanit* phénicienne, on ne peut pourtant conclure que Tyr ait été la destination intentionnelle de ce monument.

« Le fragment unique trouvé à Sidon paraît avoir appartenu au pied d'un autel en granit analogue à celui que possède le musée du Louvre. Les signes qu'on peut distinguer à la fin du cartouche brisé, *setep en*, se trouvent ainsi placés dans un trop grand nombre de cartouches royaux pour motiver une conjecture sérieuse. J'inclinerais à voir dans ce morceau le style de la vingtième dynastie.

« L'hommage du Pharaon, et très-probablement l'autel lui-même, était dédié au dieu *Supti*, dont le symbole était l'épervier diadémé, et dont la qualification ordinaire était celle de *Seigneur de l'Orient*. Ce dieu était avec *Hathor* la divinité locale particulièrement adorée dans les établissements égyptiens de la presqu'île du Sinaï; mais on le trouve mentionné sur beaucoup d'autres monuments, et ce fragment nous laisse encore dans la plus grande incertitude sur les causes qui l'ont pu faire transporter sur les côtes phéniciennes.

« Il faut pourtant signaler le rôle que *Supti*, en sa qualité de dieu de l'Orient, joue dans les tableaux qui accompagnent les conquêtes de Pharaon. On le trouve amenant à Ramsès II les peuples vaincus de la Syrie. (Voy. Lepsius, *Mon.*, III, 144.)

« Si je ne trouve pas que la découverte de ces fragments prouve l'établissement des Egyptiens en Phénicie, je serai beaucoup plus affirmatif en ce qui concerne le bloc de calcaire trouvé dans les fouilles de Gébéïl. Il ne s'agit plus ici d'un petit monument, statuette ou autel, dont le transport peut être expliqué par des causes diverses ; le fragment de Gébéïl faisait partie d'un bas-relief qui a nécessairement décoré un vaste édifice. La légende qui accompagnait les sculptures n'a pas été retrouvée ; nous n'en avons que le dernier mot : « éternellement, » fin ordinaire des légendes dédicatoires. Mais les lettres sont de telle dimension que la dédicace, même la plus courte, sculptée dans un pareil module, devait accompagner certainement l'ornementation d'une porte ou d'une portion quelconque d'un édifice considérable. Ce monument devait être décoré entièrement par une main purement égyptienne, mais *la pierre appartient au pays même.* Si ce point est établi par l'examen des caractères minéralogiques de cette roche calcaire, le bloc de Gébéïl aura une signification bien plus grande que celle des morceaux dont nous venons de parler.

« Le bas-relief représente un Pharaon reconnaissable à l'uræus dressé sur son front. Suivant un usage fréquent, il donne l'accolade à une déesse coiffée du disque solaire et des cornes de vache, une des formes ordinaires d'Isis ou d'Hathor. Quant à l'époque de ce monument, la finesse des contours et une certaine grâce particulière me porteraient encore à songer au temps des Saïtes, bien plutôt qu'à la dix-huitième ou à la dix-neuvième dynastie.

« S'il nous avait été donné d'étudier des restes plus nombreux du monument dont le bloc de Gébéïl a certainement fait partie, nul doute que nous n'eussions pu y puiser pour l'histoire de précieux renseignements. La vraie cause, et surtout l'époque précise de l'influence égyptienne que l'on remarque dans les monuments de ce pays, nous eussent été très-probablement connues Il est permis d'espérer que cette terre, déjà si bouleversée, renferme encore quelques fragments égarés propres à révéler le nom du Pharaon qui voulut consacrer par la construction d'un temple son séjour sur le sol de l'antique Gébéïl. L'histoire des relations de l'Égypte avec les régions syriennes nous reporte à des époques très-diverses. Toutmès I et ses successeurs avaient-ils fondé par leurs conquêtes des établissements durables? Les gouverneurs égyptiens des provinces asiatiques dont parlent clairement les inscriptions du temps de Ramsès II (Sésostris) ont-ils construit des villes et des temples dans leur style national? Ce sont des faits probables, mais que des monuments trouvés sur le sol de l'Asie n'ont pas encore rendus incontestables. Les stèles et les bas-reliefs gravés sur le roc, trophées passagers de la victoire, ne prouvent point une domination prolongée, qui seule expliquerait l'influence égyptienne, si profondément marquée sur les monuments phéniciens les plus anciens. Les établissements

égyptiens du temps de Psammétik seraient d'une époque trop récente pour qu'on y trouvât la raison de cette influence, dont il faut nécessairement faire remonter l'origine jusqu'au temps de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie. Il est évident que la domination durable des Pharaons aurait pu laisser dans les arts et la religion des peuples conquis les traces qui sont si visibles sur les monuments phéniciens. »

Discussion.

M. Texier remarque qu'il n'est point étonnant que l'on trouve en Syrie des objets égyptiens. Il est souvent parlé dans l'histoire des rapports de l'Egypte avec la côte d'Asie à l'époque de l'empire pharaonique.

M. de Rougé sait qu'en effet l'invasion de Toutmès I et de son successeur assura la domination de Toutmès III sur ces pays ; mais ces faits ne nous sont connus que par des monuments égyptiens découverts en Egypte. Il serait à désirer que l'on pût contrôler ces résultats par des monuments trouvés en Syrie. Le seul qu'on ait mis à jour, jusqu'à présent est le sphinx de Bagdad, d'un très-ancien style, et qui portait un cartouche malheureusement illisible. (M. Devéria a publié quelques remarques sur un moulage de cette statue.) — Si l'on pouvait découvrir en Syrie d'autres inscriptions égyptiennes, elles seraient d'un grand intérêt pour l'histoire. En effet les seuls monuments de l'Egypte ne méritent pas une entière confiance, et, quand on appelle les rois « maîtres de l'Asie, » on ne sait s'il faut ajouter foi à ces titres fastueux. Lors même qu'on ne les proclame que « maîtres de la Syrie, » il n'est pas assuré pour cela que la domination des Egyptiens sur ce pays fût réelle.

M. Texier fait observer au savant égyptologue que les monuments de la Syrie sont souvent d'un style presque égyptien. Les pylones, par exemple, sont dans ce cas. Xénophon dit que plusieurs villes de ce pays, Larisse entre autres, étaient nommées égyptiennes.

M. de Rougé. — Ce ne serait pas là un argument concluant : l'imitation d'un certain style ne prouve qu'une influence plus ou moins directe. La découverte de monuments purent égyptiens peut seule faire cesser l'incertitude.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours des antiquités de la France :

La vallée d'Aoste, par Ed. Aubert. Paris, 1860, in-4°. (Ouvrage dont la date semble périmée quant au concours, sauf éclaircissement ultérieur.)

Histoire d'Alsace depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. Boyer, conseiller à la cour impériale de Colmar, t. I, 1850-1862, accompagnée d'un manuscrit in-f° ayant pour titre : *Mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur ces deux propositions : L'Alsace a été le berceau de la monarchie française et l'un des trois berceaux de la loi salique.*

Marguerite d'Angoulême (sœur de François Ier), — son livre de dépense (1540-1549) ; — *étude sur ses dernières années*, par le comte H. de la Ferrière-Percy ; Paris, 1862, in-12.

Trois manuscrits de M. Louis Domairon *Sur la guerre de Cent ans*, avec des titres particuliers :

1° *Histoire de la domination anglaise dans les villes et provinces cédées par le traité de Brétigny ; — prise de possession* (1361-1362), t. I, in-4° de 121 p. de texte et 112 p. de pièces justificatives.

2° *La rançon du roi Jean ; — étude historique et financière*, t. II, in-4° de 238 p. de texte et 12 p. de pièces justificatives.

3° *Les rançons de Bertrand Duguesclin ; — étude historique et financière*, t. III, in-4° de 142 p. de texte et 88 p. de pièces justificatives.

Deux cahiers manuscrits in-4° reliés intitulés : *Alesia et Fontenet* ; 2 parties, avec un résumé des preuves, cahier in-f°, par M. Cernesson.

II. Pour le prix Gobert :

Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1429-1444), par M. A. Vallet, professeur adjoint à l'Ecole des Chartes, t. II ; Paris, 1863, in-8°.

III. Pour le prix Louis Fould :

Histoire de la statuaire antique ; — son origine, ses développements et sa décadence chez les différents peuples, par L. Vaffier ; Paris, 1862, in-12.

Histoire générale de l'architecture, par Daniel Ramée, architecte ; Paris, 1860-62, 2 vol. in-8°. (Sauf éclaircissement définitif sur la destination.)

Renvoi aux commissions des prix.

Sont offerts à l'Académie :

Journal Asiatique, n° 78, 1862.

Annales de philosophie chrétienne, novembre 1862.

M. Vivien de Saint-Martin commence la lecture en communication d'un mémoire *Sur le Gir et le Nigir de Ptolémée*.

FIN DE LA SIXIÈME ANNÉE.

TABLES.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES,

COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS OU OFFERTS A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1862

SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

NOTA. — Les auteurs des livres offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsque leurs ouvrages ont été présentés *et appréciés* par un membre e l'Académie.

C

D.

J.

L.

M.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1862.

PREMIÈRE PARTIE

SCIENCES PHILOLOGIQUES.

PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE.

1° PHILOLOGIE GÉNÉRALE.

— *Rapport de la commission du prix Volney*, par M. Reinaud, p. 134-136.
— L'ouvrage de M. Max Müller sur la *Science du langage* obtient le prix Volney, p. 135.

2° PHILOLOGIE ARMÉNIENNE.

M. Reinaud communique des nouvelles de Constantinople relatives aux origines magyares du dialecte djaghataï et au texte arméniaque des inscriptions cunéiformes de Van, p. 17.
— M. Dulaurier, désigné par l'Académie comme premier candidat à la chaire d'arménien, vacante à l'Ecole des langues orientales; — M. Calfa, second candidat, p. 21.
— *Papyrus égypto-araméen expliqué pour la première fois*, par M. l'abbé Bargès, p. 37-38.

3° PHILOLOGIE ASSYRIENNE.

— *Mémoire* de M. Joachin Ménant *Sur une inscription assyrienne*, analyse, p. 19-20.
— *Traduction de deux documents provenant de Sennachérib et de son fils Assar-Haddon, rois de la dernière dynastie assyrienne*, communication de M. J. Oppert, analysées, p. 66-69.

4° PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE OU ÉGYPTOLOGIE.

— *Lettre* de M. Mariette *Sur ses fouilles de Tanis*, reproduite in extenso, p. 44-48. — Réflexions diverses à ce sujet, p. 49.
— Opuscules de M. Devéria : 1° *Sur la notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Egyptiens*; — 2° *Bakenkhonsou, grand prêtre d'Ammon, architecte principal de Thèbes*, offerts et appréciés par M. de Rougé, p. 221-222.
— Travail de M. Lauth sur le même sujet, annoncé, p. 222.

— *Communication* de M. de Rougé *relativement aux monuments et aux inscriptions égyptiennes rapportées de Syrie par M.* Renan (in extenso), p. 235-238. — Discussion, p. 238.

— *Papyrus égypto-araméen expliqué et analysé pour la première fois* par l'abbé Bargès. — Dissertation offerte par M. de Rougé, p. 37-38.

— Observations de M. de Rougé sur les surnoms des Ptolémées, p. 51.

5° PHILOLOGIE SANSCRITE.

— Onze épisodes du *Mahâbhârata* traduits pour la première fois par M. Ed. Foucaux, offerts par M. Ad. Regnier, p. 124.

— *Tétrade* et poëme du *Daça-Kumâra-Charitra*, traduit pour la première fois par M. Fauche, offert par M. Garcin de Tassy, p. 43.

— Les candidats pour la chaire de langues et littératures savantes au Collége de France, p. 221.

6° PHILOLOGIE LATINE.

— *Addenda lexicis Latinis investigavit, collegit, digessit*, L. Quicherat, offert à l'Académie par M. le Secrétaire perpétuel, p. 70.

LITTÉRATURE.

1° LITTÉRATURE GRECQUE.

— *OEuvres complètes d'Isocrate*, traduites par M. le duc de Clermont-Tonnerre, ouvrage offert et apprécié par M. Egger, p. 137.

— *Observations sur un papyrus grec contenant les fragments d'un orateur inconnu*. Mémoire lu par M. Egger, et reproduit in extenso, p. 144-150.

2° RHYTHMIQUE GRECQUE.

— *Précis d'une théorie des rhythmes grecs*, par M. L. Benloew, ouvrage offert et analysé par M. Vincent, p. 232-233.

3° LITTÉRATURE ARABE.

— Le premier volume de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, par M. de Slane, offert à l'Académie, p. 189.

4° LITTÉRATURE FRANÇAISE.

— *Etudes sur les origines de la langue française*, par M. Littré, ouvrage offert et apprécié par M. le Secrétaire perpétuel, p. 222.

DEUXIÈME PARTIE

SCIENCES HISTORIQUES.

HISTOIRE PROPREMENT DITE.

1° HISTOIRE ÉGYPTIENNE. (*Voyez* EGYPTOLOGIE.)

2° HISTOIRE ASSYRIENNE ET JUIVE.

— *Traduction de deux documents relatifs à Sennachérib et à Assar-Haddon, son fils, rois de la dernière dynastie assyrienne*, communication de M. J. Oppert, analysée, p. 66-69.

3° HISTOIRE GRECQUE ANCIENNE.

4° HISTOIRE ROMAINE.

5° HISTOIRE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES.

6° HISTOIRE DE FRANCE.

7° HISTOIRES LOCALES.

8° HISTOIRE DES RELIGIONS.

9° HISTOIRE LITTÉRAIRE.

GÉOGRAPHIE.

1° GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET COMPARÉE.

2° GÉOGRAPHIE MODERNE.

CHRONOLOGIE.

ARCHÉOLOGIE.

1° ARCHÉOLOGIE ORIENTALE ANCIENNE.

2° ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNE. (*Voyez* EGYPTOLOGIE.)

3° ARCHÉOLOGIE GRÉCO-ÉGYPTIENNE.

4° ARCHÉOLOGIE JUIVE.

5° ARCHÉOLOGIE LATINO-ORIENTALE.

6° ARCHÉOLOGIE GRECQUE, ÉTRUSQUE ET ROMAINE.

ÉPIGRAPHIE.

— Communication de M. RENAN sur une inscription phénicienne trouvée à Carthage, p. 233.

— Nouvelles du voyage de M. le comte Melchior de Vogüé dans l'île de Chypre, p. 151-152.

— Quatorze inscriptions découvertes dans la grotte d'Ajunta, listes de rois, p. 151.

2° ÉPIGRAPHIE GRECQUE.

— Lettre de M. Perrot à M. RENIER, contenant une inscription grecque, p. 14-17.

— Inscription découverte dans le théâtre de Bacchus à Athènes, communiquée par M. L. RENIER, p. 73-74.

— Nombreuses inscriptions inédites, renfermées dans le Mémoire de M. François Lenormant sur *Eleusis*, p. 79.

— Appréciation des travaux épigraphiques de M. Carl Wescher, p. 126.

— Enoncé des textes épigraphiques grecs et latins provenant de la mission de M. RENAN. Communication de M. EGGER, p. 152-153.

— Observations de M. le chevalier de Rossi sur l'inscription de la mosaïque de Sour provenant de la mission de M. RENAN, p. 153.

3° ÉPIGRAPHIE LATINE (PAIENNE ET CHRÉTIENNE).

— D. Rodriguez de Berlanga adresse à l'Académie les *Fac-simile* des tables de Salpensa et de Malaca, p. 5.

— Enoncé des textes épigraphiques grecs et latins provenant de la mission de M. RENAN. Communication de M. EGGER, p. 152-153.

— Explication d'une inscription archaïque sur le *Jus fetiale* et le roi *Fert Erresius*, par M. L. RENIER, p. 154-155.

— *Lettre* de M. Martin Daussigny *sur l'emplacement du temple et de l'autel d'Auguste à Lyon*, p. 226-227.

— M. Pelet, de Nîmes, envoie à l'Académie une inscription historique monumentale restituée par lui. M. L RENIER est chargé de faire un rapport à ce sujet, p. 57.

— *Rapport de* M. Léon RENIER sur cet objet (in extenso), p. 79-82.

— *Exposition de la méthode suivie par M. le chevalier de Rossi dans son ouvrage* (*Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, etc.), *pour déterminer les dates des inscriptions chrétiennes* (in extenso), p. 162-169.

NUMISMATIQUE.

— Le prix est accordé à M. Henri Cohen pour sa *Description historique des monnaies impériales*, p. XII.

— *Rapport* de la Commission du prix de numismatique fait par M. de LONGPÉRIER; appréciation de l'ouvrage de M. Cohen sur les *Médailles impériales*, p. 121-123.

CÉRAMOGRAPHIE GRECQUE ET ÉTRUSQUE.

— Communication de M. BEULÉ *Sur un vase trouvé à Benghazi en Cyrénaïque*, analysée, p. 41.

— *Note* de M. BRUNET DE PRESLE sur le même sujet, analysée, p. 50; discussion à laquelle donne lieu cette communication, p. 50-51.

— *Note sur une mesure dont le nom est exprimé dans l'inscription du vase qui la représente.* Communication de M. le baron de Witte, analysée, p. 71-72.

BALISTIQUE ANCIENNE.

— Communication de M. VINCENT *Sur la balistique des anciens*, p. 63-66.

— *Chirobaliste*, brochure de M. Prou, observations à ce sujet. Polémique contre M. VINCENT, p. 136.

— Note relative à la chirobaliste, p. 138.

MÉTROLOGIE.

— *Note sur une mesure dont le nom HEMIXONEI est exprimé dans l'inscription tracée sur le vase même qui la représente*, Communication de M. le baron de Witte, analysée, p. 71-72.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

— *Rapport* de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL sur les travaux de l'Académie pendant le dernier semestre de 1861, p. 6-9.
— Demande en autorisation de réimprimer le rapport historique de DACIER, prononcé en 1808, sur les *Progrès de l'histoire et de la littérature française*, p. 74-75. Réflexions sur cette publication, p. 75, *Note*.
— *Rapport* de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL sur les travaux de l'Académie pendant le 1er semestre 1862, p. 115-117.
Séance annuelle, p. 124-134.
Séance des cinq Académies, p. 143-150.

CONCOURS ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE.

Commissions des prix pour 1862, p. VII-VIII.
Jugement des concours, p. XI-XIII.
Sujets proposés pour les concours de 1863 et 1864, p. XIII-XV.
Sujets proposés pour l'Ecole française d'Athènes, p. XV-XVII.
Concours pour le prix ordinaire. *Rapport*, p. 92-94.
Décision négative de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au *Concours du prix Bordin*, p. 94.
Rapport sur le concours du prix ordinaire (*Alphabet phénicien*), p. 97-98.
Antiquités de la France. Récompenses, p. 111-113.
Rapport sur le concours du prix de numismatique, p. 121-122.
Rapport, (in extenso), *sur les travaux de l'Ecole française d'Athènes*, p. 125-134.
Rapport sur le concours du prix Volney, p. 134-135.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

PARIS, IMP. PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

prononcé en 1808, sur les *Progrès de l'histoire et de la littérature* p. 74-75. Réflexions sur cette publication, p. 75. *Note*.

— *Rapport* de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL sur les travaux de pendant le 1er semestre 1862. p. 115-117.

Séance annuelle, p. 124-134.

Séance des cinq Académies, p. 143-150.

CONCOURS ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR L'ACADÉ

Commissions des prix pour 1862, p. VII-VIII.

Jugement des concours, p. XI-XIII.

Sujets proposés pour les concours de 1863 et 1864, p. XIII-XV.

Sujets proposés pour l'Ecole française d'Athènes, p. XV-XVII.

Concours pour le prix ordinaire. *Rapport*, p. 92-94.

Décision négative de la Commission chargée d'examiner les ouvrag au *Concours du prix Bordin*, p. 94.

Rapport sur le concours du prix ordinaire Alphabet phénicien,]

Antiquités de la France. Récompenses. p. 111-113.

Rapport sur le concours du prix de numismatique, p. 121-122.

Rapport, in extenso, *sur les travaux de l'Ecole française d'Athènes*,

Rapport sur le concours du prix Volney, p. 134-135.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

M. Wallon

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1862

SIXIÈME ANNÉE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

TOME VI

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE
RUE DES GRÈS, 7

1863



